

UNIVERSITE DES SCIENCES HUMAINES DE STRASBOURG

**UFR DES SCIENCES SOCIALES, PRATIQUES SOCIALES ET DEVELOPPEMENT
LABORATOIRE DE RECHERCHES APS ET SCIENCES SOCIALES**

**LE RECOURS A LA JEUNESSE
DANS L'ESPACE POLITIQUE LOCAL
LES CONSEILS DE JEUNES EN ALSACE**

TOME 2

Thèse pour l'obtention du
Doctorat en sciences sociales
préparée par
Michel KOEBEL
sous la direction de
Bernard MICHON
Juin 1997

Que soient ici remerciés

Bernard MICHON, Professeur des Universités (sociologie) à l'Université de Strasbourg II

pour avoir accepté de diriger cette thèse
mais également pour avoir toujours respecté les choix de l'auteur
en lui donnant les moyens théoriques d'aboutir
et en lui ayant donné depuis plus de quinze ans
le goût de la recherche et l'exemple du don de soi

Claude REGNIER

Professeur des Universités (démographie) à l'Université de Strasbourg II
Président du jury

Patrick CHAMPAGNE

Chargé de recherche HDR - INRA, Centre de Sociologie de l'Education et de la Culture de
l'Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris (sociologie)

Erik NEVEU

Professeur des Universités (science politique) à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes

Alain VULBEAU

Maître de Conférences (sociologie) à l'Université de Paris X - Nanterre

pour avoir accepté d'évaluer en experts les apports et les limites de ce travail

CHAPITRE 3 :

LE CADRE COMMUNAL

A. L'ALSACE : SES CONSEILS DE JEUNES, SES COMMUNES

1. Quelques particularités alsaciennes

Le rattachement de l'Alsace (dans sa plus grande partie actuelle) à la France s'est effectué entre 1648 et 1681, entre le Traité de Westphalie et la fortification du Rhin par VAUBAN. Sous la Révolution, époque à laquelle existaient 1 133 communes en Alsace, furent créés les deux départements : Haut-Rhin et Bas-Rhin. La période contemporaine de l'Alsace est marquée par deux périodes où elle fut arrachée à la France : de 1871 (Traité de Francfort) à 1918 (Traité de Verdun) et de 1940 (occupation allemande) à 1945 (Colmar fut libérée en février). Ainsi, elle occupe une place particulière dans la France d'aujourd'hui : elle s'en démarque par ses origines culturelles. L'un des vestiges est son dialecte encore vivant qui ressemble d'ailleurs énormément au dialecte allemand parlé outre-Rhin (le Rhin n'a d'ailleurs jamais été une barrière culturelle forte) ; il reste également de nombreuses particularités sur le plan juridique héritées du droit allemand : le droit local, valable dans les trois départements, Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle.

2. Les conseils de jeunes en Alsace

a. La taille des communes

En 1997, l'Alsace compte 903 communes³¹². La densité moyenne d'habitants est élevée (la troisième en France après l'Île de France et le Nord-Pas-de-Calais) avec près de 200 habitants/km². Ainsi l'Alsace, la plus petite des 22 régions françaises, n'est pas la moins peuplée. Parmi ces 903

³¹² Dans les tableaux présentés dans ce chapitre, la référence la plus fréquente étant le recensement de 1990 ou les élections de 1989, le nombre total de communes pris en compte est non pas 903 mais 899.

communes, 56 font fonctionner une structure de type conseil de jeunes, ce qui représente 6,2% des communes³¹³ (un peu plus de deux fois la moyenne nationale).

La figure 6 (page suivante) montre que ce pourcentage augmente, de manière encore plus sensible que pour le reste de la France, proportionnellement à la taille de la commune.³¹⁴

La comparaison des résultats pour l'Alsace³¹⁵ avec ceux de la France entière³¹⁶ permet de constater que, dans la plupart des intervalles de taille des communes, les chiffres alsaciens sont nettement supérieurs à ceux de la moyenne nationale. Le chiffre des communes de 2 000 à 3 499 habitants était jusqu'à 1996 très légèrement inférieur, en Alsace, à celui de la France entière ; mais le boum de la rentrée scolaire 96/97 (qui correspond au temps approximatif nécessaire aux nouvelles équipes municipales en place depuis juin 1995 de mettre sur pied une structure) a fait doubler, notamment dans le Bas-Rhin, le nombre de communes ayant un conseil dans cette tranche.

Les chiffres alsaciens sont même au moins doublés par rapport à ceux de la France entière³¹⁷ dans toutes les tranches de population au-dessus de 1000 habitants. La comparaison entre les deux départements permet de différencier le phénomène.

³¹³ Données recueillies en novembre 96.

³¹⁴ Un travail minutieux de recensement a été effectué dans le Haut-Rhin depuis 1987. La dernière révision date du mois de novembre 1996 : dans 30 communes fonctionnait à cette date un conseil d'enfants ou de jeunes, 14 communes ont eu un conseil par le passé mais ont mis fin à l'expérience (même si elle considérait cet arrêt comme provisoire, ce que les promoteurs qualifient souvent de mise « en sommeil »), 7 communes ainsi que 2 regroupements de communes avaient un conseil en préparation. Pour le Bas-Rhin, à partir du recensement de l'ANACEJ (décembre 1995), un travail systématique de vérification a été effectué pour une remise à jour : sur les 18 communes de la liste de l'ANACEJ, cinq n'ont pas de conseil de jeunes en fonctionnement au moment du recensement (novembre 1996) et de nombreuses communes n'étant pas sur la liste ont été découvertes (notamment des communes entre 2500 et 3500 habitants). Cette vérification n'a pas été menée systématiquement pour les communes de moins de 2500 habitants. En plus des 26 communes repérées ayant un ou parfois deux conseils de jeunes (un pour les enfants, un pour les adolescents), 5 communes ont mis fin, au moins provisoirement, à l'expérience, et 9 communes ont un conseil en préparation pour 1997.

³¹⁵ Pour consulter les chiffres correspondants : Tome 3, Annexe 34, p 84.

³¹⁶ Voir Chapitre 1, C, 1, tableau 5.

³¹⁷ Les chiffres alsaciens sont d'ailleurs beaucoup plus fiables que ceux de l'ANACEJ, compte tenu de l'absence de vérification systématique de la réalité du fonctionnement des conseils.

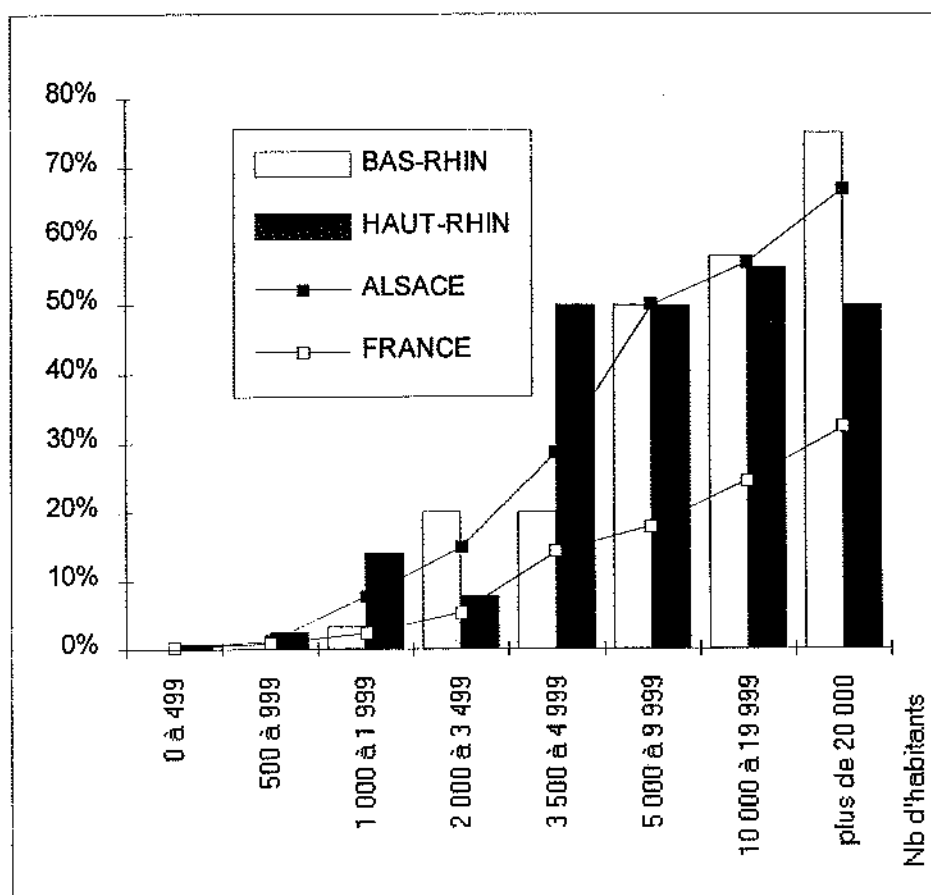


Figure 6. Pourcentage de communes ayant un conseil de jeunes selon la taille (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Alsace, France³¹⁸)

Le mouvement est moins prononcé dans la Bas-Rhin, notamment dans les plus petites communes, mais s'accroît de manière vertigineuse dans les villes (le pourcentage atteindra même 100% pour les villes de plus de 20 000 habitants en 1997, puisque Haguenau, dont le conseil est en sommeil au moment de ce pointage, mais dont la redynamisation est en train de s'opérer, est la seule commune de plus de 20 000 habitants n'ayant provisoirement pas de conseil de jeunes (et n'ayant donc pas été comptabilisée dans les chiffres annoncés).

Les chiffres du Haut-Rhin rendent particulièrement sensible la rupture des 3 500 habitants, qui avait déjà été repérée dans les statistiques pour la France entière, et qui peut être mise en relation avec toutes les différences

³¹⁸ Pour l'Alsace et ses départements n'ont été retenues que les communes dont le conseil de jeunes était en fonctionnement au mois de novembre 1996. Pour la France ont été utilisés les chiffres de l'ANACEJ de décembre 1995.

administratives liées à ce chiffre clef ; cette limite peut aussi être considérée comme un pas franchi dans l'importance politique d'une commune et, par conséquent, dans le poids politique du Maire.

b. L'appartenance politique des Maires

L'étude de la figure 7 (page suivante) permet de comprendre que la droite est dominante en Alsace, avec une légère prédominance du RPR, plus présent dans les petites communes (2 à 5000 habitants) ; mais si l'on ajoute à l'UDF (presque exclusivement représenté en Alsace par le CDS) la « droite modérée » (Maires se considérant à droite, sans s'affilier à un parti), les centristes de droite sont dominants. En Alsace, la plupart des « non-réponses » et des « sans étiquette » se considèrent plutôt de droite (cela concerne quasiment exclusivement les plus petites communes). L'appartenance à gauche (quasiment absente dans les plus petites communes) prend d'autant plus d'importance que la taille de la commune augmente pour dépasser la droite dans les plus grandes communes alsaciennes (cet état de fait n'a fait que se confirmer aux élections de 1995).

Cette réalité politique doit être prise en compte pour construire l'échantillon, sans pour autant vouloir respecter une quelconque représentativité : l'objectif étant d'explorer la diversité des cas que l'on peut rencontrer en Alsace. Si les grandes communes de gauche ayant mis en place un conseil de jeunes seront faciles à trouver (parce que, de manière générale, les communes de gauche sont plus nombreuses à avoir mené ce type d'expérience), il sera beaucoup plus difficile d'en trouver à droite parmi les grandes communes. De même, les petites communes se situant à gauche étant quasi inexistantes (l'appartenance n'étant que rarement affichée dans ce cas), il sera nécessaire de faire un travail de repérage conséquent.

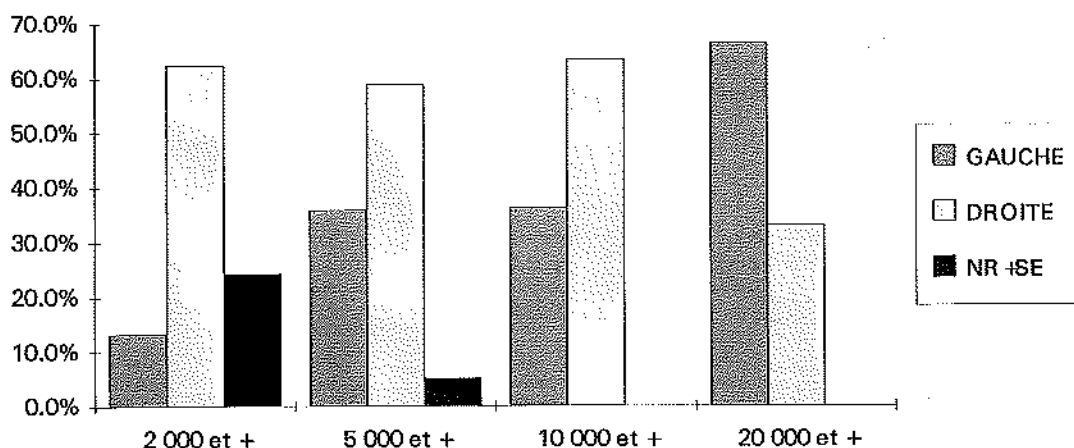


Figure 7. Appartenance politique des communes en Alsace en fonction de la taille³¹⁹ ; élections municipales de 1989

L'appartenance politique des Maires ayant mis en place des conseils de jeunes en Alsace doit être mis en rapport avec la réalité politique des communes alsaciennes³²⁰. Si l'impulsion et l'omniprésence de Schiltigheim dans le monde des conseils et la présence de grandes villes de gauche ayant monté des structures analogues peut et a pu faire croire à de nombreux observateurs que le mouvement paraissait plus situé à gauche, l'analyse des chiffres aurait tendance à montrer presque le contraire en Alsace : sur les 33 communes de plus de 2 000 habitants ayant eu un conseil d'enfants ou de jeunes pendant la période 89-95 (voir tableau 16 page suivante), 20 peuvent être classées à droite, et compte tenu de la remarque précédente sur les communes sans étiquette, c'est trois communes sur qua-

³¹⁹ Les statistiques ayant permis de constituer les tableaux et figures des pages suivantes sont tirées des mêmes sources : *La gazette des communes*, Municipales 89, du 3 au 16 avril 1989, pp. 37-38 (résultats pour toutes les communes de plus de 2000 habitants, corrigés par deux rectificatifs parus ultérieurement). De nombreuses communes faisaient apparaître une absence d'appartenance politique, due souvent à un manque d'information qui a été complété, pour les communes de plus de 2 500 habitants, par un autre numéro de la revue : *La gazette des communes*, Fascicule N°2 - 1089/20 du 22 octobre 1990 (données corrigées par la gazette du 24 décembre 1990). Quelques rectificatifs ont été apportés par le chercheur lui-même en fonction de sa propre connaissance précise de certaines communes. Dans le graphique présenté ici, chaque série d'histogrammes intègre ceux qui sont situés à sa droite.

³²⁰ Sources « L'annuaire des Maires 1989 », *La gazette des communes, des départements, des régions*, 3 au 16 avril 1989, pp. 37-38. Les données recueillies ont fait l'objet de deux rectificatifs des erreurs constatées (intégrés à l'analyse).

tre (de plus de 2 000 habitants) ayant eu un conseil qui peuvent être classées plutôt à droite.

Tableau 16. Effectifs des communes ayant eu un conseil d'enfants ou de jeunes entre 1989 et 1995 en fonction de la tendance politique du Maire

		gauche	droite	NR+SE	Total
2 000 à 4 999 hab.	67	0	2	2	4
	68	0	6	1	7
	Alsace	0	8	3	11
5 000 à 9 999 hab.	67	1	1	0	2
	68	1	3	2	6
	Alsace	2	4	2	8
10 000 à 19 999 hab.	67	1	4	0	5
	68	1	2	0	3
	Alsace	2	6	0	8
20 000 hab. et plus	67	3	1	0	4
	68	1	1	0	2
	Alsace	4	2	0	6
TOTAL	67	5	8	2	15
	68	3	12	3	18
	Alsace	8	20	5	33
TOTAL DES COMMUNES (avec ou sans conseil)	67	9	43	22	74
	68	8	37	9	54
	Alsace	17	80	31	128

Cette présence massive (en effectifs) de la droite parmi les communes alsaciennes ayant un conseil de jeunes doit être tempérée par l'analyse des pourcentages par rapport au nombre total de communes dans chaque camp politique : on s'aperçoit alors que la gauche a proportionnellement près de deux fois plus de conseils que la droite, et que le pourcentage diminue encore plus sensiblement pour les communes n'ayant pas de tendance particulièrement marquée. L'analyse par tranche de population (voir figure 8 page suivante) montre que la gauche, dans toutes les tailles de communes de plus de 2 000 habitants, a un taux de conseils toujours légèrement supé-

rieur à la droite, sauf dans les plus grandes communes où les taux se rejoignent.

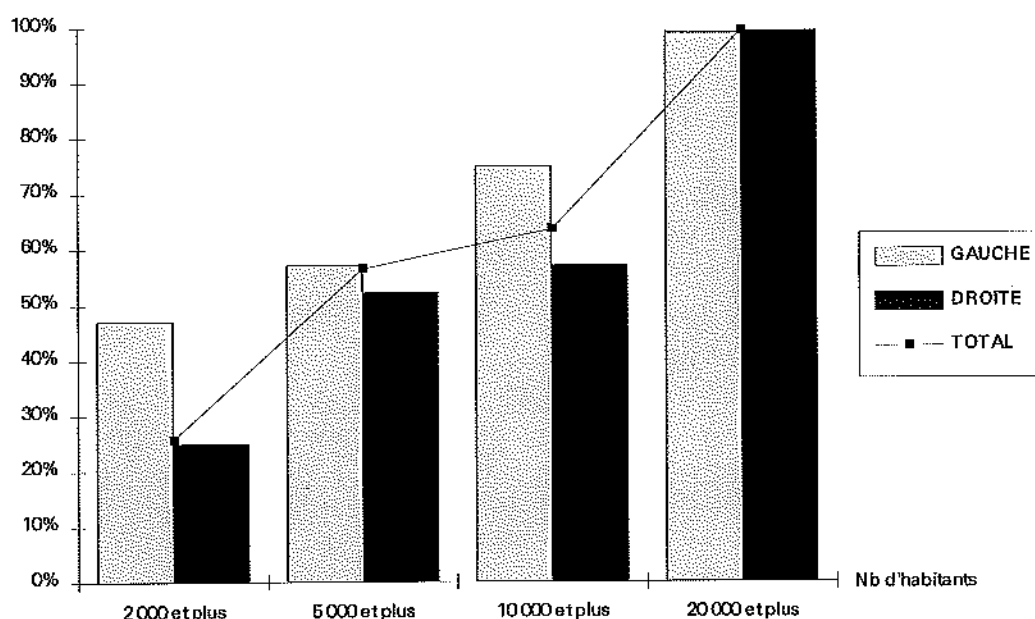


Figure 8. Pourcentage de communes ayant eu un conseil d'enfants ou de jeunes pendant la période 89-95 par rapport au total des communes alsaciennes correspondant, en fonction du nombre d'habitants et de la tendance politique du Maire³²¹

De nombreux Maires, notamment les modérés de droite (ce *centre-droit* qui est le plus représenté en Alsace), refusent d'afficher une couleur voire une tendance politique. Les responsables de la publication des sources utilisées ici (La Gazette des Communes) passaient outre ce type de difficulté en 83 et 89 en faisant notamment appel à ces observateurs de la vie politique locale que sont les journalistes. Mais les réclamations (comme l'a confirmé l'une des responsables de la revue³²²) ont été nombreuses au point que la revue n'a pas publié la tendance politique pour les élections de 1995. Ce classement extérodéterminé peut fausser l'interprétation.

³²¹ Il est important de souligner que ce graphique présente des données non cumulables : le premier couple de colonnes correspond à toutes les communes de plus de 2 500 habitants, le second à toutes les communes de plus de 5 000 habitants et ainsi de suite.

³²² Entretien téléphonique, mai 1996.

Ce clivage gauche-droite peut être approfondi par une analyse plus précise par formation politique. Ce sont les communes PS (et de la majorité présidentielle de l'époque) qui ont proportionnellement le plus de conseils (7 communes sur 13), presque deux fois plus que le RPR (8 communes sur 25) et que l'UDF (6 communes sur 20), quasi exclusivement représenté par le CDS en Alsace. Cependant ces proportions restent toutes très supérieures au reste des communes (celles qui n'ont pas de tendance marquée ou qui refusent de l'indiquer), puisque l'on obtient 12 communes ayant un conseil de jeunes sur 70 (ce qui est deux fois moins que le RPR et que l'UDF). Toutes ces données confirment ce qui a déjà été déterminé pour la France entière : on met en place d'autant plus volontiers un conseil d'enfants ou de jeunes que l'on est plus marqué politiquement et, corrélativement, que la taille de la commune augmente, et que l'on est plus de gauche (et particulièrement du PS).

B. L'ECHANTILLON DE COMMUNES CHOISI

1. Généralités

a. Le codage adopté pour les communes

De manière générale, tous les noms des communes de l'échantillon ont été transformés³²³ : de nouveaux noms (totalement inventés mais qui auraient pu exister parce qu'il a été tenu compte des caractéristiques régionales et des suffixes habituellement utilisés en Alsace) ont été attribués selon un codage devant permettre au lecteur de comprendre d'un seul coup d'oeil la taille relative de la commune par rapport aux autres communes de l'échantillon : **la première lettre de chaque nom inventé correspond à un classement des 17 communes par ordre croissant de taille** : de « A » à « Q ». Ce choix a été fait par le chercheur devant la gêne qu'il a de nombreuses fois éprouvée dans la lecture d'autres résultats d'enquêtes. Lorsqu'est évoqué le nom des habitants, le nom codé est décliné selon la logique la plus sommaire : par exemple, les « Melsbourgeoises » ou « Melsbourgeois » pour les habitants de Melsbourg etc.

D'autres communes, dont l'évocation serait trop indicative des communes de l'échantillon, ont été codées de manière plus sommaire ([X...] ou [Y...], en indiquant, si la compréhension de l'évocation le nécessite, s'il s'agit d'une commune limitrophe, d'une grande ou d'une petite commune) sans que l'attribution des lettres soit ici systématique. La seule commune qui a fait l'objet d'un traitement particulier est **la commune de Schiltigheim** : dans certains cas, son nom a été conservé parce que son évocation revient systématiquement dans chaque interview comme modèle de référence, le rapport à l'expérience de Schiltigheim faisant partie intégrante des indicateurs.

³²³ Cette remarque n'est valable que pour l'évocation des communes de l'échantillon lorsque leur évocation fait partie de l'analyse. Les éléments concernant l'ensemble des conseils de jeunes alsaciens présentés au premier paragraphe de ce sous-chapitre reprennent les véritables noms des communes correspondantes.

Mais le nom n'a été conservé que dans le cas où son évocation correspond à cet indicateur. La même règle de masquage a été utilisée pour cette commune dans tous les autres cas, puisqu'elle fait partie par ailleurs de l'échantillon.

b. Les difficultés d'obtention de l'information

L'accès aux informations a été facilité par le réseau de relations propre du chercheur et par son acharnement à les obtenir par tous les moyens. Cependant, les situations ont été très diverses dans les 17 communes étudiées.

Certaines mairies ont ainsi donné la possibilité au chercheur de faire sans frais de nombreuses photocopies sur place, généralement grâce à la bonne connaissance préalable du Maire (Bertschbach) ou plus souvent d'un fonctionnaire de la mairie concernée (Landwihr, Melsbourg, Nordwiller et Querbruck), certains fonctionnaires étant même allés jusqu'à prêter l'ensemble des archives pendant plusieurs semaines (Hellwihr) ; d'autres communes (Climbourg, Illfelden, Koltzhoffen, Preschwiller) ont préparé elles-mêmes le dossier à partir de la demande orale du chercheur (il eut ainsi été peu habile de revenir compléter une information dont l'étendue n'était pas connue) ; une seule commune (Frischbach) a posé de réelles difficultés d'accès que la méconnaissance totale du milieu de la part du chercheur n'a pas permis de débloquer³²⁴.

Dans quelques cas, les archives étaient essentiellement constituées par les archives personnelles du coordonnateur du conseil et ne se trouvaient pas dans les locaux municipaux. Une situation délicate à Melsbourg a pu être résolue in extremis par un heureux hasard³²⁵.

³²⁴ Après plusieurs mois de patience et de sollicitations successives, l'adjoint responsable du conseil municipal des enfants a laissé à l'enquêteur son dossier personnel en libre accès, mais celui-ci ne comptait aucun document datant d'avant 1991 (or le conseil daterait de 81).

³²⁵ Cet hasard n'est sans doute pas si hasardeux que cela, dans la mesure où socialement, le chercheur, pris lui-même par sa profession et par ses expériences passées dans le bain des conseils, naviguait dans des eaux connues. Plus explicitement : l'ancien coordonnateur du conseil municipal des enfants de Melsbourg a montré de grandes réticences à recevoir l'enquêteur et à lui permettre de photocopier les documents qu'il détenait. La seule raison qui l'a fait finalement accepter, après plusieurs demis refus, c'est l'analogie faite avec ses pro-

2. Les caractéristiques des communes choisies

a. La taille et le poids des communes

L'enquête porte sur 17 communes, choisies parmi les 903 communes alsaciennes. L'un des critères de choix a été la taille : elle est un indice de poids politique dans l'espace politique local ; mais elle détermine également le mode de scrutin, l'indemnisation des élus, et elle est la base d'application des règles de cumul des mandats.

Mais cette taille des communes est également importante par les spécificités dans les choix d'organisation des conseils de jeunes qu'elle induit dans la réalité comme dans les représentations des promoteurs.

La commune étant la plus petite subdivision administrative du territoire, il était important de tenir compte des autres subdivisions et de repérer dans l'échantillon le rang administratif des communes, d'autant que celui-ci n'est pas directement lié à la taille. Deux cas significatifs peuvent être repérés dans le tableau 17 (page suivante) : Landwihr, qui est une simple commune alors qu'elle est trois fois plus grande en taille que sa voisine choisie, chef-lieu de canton ; Ohlkirch, siège de la Préfecture d'un département alors qu'elle n'est de loin plus la plus grande commune en taille. Ces différents aspects sont souvent dus à l'héritage du passé, mais doivent être pris en compte dans l'étude présente.

On comprendra aisément que le traitement de la question de la jeunesse ne peut être comparée dans des cas aussi éloignés qu'une grande ville et un village. Cependant, contrairement aux idées reçues, il est intéressant de noter que les jeunes (par exemple, les moins de 20 ans) sont proportionnellement plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain : ils dépassent en Alsace 27% dans les communes de moins de 1 000 habitants (et dans l'ensemble des communes rurales), alors qu'au-delà de 20 000 habi-

pres fils qui ont également été étudiants (l'un d'entre eux est Maître de Conférences en géographie) et à qui il n'aurait pas souhaité tomber sur un refus (« mes fils auraient été contents aussi de trouver quelqu'un ! C'est pour ça qu'j'vous ai [Rire] reçu ! Et puis j'ai préparé quelque chose ! »). Cette analogie va jusqu'au milieu d'origine : le père de l'enquêteur a exercé les trois mêmes professions successives que l'agent concerné.

tants, la proportion varie autour de 25,4%³²⁶. Cette présence des jeunes dans la commune serait-elle aussi forte dans les petites communes ? Pour cela, il faut tenir compte de la présence ou non de structures scolaires comme les collèges, lycées et universités, le plus souvent absentes des plus petites communes.

Tableau 17. Population et rang administratif des communes de l'échantillon.

COMMUNES (noms de code)	Nombre d'habitants	Rang administratif
AROLSHEIM	1 075	simple commune
BERTSCHBACH	1 124	simple commune
CLIMBOURG	1 942	simple commune
DAULWILLER	4 072	simple commune
ECKWILLER	4 921	chef-lieu de canton
FRISCHBACH	5 327	simple commune
GROSSTHAL	9 619	chef-lieu de canton
HELLWIHR	11 255	simple commune
ILLFELDEN	11 671	simple commune
JUNGWILLER	15 485	chef-lieu de canton
KOLTZHOFFEN	16 326	chef-lieu de canton
LANDWIHR	19 562	simple commune
MELSBURG	22 307	chef-lieu de canton
NORDWILLER	29 152	chef-lieu de canton
OHLKIRCH	63 513	chef-lieu d'arrondissement et Préfecture de département
PRESCHWILLER	108 358	chef-lieu d'arrondissement
QUERBRUCK	252 274	chef-lieu d'arrondissement et Préfecture de région

Par ailleurs, plus la commune grandit, plus elle dispose généralement de structures d'animation et de prévention qui permet de déléguer la responsabilité de l'encadrement extrascolaire de l'enfance et de la jeunesse à des professionnels de l'animation ou de l'éducation spécialisée.

Le tableau 18 (page suivante) montre que les budgets gérés par les communes ne sont pas régulièrement proportionnels à leur taille : le montant de la taxe professionnelle indique la présence plus ou moins importante

³²⁶ Cf. Tome 3, Annexe 35, p. 84.

d'entreprises sur le ban communal. Elle est la composante qui différencie le plus les budgets les uns des autres. Par ailleurs, un ensemble de critères (dont le taux de logements sociaux par exemple) fait également varier les subventions de l'Etat, mais dans une bien moindre mesure.

Tableau 18. Dépenses totales réalisées en 94, potentiel fiscal/moyenne³²⁷ et taux de logements sociaux³²⁸, pour les communes de l'échantillon.

COMMUNES (noms de code)	Nombre d'habitants	Dépenses réalisées en 94 (en KF)	Potentiel fiscal/ moyenne	Taux de logements sociaux
AROLSHEIM	1 075	12 133	2,1	4.4%
BERTSCHBACH	1 124	6 148	1,0	0.0%
CLIMBOURG	1 942	11 116	0,4	0.0%
DAULWILLER	4 072	16 355	1,5	8.2%
ECKWILLER	4 921	32 259	1,0	6.6%
FRISCHBACH	5 327	34 994	0,6	14.8%
GROSSTHAL	9 619	84 535	2,4	20.8%
HELLWIHR	11 255	51 091	0,9	3.1%
ILLFELDEN	11 671	75 194	1,0	3.1%
JUNGWILLER	15 485	141 725	1,1	14.6%
KOLTZHOFFEN	16 326	88 559	0,8	30.2%
LANDWIHR	19 562	178 894	1,1	26.9%
MELSBURG	22 307	126 214	1,4	18.9%
NORDWILLER	29 152	128 624	1,2	27.8%
OHLKIRCH	63 513	732 092	0,9	31.1%
PRESCHWILLER	108 358	1 307 252	0,9	23.4%
QUERBRUCK	252 274	1 781 226	0,8	26.5%

³²⁷ Ce chiffre correspond à la division entre le potentiel fiscal de la commune calculé par la Préfecture (Fiches DGF 95) et correspondant à la santé financière de la commune et sa capacité à emprunter, divisé par le potentiel fiscal moyen (pour la France entière) dans la tranche de population dans laquelle se trouve la commune considérée (les bornes définissant les tranches utilisées ici sont : 1 000, 2 000, 3 500, 5 000, 7 500, 10 000, 15 000, 20 000, 50 000, 75 000, 100 000, 200 000 et 300 000). Un indice égal à 1 correspond exactement à la moyenne nationale dans la tranche. Plus l'indice se rapproche de zéro, plus la santé financière de la commune est critique. Quand elle dépasse 1, elle est bonne, excellente à 2 etc.

³²⁸ La « Fiche DGF 95 » précise le nombre de logements sociaux dans la commune ainsi que le nombre total de logements servant de base pour l'imposition. Le taux est la division du premier par le second.

Le montant total des dépenses peut servir d'indice quant au poids politique du Maire. C'est ainsi que, lors de son interview, le Maire de Grossthal justifie son investissement en temps :

« Quand vous gérez un budget qui approche des 100 millions ! ... Investissement et fonctionnement confondus ... euh c'est c'est obligatoirement un job plein temps hein ! »

Mais le budget d'une commune peut parfois varier du simple au double d'une année sur l'autre (Bertschbach et Climbourg par exemple, l'un en augmentation, l'autre en diminution), du simple fait d'un investissement exceptionnel. C'est pourquoi le potentiel fiscal par habitant par rapport à la moyenne est un indice intéressant, parce qu'il bouge très peu d'une année sur l'autre et sert de référence pour la santé financière de la commune.

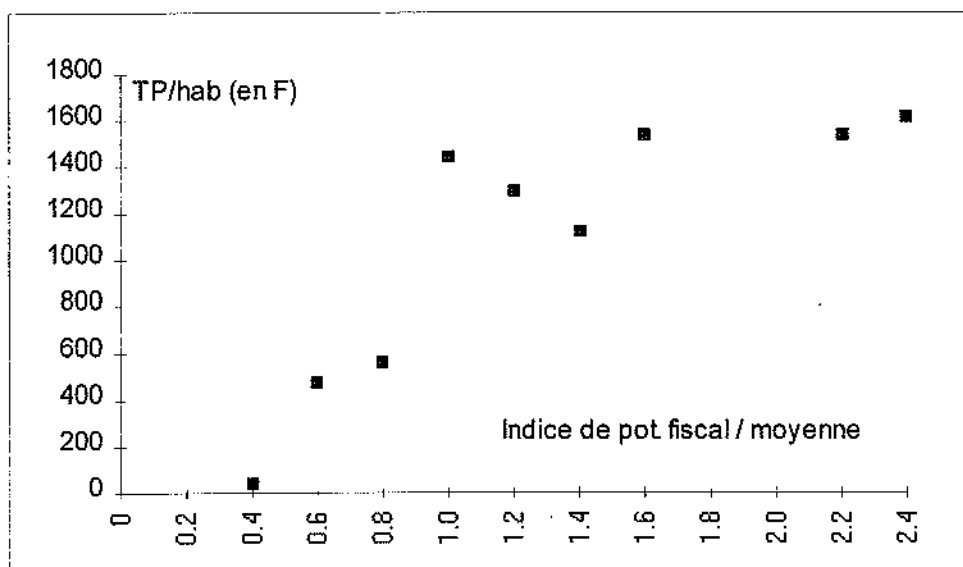


Figure 9. Rapport entre la taxe professionnelle et la santé fiscale des communes de l'échantillon.

Là aussi, on voit des différences notables, principalement dues à une taxe professionnelle élevée ; en effet, comme le montre la figure 9 (ci-dessus), il existe une certaine proportionnalité entre ces deux indices : plus les rentrées de taxe professionnelle (rapportées au nombre d'habitants) sont importantes, plus la santé financière de la commune est bonne. Or là aussi, on ne redresse pas ce type de recettes d'une année sur l'autre : la situation géographique (l'attractivité du site, sa proximité des grands axes de circula-

tion) est souvent déterminante. Une politique dynamique d'appel aux entreprises (exonérations diverses, création de zones industrielles ou d'activités commerciales, mais également travail sur l'image de la commune) ne porte souvent ses fruits (financiers) que bien des années après l'investissement nécessaire. C'est ainsi par exemple que Nordwiller commence à se distinguer de Koltzhoffen et rentre aujourd'hui deux fois plus de taxe professionnelle par habitant que sa voisine.

De nombreux autres indices financiers ont été pris en compte pour caractériser chacune des 17 communes étudiées. Toutes ces données sont rassemblées dans la première colonne des *tableaux des conseils*³²⁹ ainsi que dans le tableau récapitulatif des aspects financiers³³⁰.

Enfin, le poids politique d'une commune dépend également du poids politique du Maire qui est à sa tête, surtout parce qu'il peut se servir de sa position, au travers de son capital social notamment, de ses amitiés politiques, pour attirer des subventions ou des entreprises dans sa commune. Ce poids dépend de la position occupée dans l'instance considérée (majorité, opposition et niveau dans la hiérarchie). Il peut s'agir d'autres collectivités territoriales ou de mandats nationaux ; il peut s'agir d'instances politiques partisans.

Le tableau 19 (page suivante) montre la diversité des situations des Maires des communes de l'échantillon choisi. Il reste à préciser qu'une disposition ne correspond pas forcément à un capital dans la théorie systématique de l'habitus de P. BOURDIEU : être conseiller général (ou même Député) ne suffit pas à améliorer la situation de sa commune, tirer un profit n'est pas toujours automatique, comme l'est par exemple l'encaissement d'une

³²⁹ Cf. Tome 3, Annexe 36 et 37 : les tableaux des conseils (Annexe 37, pp. 88 à 106) sont précédés par une présentation générale succincte et par un tableau vierge sur lequel ont été transcrits tous les éléments d'explication des termes et formes de présentation utilisées (Annexe 36, pp. 87-87). La plupart de ces tableaux citent des documents en annexe. Ces annexes sont numérotées à la suite de celles-ci (de 38 à 77) afin de conserver un ordre logique de présentation. Les annexes du présent texte continueront ainsi avec l'annexe 78.

³³⁰ Cf. Tome 3, Annexe 78, pp. 184-189.

indemnité de Maire³³¹. Tirer profit d'une position ou d'une disposition suppose un investissement, un art, une disposition. La concentration des pouvoirs sur le Maire au sein de la municipalité est elle-même favorisée par une disposition de la loi et nécessite une décision du conseil municipal, que le Maire lui fait prendre ou pas.

Tableau 19. Titres et mandats des Maires des communes étudiées.

COMMUNES (noms de code)	Présidence de syndicats ou de communautés de communes	Conseiller général ou régional	Député ou Sénateur et autres mandats	Instances décisionnelles des partis politiques
AROLSHEIM	non	non	non	non
BERTSCHBACH	non	non	non	non
CLIMBOURG	Pr. SIVOM	Vice-pr. CG	Sénateur Union Cen- triste	oui FD indép. ³³²
DAULWILLER	non	non	non	non
ECKWILLER	Pr. SIVOM Pr. Comm.	Vice-pr. CG	Sénateur RPR	Pr. dép. RPR
FRISCHBACH	non	CR opposition	non	Porte-parole national AREV
GROSSTHAL	Pr. SIVOM	CG	non	non
HELLWIHR	Pr. Comm.	CG opposition CR opposition	non	oui PS dép.
ILLFELDEN	non	non	suppléant (D)	peu
JUNGWILLER	Pr. SIVOM	non	Sénateur appa. RPR	non
KOLTZHOFFEN		Vice-pr. CG	suppléant (S)	oui FD dép.
LANDWIHR	non	non	Député RPR	oui RPR national
MELSBourg	Vice-pr. CUQ	non	non	oui PS dép.
NORDWILLER	Vice-pr. CUQ	non (cause cumul)	Député non inscrit	Pr. MDA
OHLKIRCH	non concerné	non	Député RPR	oui RPR dép.

³³¹ En fait, les indemnités nécessitent elles-mêmes une décision volontaire du conseil municipal et pouvaient même, jusqu'à une époque récente, être augmentées en fonction de divers critères.

³³² Les appartenances indiquées ne sont pas toutes issues directement des intéressés durant les entretiens, mais ont fait l'objet d'une vérification auprès de membres actifs ou des instances départementales des partis concernés, ou encore auprès de collaborateurs directs des Maires correspondants.

		(cause cumul)		
PRESCHWILLER	non	CG opposition	ancien Député PS (ancien Secr. d'Etat)	oui PS national
QUERBRUCK	Pr. CUQ	non	Député PS européen et anc député et Secr. d'Etat)	oui PS national

Le poids politique que peuvent avoir les Maires, et donc les communes étudiées, pourrait être qualifié d'externe. Mais il a souvent des conséquences décisives sur le poids interne, et notamment dans le crédit que portent les électeurs de la commune au moment de l'élection.

C'est ainsi que le Maire de Climbours n'hésite pas à mettre en avant ses titres et fonctions départementales : « Un partenariat SEREIN avec le Conseil Général et le SIVOM que seul « C-M » peut assurer pour la réalisation des projets intercommunaux » est inscrit en grand sur un tract électoral³³³. C'est aussi grâce à son élection comme Député et à sa courte nomination au Gouvernement que « Q-M » remporte des élections difficiles à Querbruck en 89. Le Député-Maire RPR d'Ohlkirch, déjà dans le projet électoral adressé aux habitants, se sert de son rayonnement parisien en tant que Député, annoncé comme étant reconnu par Jacques CHIRAC lui-même, pour asseoir sa domination ohlkirchoise³³⁴. A l'approche des législatives de 98, le journal municipal accélère sa campagne de promotion et se sert de sa double casquette. Un dossier promotionnel du Député-Maire composé de douze photos commentées, comme symbole des 12 travaux d'Hercule, bilan provisoire de « quelques-unes des réussites du Député-Maire », est placé au centre de la revue, sur 3 pages articulées spécialement afin qu'elles soient visibles d'un seul tenant par le lecteur, s'intitule :

« O-M » - Action et efficacité grâce à la complémentarité des 2 fonctions électives »³³⁵

³³³ Cf. Tome 3, Annexe 38, pp. 107-108 (annexe déjà citée dans le tableau du conseil municipal des enfants de Climbours).

³³⁴ *Une ambition pour Ohlkirch - Avec « O-M » et son équipe (RPR-UDF)*, Elections municipales - Juin 95, p. 22.

³³⁵ *Le Point Ohlkirchois*, N° 133, distribué du 21 au 25 février 1997, pp. 16-18. Les commentaires sont signés de son premier adjoint (RPR).

Ce N° 133 du journal municipal est aussi le premier numéro qui voit disparaître la rubrique « Le point de vue de l'opposition municipale » et qui fait suite à une série de deux articles parus dans *Charlie-Hebdo* en janvier 1997 et brocardant le Maire sur sa gestion municipale et certains de ses choix en tant que Député.

A ce *poids externe* des élus correspond un *poids politique interne*, mesurable par le crédit (et son évolution au cours du temps) qu'apportent les habitants au Maire, à la confiance qu'ils ont en lui, à la croyance en ce qu'il dit, décide et fait dans la commune, crédit qu'il serait possible de percevoir dans les conversations et les échanges entre habitants, mais qui est surtout décisif au moment des élections, qui concrétise par des données chiffrées le crédit accordé par les habitants (du moins ceux qui sont électeurs et qui se sont exprimés, sans rature, le jour de l'élection) à la liste dont il est la tête, sans pouvoir d'ailleurs déterminer avec précision le poids qu'a eu dans toutes les décisions de vote la composition de la liste, ni le poids du vote d'opposition ou de dépit (entre A et B, on choisit A parce que l'on est opposé à B).

b. Les caractéristiques socioculturelles des habitants

Même si l'approche des communes doit ici privilégier les données administratives, politiques et les caractéristiques des élus, il n'en reste pas moins que les communes sont avant tout habitées. Ce sont en principe ces habitants —ou au moins une partie d'entre eux— qui choisissent les élus. Ces derniers en font même statutairement partie (même si à un certain niveau du jeu politique, le lieu d'habitation est parfois fictif³³⁶). Ainsi, une ana-

³³⁶ Par un hasard fortuit —mais le hasard existe-t-il ?—, le chercheur a su que le Maire d'Ohlkirch, originaire d'une commune voisine à partir de laquelle il a construit progressivement son ascension politique, a acheté un appartement à Ohlkirch quelques mois avant son élection (ils étaient tout simplement entrés virtuellement en concurrence pour l'achat de cet appartement). En effet, la loi (art. L. 228 du Code électoral) oblige le prétendant à être inscrit sur les listes électorales de la commune ou à être inscrit au rôle des contributions directes au 1er janvier de l'année des élections. Peu de temps après les élections, l'appartement fut revendu par son nouveau propriétaire qui avait ainsi pu justifier de son « enracinement lo-

lyse des caractéristiques des habitants est incontournable et doit précéder celle des élus.

1) Les catégories socioprofessionnelles des habitants

Le tableau 20 (ci-dessous) présente les grands traits des populations des communes étudiées et permet de les caractériser.

Tableau 20. Les catégories socioprofessionnelles des habitants des communes de l'échantillon (INSEE 90³³⁷).

COMMUNES	Agr. Art/Comm Ch.d'entr.	Prof. interm. et sup.	Employés et ouvriers	Retraités
AROLSHEIM	20.4%	9.6%	44.9%	25.1%
BERTSCHBACH	29.4%	13.8%	30.6%	26.3%
CLIMBOURG	4.4%	20.6%	64.9%	10.1%
DAULWILLER	6.1%	23.7%	44.4%	25.8%
ECKWILLER	6.8%	18.8%	49.5%	24.9%
FRISCHBACH	4.9%	26.8%	42.4%	25.9%
GROSSTHAL	5.7%	25.3%	49.0%	20.0%
HELLWIHR	4.0%	26.1%	49.7%	20.3%
ILLFELDEN	3.1%	29.1%	48.7%	19.2%
JUNGWILLER	3.6%	21.5%	52.5%	22.4%
KOLTZHOFFEN	2.7%	18.5%	56.7%	22.1%
LANDWIHR	2.4%	18.5%	59.9%	19.2%
MELSBURG	3.8%	31.4%	43.3%	21.5%
NORDWILLER	3.1%	20.4%	51.0%	25.5%

cal » qui semble être le sens de cette loi. Cet achat, passé inaperçu auprès de la quasi totalité de la population ohlkirchoise, n'est pourtant que l'anecdote qui vient confirmer la réputation de l'intéressé auprès de nombreux habitants colmariens, celle d'un « haargelofener », terme dialecte difficilement traduisible et qui pourrait signifier : « qui est venu courir jusqu'ici ».

³³⁷ Les trois premières communes ayant moins de 2 000 habitants, il n'a pas été possible d'obtenir les chiffres du dépouillement au quart du recensement de la population de 1990. Les chiffres indiqués sont ceux de 1982, qui ont été obtenus avec difficulté compte tenu de la marge d'erreur parfois grande pour de telles quantités. Des regroupements de catégories socioprofessionnelles ont été effectués pour les limiter et pouvoir comparer l'ensemble des communes. Pour des résultats plus complets : cf. Tome 3, Annexe 79, pp. 190-191. Pour améliorer la visibilité des résultats, les pourcentages des différentes catégories ont été recalculés en excluant la 8ème catégorie (autres sans activité professionnelle) qui n'apporte rien à l'analyse dans ce cas.

OHLKIRCH	3.6%	21.1%	48.9%	26.4%
PRESCHWILLER	3.3%	19.3%	51.8%	25.6%
QUERBRUCK	3.4%	28.9%	44.6%	23.2%
ALSACE	5.2%	21.6%	48.8%	24.4%

Concernant les trois « villages³³⁸ » : Climbourg se différencie nettement d'Arolsheim et de Bertschbach. Ces dernières ont les principales caractéristiques de communes viticoles (la première des quatre catégories est ici composée presque exclusivement de viticulteurs, de commerçants du vin et de professions liées au tourisme qu'il génère). La présence importante de viticulteurs est particulièrement perceptible à Bertschbach ; elle se fait au détriment des employés et des ouvriers, dont le taux est le plus bas de l'échantillon, mais également au détriment des professions intermédiaires et supérieures (comme à Arolsheim). La présence du lotissement Chalandon confère à Climbourg une situation très particulière qui se traduit par un très fort taux d'ouvriers (52,2%) au détriment principalement des retraités qui sont deux à trois fois moins représentés qu'ailleurs. Cette spécificité s'accompagne également du plus fort taux d'enfants de moins de 20 ans : 35,4%. Ce taux est d'un tiers plus élevé que la moyenne attendue. Si la plupart des habitants restent dans leur village, le taux de retraités retrouvera dans quelques années une valeur normale, voire la dépassera.

D'autres cas particuliers sont détectables, notamment à partir de la figure 10 (page suivante) : Melsbourg et Querbruck (et Illfelden dans une moindre mesure) apparaissent comme les communes où les professions intermédiaires et supérieures sont les plus représentées, au détriment des ouvriers surtout³³⁹.

³³⁸ Dans le bulletin municipal d'Arolsheim (*Vivre à Arolsheim*, N° 20, mai 1996, p. 13), le Maire titre : « la ville d'Arolsheim engage sa deuxième Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (la même dénomination se trouve pp. 9 et 14). Une certaine volonté de s'échapper de sa condition rurale est ainsi nettement perceptible. De même, le Maire de Climbourg situe sa commune dans une zone intermédiaire entre l'urbanité et la ruralité (« C-M » évoque un milieu « semi-rural et ... urbain »).

³³⁹ Lorsque les catégories évoquées ne correspondent pas aux quatre catégories créées, elles font référence à l'annexe déjà citée plus haut : Tome 3, Annexe 79, pp. 190-191.

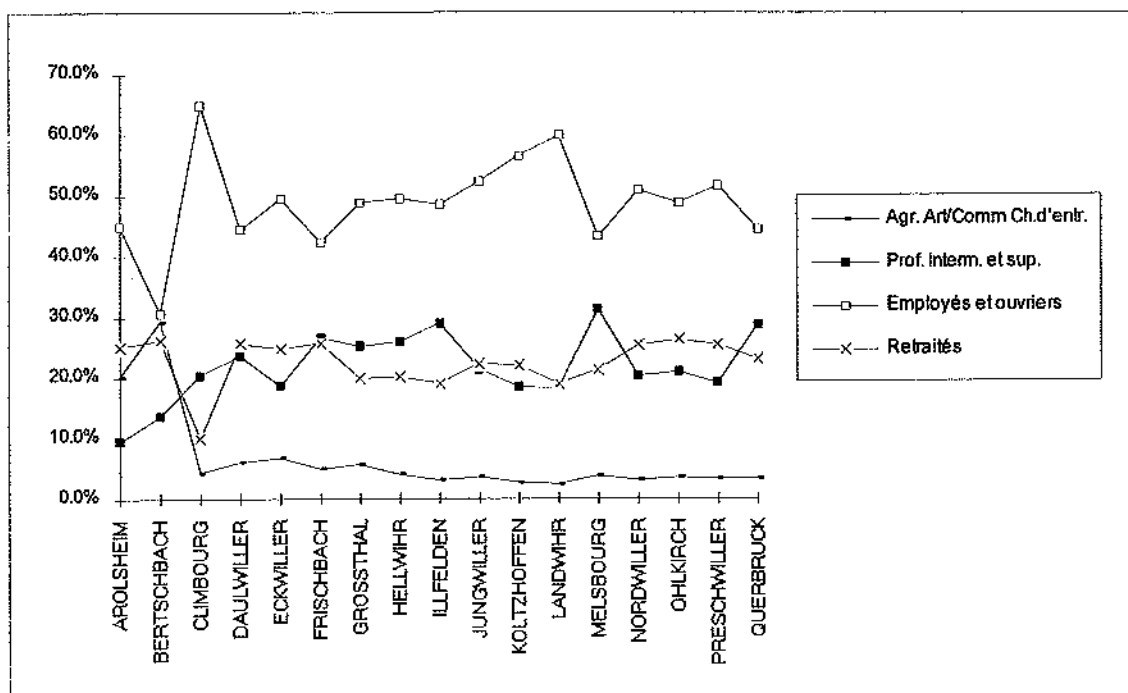


Figure 10. Catégories socioprofessionnelles (en quatre groupes) des habitants des communes étudiées (INSEE 90³⁴⁰)

Mais de manière générale, comme les 17 communes de l'échantillon sont classées de A à Q de la plus petite à la plus grande, la taille ne semble pas proportionnelle à l'un ou l'autre taux des quatre ou des huit catégories socioprofessionnelles. Une seule légère tendance se dessine : plus la taille augmente, plus le taux des agriculteurs, mais également celui des artisans, commerçants et chefs d'entreprises diminue.

2) Nombre d'élus et poids politique

Une étude du nombre statutaire d'élus dans les communes françaises en fonction du nombre d'habitants (voir figure 11 page suivante) montre l'inégalité des chances d'accès à la fonction d' élu local : dans les plus petits villages, presque deux habitants majeurs sur 10 (183 pour 1 000) font partie du conseil municipal (ce point n'a pas été porté sur la courbe. Sa prise en compte aurait rendu invisibles les variations fines pour les communes plus grandes) ; dans les plus grandes villes, ce n'est que un habitant sur dix mille qui peut en faire partie ! Déjà au-dessus de 3 500 habitants, le nombre

³⁴⁰ Même remarque que la note précédente.

d'élus pour 1 000 habitants descend sous la barre des 10 élus. Cette asymptote presque parfaite symbolise que la valeur de rareté de la position d'élu local dépend proportionnellement de la taille de la commune, et la compensation voulue par le législateur, qui a malgré tout augmenté le nombre d'élus en fonction de la taille de la commune, ne parvient absolument pas à compenser la progression.

Cette asymptote peut également être interprétée comme la capacité à représenter un certain nombre d'habitants : l'élu, en fonction de la taille de la commune, représente ainsi un nombre toujours plus important d'habitants et son crédit ne se limite pas au pourcentage de voix obtenu. A ce pourcentage correspond un nombre, de la même manière que le nombre d'habitants d'une commune confère un poids politique à celui qui gagne une élection locale.

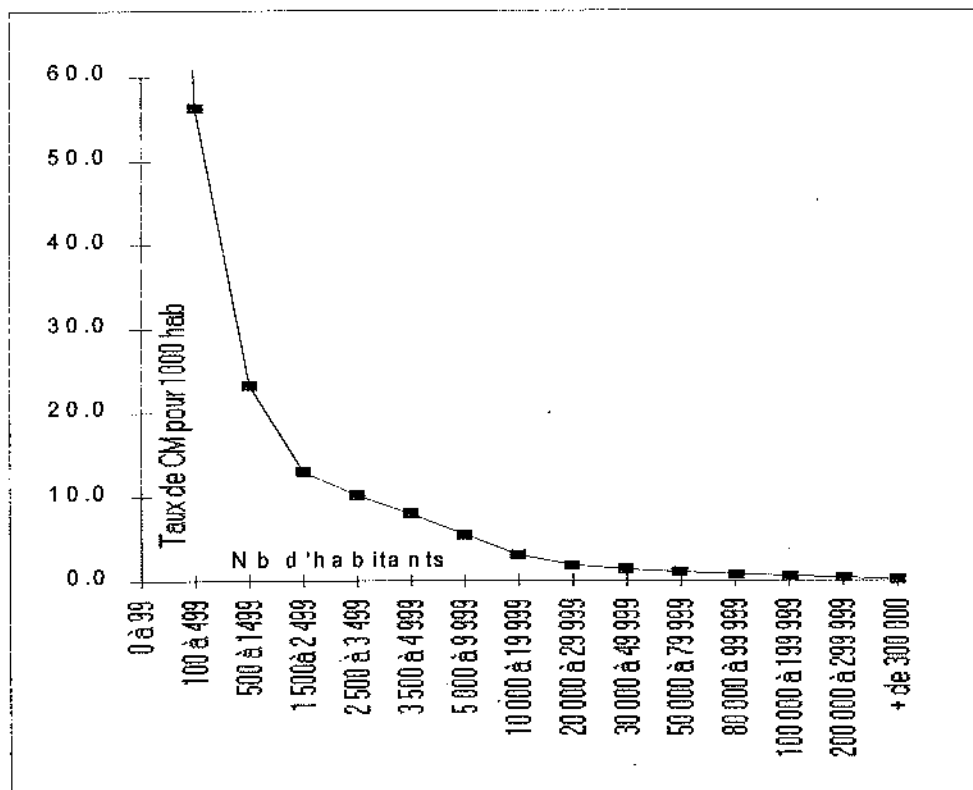


Figure 11. Nombre d'élus pour 1 000 habitants en fonction de la taille de la commune³⁴¹.

³⁴¹ Les données ayant servi de base à cette présentation sont issues d'un rapport : *Les agents des collectivités territoriales*, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivi-

Un calcul simple permet de découvrir que le nombre d'élus varie en fonction de deux fois le carré du logarithme décimal du nombre moyen d'habitants par tranche, comme le montre la figure 12 (ci-dessous).

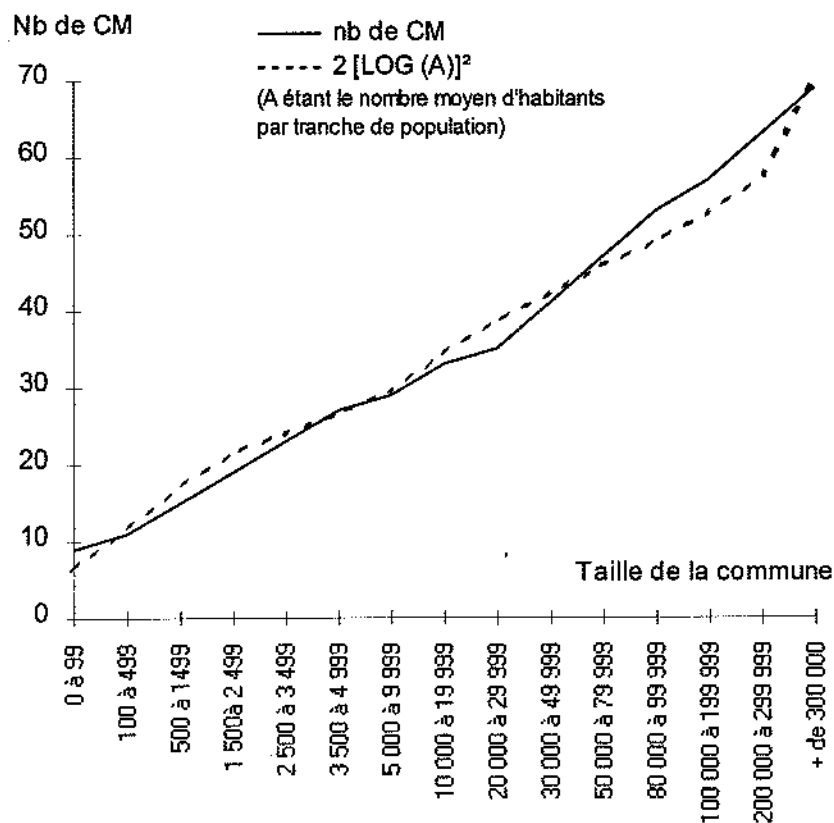


Figure 12. La progression logarithmique du nombre de conseillers municipaux (CM) selon le nombre d'habitants par commune en France.

Une observation identique avait déjà été formulée à propos des conseils de jeunes eux-mêmes : « un élu dans une grande ville représente le plus souvent plus de 15 (parfois jusqu'à 60 électeurs). Alors que dans les

tés Locales, 1ère édition 1996, pp. 9 et 16. Afin de rendre le taux de conseils municipaux pour 1000 habitants plus proche de la réalité, un pourcentage de population correspondant à l'ensemble des mineurs de 18 ans a été retiré à la population moyenne de chaque tranche de communes ; en effet, les mineurs ne peuvent juridiquement pas accéder à la position de conseiller municipal. Afin de ne pas compliquer le calcul, le pourcentage pris en compte est une moyenne : 23,5% (ce pourcentage ne varie que très peu en fonction de la taille de la commune). Pour des données plus complètes : cf. Tome 3, Annexe 80, p. 192.

petites communes, une classe de 25 élèves élit en moyenne 10 jeunes »³⁴², ces 10 jeunes ne représentant alors que leurs 15 camarades.

L'objection principale à ce type d'analyse est liée au nombre de listes (et donc de candidats) en présence : il y a rarement plus de six ou sept listes en jeu, même dans les grandes villes, ce qui augmenterait d'autant les chances de se faire élire. Cette objection a une validité limitée : ce serait oublier que l'accès à une liste suppose une certaine reconnaissance de la part des quelques leaders qui la constituent et que l'accès est d'autant plus difficile et sélectif que la liste a des chances de l'emporter. Dans le cas le plus fréquent, il s'agit de la liste du Maire sortant, au sein de laquelle les places sont chères puisque déjà potentiellement occupées par tous les élus sortant qui en faisaient partie. Gagner la confiance du leader demande un long investissement et suppose également que le leader trouve un intérêt suffisant à prendre le demandeur sur sa liste, et ce dans la perspective de se faire élire, c'est-à-dire de gagner la confiance (et les voix) du plus grand nombre d'électeurs potentiels. Cette difficulté d'accès va grandissant quand la taille de la commune augmente, quand se raréfient les chances pour un habitant de se faire connaître et reconnaître par ce leader. En effet, dans les communes de moins de 2 500 habitants, un individu isolé peut faire seul acte de candidature (et une liste peut être incomplète).

Au-delà de 3 500 habitants règne le scrutin de liste : la reconnaissance, par le ou les leaders, des qualités nécessaires à un agent pour figurer sur leur liste (en dehors de la reconnaissance du capital social propre de l'agent et de sa capacité supposée à mobiliser du monde autour de soi), passe également par une reconnaissance sociale, comme le démontre la surreprésentation au sein des élus locaux des catégories socioprofessionnelles supérieures³⁴³.

³⁴² M. KOEBEL, *L'implication de la jeunesse dans les lieux de décision collective*, op.cit., p. 6.

³⁴³ Il est regrettable que les statistiques fournies par le Ministère de l'Intérieur se limitent aux Maires, conseillers généraux et régionaux. Les données étudiées dans le paragraphe suivant se limitent aux 17 communes étudiées pour lesquelles le chercheur a pu obtenir les « tableaux des conseils municipaux » dans lesquels les élus déclarent (avec plus ou moins de précision, en un ou deux mots le plus souvent) leur profession ; toutes les communes ont été recontactées pour préciser les déclarations approximatives.

3) Les catégories socioprofessionnelles des élus

Les élus, et plus encore les Maires et leurs adjoints, ne reflètent pas fidèlement la population qui les a portés à la tête des mairies qu'ils dirigent.

Tableau 21. Comparaison entre la répartition socioprofessionnelle de la population d'une commune et celle de ses élus en 95³⁴⁴.

COMMUNES	Cadres, Prof.int.Sup.		Prof. Interm.		Ouvriers	
	élus	commune	élus	commune	élus	commune
AROLSHEIM	20.0%	3.0%	13.3%	6.6%	0.0%	20.0%
BERTSCHBACH	33.3%	1.9%	13.3%	11.9%	0.0%	13.1%
CLIMBOURG	18.8%	6.1%	43.8%	14.5%	15.8%	22.8%
DAULWILLER	30.8%	9.3%	30.8%	14.4%	7.4%	15.4%
ECKWILLER	15.4%	6.4%	26.9%	12.4%	7.4%	19.8%
FRISCHBACH	40.7%	9.2%	37.0%	17.6%	0.0%	13.0%
GROSSTHAL	48.3%	9.2%	13.8%	16.1%	6.9%	16.6%
HELLWIHR	20.7%	7.7%	27.6%	18.4%	0.0%	16.0%
ILLFELDEN	48.4%	10.3%	29.0%	18.8%	3.0%	14.7%
JUNGWILLER	24.2%	5.3%	42.4%	16.1%	3.0%	16.8%
KOLTZHÖFFEN	42.4%	5.6%	30.3%	13.0%	12.1%	18.3%
LANDWIHR	36.7%	5.6%	33.3%	12.8%	3.0%	22.4%
MELSBURG	38.7%	12.8%	45.2%	18.6%	0.0%	12.8%
NORDWILLER	50.0%	6.5%	34.4%	13.9%	0.0%	17.1%
OHLKIRCH	43.8%	7.9%	29.2%	13.3%	0.0%	16.5%
PRESCHWILLER	42.6%	6.8%	25.9%	12.5%	3.6%	18.3%
QUERBRUCK	47.5%	13.0%	32.8%	15.9%	0.0%	12.5%
TOTAL	37.7%	9.8%	30.8%	14.8%	3.2%	15.2%

Dans l'ensemble des communes étudiées, on s'aperçoit que les couches moyennes et supérieures de la population se taillent la part du lion : si les ouvriers sont cinq fois moins représentés dans les conseils que dans les communes, les cadres et professions intellectuelles supérieures le sont au contraire trois fois plus.

³⁴⁴ N'ont été retenus ici pour l'illustration que trois des huit postes. Les chiffres complets pour les huit catégories socioprofessionnelles se trouvent Tome 3, Annexe 81, p. 193. Les professions sont celles déclarées par les élus sur les tableaux municipaux des Préfectures en 1995. Les pourcentages ont été calculés sur les 7 premières catégories (la catégorie « autres sans activité professionnelle » a été exclue compte tenu du fait que les chiffres utilisés pour les communes sont ceux de la population totale, dépouillement au quart, INSEE 90). Le travail de codage et de dénombrement porte sur les 565 conseillers municipaux élus en 95 dans les 17 communes étudiées, dont 17 Maires et 144 adjoints. Les changements ultérieurs dus à des décès ou des démissions n'ont pas été pris en compte.

En considérant les effectifs³⁴⁵, ces derniers ont 29 fois plus de chances que les ouvriers de faire partie du conseil municipal de leur commune. Parmi ces professions privilégiées, les plus représentées sont les professeurs (plutôt dans les communes de gauche) et les cadres d'entreprises (plutôt à droite).

La situation est d'autant plus marquée que la taille de la commune augmente. Quelques exceptions (Eckwiller et Hellwihir pour les cadres, Climbourg et Koltzhoffen pour les ouvriers) ne remettent pas en cause l'analyse d'ensemble. A noter aussi la présence forte des agriculteurs (en l'occurrence, les viticulteurs) dans les plus petites communes : ils y détiennent jusqu'à deux fois plus de postes dans le conseil municipal que ne leur autoriserait une représentation proportionnelle à leur présence dans la commune³⁴⁶.

Il n'a pourtant été question jusque là que de conseillers municipaux ; si l'on ne prend en compte que les Maires et les adjoints, le pourcentage moyen de cadres et professions intellectuelles supérieures passe à 50,3% (sans compter les retraités qui faisaient partie de cette catégorie et qui sont comptés dans les 49,7% restants).

Toutes ces observations simples sont une belle illustration de l'utilisation par Pierre BOURDIEU du terme de « classe dominante », malgré tous ses détracteurs qui ont tendance à minimiser ou à vouloir occulter le phénomène.

4) *L'âge et le sexe des élus*

Il subsiste souvent dans l'esprit des Maires sortants (et surtout dans leurs discours électoraux) l'idée qu'ils ont réussi, en se représentant aux élections, à rajeunir leur équipe. Là aussi, la réalité des chiffres contredit

³⁴⁵ 202 cadres sur 33 861, et seulement 18 des 87 875 ouvriers répertoriés dans les 17 communes étudiées font partie des conseils municipaux ; un calcul simple à partir de ces quatre chiffres permet d'obtenir le multiple 29 (les chiffres cités se trouvent dans le Tome 3, Annexe 81, pp. 193).

³⁴⁶ Ce taux atteint même le quintuple à Daulwiller ; il est vrai que dans ces petites communes, la vigne est beaucoup plus présente qu'elle n'est déclarée comme profession : très souvent, elle vient compléter une activité principale, mais l'attachement à la terre demeure par l'activité annexe.

souvent les discours et les croyances : d'une élection à l'autre, les élus prennent dans tous les cas six ans d'âge et rajeunir une équipe consisterait à faire baisser la moyenne d'âge de *plus* de six ans ! Or constituer une liste est déjà difficile ; trouver des conseillers potentiels plus jeunes en nombre suffisant l'est encore plus ; convaincre des élus en place de laisser la place aux plus jeunes est presque insurmontable !

Tableau 22. Age moyen des élus selon qu'ils ont ou non tenté de mettre en place un conseil de jeunes dans leur commune.

COMMUNES	Age du Maire à la création du conseil de jeunes (ou de la tentative)	Age du Maire en 95	Age du plus jeune élu de la liste du Maire	Age moyen du Groupe Majoritaire 95	Age moyen du Groupe Majoritaire 89
Communes avec conseil en 95	45.3	51.5	27.9	47.3	46.6
Communes ayant eu un conseil	65.0	NC	NC	NC	49.5
Communes ayant tenté	49.0	55.5	22.0	48.0	46.8
Communes ayant eu ou tenté	58.6	NC	NC	NC	48.1
Communes sans conseil	NC	55.0	18.5	46.0	48.3
Communes d'Alsace ³⁴⁷	NC	52.0	non connu	non connu	non connu
Communes de France	NC	54.8	non connu	non connu	non connu

A l'idée que les Maires (et leurs équipes) ayant mis en place des conseils de jeunes sont plus jeunes que les autres Maires et équipes, à l'idée que ces Maires sont convaincus de la nécessité d'intégrer à leurs équipes de très jeunes conseillers municipaux, les données chiffrées du tableau 22 viennent apporter quelque infirmation. En effet, dans l'échantillon étudié, ce sont les communes dépourvues de conseil de jeunes qui ont les équipes les plus jeunes et qui semblent intégrer les plus jeunes conseillers. Mais le nombre de communes concernées ne permet pas de tirer de conclusions trop générales. Une tendance peut cependant être mise en avant lorsque l'on compare l'âge moyen des conseillers municipaux pour les communes ayant mis en place des conseils de jeunes avec l'ensemble des conseillers municipaux d'Alsace : les deux phénomènes —mettre en place un conseil de

³⁴⁷ Les chiffres pour l'Alsace et pour la France ont été obtenus dans : *Les agents des collectivités territoriales*, op. cit. pp. 17 et 19. Pour des données plus complètes sur chacune des communes étudiées et notamment sur les moyennes d'âge de l'ensemble du conseil municipal : cf. Tome 3, Annexe 82, p. 194.

jeunes et présenter des équipes municipales jeunes— ne semblent absolument pas liés.

Enfin, le sexe est aussi un facteur discriminant en matière d'accèsion au pouvoir local, et particulièrement en Alsace : le taux de féminisation des conseils municipaux est de 17,2% en Alsace (alors qu'il est de 21,7% pour la France entière³⁴⁸)

Tableau 23. Taux de féminisation en 1995 des 17 conseils municipaux de l'échantillon selon que le Maire a ou non tenté de mettre en place un conseil de jeunes dans sa commune³⁴⁹.

COMMUNES	Ensemble des conseillers municipaux		Adjointes et Maires seulement	
	effectif	%	effectif	%
Communes de l'échantillon ayant un conseil de jeunes en 95	90	24.7%	18	21.2%
Communes ayant eu ou tenté l'expérience	24	21.6%	4	7.1%
Communes de l'échantillon sans conseil	16	18.0%	3	15.8%
Communes d'Alsace ³⁵⁰	2096	17.2%	non connu	non connu
Communes de France	107 979	21.7%	non connu	non connu

Les conseils municipaux de l'échantillon sont bien plus féminisés que la moyenne alsacienne. Le taux est même supérieur à la moyenne française. Cela est surtout dû au fait que l'échantillon n'est pas représentatif sur le plan de la taille des communes. En effet, le taux de féminisation augmente fortement au-dessus de 3 500 habitants (pour la France entière, il passe de 21 à 25,1% pour grimper lentement et atteindre 27,1% pour les villes de plus de 100 000 habitants³⁵¹).

Parmi les communes de l'échantillon, il est tout de même intéressant de constater que le taux le plus fort est atteint pour les communes ayant mis en place un conseil de jeunes (dont l'ancienneté pour la plupart d'entre elles dépasse 6 ans), et que la tendance semble se confirmer jusque dans l'instance de décision du conseil municipal (qui sera nommé désormais

³⁴⁸ Cf. *Les agents des collectivités territoriales*, op. cit. pp. 17 et 22.

³⁴⁹ Sources : tableaux des conseils municipaux 95 et : *Les agents des collectivités territoriales*, op. cit. pp. 18 et 19.

³⁵⁰ Les chiffres pour l'Alsace et pour la France ont été obtenus dans le même ouvrage pp. 17 et 19.

³⁵¹ Id. p. 17.

« municipalité », formée du Maire et des adjoints). Cette constatation peut être mise en rapport avec une observation déjà faite préalablement³⁵² : la coordination des conseils de jeunes en Alsace est très souvent confiée à des femmes, le plus souvent adjointes.

c. La politique de l'enfance et de la jeunesse

La taille de la commune est une fois de plus déterminante : plus elle augmente, plus la question de l'enfance et de la jeunesse a une place importante dans les stratégies de présentation de l'action municipale, mais également dans les faits (existence d'une commission municipale, d'un adjoint et d'un service spécifiques, embauche d'un ou plusieurs animateurs, formalisation des objectifs, création d'une ligne budgétaire spécifique). Même si le budget consacré à la jeunesse n'est pas toujours proportionnellement plus important dans les grandes villes que dans les petites ou dans les villages, il existe un effet de taille qui fait exister une politique quand elle commence à prendre corps dans un service, dans des agents embauchés pour une tâche précise, dans la mesure où des agents vont en retour contribuer à faire exister le secteur, le domaine, voire l'élu qui les ont nommés et à qui ils doivent leur position professionnelle actuelle.

Par ailleurs, on passe d'une situation dans les petites communes où le conseil de jeunes constitue l'essentiel de la politique de la jeunesse, à des situations où il s'intègre dans un ensemble plus vaste de dispositifs divers. Il est parfois difficile de modifier le fonctionnement des mandants précédents : c'est ainsi que, jusqu'à présent, Querbruck subventionnait régulièrement des structures d'animation et des associations à qui elle délègue les actions en direction de la jeunesse et, de manière sous-jacente, la compétence à agir en direction de la jeunesse. Ce fonctionnement est alors difficile à remettre en cause et la volonté de dialoguer avec la jeunesse au travers d'une structure de type conseil de jeunes peut être perçue par ces structures comme la violation d'un accord tacite. D'autres communes héritent de leur passé

³⁵² M. KOEBEL, *Le champ des conseils de jeunes*, op. cit. p. 30.

l'organisation et la gestion directe de centres de loisirs et tiennent à le conserver (l'exemple le plus typique est celui de Koltzhoffen).

Mais le plus souvent, dès que la taille de la commune ainsi que ses moyens financiers le permettent, la politique de l'enfance et de la jeunesse est constitué par le conglomérat d'un ensemble d'actions que l'on peut qualifier de « classiques », parce qu'elles sont proposées selon l'un des modèles déjà élaborés par les différents Ministères et les établissements publics :

- le « contrat petite enfance » de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les « contrats d'aménagement du temps de l'enfant » (CATE) ou les « contrats LASER » de Jeunesse et Sports ;
- les actions spécifiques en direction de la jeunesse financées par le Fonds d'Action Sociale ;
- les grands dispositifs gérés par les Préfectures comme les actions de prévention de la délinquance par un financement au travers des CCPD (conseils communaux de prévention de la délinquance) ou les actions « Ville Vie Vacances » visant à occuper utilement les 13-18 ans les plus marginalisées pendant les vacances scolaires ;
- les actions d'animation d'été visant un public plus large, organisées par les communes, mais largement initiées et souvent contrôlées en Alsace par les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports au travers des conseillers de secteur. Même les conseils municipaux d'enfants et de jeunes sont promus, notamment dans le Haut-Rhin, par cette administration.

La revendication de « politique globale de la jeunesse », plus ancrée dans les communes de gauche, correspond plutôt à une recherche de cohérence a posteriori de cette juxtaposition d'éléments disparates. Cette cohérence ne semble pas toujours réalisable, compte tenu de la diversité des actions entreprises par choix ou par nécessité, soit parce qu'elles sont définies comme attributions officielles de la commune qui en est responsable (par exemple l'entretien des bâtiments scolaires du premier degré et les relations avec les enseignants qui en découlent nécessairement), soit parce qu'elles sont héritées des actions entreprises par les équipes municipales précédentes ou par les services correspondants.

Malgré cela, le poids accordé à la politique de l'enfance et de la jeunesse semble varier également selon l'étiquette politique du Maire : les mairies de gauche auraient plus tendance à faire de la question de l'enfance et de la jeunesse une question spécifique, alors que celles de droite la rattacherait aux sports, voire aux affaires sociales, sans lui accorder de moyens spécifiques en terme budgétaire ou humain, ou elles mettent l'accent sur la petite enfance (Koltzhoffen, Jungwiller), ou encore elles axent l'essentiel de leur politique, c'est-à-dire l'essentiel de leurs moyens, à la rénovation du bâti (Grossthal).

Les conseils de jeunes quant à eux sont de plus en plus rattachés à une promotion de la démocratie locale, d'autant plus que les Maires se situent à gauche. Pourtant, ce qui semble traverser les clivages, c'est la volonté d'être plus proche des habitants, que l'on peut repérer à travers la pratique de plus en plus généralisée, dans les villes moyennes et grandes, de réunions de quartiers rassemblant élus et habitants, et où le Maire se fait un honneur de descendre dans l'arène.

Un dernier aspect important concerne la double logique d'imitation et de distinction qui sera explorée plus en détail dans les chapitres suivants : la création d'un conseil de jeunes et la définition d'une politique en direction de l'enfance et de la jeunesse obéissent au paradoxe social habituel qui fait que pour exister, un agent, un groupe, une entité doit en même temps ressembler et se distinguer. Les communes mettant en place des conseils s'inscrivent ainsi dans une tendance qui se développe et qui reconnaît globalement un modèle, celui de Schiltigheim, à partir duquel des stratégies de distinction vont pouvoir se mettre en place ; distinction plus locale ensuite par rapport aux modèles existant dans l'environnement géographique proche de la commune, la distinction s'opérant par le type d'organisation, d'élection, la tranche d'âge, les moyens financiers et humains accordés.

d. Les conseils de jeunes

Le tableau 24 (page suivante) indique différentes données générales sur les conseils étudiés. La plupart d'entre eux ont fait l'objet d'une présentation synthétique sous la forme des *tableaux des conseils*, où les caractéristiques de chaque structure, précédée de données sur la commune, sont complétées par les discours qui les accompagnent³⁵³.

Tableau 24. Données générales sur les conseils de jeunes des communes étudiées.

COMMUNE	Taille Réf INSEE90	Type de conseil ³⁵⁴	Date de création	Durée de vie en 96	en activité ?
AROLSHEIM	1 075	CCoJ	Nov-96	0	oui
BERTSCHBACH	1 124	CMJ	Sep-89	7	oui
CLIMBOURG	1 942	CME	Oct-89	7	oui
DAULWILLER	4 072	CoJ	Avr-89	2	non
ECKWILLER	4 921	CMJ	Sep-81	15	oui
FRISCHBACH	5 327	tentative	Jan-90	0	non
GROSSTHAL	9 619				non
HELLWIHR	11 255	CME	Nov-89	7	oui
ILLFELDEN	11 671	CMJ	Mai-96	0	oui
JUNGWILLER	15 485				non
KOLTZHOFFEN	16 326	tentative	Mai-88	0	non
LANDWIHR	19 562	CCJ	Sep-90	6	oui
MELSBURG	22 307	CME	Oct-89	7	oui
NORDWILLER	29 152	CME	Nov-79	17	oui
		CMJ	Oct-89	7	oui
OHLKIRCH	63 513	CoJ	Fév-91	1	non
		CME	Sep-97?	0	en cours
PRESCHWILLER	108 358	CME	Jul-89	7	oui
		CCJ	Avr-95	1	non
QUERBRUCK	252 274	CJQ	Fév-94	2	oui

³⁵³ Cf. Tome 3, Annexe 37, pp. 88-106.

³⁵⁴ CME = Conseil Municipal des Enfants ; CMJ = Conseil Municipal des Jeunes ; CCoJ = Conseil Communal des Jeunes ; CoJ = Commission des Jeunes ; CCJ = Conseil Consultatif des Jeunes ; CJQ = Conseils de jeunes de quartiers.

En novembre 96, parmi les 17 communes étudiées, 11 possèdent un conseil d'enfants ou de jeunes, 4 ont fait une tentative dont deux se sont traduites par le fonctionnement temporaire d'une structure (il s'agit justement des deux communes qui avaient dénommé leur conseil « commission des jeunes » et non « conseil municipal des jeunes »), enfin deux autres communes n'ont jamais rien tenté par le passé, bien que la question ait déjà été soulevée par des membres du conseil municipal. Parmi les structures existantes, deux sont déjà anciennes (15 et 17 ans de fonctionnement), six ont un âge moyen (leur mise en place ont suivi les élections municipales de 89), trois autres enfin sont très récentes, soit parce que leur mise en place prévue après les élections de 89 a été retardée (Querbruck), soit parce qu'elles suivent les élections municipales de 95.

3. La représentativité de l'échantillon

a. Parmi les communes alsaciennes

En cohérence avec l'objet de la thèse, le choix des communes ne s'est pas fait dans un souci de représentativité parfaite des communes selon la taille ou l'appartenance politique. En effet, cela aurait conduit l'échantillon à comporter 15 villages pour 2 villes de plus de 2 500 habitants, et n'aurait pas permis d'étudier le phénomène de manière satisfaisante, compte tenu des données présentées en début de chapitre, à savoir que plus la taille de la commune augmente, plus les communes mettent en place des conseils de jeunes. En l'occurrence, seules 2,3% des 798 communes de moins de 2 500 habitants ont un conseil de jeunes en fonctionnement en novembre 96, alors qu'elles sont 37,6% pour les 101 autres communes alsaciennes. Si l'on prend en compte toutes les communes qui ont déjà tenté de manière sérieuse³⁵⁵ de mettre en place un conseil de jeunes (ou sont en train de le

³⁵⁵ De manière sérieuse : soit la commune a déjà mis en place une structure mais elle est en sommeil ou dissoute définitivement, soit elle a tenté de mettre en place un projet déjà construit de manière interne par la municipalité (avec choix d'organisation), mais la mise en place s'est heurtée à un refus des partenaires extérieurs (comme cela a été le cas à Koltzhoffen ou

faire), ce pourcentage passe même à 64,4% et il a tendance à augmenter avec la taille de la commune pour atteindre 100%. Cela explique la difficulté à trouver des grandes communes n'ayant jamais tenté l'expérience. Parmi les 22 communes de plus de 10 000 habitants, une seule est dans ce cas en Alsace, et elle a 10 451 habitants³⁵⁶.

Ainsi le choix a été d'obtenir une grande diversité des situations, tant sur la taille que sur l'appartenance politique des Maires, avec une possibilité de comparaison, à taille égale ou à appartenance politique approchante. Dorénavant, comme l'indique le tableau 25 (ci-dessous), l'échantillon sera présenté en fonction de la taille en quatre sous-ensembles (ou cinq, selon le cas) : trois villages, trois petites villes, huit villes moyennes (subdivisées en 2 sous-groupes) et trois grandes villes.

Tableau 25. Tendance politique des Maires étudiés selon la taille de la commune³⁵⁷.

Communes	Tendance affirmée des Maires (tendance probable)
3 villages de 1 000 à 2 000 hab	SE (centre droit) - SE (gauche) - SE (Union Centriste au Sénat - FD)
3 petites villes de 4 000 à 5 500 hab	SE (proche PS) - RPR - AREV
5 villes moyennes de 9 500 à 16 500 hab	SE (centre droit) - PS - RPR - SE (Apparenté RPR au Sénat) - FD
3 villes moyennes de 19 500 à 30 000 hab	RPR - PS - MDA (proche PS)
3 grandes villes de plus de 60 000 hab	RPR - PS - PS
TOTAL	6 SE (2 à gauche ; 4 à droite) 1 AREV - 4 PS - 1 MDA - 1 FD - 4 RPR

à Linthal), soit un projet déjà construit est en cours. N'ont pas été pris en compte les communes où la mise en place d'un conseil de jeunes n'a été qu'évoquée.

³⁵⁶ Pour la présentation exhaustive des 101 communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants ainsi que l'existence d'un projet actuel ou ancien de conseil de jeunes : cf. Tome 3, Annexe 83, pp. 195-197.

³⁵⁷ SE = Sans Etiquette ; FD = Force Démocrate (anciennement CDS, Centre des Démocrates Sociaux) ; PS = Parti Socialiste ; RPR = Rassemblement Pour la République ; AREV = Alternative Rouge et Verte ; MDA = Mouvement Démocratie Alsacienne (créé par un dissident du PS qui se dit de centre-gauche, mais auquel s'est aussi rallié un autre Maire qui se dit de centre-droit). A d'autres endroits sont évoqués : le PC = Parti Communiste (ou PCF = Parti Communiste Français) ; le MPF = Mouvement Pour la France (créé par Philippe DE VILLIERS) ; le FN = Front National ; ou encore : NR = Non Réponse (généralement involontaire, sinon serait classé dans les SE = Sans Etiquette).

La diversité politique a présidé au choix des communes mais n'a pas permis à toutes les grandes formations politiques d'être représentées : ainsi, le PC et le FN ne seront présents qu'au travers de conseillers municipaux actuels ou ayant exercé des fonctions électives par le passé (Koltzhoffen).

b. Parmi les conseils de jeunes en Alsace

1) L'ancienneté des conseils et les changements de municipalité

Les conseils d'Alsace ont suivi l'évolution des conseils de France. Quelques expériences anciennes, un boum après les élections de 89, un second, pas encore tout à fait perceptible, après celles de 95.

Tableau 26. Ancienneté et durée de vie des conseils dans les communes alsaciennes et dans les communes de l'échantillon (novembre 96).

	en Alsace	dans l'échantillon
CONSEIL DE JEUNES :		
En projet actuel déjà avancé	17	1
Ayant eu un projet (sans réalisation)	9	2
En fonctionnement	60	11
En sommeil ou à l'arrêt	22	2
Sans rien (ou l'ayant déjà évoqué)	801	2
TOTAL ³⁵⁸	909	18
Communes avec déjà une expérience de fonctionnement d'un conseil :		
Moins de 2 années d'expérience	29	2
2 à 4 années d'expérience	21	3
5 à 7 années d'expérience	25	6
8 années d'expérience ou plus	6	2
Conseil ayant démarré :		
après les municipales de 95	27	2
après celles de 89 (et avant 95)	46	9
avant 89	9	2

³⁵⁸ Le total dépasse les 903 communes alsaciennes du fait de double-comptes : certains conseils de jeunes ont été définitivement arrêtés mais un nouveau conseil est né dans la même commune, certaines communes ont ou ont eu deux conseils.

Comme le montre le tableau 26 (page précédente), l'échantillon a tenté de tenir compte des divers types de situations : selon l'ancienneté des conseils et le nombre d'années d'expérience de la commune. Mais l'environnement politique des conseils, celui qui a présidé à leur naissance, a été pris en compte également. C'est ainsi que l'échantillon contient six communes ayant changé de municipalité en 95. Pour deux d'entre elles, ce changement a précipité la mise en place d'un conseil (Arolsheim et Illfelden) ; pour deux autres, un conseil antérieur existait et l'arrivée d'un nouveau Maire a renouvelé l'idée du conseil, soit en changeant l'âge (Ohlkirch), soit en modifiant seulement le discours (Melsbourg) ; dans les deux derniers cas, c'est le coordonateur d'un conseil ayant existé qui devient Maire : l'un ne reprend pas l'idée du conseil (Daulwiller), l'autre le continue (Bertschbach). Dans les onze autres communes, le Maire sortant a été réélu et n'a pas fait varier la situation quant au conseil. S'il existe, il continue ; s'il n'existe pas, il n'est pas créé. Cette situation reflète les caractéristiques des conseils alsaciens qui naissent presque toujours à l'occasion d'un changement de municipalité ou de l'accès au pouvoir d'un nouveau Maire (sans qu'il y ait forcément changement de majorité ou de tendance de référence).

2) La dénomination des structures

La dénomination des conseils étudiés reflète le plus souvent d'autres caractéristiques structurelles. Là aussi, la variété a été recherchée. Le « conseil communal des jeunes » d'Arolsheim reflète cette tendance qui s'est développée récemment et qui par l'adjectif « communal » veut faire savoir que la structure est consultative et ne prend pas les décisions qui reviennent légitimement au conseil municipal en exercice. La « commission des jeunes » de Daulwiller et celle d'Ohlkirch sont à rapprocher de cet esprit, tout en y ajoutant un caractère expérimental, qui était alors le signe d'une certaine fragilité de la structure presque voulue par les élus qui en étaient les promoteurs, soit parce qu'ils ne voulaient pas y mettre beaucoup de poids, soit parce qu'ils ne pouvaient pas le faire. Dans les trois cas, une volonté de distinction est présente. C'est également le cas de Koltzhoffen dans sa ten-

tative de créer des « commissions d'enfants » par quartiers. Le « conseil consultatif des jeunes » de Landwihr, lui aussi, exprime, par sa dénomination, la volonté de montrer d'entrée les objectifs réels de la structure. Cependant, le choix du terme « conseil » se distingue de celui de « commission » dans la mesure où il conserve malgré tout une certaine ampleur à l'opération : la structure n'est pas ici la « énième commission (la 34e) » du conseil municipal, comme le fait ironiquement remarquer un conseiller municipal d'opposition à Ohlkirch dans sa tribune d'expression du bulletin municipal³⁵⁹.

L'échantillon contient en outre deux « conseils municipaux de jeunes » et sept « conseils municipaux d'enfants » plus classiques, dans une proportion qui reflète bien la réalité des conseils en Alsace et même en France, puisque le modèle le plus classique est le « conseil municipal des enfants » à l'image de celui de Schiltigheim. Enfin, Querbruck a bien dû se distinguer de toutes les autres communes alsaciennes en créant des « conseils de jeunes de quartiers », compte tenu des difficultés inhérentes à la taille de la commune, difficultés sans doute plus subjectives qu'objectives, dans la mesure où le principe finalement retenu de prendre en compte les quartiers dans l'organisation de la structure n'est pas spécifique à Querbruck, et qu'une ville comme Preschwiller a bien réussi à créer une structure centrale malgré sa grande taille.

3) L'âge des membres, le mode de désignation et la structuration interne

A l'image de la dénomination choisie, l'âge des membres des conseils de l'échantillon varie entre 8 et 18 ans, avec une moyenne de 11 ans pour les conseils d'enfants, de 14, 15 ans pour les conseils ou commissions de jeunes, pour lesquels la limite symbolique des 18 ans fait le plus souvent référence à la possibilité statutaire, à partir de cet âge, de participer à la vie municipale. Les derniers-nés des conseils, ceux qui entrent dans la logique du projet de loi BALLADUR sous l'appellation « conseils communaux de la jeunesse », et qui diffèrent légèrement de la dénomination adoptée à Arols-

³⁵⁹ Cf. Tome 3, Annexe 70, p. 175.

heim par le caractère générique que revêt la notion de « jeunesse », ne sont pas représentés dans l'échantillon³⁶⁰.

La structuration interne des conseils étudiés est le plus souvent calquée sur la structure du conseil adulte, avec une mise à distance qui prend des formes différentes, mais qui reste surtout symbolique : le refus quasi général d'élection d'un Maire-enfant ou d'un Maire-jeune (sauf dans le cas de Bertschbach) n'empêche que peu de conseils d'élire des adjoints-enfants ou de nommer des responsables de commissions. Les signes extérieurs de ressemblance sont très nombreux : alignement du nombre de conseillers sur celui des adultes, modalités d'élection jusqu'à l'utilisation de cartes d'électeurs, d'urnes et de listes d'émargement, et parfois utilisation des écharpes tricolores lors de cérémonies officielles. Ces ressemblances sont si nombreuses que le refus du Maire-jeune semble avoir pris dans l'espace des conseils de jeunes un caractère symbolique, que seul le Maire de Bertschbach ne semble pas avoir perçu. Dans ce cas précis, le choix de faire élire un Maire-jeune ne reflète pas du tout le type de conseil rejeté par le discours qui semble dominer cet espace et qui semble avoir pris corps dans ce symbole.

³⁶⁰ Un tel conseil a existé pendant un an à Preschwiller, mais n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique. De même, le second conseil de Nordwiller n'a été pris en compte qu'en tant que suite logique du conseil d'enfants mais n'a pas fait l'objet d'une étude poussée.

C. CONCLUSION

Cette première approche de la réalité étudiée a permis de mieux situer l'espace dans lequel se jouent la mise en place, la mise en scène ou le refus de conseils de jeunes dans les 17 communes choisies. L'analyse de l'ensemble des conseils de jeunes d'Alsace a montré que le processus de mise en place de conseils obéit à des principes identiques à ceux déjà repérés pour le reste de la France : plus la taille de la commune augmente, plus grandes sont les chances de trouver des communes avec un conseil de jeunes. Si les spécificités politiques régionales —un marquage à droite prononcé et explicable historiquement— font que, quantitativement, les communes ayant eu ou tenté de mettre en place une structure de ce type soient plus de droite que de gauche, l'analyse en pourcentage révèle que ce sont les villes de gauche —et notamment détenues par le PS— qui sont les plus productrices de conseils de jeunes. Mais là aussi, la taille de la commune intervient : dès qu'elle augmente, les chances de trouver un conseil dans une commune s'équilibrent entre les tendances politiques.

Par ailleurs, l'analyse détaillée de nombreux autres facteurs, et notamment la structure socioprofessionnelle des communes et celle des élus, l'âge et le sexe des élus, les caractéristiques financières des communes ainsi que les choix en matière de politique de la jeunesse, ne permettent de déterminer aucune règle qui pourrait caractériser ou différencier les communes ayant fait le choix de créer un conseil de jeunes des autres communes.

La taille de la commune apparaît donc comme la donnée la plus significative en matière de conseils de jeunes. Mais celle-ci semble devoir être plus considérée comme un indice de capital politique qu'elle traduit et qu'elle confère en partie à un Maire et à ses élus. De ce point de vue, plus qu'un marquage politique au sens des courants politiques, le phénomène semble relever de la stratégie politique, type de comportement qui est d'autant plus présent dans les communes que la taille augmente et qu'augmente le poids politique du Maire.

Mais si l'environnement des conseils de jeunes —le cadre communal— a été étudié de manière globale, il est dès lors nécessaire d'approfondir chaque cas en mettant notamment en relation les caractéristiques des conseils étudiés —ainsi que les écrits qui ont été publiés à leur propos— avec les discours des élus qui les ont mis en place ou qui les gèrent, et en les mettant également en perspective par l'analyse des discours produits par les élus de l'opposition municipale, dans le but de vérifier qu'il s'agit bien d'une stratégie politique, de montrer quelle est son importance relative dans une politique municipale, et d'analyser dans quelle mesure le capital politique d'un agent va, dans ce domaine, déterminer ses pratiques et ses représentations.

CHAPITRE 4 :

CONSEILS DE JEUNES

ET

POLITIQUE

A. PRESENTATION DE L'ECHANTILLON

1. Difficultés rencontrées dans le recueil de données

a. Une certaine transparence payante

D'entrée de jeu, une stratégie a été adoptée par le chercheur dans sa quête d'information : celle d'une certaine transparence concernant l'objet de l'enquête. L'objet a été révélé à chacun des agents contactés soit au moment de la prise de rendez-vous, soit dans la lettre sollicitant l'entretien, ou au plus tard en début d'entretien à titre d'introduction. Cette méthode peut sembler peu orthodoxe, puisque, en règle générale, l'objet réel est masqué pour éviter l'effet d'imposition de problématique. Les raisons qui ont conduit le chercheur à exposer, de manière simplifiée, l'hypothèse principale de l'enquête, sont stratégiques : au sein de l'espace politique, fut-il local, les agents ont une perspicacité intellectuelle qui va de pair avec une certaine méfiance, particulièrement des sociologues, d'autant plus grandes que leur position est plus dominante au sein du champ politique (ou, pour être plus proche de la réalité compte tenu du niveau politique moyen des agents interviewés, que leur position est moins dominée dans ce champ). Cette perspicacité n'aurait pas conduit certains d'entre eux à accepter de livrer des détails sur leur vie *privée*, par opposition à leur vie *publique*. Cette dernière, pour un élu, se limite le plus souvent à ses fonctions électives et ne s'étend pas à sa vie professionnelle comme cela peut être le cas pour d'autres agents. Un élu considère sa vie familiale, professionnelle et même associative comme faisant partie de la sphère privée. Les moins dotés en capital politique y intègrent même leur appartenance politique :

« E-A » : « ... naturellement, moi, j'ai mes idées ! ... Hein ! Mais ... au niveau d'la ... gestion municipale, on ne parle jamais d politique ! »

« K-ADM » : « je crois qu'c'est quelque chose qui doit rester personnel ... »

Le Maire de Bertschbach ne parle de ses opinions politiques que par allusions successives avant de révéler enfin le nom de partis dont il se sent proche. Pour choisir son premier adjoint, il a considéré avant tout ses qualités humaines et a laissé ses opinions politiques dans le domaine du choix personnel :

« B-M » : « Faut dire ... pffh... pour parler politique, ch'ais pas comment il vote hein ! »

Accéder à ces informations, souvent considérées comme très personnelles, a ainsi demandé la mise en oeuvre de stratégies.

L'acceptation du rendez-vous pour un entretien enregistré dépend d'un ensemble de données qui ne peuvent être toutes maîtrisées et qui vont des motivations d'ordre psychologique (besoin d'être écouté, valorisé) jusqu'aux motivations liées au contexte politique local, qui peuvent être favorables ou non. Mais l'objet de l'entretien énoncé par l'enquêteur et son acceptation intellectuelle par l'enquêté jouent également un rôle non négligeable. C'est pourquoi l'exposé de l'hypothèse principale a obéi à une double règle de transparence et de masquage.

La transparence a consisté à révéler l'objectif principal, qui est de mettre en rapport la diversité des conseils de jeunes (dans les choix d'organisation et d'objectifs) avec la diversité des caractéristiques de leurs promoteurs (leurs expériences passées, leurs engagements dans tous les domaines, leurs caractéristiques sociales). Ce court exposé simplifié a eu l'avantage d'obtenir avant le début de l'entretien un certain accord de la quasi totalité des agents, favorisé par le discours des promoteurs de conseils de jeunes depuis qu'ils existent, et même au-delà, par le discours qui semblent dominer l'ensemble des politiques municipales : chaque conseil est différent, on ne peut pas comparer une commune à l'autre, chacune a ses spécificités, et c'est ce qui fait la fierté des élus locaux et qui motivent en partie leur engagement, et c'est aussi sans doute une des raisons pour lesquelles l'intercommunalité a tant de mal à se développer en France. Que les promoteurs eux aussi soient tous différents relève d'une logique semblable et l'idée que leurs caractéristiques s'impriment dans leurs productions (en

l'occurrence les conseils de jeunes qu'ils ont mis en place ou qu'ils animent) ou leurs représentations (tous ne sont pas promoteurs puisque les conseillers municipaux d'opposition étaient concernés aussi) a rencontré leur accord dans la quasi totalité des cas. L'effet produit par cette introduction a servi de contrat tacite dont l'enquêteur a pu se servir en rappel à l'occasion des transitions annonçant les parties plus personnelles de l'entretien, mais aussi à l'occasion des quelques rares remises en cause de questions plus politiques. Commenant à aborder les responsabilités prises par le Maire de Preschwiller au sein de son parti, celui-ci se rebiffe :

« P-M » : « Enfin ça n'a rien à voir avec les conseils d'enfants ! ... Ça ! »

Un certain masquage de l'objet a corrélativement été réalisé en minimisant le poids qu'y prennent les caractéristiques proprement politiques, et en les noyant dans l'ensemble des caractéristiques énoncées : la profession, les engagements associatifs, syndicaux, politiques, les caractéristiques familiales (le nombre d'enfants), ... Dans le cas du Maire de Preschwiller, la justification de l'enquêteur put ainsi être rapide : aborder le domaine politique avait pour but de savoir si dans ce domaine aussi l'agent s'était préoccupé des questions d'enfance ou de jeunesse et avait par exemple pris des responsabilités dans les sections jeunesse de son parti.

Un autre type de masquage consistait à minimiser la volonté sous-jacente de comparer les discours entre le Maire et son adjoint (ou le fonctionnaire chargé du conseil) : une équipe municipale se doit d'être cohérente dans son discours. L'argument fréquemment utilisé (le plus souvent auprès des Maires) pour justifier la multiplicité des agents interrogés pour une même commune fut le complément d'information sur des aspects plus pratiques ou sur l'animation du conseil que les Maires assurent rarement eux-mêmes. Inversement, pour éviter que l'entretien avec l'adjoint ne dissuade le Maire d'accepter un second entretien, le chercheur a systématiquement demandé à commencer par le Maire, prétextant que l'entretien avec l'adjoint viendrait ensuite compléter sur des aspects plus pratiques. Cet argument a pu être tenu pour la plupart des communes, compte tenu du fait que le chercheur s'était gardé en réserve plusieurs communes au sein desquelles il était sûr,

par ses connaissances directes ou indirectes des acteurs locaux, de pouvoir accéder au Maire. Cette réserve n'a finalement pas été entamée mais a servi au chercheur à garder sa fermeté vis-à-vis des nombreux barrages de secrétaires qu'il a dû affronter pour accéder aux Maires ciblés.

Pourtant, certains Maires n'ont pas hésité à confier leur réalisme quant aux variations possibles de discours internes. Le Maire de Frischbach, après avoir évoqué sa conception des conseils de jeunes et de la citoyenneté, évoque l'avis de l'animateur municipal :

« F-M » : « Ce serait bien de de ... de le voir comment il voit les choses ! Et vous verrez aussi si ... si si si le discours de « F-A » [Par son prénom] colle un p'tit peu avec c'que je ... c'que je c'que je dis et ... comment se situe euh ... euh ... [L'animateur] par rapport à ... euh par rapport à ça hein ! »

En dehors de quelques exceptions, l'exposé partiel de l'objet semble avoir favorisé l'accord tacite des élus interrogés et l'instauration d'une certaine confiance, dans un climat général de méfiance d'autant plus grand que le poids politique des interlocuteurs était important.

Pour finir, il faut évoquer la modification de stratégie adoptée au cours de l'enquête concernant le niveau annoncé de la recherche. Dans la même optique de ne pas attiser la méfiance des enquêtés potentiels, l'enquêteur avait adopté, pour annoncer l'enquête, une terminologie relativement floue du type : « Une étude sur les conseils de jeunes ». Devant l'insistance de deux ou trois élus sur les caractéristiques précises de l'enquête et le niveau précis de recherche, l'enquêteur a pu constater que les termes « thèse de doctorat » avaient eu parfois le pouvoir magique du « Sésame, ouvre-toi ! » devant la caverne d'Ali Baba. Il semble que les élus, surtout quand la taille de la commune augmente, sont souvent sollicités par des études de stagiaires de toutes sortes et que le temps dont ils disposent pour se prêter à des entretiens souvent mal préparés se limite de plus en plus, de leur propre volonté. Le niveau de la recherche annoncé ensuite par le chercheur à tous les enquêtés ciblés semble avoir été reconnu (dans les deux sens du terme) par la plupart d'entre eux.

b. Quelques murs infranchissables

Malgré toutes les précautions évoquées ci-dessus, malgré la mise en oeuvre du réseau propre de relations du chercheur³⁶¹, certains Maires sont demeurés inaccessibles.

Le Député-Maire d'Ohlkirch semble siéger au sommet d'une tour, dans une forteresse férocement gardée par son directeur de cabinet. Toutes les tentatives ont été faites pour l'approcher, en vain. L'ultime argument utilisé —la mise en concurrence des Maires des trois plus grandes villes de la région, notamment sur le plan politique puisque Ohlkirch est la seule des trois à représenter la droite— a failli fonctionner. Mais au dernier moment, le Maire a délégué son premier adjoint. Les raisons du refus sont multiples, mais la principale raison évoquée par le directeur de cabinet —un problème de disponibilité pour un parlementaire— révèle en fait un problème de priorité, puisque, par ailleurs, le Maire prend beaucoup de temps à sillonner les fêtes populaires et les marchés (surtout en période électorale, il est vrai) et à organiser des rencontres de quartiers où il n'hésite pas à passer deux à trois heures à répondre aux questions et critiques des habitants (là aussi, il est vrai que la rentabilité de l'opération est bien plus intéressante, ces réunions rassemblant jusqu'à quatre ou cinq cent personnes). En dehors de ces apparitions, tout entretien individuel avec lui semble devoir être obligatoirement précédé par la remise à son cabinet de la liste précise des questions que veut poser son interlocuteur. Cette pratique, courante dès que la position de l'agent devient élevée dans la hiérarchie politique et qu'il est entouré par des professionnels spécialisés dans le filtrage de l'accès à sa personne. Tout se passe comme s'il ne détenait pas seul les réponses qu'on lui pose et que sa pensée est le produit d'un travail collectif, et notamment de professionnels.

Un tel discours a été tenu par le directeur de cabinet du Maire de Querbruck, qui correspond au deuxième échec. Selon lui, des dizaines de doctorats portent sur la politique à Querbruck et il faut trouver d'autres arguments pour obtenir un entretien, ne serait-ce que pour quelques minutes.

³⁶¹ Evoqué dans la méthodologie (Tome 1, Chapitre 2, E, 2, b).

Mais l'intérêt de la réponse réside dans l'argument de la pensée collective (le directeur de cabinet estimait que ce n'est que dans les petites communes que la politique est incarnée par le seul Maire) : cet argument ne peut être réfuté en tant que tel puisqu'il correspond à une réalité, mais de croire qu'un entretien avec n'importe quel membre de l'équipe en question permettra de recueillir la politique de la mairie semble illusoire. Et c'est justement ce que prouvera la comparaison entre les représentations des deux adjoints interrogés dans cette même commune, qui ont une interprétation radicalement différente d'une même réalité, ce qui sera une illustration des hypothèses du présent travail.

En dehors de ces deux refus, une seule autre personne sollicitée a définitivement refusé de consacrer ne serait-ce qu'un quart d'heure à l'enquêteur : il s'agit de l'une des têtes des deux listes d'opposition à Daulwiller. Chargé de mission à l'Inspection Académique (ancien professeur certifié), les raisons de son refus n'ont pu être élucidées.

Quelques autres personnes (souvent les Maires des plus grandes communes de l'échantillon) ont mis quelques difficultés à accepter l'entretien ou à tenir leur engagement de rendez-vous³⁶², mais l'entretien a toujours eu lieu finalement (et a souvent duré plus longtemps que prévu).

Enfin, quelques agents ont montré quelques difficultés quant à l'utilisation de l'appareil d'enregistrement, bien que chaque personne ait été prévenue à l'avance de l'enregistrement de la conversation : le Maire de Climbourg, l'ancien adjoint de Querbruck (conseiller général et conseiller régional) et enfin le tête de liste Front National de Preschwiller. De manière plus générale, les membres du Front National constituent ceux qui se sont montrés les plus méfiants à l'égard de l'entretien : plusieurs d'entre eux ont noté avec précision les coordonnées de l'enquêteur et le moyen de consulter la thèse par la suite. L'un d'entre eux —« P-CMO2 »—a même ouvertement

³⁶² Dans le Tome 4, chaque série d'extraits d'entretiens est précédée d'une explication des circonstances de l'entretien et des éventuelles difficultés d'obtention du rendez-vous, ainsi que des biais utilisés pour accéder à l'agent.

menacé l'enquêteur en cas d'utilisation de l'enregistrement en dehors du cadre prévu : « de toute façon le fusil n'est pas loin ! »³⁶³

Ces ombres au tableau ne font que mettre en exergue sa lumière générale : en fait, et contrairement aux craintes préalables de l'enquêteur, la grande majorité des élus ou fonctionnaires sollicités ont accepté l'entretien sans problème.

c. Les limites du temps

La durée moyenne des entretiens est de 41 minutes et n'est pas plus courte pour les Maires que pour les autres personnes interrogées, contrairement à ce que l'on pouvait attendre. Même s'il a été généralement plus difficile d'obtenir le rendez-vous avec le Maire, quand celui-ci était obtenu, les limites temporelles ne se sont pas fait plus sentir que pour les autres agents. Seule variation notoire : les plus courts entretiens ont concerné le plus souvent les personnels administratifs.

Par ailleurs, comme une partie non négligeable de l'entretien portait sur le passé et l'appartenance politique de l'agent, ceux qui étaient le moins pourvus en capital politique n'en ont que peu parlé et cela a d'autant raccourci l'entretien (c'est le cas notamment des adjoints de Bertschbach et de Koltzhoffen). Une remarque identique concerne les communes de l'échantillon qui n'ont pas ou jamais tenté de mettre en place un conseil de jeunes (Grossthal, Jungwiller, Koltzhoffen).

Mais le problème du temps n'en est pas moins au centre des difficultés éprouvées par l'enquêteur qui, pour ne pas rebuter a priori l'enquêté, a toujours annoncé que l'entretien durerait une demi-heure environ. Même si 40% d'entre eux ont atteint et dépassé 45 minutes, le temps disponible était toujours trop court pour permettre à l'agent de laisser libre cours à ses pensées, c'est-à-dire pour laisser place à son propre cheminement, ce qui permet de

³⁶³ Cette phrase prononcée à la vue de l'appareil d'enregistrement n'a ainsi pas été enregistrée mais est une retranscription fidèle des paroles prononcées. Elles n'auraient d'ailleurs certainement pas été prononcées en cours d'enregistrement.

mieux percevoir ses centres d'intérêt et les logiques qui l'animent³⁶⁴. En clair, cela signifie que les injonctions de l'enquêteur pour faire avancer l'entretien dans les domaines prévus par le guide ont été nombreuses, au détriment parfois de la qualité d'écoute, et ont fait osciller l'entretien qui se voulait semi-directif plus souvent du côté directif que du côté libre.

A d'autres moments, soit pressé par le temps, soit par souci de ne pas laisser l'interlocuteur dans un lourd embarras, l'enquêteur s'est contenté de phrases inachevées, soit les a finies lui-même, au risque peut-être de détourner le sens voulu par l'enquêté et d'imposer par là une vision légèrement différente de sa réalité. Ces maladresses, perceptibles à la lecture des entretiens ou de leurs extraits³⁶⁵ et contribuant à la limitation de la validité de cette étude, ont été nécessaires afin de recueillir, dans le temps limité de chaque entretien, des représentations suffisamment développées —mais pas trop— sur chaque domaine prévu par le guide et permettant au bout du compte de vérifier les hypothèses.

2. Positions occupées dans les communes

a. Logique générale

La stratégie d'approche prévue avant le début du recueil des données —le fait de choisir le Maire, l'adjoint le plus concerné par la question des conseils de jeunes, éventuellement le fonctionnaire municipal chargé du conseil, et un représentant de l'opposition— a pu être mise en oeuvre sans trop de difficultés. Cependant la présence fréquente de plusieurs oppositions municipales comme à Koltzhoffen (ou au contraire l'absence d'élus de l'opposition comme à Climbouurg), l'existence de plusieurs adjoints concernés par le conseil de jeunes (soit parce que l'enfance et la jeunesse relèvent de deux adjoints différents comme à Hellwihr, soit parce que la municipalité a

³⁶⁴ Cependant, la toute première partie de l'entretien a été consacrée quasi systématiquement à la libre présentation, par l'enquêté, du conseil de jeunes de la commune considérée, de manière à appréhender les différentes modalités de présentation du conseil et d'éviter les effets d'imposition de problématique.

³⁶⁵ Cf. Tome 4.

changé en 95 comme à Melsbourg, ou encore que les attributions concernant le conseil ont été transférées d'un adjoint à l'autre comme à Querbruck), toutes ces raisons ont conduit le chercheur à diversifier l'échantillon plus que prévu et à effectuer non pas 45 à 50 entretiens, mais 78 en tout. Sur ces 78 agents n'ont été retenus que 75. Les trois agents mis de côté sont trois Maires, dont deux correspondent à des communes de 10 000 habitants environ et qui ne semblaient rien apporter de plus à l'analyse, et un Maire de sexe féminin d'une petite commune de 1 000 habitants qui a reporté trois fois son rendez-vous, de sorte que l'entretien, qui aurait ensuite dû être complété par d'autres rendez-vous dans la commune, a eu lieu à une date qui ne permettait plus d'intégrer cette commune dans l'échantillon.

Le discours de chacune des 75 personnes interviewées a fait l'objet d'une retranscription la plus fidèle possible³⁶⁶ et d'une analyse détaillée à partir du tableau des indicateurs³⁶⁷ pour aboutir à la constitution de 75 tableaux³⁶⁸ résumant les caractéristiques socioculturelles et le parcours scolaire, associatif et professionnel, le parcours politique et la position dans le contexte municipal et communal, le discours sur la politique et l'engagement politique, ainsi que l'ensemble des discours produits sur le conseil, ses objectifs, ses différentes caractéristiques d'organisation, sa médiatisation, et son rapport aux modèles de conseils existants. Ces tableaux contiennent des petites synthèses de l'enquêteur, mais le plus souvent possible, et particulièrement en ce qui concerne les représentations, les paroles des agents ont été présentées sous forme de citations. Les échanges les plus intéressants n'ayant pu prendre place dans les tableaux sont présentés dans le

³⁶⁶ La retranscription intégrale des éléments comme les silences, les hésitations, les balbutiements, rires, voire sourires, les intonations de la voix. Un dictionnaire explicatif a été créé spécialement à l'intention des lecteurs de ces extraits et se trouve dans le Tome 4, pp. 10-15. Ce troisième tome d'annexes aurait pu sembler superflu. Bien au contraire ! Il est primordial de permettre à l'éventuel utilisateur des résultats de cette recherche de vérifier par lui-même leur validité en lui permettant d'aller jusqu'aux sources de l'information qui a été traitée et en partie produite par le chercheur.

³⁶⁷ Cf Tome 3, Annexe 32, p. 82.

³⁶⁸ Les tableaux des entretiens sont numérotés de 1 à 75 et sont précédés d'un répertoire en trois pages résumant les fonctions au sein de leurs communes respectives des 75 agents interviewés ainsi que leur tendance politique affirmée (Cf. Tome 3, Annexe 84, pp. 198 à 200). Les tableaux correspondants pour chaque agent se trouvent dans le Tome 3, Annexe 85, pp. 201 à 275. Il y sera fait très souvent référence au cours des chapitres suivants.

Tome 4 qui, en plus du texte intégral des entretiens avec les 15 Maires, leur est entièrement consacré³⁶⁹.

Parmi les 75 agents étudiés se trouvent 15 Maires, 18 adjoints, 26 conseillers municipaux (dont 23 situés dans l'opposition municipale), 8 fonctionnaires municipaux, 7 anciens élus (dont un exclu pour fraude électorale, deux démissionnaires et plusieurs anciens adjoints non réélus ou ne s'étant par représentés), et un opposant municipal n'ayant pas réussi à se faire élire, mais qui a été retenu en l'absence de tout élu d'opposition.

b. Majorité et opposition

L'idée de mettre en relief le discours officiel de l'équipe municipale en place par l'opinion qu'en ont les élus de l'opposition a permis de prendre conscience d'une double logique.

La première est une logique d'opposition, habituelle et attendue, même si elle comporte certaines nuances, liées au type d'opposition dont il s'agit : on peut être opposant parce que l'on s'est opposé au cours de la campagne électorale à l'équipe qui a remporté les élections ; mais on peut aussi être opposant parce que l'on est engagé dans un parti politique différent (et donc opposé, même si ce n'est que sur certains principes), même si l'on fait partie de l'équipe majoritaire (qui prend ce nom parce qu'elle a obtenu la majorité des suffrages exprimés lors des élections). C'est ainsi que les positions prises par « Q-CM », communiste engagé mais ayant fait partie de la liste du Maire socialiste élu en 95 (c'est pourquoi il n'a pas été classé dans l'opposition), reflètent l'ambiguïté de sa position : opposé, mais ne pouvant pas l'être ouvertement ni systématiquement ; ne faisant pas partie de l'opposition, mais le souhaitant parfois.

La seconde est une logique de méfiance, qui fera l'objet d'une attention particulière parce qu'elle semble être une caractéristique constitutive des

³⁶⁹ Cf. Tome 4, pp. 16-365. L'ordre des extraits d'entretiens est identique à celui des tableaux dans le Tome 3 : le classement est effectué par commune, de la plus petite à la plus grande dans l'ordre des initiales choisies pour les noms codés des communes, et va généralement du Maire à l'opposition, en passant par l'adjoint, et les éventuels conseillers et fonctionnaires municipaux.

opinions exprimées par les agents de l'espace politique à propos des conseils : critiquer une politique globale de la jeunesse passe encore, mais critiquer un conseil des jeunes, c'est critiquer les jeunes et cela ne se fait pas, surtout s'il s'agit d'enfants.

La parole donnée à l'opposition a permis en outre de prendre en compte des formations politiques absentes des instances locales du pouvoir (du moins en Alsace) comme le Front National (dont plusieurs représentants se sont montrés très surpris de l'honneur qui leur était ainsi fait) ou le Parti Communiste Français, ou encore le Mouvement Pour la France.

c. Poids dans la hiérarchie municipale

En dehors du poids politique de chaque agent qui sera abordé dans le paragraphe suivant, il existe ce que l'on pourrait appeler un poids relatif, sorte de poids interne qui tient compte, d'une part, de la position dans la hiérarchie municipale (et qui fait qu'un Maire, quelle que soit la taille de la commune, garde toujours une position, au moins statutairement, dominante au sein du conseil municipal, les adjoints eux-mêmes étant le plus souvent classés dans un ordre numéroté qui symbolise leur proximité du Maire), et d'autre part, mais secondairement, du résultat obtenu aux élections ; ce résultat, exprimé en pourcentage ou parfois en nombre de voix, donne, au moins dans les représentations des élus, plus ou moins de poids dans les décisions municipales et/ou dans les interventions au sein du conseil municipal. En effet, un conseiller municipal d'opposition qui a manqué l'élection pour quelques centaines de voix seulement, pour faire valoir son point de vue, sait rappeler qu'il pèse lourd dans la balance (et notamment dans l'élection suivante), même si le système électoral ne lui confère qu'un faible nombre d'élus et que cette pression potentielle ne peut infléchir la réalité du poids écrasant de l'équipe majoritaire qui, si elle est unie, peut ne pas tenir compte du tout de l'opposition. Ainsi, même lorsque la victoire d'un Maire a été obtenue par tractations électorales entre les deux tours, comme à Preschwiller où, pour barrer la route au Front National, la gauche et une partie de la droite modérée se sont unies entre les deux tours, le groupe vainqueur,

même si l'on fait abstraction des quatre élus de droite qui en font partie du fait de la négociation, conserve la majorité écrasante des sièges : plus de 70% (39 sur 55). Un autre cas limite s'est présenté à Daulwiller en 89 où le Maire sortant (de droite), pour être certain de remporter les élections, a composé avec son ancien opposant de gauche en 83 : la négociation devait conduire, en cas de victoire, à lui attribuer le tiers des sièges obtenus. Malgré la présence d'une liste d'opposition, malgré le très bon score de celle-ci au premier tour (41%), les deux tiers restants de la liste du Maire sortant restaient majoritaires !

Ainsi, le système électoral actuel, même dans des cas de figure extrêmes, assure à la liste majoritaire, et au Maire qu'elle élit, une gestion municipale sereine, qui n'exige par la recherche constante d'une majorité³⁷⁰.

Comme le montre le tableau 27 (page suivante), les positions des Maires ne sont pas toutes aussi confortables les unes que les autres : les Maires de Melsbourg et même de Koltzhoffen, avec une majorité relative, doivent en partie leur élection à la désunion des listes, respectivement, de droite et de gauche, celui d'Ohlkirch, à l'effondrement du vote écologiste qui n'a pas pu, comme en 89, se présenter au second tour.

Au contraire, des Maires comme ceux d'Eckwiller, de Jungwiller ou de Hellwihr, assurent une hégémonie qu'ils ont su conquérir avec le temps (et l'exercice du pouvoir, puisqu'ils sont tous trois sortants). Mais un score révélant une majorité absolue au second tour n'a pas la même valeur que le même score au premier tour du fait de l'élimination des listes à faibles scores entre les deux tours. De même, le nombre de listes en présence modifie la valeur des scores des uns et des autres.

³⁷⁰ Ce système est somme toute récent puisque cette part de proportionnelle pour les villes de plus de 3 500 habitants n'a été réintroduite que depuis les élections de 83. Auparavant, dans les grandes villes, l'opposition était entièrement éliminée par le scrutin majoritaire de liste ; il faut remonter à 1969 pour retrouver la « proportionnelle de liste avec possibilité de panachage » (cf. B. VOGLER, *Histoire politique de l'Alsace*, Strasbourg, éd. La Nuée Bleue / Dernières Nouvelles d'Alsace, 1995, p. 321).

Tableau 27. Pourcentages respectifs³⁷¹ obtenus lors du dernier scrutin municipal³⁷² des différentes listes représentées dans l'échantillon³⁷³

COMMUNES	Groupe majoritaire	Liste 1	Liste 2	Liste 3
AROLSHEIM	62% (1)	45% (2)		
BERTSCHBACH	60% (1)	44% (2)		
CLIMBOURG	79% (1)	31% (0)		
DAULWILLER	51% (2)	37% (2)	12% (2)	
ECKWILLER	81% (1)	19% (1)		
FRISCHBACH	52% (1)	23% (2)		
GROSSTHAL	49% (2)	37% (2)		
HELLWIHR	65% (1)	27% (1)		
ILLFELDEN	48% (2)	30% (2)	22% (2)	
JUNGWILLER	68% (1)	13% (1)		
KOLTZHOFFEN	48% (2)	26% (2)	18% (2)	8% (0)
LANDWIHR	53% (1)	12% (1)		
MELSBOURG	44% (2)	29% (2)	16% (2)	
NORDWILLER	52% (2)	27% (2)	11% (2)	
OHLKIRCH	47% (2)	40% (2)	13% (2)	
PRESCHWILLER	53% (2)	34% (2)	12% (2)	
QUERBRUCK	53% (1)	26% (1)		

Enfin, il est certain que le poids politique issu d'élections non municipales vient également accentuer le poids interne d'un élu : la qualité de vice-président du conseil général du Maire de Climbourg rejaillit sur son poids interne à la mairie, déjà parce que son élection est en partie due à cette qualité.

Toutes ces remarques montrent qu'il n'est pas simple de caractériser le poids électoral d'un Maire ou d'une liste sous la forme d'un indice simple, tant la complexité de chaque situation est grande.

³⁷¹ Le pourcentage est arrondi au nombre entier le plus proche.

³⁷² Premier tour si une liste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour ; second tour dans les autres cas. Les pourcentages sont suivis entre parenthèses d'un code indiquant si le score a été obtenu au 1er tour (1), au second tour (2) ou si le score n'a pas suffi pour faire élire le candidat (0).

³⁷³ Pour les trois premières communes, il n'y a pas lieu de parler de groupe majoritaire ou d'opposition, puisque le scrutin n'est pas de liste. Les pourcentages sont donc remplacés par ceux obtenus par le Maire et l'élu de l'échantillon considéré comme opposant, ce qui explique que la somme des pourcentages peut dépasser 100%. Dans le cas de Climbourg déjà évoqué, ce représentant n'a pas été élu.

d. Les attributions des adjoints

Le choix des adjoints a obéi à plusieurs logiques. La première est celle qui était prévue : pour les communes ayant mis en place un conseil de jeunes, l'adjoint qui en est chargé, pour celles qui n'en ont pas, l'adjoint désigné par le Maire comme étant le plus proche de la question de l'enfance et de la jeunesse. Dans certains cas, l'entretien avec l'adjoint coordonnateur du conseil a été complété par celui d'un adjoint dont les attributions sont proches de la question (Hellwihr, Preschwiller) ou qui s'en occupait précédemment (Querbruck). Enfin, dans le cas d'Ohlkirch dont le Maire n'a pas accepté l'entretien, les attributions du premier adjoint désigné par le Maire pour le remplacer ne sont pas en rapport avec le projet de conseil municipal des enfants.

Parmi les adjoints directement concernés par un conseil existant ou par un projet déjà très avancé, il est intéressant de constater la diversité des situations. Dans les plus petites communes, l'adjoint en question s'occupe d'une commission très vaste rassemblant l'éducation, la culture, le sport et les loisirs (Arolsheim³⁷⁴, Bertschbach, Daulwiller). Dans les communes un peu plus grandes, le conseil est souvent rattaché (ou associé) à la question scolaire (Climbourg, Eckwiller, Frischbach, Hellwihr, Jungwiller). Dans les plus grandes communes, les attributions sont plus spécifiques : l'enfance (Melsbourg), la jeunesse (Preschwiller), ou les deux (Nordwiller), ou l'un des deux associé à un autre thème comme la culture (Landwihr) ou l'éducation populaire (Querbruck). Le cas d'Illfelden où la jeunesse est rattachée à l'état civil est particulier et a déjà été évoqué : la logique de rattachement n'est pas apparente du fait de l'opposition à l'idée de conseil de l'adjoint aux affaires scolaires.

³⁷⁴ Les cas d'Arolsheim est particulier : le Maire est l'ex-adjoint chargé de ces questions et n'a été élu Maire qu'en 96 après le décès subit de celui élu en 95.

3. Capital politique

Le poids politique des agents ayant servi de base à l'enquête ne se limite pas à leur position au sein de leur espace local. Il peut être considéré de manière plus absolue comme lié à une position dans le champ politique. Cette position comporte plusieurs composantes, parmi lesquelles deux sont plus facilement repérables : l'appartenance partisane (à un parti politique précis ou à une tendance politique) et la position dans la hiérarchie politique, où interviennent tant les différents mandats publics que la position occupée au sein même du parti.

Ainsi le simple conseiller municipal se distingue de l'adjoint et du Maire. Mais ce conseiller se distingue aussi des autres conseillers municipaux en fonction de la taille de la commune ; les adjoints et les Maires entre eux également. C'est ainsi que la règle du cumul des mandats atteint les Maires de plus de 20 000 habitants ; on sait plus rarement qu'elle atteint aussi les adjoints des communes de plus de 100 000 habitants (comme « P-A2 » par exemple qui est aussi conseiller général). Ensuite le fait de présider une structure intercommunale (SIVOM ou communauté de communes), d'être conseiller général ou régional, d'avoir des fonctions particulières au sein des collectivités correspondantes (président, vice-président ou président de commission) et d'y faire partie de la majorité ou de l'opposition, ou enfin d'être Sénateur ou Député ou encore Ministre (ou ancien Ministre) confèrent aux agents correspondants un certain poids politique dans l'espace politique départemental ou régional, et qui les fait entrer parfois d'office dans certaines instances des partis. Ainsi, le Maire RPR d'Illfelden est suppléant du Député de sa circonscription et fait depuis peu partie des structures départementales et régionales du parti :

« I-M » : « en tant que Maire euh et en tant que suppléant ... [je suis] un peu ... d'office dans certaines structures ! »

Au sein de l'échantillon se trouvent ainsi deux anciens Ministres, trois Sénateurs (et deux suppléants), deux Députés (et un suppléant), trois conseillers régionaux, huit conseillers généraux (dont trois vice-présidents) et 9 présidents ou vice-présidents de structures intercommunales.

En dehors des Sénateurs-Maires et Députés-Maires, certains élus de l'échantillon cumulent plusieurs fonctions, comme le Maire de Hellwihr ou celui de Landser : la taille de leur commune les fait échapper à la règle du cumul des mandats.

D'autres données font partie du capital politique comme la capacité de synthèse et d'analyse mais sont plus difficilement évaluables. La profession peut être un indice intéressant (médecin ou instituteur pour la notoriété en milieu rural, avocat ou professeur pour le maniement de la parole ou des concepts, chef d'entreprise pour le réseau de relations mobilisable dans ce domaine). Autre indice permettant de situer en partie le poids, mais surtout l'attachement à l'espace politique local : l'ancienneté en tant qu' élu local.

Cette ancienneté peut rendre compte de l'expérience accumulée en tant qu' élu local, même si l'investissement d'un simple conseiller municipal n'est pas comparable avec celui d'un adjoint ou d'un Maire. De même, un conseiller municipal d'opposition, surtout s'il est tête de liste, est souvent plus engagé dans les affaires communales qu'un conseiller municipal élu sur la liste du Maire élu : l'opposition est souvent un engagement et l' élu *qui s'oppose* concentre souvent le travail de plusieurs élus *qui suivent*, et l'investissement est plus important en temps (les quelques élus de l'opposition se partagent toutes les commissions municipales) et en qualité (il faut chercher les failles du système, trouver les arguments pour s'opposer, rester constamment vigilant).

La figure 13 (page suivante) n'intègre pas non plus l'investissement que peut produire un agent, même quand il n'est pas élu ; c'est ainsi que le Maire de Koltzhoffen, de 77 à 83, période pendant laquelle il n'était pas élu, a préparé, bien plus activement que n'importe lequel des conseillers municipaux de base, son élection à la tête de la mairie en 83 :

« K-M » : « Alors pendant six ans, j'ai suivi tous les conseils municipaux ! ... Je me suis vraiment investi à la vie municipale et caetera ! J'ai suivi tout ça, j'ai regardé, j'ai pris des contacts, j'ai ... »

Plusieurs élus actuels font ainsi partie de la vie municipale depuis 65 ou 71 ; l'ensemble des élus interviewés ont en moyenne 11 ans d'expérience en tant que conseillers municipaux. Les variations observées serviront à

déterminer si cette expérience modifie significativement le rapport à la politique et la conception des conseils de jeunes.

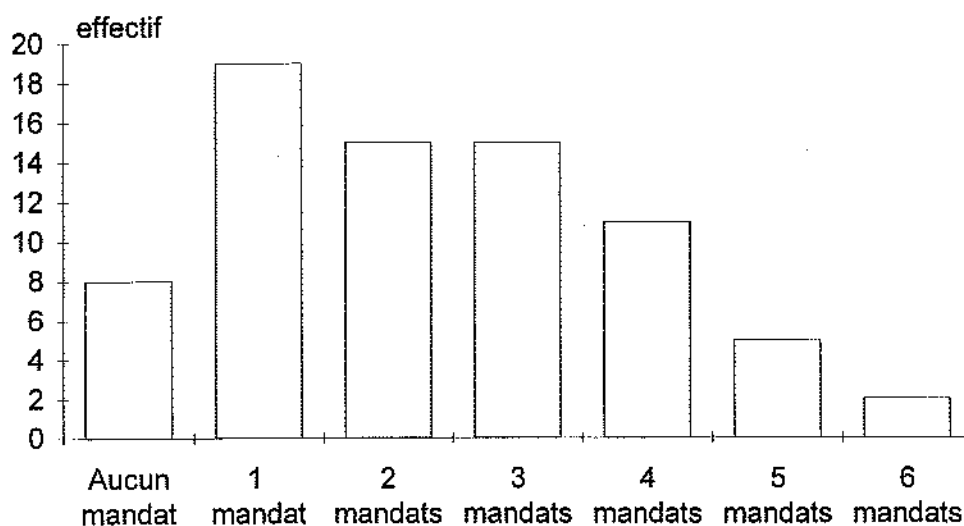


Figure 13. Nombre de mandats municipaux entamés par les 75 agents de l'échantillon.

Une autre vision, par le biais du plus haut mandat obtenu, permet de compléter cet engagement local, et d'opérer, même s'il est réducteur, un certain classement politique des agents de l'échantillon en fonction du niveau de mandat atteint³⁷⁵. C'est ainsi que le nombre d'agents ayant entamé un mandat national est réduit à 7 ; ceux-ci ont en moyenne deux mandats de ce type à leur actif : anciens Ministres, Sénateurs ou Députés —les suppléants n'en font pas partie puisqu'ils n'ont aucun rôle national, tant qu'ils

³⁷⁵ Le choix opéré par le chercheur de mettre ou non une majuscule aux différentes fonctions politiques en dit long sur sa conception de la hiérarchie politique, et sur son évolution au cours de la rédaction de la thèse. Le choix finalement adopté a été de ne conserver une majuscule qu'aux mandats de niveau national (Député, Sénateur, Ministre, Président de la République) ; tous les autres niveaux, parfois après de longues hésitations pour les conseillers généraux et régionaux, ont été laissés en minuscule ... sauf le Maire ! L'explication en est elle que, le Maire étant au centre du système étudié, il méritait une attention particulière ? Il eut été possible de modifier l'ensemble des majuscules, tant l'informatique est devenu un outil rapide et efficace. Mais ces caractéristiques d'écriture, qui ne semblent pas fondamentaux mais plutôt anecdotiques (ou symptomatiques), ont été conservées pour le symptôme qu'elles révèlent chez le chercheur (à deux reprises d'ailleurs durant les entretiens, l'enquêteur fait référence à une certaine « aura du Maire » : avec « C-M » —cf. Tome 4, p. 70—, et avec « P-ADM » —cf. Tome 4, p. 358—, où il avoue qu'il trouve le Maire de Preschwiller « très impressionnant »).

n'ont pas pris la place du titulaire (ce qui arrive rarement)—. Au niveau départemental et régional, 11 seulement des 75 agents de l'échantillon concentrent en moyenne 2,6 mandats entamés de conseiller général ou régional ; dans 4 des 11 cas, ce sont d'ailleurs les mêmes qui ont ou ont eu des mandats au niveau national (ce qui porte à une moyenne de 3,1 mandats pour les 14 agents concernés par les niveaux départemental, régional et national). Enfin, les mandats municipaux sont les plus nombreux (67 sur 75) ; là aussi, les élus ont déjà entamé en moyenne 2,6 mandats ; 14 d'entre eux sont allés plus loin.

Les nombres moyens de mandats entamés évoqués ci-dessus montrent que les changements de personnes ne sont pas fréquents et que les élus de l'échantillon, même au niveau municipal, s'engagent souvent pour une longue durée.

Mais le capital politique, dont les nombreuses composantes tentent d'être décrites ici et notamment dans leur version *locale*, peut avoir été constitué selon des modalités et des logiques différentes : le cas le plus fréquent rencontré au sein de l'échantillon est celui du capital personnel de notable, mais certains élus ont relaté des expériences pouvant se rapprocher de ce que P. BOURDIEU appelle un capital personnel « héroïque ou prophétique³⁷⁶ ». C'est ainsi que plusieurs élus (comme « N-CM » ou « A-CMO ») font remonter leur entrée en politique à leur jeunesse lycéenne où, dans une situation de crise, de grève ou de révolte interne à leur établissement, l'absence de volontaires pour affronter les représentants de l'ordre établi les a en quelque sorte propulsés malgré eux sur le devant de la scène, situation qui pouvait présager de leur investissement politique ultérieur ; enfin plusieurs élus de l'échantillon, particulièrement ceux du Front National et, dans une moindre mesure, du Parti Communiste, disposent plutôt d'un « capital délégué d'autorité politique³⁷⁷ » :

³⁷⁶ P. BOURDIEU, « La représentation politique. Eléments pour une théorisation du champ politique », op. cit., p. 18.

³⁷⁷ Id. p. 18.

« N-O », membre du Front National : « J'ai été parachuté la prem, la première fois sur euh ... sur euh [X...] [une commune à 15 kms] ! [En 94] J'ai fait un 16% ! Personne ne me connaissait ! Aux cantonales ! Euh ensuite on m'a dit : « N-O », tu prends Nordwiller ! ... »

« Q-CM », membre du Parti Communiste : « Entre nous soit dit euh ... trois mois avant les élections, je n'savais pas qu'je ... j'n'avais même pas en tête que je s'rai un jour conseiller municipal, hein ! C'était quelque chose qui était totalement ... que j'avais pas du tout ... imaginé, quoi ! » [cela a été une décision du parti]

En dehors de ces quelques cas particuliers, de nombreux enquêtés se défendent, parfois violemment, de faire partie d'une quelconque formation politique. C'est le cas de certains des fonctionnaires interviewés (à Preschwiller, Ohlkirch, Koltzhoffen et Jungwiller) dans le but de préserver la neutralité de leur position ; c'est le cas de plusieurs élus (mais d'autant moins que la commune est grande), soit parce qu'ils considèrent leur mandat comme purement local (« D-CMO2 » considère son mandat presque comme un mandat syndical destiné à défendre sa profession de viticulteur, insuffisamment représentée selon lui dans le conseil municipal), soit parce qu'un parti restreint pour eux la liberté de penser :

« K-A » : « Je veux rester neutre ! (...) C'est, je pense que, pour une femme, déjà, je n'sais pas ! Moi je vois ça ... j'préfère rester (...) Je l'ai tout d'suite dit, au départ, que je voulais rester euh ... neutre ! »

« M-A » : « Je n'ai jamais pris d'engagement politique ni syndical ! (...) Je n'me reconnais pas dans un parti ! (...) En tant qu'institution, euh le le parti, ça m'a toujours un tout p'tit peu gêné ! Euh moi euh j'aime bien exprimer ce que j'ai à dire ! Et ne pas être soumis à ... bon à une discipline de parti ! »

« J-M » : « Je n'avais pas non plus envie d'être le prisonnier d'une formation politique, je veux dire, ben voilà, on t'a filé ... l'investiture, bon enfin maintenant tu ... tu files droit et caetera ! »

« G-M » : « J'avais pas une mentalité d'godillot (...) c'est-à-dire c'est des gens qui disent oui, amen, c'est des béni-oui-oui ! Alors moi ! Avoir une opinion ... et être obligé par instruction des instances d'un parti de voter contre c'que j'avais ... (...) Ah non non ! Non non non ! Non ! Y'a non ! Là ! De c'côté-ci il y a pas d'problème !! »

Certains d'entre eux avouent même leur méfiance de la politique ; sur leur appartenance à un parti politique, certains élus ont des réponses tranchées :

« B-A » : « Du tout ! Du tout ! Du tout ! Non non non non ! »

« I-A » : « Jamais ! ... Je n'ai jamais ni touché à la politique, ni à quoi qu'elle soit ! »

« G-A » : « Moi, les hommes politiques ! ... (...) C'est blanc bonnet, bonnet blanc ! »

« A-CMO » : « Ah non alors là j'ai une ... grande conviction que la la ... politique n'a ... c'est un mal nécessaire mais elle n'a aucun sens ! »

La critique ouverte des partis politiques dans leur globalité est surtout le fait des agents qui ont des positions dominées dans l'espace. La quasi totalité des autres élus affirment avec plus ou moins de force leur croyance dans le système des partis comme une nécessité pour le fonctionnement normal de la démocratie.

Au monde *officiel* des élus vient ainsi s'adjoindre le monde *parallèle* des partis politiques. Ce parallélisme n'est pas qu'une figure de style : outre le fait que les effectifs de l'un et de l'autre sont comparables³⁷⁸, le second semble avoir un rôle de production idéologique (au sein d'un système) et de formation pratique de ses membres dans le but d'exercer le pouvoir (ou un contre-pouvoir) au sein des instances politiques.

Sur le plan quantitatif, dans l'échantillon des personnes interrogées, on observe qu'une appartenance politique précise n'est affirmée que dans 53% des cas. Ceux qui ne revendiquent aucune appartenance politique précise se disent parfois apolitiques ou sans étiquette, d'autres expliquent qu'ils se désintéressent de la politique ou même s'en méfient ; enfin sept d'entre eux sont d'anciens membres d'un parti.

Ce phénomène de non appartenance concerne deux fois plus les agents des petites communes que ceux des grandes : dans les communes

³⁷⁸ La polémique concernant les effectifs du Parti Communiste Français qui, début 97, ont fait l'objet d'une rectification officielle du parti (le chiffre annoncé reste malgré tout contesté) est là pour rappeler non seulement la difficulté d'obtenir des données fiables, mais encore l'ambiguïté de la signification de l'adhésion à un parti politique et des degrés de participation (au moins, et contrairement aux associations, la logique propre aux partis semble limiter fortement le taux de multiadhésion). A l'image de l'annonce des chiffres de participation aux manifestations publiques, la différence entre le nombre d'adhérents réel et celui revendiqué par les partis semble passer du simple au double. Malgré ces écarts, la plupart des rares observateurs qui se risquent à une évaluation restent toujours au-dessous du million d'adhérents, le chiffre le plus probable tourne autour de 500 000, tous partis confondus, c'est-à-dire environ 1% de la population, chiffre identique à celui des élus en France (502 149 conseillers municipaux, 5 923 conseillers généraux et régionaux, 577 Députés, 81 Députés européens, 321 Sénateurs et un Président de la République).

de moins de 10 000 habitants de l'échantillon, 7 agents sur 10 se déclarent sans étiquette. Ils ne sont plus que 3 sur 10 au-dessus de 10 000 habitants. Ainsi, il semblerait exister un certain seuil, combinaison entre la taille de la commune et la fonction occupée en son sein, qui éloigne de la politique partisane, ou qui fait tout en apparence pour croire et faire croire que la gestion municipale, ce n'est pas de la politique (ce discours est tenu même par les plus engagés politiquement). Est-ce à dire que les préférences partisans, même si elles sont occultées, ne sont pas à l'oeuvre dans les modes de gestion des affaires locales ?

Les partis politiques représentés dans l'échantillon couvrent, à quelques formations mineures près, l'ensemble des formations politiques présentes en Alsace³⁷⁹. Il s'agit, dans l'ordre d'apparition des agents de l'échantillon, des formations suivantes : le RPR, FD (Force Démocrate), l'AREV, le PS, le FN, le PCF, le MDA et les Radicaux d'Alsace (radicaux valoisians, faisant partie de l'UDF).

³⁷⁹ Le MPF n'a pas d'adhérent direct dans l'échantillon, mais « P-CMO1 » se sent « proche » du mouvement et estime être en passe d'obtenir l'investiture pour les prochaines législatives (il avait déjà obtenu le soutien officiel du mouvement pour les dernières municipales). « D-O » également, membre du RPR, dit avoir été tenté par le MPF.

Par ailleurs, la tendance écologiste (et notamment les Verts) n'est pas totalement absente de l'échantillon dans la mesure où elle a quatre représentants indirects : « I-CMO1 » a longtemps milité dans le parti des Verts et s'est quelque peu retiré depuis 2 ans, tout en restant proche du parti ; « E-CMO », bien que n'ayant pas de carte, se dit « sympathisant des Verts » et s'est présenté aux dernières cantonales sous cette étiquette ; enfin, le Maire de Frischbach et son adjoint font tous deux partie de l'AREV (Alternative Rouge et Verte) qui est « favorable au socialisme, à l'écologie et à l'autogestion » (*L'alternative Rouge Et Verte*, n° 1, juin 96).

Enfin, l'absence du PR (Parti Républicain) dans l'échantillon ne pose pas de réel problème du fait de sa relative absence dans le paysage politique alsacien (B. VOGLER, *Histoire politique de l'Alsace*, op. cit. p. 357) ; le Maire de Grossthal est un ancien membre de ce mouvement.

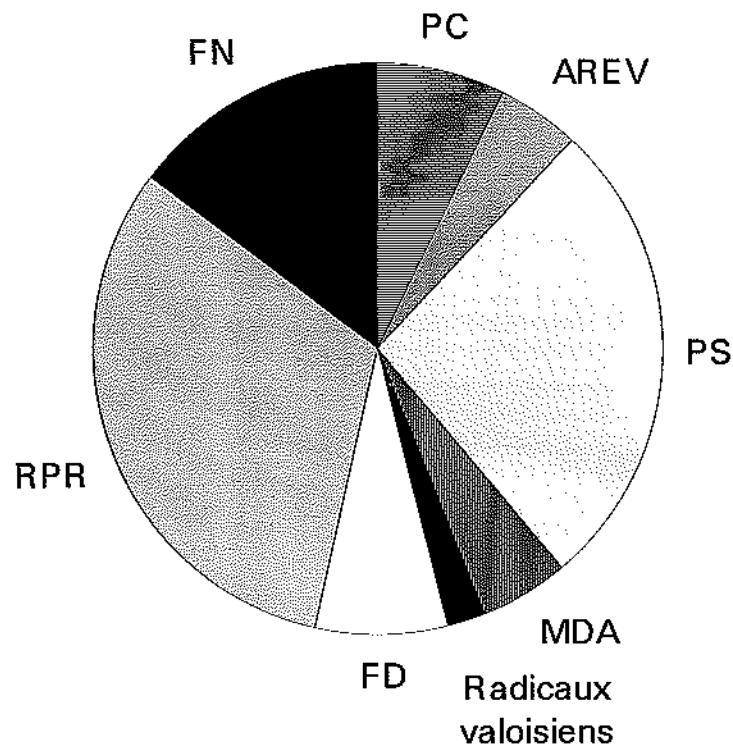


Figure 14. Répartition des appartenances partisanes des 41 agents de l'échantillon ayant déclaré une telle appartenance³⁸⁰.

Si l'on ajoute aux 40 membres actuels de partis politiques les huit anciens membres qui déclarent aujourd'hui n'appartenir à aucune formation (bien que se sentant proches de leur ancien parti), l'échantillon se répartit en trois grands groupes : la droite (28) (dont 6 membres du FN³⁸¹), la gauche (21) et enfin ceux qui disent ne jamais avoir appartenu à aucune formation politique (26). Parmi cette dernière catégorie, certains se sentent plutôt à gauche (9), d'autres plutôt à droite (5), deux se sentent proches des Verts, mais dix agents refusent de se situer.

³⁸⁰ Le seul cas limite qui a été pris en compte ici est celui du Maire de Jungwiller qui ne fait pas partie du RPR localement mais qui s'est apparenté au groupe RPR du Sénat. Il a été considéré que cette étiquette justifiait son intégration dans cette figure.

³⁸¹ Sur la question de l'inclusion du Front National dans la droite —qui serait certainement condamné par la plupart des agents concernés par ces classifications—, le dernier paragraphe du chapitre montrera que ce parti occupe certes une place particulière en regard des conseils de jeunes, mais qu'il n'est aussi, de ce point de vue, que la version extrême d'un rejet des conseils présent pour une partie de la droite. En ce sens et en regard des conseils de jeunes, la dénomination d'*extrême droite* convient parfaitement.

Parmi les 40 agents de l'échantillon qui disent ouvertement appartenir à un parti politique, 35 font partie des instances dirigeantes de ces partis. Ce chiffre anormalement élevé provient de la construction même de l'échantillon, c'est-à-dire du fait d'avoir choisi prioritairement les Maires, les adjoints et les têtes de liste de l'opposition, de communes de taille plus élevée que la moyenne régionale.

Tableau 28. Participation aux instances dirigeantes des partis politiques des 75 agents de l'échantillon.

Niveau de participation	Au moment de l'enquête	Plus haut niveau atteint
Aucun	35	26
Militant de base ou simple adhérent	5	7
Section	8	4
Canton	3	4
Circonscription	7	7
Département ou région	13	19
National	4	8
Total	75	75

Mais cette appartenance se situe à des niveaux différents, et le tableau 28 (ci-dessus) montre que la participation aux instances fédérales (départementales ou régionales selon les partis) et nationales reste limitée. De plus, l'accès aux positions élevées est plus difficile pour des grands partis implantés depuis longtemps (comme le PS, le RPR ou l'UDF) que pour des petites formations (comme l'AREV, dont le porte-parole national est le Maire de Frischbach, mais qui ne comporte au niveau national qu'un millier d'adhérents ; comme c'est le cas aussi du Front National, dont le taux d'adhésion³⁸² reste faible, ce qui donne d'autant plus de chances aux adhérents de grimper dans la hiérarchie interne). De même ne sont pas indiqués

³⁸² Le « taux d'adhésion » est pris ici au sens que lui donne M. DUVERGER : « le rapport du nombre d'adhérents à celui des électeurs » (cité par A. LANCELOT dans son article : « Partis politiques », *Encyclopaedia Universalis* 1996, 17-601a).

les postes occupés au sein de ces instances (simple membre, secrétaire ou président), parce qu'ils ne sont pas connus pour tous les agents.

Enfin, le plus haut niveau atteint par le passé ne diffère que peu du niveau au moment de l'enquête : à part quelques anciens responsables des instances de jeunesse des partis et quelques déçus qui ont quitté tout parti, la grande majorité des agents ont conservé leur niveau de participation.

B. LE CONSEIL DE JEUNES, UNE STRATEGIE POLITIQUE ?

Il suffit de comparer le calendrier des élections municipales et celui de la mise en place des conseils de jeunes en France ou en Alsace pour suspecter un lien organique entre la mise en place des conseils et le projet politique de ceux qui veulent conquérir ou conserver le pouvoir politique local. Mais les conseils de jeunes en sont-ils pour autant une véritable stratégie politique ? Les élus (ou les futurs élus) en tirent-ils un profit électoraliste ? Quelle est la contribution, dans un programme électoral, d'un projet de conseil de jeunes ou d'un bilan de réalisations d'un conseil de jeunes existant, dans l'accession ou la conservation du pouvoir politique local ? Par ailleurs, lorsque le conseil est mis en place, fonctionne-t-il comme outil interne pour faire passer et accepter des projets au sein du conseil municipal ? Sert-il d'outil externe pour faire passer une image : le conseil sert-il de carte de visite, de vitrine de l'action municipale, soit pour asseoir la domination du Maire et/ou de la commune, soit pour les faire sortir de l'anonymat et exister politiquement ? Enfin, existe-t-il une logique spécifique de distinction vis à vis des communes ayant mis en place des conseils de jeunes par le démarquage des modèles existants, et notamment celui de Schiltigheim, par les choix de structuration et d'organisation interne, mais également par le discours sur les objectifs et par le discours pédagogique ?

Tous ces aspects vont maintenant être explorés et mis en perspective par rapport à la position politique d'où parle chaque agent.

1. L'image positive des conseils de jeunes

a. La médiatisation de Schiltigheim

Les conseils de jeunes, dans l'esprit de la quasi totalité des agents interrogés, n'ont pas commencé à exister avant Schiltigheim. Même si l'ANACEJ commence à parler des origines, suite aux découvertes faites par F. TETARD, puis par le chercheur lui-même au cours du présent travail, et que ces révélations ont été faites au colloque organisé en juin 1996 sur « La participation des jeunes à la vie de la cité », rares sont les agents qui intègrent cette donnée. Le Maire d'Arolsheim, présent à ce colloque, a pris connaissance de cette information mais ne remet pas en question la suprématie de Schiltigheim en la matière :

« A-M » : « ah oui oui oui ! Non mais ça c'est très connu hein ! On sait bien qu'c'est le premier conseil municipal des jeunes, que c'est ... que c'est l'Maire qui a lancé ça »

Un seul agent de l'échantillon, « Q-CMO », était vaguement au courant parce qu'il venait de rencontrer, quelques mois auparavant, un sociologue qui faisait sa thèse sur l'Union des Jeunes pour le Progrès, mouvement national dont il était le président fondateur en 67. Ce sociologue lui a ainsi révélé l'existence de conseils municipaux de jeunes dans les années 60 :

« Q-CMO » : « Est-ce que j'peux vous dire quelque chose pour commencer ? (...) Dans les années ... 70, ... il y a un mouvement de jeunes, à Paris, au plan national, qui avait développé cette idée ! Qui n'a pas été suivie tout d'suite ! Mais ... les premiers conseils de jeunes qui avaient été ... *suggérés* ... et souhaités, c'était l'Union des Jeunes pour le Progrès qui avait ... lancé ça ... »

Pourtant, lui aussi reconnaît une certaine prééminence à l'expérience schillickoise :

« Q-CMO » : « Ben, je peux vous commencer par le Bas-Rhin ! J'veux dire, c'est Alfred MULLER, je crois, qui à Schiltigheim a ... commencé assez fortement cette initiative ! Je me demande si dans l'Bas-Rhin, il a pas été pendant un moment le seul ! »

La reconnaissance de Schiltigheim comme modèle alsacien, parfois français, des conseils de jeunes est très répandue. Elle vient presque autant des protagonistes de gauche que de droite :

« B-CMO », militant RPR : « un des tout premiers conseil municipal de France (...) et j'ai toujours trouvé que c'était une bonne chose ! »

« C-M », Sénateur-Maire centriste : « l'exemple alsacien de de du du ... comment du (...) de Schiltigheim était quelque chose ... une expérience qui était intéressante »

« C-CM », plutôt de droite : « Là, le premier conseil, là ! »

« C-O », ancien militant socialiste : « Ah oui !! Le premier !! Le premier !! (...) Ah oui puisque ça avait quand même eu un retentissement euh ... puisque Schiltigheim remonte de ... 83 ? »

« D-M », ancien socialiste : « La figure emblématique, oui, c'est Schiltigheim ! »

« D-CMO1 », sans étiquette : « Schiltigheim, j'crois, ... c'est l'premier hein ? ... Le premier ... et peut-être le meilleur ? »

« F-O », ancien militant RPR : « Nous y avons pensé ! Bon en prenant un peu l'exemple le plus connu au départ qui était Schiltigheim ! »

« K-A », plutôt de droite : « Schiltigheim, oui, qui était la première, hein ! (...) Moi j'pense que c'est quelque chose de très bien, hein ! »

« K-CMO2 », militant du Front National : « La première ... c'était Schillick ! Euh ... d'ailleurs c'était la première en France ! Je crois ! Si je me trompe pas ! (...) J'ai déjà assisté ... à deux ou trois réunions ! (...) On parlait tellement ... de ce conseil municipal jeunes de Schiltigheim ... que ça m'a quand même intéressé ! »

« G-CMO », ancien adhérent CDS : « Le premier, c'est celui d'Schiltigheim ! En tout cas dans la région ! »

« J-CMO », militant PS : « on sait qu'ça existe, on sait c'qui s'est fait, on sait qu'ça pérennise, donc euh ... »

« O-CMO1 », militant PS : « les pionniers en Alsace »

Si la prééminence régionale de Schiltigheim est globalement admise dans l'ensemble des propos, le plan national paraît plus incertain : on *croit savoir* que l'expérience est la première en France. Certains agents prennent d'entrée leur distance, parfois critique, avec l'expérience particulière de Schiltigheim, tout en reconnaissant tout de même implicitement ou explicitement sa prééminence :

« O-A2 », Parti Radical : « j'ai été en relation avec Schiltigheim (...) avec qui j'ai discuté puisque c'est eux qui sont à la base du conseil municipal des jeunes, il faut être juste ! C'est presque ... eux qui ont *initié* ! ... Ils ont même fait des bouquins, ils font enfin ... énormément d'choses là-d'sus ! »

« O-A1 », RPR, premier adjoint au Maire : [A Ohlkirch] « l'esprit ne sera pas le même (...) [A Schiltigheim] ils doivent se considérer comme des initiateurs, comme des anciens, ça donne une certaine importance ! Il y a eu d'aut d'autres formules après ! Hein ! Plus ou moins souples, hein ! Et je crois que chaque commune doit s'adapter ! »

« O-CM », responsable départemental des jeunes du RPR : « on avait pris des contacts avec la mairie d'Schiltigheim ! Qui étaient un peu les précurseurs ! ... Même si c'est historiquement pas totalement vrai, mais ... ils étaient parmi les premiers à l'faire ! »

« P-A1 », militante PS : « Moi je savais qu'à Schiltigheim, et j'les avais rencontrés, il y avait déjà un conseil euh des enfants ! (...) On n'a pas pris le modèle de Schiltigheim ! Moi j'avais juste été à Schiltigheim pour voir un peu comment ça fonctionnait ! »

« E-CMO », proche des Verts : « Bon, on a beaucoup parlé de ... de Schillick ! (...) C'est quand même ... plus écouté peut-être ? J'en sais rien ! »

« Q-A1 », de gauche : Schiltigheim « j'connais l'expérience ! J'trouvais que l'expérience était ... euh intéressante ! Mais euh bon, sans euh sans plus ! »

Une autre version de la reconnaissance de Schiltigheim est la référence à Alfred MULLER comme initiateur des conseils municipaux d'enfants en France :

« K-O1 », militant communiste : « le premier conseil municipal de France, je crois (...) Et tout l'monde était ... effectivement était assez épaté en disant : c'est une très bonne chose du *Maire MULLER* !! [D'un ton ironique] »

« M-M », Maire PS : « j'avais rencontré MULLER et en 83 et en 89 et là, dès qu'on s'est mis en place, j j j j'ai demandé à ... à «M-A» d'aller rencontrer euh ... les gens d'Schiltigheim (...) Dans l'esprit on s'en approche (...) Pour moi personnellement c'est quand même *le* modèle de référence ! Je me sens de c'point d'vue là très proche de la démarche qu'avait initiée MULLER à l'époque ! »

« K-M », Maire centriste : « J'avais plusieurs fois discuté ... avec mon collègue de Schiltigheim »

En identifiant l'initiative du conseil de jeunes au Maire qui l'a mis en place, organisé ou animé, les agents concernés *personnalisent* l'expérience, ce qui a un autre effet, celui d'identifier l'expérience à la position politique du Maire en question :

« P-M », PS, ancien Ministre : « J'avais entendu parler euh donc des ... d'expériences ... pas encore très nombreuses à l'époque, notamment celle de Schiltigheim (...) Ça ça m'avait assez séduit ! J'ai trouvé ça sympa ! C'était assez intuitif ! (...) J'étais même allé le voir ! Sa ville ! »

« M-CMO2 », militant du Front National : « L'invention est née de Schiltigheim, hein ! L'invention, c'est MULLER qui a inventé ces conseils municipaux d'enfants ! Maire socialiste euh à Schiltigheim ! Et ça j crois qu'c'est dans les années 76-77 ! »

« H-CMO », militant RPR : « Je sais qu'il y en a une [Une expérience] à Schiltigheim (...) qui a fait d'ailleurs un peu non pas école, mais qui a été une des premières expériences ! Hein ! ... Et ... je dirais que ... euh il a fallu euh ... ça je n'sais pas si on peut ... le, considérer ça comme étant ... un ... des ... des acquis euh . de la gauche ! Mais ... il faut reconnaître que euh ... les conseils municipal d'enfants ... et de jeunes ont été fortement ... ont fortement l'implantation a fortement progressé ... dans les municipalités ... de gauche ! ... Et sous la sous sous ... sous l'impulsion de ... des des élus de gauche ! »

« P-A2 », militant PS, conseiller général : « Je sais que l'expérience de Schiltigheim, en fait, euh ... apparaissait toujours un peu comme euh ... euh comment dire euh ... comme l'exemple à suivre ! J'veux dire tout l'monde disait un jour : ben il faut faire c'qui s'fait à Schiltigheim ! (...) On avait une image très positive de ce qui s'y faisait ! (...) A Schiltigheim, c'était : MULLER ! (...) C'était vachement identifié euh ... et c'est comme tu l'as dit euh, je dirais, au départ, que les conseils municipaux ... disons ce modèle euh à à l'image de ceux qui ... qui les portent ! Et ça, je crois qu'à Schiltigheim, euh ... pour quelqu'un qui était (...) à gauche, j'veux dire on est très très sensible à la fois à c'que ... à c'qui avait été fait ! Parc'que c'est vrai qu'ça apparaissait unique en Alsace ! Ça paraissait très innovant ! Euh ça paraissait intelligent ! (...) Et ça paraissait être effectivement très symbolique ... de ... de la démocratie participative ! (...) Je me rappelle très bien de ... de reportages sur euh ... sur FR3 ! (...) Il y a quand même eu, disons, autour d'cette expérience euh (...) une importante mobilisation médiatique ! ... Donc (...) ça a beaucoup joué ! (...) Et c'est vrai que, en tant que politiques, on est à l'affût de ce genre d'expériences ! »

On voit ici poindre les premières références directement politiques qui peuvent guider les représentations, et donc les pratiques des élus, tant dans le sens de l'imitation que de la nécessaire distinction, d'une certaine prise de distance par rapport au modèle d'origine, d'autant plus nécessaire que ce modèle paraît marqué politiquement. Cette référence politique est le plus souvent implicite et ce masquage semble faire partie du jeu. Le seul exemple de critique ouverte de l'exemple schillickois est le fait d'un élu schillickois de l'opposition Front National :

« Quand je l'ai vu amener ... des gamins au conseil municipal à cette époque-là ... j'ai pensé à une dérision ! »

En dehors de ces prises de position, il est nécessaire de compléter l'analyse par l'évocation d'une quinzaine d'agents de l'échantillon, tous haut-rhinois, donc les plus éloignés géographiquement de la commune de Schiltigheim, dont la moitié déclare ne pas connaître du tout l'expérience, les autres n'en ayant que vaguement entendu parler. La plupart des élus correspondants se situent à droite, même très à droite puisqu'on y trouve la moitié des militants du Front National, et on y trouve surtout des communes n'ayant pas de conseil au moment de l'enquête ou n'en ayant jamais eu.

b. La quasi absence de critiques dans les médias

Parmi les milliers d'articles parus sur les conseils municipaux d'enfants ou de jeunes en France, la plupart sont produits par la presse locale. La presse nationale s'est emparée progressivement du phénomène, ainsi que la presse spécialisée des communes (et notamment : *Vie publique*, *La gazette des communes*, *Le quotidien du Maire*, le *Journal des Maires*) jusqu'à y consacrer parfois un numéro entier (*Territoires* N° 352).

En France comme en Alsace, la quasi totalité des articles lus par l'enquêteur depuis 1979 reflète ce que VULBEAU et ROSSINI nomment « une attitude plutôt bienveillante de la part des journalistes³⁸³ ». Il faut tout de même noter cinq articles plutôt critiques à l'égard des conseils.

Le premier, « Les conseils municipaux d'enfants sont-ils démagogiques ? » est paru dès septembre 1987 dans *Vie publique*, un mensuel tirant à 10 000 exemplaires environ et distribué principalement dans les mairies. Il n'est pas étonnant de constater qu'un article critique paraisse dans une revue que l'on classe plutôt à droite³⁸⁴ à une époque où les conseils d'enfants étaient plutôt classés à gauche.

³⁸³ A. VULBEAU, N. ROSSINI, *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : à la recherche d'un dispositif de participation*, op. cit. p. 121.

³⁸⁴ La rédaction de la revue elle-même se défend de toute appartenance politique et clame sa neutralité et son objectivité (entretien téléphonique - février 97), mais une revue est, malgré tout, teintée — au moins dans les représentations — par l'appartenance politique de celui qui est à sa tête, surtout quand celui-ci est lui-même impliqué dans la vie politique locale et ne cache pas son appartenance politique. En l'occurrence, il s'agit de Guy SORMAN, Radical valoisien, longtemps Maire-adjoint d'une petite commune, Maire-adjoint de Boulogne-Billancourt (UDF) depuis 95 et collaborateur d'Alain JUPPE à Matignon. Egalement écrivain,

Le sous-titre est évocateur :

« Vingt-cinq villes ont déjà leurs conseils municipaux d'enfants. Démagogie pour les uns, apprentissage du civisme pour les autres, ils sont le plus souvent l'occasion de singer le conseil municipal des adultes »

L'ensemble de l'article qui suit cette introduction ne fait qu'introduire plus qu'un doute sur la validité des expériences de conseils municipaux d'enfants menées en France³⁸⁵.

Le second article ne concerne pas directement ni nommément les conseils municipaux d'enfants, mais s'attaque à la raison d'être de la convention internationale des droits de l'enfant, qui reconnaît à l'enfant la qualité de citoyen et en fait du « gibier de démagogues » et le prive du « droit à l'enfance » : cet article est un véritable cri de protestation d'Alain FINKIELKRAUT paru dans *Le Monde* du 9 janvier 1990 sous le titre : « La nouvelle statue de Pavel Morozov », du nom d'un enfant d'Union Soviétique ayant « dénoncé comme koulaks son père et sa mère » au parti et qui s'est vu ériger en statue pour son exemplarité d'enfant-citoyen.

Le ton plutôt négatif du troisième article est imputable aux premiers sociologues ayant étudié la question et au chercheur lui-même : il s'agit du compte-rendu de la rencontre régionale de conseils de jeunes ayant eu lieu à Schiltigheim en 1993 (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 28 novembre 1993) et qui met en avant les limites de ces expériences, celles relatées par A. VULBEAU et N. ROSSINI dans leur présentation sur place des résultats de leur enquête, et celles liées aux difficultés de partenariat avec l'Education Nationale et à l'existence de nombreux échecs de structures haut-rhinoises, citées par le chercheur, représentant Jeunesse et Sports pour l'occasion.³⁸⁶

Le quatrième article fait partie du numéro spécial de la revue *Territoires* de novembre 1994 entièrement consacré aux conseils municipaux d'enfants ou de jeunes. Il est signé par le chercheur lui-même qui dévoile les enjeux

Il a notamment publié : *La solution libérale* (1984), *L'Etat minimum* (1985) et *Sortir du socialisme* (1990), titres évocateurs de sa franche opposition au pouvoir socialiste.

³⁸⁵ Cf. Tome 3, Annexe 86, pp. 276-277.

³⁸⁶ L'équipe d'organisation de la rencontre, composée des partenaires alsaciens habituels sur ces questions (l'ANACEJ, le FAS et Jeunesse et Sports), avait d'ailleurs pour objectif de ne pas en rester au stade de l'autocongratulation des participants et a tenté d'introduire un caractère réflexif, analytique, au débat.

politiques et les intérêts qui peuvent se cacher derrière la mise en place de telles structures.

Le dernier enfin est paru dans une revue interne aux CEMEA³⁸⁷ et a été écrit par F. MILLET, l'auteur de la première thèse de doctorat traitant des conseils municipaux d'enfants³⁸⁸. L'article met en doute les pratiques pédagogiques en cours dans les conseils d'enfants qui sont peu adaptées et dénonce l'illusion d'une réelle participation des enfants.

Il est intéressant aussi de remarquer que quatre des cinq articles cités sont relativement éloignés des enjeux locaux. La seule revue qui en est proche parce que lue par des élus locaux —tout en étant éloignée parce que nationale—, est la revue *Territoires* ; mais le traitement médiatique qu'a fait la rédaction de la revue de l'article proposé est significatif. Le titre de l'article devait être : « A qui profitent les conseils de jeunes ? ». Celui-ci a été rétrogradé au rang de sous-titre et coiffé d'un gros titre —« Questions sans réponses ... »— et d'un commentaire introductif tendant à minimiser la portée de la critique que contenait l'article.

Mais ces cinq articles sont des faits isolés dans une masse de comptes rendus, toujours positifs, de séances d'installation, de reportages sur les travaux des conseils d'enfants ou de jeunes, d'articles plus généraux (et plus généreux) sur les conseils à l'occasion de rassemblements départementaux ou régionaux³⁸⁹. Depuis le début des conseils d'enfants à Schiltigheim, le ton général est toujours resté positif. En dehors du troisième article cité, paru dans les pages régionales du quotidien, les quatre autres articles n'ont pu être lus que par un très faible nombre de personnes, même parmi les promo-

³⁸⁷ F. MILLET, « Les conseils municipaux d'enfants : lieu de socialisation politique », in *Vers l'éducation nouvelle* (revue des CEMEA), N° 476, septembre 1996, pp. 8-10.

³⁸⁸ F. MILLET, *La socialisation des enfants : les conseils municipaux d'enfants en Essonne*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, op. cit.

³⁸⁹ Le chercheur n'ayant qu'une vue partielle des articles parus au plan national, il a fait appel aux compétences de Caroline CARRERE, responsable de la communication à l'ANACEJ depuis 91, qui a vu passer la plupart des articles écrits sur les conseils de jeunes en France. Elle confirme que les articles critiques sur le sujet sont extrêmement rares et que la plupart des médias sont intéressés par le sujet. Lorsque l'association sollicite des journaux, dans le cadre de sa propre politique de communication dans le cadre de ses actions, il est arrivé que certains refusent de parler du sujet, mais il n'est jamais arrivé qu'ils critiquent l'initiative (entretien téléphonique février 97).

teurs des conseils en Alsace, l'impression générale restant positive, notamment pour la plupart des Maires de l'échantillon, puisque la décision de mettre en place un conseil a le plus souvent précédé la parution de ces articles.

La médiatisation audiovisuelle des conseils de jeunes, elle aussi, a semble-t-il joué un rôle important dans la diffusion du dispositif et l'acceptation de la prééminence du modèle schillickois. Les émissions régionales, en commençant par l'Alsace, mais très vite nationales se sont succédées : « Droit de réponse » de Michel POLAC (1985), l'émission de France-Inter « Fréquence-Mômes » de William LEYMERGIE (en 1987, à l'époque où il présentait le journal de 13 heures sur Antenne 2), le magazine « Résistances » de Noël MAMMERE (1988), une série d'émissions sur FR3 national (« Dans la cour des grands ») présentant plusieurs expériences de conseils dont celle de Schiltigheim, le magazine « C'est pas juste » de La Cinquième, la liste n'étant pas exhaustive. Aucune de ces émissions n'a apporté de critique négative sur les conseils. Sur le cas particulier de Schiltigheim, les années 83 à 86 ont vu défiler de nombreuses chaînes de télévision, françaises et étrangères, lors de chaque séance plénière ou presque.

c. Un truc qui marche

Quel est sur un élu l'effet de cette forte médiatisation des conseils de jeunes, ayant toujours un caractère très positif ? Une partie de la réponse est donnée par quelques-uns des élus de l'échantillon :

« P-A2 » : « on est très très sensible à la fois à c'que ... à c'qui avait été fait ! Parc'que c'est vrai qu'ça apparaissait unique en Alsace ! Ça paraissait très innovant ! Euh ça paraissait intelligent ! (...) Et ça paraissait être effectivement très symbolique ... de ... de la démocratie participative ! (...) Il y a quand même eu, disons, autour d'cette expérience euh (...) une importante mobilisation médiatique ! ... Donc (...) ça a beaucoup joué ! (...) Et c'est vrai que, en tant que politiques, on est à l'affût de ce genre d'expériences ! »

« P-M » : « ça m'avait assez séduit ! J'ai trouvé ça sympa ! C'était assez intuitif ! (...) [Il faut] s'inspirer [de l'expérience des autres] : c'est souvent comme ça qu'on fait ! D'ailleurs les gens viennent nous voir aussi, nous, ... des trucs qui marchent ... »

Cette motivation des élus est rarement avouée par eux, pourtant c'est un moteur important de la mise en place de nombreux dispositifs municipaux.

poux, et qui semble rester valable à tous les échelons de la vie politique : quand il s'agit de proposer un programme, il faut essayer non seulement d'apaiser le conservatisme ambiant en proposant une certaine continuité, mais il faut apporter aussi quelques touches de nouveauté, et comme innover est risqué, autant appliquer des recettes éprouvées.

2. Saison électorale, printemps des conseils de jeunes

a. Un lien organique

Parmi les 15 structures de type « conseil de jeunes » étudiées dans les 17 communes alsaciennes de l'échantillon³⁹⁰, 13 ont été mises en oeuvre directement après les élections. Onze ont été mises en place au plus tard dans l'année qui a suivi l'élection. Deux d'entre elles, Ohlkirch 2³⁹¹ et Querbruck, ont mis plus de temps à se concrétiser (le projet de conseil municipal des enfants d'Ohlkirch 2 a d'ailleurs été repoussé d'une année et n'est prévu que pour l'automne 97). Mais ces 13 projets n'ont pas forcément été mis noir sur blanc dans un programme électoral.

Ainsi à Arolsheim, le Maire reconnaît que le conseil de jeunes faisait partie des projets de sa liste durant la campagne électorale, mais sans qu'il y ait eu formalisation :

« A-M » : « Bon !! ... On avait pas de programme euh ... je fais pas jamais de promesses électorales, personnellement, hein ! »

Par contre, une liste d'opposition, « une liste relativement jeune » selon le Maire, avait également ce projet et l'avait écrit dans son tract électoral.

Pour plusieurs autres communes, le projet de conseil est né durant la campagne, et cette information est attestée directement par le Maire ou les

³⁹⁰ Les 15 structures ne correspondent qu'à 13 communes, puisque, pour deux d'entre elles, deux structures ont été étudiées. C'est le cas de Melsbourg et d'Ohlkirch.

³⁹¹ Chacune des deux communes d'Ohlkirch et de Melsbourg ont fait l'objet de l'analyse de deux structures. Ohlkirch 1 désignera l'ancienne « commission des jeunes » mise en place en 91 ; Ohlkirch 2, le projet de « conseil municipal des enfants » prévu par le nouveau Maire. De même, Melsbourg 1 désignera la structure « conseil municipal des enfants » de l'ancienne municipalité RPR, Melsbourg 2, la nouvelle structure, ou le CME rénové de la nouvelle municipalité PS.

employés municipaux, sans qu'il soit possible d'en retrouver une trace écrite. C'est le cas déjà cité de Daulwiller où la commission des jeunes faisait partie de la négociation ayant abouti à l'union des deux listes anciennement opposées. C'est le cas aussi d'Illfelden et d'Ohlkirch 2.

Mais il faut dans certains cas procéder par recoupements ou fouiller les archives pour l'attester, le discours des Maires de l'échantillon ayant tendance à minimiser ce lien.

C'est le cas par exemple de Landwihr où le discours de l'employée municipale —« C'était dans l'programme électoral ! Tout à fait ! »—, est opposé à celui du Député-Maire sur ce point :

L'ENQUETEUR : « Et alors, au départ, vous aviez déjà ... je sais que vous avez été élu en 89 ... mais c'était déjà une idée avant même d'être élu ... élu ? »

« L-M » : « Oh ! ... »

L'ENQUETEUR : « Vous l'aviez déjà ? Ou c'est seulement après ? »

« L-M » : « Je m'en suis pas ... Non ! Je m'en suis pas spécialement op posé ... cette question ... »

L'ENQUETEUR : « C'était pas dans le programme électoral ? »

« L-M » : « Non non ! »

L'ENQUETEUR : « C'était pas ça hein ! ... »

« L-M » : « Non non non ... »

L'ENQUETEUR : « D'accord ... »

« L-M » : « Non ... »

Or trois éléments attestent que le projet faisait bien partie du cadre de la campagne électorale destinée, pour le Maire sortant, à reconquérir la mairie :

- la découverte, dans les archives du service concerné, d'un courrier interne³⁹² destiné aux seuls élus de la majorité et débutant ainsi : « comme vous le savez, nous nous étions engagés au moment des élections à donner la parole aux jeunes de Landwihr » ;

- la découverte ensuite d'un projet³⁹³ de conseil consultatif daté, par sa rédactrice elle-même —l'attachée parlementaire du Député—, d'avant les élections ;

³⁹² Cf. Tome 3, Annexe 54, p. 143.

³⁹³ Cf. Tome 3, Annexe 55, pp. 144-146.

-le contenu même, enfin, de la lettre adressée aux jeunes de Landwihr et les informant du projet de conseil :

« Vous ne le saviez peut-être pas, mais j'avais promis au moment des élections, l'an dernier, de donner la parole aux jeunes de Landwihr. »

C'est le cas aussi à Climbourg où le projet est né *officiellement* de la demande des élèves de l'école primaire lors d'une visite du Maire. Mais l'enseignante qui a suivi l'opération dans ses débuts reconnaît l'antériorité du projet au cours du colloque de 1990³⁹⁴ :

« le Maire, « C-M » qui depuis longtemps pensait à ça et je dois dire que il y a eu, il y avait l'attente à la fois des enfants et des adultes et ça s'est concrétisé dans le projet »

De plus, l'un des tracts électoraux de la campagne 95 du Maire sortant fait référence aux promesses faites en 89 (et tenues) :

« Nous avons promis en 1989 : - SOUVENEZ-VOUS - (...) - de créer un Conseil Municipal des Enfants »³⁹⁵.

Ainsi, on assiste quelquefois à un masquage ou une réinterprétation de la réalité. Plusieurs significations sont possibles : soit, les agents concernés ont intérêt à masquer cette liaison entre le conseil de jeunes et l'aspect souvent qualifiée de plus politique par les élus de la période électorale, soit l'importance du conseil a diminué en cours de mandat dans les représentations du Maire, ce qui ne justifie plus de l'avoir mis en avant lors de la campagne. Quasiment tous les Maires ayant mis en place un conseil depuis quelques années constatent d'ailleurs que la plupart des habitants —en dehors des parents des élus— se désintéressent de la question du conseil.

Les quatre listes socialistes qui ont renversé les municipalités de Hellwihr (89), Melsbourg³⁹⁶ (95), Preschwiller³⁹⁷ (89) et Querbruck (89) ont toutes intégré le projet de conseil dans leur programme écrit. Deux d'entre elles, Hellwihr et Preschwiller, ont même fait de l'enfance leur principal cheval de bataille. C'est le cas aussi d'Illfelden (RPR) qui a beaucoup misé sur le

³⁹⁴ L'ensemble des interventions avaient été enregistrées et retranscrites dans le cadre du DEA précédent la présente thèse.

³⁹⁵ Cf. Tome 3, Annexe 38, p. 107.

³⁹⁶ Cf. Tome 3, Annexe 63, p. 160.

³⁹⁷ Cf. Tome 3, Annexe 71, p. 176.

thème des jeunes durant toute sa campagne, depuis les crèches jusqu'à l'animateur de rue pour adolescents, en passant par le projet de conseil municipal des jeunes.

Enfin, le cas de Nordwiller, qui date de 1979, ne semble pas directement lié à la campagne de 1977. Pourtant, une étude attentive des documents disponibles a permis néanmoins de trouver un lien particulièrement intéressant. Lors d'une visite des élus de Nordwiller dans la commune de Dreux début décembre 1981, le conseil municipal d'enfants est à l'honneur, comme expérience particulièrement novatrice. La presse relate que « les élus ont été étonnés par la spontanéité de leurs jeunes interlocuteurs, par la précision et le sens très pratique de leurs interventions³⁹⁸ ». Enthousiasme qui fait contraste avec l'échec relatif des réunions de quartier organisées par les élus : « à Nordwiller, les réunions du conseil municipal dans les différents quartiers n'ont pas remporté un réel succès auprès de la population³⁹⁹ ».

Le Maire de Nordwiller, au moment où il conquiert la mairie en 77, faisait partie d'une mouvance autogestionnaire qui prônaient la mise en place d'un dialogue avec les habitants. Le relatif échec dont il est question aurait-il pu faire naître chez lui l'idée de se tourner vers les enfants dans l'espoir de les mobiliser plus facilement ?

Ainsi, les nombreux exemples évoqués attestent que dans la majeure partie des cas, le conseil de jeunes est un projet dont l'idée naît à l'approche des élections et qui prend vie et forme dans une période post-électorale généralement courte. Cependant, si quelques communes ont fait de l'enfance un axe majeure de leur programme, il faut convenir que le projet de conseil lui-même ne tient pas une place primordiale dans les programmes écrits (quand ils existent). Projet de conseil de jeunes et dynamique électorale sont organiquement liés, mais la place dans les enjeux électoraux semble rester limitée.

³⁹⁸ « L'école de la démocratie existe : elle fonctionne à Nordwiller », in *L'écho Républicain*, 9 décembre 1981, p. 9 (cf. Tome 3, Annexe 87, p. 278).

³⁹⁹ « En visite à Dreux - Cinq élus socialistes alsaciens de Nordwiller », in *La République du Centre*, 9 ou 10 décembre 1981 (cf. Tome 3, Annexe 88, p. 279).

b. Une image de dynamisme

Concernant le fait de centrer une campagne électorale sur les enfants, l'exemple de Preschwiler mérite une analyse plus approfondie. La portée réelle sur le contenu du programme d'un slogan tel que « Preschwiler pour nos enfants » (plus gros titre du fascicule-programme de 20 pages de l'équipe socialiste briguant la mairie) est en fait très limitée. En effet, la place occupée par l'enfant dans les projets présentés dans ce programme sont peu nombreux, et se limitent, sur 16 pages de projets, à une demi-page, à laquelle on peut ajouter à la rigueur le chapitre de l'enseignement (2/3 de page). En fait, le principe adopté justifiant la mise en avant de l'enfant dans un projet politique est double.

Un principe explicite : le fait que tous les projets municipaux, à terme, sont élaborés pour les actuels enfants qui sont les futurs adultes de la commune, et que l'on découvre dans l'introduction : le souci de « construire une ville que nos enfants soient fiers d'habiter », principe décliné dans le domaine scolaire —« l'enseignement est la clé de l'avenir de nos enfants »— avec une variante concernant la jeunesse —« la force d'une ville réside dans sa jeunesse »—.

Un principe implicite ensuite : la mise en avant de l'enfant est porteuse sur le plan médiatique.

Dans le cas de Hellwih, l'utilisation du thème de l'enfant au cours de la campagne électorale ressemble beaucoup au modèle preschwilerois, mais la double logique devient là explicite. Dans un grand souci de sincérité, le Maire explique que la mise en place d'une structure d'écoute et de participation des enfants était nécessaire pour garder une cohérence avec le thème de la campagne électorale :

« H-M » : « on peut pas à la fois tenir un discours qui de qui est de qui consiste à dire ... euh on va mettre l'enfant quelque part au coeur de notre démarche et de notre stratégie et puis et puis ne pas n'en tenir compte »

Mais la logique médiatique est beaucoup plus perceptible, parfois même maladroite. Les premières phrases de l'éditorial de la première revue du conseil municipal des enfants, distribué dans tous les foyers hellwihrois,

s'adressent aux habitants : « Une ville pour ses enfants. Une ville avec les enfants. Hellwihr joue cette carte⁴⁰⁰ ». Parler de « stratégie » et surtout utiliser, dans un bulletin municipal, une expression du type « jouer une carte » relève, selon la propre position de celui qui l'interprète, d'une certaine honnêteté ou d'un manque de finesse politique.

Par ailleurs, le Maire reconnaît implicitement l'image de dynamisme que le thème principal de la campagne était censé apporter :

« H-M » : « Quelque part ... euh ... euh on a été porté par le projet (...) de rendre la vie plus accueillante, plus dynamique »

Le Maire de Koltzhoffen qui, lui, n'a pas réussi finalement à imposer ses « commissions d'enfants » était pourtant persuadé du « dynamisme et l'intérêt que pouvait représenter cette structure ».

A Nordwiller, la reconnaissance des médias n'a peut-être pas été recherchée immédiatement, puisque le succès de la formule ne s'est révélé que par la suite. Mais ce succès a sans doute eu un rôle dans la consolidation de la structure, sa pérennisation :

« N-ADM » : « on a beaucoup apprécié euh ... euh quand les média nationaux se sont emparés du conseil des enfants de Nordwiller ! »

« N-A » : « on sent bien que c'est quelque chose qui a marqué ... la population ! C'est quelque chose qui les marque ! Et quand tu entends : ah mais à Nordwiller on fait quelque chose pour les jeunes ! ... Et la référence, c'est tout d'suite le conseil des enfants, le conseil des jeunes ! (...) Alors que souvent ... il y a beaucoup d'autres choses autour ! (...) C'est l'image, quoi ! C'est une image porteuse ! »

Dans les plus grandes villes de l'échantillon, l'idée que la mise en place d'un conseil puisse rejaillir positivement sur l'image de la commune et de la municipalité est acceptée, avec des tentatives de justification de la majorité et des critiques de l'opposition :

« P-A2 » : « fondamentalement, je pense que, avant tout, même si effectivement ça participe à ... à ... peut-être à l'image positive d'une municipalité, parc'que bon ... d'une part il faut avoir la volonté de l'mettre en place et de l'faire fonctionner, euh ... je dirais, c'est ... euh ... c'est vrai qu'sss qu'c'était un objectif politique important aussi, un ... un conseil municipal d'enfants, ça peut être un projet politique ! ... Et c, mais pas ... politicien !! »

⁴⁰⁰ « Le mot du Maire » in : *Conseil municipal des enfants - Hellwihr*, n° 1, non daté (sans doute fin 91). Il s'agit du premier numéro d'un 4-pages tiré à 4 300 exemplaires et destiné à tous les foyers hellwihrois (cf. Tome 3, Annexe 89, p. 280).

« Q-CM » : « ça peut être de l'image ! J'espère j'espère que ce n'est pas uniquement pour ça qu'ça a été fait ! »

« Q-CMO2 » : « je pense que le principal avantage d'un conseil de jeunes, est de pouvoir dire à la presse, photos à l'appui, images télé à l'appui : voilà comment Monsieur le Maire ou Madame le Maire de X euh ... s'est soucié des jeunes et s'est mis avec les jeunes et a pris du temps pour euh ... de mettre avec les ... avec les jeunes ! »

Ces quelques exemples pourraient être complétés par la plupart des critiques de l'opposition municipale, d'autant plus que la commune augmente en taille. Mais du côté des Maires et des adjoints directement concernés, rares sont les agents qui parlent spontanément de cet apport ou l'admettent. Les trois cas cités précédemment sont particuliers : « Q-CM » fait partie de la majorité querbruckoise sans en faire tout à fait partie : seul élu communiste, choisi sur la liste socialiste pour son appartenance à la CGT dans une stratégie électoraliste, il prend, toujours avec précaution, quelque distance critique avec ses propres colistiers ; « P-A2 » n'est pas l'adjoint directement concerné par le CME, et en plus, étant très proche de l'enquêteur, notamment sur le plan professionnel, son discours était certainement moins bridé que la plupart des autres. Enfin, certains propos du Maire de Hellwihr détonnent par leurs accents stratégiques, dans un bain ambiant de masquage politique —ou de dépolitisation— des discours de la plupart des représentants des majorités municipales. Plusieurs tentatives d'explications peuvent être données. La rapidité de l'ascension politique du Maire (qui a atteint en quelques années un pallier régional) ne lui aurait pas laissé le temps d'assimiler les règles immanentes du jeu politique : au moment où il parle dans un bulletin municipal de « carte » qu'il a jouée en misant sur les enfants, il vient d'être élu Maire et n'a été élu conseiller général et régional que depuis 4 et 5 ans, ces élections n'ayant été précédées que d'une très courte expérience d'élus municipal de l'opposition. Une seconde explication —sans doute très liée à la première— tient à son manque de distance à son rôle et à son caractère passionné, qui est une certaine forme d'authenticité qui a peu cours dans l'espace politique :

« H-M » : « pour moi, il y a pas deux politiques, celle qui est politicienne et ... et une qui n's'rait pas ! Pour moi la politique, en tout cas c'est c'que je crois

encore aujourd'hui sin sinon j'y serais plus, ... euh c'est d'avoir quelque part un projet, un idéal »

Au cours des entretiens, quelques dérapages révélateurs sur le thème du conseil de jeunes en tant qu'outil politique ont été repérés parmi les agents les moins expérimentés en politique. Ainsi, la secrétaire générale de la mairie de Jungwiller pense que les conseils de jeunes peuvent apporter quelque chose aux hommes politiques :

« J-ADM » : « Parce que quand même tous ces jeunes seront des électeurs demain et puis ... auront, à un moment donné, une opinion politique et ... je pense que ... que les élus ne pourraient que ... tirer euh ... pas profit ! Mais au moins ... écouter et ... entendre euh ... ce que les jeunes ont à dire ! »

Le souci de ne pas faire apparaître l'expression « tirer profit » dans sa connotation négative fait hésiter l'agent qui se reprend.

De même le jeune conseiller municipal RPR chargé de mettre en place le conseil municipal des enfants d'Ohlkirch comprend également, au moment où il prononce certains mots, qu'ils peuvent être interprétés dans le sens d'une récupération politique :

« O-CM » : « C'est la volonté euh du Maire d'Ohlkirch, de ... de de effectivement se servir de ce conseil, servir au sens noble hein ! Euh ... de façon à, effectivement, et à c'niveau-là, les Maires qui ... qui jouent l'jeu, une des communes qui joue l'jeu à c'niveau-là et qui s'ert du conseil, non pas en tant qu'gadget mais en tant que institution de représentation et de ... de de civisme et caetera »

La volonté de masquage n'est pas encore au point mais est nettement perceptible pour ce jeune militant du RPR qui vient d'être promu à la fonction de délégué des jeunes du RPR pour sa circonscription. Quelques mois après l'entretien, le thème de la jeunesse est mis en avant dans une logique de promotion médiatique, comme le témoignent les dernières phrases de l'éditorial, signé par le Député-Maire, du journal municipal d'information ⁴⁰¹:

« ... la volonté de mon équipe municipale de faire d'Ohlkirch une ville "ouverte" aux jeunes générations et pleine d'avenir pour les jeunes, avec une qualité de vie pour tous. "1997, OHLKIRCH en forme", ... Oui, nous croyons à la force convaincante de ce message. »

Cette véritable profession de foi qui associe implicitement —à l'image du monde publicitaire— les thèmes *jeunesse* et *santé*, est ponctuée au

⁴⁰¹ *Le Point Ohlkirchois*, N° 133, p. 2 (cf. Tome 3, Annexe 90, p. 281).

même moment dans les quartiers de la ville par une campagne d'affichage qui loue explicitement la politique jeunesse du Député-Maire et annonce, sur de grandes affiches, la mise en place d'un conseil municipal des enfants à Ohlkirch.

Pour résumer, l'image de dynamisme que peut favoriser la mise en place et l'existence d'un conseil de jeunes semble présente dans les représentations des élus, qu'ils soient localement au pouvoir et masquent plus ou moins cet enjeu, ou qu'il soient dans l'opposition et qu'ils l'admettent et le critiquent plus ou moins ouvertement.

c. Avoir les vieux, avoir les jeunes : un enjeu dans les petites communes

L'existence de stratégies électoralistes dans les grandes communes ne signifie pas qu'elles sont totalement absentes des petites. Mais elles prennent des formes différentes. Concernant les conseils de jeunes, un exemple particulièrement intéressant est celui de Bertschbach.

C'est en partie au cours de l'entretien que le Maire de Bertschbach se rend compte de l'enjeu politique que pouvaient revêtir certaines de ses actions, et notamment celles liées au conseil municipal des jeunes. Cette prise de conscience commence par l'idée qu'il se fait de ce que peuvent penser ses opposants à l'intérieur du conseil municipal :

« B-M » : « Ils voyaient ... certains d'un bon oeil, d'autres euh ... d'autres le voyaient sous un aspect ... peut-être ! Parce que moi ... peut-être *récupérateur* ! ... Avoir les jeunes avec soi ! ... Mais j'veux dire, si c'était ça euh ... euh ... pffhhhh ... pffhh ... c'était un peu ... c'était ... »

Il s'offusque ainsi lui-même de la possibilité même de penser récupérer les jeunes. En évoquant ensuite la stratégie que cette pensée a provoqué chez ses opposants, il prend conscience (ou il reconnaît ?) que « les jeunes » sont de son côté :

« B-M » : « D'toute façon, « B-M », il aura les jeunes ! A ... Donc il faut ... donc aux élections, j'veux dire il faut absolument qu'on ait les vieux ! Bon, manque de pot euh ... bon, enfin, pour eux ! J'veux dire, ça s'est bien passé ! Le ... j'veux dire sss ... je veux pas ... les ... je veux pas les les les dénigrer, mais ... ils savaient que les jeunes étaient ... étaient avec moi ! Mais ... pas forcément le conseil municipal des jeunes puisqu'il y a d'aut'choses qui s'sont faites pour eux quoi ! »

Parlant des sons et lumières qu'il a organisés, qu'il a toujours voulu centrés sur l'enfant (« c'est toujours l'enfant qui est au centre ! »), et qui ont sans doute beaucoup joué sur l'image positive qu'il s'est forgé auprès des habitants, il se rend compte que la dernière manifestation se situait pendant la campagne électorale :

« B-M » : « Et le troisième c'était donc euh ben la veille des dernières élections ! Bon c'est p'têt' aussi certains qui ont pensé qu'c'était ... récupéré ! »

Revenant ensuite sur l'enjeu électoral lié à l'âge, il évoque spontanément, mais non sans une certaine émotion que l'on pourrait interpréter comme une gêne⁴⁰², sa propre stratégie, on pourrait presque dire sa contre-offensive, où il réussit à « récupérer les vieux » à travers les jeunes du conseil, en organisant une distribution de roses :

« B-M » : « c'est par exemple là où ils se sont plantés, donc, le collègue, là, qui qui voulait récupérer les vieux ! ... [Eclaircissement de voix] ... [Déglutition] Ah que les jeunes ... j'leur ai dit : ... vous avez à faire que'que chose ... pour les jeunes ! ... Mais d'un aut'côté ... toujours par l'histoire, j'leur ai dit euh vous ! ... Ce que vous êtes aujourd'hui vous l'devez à vos grands-parents ! ... Et eux ils se trouvent souvent seuls ! ... Allez vers eux et vous verrez, vous s'rez pas déçus ! Bien sûr il y en a certains qui ont été ... jer reje rejetés, parce que les vieux ils ouvrent pas forcément à n'importe qui ! Donc on a fait l'affaire des roses avec les mémés ! ... Donc à la ... ch'ais pas, en mars ! ... »

L'évocation de cette stratégie n'est pas, au moment où elle est évoquée, consciemment considérée par lui comme une stratégie. Ce n'est que quelques minutes plus tard, en revenant sur la distribution des roses, qu'il prend conscience de cette possibilité, ce qui provoque un silence puis une réaction défensive :

« J'veux dire c'est pour ça que ... à la limite euh ... le le le ... collègue [Petit rire], en question, donc, ... [En souriant] il les a pas récup ... entr'guillemets ... il n'a pas récupéré les les personnes du troisième âge, puisqu'à travers les jeunes euh les les les les vieux ils ont dit : ben ... Mais ça, c'était pas

⁴⁰² L'interprétation des déglutitions et des éclaircissements de voix, systématiquement indiqués dans les citations des tableaux d'entretiens (Tome 3, Annexe 85) et dans les extraits d'entretiens (Tome 4) est délicate. Ces moments ne surviennent qu'à quelques reprises seulement dans chaque entretien, et leur localisation n'est pas anodine : elle semble correspondre le plus souvent à des thèmes par rapport auxquels les enquêtés éprouvent une certaine difficulté, ou qui correspondent à des émotions, certainement en rapport avec des situations vécues. Concernant l'interprétation de ces moments particuliers, il faut garder une certaine prudence, mais l'émotion qui y est liée semble réelle, sans que l'on puisse forcément comprendre leur sens (un entretien avec la présidente d'une association strasbourgeoise de médecins orthophonistes, l'ADOPSED, a confirmé ce point).

voulu hein ! Je m'excuse parce qu'il y a il y a deux ans, moi j'pen ... enfin ... moi je m'suis un peu près démarqué euh pffhh ... »

Les autres villages étudiés font apparaître, à l'analyse, des versions différentes du traitement de la question des jeunes comme enjeu.

A Arolsheim, la fuite des jeunes est un problème perçu comme important dans le village : réussir à enrayer cette fuite en intéressant les jeunes, en les impliquant localement devient un enjeu qui est une des raisons centrales invoquées dans la mise en place du conseil des jeunes. De plus, depuis une dizaine d'années, de nouveaux arrivants dans le village, essentiellement des familles avec des enfants en bas âge, ont progressivement fait pression sur la commune de manière à ce qu'elle prenne en compte les questions liées à la petite enfance (crèche, halte-garderie) ; les enfants grandissant, les préoccupations de ces familles suivent l'âge de leurs enfants, et plusieurs d'entre elles ont créé en 95 une « liste relativement jeune » comme la nomme le Maire, qui proposait notamment la création d'un conseil municipal de jeunes. C'est dans ce contexte que des thèmes liés à la place des enfants et des jeunes à Arolsheim se sont progressivement imposés et ont été repris par les plus jeunes conseillers de la liste sortante, et notamment « A-M », alors simple conseiller municipal, qui prend après son élection un poste d'adjoint et qui, après le décès subit du Maire début 96, réussit même à le remplacer.

A Climbourg, la question des enfants et des jeunes s'impose depuis plus longtemps, puisque l'arrivée massive de jeunes couples a été provoquée dès les années 70 par la construction d'un énorme lotissement bénéficiant des mesures du Ministre giscardien Albin CHALANDON : des petites maisons individuelles, le plus souvent accolées, qui revenaient, par un système de location-vente, à leur locataire au bout de 15 à 25 ans de location. L'adjectif massif n'est pas un vain mot puisque en 1995, sur le plan électoral, les habitants de ce lotissement représentent 62% du total des inscrits dans la commune. Les statistiques de l'INSEE sont également éloquentes puisque l'on peut suivre, presque à la trace, les nombreux enfants que ces couples ont généré. Cette présence massive d'enfants ne pouvait échapper au souci

d'un élu de répondre aux besoins de ses habitants. La présence, dans cette commune, de la batterie complète de mesures en faveur de l'enfance et de l'adolescence n'est donc pas étonnante (bien qu'il ait fallu un Maire suffisamment volontariste pour les mettre en oeuvre). Au cours des années 80, la masse des enfants évoqués dans la tranche d'âge de 10 à 14 ans représentait 18% de la population du village, ce qui est *trois fois plus* que la moyenne du département. C'est dans ce contexte que l'idée de mettre en place un conseil municipal des enfants, mais également un CCPD et bien d'autres actions en faveur de la jeunesse, naît dans la tête du Maire.

d. Le souci des « plus jeunes »

A partir des données déjà étudiées au précédent chapitre⁴⁰³, il a paru intéressant de mettre en rapport le discours tenu par les agents sur l'âge des élus (leur propre âge, l'âge moyen de leur conseil municipal ou celui de la liste qu'ils présentent aux élections) —ainsi que la liaison qu'ils font entre cet âge et la possibilité de mettre en place un conseil de jeunes— et la réalité de ces changements de moyenne d'âge. En effet, cette question d'âge, qui sera traitée au chapitre 5 en tant que donnée sociale, semble intervenir ici comme donnée politique parce qu'elle semble faire partie intégrante d'une stratégie politique.

Le tableau 29 (page suivante) révèle dans un premier temps que les communes qui n'ont pas changé de Maire ont toutes vu l'âge moyen de leur conseil municipal augmenter (sauf Grossthal qui a intégré les deux anciennes listes d'opposition dans son équipe) ; inversement, les communes qui ont changé de Maire ont toutes vu cet âge moyen diminuer —parfois fortement— (sauf Ohlkirch dont le changement politique n'est pas flagrant, seule la tête de liste passe de l'UDF au RPR, l'équipe restant bigarrée, le Maire ayant repris une grande partie de l'ancienne équipe sortante, notamment parmi ses adjoints). Les changements de Maires sont aussi, dans notre échantillon, des changements de génération de Maires. En effet, les chiffres

⁴⁰³ Cf. chapitre 3, B, 2, b, 4.

portés dans le tableau sont une comparaison entre l'âge du Maire en 89 et l'âge du Maire en 95 ; en comparant l'âge du Maire sortant *au moment où il sort*, il faut lui ajouter ses six années d'exercice ; ce nouveau calcul est notamment nécessaire —en cas de changement de Maire— si l'ancien Maire se représente, puisque les électeurs auront à choisir à un instant donné et l'âge des postulants doit être calculé à cette date. Ce sont alors en moyenne plus de 20 ans qui séparent l'ancien Maire du nouveau.

Tableau 29. De 1989 à 1995 : différence d'âge moyen des membres du conseil municipal (CM) et du groupe majoritaire (GM) et du Maire.⁴⁰⁴

COMMUNES	Différence d'âge moyen du CM entre 89 et 95	Différence d'âge moyen du GM entre 89 et 95	Changement de Maire en 95 ?	Différence âge du Maire entre 89 et 95
AROLSHEIM	-1.0	NC	oui	+2.0 ⁴⁰⁵
BERTSCHBACH	0.0	NC	oui	-12.0
CLIMBOURG	+5.0	NC	non	+6.0
DAULWILLER	-2.0	-5.0	oui	-19.0
ECKWILLER	+3.0	+2.0	non	+6.0
FRISCHBACH	+1.0	+1.5	non	+6.0
GROSSTHAL	-3.5	-2.5	non	+6.0
HELLWIHR	+3.0	+2.5	non	+6.0
ILLFELDEN	-3.0	-6.0	oui	-15.0
JUNGWILLER	+1.0	-1.5	non	+6.0
KOLTZHOFFEN	+2.0	+1.0	non	+6.0
LANDWIHR	+4.0	+6.0	non	+6.0
MELSBURG	-3.0	-6.5	oui	-20.0
NORDWILLER	+0.5	-0.5	non	+6.0
OHLKIRCH	+1.0	0.0	oui	-16.0
PRESCHWILLER	+3.0	+5.0	non	+6.0
QUERBRUCK	+2.5	+3.5	non	+6.0

Changement de municipalité signifie donc, dans notre échantillon, rajeunissement sensible du conseil municipal, plus sensible encore si l'on ne tient compte que du groupe majoritaire, et beaucoup plus sensible encore si

⁴⁰⁴ Un nombre négatif correspond à un rajeunissement. L'âge des membres du conseil municipal est calculé à la date de chaque élection. Sources : tableaux des conseils municipaux.

⁴⁰⁵ En 96, le nouveau Maire (qui a mis en place le conseil municipal des jeunes) fait apparaître une différence d'âge de 31 ans par rapport au Maire de 89 et de 27 ans par rapport à celui de 95, toujours dans le sens du rajeunissement.

l'on ne prend en compte que le Maire, celui —le plus souvent— qui incarne l'image de l'équipe prétendant conquérir ou conserver le pouvoir municipal.

Le discours des prétendants s'appuie-t-il sur ces différences ?

Tout d'abord, il faut rappeler que la question de l'âge, même si elle fait partie des indicateurs, n'était pas une question forcément abordée dans l'entretien. La quasi totalité des agents de l'échantillon faisant partie des tableaux municipaux, leur âge n'a pas fait l'objet d'une question spécifique. Pourtant plusieurs élus l'ont abordée spontanément, comme si cette donnée faisait partie de leur capital politique, parfois même de leur stratégie politique.

Le Maire d'Arolsheim semble voir dans l'âge moyen d'un groupe de personnes un type de préoccupations particulier :

« A-M » : « Il y avait ... bon euh ... une liste relativement jeune mais ... bon, l'une des préoccupations, c'était bien la ... création d'un conseil municipal des jeunes ! Mais ... je dois dire que ... c'était pas ... non non, c'était des ... c'était des gens, quand même, qui avaient entre trente et quarante ans ! »

« A-M » : « Bon ch'uis rentré à ... 33 ans, donc euh ... ben, oui ! Bon ... mon but, c'était surtout de ... de de faire bouger un peu les choses et ... et notamment d'aider euh la vie associative ! ... Davantage ! »

« A-M » : « les jeunes d'aujourd'hui euh ... d'abord ne raisonnent plus comme ceux d'il y a, même d'il y a vingt ans ! ... Et ... sont beaucoup plus individualistes ! ... »

Le cas de Daulwiller semble marqué par les questions d'âge, la plupart des agents interrogés ayant évoqué à plusieurs reprises ces questions. Le fait que l'ancien Maire soit resté en place jusqu'à l'âge de 76 ans —de 1959 à 1992— a semble-t-il marqué les élus locaux.

Le Maire de Daulwiller voit des vertus dans le rajeunissement des membres des partis politiques et dans celui des conseillers municipaux. Mais l'aspect intéressant est que cette idée lui vient en rapport avec la nécessité de donner la parole aux jeunes, de leur réserver une tribune d'expression. Il note au passage que lui-même ainsi que ses trois collègues ayant proposé la mise en place de la commission des jeunes faisaient partie des plus jeunes conseillers municipaux en 89 :

« D-M » : « c'est 30% de la population ! ... Donc euh ... qui a des ... des désirs euh ... qui a des ... des plaisirs, qui a des frustrations, et qui a certai-

nement des choses à dire euh ... euh ... donc il faut, il ... c'est un ... il faut une tribune ! ... Euh ... où les jeunes peuvent exprimer ... les choses. A mon avis, c'est important ! (...) C'est un plus ! (...) D'ailleurs les partis qui sont les plus dynamiques, c'est ceux qui ont su se rajeunir euh ... à l'intérieur d'eux-mêmes ! (...) Ah parce que ... la ... le jeune, les jeunes c'est l'avenir de l'homme ! [Rire] »

« D-M » : « Il faut pas oublier que ce conseil municipal de 89, ça a p'têt' un ... c'est p'têt' une raison, euh les trois-quarts étaient des retraités ! ... Bon ... Hein, c'est ... trois-quarts hein ... moi qui ai maintenant 55 ans j'faisais partie des jeunes ! ... Il y a ... il y a six, sept ans ! ... Alors [Rire] ... Héééé ... j'faisais partie des jeunes !!! ... Et ... et d'ailleurs les trois ... collègues euh ... étaient parmi les plus jeunes ! ... Hein, dans ce ... dans ce conseil euh ... bon ! ... Alors qu'aujourd'hui, ben ... euh ... il y a plus de retraités du tout, c'qui est pas bien non plus d'ailleurs, parce que ... il y a une disponibilité euh ... des retraités ... qui permet de suivre dans les commissions des dossiers ... bon ! Mais ça s'est trouvé comme ça ! »

L'un de ses colistiers de 89 considère lui aussi qu'il est nécessaire de rajeunir les conseils municipaux, qui sont souvent les « assemblées du troisième âge ! » Mais pour lui c'est l'un des objectifs même de la commission des jeunes de préparer la relève, d'assurer ce rajeunissement. Il fait le lien entre l'âge avancé de l'ancien Maire et l'absence de politique de la jeunesse :

« D-O » : « [X] [L'ancien Maire] donc, a présidé aux ... aux destinées de la commune pendant 36 ans et puis ... ma foi, c'était ... c'était le Maire ... le ... le bon patriarche, hein ! (...) Ben oui !! Qu'est-ce que vous voulez euh ... une fois qu'un Maire est élu et que, ma foi, il était ... c'était le le le Maire, le Maire bon enfant ! ... Hein ! Donc euh ... il y avait pas grand chose à lui reprocher même si parallèlement il n'y avait pas ... bon ! ... Il euh ... sa politique euh ... bon ! Ssss comme dans chaque commune, hein, euh ... on s'occupe de la voirie, on s'occupe de ceci, bon, je veux dire par là, c'est un peu le le le le les travaux courants ! ... Hein ! Mais pour la jeunesse, c'est vrai, que pour la jeunesse, rien n'a jamais été fait ! »

La bataille municipale de 89 a opposé l'ancien Maire (73 ans) —qui s'était entendu avec son opposant de 83 (48 ans) pour faire liste commune— à la liste de « D-CMO1 » (29 ans), qui avait tout misé sur la cohérence entre son programme tourné vers la jeunesse et la moyenne d'âge de sa liste. Cette stratégie a été payante —même si elle ne lui a pas permis de remporter les élections— puisque cette liste, constituée, d'après son chef de file, trois semaines avant les élections, a obtenu 42% des suffrages exprimés.

« D-CMO1 » : « Disons euh ... en 89, j'ai été élu donc au ... au au au au au conseil de Daulwiller avec euh ... une liste qui s'appelait justement Priorité Jeunesse ! Donc euh (...) tout le ... le titre résumait déjà un p'tit peu euh ... le programme de not'liste et ... la composition qui était effectivement que (...) des moins d'quarante ans, quoi ! »

Cet événement (le succès inespéré de cette liste de dernière minute), contrairement à ce qu'en pense « D-CMO1 », ne semble pas avoir compté dans la décision de mettre en place de la commission des jeunes puisque celle-ci semble antérieure à la constitution de la liste et à son succès. Mais ce dernier semble avoir marqué durablement les élus puisque, au-delà de cette commission des jeunes, plusieurs autres projets concernant la jeunesse ont été réalisés durant le mandat et le souci des jeunes est marqué dès l'après-élection, et notamment par la constitution d'une sous-commission spécifique à la jeunesse.

On aurait pu penser que l'accès en 95 à la fonction de Maire de celui qui était à l'origine de la mise en place de la commission des jeunes en 89 aurait favorisé la reprise énergique du projet. Même si l'actuel Maire déclare ne pas avoir abandonné l'idée, il ne veut pas forcer un passage qu'il estime pour l'instant fermé :

« D-M » : « donc j'ai relancé ... de nouveau cette idée, et la la municipalité, les adjoints, ne sont pas très favorables à ... parce qu'ils disent, bon c'est un ... finalement c'est un jeu ... à quoi ça sert euh bon de créer un conseil municipal bis euh de jeunes où effectivement il y aura des jeux de pouvoir euh et ... ils ont ils ont l'impression que pédagogiquement c'est p'têt' pas euh ... le ... bon, c'est p'têt' pas euh ... utile hein ! »

Il est vrai aussi que la fameuse liste de jeunes qui avait fait 42% en 89 et qui pouvait faire pression —même si son chef de file ne se faisait pas trop d'illusions là-dessus— durant le précédent mandat, s'est complètement effondrée en 95 avec 11% des suffrages exprimés. Dans les petites communes, les seuls sondages d'opinions servant de baromètre aux élus sont les élections réelles. Etait-il alors encore nécessaire de tenir compte du thème principal de cette liste ? La raison de l'effondrement serait-elle liée au fait que l'actuel Maire, ayant compris la leçon de 89, a réussi effectivement à rajeunir considérablement sa liste (puisque le groupe majoritaire sortant avait en moyenne 11 ans de plus que le groupe majoritaire actuel) ?

Dans le cas d'Ohlkirch, le Député prétendant en 95 à devenir Maire fait feu de tout bois dans son programme électoral. Il se sert notamment du symbole positif de la jeunesse en y associant les vertus d'un âge avancé :

« La liste « O-M » associe la dynamique de la jeunesse à la sagesse des anciens. L'équipe "Une Ambition pour Ohlkirch" présente ainsi pour deux tiers de sa composition, des figures nouvelles. »⁴⁰⁶

Lorsque l'on confronte ce discours aux faits⁴⁰⁷, on s'aperçoit que la plupart des nouvelles figures et des jeunes sont placés en queue de liste dans des positions non éligibles. C'est ainsi que, concernant l'âge, la moyenne d'âge des 36 élus de cette liste est de 51 ans (elle atteint 53 ans pour les 15 premiers, ceux qui obtiendront des postes d'adjoints), alors que pour les 13 non élus, cette moyenne tombe à 43 ans. De même les « nouvelles figures » suivent une progression identique : les deux tiers indiqués pour la liste entière sont apparemment exacts, mais la proportion passe à la moitié pour les positions éligibles et à presque un quart seulement pour les membres de la municipalité (Maire et adjoints).

D'autres élus considèrent l'âge moyen d'une équipe municipale comme un handicap quand il devient trop élevé, l'âge devenant symbole d'une conception passéiste ou parfois d'une certaine incompétence. Le Maire d'Illfelden paraît presque lier l'échec de la liste socialiste à l'âge avancé de sa tête de file :

« I-M » : « La gauche euh ... a été ... éliminée au premier tour ! ... Donc euh ... ils avaient pas les 10% ! ... Et ... euh ... leur euh ... leader est décédé ! ... Rapidement là, bon, il avait 62, 63 ans »

Concernant le conseil municipal des jeunes, il affirme avoir lancé l'idée plusieurs années avant son élection comme Maire, mais il lie l'échec de ses tentatives à la pression de ses collègues adjoints qu'il considère être d'une autre génération :

⁴⁰⁶ *Une ambition pour Ohlkirch - Avec « O-M » et son équipe (RPR-UDF), Elections municipales - Juin 95, p. 22 (cf. Tome 3, Annexe 91, p. 282).*

⁴⁰⁷ Les sources utilisées sont : *Une ambition pour Ohlkirch*, op. cit., pp. 12-13 où les âges de tous les membres de la liste de « O-M » sont cités ; les comparaisons pour les « nouvelles figures » ont été faites avec le tableau municipal 89 —et celui de 95 pour les adjoints— (obtenus à la Préfecture du département correspondant).

« I-M » : « j'avais euh ... lancé l'idée, donc euh ... de créer un conseil municipal euh enfants ! (...) Et ... mes ... collègues euh ... un peu ... d'une génération où j'étais ... j'dirais dans les plus jeunes ... a ... dit euh ... écoute euh ... t'embêtes pas avec ça ... il y aura que des problèmes supplémentaires et ... et bon les jeunes, c'est pas fait pour ... gérer ... et caetera (...) A quoi ça va nous servir ? »

Son adjointe le rejoint sur ce point : elle considère implicitement que l'âge des élus en place, et plus précisément l'âge de leur élection, est la cause d'une politique qu'elle réproouve :

« I-A » : « J'étais une râleuse ! Et euh ... moi je ... j'étais partie pour faire ma liste, parce que faut dire quand ... faut dire que le, la précédente municipalité, on a quand même eu un Maire pendant 24 ans ! (...) Et moi j'en avais marre et [Petit rire] j'avais fait ma liste ! J'avais m'lançer ! (...) Il y avait un ras-le-bol ! Et puis il y avait ... on était des jeunes, comme ça, on s'était retrouvés et puis ... pourquoi pas, hein ? Après tout on n'avait rien à perdre ! On était ... c'était un peu un pari ! »

Elle lie également directement l'âge des élus adultes avec l'intérêt qu'ils peuvent porter à l'idée d'un conseil de jeunes :

« I-A » : « Faire un conseil municipal des enfants avec des gens d'un certain âge, c'est pas évident !⁴⁰⁸ Il faut quand même des gens à l'esprit assez jeune au sein de l'équipe ! (...) Ça n'a pas rejoint toute l'équipe, hein ! C'est c'était pas unanime ! Euh ... quelques plus anciens étaient euh ... ne voient pas très bien l'utilité d'un tel conseil ! »

Le chef de file de l'opposition RPR aux élections de Melsbourg ne croit pas que la défaite n'est due qu'à l'affaire ayant éclaté durant la campagne ; c'était aussi une question d'âge des élus :

« M-CMO1 » : « Il y avait plusieurs ... plusieurs pages à tourner ! Il y avait l'affaire ! Il y avait le fait que ... l'ancien conseil municipal ... était relativement ancien ! C'est-à-dire c'étaient des personnes d'un certain âge ! Et ... j'ai toujours dit qu'il fallait ... de l'expérience et de la jeunesse ! Donc je n'ai pas à critiquer le ... l'expérience, mais enfin, bon, la volonté exprimée par les gens c'était quand même de voir un certain nombre de têtes changer ! C'est pour ça qu'on a un peu rajeuni les ... les cadres ! »

Pour plusieurs agents, l'âge est ainsi une donnée incontournable dans un engagement politique. « D-O » intègre ainsi son âge avec une certaine lucidité dans une stratégie politique locale :

« D-O » : « Mais je ... je n'désespère pas de ... de réintégrer euh ... (...) Avant 2001, je n'aurai que ... 51 ou 52 ans ! Donc, je peux espérer faire encore euh ... deux mandats ! Si tout marche bien ! »

⁴⁰⁸ On notera au passage la beauté de la formule !

L'opposant Force Démocrate d'Illfelden explique la victoire du Maire — et sa propre défaite — par sa grande disponibilité, en tant que jeune retraité :

« I-CMO2 » : « il est préretraité ou retraité ch'ais pas ... depuis l'âge de 50 ans ! Et ... moi j'travaille encore ! »

Plusieurs agents considèrent que leur âge ne leur permet plus d'exercer valablement une fonction politique :

« K-O1 » : « j'ai quand même 67 ans ! ! En raison d'mon âge, peut-être, j'avais quand même ... envie de prendre un peu la retraite ! [L'âge de CHIRAC ! soufflera son collègue] »

Le Maire de Jungwiller sent qu'il approche un âge où il lui faudra se retirer de la vie politique et il prépare ainsi sa succession :

« J-M » : « mentalement ... je me place ... en situation ... de me dire : ... eh bien voilà, tu ... arrêtes ton mandat de Maire, après tu as encore trois ans à faire au Sénat, c'qui est superbe ! ... Et puis ... ça, ça m'conduit à des âges où il est raisonnable de ... cultiver son jardin ! »

« J-M » : « Là, maintenant ! J'ai ... depuis les dernières élections municipales, ... c'est, on a rajeuni l'équipe et je prends ... inten intentionnel, pas seulement intentionnellement ! Bon les circonstances, du fait ... Avant, j'étais là ! ... Tout l'temps ! Beaucoup ! ... Peut-être même trop ! ... Hein ! J'veux dire, j'étais là ... sept jours sur sept, du matin tôt jusqu'au soir tard ! ... Bon ! Maintenant ... je suis parti ... deux ou trois jours ... dans la semaine ... au moins pendant neuf mois dans l'année et donc euh ... je ... ça oblige, ça m'oblige, moi, à prendre un tout p'tit peu de distance, à laisser, et c'est bien ! Alors finalement je m'aperçois que des trucs ... dont je pensais que il y avait que moi qui pouvait les faire ... eh bien d'autres les font très bien ! Et ça prépare les transitions ... qui ... qui sont inévitables à un moment donné ! »

Son opposant, lui, ne voit pas le temps passer, mais, à un autre moment, sans faire le lien avec son jugement sur lui-même, juge que les partis politiques devraient se renouveler :

« J-CMO » : « aujourd'hui, j'ai quoi ? J'ai 41 ans ! Mais je me suis pas encore rendu compte ! Je crois toujours encore en avoir une vingtaine ! [Rire] »

« J-CMO » : « L'avenir, tout ça, c'est quand même les jeunes ! Les partis sont sclérosés ! Les partis, vous retrouvez les mêmes militants depuis ... 20 ans, dans tous les partis ! »

« M-O » ne cite pas spécialement d'âge, mais, dans sa relation avec les enfants élus du conseil, se considérait peut-être comme trop âgé, bien qu'il restait persuadé d'avoir un très bon contact avec les enfants du fait de sa profession, et cherchait de ce fait à faire embaucher un animateur jeune

pour dynamiser un conseil d'enfants qui s'endormait. Son ancien opposant, devenu Maire de Melsbourg, ne se prive pas de le critiquer sur cet aspect, en faisant un lien entre âge et style de pédagogie :

« M-M » : « c'était l'adjoint qui s'occupait de la vie éducative, qui était un principal adjoint de collègue ... euh ... qui maintenant a pris sa retraite, qui a 66 ans, et donc quand il l'a implanté eh ben ... il s'retrouvait à ... à l'âge de 60 ans à prendre un conseil municipal ... des enfants, avec l'idée ben ... on va leur montrer la ville ! ... Euh ... On va leur euh ... bon ! C'était très euh ... euh très orienté !! Très très ... très autoritaire à la limite hein !!! »

Enfin, un type de stratégie consiste à intégrer de très jeunes conseillers municipaux comme symboles de rajeunissement ou comme porte-paroles de la jeunesse :

« F-M » : « il faut savoir qu'on a un tout jeune au conseil qui a dix-huit ans ... mais j'me rends compte euh, c'est un ... il a dix-huit ans un p'tit peu plus hein, il est venu, il m'a tellement passionné par son discours, et ... c'est ... je m'suis fait avoir euh pour le mettre euh pour le mettre sur la liste ! Il y est mais ... mais c'est un gosse quoi ! C'est un enfant hein ! ... Et ... moi je pense que (...) C'était trop tôt ! (...) Alors il aurait pu être ... le porteur de de ces jeunes et il ne l'est pas ! »

Le Maire de Nordwiller a fait d'une pierre deux coups ; en intégrant d'anciens conseillers municipaux enfants dans sa liste, non seulement il contribuait à rajeunir sa liste et à lui donner une image dynamique, mais en plus il matérialisait l'idée —qu'il avait déjà tenté de prouver, sans succès, en commandant une étude sociologique⁴⁰⁹ en 89 sur les effets de la participation au conseil municipal des enfants sur les engagements ultérieurs des enfants— que le passage par le conseil est un éveil à l'engagement civique. Son opposant socialiste n'a pas apprécié :

« N-CMO » : « ça a été utilisé par la majorité en place qui a ... *extrait* ... de la substance conseil d'enfants conseil de jeunes euh ... *trois* jeunes ... qui ont été ... parachutés dans le conseil ... euh dans l'conseil adulte, pour la première fois ! Sans doute pour euh euh ... pour euh ... euh contrevenir à l'idée euh ... largement répandue, enfin, à l'évidence qu'on était ... l'opposition était plus jeune ! (...) Donc là, la majorité en place peut avoir tendance ... à ... à se servir des conseils d'enfants pour son propre renouvellement, son auto-

⁴⁰⁹ Cette étude sociologique est une commande de la ville de Schiltigheim à l'occasion du dixième anniversaire du conseil municipal des enfants et de l'installation du conseil de jeunes pour les adolescents. Elle porte sur les représentations des enfants ayant participé depuis dix ans au conseil. E. LERIA, R. RUHLMANN (sous la direction de Brigitte FICHET), *Etude sur la participation au conseil municipal des enfants de la ville de Schiltigheim*, op. cit.

renouvellement ! ... Et ça, c'est dangereux ! Parc'que les jeunes ne le voient pas ! »

L'adjoint au Maire d'Ohlkirch est allé voir plusieurs conseils de jeunes avant de déterminer les caractéristiques de la future structure ohlkirchoise. Il a été impressionné par l'âge et les qualités de l'adjoint qui l'a reçu et qui est initialement issu du conseil des jeunes d'Epinal :

« O-A2 » : « En ce qui *me* concerne ... j'étais voir Epinal ! ... Et je suis resté là-bas pendant ... quasiment une journée ! (...) J'ai été reçu par un adjoint au Maire [Eclaircissement de voix] *très très très* jeune [Déglutition] de euh ... 26 ans ou 27 ans (...) qui *justement* était passé par cette filière ! »

Ainsi, la question de l'âge n'est pas ici à considérer comme caractéristique biologique, mais bien comme donnée politique, pouvant intervenir dans une stratégie politique individuelle ou collective. Il est intéressant de noter que les communes citées dans ce cadre recoupent assez bien les communes qui ont changé de Maire et dont le nouveau Maire et son équipe sont beaucoup *plus jeunes* que l'ancien Maire et/ou son équipe, c'est-à-dire les communes où la question de l'âge a pu être un enjeu.

3. Rendre le conseil crédible

Au contexte électoral, médiatique et politique dans lequel peuvent naître les conseils de jeunes, s'ajoutent un ensemble de stratégies qui ont pour effet —parfois pour but— de crédibiliser la structure mise en place et permettre aux promoteurs du conseil d'affronter d'éventuels détracteurs. L'existence de la critique ou de la critique potentielle sera analysée ultérieurement dans le chapitre traitant de la dénégation du politique⁴¹⁰.

a. L'implication du Maire

Généralement, le Maire délègue à un adjoint, parfois à un ou plusieurs conseillers municipaux, le suivi du conseil des jeunes. Mais le fait d'assister aux séances plénières —ce qui en représente pas plus de deux ou trois réunions par an— est considéré comme un acte symbolique qui crédibilise le conseil.

Par exemple, le Maire d'Eckwiller préside toutes les séances plénières depuis 15 ans et y tient beaucoup ; l'adjoint l'évoque par écrit dans le bulletin municipal en 1990 : « le dialogue direct entre le Maire et les jeunes élus constitue un atout important de crédibilité du Conseil. »⁴¹¹

La plupart des Maires pratiquent cet investissement minimum. De la plus petite à la plus grande commune, les exemples ne manquent pas : Arolsheim, Climbourg, Eckwiller, Hellwihr, Illfelden, Melsbourg, Nordwiller, Preschwiller et même Querbruck. Certains y attachent encore plus d'importance que d'autres et convoquent même leur conseil municipal :

« E-M » : « Oui oui ! Je, non non ! Non non ! C'est dur ! Ah non ! Je m'implique parce que les gueules, les gosses veulent d'abord ... ils euh à mon avis, il auraient euh ... ils auraient p'têt' le droit ... d'estimer ... que ... on ... ss on on marque un intérêt limité à cette cette euh cette euh ... vous comprenez, il faut sortir la partie fiction d'la partie réalité ! Je crois que dès lors qu'on veut intéresser les jeunes à ... une opération comme celle-là , euh elle nécessite la présence du Maire et des adjoints ! ... Et je fais venir un maximum de conseillers municipaux qui doivent être derrière, qui doivent écouter les enfants, qui doivent être présents ! J crois que, ça c'est ... ça c'est

⁴¹⁰ Cf. chapitre 4, C.

⁴¹¹ Cf. Tome 3, Annexe 43, p. 121.

l'impératif ! La ... la date se fixe avec euh ... [Eclaircissement de voix] avec moi ! Et je suis présent ! Ça c'est et sss ... tant qu'ce s'ra fait, tant qu'je s'rai Maire, je présid'rai les conseils municipaux des gosses ! Ça je ... je trouve que là, c'est une nécessité ! ... »

Le Maire de Nordwiller met tant d'importance dans ces séances plénières qu'il dit être souvent plus concentré pour un conseil d'enfants que pour le conseil d'adultes. Il se ménage même chaque fois un temps —qu'il estime à plusieurs heures— pour se préparer psychologiquement.

« N-M » : « Un un un *Maire*, (...) dans dans sa globalité de sa mission, s'il ne ... dit pas qu'il veut, sur tel et tel secteur, prendre le temps, c'est trop rapidement évacué et et j'crois qu'on s'y implique pas ! Et vous connaissez une définition, j'crois qu'j'ai répétée dans l'premier bouquin que [Y] avait écrit, pour moi un conseil municipal d'enfants qui se déroulait à cinq heures de l'après-midi et ça c'est du classique : le mercredi, tout le mercredi après-midi je n'recevais personne ! ... (...) Il y a à un moment donné cette euh volonté, cette concentration vers la *parole* de l'enfant ! ... et si on croit en la parole de l'enfant, on peut pas divaguer dans d'aut'choses ! La parole de l'enfant est à un moment donné que qu'chose de trop précieux, de très précieux, et il faut l'accompagner (...) et c'la ... on n'a pas le droit simplement de parler de ... d'état d'fait ou de disponibilité passagère ! Et j'crois qu'il y a une ... raison fondamentale d'être attentif ! »

La principale raison mise en avant est la motivation des enfants élus ou la nécessité de permettre à la parole de l'enfant de s'exprimer dans les meilleures conditions possibles.

Mais d'autres motivations sont sous-jacentes, puisque les enfants ne sont souvent pas seuls : des parents sont présents, des habitants, d'autres enfants, des journalistes, dans certains cas des caméras et des micros. Lorsque l'événement est médiatisé, lorsque la population de la commune est présente, ne serait-ce que par quelques dizaines d'habitants seulement, le Maire ne peut pas se désintéresser de l'image qui sera produite de l'une de ses actions, et pas n'importe laquelle, puisque le conseil *municipal* des enfants est censé symboliser le conseil municipal des adultes. En tous cas, même s'il en diffère par des détails d'organisation, il en reste l'image. C'est donc aussi l'image du Maire qui est en jeu dans la mise en scène bisannuelle du conseil de jeunes (les séances du conseil municipal, qui, elles aussi, sont publiques, sont généralement beaucoup moins suivies par la population que les séances du conseil des enfants ou des jeunes).

On pourrait comparer l'importance accordée à ces séances plénières à l'attention portée aux réunions de quartier, qui est un outil de plus en plus pratiqué, par les grandes villes surtout (on retrouve quasiment les mêmes villes citées ci-dessus). Là aussi, le Maire préside lui-même les réunions. A Hellwihr, l'adjointe au Maire (« H-A2 ») parle même des « *sacro-saintes* réunions d'quartier » avec un certain agacement puisque le Maire oblige tous ses adjoints à répondre toujours présent. C'est qu'il les considère comme un sujet politiquement sensible :

« H-M » : « Par exemple, très concrètement, euh ... c'est moi qui prend en charge la question de la tranquillité publique qui est un élément fonda fonda-fondamental si on veut pas le laisser au Front National ... euh ... donc je monte au charbon ! Euh ... la démocratie locale à travers les réunions de quartiers, c'est moi qui monte au créneau ! (...) On a réuni mill mille personnes en six réunions de quartiers, salle pleine partout ... et c'est donc moi qui monte au créneau, les adjoints étant à mes côtés, les collaborateurs aussi ; j pense que c'est le Maire qui doit monter au créneau, on n'donn on n'délègue pas ça à ... un adjoint ! »

Son adjointe précise que ces réunions de quartiers servent à la « communication de ... de certains grands objectifs au niveau d'la ville » (« H-A2 »).

Parmi les communes étudiées, certains Maires se sont moins impliqués. On retrouve là les communes dont le conseil de jeunes n'a pas duré : Daulwiller, Frischbach, Ohlkirch 1. D'autres Maires se sont beaucoup investis au début puis ont lâché la bride pour le suivre de loin : Climbourg et Landwihr. Mais d'autres communes déjà citées pour un investissement du Maire dans les séances plénières pourraient également être classées dans cette catégorie, puisque généralement, l'investissement du Maire est fort au départ et va en diminuant, le gros du travail étant délégué à un adjoint. Le Maire de Preschwiller résume bien le rapport que peut entretenir un Maire très occupé avec une opération telle qu'un conseil de jeunes :

« P-M » : « Ecoutez ! J'vais vous dire un truc, hein ! ... Tant qu'ça marche, ça marche ! ... Moi ... tant qu'un truc marche euh ... bon euh ... oui je m' ... je m'intéresse à c'qui s'passe, bien entendu, mais ... moi j'interviens en général quand ça va, soit pour lancer, soit quand il y a un problème ! »

Enfin, dans plusieurs cas, on observe une différence entre l'histoire officielle de la naissance du conseil et les circonstances complexes de celle-ci,

à la manière dont on continue à affirmer par exemple que le premier conseil de France naît à Schiltigheim —alors que l'on sait que des initiatives ont existé dans les années 60 et 70—, comme si ce masquage originel semblait contaminer ou être caractéristique du masquage des origines de nombreux conseils.

Les deux principaux types de masquage rencontrés obéissent à deux logiques différentes qui, elles aussi, semblent caractériser l'espace : une logique politique (qui contribue à montrer que les conseils font partie intégrante de l'espace politique), une logique d'exaltation de l'enfant ou du jeune. Pourtant, les profits que les promoteurs en tirent ne sont pas forcément en rapport direct avec les deux logiques évoquées et en font parfois des logiques de façade.

La première tend, quels que soient les agents ou les circonstances qui sont à l'origine de l'idée du conseil, à attribuer au Maire l'origine de l'initiative. Les chiffres annoncés dans l'enquête nationale de J. PERRIER⁴¹² ont pu étonner : il révèle en effet que dans 88% des cas analysés, l'origine de l'initiative revient à la mairie, et au Maire lui-même dans la moitié des cas (43,4%). L'analyse des communes de l'échantillon et la confrontation possible des discours grâce à leur multiplicité ont permis de vérifier que souvent les honneurs reviennent indûment au Maire : soit parce que ce qui est loué est la décision et non l'idée (Arolsheim, Climbourg, Eckwiller, Nordwiller), soit parce que cette pratique fait partie des règles du jeu de l'espace (Koltzhoffen, Landwihr, Melsbourg 1) —bien que cette règle ne soit pas propre à l'espace politique—, soit enfin parce que donner cette place symbolique au Maire rend la structure plus crédible.

L'auto-attribution induite de l'origine de l'initiative n'est pas peu fréquente, mais dépend des circonstances. Le Maire étant l'incarnation de la commune sur le plan politique (et notamment au-dessus de 3 500 habitants où le scrutin de liste a progressivement donné plus d'importance aux têtes de listes et aux partis), plus on s'éloigne symboliquement et géographique-

⁴¹² J. PERRIER, *La participation des jeunes à la vie de la cité*, op. cit. pp. 21-22.

ment de la commune —et notamment de ses enjeux internes—, plus le Maire personnifie les actions menées par la commune (il suffit de se reporter à l'étude du rapport entretenu par les agents de l'échantillon au modèle de Schiltigheim étudié plus haut⁴¹³), et plus la formation politique que représente le Maire peut caractériser ces actions.

La logique inverse existe aussi : le Maire veut faire naître le conseil dans un contexte partenarial, dans le but, là aussi, de crédibiliser le conseil. C'est le cas à Hellwahr, Preschwiler et Nordwiller, où c'est dans le cadre de rencontres avec les partenaires sociaux et éducatifs de la commune que naît l'idée. C'est l'une des images officielles véhiculées par Schiltigheim.

La seconde logique, celle de l'exaltation de l'enfant (ou du jeune), tend à attribuer aux enfants (ou aux jeunes), souvent indûment également, l'origine de l'initiative.

C'est le cas par exemple à Frischbach où le projet de conseil de jeunes traînait dans les cartons de la mairie depuis 1977 (selon le Maire) mais n'avait jamais été mis en oeuvre jusqu'au jour où un groupe d'adolescents le demandent en adressant un courrier au Maire. Là, les choses ne traînent pas longtemps, puisque quelques mois suffisent pour enclencher le dispositif et de prendre une délibération en conseil municipal (décision prise à l'unanimité). La manière dont l'affaire est gérée est significative : le courrier adressé à tous les jeunes de la commune pour les informer et recueillir leur avis par une petite enquête est un courrier à en-tête de la Mairie, mais écrit (même pas tapé !) de la main des jeunes demandeurs eux-mêmes⁴¹⁴. Cette méthode est, en même temps, la traduction d'une volonté d'une « commune frappée d'autogestion » (comme le dit le Maire en citant un livre ayant ce titre et citant Frischbach) qui veut mettre en avant les initiatives des habitants ou attendre que la volonté s'exprime directement par les habitants, mais aussi une manière pour le Maire de ne pas affirmer seul sa volonté po-

⁴¹³ A titre d'exemple, on peut citer l'article du *Quotidien du Maire* du 28 avril 1989 intitulé « Le boom des Conseils municipaux d'enfants. Roulez jeunesse ! » : « La petite histoire veut que la première structure du genre ait fait son apparition en 1979 à Schiltigheim (Bas-Rhin) sur une idée et à l'initiative du Maire, Alfred MULLER. Depuis, dans la ville « pionnière », le conseil des jeunes est plus vivace que jamais. »

⁴¹⁴ Cf. Tome 3, Annexe 44, pp. 122-123.

litique et peut-être de récupérer politiquement les jeunes (bien qu'il ne fait finalement que répondre à leur demande).

C'est le cas de plusieurs discours tenus à Climbourg où le Maire ayant déjà l'idée en tête a attendu (ou profité) qu'elle soit exprimée par les enfants eux-mêmes pour la mettre en oeuvre.

C'est le cas enfin à Bertschbach où le Maire veut toujours mettre en avant les jeunes et leur attribuer les idées que souvent lui-même leur souffle. Bien qu'il le nie, sans doute très sincèrement mais dans une explication obscure, l'idée du conseil est vraisemblablement venue de lui-même, via son fils, qui aurait entendu parler du conseil de Schiltigheim. Il reconnaît pourtant avoir proposé à son fils de faire une lettre au Maire (qu'il n'était pas encore à l'époque).

La seconde logique permet parfois à un Maire farouchement opposé à l'idée d'un conseil municipal des enfants d'accepter tout de même une initiative parce qu'elle vient des jeunes et qu'elle est relayée par des membres motivés du conseil municipal. Cela a été le cas en 91 à Ohlkirch ; cela sera peut-être le cas à Jungwiller si son adjoint réussit à le convaincre.

Enfin, il existe des cas ... où l'initiative vient du Maire et où elle est attribuée au Maire : Illfelden !

Ainsi, l'attribution de l'origine de l'initiative d'un conseil (comme d'ailleurs d'autres opérations municipales) obéit souvent à plusieurs logiques simultanées qui servent des intérêts différents, ce qui fait régner la confusion chez certains agents de l'échantillon quand la logique à appliquer —le message à faire passer—, dans la situation d'enquêteur à enquêté, ne paraît pas clair :

« C-CM » : « L'idée est venue du Maire, oui ... et des enfants ! Non ! Des enfants au départ ! »

b. La position du coordonnateur

Le choix du coordonnateur du conseil n'obéit pas à la même logique. Outre le fait qu'il est choisi dans une logique de dénégation du politique —ce qui sera vu plus loin— sa position au sein de la mairie et de la hiérarchie

municipale est symbolique du sens que veut lui accorder le Maire : il s'agit souvent d'un enseignant : Bertschbach, Daulwiller, Eckwiller, Frischbach, Melsbourg 1 et 2, l'actuel adjoint de Querbruck. Il s'agit parfois d'une personne ayant une longue expérience des enfants ou des jeunes ou dont la compétence dans ce domaine est reconnue par le Maire. A Bertschbach, l'ancien coordonnateur, devenu Maire, cherche à déléguer au seul adjoint dont la profession se rapproche de l'enseignement puisqu'il est technicien-formateur ; à Climbourg, le premier conseiller municipal chargé du CME était un psychologue scolaire ; à Hellwih, l'adjointe chargée du CME s'est beaucoup investie au sein de l'Action Catholique des Enfants ; à Nordwiller, l'adjoint chargé de la jeunesse est un ancien animateur socioculturel qui a beaucoup milité dans un mouvement de jeunes ; à Preschwiller, l'adjointe à la jeunesse est conseillère d'éducation dans un collège ; l'adjointe des débuts du conseil de Querbruck a longtemps milité dans le scoutisme et a été à la tête d'un organisme de formation professionnelle.

Dans quelques cas, la logique de choix paraît liée à la représentation que se fait le Maire de l'opération : à Ohlkirch, c'est l'adjoint chargé de la communication qui supervise le projet de conseil municipal des enfants. Le conseiller municipal chargé de mettre en oeuvre le projet a deux caractéristiques qui le met en rapport avec la jeunesse : il est jeune (le plus jeune conseiller), il dirige les jeunes du RPR de la circonscription.

Dans d'autres cas, l'adjoint chargé de coordonner le conseil est le plus jeune des adjoints, ce qui vient compléter la compétence qui lui est prêté par le Maire : Illfelden, Frischbach, Nordwiller et Preschwiller à un ou deux ans près, Querbruck en ce qui concerne le président d'honneur du conseil des jeunes. La logique qui semble fonctionner dans les représentations du Maire —ou peut-être dans ce qu'il imagine être l'opinion générale— peut se résumer dans une simple phrase : *le plus jeune est le plus compétent pour s'occuper des plus jeunes.*

c. Un lieu symbolique de rassemblement

La mise en scène d'un conseil de jeunes obéit à certaines règles qui révèlent une fois de plus la subordination de conseil de jeunes au pouvoir local et aux signes extérieurs de celui-ci. L'un des symboles en est la salle du conseil municipal. Il est rare de rencontrer des conseils de jeunes qui ne siègent pas dans ce lieu symbolique du pouvoir, au moins lors des séances plénières. Ce lieu est rempli de symboles tels que le buste de Marianne, la photo du Président de la République, autant de rappels de l'assujettissement des collectivités locales à l'Etat et à aux lois de la République, même si celui-ci a diminué au cours du processus de décentralisation : « la structure et les normes de fonctionnement » restent imposées par le gouvernement et les représentants de l'Etat que sont les Préfets conservent un contrôle de légalité a posteriori⁴¹⁵.

La salle du conseil est ainsi à la fois le lieu de soumission à la République et le lieu symbolique du pouvoir local (la présence obligatoire des symboles de la première rappelant aux élus que leur pouvoir est limité). Lieu de pouvoir, c'est généralement aussi la pièce la plus somptueuse de la mairie, la mieux décorée, la plus *imposante*. En ce sens, elle impose le respect, tant de la décision locale que de la suprématie de l'Etat.

C'est cette salle du conseil municipal qui est le plus souvent choisie pour installer officiellement le conseil des jeunes et pour le réunir ensuite lors des séances plénières.

Les premières paroles du Maire de Preschwiler lors de la séance d'installation du conseil fin 1995 sont relatées par la presse :

« Le conseil municipal de Preschwiler se réunit dans cette salle depuis 450 ans. Elle est chargée d'histoire et de très importantes décisions y sont prises ... »⁴¹⁶

⁴¹⁵ Cf. A. MABILEAU, *Le système local en France*, Montchrestien, 2e édition, Paris, 1994, pp. 44-45. Il faut ajouter à ces deux limites principales celle des contrats et conventions diverses permettant le subventionnement et celles plus indirectes par le biais de la compétence technique (d'autant plus absente que l'on se rapproche du milieu rural).

⁴¹⁶ *L'Alsace* du 8 novembre 95 (cf. Tome 3, Annexe 92, p. 283).

Les premiers mots prononcés par le Maire de Hellwahr aux premiers enfants élus rassemblés en décembre 89 dans la salle du conseil municipal sont :

« Chers enfants, après notre rencontre du 7 décembre, nous voilà donc réunis pour ce moment solennel et important de l'installation de votre Conseil Municipal »⁴¹⁷

Une certaine ambiguïté est perceptible entre cette mise en scène nécessaire et le véritable rôle que voudrait leur voir jouer le Maire, puisque quelques secondes plus tard, il affirme aux enfants que les séances publiques ne sont pas si importantes :

« Ce qui est important, ce n'est pas tant les séances publiques (moments de synthèse, de débat entre tous), mais le travail en amont, en commissions »

Cette ambiguïté peut correspondre à la rencontre, en un même lieu, de deux catégories d'agents différents —les enfants élus et le public constitué des habitants et des journalistes—, à qui s'adressent des messages différents au point de paraître opposés : un message pédagogique en direction des enfants sur l'importance du travail en petits groupes et un message politique en direction du public (et de tous les habitants via la presse), l'importance de la séance d'installation résidant dans une stratégie de médiatisation et d'accréditation de cette action municipale particulière.

Dans le compte-rendu de « l'installation solennelle du conseil municipal des enfants » de Melsbourg 1 en 1990, « en présence des conseillers municipaux, de l'administration municipale, des membres du corps enseignant, de parents d'élèves et des représentants de la presse », [X], l'ancien Maire de Melsbourg, lui-même ancien enseignant, fait un « discours d'installation » qui est décrit dans un article du bulletin municipal agrémenté d'une photo d'enfants attablés dans la salle du conseil, le buste de Marianne trônant au second plan⁴¹⁸ :

« Monsieur [X], en bon pédagogue, a profité de son discours d'installation pour dispenser une leçon d'instruction civique aux vingt-sept nouveaux conseillers municipaux, impressionnés par la solennité du lieu mais fiers de la

⁴¹⁷ Cf. Tome 3, Annexe 48, p. 127.

⁴¹⁸ Cf. Tome 3, Annexe 62, p. 158. La dernière phrase citée se trouve p. 159.

nouvelle mission qui leur était dévolue. (...) "Je déclare installé le conseil municipal des enfants" annonçait-il alors solennellement ... »

Même lorsque la forme choisie pour le conseil se distingue le plus du modèle habituel, le caractère officiel de la première séance doit venir crédibiliser la structure aux yeux des habitants. Un article de presse relate cette première séance de la commission des jeunes de Daulwiller :

« DAULWILLER - Les jeunes entrent au conseil⁴¹⁹ ...

La commission des jeunes, instituée officiellement par le conseil municipal du 18 mai, vient de tenir sa 1ère réunion à la mairie de Daulwiller ... »

La plupart des communes de l'échantillon concernées par un conseil organisent leurs séances plénières dans la salle du conseil municipal. Cependant, les trois seules communes ayant mis en place une structure dont la dénomination ne comporte pas le terme « municipal » (les « commissions des jeunes » de Daulwiller et d'Ohlkirch, et le « conseil consultatif des jeunes » de Landwihr) sont justement celles qui d'entrée de jeu ont choisi une salle différente, une manière de marquer symboliquement leur différence. D'autres communes utilisent soit ponctuellement, pour un événement particulier, soit plus systématiquement, ou encore réfléchissent à l'utilisation d'autres lieux, mais la première séance d'installation s'est toujours faite dans ces cas dans la salle du conseil municipal, et le changement est lié à la logique de médiatisation déjà évoquée plus haut, de manière à accueillir plus de public (les salles de conseil municipal étant rarement prévues pour cela, tant les habitudes —de non participation— des citoyens se sont ancrées dans leur conception architecturale).

C'est le cas de Preschwiller où tout un système de réservations est proposé aux enseignants de la ville pour permettre aux classes d'assister à l'une des séances du conseil. Le Maire est encore étonné du succès et du rayonnement médiatiques de cette opération :

« P-M » : « je m'suis dit que si moi on m'avait proposé ça quand j'étais jeune, ça ... ça m'aurait certainement beaucoup intéressé, c'est ... aussi euh ... l'idée que pour ces jeunes euh ... et ... tout autour d'eux, pour leur classe, enfin parce que ça rayonne ! Hein ! Y'a qu'à voir les réunions ! Ch'ais pas si vous avez assisté à une de nos réunions ! ... »

⁴¹⁹ Article paru dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 28 mai 1989 (cf. Tome 3, Annexe 41, p. 117).

L'ENQUETEUR : « Plusieurs ! ... »

« P-M » : « J'veux dire il y a ... »

L'ENQUETEUR : « ... plusieurs ... »

« P-M » : « ... il y a d'plus en plus de monde ! Hein ! Y'en a où il y a ... »

L'ENQUETEUR : « 400 ! ... 300, 400 personnes ! ... »

« P-M » : « Hein ! C'est ... c'est quand même assez considérable ! Et puis j'veux dire et ça et ça et ... et ça, maintenant, ça dure ! Donc, j'veux dire euh ... c'est pas un coup et après on r'vient pas parce que on s'embête hein ! (...) Ça, ça a marché au-delà de nos espérances, finalement ... »

A Eckwiller, le Maire se désole de l'absence de plus en plus fréquente des habitants aux séances publiques du conseil municipal des enfants. Son prochain projet serait de réaliser une séance plénière dans un lieu différent et de mobiliser la population :

« E-M » : « Au départ beaucoup d'parents étaient présents ! Nous avons maintenant un p'tit peu, c'est-à-dire ce que je voudrais relancer pour la prochaine fois ... [Eclaircissement de voix] c'est que au lieu de la faire à la mairie, nous allons faire les réunions de commissions à la mairie, nous avons va vouloir trouver une salle, j'voudrais essayer d'inviter les parents ! [Eclaircissement de voix] J'aimerais qu'les parents soient présents pour un peu mieux vivre avec les gosses ... »

L'ENQUETEUR : « Dans les commissions ? »

« E-M » : « ... Non ! Pas dans les, dans la réunion du conseil municipal. »

L'ENQUETEUR : « Ah ! Voilà ! Pour les séances plénières ! »

« E-M » : « Les commissions, non ! Les commissions, ça, c'est une opération euh ... »

L'ENQUETEUR : « Il faut qu'ils soient seuls ! »

« E-M » : « ... où ils doivent pouvoir s'exprimer ! Mais dans les réunions de conseil ! Ça leur donnera un peu plus de ... [Eclaircissement de voix] j'dirais presque de volonté de s'exprimer ! Quand les parents sont là euh ... c'est toujours un peu ... ça fait toujours un peu plus pression et j'crois que ... euh ... les gosses seront certainement ... plus euh ... plus capables d'imaginer et d's'exprimer, de ... et de ss de se dépasser ... »

Sans le vouloir, et tout en expliquant qu'il souhaite que les enfants élus apprennent à s'exprimer en public, le Maire d'Eckwiller laisse presque entendre que la relative liberté d'expression qui doit exister en commission n'existe pas en séance plénière. Implicitement, il révèle la nature différente des deux types de réunions, en fait, des deux types de lieux. En effet, même s'il déplore l'absence des parents, cela ne signifie pas que le public est absent ; mais il est constitué essentiellement des autres membres adultes du conseil municipal (surtout les adjoints) et du journaliste. C'est une extension du rayonnement du conseil que semble souhaiter le Maire, en même temps que les conditions permettant une plus grande solennité des discours des

enfants élus : le journaliste de la « locale » confirme que plus aucun parent n'est présent dans la salle et que le dynamisme des enfants a pris des formes très (trop) relâchées : « ça se passe à la bonne franquette ».

d. Le budget annoncé

Compte tenu des variations extrêmes des budgets des communes de l'échantillon (le montant total des dépenses 94 de Querbruck correspond à près de 300 fois celui de Bertschbach), il eut été possible d'imaginer que les budgets consacrés par les différentes communes à leurs conseils allait suivre cette progression.

Tableau 30. Budget et chiffres annoncés pour les conseils de jeunes.

COMMUNES	Fonctionnement	Remarques
BERTSCHBACH	10 000 F	Il s'agit d'un budget de projets. Un compte bancaire est géré en plus par les jeunes eux-mêmes
CLIMBOURG	3 à 4 000 F	Il s'agit d'un budget de projets
DAULWILLER	0 F	Les jeunes ont tenté de se constituer une cagnotte en participant à des fêtes
ECKWILLER	6 000 F	Un certain dépassement est autorisé. Des projets plus coûteux, mais souvent déjà programmés, passent par le budget global
HELLWIHR	10 à 30 000 F	Les projets sont pris sur le budget de la ville (50 000 F en moyenne)
ILLFELDEN	10 000 F	Les projets sont pris sur le budget de la ville après accord du conseil municipal
LANDWIHR	30 000 F	Ce budget comprend 20 000 F de projets et est géré par une association paramunicipale. Certains projets sont pris en plus sur le budget de la ville
MELSBOURG 1	10 000 F	Il s'agit d'un budget de projets, mais certaines demandes peuvent passer par le budget global. La 3e année, un crédit de 30 000 F a été annoncé
MELSBOURG 2	30 000 F	Les projets eux-mêmes passent par le budget global
NORDWILLER	10 000 F	Les projets sont pris sur le budget de la ville (40 000 et jusqu'à plus d'un million de F selon les années)
OHLKIRCH 1	0 F	Certains petits projets sont passés par le budget de la ville (20 000 F environ)
PRESCHWILLER	50 000 F	Environ 160 000 F avec le salaire de l'animatrice (selon l'opposition)
QUERBRUCK	580 000 F	Ce chiffre comprend en grande partie des prestations de service qui passent dans certaines autres mairies par les frais généraux ou par d'autres chapitres budgétaires.

Comme le montre le tableau 30 (ci-dessus), ce n'est pas le cas, bien que le montant total des dépenses engagées par la commune (si l'on tient compte des personnels spécifiquement embauchés pour encadrer les conseillers) semble augmenter avec la taille des communes, sans qu'une régularité puisse être repérée, notamment du fait de la grande variation d'une année sur l'autre des sommes réelles consacrées à certains conseils (comprenant les dépenses indirectes) ; ces sommes n'ont souvent pas pu être évalués avec précision auprès des différents interlocuteurs, qu'ils soient élus ou fonctionnaires municipaux.

Mais l'attribution d'un crédit semble obéir à une autre logique. Autant un certain flou règne-t-il quant aux réelles sommes engagées, directes et indirectes, autant la clarté existe dans les discours et les écrits destinés au domaine public. La somme annoncée est souvent ronde et elle avance par paliers : 10, 30, 50 000 F. Souvent, cette question correspond à une inquiétude chez les élus chargés de mettre en oeuvre le projet : « combien ça va nous coûter ? »⁴²⁰ Pour chaque élu concerné, la structure est à inventer : comment évaluer à l'avance un budget relatif à une demande que l'on ne connaît pas, on pourrait presque dire : *qu'on ne connaît pas par définition même* puisque la mise en place du conseil cherche souvent précisément à permettre à la demande des jeunes de s'exprimer et d'être portée à la connaissance des élus. Ces derniers ne sont pas censés la connaître (mais affirmer cela relèverait déjà d'une prise de position sur l'objectif d'un conseil).

Face à cette inconnue, les communes se tournent souvent (mais pas toujours) vers d'autres communes ayant déjà une certaine expérience et se déterminent par rapport à elles. La somme éventuellement définie est souvent symbolique du rapport entretenu avec la commune ayant servi de modèle positif ou négatif.

Cela peut être un rapport d'imitation : Melsbourg 2 s'est alignée, au franc près, sur Schiltigheim. Cette commune est considérée par le Maire et

⁴²⁰ Cette phrase n'est pas une citation intégrale, elle est issue de l'expérience du chercheur qui a été amené à de nombreuses reprises dans sa profession à devoir répondre à ce type de questions (à des adjoints au Maire le plus souvent), soit dans le cadre d'entretiens sollicités par les intéressés, soit dans le cadre de colloques.

son adjoint comme un modèle de référence : non seulement ils le reconnaissent dans leur discours, mais en plus l'exposition réalisée au moment de l'installation du conseil met en avant elle aussi le modèle schillickois, à tel point que le titre retenu par le journaliste des *Dernières Nouvelles d'Alsace* est : « dans le sillage des schillickois ... »⁴²¹.

Le rapport de concurrence peut amener une commune à se distinguer d'une autre soit en créant un budget lorsque le voisin n'en a pas, soit de choisir un budget plus élevé (comme Preschwiller qui avait été se renseigner à Schiltigheim même et qui choisit de quintupler le budget du CME de Schiltigheim en vigueur en 89. Il aurait néanmoins été possible d'interpréter ce choix comme l'adaptation du budget schillickois à la taille de Preschwiller (qui fait plus de trois fois la taille de Schiltigheim).

Le rapport de distinction peut être encore plus marqué quand on choisit de procéder de manière radicalement différente. C'est le cas des deux communes ayant créé des « commissions des jeunes » qui, poussant leur logique de distinction jusqu'au bout, ont décidé de ne pas attribuer de budget spécifique du tout à leur structure. Ce choix est symbolique et entre en cohérence avec les raisons qui ont poussé leurs promoteurs à les nommer différemment. C'est le cas également de Querbruck qui choisit de créer une ligne budgétaire propre (ce qui, en soi, n'est pas distinctif), mais qui comprend toutes les dépenses afférent au conseil, y compris les dépenses liées à l'embauche de vacataires et à la rétribution des formateurs, ce qui lui permet d'annoncer et d'afficher une somme conséquente : autour de 600 000 F selon les années.

La différenciation entre budget *affiché* par les communes et budget *consacré* à ces structures montrent la signification symbolique que peut révéler le budget : à la rigueur, peu importe la somme, l'important est d'attribuer *une certaine somme* pour montrer la volonté des élus de prendre les enfants au sérieux, la volonté de donner aux enfants, et, au-delà, à la structure, *un certain crédit*, dans les deux sens du terme, en budget et en confiance (ou

⁴²¹ Cf. Tome 3, Annexe 65, p. 162.

en reconnaissance), ce qui lui permet en même temps de se voir accorder un *avoir* et un *être*⁴²².

L'adjointe d'Illfelden se sert du budget annoncé pour affirmer l'autonomie du conseil municipal des jeunes, ce qui lui permet au passage d'affirmer en fait symboliquement sa propre autonomie face à la municipalité (en aparté, hors micro, elle confie à l'enquêteur qu'elle s'offusque de l'attitude de certains de ses collègues qui selon elle n'agissent que pour être vus ou cités dans la presse). Cette autonomie n'est en fait qu'une volonté d'autonomie, puisque le budget en question n'a, dans l'esprit du Maire, aucun lien avec les projets qui seront proposés par les enfants et qui devront obligatoirement passer par le conseil municipal pour être mis en oeuvre ; le budget annoncé n'est qu'un budget de fonctionnement permettant d'assurer les déplacements, les frais divers liés à la vie et aux déplacements du groupe des jeunes conseillers. L'article du bulletin municipal relatant les résultats des premières élections du conseil municipal des jeunes d'Illfelden n'est pas signé, mais dans les archives fournies par le service administratif ayant la charge du suivi du conseil, le projet de texte de l'article (à un mot près ne concernant pas le passage cité) est signé de l'adjointe chargée du conseil, « I-A » :

« Le budget alloué à ce conseil s'élève à 10 000 Frs. Il constitue plus qu'un symbole puisqu'il permettra au conseil d'affirmer son autonomie. Les projets élaborés en commun feront l'objet de consultations, de négociations et de programmations entre le C.M.J. et le Conseil Municipal. »⁴²³

Cette première explication peut être utilement complétée par une autre analyse. En effet, la liste d'opposition des Verts —représentée au conseil municipal par trois élus— a été sollicitée pour participer au suivi du CMJ. Son chef de file n'a pas accepté cette proposition sans condition. Le budget a, là aussi, joué un rôle de symbole :

⁴²² La question de savoir si, dans ce cas, l'avoir précède l'être dépend de la taille de la commune, puisque dans la plupart des communes de plus de 10 000 habitantes concernées, le budget annoncé ne correspond pas aux réels moyens de subsistance du conseil, et le parallèle qui aurait pu être fait avec la logique de la société de consommation, où n'existe que celui qui consomme, ne semble ici pas opérante.

⁴²³ Cf. Tome 3, Annexe 50, p. 131.

« I-CMO1 » : « Une des conditions qu'on avait mise à notre participation, c'est que ... ils puissent gérer eux-mêmes un ... un budget ! »

Ainsi l'autonomie mise en avant par l'adjointe a pu aussi jouer le rôle d'argumentaire vis-à-vis de l'opposition, celle exprimée à l'intérieur du conseil municipal, mais aussi celle supposée exister dans la population puisque le bulletin municipal s'adresse à tous les habitants.

Même le Maire de Jungwiller qui est depuis longtemps défavorable à l'idée de mettre en place un conseil de jeunes, quand il en envisage l'éventualité, place le problème sur le plan financier, symbole du crédit qu'on accorde à la parole des jeunes :

« J-M » : « Alors ... le jour où on le fera ... si on le fait ... eh bien je voudrais tout au moins ... qu'il y ait ... dans le budget d'la ville ... un montant ... disons de ... 150 000 ! Ou 200 000 ! ... Suffisamment significatif ... pour que ... ils aient pas l'impression qu'on s'fiche d'eux !! ... »

Enfin, le budget alloué au conseil de jeunes par la plupart des communes étudiées (et notamment quand la taille de la commune augmente) est considéré comme symbolique —dans le sens cette fois-ci de *modique*— par les élus qui l'attribuent, l'argument habituel étant que ce budget n'est qu'un budget de fonctionnement et que les vrais projets passent, selon leur nature, par les différents chapitres budgétaires de la commune. Ce budget n'est d'ailleurs souvent pas consommé par le conseil en fin d'année (Hellwihr, Melsbourg 1, Nordwiller). Dans certains cas (Eckwiller), il sert d'exercice pédagogique aux enfants élus tout en leur donnant l'impression de décider eux-mêmes :

« E-M » : « la dernière initiative, c'est de mettre à la disposition du conseil municipal des enfants un crédit ... euh qui leur permet véritablement de prendre une décision euh non pas seulement ... euh de principe, mais aussi des décisions financières ! C'est-à-dire que ... que les jeunes sont obligés de réfléchir en en commissions, par rapport à un certain nombre d'investissements et d'équipements possibles ! ... Ils les proposent et entre eux doivent euh ... faire leur budget ! »

L'adjoint chargé du conseil municipal des enfants de Nordwiller s'est exprimé au cours du colloque de 1990 sur ce sujet dans des termes approximatifs :

« N-A » : « je crois qu'il y a... essentiellement deux raisons à ça, au budget : je crois que il y a... il y a besoin... euh... d'autonomie réelle ! Et de... de, de... »

je dirais de... euh... il faut aussi que les enfants puissent réellement euh... avoir du pouvoir, c'est à dire et... le le l'organiser, ce pouvoir. C'est vrai que c'est un... c'est un budget de 10 000 francs, c'est pas énorme, mais ça a... un projet éducatif, c'est sûr, il y a une raison éducative à ça, avec tout ce qu'on peut dire derrière »

e. La dénomination

Les aspects symboliques du budget alloué se retrouve également dans l'acte de dénommer la structure mise en place. Bien que cette question ait déjà été abordée au précédent chapitre, il était nécessaire de montrer que le nom de la structure n'est pas anodin et fait souvent l'objet d'un traitement particulier. Ce nom laisse souvent entrevoir la place que le Maire accorde à la structure, et obéit aussi aux mêmes règles d'imitation et de distinction énoncées pour le budget.

Dans les 17 structures ou projets de structures étudiés dans les 15 communes concernées, on ne trouve pas moins de huit dénominations différentes. La plus répandue, le modèle schillickois du conseil municipal des enfants ou CME, apparaît dans la moitié des cas, c'est-à-dire très exactement 8,5 fois, la décimale étant un clin d'oeil eu cas d'Illfelden où la structure est nommée, selon les écrits, « conseil municipal des enfants » ou « conseil municipal des jeunes »⁴²⁴ (cette dernière version ayant été définitivement adoptée). Ce flottement est peut-être dû aux précédentes tentatives du Maire, alors qu'il était adjoint dans la précédente municipalité : c'est lui qui au cours de l'entretien parle le plus souvent de conseil municipal des enfants, alors que son adjointe actuelle chargée de coordonner le conseil est souvent dans la confusion. Pourtant, elle-même a opté pour le conseil muni-

⁴²⁴ La fiche descriptive des élections datée du 13 mars 1996 (cf. Tome 3, Annexe 49, p. 129), une lettre du Maire (mais signée de l'adjoint) adressée aux candidats datée du 16 avril 1996, ainsi que plusieurs articles de presse annonçant la création et rendant compte de la séance d'installation (*Dernières Nouvelles d'Alsace* du 21 janvier 1996 et *L'Alsace* du 13 mars et du 26 juin 1996) parlent du « Conseil Municipal des enfants », alors que la délibération du conseil municipal relatée dans le bulletin municipal de février 1996, le règlement, daté du 12 décembre 1995 (cf. Tome 3, Annexe 51, p. 132), plusieurs articles de presse ainsi que l'article présentant, dans le bulletin municipal de l'automne 96, les résultats des élections, parlent du « Conseil Municipal des Jeunes » (cf. Tome 3, Annexe 50, p. 131).

cipal des jeunes et ne semble pas comprendre les motivations de son entourage :

« I-A » : « Oui ! Moi j'avouais l'appeler jeunes, ils ont appelé ça : enfants ! Enfin ! Pour l'instant, c'est : jeunes ! »

Ainsi, il est intéressant ainsi de constater que, tant que la structure n'est pas définitivement installée, il existe parfois un flottement sur la dénomination, qui, dans le cas de Frischbach, est révélateur de la position de celui qui en parle.

Le Maire signe un courrier le 19 juin 1989 à l'attention des enseignants et animateurs de la commune en leur annonçant le projet de « création d'un Conseil des Jeunes »⁴²⁵.

Le conseiller municipal qui était chargé de travailler le projet l'expose en conseil municipal le 26 juin 1989. Le compte-rendu parle de la « création d'un Conseil de Jeunes » (mais le texte qui suit parle indifféremment de « Conseil de Jeunes » et de « Conseil des Jeunes »

Au préalable, début juin, dans leur lettre manuscrite aux jeunes de la commune, un groupe de jeunes de Frischbach annoncent vouloir « créer un conseil municipal d'adolescents »⁴²⁶.

Ces trois dénominations différentes, qui coexistent au même moment sont révélateurs de plusieurs logiques, que la connaissance des discours des élus permet d'approcher. Les élus s'opposent au groupe de jeunes habitants en supprimant le qualificatif « municipal » : le Maire s'est toujours opposé à la création d'un conseil municipal des enfants à l'image de celui de Schiltigheim :

« F-M » : « Alors ça c'est une volonté politique on est contre ! ... On dit : les enfants doivent rester des enfants, ils n'ont pas à jouer ... à ... euh au ... à l'élu ! Ça fait mousser les communes, on on joue au Maire ... au sous-Maire »

L'opposition est nettement dirigée vers le fait d'imiter la structure et la hiérarchie propres au conseil municipal. Cette opposition semble ainsi s'être cristallisée en partie sur la dénomination. Mais devant la double pression des jeunes de la commune, mais aussi de son jeune conseiller municipal, parti-

⁴²⁵ Cf. Tome 3, Annexe 46, p. 125.

⁴²⁶ Cf. Tome 3, Annexe 44, p. 122.

culièrement motivé par la mise en place d'un conseil de jeunes, son opposition porte sur la distinction enfants / jeunes, les enfants étant considérés comme trop jeunes pour faire partie d'une structure de ce type. Ainsi, il accepte l'idée de faire participer les adolescents. Mais il fait tout de même beaucoup de concessions vis-à-vis de son adjoint puisqu'il accepte également un projet qui comprend l'organisation d'élections, alors que lui-même se déclare plutôt pour un mode de désignation privilégiant le volontariat⁴²⁷. Le flottement sur le singulier et le pluriel (*de* ou *des* jeunes) semble bien illustrer cette ambiguïté entre le conseiller municipal et le Maire, c'est-à-dire entre un conseil composé *de* jeunes (sur la base du volontariat) et le conseil *des* jeunes de la commune, parce que censés représenter, du fait du mode électif, l'ensemble des jeunes de la commune.

Le Maire de Koltzhoffen, bien qu'admiratif devant la réussite de son collègue de Schiltigheim, se targue de lui avoir soufflé l'idée de prolonger la structure par un conseil d'adolescents. Son propre projet ne pouvait pas trop ressembler au modèle de Schiltigheim, compte tenu des appartenances politiques différentes des deux Maires (l'un de gauche, l'autre de droite, même s'ils sont et se disent tous deux proches du centre). Sa façon de s'en démarquer a été, tout en conservant la tranche d'âge des enfants (ses projets municipaux portaient essentiellement sur les enfants à l'époque), de proposer une structure par commissions de quartiers, en abandonnant le terme de « conseil municipal » pour adopter une formule originale, inconnue dans la région (et même en France) : les « commissions d'enfants de quartiers ». Cette démarcation était d'autant plus symbolique que le mode de désignation prévu est tout de même l'élection, que le projet parle de mandat et de l'organisation de « deux réunions plénières (...) en début et en fin d'année scolaire ». La seule originalité réside ainsi dans la logique de constitution des commissions, qui n'est pas thématique, mais géographique.

Le cas des deux autres communes ayant dénommé leur conseil « commission des jeunes » a déjà été évoqué. Outre un souci de distinction,

⁴²⁷ Cf. Tome 4, p. 141.

cette dénomination est aussi le signe de la volonté politique et de la conviction limitées qui ont animé les Maires correspondants : ce sont les seules structures étudiées qui n'ont pas duré plus de deux années (cette donnée est également vérifiée pour l'ensemble des structures alsaciennes).

Parfois, le souci de distinction est affirmé publiquement, parfois avec force, comme à Landwihr, où le « conseil consultatif des jeunes » s'oppose dans le discours de ses promoteurs au modèle dominant :

« Pas sous la forme d'un conseil municipal d'enfants qui ressemble plus à un gadget qu'à autre chose »⁴²⁸.

Enfin, Querbruck également, avec ses « conseils de jeunes de quartiers », a voulu symboliser par la dénomination l'absence de modèles de référence compte tenu de la taille de la commune :

« Q-A2 » : « D'abord on a été confrontés à tous les problèmes de taille, hein ! Et de nombre euh au niveau de la ... de la ville dans ... notre organisation ! Donc euh ... on a on a beaucoup hésité, quartiers euh ... bon vous connaissez toutes les hésitations qu'on a eues pour l'mettre en place ! (...) Et qui vraiment étaient liées à la taille ! ... Hein ! On n'avait aucun modèle ! »

« Q-A1 » : « La seule grande ville ... qui ait un ... conseil municipal de jeunes qui fonctionne, c'est celle de Besançon »

f. La structuration et l'organisation internes

Parmi les nombreux choix que laisse aux promoteurs l'absence de règles ou de lois régissant les conseils de jeunes, ceux qui concernent la structuration et l'organisation internes peuvent contribuer à crédibiliser le conseil aux yeux de la population ou au sein même du conseil municipal.

La plupart des fabricants d'appareils électroménagers, pour échapper à la concurrence, modifient plusieurs caractéristiques mineures d'un produit afin que la comparaison de prix ne puisse se faire avec les produits de leurs concurrents ; pourtant, les principaux composants sont identiques ; la fonction du produit est elle aussi identique. Parfois, le produit lui-même est rigoureusement identique, seule la marque change. Ce petit détour peut éclairer la manière dont est traitée la question des choix de certaines caractéristi-

⁴²⁸ Extrait de la lettre du Député-Maire aux jeunes de Landwihr diffusée sous forme de tract et annonçant les assemblées générales par tranches d'âge (cf. Tome 3, Annexe 56, p. 149).

ques des conseils de jeunes. En effet, souvent une commune croit (ou prétend) se distinguer des autres en choisissant par exemple de ne pas faire élire un Maire-enfant au sein du conseil ou de ne pas autoriser le port de l'écharpe ou encore d'aligner ou non le nombre de jeunes conseillers sur le nombre de conseillers adultes. Tous ces efforts de distinction font oublier que la logique sous-jacente de tous les conseils reste municipale, quelles que soient les modifications mineures que l'on y apporte.

A Landwihir, plusieurs signes extérieurs —la dénomination du conseil, le nombre de conseillers, le lieu de déroulement des réunions plénières, l'absence du Maire— ont pour fonction de marquer la distinction avec le modèle du conseil *municipal* d'enfants. Le Maire fait une fixation sur l'adjectif « municipal » qui symbolise pour lui l'imitation du modèle des adultes et l'illusion du pouvoir :

« L-M » : « Est-ce que c'est bien sérieux ? Est-ce qu'on n'est pas en train de balader les gosses, de leur faire miroiter ... je n'sais pas ... quelles responsabilités, (...) est-ce qu'on n'est pas en train de leur faire un peu de cinéma ! (...) On singe les adultes ! Or ... les les gosses (...) ne fonctionnent pas sur l' modèle des adultes ! Donc vouloir faire euh une structure pour les enfants sur le modèle de c'qui existe pour les adultes, c'est un peu un leurre ! ... J'crois qu'c'est les tromper ! »

Or quelques minutes plus tard, parlant de son petit fils, il explique de long en large ce que justement il croit devoir s'interdire pour un conseil et qu'il fustige chez les autres :

« L-M » : « C'qui est assez amusant, quand ils sont d'temps en temps à la Mairie avec des copains, ils disent : on va dire bonjour à mon popé, ch'uis, grand-père, donc ! Et ils montent dans mon bureau ! ... Alors il faut qu'je fasse venir le photographe ! ... Ils s'mettent dans mon fauteuil ! ... Avec tous les copains ! Chacun à tour de rôle hein ! »

L'ENQUETEUR : « Ah oui ? [Rire] »

« L-M » : « Et moi j'me mets là ! Et eux ils sont dans ma, à ma place ! »

De plus, tout un ensemble d'autres caractéristiques de son « conseil consultatif des jeunes » montrent que le modèle sous-jacent reste celui du conseil municipal : le mode de désignation est l'élection, ils ont une durée de mandat bien définie, les membres sont des conseillers qui se réunissent en commissions, même si la salle du conseil municipal est bannie, le lieu de réunion reste la mairie, les conseillers préparent des projets qui sont inclus

dans le budget de la ville (ou dans le budget d'une association ... paramunicipale). Ainsi, les choix opérés ont plutôt une fonction de distinction d'apparence, de distinction vis-à-vis d'un modèle considéré comme trop commun :

« L-M » : « Nous avons constaté qu'il y avait une espèce de ... prolifération euh ... de c'qu'on appelait à l'époque les conseils *municipaux* d'enfants ! »

Le cas de Koltzhoffen a déjà été évoqué : la nécessité pour le Maire de se distinguer par rapport au modèle de Schiltigheim le conduit à imaginer un conseil d'enfants qui a presque toutes les caractéristiques de celui à qui il ne doit pas ressembler, sauf sa dénomination —les commissions d'enfants de quartiers—, qui fait croire qu'il est différent.

La longue hésitation du Maire de Frischbach peut aussi s'expliquer par l'opposition —que l'on pourrait presque caractériser de fondatrice— qui le lie à son collègue de Schiltigheim et qui s'est cristallisée dans un moment particulièrement intense, l'émission « Droit de réponse » de Michel POLAC, un soir de septembre 1985, où les deux initiatives se sont trouvées publiquement, médiatiquement, opposées, au point de devenir emblématiques de leurs communes, au moins dans leurs représentations : Alfred MULLER n'a jamais créé de conseil des anciens ; « F-M » n'a jamais créé de conseil municipal d'enfants.

Est-il étonnant de constater que la plupart des communes alsaciennes qui font élire un Maire-enfant ou un Maire-jeune sont des petites communes ?⁴²⁹ Cette distinction a été mise en exergue lors des premiers colloques nationaux sur les CME ainsi que dès les premiers écrits des associations nationales⁴³⁰ ; or les petites communes, surtout celles qui sont éloignées de Paris, ont été rarement représentées au sein des colloques. Le relais départemental de ces problématiques a été assuré dans le Haut-Rhin par Jeunesse et Sports : on constate que tous les conseils de jeunes du Haut-Rhin

⁴²⁹ Cette référence à l'Alsace ne signifie pas qu'il en est autrement ailleurs, mais simplement que ce point n'a pas été analysé par le chercheur pour les autres régions françaises.

⁴³⁰ Dans la « Charte des conseils » de l'ANCME (octobre 87), le Maire-enfant fait l'objet d'un paragraphe particulier dans lequel on déconseille fortement cette pratique (cf. Tome 3, Annexe 22, p. 62).

ayant été créés avec l'appui du conseiller technique de cette administration ont évité l'élection d'un Maire-enfant, la conviction du conseiller ayant déteint sur la forme adoptée du conseil.

Le cas de Climbourg est particulièrement intéressant : le Maire s'était dès le début opposé à l'élection d'un Maire-enfant :

« C-M » : « j'ai j'ai pas voulu qu'il y ait un ... un Maire des enfants du conseil municipal des enfants, hein ! ... Pourquoi, parce que je dis : on n'a pas il y a pas deux Maires dans un village. C'est pas que les enfants feraient ombrage [Rire] au Maire ! Je [Rire] pense pas ! ... Mais ... je dis que il y a une identification, hein ! »

Pourtant, le conseil est hiérarchisé par l'élection d'adjoints-enfants et de responsables de commissions. Donc l'absence de Maire-enfant ne signifie pas qu'il est contre le caractère officiel du conseil. En effet, lors de son discours de clôture improvisé au colloque de 90, il met en avant le rôle du cadre formel dans la légitimation de la structure et dans son rapport de domination par rapport aux autres organisations présentes sur le territoire municipal :

« C-M » : « l'aspect formel, c'est à dire le cadre, la structure (...) ça donne un consistance aussi, et on dépasse simplement le petit sec, le secteur associatif aussi important soit-il, pour entrer dans un cadre plus officiel »

Au moment du lancement du conseil, une des photos reproduites dans la presse locale fait apparaître les adjoints-enfants « dûment ceints de leur écharpe »⁴³¹. Les exemples ne manquent pas dans les comptes-rendus de séances où l'on se rend compte d'un aspect toujours très officiel où toutes les procédures valables pour le conseil municipal des adultes sont respectées à la lettre, jusqu'à l'ouverture d'un registre de délibérations spécialement pour le CME. Toujours au colloque de 90 :

« C-M » : « moi je crois que les intégrer aux inaugurations, les intégrer à des réceptions, à des manifestations, où ils sont à nos côtés, ça a quelque chose de très positif, non pas qu'on essaie de développer un sentiment élitiste chez eux, ni de notable, c'est sûrement pas ça, mais je crois que ça leur donne une certaine... plus de conscience de leurs responsabilités et de leur position »

⁴³¹ Photo et commentaires sont parus dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 7 novembre 1989 (cf. Tome 3, Annexe 93, p. 284). Dans le même article : « la remise des écharpes n'a pas manqué d'être saluée par une large ovation de la salle ».

A aucun moment d'ailleurs le Maire n'a pensé que les adjoints-enfants puissent usurper le rôle de ceux du conseil municipal. Ce sont les enfants eux-mêmes qui, lors des dernières élections, auraient changé les règles :

« C-M » : « Donc euh ... et, eux, cette fois-ci, c'est marrant, euh ... l'équipe n'a pas souhaité qu'il y ait des adjoints, cette fois-ci ! »

A l'opposé de cette conception, le Maire de Bertschbach a *tout naturellement* laissé les jeunes élire entre eux un Maire-jeune, dont le rôle est de représenter le CMJ auprès du conseil municipal.

A Preschwiller, l'adjointe affirme que la décision de hiérarchiser le conseil a été laissé aux enfants :

« P-A1 » : « Le nombre de gamins, on a pris l'même que le nombre d'adultes, donc ça c'était clair ! On s'était posé la question d'savoir s'il fallait qu'ce soit l'Maire qui préside ou s'il y aurait euh un Maire-enfant ! Euh ou s'il y aurait des adjoints-enfants, donc on en a discuté ! C'est ... on on a eu plusieurs cas d'figure en tête ! ... Et le le on a finalisé avec les enfants ! ... C'est-à-dire que c'est une décision qu'on a prise, nous adultes, avec les enfants ! »

Cette manière de présenter le problème montre bien la règle fondamentale qui préside à l'élaboration de la structure : l'alignement sur le modèle du conseil municipal n'est pas un question que l'on se pose, il est de l'ordre de l'*évidence*. Le choix de la hiérarchie interne rentre dans le domaine de la distinction : celle-ci est martelée quelques années plus tôt, au cours du colloque de 90, par le conseiller municipal qui faisait avec l'adjointe le tandem municipal ayant mis en place le CME :

« Je voudrais juste rajouter que nous n'avons pas pris la décision à ce qu'il y ait un enfant-Maire. C'est un choix que nous avons fait au niveau de l'équipe, également ; on a estimé aussi que le Maire de la ville, finalement, c'est le Maire de l'ensemble de la population, donc il n'y avait pas lieu pour nous de dire qu'on mettrait en place un Maire-enfant. C'est important aussi de le signaler. Contrairement, d'autres villes ont choisi de mettre effectivement un Maire-enfant pour le Conseil Municipal enfant ou un Maire de Conseil Municipal des jeunes ; en ce qui nous concerne, on n'a pas fait ce choix. »

Ainsi, la décision avait bien été prise au préalable par les adultes, ce qui est également confirmé par la parution d'un entretien avec « P-A1 » dans *L'écho Preschwillerois* N° 98 de novembre 1989 (p. 14) :

« P-A1 » : « A Preschwiller, nous pensons qu'il n'y a qu'un seul Maire, y compris pour les enfants. Le fait que « P-M » préside lui-même le Conseil Municipal des enfants donne plus de poids à cette assemblée. Il faut donner au CME une certaine légitimité sur la ville, officialiser la fonction des enfants. »

L'entretien au cours duquel « P-A » se souvient d'avoir « finalisé avec les enfants » le choix de ne pas élire un Maire-enfant a été réalisé sept années plus tard. Que cette évocation procède de la reconstruction de la réalité ou de la réalité elle-même (il est possible que la question ait été soulevée devant les enfants après leur élection, mais, si cela a été le cas, sans doute d'une manière formelle et/ou orientée, la décision ayant visiblement déjà été prise), on ne fait que retrouver la logique précédemment évoquée d'exaltation de l'enfant, qui prend ici une forme particulière, celle d'attribuer *a posteriori* en partie aux enfants des décisions prises par les élus adultes, ce qui a pour avantage aussi de dépolitiser la question.

La logique du retrait d'une unité au nombre de conseillers adultes pour symboliser l'absence de Maire-enfant (qui prend à Eckwiller une forme encore plus poussée puisque l'on y retranche aussi le nombre d'adjoints) est une pratique issue du modèle de Schiltigheim, mais qui n'y était pas pratiquée dès les origines. Ce modèle semble dépasser la simple question de forme et même le symbole : une de ses conséquences implicites est d'affirmer d'emblée que le conseil des enfants n'est pas un jeu. La présence du Maire adulte semble introduire le sérieux et le véritable pouvoir, au sens où les enfants sont appelés à induire de vraies décisions, de vrais projets dans la commune. Claire JODRY s'exprime à ce sujet dans son livre :

« Le conseil enfant, tel que nous l'avons pensé à Schiltigheim, n'est pas un exercice de simulation. Il est un lieu d'action (...) Confondre la forme juridique avec le projet conduit à des expériences radicalement différentes. Nous pensons qu'il y a mieux à faire que de prendre le calque d'un conseil adulte (...), que de faire élire des adjoints et un Maire enfant »⁴³²

C. JODRY regrette ensuite l'appellation « conseil municipal des enfants » parce qu'elle amène à une certaine confusion, tout en pensant qu'elle apporte une certaine force au dispositif, puisqu'une autre dénomination ne ferait que « pâle figure »⁴³³.

Ainsi, pour C. JODRY, la diffusion d'un modèle passe également par sa dénomination et de nombreuses communes, croyant suivre l'exemple de

⁴³² C. JODRY, *A 13 ans, déjà citoyen ! Le conseil municipal des enfants à Schiltigheim*, op. cit., pp. 147-148.

⁴³³ Id. p. 148.

Schiltigheim, n'auraient pas suivi « le même esprit que Schiltigheim » qu'elle associe à « d'autres expériences autogestionnaires »⁴³⁴. Pourtant, la logique sous-jacente est bien d'imiter, dans une certaine mesure, le conseil municipal officiel et d'utiliser, en partie, ses rites et ses attributs, tout cela pour crédibiliser la structure et lui assurer un rayonnement communal, ce qui conditionne son fonctionnement et sa légitimité ultérieurs.

De nombreux agents de l'échantillon justifient les élections en mettant en avant l'exercice d'application qu'il représente dans le domaine de l'instruction civique. Cette justification est souvent rapide et superficielle : c'est un argument facile, ou qui va —croit-on— permettre de gagner la collaboration des enseignants pour organiser les élections dans le cadre scolaire. Mais lorsque l'on s'aperçoit que les élections sont accompagnées de nombreux signes extérieurs des élections officielles, bureaux de vote avec urnes et isolements, cartes d'électeurs, et même campagne électorale, la justification pédagogique, même si elle reste plausible, doit être complétée par les effets que ce caractère officiel peut avoir sur l'accroissement de la légitimité de la structure dans la commune. Le principal opposant socialiste du Maire de Nordwiller, qui a été longtemps l'un de ses adjoints, exprime clairement l'intérêt d'une *institutionnalisation de la parole de l'enfant* :

« N-CMO » : « C'est un outil ... *utile* lorsque le Maire (...) veut effectivement être à l'*écoute* ... euh des jeunes ! Ça l'oblige, finalement, il y a une ... institutionnalisation des conseils ... d'enfants et des conseils de jeunes ! Donc, ça va l'obliger à avoir des moments d'écoute ! Alors qu'autrement il va ... se fier à ses visites dans les écoles ou à ses ... relations avec des partenaires institutionnels ! Et alors ... il s'ra moins à l'écoute de la jeunesse ! »

Si l'élection du Maire-enfant est devenu pour de nombreux Maires un signe distinctif par rapport à une conception du conseil, limitée à ne pas franchir dans le fait de « singler les adultes »⁴³⁵, personne ne s'étonne de la mascarade électorale, qui a autant pour effet de faire croire aux enfants élus et à la population de la commune que ce conseil détient un pouvoir, alors que leurs promoteurs sont souvent les premiers à dire que le pouvoir reste aux mains du conseil municipal, et surtout au Maire lui-même. Le refus vo-

⁴³⁴ Id. p. 148.

⁴³⁵ Comme le dit « L-M ».

lontaire du Maire-enfant peut aussi être un aveu plus ou moins inconscient que le Maire est le seul à détenir le pouvoir dans la commune et les arguments utilisés pour justifier ce refus, un aveu des représentations qu'a le Maire (ou l'adjoint) de son propre conseil municipal, de ses propres fonctionnements et dysfonctionnements internes. La façon de concevoir un conseil de jeunes serait révélateur de la façon dont on conçoit le conseil municipal dans lequel on se trouve ou peut-être du conseil municipal dans lequel on voudrait être, c'est-à-dire du conseil municipal idéal.

g. La médiatisation du conseil

La première période de médiatisation du conseil correspond à l'annonce officielle de la décision municipale, c'est-à-dire lorsque la municipalité décide de mettre en place une structure et qu'elle le fait savoir publiquement. Après cette première période, et à l'image des élections municipales traditionnelles, ce sont les élections au conseil des jeunes qui rythment leur médiatisation et qui constituent les périodes la plus médiatisées de la vie de la structure ; par la suite, ce sont les séances plénières et les réalisations concrètes issues du conseil, lorsqu'elles sont visibles et particulièrement originales, qui occasionnent la production d'articles.

La presse locale s'empare volontiers ces deux types principaux d'événements (création et élections) et les relate, comme cela a déjà été évoqué plus haut, avec bienveillance. On pourrait penser que les petites communes contrôlent la presse, c'est-à-dire concrètement font passer dans la rubrique locale les articles qu'ils écrivent eux-mêmes, à la mesure de l'incompétence du correspondant local et à la manière dont on procède pour le bulletin municipal. A Eckwiler, le chef de file de l'opposition s'en offusque :

« E-CMO » : « Ici le Maire, le Maire ... contrôle la presse ! ... Ici (...) il y a pas d concurrence ! Il y a que les DN, et les DN, bon, c'est des journalistes, le Maire qui leur téléphone ! Le gars, il arrive tout d suite, ça ... c'est clair ! (...) Ou alors il ... il vient, il fait juste la photo et le Maire ou ... le secrétaire du Maire ou ch'ais pas quoi lui file l'article à ... tout fait, hein ! Ça ... ça c'est clair ! »

Il semble que cette bienveillance soit plutôt générale, bien que l'on ne puisse pas nier l'importance que prend la mairie dans l'orchestration de la

médiatisation des événements qui concernent la commune. Il semble plutôt que la presse locale n'ait pas forcément *intérêt* à s'opposer à l'idée d'un conseil de jeunes. Cette idée sera approfondie au moment où sera évoquée la bienveillance tout aussi générale de l'opposition municipale lorsqu'elle s'exprime publiquement : s'attaquer au conseil, c'est s'attaquer aux enfants, c'est-à-dire à leurs parents, c'est-à-dire aux électeurs ! Il suffit d'enlever la première lettre du mot « électeurs » pour comprendre les journalistes ...

La presse régionale participe à l'entreprise de crédibilisation de la structure aux yeux de la population locale par des annonces dans les feuillets réservés à un secteur géographique déterminé, plus rarement dans les pages « région ». Ainsi, l'entreprise de crédibilisation dépasse souvent les limites de la seule commune et n'est pas négligeable pour un Maire qui a pour logique de se faire reconnaître au-delà des frontières communales, dans la perspective par exemple de conquérir le canton et de devenir conseiller général.

De manière plus interne, création et élections sont également des thèmes privilégiés pour le bulletin municipal, même si celui-ci continue généralement d'en parler par la suite, avec quelquefois la constitution d'un bulletin spécifique au conseil.

En dehors de Schiltigheim dont l'expérience est connue dans toute la France (et au-delà), et dont les sollicitations extrêmement fréquentes ont conduit la commune non seulement à créer des outils spécifiques de diffusion de l'information (revue de presse, bilans divers), mais également à beaucoup s'investir dans l'association nationale (à créer dans un premier temps la CVCJ puis l'ANACEJ pour accéder à la présidence un an plus tard) et même à produire un livre sur le sujet, les autres communes alsaciennes —et notamment celles de l'échantillon— ont rarement produit des documents de synthèse sur leur conseil du fait de la moindre sollicitation extérieure. Les articles parus dans les bulletins municipaux ne manquent pas, mais ils s'adressent spécifiquement aux habitants de la commune.

Une étude poussée de la place occupée par les articles traitant de l'enfance et de la jeunesse (en séparant ce qui concerne le domaine pro-

prement scolaire) et de la place accordée à ces thèmes dans les éditoriaux des Maires pour une période de référence (la même pour toutes les communes de l'échantillon) a été réalisée. Elle a permis d'évaluer la place que peut occuper le conseil dans la commune, ou tout au moins dans les représentations du Maire ou de la municipalité.

Tableau 31. Place occupée pendant un an dans les bulletins municipaux des communes de l'échantillon par la politique de l'enfance et de la jeunesse et par l'éventuel conseil de jeunes⁴³⁶.

COMMUNES	Domaine scolaire	Jeunesse 0-25 ans (hors école)	Conseil de jeunes	Nombre de citations par éditorial
AROLSHEIM	0.0%	15.0%	0.0%	3.0
BERTSCHBACH	1.0%	13.0%	1.0%	1.0
CLIMBOURG	3.2%	13.5%	0.7%	1.0
DAULWILLER	0.0%	2.0%	NC	0.2
ECKWILLER	18.0%	7.0%	0.0%	0.3
FRISCHBACH	0.0%	12.5%	NC	0.5
GROSSTHAL	1.0%	2.0%	NC	0.0
HELLWIHR	8.0%	6.0%	0.2%	0.8
ILLFELDEN	3.5%	7.5%	1.0%	1.8
JUNGWILLER	2.5%	2.5%	NC	0.0
KOLTZHOFFEN	7.5%	12.0%	NC	0.7
LANDWIHR	4.5%	6.5%	0.9%	0.2
MELSBURG 2	3.5%	10.5%	5.0%	1.0
NORDWILLER	3.5%	9.5%	6.5%	0.7
OHLKIRCH 2	9.0%	6.0%	0.0%	0.4
PRESCHWILLER	4.0%	5.0%	1.0%	1.0
QUERBRUCK	3.0%	5.5%	0.7%	0.5

Des communes n'ayant jamais eu ni tenté d'avoir un conseil de jeunes, où le total des surfaces consacrées à l'enfance et à la jeunesse ne dépasse pas 3 à 5% de la surface totale des bulletins municipaux, jusqu'à des com-

⁴³⁶ La période de référence a été d'une année entière, du mois d'octobre 1995 à septembre 1996 ; elle se voulait la plus éloignée possible des élections municipales au moment de la collecte des bulletins municipaux (et des éventuelles productions spécifiques au conseil, lorsqu'elles sont distribuées selon le même mode, c'est-à-dire à l'ensemble des foyers de la commune, ce qui a toujours été le cas dans les communes de l'échantillon concernées par un tel bulletin du conseil). Le pourcentage indiqué correspond à la surface occupée par les thèmes correspondants. Pour plus de précisions, se reporter au tableau explicatif des indicateurs (cf. Tome 3, Annexe 36, p. 87) et à l'ensemble des tableaux des conseils de jeunes (cf. Tome 3, Annexe 37, pp. 88-106).

munes comme Eckwiler ou Nordwiler où ce pourcentage atteint 20 à 25%, les variations sont fortes. Pour ce qui concerne spécifiquement les conseils de jeunes, l'importance qui y est accordée est généralement faible, en dehors de Melsbourg et Nordwiler. Les communes ayant fait le choix de diffuser un bulletin spécifique du conseil, à la demande ou non au départ des jeunes élus, consacrent un peu moins de place dans le bulletin traditionnel.

Le domaine scolaire prend généralement plus d'importance quand la taille de la commune augmente, mais le domaine de l'enfance et de la jeunesse est particulièrement important dans les petites communes.

Au-delà des difficultés d'évaluation de l'importance consacrée à un thème dans un bulletin municipal, il est intéressant de noter que de manière unanime, tous les Maires étudiés s'adressent dans leurs éditoriaux exclusivement aux habitants adultes, y compris lorsqu'ils abordent les thèmes tels que les jeunes, les enfants ou même le conseil des jeunes. Les seuls bulletins où le Maire s'adresse spécifiquement aux enfants est le bulletin du conseil, et encore : dans les deux premiers numéros de celui de Preschwiler (hors période de référence), le Maire s'adresse principalement aux parents.

La seule commune de l'échantillon qui a organisé une campagne médiatique d'envergure pour vanter les mérites de sa politique de la jeunesse est Ohlkirch, qui est allée jusqu'à produire de grandes affiches (déjà évoquées plus haut) qui annoncent notamment la mise en place d'un conseil municipal des enfants. Il est d'ailleurs intéressant de noter au passage le contraste entre l'absence de médiatisation d'un projet en cours d'élaboration (0% de surface pour le conseil dans la période de référence) et le déclenchement de cette campagne démesurée. Cette attente est particulièrement perceptible dans les hésitations et la grande prudence du conseiller municipal chargé de la jeunesse d'Ohlkirch (et chargé notamment de ce conseil municipal des enfants) à parler du projet au moment de l'entretien (le 11 juillet 96) : le jeune conseiller ne s'est senti autorisé à en parler que parce que le Maire venait de l'évoquer officiellement lors d'une conférence de presse (ce qui constitue une illustration des rapports de domination qui existent au sein même du conseil municipal).

Ainsi la médiatisation d'un conseil de jeunes, à quelques exceptions près, même si elle n'est de loin pas négligeable, reste limitée. Le thème est porteur, mais, en dehors du cas de Schiltigheim, il ne semble pas faire l'objet de surenchère médiatique. Le Maire d'Eckwiller fait même de sa retenue médiatique un outil de distinction avec le modèle dont il s'est inspiré, modèle trop médiatisé selon lui :

« E-M » : « Schiltigheim avait fait ça différemment ! Et nous l'avions ... nous l'avons initié très simplement ! »

Le Maire de Preschwiller utilise sa retenue (relative) pour en faire un argument de défense des droits de l'enfant :

« P-M » : « ... c'est pas la peine non plus, si vous voulez, de de ... des enfants, il faut aussi un peu les protéger ! Il faut pas surmédiatiser euh ... vous voyez c'que j'veux dire ! ... Il faut pas jouer avec ça ! ... Il faut un minimum de réserve ... quand même ! ... (...) Pas en faire des p'tits singes, quoi ! »

Même quand l'opposition municipale dénonce cet aspect médiatique, elle considère implicitement que cela fait partie du jeu politique légitime. C'est la cas par exemple du Front National à Preschwiller :

« P-CMO2 » : « Alors c'était d'abord ... problème de médiatisation, de *coup* médiatique ! Il fallait ... tous les tous les s'maines, il fallait un coup médiatique ! (...) Tout ça, c'était pas toujours fortuit ! Car ... il y a rien d'innocent dans dans dans c'qu'on ... c'qu'on peut faire, hein ! Rien n'est innocent ! ... Donc il était, lui, euh ... confronté à ... à une course de vitesse ! ... C'est-à-dire que pendant les six premières années d'son mandat, ... [Déglutition] il fallait qu'il fasse le maximum, pour montrer qu'il était quelqu'un qui s'intéresse à *tous* ! Et à *toutes* ! »

A en croire le Maire, cette dénonciation, d'apparence si virulente, n'a jamais été proclamée publiquement :

« P-M » : « Même le Front National n'a jamais osé attaquer le conseil des enfants ! ... »

Le Maire de Jungwiller, qui est plutôt opposé à l'idée des conseils d'enfants, paradoxalement, dénonce la médiatisation qui en est faite tout en l'acceptant :

« J-M » : « J'le dis ... j'le dis sans critique, mais enfin ... pour ... apparaître comme une municipalité moderne ... proche des jeunes, qui communique ... c'est c'est ce sont des opérations essentiellement médiatiques ! C'qui n'est pas ... forcément contestable en soi ! Il faut il faut ... faut communiquer (...) Et puis surtout quand c'est quelque chose qui apparaît comme un ... un ... un plus pour la démocratie ! »

Le ton ironique pris par le Maire de Jungwiller dans cette tirade est caractéristique de l'acceptation résignée du jeu politique par un homme qui a toujours refusé de prendre une carte dans un parti, qui a réussi à se faire élire apparemment sans l'aide d'un parti, mais qui s'est résigné à se déclarer « apparenté RPR » depuis son élection comme Sénateur, sorte de couronnement de sa carrière politique. C'est aussi une sorte d'aveu du fonctionnement politique (et de bien d'autres domaines) : pour exister, il faut exister médiatiquement. Cette conscience semble —et devrait logiquement être— d'autant plus grande que le capital politique est important, ce qui peut contribuer à expliquer le silence des critiques, ou leur aspect plus ou moins confidentiel. C'est aussi ce que certains dénoncent comme étant de la compromission, et que d'autres considèrent être le *savoir-vivre* en politique.

h. Les réalisations et les productions du conseil

Si les productions concrètes du conseil, et notamment celles qui sont visibles dans la commune, sont extrêmement importantes pour maintenir la motivation des conseillers —et la plupart des animateurs de conseil l'ont très vite compris—, elles ont aussi le rôle de crédibiliser la structure elle-même et, par conséquent, l'action municipale. Les deux rôles sont d'ailleurs intimement liés. En réalisant concrètement, le jeune élu se réalise abstraitement. En accomplissant, il s'accomplit. Mais au même moment il en fait profiter son concepteur, et sa production est destinée à profiter à la collectivité (au sens de l'ensemble des habitants). Elle profite aussi à la collectivité (au sens de structure municipale qui représente ces habitants et qui a sa propre logique de structure).

L'importance des réalisations est telle que, quel que soit le contenu du projet de conseil, une place minimum est réservée dès le départ à cet aspect et, au fil du temps, cette place s'agrandit jusqu'à devenir un objectif prioritaire dans certains cas. Ainsi, dans le projet initial de Landwihr, les jeunes du conseil consultatif des jeunes, comme l'indique le nom de la structure, devaient essentiellement être consultés sur des projets municipaux. Or progressivement, cette fonction paraissant illusoire au vu des quelques expé-

riences où les jeunes n'étaient consultés que sur des projets « bouclés à l'avance », l'activité principale des élus a été de mener ses propres projets. A Nordwiller, l'ancienne animatrice du conseil est convaincue de l'importance des réalisations sur l'image du conseil dans la population :

« N-ADM1 » : « beaucoup d'échos positifs, parc'qu'il y avait des réalisations concrètes qui parlaient d'elles-mêmes ! »

Le Maire lui-même confirme, dans une analyse qui suit de plus de 15 ans les faits —qu'il analyse donc a posteriori, en intégrant toutes les analyses qui ont pu être faites depuis—, que l'étape fondamentale du conseil municipal des enfants a été de passer du stade de l'assemblée consultative réunie une ou deux fois par an à celui d'une véritable structure ayant son fonctionnement et ses productions propres, où l'action concrète vient crédibiliser et légitimer l'existence même du dispositif :

« N-M » : « ... Et c'était [Petit rire] ... et c'était 81 euh ... fin 80, 81 où je me disais : si on n'arrive pas maintenant à ... *crédibiliser* le conseil, c'est-à-dire qu'il y ait quand même quelque part *l'action* ... qui suivait le truc, c'est-à-dire des enfants qui avaient demandé telle expérience ou terrain d'jeux ... et s'il y a pas quelque chose de visuel qui se fait, ... je je vais euh j'pourrai pas les les les comment, les les faire patienter encore plus longtemps ! ... »

i. Les colloques

En dehors des comptes-rendus effectués par la presse locale, les seules occasions de présenter publiquement l'initiative au-delà des limites du ban communal sont les colloques. Le territoire alsacien a offert ces dix dernières années de nombreuses occasions aux promoteurs locaux de conseils d'être représentés dans des rencontres départementales, régionales et même nationales et internationales. Plusieurs des structures étudiées ont même quitté l'Alsace pour participer à des rencontres nationales se déroulant à Paris ou dans d'autres grandes villes de France. D'autres n'ont participé à aucun de ces rendez-vous. Certains responsables de conseils ont emmené de jeunes élus, d'autres se sont déplacés uniquement entre adultes. Enfin, certains Maires ou adjoints ont participé à l'organisation même de ces rencontres ou avaient un rôle particulier de présentation et de représentation à jouer.

En analysant le tableau 32 (page suivante), on s'aperçoit très vite que la participation à des événements régionaux et nationaux croît avec la taille de la commune. Mais la question des moyens financiers qui empêcherait les petites communes d'envoyer des représentants jusqu'à Paris (ou ailleurs) déjà évoquée plus haut se double d'une certaine autocensure : on ne va pas dans de tels lieux parce qu'on pense ne pas y avoir sa place. La meilleure preuve en est que les colloques nationaux cités se sont déroulés en Alsace même et que toutes les communes ayant un conseil au moment de leur déroulement en avaient été prévenues.

Tableau 32. Présence de délégations de communes à quelques rencontres ou colloques qui se sont déroulés en Alsace depuis 1990.

COMMUNES	rencontres départementales		colloques régionaux de 90 et 94	colloques nationaux de 89 et 95
	de 96	de 90		
AROLSHEIM	1	0		
BERTSCHBACH	3	4		
CLIMBOURG	0	6		
DAULWILLER	0	6		
ECKWILLER	NC	NC		
FRISCHBACH	0	0		oui
GROSSTHAL	NC	NC		
HELLWIHR	2	12	oui	
ILLFELDEN	0	0		
JUNGWILLER	1	0		
KOLTZHOFFEN	0	0		
LANDWIHR	3	0	oui	oui
MELSBOURG	NC	NC	oui	oui
NORDWILLER	1	2	oui	oui
OHLKIRCH	7	2		
PRESCHWILLER	5	9	oui	?
QUERBRUCK	NC	NC	oui	oui

Les colloques sont principalement des moments de valorisation de la commune dans une situation éphémère d'échange intercommunal. C'est dans ces moments particuliers que les choix ayant eu pour objectif ou pour effet de permettre à la commune de se distinguer des autres vont permettre de valoriser la commune. C'est là que l'on va pouvoir ou non exhiber un

budget, un chiffre —rond si possible—, des réalisations concrètes, précises, qui permettront de répondre aux éventuels sceptiques ; les ambassadeurs de chaque commune pourront exposer leurs particularités —celles qui ne les fait ressembler à aucune autre commune—⁴³⁷.

j. Ressembler en se distinguant

Sans revenir sur l'ensemble des caractéristiques énoncées plus haut qui ont pour objectif explicite ou implicite de rendre le conseil crédible aux yeux de la population, mais également à l'intérieur même du conseil municipal et de la mairie, et enfin en direction des autres communes, mais aussi, selon la position du promoteur, aux yeux de ses collègues (qu'ils soient Maires, adjoints ou fonctionnaires municipaux), il reste que la logique qui conditionne la conception d'un projet de conseil est double : à partir de l'imitation d'un modèle, il faut s'en distinguer pour exister.

Fondamentalement au départ, chaque promoteur part d'un modèle de base. Celui de Schiltigheim ? Le modèle de référence ne semble pas pouvoir se réduire à Schiltigheim, ni aux caractéristiques du conseil de cette commune. Il est peut-être incarné par Schiltigheim, mais il est avant tout une *opération municipale réussie*. C'est un « truc qui marche » comme le dit le Maire de Preschwiller, une réussite médiatique, une structure qui est à la totale initiative des communes, qui n'est imposée par personne, et qui laisse à chaque commune une liberté totale d'adaptation locale. C'est une idée qui permet au Maire de nouer des contacts directs avec une partie de la population de sa commune et qui peut symboliser le contact avec les habitants.

Ainsi, à partir du modèle, il est possible —et même nécessaire— de se distinguer. La principale caractéristique distinctive au départ a été la seule date de création (le premier ou l'un des premiers en France ou en Alsace) — ce moyen existe encore jusqu'à aujourd'hui, mais l'aire géographique de ré-

⁴³⁷ Un de ces colloques a été utilisé par le chercheur comme situation d'étude pour recueillir avec plus de facilité qu'en entretien individuel les discours de défense et de justification des promoteurs des conseils, ceux-ci se trouvant quelquefois en situation de conflit, dans la nécessité d'avancer des arguments « à chaud » (M. KOEBEL, *Le champ des conseils de jeunes*, op. cit.)

férence rétrécit de plus en plus : le premier de la circonscription, le « première cantonale » comme à Climbourg— ; ensuite, la distinction s'est faite par la tranche d'âge (la naissance des premiers conseils d'adolescents, l'élargissement —choix forcé des petites communes par manque d'effectif— ou le rétrécissement de la tranche d'âge —choix souvent forcé des grandes villes comme Preschwiller—, chaque choix forcé étant accompagné de discours de finalités en faisant un choix délibéré et distinctif⁴³⁸), puis la dénomination (avec les premiers conseils consultatifs et communaux, et les commissions de jeunes —qui, comme cela a été vu, sont plus le signe d'un manque de volonté politique et d'une faible longévité de la structure— mais qui, là aussi, s'accompagnent de discours rationalisateurs a posteriori), et enfin par l'ensemble des autres caractéristiques qui distinguent et rendent crédibles les expériences de chaque commune.

Ainsi, en rendant le conseil de jeunes crédible, cette crédibilité rejaillit inmanquablement sur la crédibilité de ses concepteurs et peut également de ce point de vue être interprétée comme une stratégie politique. Comment cette stratégie est-elle mise en oeuvre ?

⁴³⁸ Depuis trois ou quatre ans, le choix des adolescents est devenu distinctif dans la mesure où plusieurs tentatives ont échoué, ce qui ne donne que plus de valeur à ceux qui réussissent ou qui prennent le risque de s'y aventurer (Arolsheim, Nordwiller, Querbruck ; Heliwihl y réfléchit depuis longtemps mais a peur de l'échec).

4. Un suivi en cercle très fermé

Projet préparé très souvent en période électorale, le conseil de jeunes est donc marqué dès l'origine par ceux qui en ont eu l'idée et qui ont imaginé la forme qu'il pourrait prendre dans la commune, bref, qui l'ont conçu. Or ces concepteurs font partie d'une liste qui est entrée, durant la période électorale, dans une lutte qui l'a opposée à une ou d'autres listes. Elle est donc marquée politiquement, même si la stratégie de la liste a été de jouer l'apolitisme ou le pluralisme politique (affirmer que sa liste est apolitique est une stratégie politique). Le contexte de l'élaboration des projets d'une liste étant politique, il les marque donc politiquement, et le développement ultérieur des actions menées par la municipalité gardent cette marque d'origine.

C'est ainsi que le Maire de Landwihr a décidé, avant les élections de 89, de mettre en place une structure de type conseil de jeunes, tout en marquant dès le départ sa différence —pour ne pas dire son opposition— avec le modèle de Schiltigheim. Il a dans un premier temps fait plancher sa secrétaire parlementaire afin qu'elle lui fasse des propositions respectant cette consigne fondamentale. Ensuite, ayant fait son choix parmi ces options, il annonce le projet avant les élections dans une réunion de son groupe majoritaire (sans doute avec d'autres projets, pour constituer le programme de sa liste) afin d'assurer au projet une adhésion totale de son groupe, ce qui lui assurera une plus grande légitimité par la suite. D'ailleurs, lors de la mise en oeuvre du projet un an plus tard, le Maire, dans une lettre adressée exclusivement aux élus de son groupe, fait explicitement référence à cette réunion préélectorale et, pour rappeler avec force l'engagement pris, il personifie la lettre en la complétant de sa main :

« Après avoir dit A, merci de dire B ! »⁴³⁹

Même si Landwihr n'a pas dépassé les 20 000 habitants, elle fait partie des villes que l'on peut dire politisées. Le Maire est également Député, il s'affiche clairement comme membre du RPR et il existe non seulement une

⁴³⁹ Cf. Tome 3, Annexe 54, p. 143.

opposition socialiste depuis de nombreuses années, mais également une opposition fortement marquée au sein de la droite, puisque le Maire actuel a ravi en 89 la mairie aux centristes qui la détenaient depuis plusieurs mandats, après des périodes où ces deux formations sont parvenues, mais difficilement, à des compromis où elles ont réussi à constituer des listes communes (ces compromis sont encore aujourd'hui regrettés par certains membres centristes comme « L-O »). Enfin, il faut signaler l'entrée sur la scène locale de deux élus du Front National.

En 1989/90, tous les membres du groupe majoritaire —volontairement étiqueté RPR— ne font pas partie du RPR. Pourtant, c'est une militante RPR (la secrétaire parlementaire) qui a été choisie pour faire les propositions de conseil de jeunes, c'est un adjoint militant RPR qui a été choisi pour coordonner le conseil, enfin, dans une période où les problèmes d'emploi sont déjà préoccupants et la liste des postulants à une place à la mairie déjà longue, c'est une militante RPR qui a été choisie pour animer le conseil (alors qu'elle n'a aucune qualification dans le domaine de l'animation et qu'elle n'est pas titulaire). La gestion ultérieure du dossier reste dans les mains de ces quelques personnes, toutes militantes du parti du Maire, même si certains projets concrets sont évoqués avec les autres adjoints puisqu'ils passent par le budget de la commune.

Cet exemple, sans doute le plus marquant dans l'échantillon, constitue une bonne image de la logique de suivi des conseils de jeunes, même si l'aspect proprement partisan est rarement aussi marqué : ce qui caractérise la quasi totalité des communes concernées, c'est la mise à l'écart systématique de l'opposition municipale, qui n'est jamais conviée à la phase de conception du projet, et qui est très rarement invitée à participer au suivi de l'opération, sauf dans le cas où l'opposition était porteuse d'un projet identique.

Ainsi à Eckwiller, Hellwihr, Landwihr, Melsbourg 1 et 2, Nordwiller, Ohlkirch 1 et 2, Preschwiller et Querbruck, la conception et le suivi du conseil sont assurés par un très faible nombre d'élus tous issus de la liste du Maire. La plupart des représentants de l'opposition se disent écartés des débats

relatifs au conseil de jeunes. Le projet du Maire de Koltzhoffen de créer des commissions d'enfants n'étaient même pas connus des représentants des différentes listes d'opposition. Le plus souvent, le suivi se fait par un adjoint et la seule participation octroyée parfois aux élus de l'opposition est une simple invitation aux séances plénières.

A Daulwiller, le chef de file de l'opposition, qui avait proposé un programme résolument tourné vers la jeunesse, a été accepté au sein de la petite sous-commission de suivi de la commission des jeunes. Mais son rôle n'était pas moteur. L'agent concerné considère avoir été « observateur »⁴⁴⁰

A Illfelden, l'une des deux listes d'opposition est volontairement maintenue à l'écart du conseil municipal des jeunes, mais la liste des Verts, qui, à l'occasion des plusieurs précédentes campagnes électorales, avait proposé la création d'un conseil de jeunes, a été invitée à participer à la commission de suivi de l'opération. Mais toute la conception et la mise en oeuvre de la structure, jusqu'aux premières élections des jeunes, avaient déjà été assurés au préalable.

A Preschwiller, au refus de s'ouvrir à l'opposition s'ajoute le refus de certains partenaires extérieurs. Ainsi, l'adjointe reconnaît avec une certaine gêne qu'elle n'a pas souhaité travailler avec l'Education Nationale :

« P-A1 » : « je vais répondre très égoïstement ! [Sourire] C'était ... a ... j'avais envie de ... c'était quelque chose auquel je tenais ! Et j'avais envie de ... d'impulser ... »

L'enquêteur : « De maîtriser la chose ? »

« P-A1 » : « Ouais d'impulser et d maîtriser euh ... j voulais surtout pas qu'ça s'casse la figure au bout d'six mois ! »

Mais d'autres partenaires sont les bienvenus, comme l'association « Entraide », dont l'objet est de lutter contre le racisme et la xénophobie, et qui est proche politiquement de la municipalité. L'adjointe s'étonne de la perception qu'a l'opposition de la gestion du conseil municipal des enfants qu'elle perçoit comme politisée :

« P-A1 » : « Il y a déjà une attitude négative, puisque l'opposition nous reproche ... euh ... d'être politisés, alors que ce n'est pas vrai ! Euh en ... sous-entendant : c'est un élu d'gauche euh ... qui s'occupe de c'truc-là, donc forcément ... Non ! Euh non ! Les gamins euh ça n leur pose pas d problème ! »

⁴⁴⁰ Cf. Tome 4, p. 105 : les dernières phrases des extraits de l'entretien avec « D-CMO1 ».

A Hellwih, la tentative d'ouverture au partenariat concernant l'ensemble de la politique de l'enfance date de la campagne électorale :

« H-M » : « on s'est présentés euh ... aux élections municipales de 89 ... avec un projet euh qui a été très largement réfléchi euh plusieurs années en amont ... euh ... avec des réseaux qui ... sont essentiellement porteurs de ... de ... de la question de l'enfant dans la ville ... des parents d'élèves euh tout c'qui est institutionnel autour de cela, associatif et caetera »

Au moment de la mise en oeuvre du projet, poussée par Jeunesse et Sports, l'adjointe a provoqué une rencontre avec des représentants de l'Education Nationale, des travailleurs sociaux et des parents d'élèves, dans l'objectif de favoriser l'adhésion de ces acteurs éducatifs locaux au projet. Même si par la suite le suivi réel a été effectué par l'adjointe et le Maire (et que l'opposition s'est sentie exclue), cette ouverture initiale s'est fait sentir quelque temps dans la présence de certains de ces acteurs comme animateurs de commissions d'enfants et dans l'existence d'un groupe de pilotage, dont plusieurs comptes-rendus ont été retrouvés mais qui s'est dissout au bout de deux années. De la même manière, la présence d'animateurs extérieurs à la mairie s'est progressivement limitée par la professionnalisation de cette fonction au sein de la mairie : le personnel du service enfance, inexistant à l'élection du Maire en 89, s'est progressivement étoffé au fil des ans.

Par ailleurs, il semble qu'à Hellwih, le seul élu de l'opposition qui ait été convié à la commission qui suivait le CME aurait rejoint la liste majoritaire. Le chef de file de l'opposition municipale s'exprime à ce sujet :

« H-CMO » : « [c']est un transfuge, puisqu'il nous a quittés et il est il a rejoint euh ... le groupe majoritaire ! »

A Nordwiller, durant les premières années, des élus de l'opposition étaient même acceptés durant les réunions de commission des élus enfants —ceux-ci assurant une certaine surveillance du dispositif—, mais l'encadrement professionnel a progressivement dominé l'ensemble des travaux du conseil, la présence des élus se limitant aux séances plénières.

Ainsi, même si dans certains cas on assiste à une ouverture limitée au partenariat extérieur et à l'octroi (très rare) d'un droit de regard de l'opposition, la règle générale est une gestion très hermétique des conseils

de jeunes, une gestion assurée principalement par un adjoint ou par quelques élus de la majorité en place.

5. Quelques profits annexes

Si la période d'élaboration et de mise en oeuvre d'un projet de conseil de jeunes est riche de sens sur les enjeux locaux que le conseil lui-même et la manière de le concevoir peuvent révéler et sur les profits qu'en tirent ou qu'espèrent en tirer ses promoteurs, la période de fonctionnement du conseil semble permettre de tirer quelques profits internes au conseil municipal.

Ainsi, certains projets déjà inscrits dans un programme préétabli sont fictivement attribués aux enfants :

« E-M » : « Il est évident que lorsqu'il s'agit de ... de refaire telle aire de jeux ... ou mettre une aire de jeux à tel ou tel endroit, il n'est ... ça n' peut pas se concevoir dans six ... six ou dix mille francs ! Donc c'est une affaire qui vaut ... vingt ou trente fois plus, donc c'est l'conseil municipal qui reprend ! Mais c'sont des idées que nous exécutons, nous ... avons déjà exécuté des idées émanant ... enfin ! Qui ... souvent ... qui souvent regroupent des idées ... qui sont déjà inscrits dans nos projets depuis de longues années !!! Qu'on n'a pas pu réaliser ! Mais enfin ... on essaye de leur donner un ... un ... un sentiment d' priorité ! »

Mais le fait de faire passer un projet par le conseil des jeunes peut aussi servir d'argument supplémentaire au Maire pour valider ou faire accepter un projet au sein d'un conseil municipal réticent ou au sein de la population. Il est certain que ce type de récupération politique est difficilement avouable par des Maires au cours d'un entretien. La multiplication des entretiens permet quelquefois d'obtenir des résultats inespérés :

« H-M » : « J'crois que ... si on avait pu pas faire porter un certain nombre de dossiers par les enfants, eh bien on aurait aussi eu du mal à les faire passer ! ... Il faut savoir aujourd'hui que tout élément tout nouveauté structurante dans une ville fait l'objet de résistances terribles ! Hein ! Y compris parmi des ... euh ... parmi des environnements qui nous sont proches, hein, j'pense des des ... enseignants, les parents d'élèves et caetera »

L'utilisation du conseil des jeunes peut servir à mieux faire passer des messages de prévention auprès de la population locale. On connaît la multiplication des panneaux à l'entrée des villages :

« *Ralentissez !* ... Les enfants vous le demandent »

Ces initiatives, pas forcément liées à la présence, dans la commune correspondante, d'un conseil d'enfants, montrent comment on peut se servir de l'enfant pour attendrir la population. L'évocation de l'enfant appelle au sentiment de respect et de protection du plus faible que soi, de l'*innocent*. Dans les conseils de jeunes étudiés, ce principe est largement utilisé dans des campagnes de propreté, de prévention contre la drogue, la violence routière.

Pour certains thèmes comme le racisme, le biais des enfants est particulièrement intéressant. Venant des adultes, la lutte contre le racisme peut être perçue comme politique. Alors qu'il passe mieux venant des enfants, parce qu'il est plus neutre de ce point de vue.

Certains élus annoncent clairement qu'ils vont orienter la réflexion des jeunes élus vers une direction qui leur tient à coeur. L'adjointe chargée du conseil municipal des jeunes d'Illfelden parle de sa passion pour les droits et les devoirs des enfants :

« I-A » : « je voudrais axer le conseil municipal là d'sus ! Mais j'aimerais (...) que l'idée vienne des enfants ! Donc j'aimerais leur souffler très fort l'idée ! [Petit rire] »

Un dernier profit que tirent certains Maires de leur conseil d'enfants est un plaisir personnel : le temps passé avec les enfants est considéré comme un « bain de fraîcheur »⁴⁴¹. Il permet à des petites mairies marquée par l'âge avancé de ses conseillers de retrouver une animation et une certaine énergie. Il permet à des hommes politiques surmenés de se rafraîchir. Interrogés sur ce que peuvent apporter les conseils de jeunes, certains Maires évoquent cette qualité :

« F-M » : « Un bol d'air frais ! »

« L-M » : « Un peu d'fraîcheur ! »

« P-M » : « une certaine euh une certaine ... *fraîcheur* (...) ... c'est ... c'est que qu'chose de très rafraîchissant, de très ressourçant ! »

⁴⁴¹ Cette citation est tirée des *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 11 novembre 1979 relatant la première séance du conseil municipal des enfants de Schiltigheim (cf. Tome 3, Annexe 94, p. 285).

6. Un bilan politique plutôt mitigé

Cette fraîcheur que se représentent ou éprouvent certains Maires n'est qu'un indice de l'une des fonctions du conseil, celle de plaire. Claire JODRY, l'évoque dans son livre :

« [Les] journalistes, comme l'ensemble des spectateurs du conseil, ont été séduits par ce « bain de fraîcheur ». Un article à la une et deux passages sur FR3 Alsace, ont renforcé ce capital de sympathie attiré par la tonalité des articles (...) [partout] l'écho était favorable »⁴⁴²

L'image positive qu'ont conservé les conseils dans la plupart des médias participe, comme cela a déjà été évoqué plus haut, aux raisons qui poussent un Maire à mettre en place une telle structure.

Pourtant, l'écho favorable auprès de la population est minimisé par la quasi totalité des agents de l'échantillon. En fait, la plupart d'entre eux ne perçoivent pas le retour que l'on attend généralement d'un écho. Les relations aux parents des jeunes élus sont les seules occasions d'entendre des échos, qui sont toujours positifs. Pour le reste de la population, l'idée que se font les agents de l'échantillon du rapport entretenu par les autres habitants du conseil de jeunes varie entre le désintérêt total (ou la méconnaissance du dispositif) et un vague sentiment de fierté quand la ville est pionnière en la matière.

L'absence de réactions est souvent perçu comme un désintérêt de la part des habitants :

« P-M » : « Je pense que les gens s'en foutent un peu en réalité ... »

L'ENQUETEUR : « Ah oui !! [Rire] ... »

« P-M » : « ... Ils doivent trouver ça plutôt sympathique ! Quand ils sont concernés ils trouvent ça très bien ! Quand ils sont pas concernés, ils ... bon pffhh ... »

En évoquant « une indifférence positive » de la population, « N-CMO » résume parfaitement la majorité des opinions émises. En effet, si la plupart des interviewés avouent n'avoir que très peu d'échos de la population, ils ajoutent qu'ils n'ont entendu aucune critique négative :

⁴⁴² C. JODRY, *A 13 ans, déjà citoyen ! Le conseil municipal des enfants à Schiltigheim*, op. cit., p. 139.

« L-M » : « ! Je pense que si les échos étaient défavorables, on l'saurait ! »

Dans un sens comme dans l'autre, on trouve tout de même quelques exceptions. Ainsi, les échos semblent très favorables perçus par le Maire et son adjoint parmi les habitants de Bertschbach. A l'opposé, une critique d'un habitant a été émise lors d'une réunion de quartier à Hellwih. Enfin, plusieurs opposants du Front National ont perçu des critiques dans leur entourage. Quelques critiques sont apparues à Querbruck et à Nordwiller dans les structures socioculturelles de certains quartiers qui ont perçu l'initiative municipale comme une ingérence dans leur domaine de compétence (représenter la jeunesse) ou leur territoire (le quartier).

Mais l'indifférence générale concerne les habitants non directement concernés par le conseil. La totalité des promoteurs font état d'une image positive de la part des parents des jeunes élus, et plus rarement de la part de délégués de parents d'élèves. Certains parlent de la fierté d'avoir un enfant élu, d'autres évoquent l'impact positif qu'a eu sur leur enfant sa participation au conseil. L'adjoint de Preschwiller non concerné directement par le CME —« P-A2 »— fait très justement remarquer que cet impact positif sur les parents de jeunes conseillers *se capitalise au cours du temps*, « s'additionne chaque année » du fait du nombre toujours croissant d'anciens élus.

Enfin, les principales critiques évoquées proviennent de l'intérieur. Elles sont produites par les représentants de certaines listes d'opposition, notamment du Front National (Nordwiller, Melsbourg 2) ou de proches de l'extrême droite (et notamment la critique publique lancée par « P-CMO1 » dans *L'Echo preschwillerois*⁴⁴³) ; mais elles viennent également du PS : celui de Melsbourg, qui avait légèrement critiqué dans son livret-programme la gestion du CME par l'ancienne municipalité⁴⁴⁴, de celui de Nordwiller, dont le chef de file —« N-CMO »— a fustigé sur les ondes d'une radio locale la récupération politique de plusieurs anciens conseillers municipaux enfants par

⁴⁴³ Cf. Tome 3, Annexe 72, p. 177.

⁴⁴⁴ Cf. Tome 3, Annexe 63, p. 160.

le Maire sortant. La critique vient plus rarement d'une partie du personnel municipal (Nordwiller, Daulwiller, Querbruck).

Cette critique reste cependant le plus souvent interne : elle est produite dans une discussion avec le Maire, plus rarement en conseil municipal, presque jamais en public. Les quelques rares exceptions sont d'ailleurs jugées par les plus pourvus en capital politique comme des erreurs politiques, des erreurs de jeunesse.

Ainsi, même si les conseils de jeunes ne semblent pas déchaîner les passions parmi les habitants des communes concernées, ils bénéficient d'une certaine protection vis à vis des critiques, qui, quand elles existent, restent le plus souvent internes.

Cette protection existe également au sein même des grands partis politiques. Si les agents de l'échantillon les plus haut placés dans la hiérarchie des grands partis présents en Alsace reconnaissent que le sujet des conseils de jeunes est souvent évoqué au sein des instances politiques, cette évocation ne fait jamais partie de l'ordre du jour. Ce sont des discussions politiques de couloirs. Le principe généralement adopté étant que ces conseils, comme d'autres projets, font partie des actions proprement municipales et que chaque Maire est libre d'agir à sa guise dans sa commune.

Ainsi, que ce soit au PS, au RPR ou à l'UDF, on perçoit très nettement une volonté de ne pas prendre de position officielle sur le sujet. Même dans les instances nationales, personne ne croit se rappeler de l'inscription officielle de ce thème dans une université d'été, une formation ou une rencontre⁴⁴⁵. Le conseil de jeune serait-elle une stratégie locale qui doit rester locale ?

Pourtant, elle est une stratégie politique. L'ensemble du présent chapitre montre les différentes manières d'y contribuer lorsque l'on met en place un conseil et que l'on définit ses caractéristiques. De même, les prises de position des Maires n'ayant pas mis en place de conseil de jeunes dans les

⁴⁴⁵ La plupart des partis politiques ont été contactés sur le plan départemental et régional en Alsace et sur le plan national entre octobre et décembre 1996.

communes étudiées montrent qu'il s'agit d'un choix, que l'on peut qualifier de politique, à la manière du Maire de Frischbach :

« F-M » : « Alors on a toujours été très ... réticent pour mettre un c un ... conseil des enfants ! Alors ça c'est une volonté politique on est contre ! ... »

L'ENQUETEUR : « D'accord ... »

« F-M » : « On dit : les enfants doivent rester des enfants, ils n'ont pas à jouer ... à ... euh au ... à l'élu ! Ça fait mousser les communes, on on joue au Maire ... au sous-Maire, enfin qu'est ... qu'est-ce que j'en ai à foutre, moi, à dix ans, pour jouer au Maire, ça, c'est vraiment ... j'étais sur les genoux de la ... de la ... »

L'ENQUETEUR : « Mais pour avoir cette position, vous avez quand même dû ... euh ... au moins entendre parler ou voir fonctionner ... »

« F-M » : « Bien sûr ! »

L'ENQUETEUR : « Vous pensiez à quel ... à l'époque ? »

« F-M » : « Eh ben c'était Schiltigheim hein ! »

L'ENQUETEUR : « Schiltigheim ! ... Vous connaissiez euh ... »

« F-M » : « Oui oui ! Bien sûr hein ! ... »

L'ENQUETEUR : « ... MULLER oui ? »

« F-M » : « Euh j'ai ... oui ! Je connais bien ! Et et j'ai ... on a même passé ensemble à un ... Droit de réponse euh de de POLAC ! Euh ... »

L'ENQUETEUR : « Ah oui ! »

« F-M » : « Moi ... sur la démocratie locale, parce qu'on avait fait un référendum ! Eux, le conseil des jeunes ! Donc j'ai bien entendu et on est allés les voir par rapport le conseil des jeunes. Nous on a un conseil d'anciens, on a un conseil de sages ... on a des trucs comme ça, mais on n'a pas, on a ... alors volontairement pas de conseil des enfants. Ça c'est euh ... c'est c'est c'est réglo ! »

Que les conseils de jeunes soient une stratégie politique ou correspondent à une volonté politique n'explique cependant pas pourquoi la plupart de ses promoteurs dénie presque systématiquement cet aspect.

C. LA DENEGATION DU POLITIQUE

L'étude approfondie des pratiques et des discours révèle, plus encore que cela était attendu, de nombreuses stratégies de dépolitisation des conseils de jeunes. Celles-ci semblent se situer au coeur même de la démarche et peuvent ainsi être interprétées —paradoxalement— comme des stratégies proprement politiques.

1. Choisir ceux qui sont *hors-jeu* politique

a. Choisir les mineurs

La quasi totalité des conseils de jeunes en France en limite statutairement l'accès à 18 ans, âge symbolique d'atteinte de la majorité civique, que les promoteurs interprètent comme la possibilité donnée aux jeunes de participer activement à la vie civique. Cette donnée semble faire partie des évidences en matière de conseil d'enfants à tel point que J. PERRIER lui-même, dans l'étude qu'il a produite sur le phénomène en France en 1993⁴⁴⁶, oublie de décrire l'âge comme critère d'éligibilité, et l'aborde de manière indirecte seulement dans les conditions de l'élection, en ne parlant que de niveaux de classes et non d'âge. A. VULBEAU et N. ROSSINI ayant pu travailler sur les données de J. PERRIER ont exploité un peu plus cette donnée en présentant un tableau des « tranches d'âge les plus accueillies dans les Conseils "Municipaux" d'Enfants et de Jeunes » dans leur rapport intermédiaire⁴⁴⁷, mais en s'attachant plus aux variétés de combinaison des tranches d'âge qu'à l'âge des élus (voire des candidats). De plus, cet aspect est l'un des rares éléments à ne pas avoir été repris dans la version finale du rapport. Ces éléments font apparaître que, dans l'échantillon initial, seuls trois conseils sur les 207 ayant répondu à cette question accueillent des jeunes

⁴⁴⁶ Cf. J. PERRIER, *La participation des jeunes à la vie de la cité*, op. cit. pp. 27-30.

⁴⁴⁷ A. VULBEAU, N. ROSSINI, *Les conseils municipaux d'enfants et de Jeunes : évaluation d'un dispositif de participation sociale*, édition provisoire des résultats, op. cit. troisième encart entre les pages 19 et 20.

qui dépassent l'âge de 18 ans. Cette situation reflète assez bien la situation en Alsace où les expériences de conseils d'adolescents se limitent le plus souvent à 18 ans (c'est le cas dans tous les conseils étudiés dans la présente recherche : Bertschbach, Daulwiller, Landwihr, Ohlkirch 1, Querbruck) ou, lorsqu'ils dépassent cet âge, s'inspirent du projet de loi BALLADUR (évoqué plus haut) prévu pour les 15-25 ans (le seul cas existant au moment du recensement effectué par le chercheur —novembre 1996— est celui du conseil communal de la jeunesse de Preschwiller qui a été un relatif échec et a été abandonné depuis : il ne fait pas partie des conseils étudiés dans l'échantillon).

Cette limite de la majorité civique semble pourtant bien claire dans les esprits des élus —comme d'ailleurs celui de l'ANACEJ—.

A Illfelden, au départ, la tranche d'âge et la durée du mandat choisis devaient mener les jeunes participants, en les y préparant, à la majorité civique :

« I-M » : « Ou est-ce qu'on allait commencer ... pour euh ... j'dirais les mener à notre objectif, c'était ... pour que leur après leur euh ... deux ans d'expérience, ils deviennent juste des pre, électeurs pour la première fois, donc c'est-à-dire que ... les plus âgés, qui ont 16 ans et qui vont tenir deux ans, ils arriveront juste ... à l'âge de la majorité donc euh ... au ... j'dirais en devenant [Petit rire] majeurs ... quoi euh ... à la fin de leur expérience ... »

« I-A » : « on voulait pas les prendre trop tard non plus parce qu'à 18 ans ils pouvaient être candidats sur une liste adulte ! »

Mais le chef de file des Verts qui, lui aussi, en 1989 déjà, avait proposé la mise en place d'un conseil municipal des jeunes, s'était orienté prioritairement vers les 14-18 ans. La logique de la limite supérieure reste pourtant la même :

« I-CMO1 » : « il y a une partie d'la population qui n'peut pas s'exprimer, en ... en l'occurrence, les jeunes, bon, déjà parc'qu'ils n'ont pas le droit d'vote, mais même, de toute façon, parc'que ... ils n'sont pas consultés ! »

Sur les raisons invoquées par rapport aux différents choix d'organisation du conseil et notamment sur la tranche d'âge choisie, l'adjoint chargé de coordonner le conseil consultatif des jeunes de Landwihr n'imagine pas que les jeunes concernés par une telle opération puissent avoir plus de 18 ans :

« L-A » : « c'était justement dans un but de l'ouvrir au maximum et d'avoir un peu ... tous les avis de ... toutes les tranches de jeunes euh susceptibles de s'exprimer ! »

C'est aussi implicitement ce qu'exprime le principal opposant de Nordwiller lorsque, parlant des conseils de jeunes mis en place dans sa commune, il évoque spontanément la question de la majorité civique :

« N-CMO » : « Mais, donc, 18 ans, très bien ! L'âge de la majorité civile ! Par contre la majorité *civique* ... [Déglutition] j'la verrais bien à 14 ans ! ... Donc euh ... en c'la ... euh ... finalement les conseils d'enfants sont un *palliatif* ... euh ... alors qu'autrement on avancerait peut-être plus vite ! ... »

D'autres communes partent de ce principe pour définir leur tranche d'âge :

« Q-A1 » : « comme pour les ... les les jeunes, parc'que ils ne ... sont pas ... intégrés ... au processus euh électoral avant ... avant 18 ans ! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle euh jusqu'à maintenant, et on s'y est tenu d'une façon très ferme malgré d'nombreuses pressions, on est restés sur une tranche d'âge de 13-18 ans ! Considérant qu'après 18 ans, un jeune est électeur, et que, donc, naturellement⁴⁴⁸, il doit participer à la vie euh civique, de la ... cité, du ... ou du pays ! »

« O-A2 » : « Mais en plus de c'la, ils vont, qui sait, un certain nombre d'entre eux, se préparer ... à prendre des ... responsabilités ! Se préparer à être des élus ! Comme maintenant on a le droit d'être élu à partir d'18 ans »

Même dans sa critique des conseils de jeunes, le Maire de Jungwiller reste, dans sa représentation des âges possibles, dans les limites de la minorité :

« J-M » : « Donc y'a un problème de représentativité ! ... De représentativité aussi des âges ! ... Bon ! Est-ce que ... les enfants de dix ans, hein, ou est-ce que ... ça doit être les enfants de treize ans, ou est-ce qu'il faut ... avoir des p'tits de sept ans ... à ... à 18 ans ? ... »

A Melsbourg également, le chef de file du Front National, s'opposant au conseil d'enfants en place, estime que, le jour où il deviendra Maire, il mettrait fin à l'expérience du CME et s'orienterait vers un conseil municipal des jeunes de 13 à 17 ans :

⁴⁴⁸ L'utilisation du terme « naturellement » est ici caractéristique du rapport qu'entretient cet adjoint (et beaucoup d'autres élus d'ailleurs) aux valeurs démocratiques républicaines : ce rapport est celui d'un agent plus conservateur que subversif, ce qui est d'autant plus intéressant lorsque l'on met cette idée en rapport avec son passé révolutionnaire. Cette idée sera reprise plus loin Tome 1, Chapitre 4, D, 1.

« M-CMO2 » : « Alors on les prépare aux élections municipales où ils vont voter lorsqu'ils auront 18 ans quoi ! »

Un autre membre du Front national, tout en s'exprimant de manière diamétralement opposée sur l'idée du conseil de jeunes dans sa commune, fait apparaître la même logique de mise en relation de ce type de structure avec l'une des *frontières civiques* que représente l'âge :

« L-CMO » : « Dans des villes moyennes comme Landwihr (...) je pense que les jeunes, ils peuvent attendre jusqu'à leur majorité et s'inscrire sur une liste ! »

Le choix de ne pas dépasser 17 ans a été fait par l'adjoint de Querbruck pour trouver une forme qui « ne dévalorise pas l'exercice du droit d'vote ». Le conseil consultatif des étrangers et les comités des personnes âgées entraînent dans cette même logique :

« Q-A1 » : « intégrer ... ceux qui étaient (...) marginalisés par rapport aux dispositifs de démocratie ! C'est-à-dire soit pour des raisons ... disons d'nationalité, c'est l'cas des résidents étrangers, soit ... euh pénalisés pour des raisons de ... capacité d'déplacement, pour les personnes âgées, soit comme pour les ... les jeunes, parc'que ils ne ... sont pas ... intégrés ... au processus euh électoral avant ... avant 18 ans ! »

Cette remarque est extrêmement importante pour comprendre le lien qu'il peut y avoir depuis quelques années, surtout dans les communes de gauche, entre tous ces différents conseils : ce qui pouvait paraître comme une nouvelle logique ne serait-elle pas à considérer comme un souci identique d'intégrer à un processus démocratique des populations considérées comme *hors-jeu* politiquement ? La seule différence provient des limites que les élus mettent à cette notion : les uns s'en tenant aux limites légales, les autres acceptant de concevoir qu'au sein même de la population en âge de voter, la degré de participation est à nuancer et que des actions visant à mobiliser les fractions qui participent le moins aux élections et à la vie locale sont possibles. D'où la mise en place de conseils de sages, appelés aussi conseils des anciens, de conseils de quartiers ; mais aussi la volonté de toucher la population des femmes en intégrant de plus en plus de femmes dans les conseils municipaux. De même, mettre en place des conseils d'étrangers (Querbruck, Preschwiller) semble obéir à la même logique d'intégrer des populations hors-jeu ; ces pratiques ne se conçoivent pour l'instant que dans

les communes de gauche parce que c'est surtout parmi les élus de gauche que l'on conçoit et que l'on défend le droit de vote des étrangers aux municipales.

La logique concernant les femmes apparaît différente. Il est particulièrement intéressant d'en comprendre les raisons. En effet, créer des conseils de femmes serait considéré comme une injure dans les milieux féministes, comme l'est, par exemple, l'institution de la journée mondiale de la femme le 8 mars de chaque année. L'acte même d'instituer de tels rites et pratiques ne viennent et ne viendraient que pointer l'incapacité des femmes d'accéder par le jeu démocratique actuel aux positions de pouvoir à proportion égale aux hommes.

Cette explication ne doit-elle pas s'appliquer également, dans une certaine mesure, aux conseils de jeunes ? Les instituer ne serait-il pas aussi, pour leurs promoteurs, l'aveu de l'état de faiblesse et/ou de domination dans lesquels ils considèrent que se trouvent les enfants et les jeunes dans notre société ?

b. Les enfants plutôt que les adolescents

Plusieurs élus considèrent que les enfants ont une certaine innocence politique. Cela peut être attesté d'une manière directe ou indirecte.

Les choix du Maire d'Illfelden font partie du premier type de constat :

« I-M » : « on s'est dit euh ... plus qu'ils sont jeunes, plus que leurs idées ... seront encore ... blanches, vierges et pas d'a priori hein ! (...) Ils ont ... encore un peu la pureté (...) de l'enfant et ... et des idées euh ... toutes euh simples (...) l'idée idéale quoi »

Le conseiller municipal chargé du suivi du futur CME est lui aussi très direct quant aux raisons qui ont poussé le Maire à choisir des enfants plutôt que des adolescents :

« O-CM » : « l'esprit ... politique, partisan, devra pas tellement (...) jouer ! »

Le chef de file de la principale liste d'opposition à Melsbourg, avait participé en tant qu'adjoint, à l'encadrement occasionnel du conseil municipal des enfants de Melsbourg 1 :

« M-CMO1 » : « Les jeunes, ils ont un avantage, c'est qu'ils sont naturels ! Donc euh quand ils ont quelque chose à vous dire, ils vous le disent en face ! »

Affirmer le caractère naturel des jeunes élus, c'est aussi implicitement affirmer la duplicité des élus adultes.

Le Maire de Frischbach, pour louer l'honnêteté des jeunes, utilise une référence négative qui vise plus ou moins directement les élus adultes :

« F-M » : « Je je pense qu'ils pourraient apporter un bol d'air frais, euh dans la mesure où ils sont euh ... où ils où ils sont euh ... où où où où où ils n'ont pas de démagogie »

La démagogie fait pourtant partie des qualités nécessaires à un homme politique pour se faire élire : un électeur (et/ou un groupe d'électeurs) votera pour un homme politique parce que celui-ci aura réussi à lui faire croire qu'il défendra les intérêts de cet électeur (et/ou ceux de son groupe social) alors qu'il défend les siens propres (et/ou ceux de son propre groupe social), qu'il en soit fortement conscient ou non. C'est bien la méconnaissance, par la plus grande partie des électeurs, des véritables intérêts défendus par un homme politique qui fonde le système de la démocratie représentative. Affirmer alors que les jeunes ne font pas de démagogie, qu'ils sont naturels, vierges, c'est affirmer qu'ils ne possèdent pas encore de qualités politiques, c'est affirmer qu'ils ne font pas encore partie du champ politique.

Mais ce type de déclaration directe est plutôt rare et nécessite certains détours pour de nombreux autres élus. Ainsi, la longue hésitation de l'adjointe de Querbruck à mettre en place le conseil des jeunes tient aussi à la peur de récupération des adolescents par le Front National, compte tenu du choix de se risquer aux adolescents plutôt que de créer un conseil municipal des enfants qu'elle considérait comme beaucoup plus facile (même si techniquement, l'organisation aurait été plus lourde) :

« Q-A2 » : « à cette époque-là, si vous voulez, on avait mis à plat tous les risques ! (...) Et on s'disait, si on ouvre tout, on on qu'est-ce qu'on maîtrise ? »

Cette idée de risque de récupération politique chez les adolescents est non seulement l'aveu d'une plus grande innocence politique des enfants, mais en même temps, implicitement, d'une incapacité des adolescents à se

défendre d'une manipulation par un groupe politique. A ce propos, le Maire de Landwihl est formel :

« L-M » : « Ben les conseils ont de l'av'nir ! Bien sûr ! »

L'ENQUETEUR : « Ouais ! »

« L-M » : « Bien sûr ! Mais à condition qu'il y ait pas de dérapages ! ... »

L'ENQUETEUR : « Politique ! »

« L-M » : « Que ... que ça devienne pas une espèce de de de ... comment dire, de de de ... de lobby, de ... hein euh ... »

L'ENQUETEUR : « Ah ! De la part des jeunes ? »

« L-M » : « De la ... Non pas des jeunes ! Enfin que ... et que les jeunes ne soient pas pris en otage ! Parce que ... sss souvent le danger existe ... qu'un conseil consultatif des jeunes ou qu'un conseil municipal des jeunes devienne un p'tit peu ... euh l'otage d'une opposition qui n'ose pas ... qui qui envoie les jeunes au feu ! ... Ça existe ! »

L'ENQUETEUR : « Ah oui ? »

« L-M » : « Ah oui, ça j'suis sûr qu'ça existe ! »

A Ohlkirch, la perception du même risque —celui de voir les débats se politiser— a conduit les élus à faire le choix inverse, celui du conseil municipal d'enfants :

« O-A1 » : « c'est à mon avis ... un âge où les gens, où les jeunes ... euh sont encore assez euh ... ouverts, n'ont encore pas les idées arrêtées et caetera (...) où ils commencent à découvrir, et où la formation civique, je crois, est très importante ! C'est un âge où on apprend ! Hein ! Les ados ... les 16-17 ans ... euh 15, 16, 17 ans, c'est déjà euh ... des jeunes, actuellement, avec euh ... la télévision, avec quand même le ... l'évolution des moeurs et tout ça, ont déjà des ... souvent des *affirmations* ... et ... des, se forment déjà en clans, c'est plus difficile à gérer ! »

Sans jamais le nommer, l'adjoint semble sous-entendre que les aspects politiques partisans seront absents de la tranche d'âge choisie (9 à 12 ans). L'orientation du conseil semble clairement être celui de l'apprentissage, par opposition à la revendication critique, ce qui rentre presque en contradiction avec le discours d'autres élus d'Ohlkirch à propos du même projet, que lui-même reproduit par endroits : « donner la parole ». Le sous-entendu évoqué plus haut n'est pas pure invention, puisque l'aspect politique est évoqué dans une rapide dénégation :

« O-A1 » : « Et forcément nous savons que dans ces 49, il y aura, pas des mouvements politiques, mais il y aura des personnalités, des opinions ... qui ne s'ront pas ... les mêmes ! Donc ils auront déjà là à ... à faire entre eux une confrontation ! »

A illfelden, le choix des enfants est lié, dans les représentations de l'adjointe qui s'occupe du conseil, d'*innocence politique*, de *virginité politique* :

« I-A » : « et et et on a d'la chance, parc'que les enfants, eux, n'ont pas encore d'idées euh ... RPR ou communistes ... Ils sont vierges, hein, de côté-là ! Faut pas ... on peut avoir de bonnes idées sans être euh ... dans un parti, hein ! »

L'adjoint de Preschwiller considère que cette absence exemplaire de politisation du débat entre les enfants correspond à son idéal de la politique :

« P-A2 » : « La leçon qu'ils nous donnent, c'est ... c'est leur leur capacité ... d'aborder véritablement les problèmes qui se posent ... mais sans arrière-pensées politiques »

Le nouveau Maire de Melsbourg convient lui aussi de l'absence totale de politisation chez les enfants :

« M-M » : « [Les enfants] font de la politique au sens le plus noble ! Ça, vraiment, ils s'occupent ... de leur ville ! C'est-à-dire que, eux, les les les idées euh ... de ... politique politicienne euh ne n'existent pas dans leur tête ! Donc ils font de la politique ! Mais c'est vrai qu'ils font de la politique ! »

Quant au choix des enfants plutôt que des adolescents, il le justifie implicitement par l'absence, chez les premiers, d'esprit critique :

« M-M » : « D'abord les ... les enfants, on le sait, ... sont à un âge où ils sont encore relativement euh ... ils ont des idées ! ... Mais ils acceptent la société telle qu'elle est ! Ils se font à un moule ! ... »

Lorsque le chef de file de l'opposition socialo-communiste de Nordwiller, après avoir prôné l'abaissement de la majorité civique à 14 ans, dénonce avec force la récupération politique d'anciens conseillers municipaux enfants, il considère implicitement que les jeunes majeurs concernés restent toujours dans une certaine innocence politique :

« N-CMO » : « Donc là, la majorité en place peut avoir tendance ... à ... à se servir des conseils d'enfants pour son propre renouvellement, son auto-renouvellement ! ... Et ça, c'est dangereux ! Parc'que les jeunes ne le voient pas ! »

Dans certains cas, les enfants sont considérés ouvertement comme incapables d'émettre la moindre idée originale :

« M-CMO2 » : « Bon, conseil municipal pour enfants, moi j'peux vous dire que ... c'est pas très sérieux, hein, pour les enfants, hein ! Les enfants du cours moyen et de 6e en 5e, euh quand ils vont ... se retrouver auprès de ... des instances municipales, ils vont d'mander quoi ? Ils vont d'mander c'que ... leur

a soufflé leurs parents ! Et les campagnes électorales qui ont été faites avant les élections, j'ai deux trois malades qui avaient leurs enfants, justement, qui s'présentaient, dont une est passée d'ailleurs, c'était vraiment papa qui dictait euh et qui faisait la fiche ! »

Cette conception des capacités d'un enfant à comprendre et à participer à la gestion et aux débats communaux semble varier selon l'appartenance politique : globalement, ces capacités sont considérées comme plus grandes à gauche qu'à droite, le cas extrême se trouvant dans les représentants du Front National dont la plupart considère que les enfants sont incapables de participer et de comprendre réellement à l'âge de 10-12 ans. Le conseiller municipal d'opposition qui se sent proche du MPF et de Philippe DE VILLIERS, considère que la majorité civique —qui dans ce cas d'ailleurs est manifestement confondue avec la majorité civile— marque la limite de la capacité et du droit à exercer des fonctions politiques :

« P-CMO1 » : « La la question, derrière, la question du conseil municipal des enfants ! Moi j'pose une autre question : à quoi sert la majorité ? ... Pour-quoi il y a une majorité ? ... Si on considère que ... on est majeur qu'à partir de 18 ans aujourd'hui ! (...) Si on a mis cette limite, c'est bien parc'qu'on estime, si vous voulez, qu'avant 18 ans, un ... on n'a pas à prendre de responsabilités ! On n'a pas à les assumer ! Par contre on a ... à faire son apprentissage ! Et notamment l'apprentissage dans l'domaine des ... c'que c'que les ... les les maîtres appellent les fondamentaux ! Et l'apprentissage, en c'qui concerne le civisme, ... euh ... cet apprentissage, on ... à travers un certain nombre de règles morales, là, inculquées peu à peu aux gens et bon ! ... Et ... à l'issue de cet apprentissage, on peut être considéré comme majeur, et là on prend part effectivement au débat, on a l'droit d'voter, on a l'droit d'être élu, et caetera ! Bon ! ... Le *jeu* municipal des enfants, à mon avis, c'est c'est caricaturer ... le sérieux qu'il y a derrière cette phase d'apprentissage ! Et de donner accès directement ... j'allais dire au plaisir de débattre, de voter, de jouer ... à la, mais c'est c'est une caricature ! C'est c'est, pour moi, c'est trop sérieux pour être caricaturé la vie municipale !! On n'a pas l'droit d'la caricaturer comme ça ! »⁴⁴⁹

⁴⁴⁹ L'emportement de l'interlocuteur lui fait reconnaître qu'en fait de sérieux, sa propre conception du rôle de l'élus tourne plutôt autour du plaisir et du jeu, ce qu'il interdit aux enfants qui n'ont pas, comme lui, attendu si longtemps avant de pouvoir jouir de ces privilèges.

2. Le pédagogique et le scolaire pour masquer le politique

Parmi les stratégies mises en oeuvre pour masquer les enjeux politiques des conseils de jeunes —et les profits qui peuvent en découler—, les références pédagogiques tiennent une place particulière. En dehors du nombre d'enseignants que l'on peut compter parmi les promoteurs de conseils, les deux pratiques les plus fréquemment rencontrées correspondent à des détours tendant en même temps à dépolitiser et à crédibiliser la démarche : un premier détour correspondant à un déplacement institutionnel — l'établissement étant le plus souvent choisi comme lieu d'élection—, un second détour correspondant à un discours éducatif et des justifications pédagogiques qui accompagnent les discours produits sur le conseil.

a. Passer par les écoles

La plupart des conseils passent par les écoles pour organiser les élections. Ce choix est le plus souvent délibéré ou considéré comme naturel ; la justification apportée à ce choix étant souvent la volonté de permettre au plus grand nombre d'enfants ou de jeunes d'être représentés, l'établissement scolaire étant considéré comme le plus apte à permettre d'atteindre cet objectif. C'est d'ailleurs plutôt dans les cas où l'élection ne passe pas par l'école que le choix est souvent forcé (comme dans les villages qui n'ont pas de collège sur le territoire communal).

Les avantages d'un lieu d'élection scolaire sont multiples. En dehors des aspects pratiques —facilité d'organisation, à condition bien sûr que les enseignants jouent le jeu—, le lieu scolaire permet d'accroître la légitimité de la structure, la participation électorale y étant réputée beaucoup plus importante que dans tout autre lieu d'élection —les faits ne démentent pas cette réputation, bien au contraire—. L'école est également, comme la mairie, un lieu institutionnel incarnant les valeurs républicaines. Enfin, l'école jouit généralement auprès de la population d'un crédit et d'un respect qui sont à mettre en rapport avec la domination de la culture légitime qu'elle incarne ; organiser les élections dans ce lieu éducatif par excellence a le don de leur

donner—dans les représentations des habitants ou au moins dans celles des élus— un caractère pédagogique difficilement contestable.

Tous ces effets s'ajoutent les uns les autres dans le meilleur des cas, mais il faut prendre en compte le contexte local, comme la carte scolaire déjà citée, mais aussi dans la mesure où les relations entre la commune et l'école préexistent à la mise en place d'un conseil de jeunes, et les conflits passés sont parfois déterminants dans le choix de passer par l'école ou de se passer de l'école.

En dehors de la diversité des cas étudiés, une réflexion très fréquemment rencontrée dans les discours des agents de l'échantillon est la vertu d'exercice *grandeur nature*, de la *leçon d'instruction* ou *d'éducation civique*, ou d'*exercice pédagogique* particulièrement intéressant.

b. Le discours pédagogique

Le discours pédagogiques qui accompagnent les conseils sont peu nombreux dans les propos des élus. C'est que, contrairement à la plupart des études réalisées sur les conseils de jeunes, celle-ci n'avait pas pour objet de d'évaluer leur qualité pédagogique ou leurs effets sur les jeunes élus. Ce souci est important au sein des associations nationales —d'abord surtout l'ANCME, puis l'ANACEJ en tant que son héritière—, notamment sous la pression des grandes fédérations d'éducation populaire qui en ont fait et en font toujours partie. La « charte des conseils » produite en 1987 par l'ANCME est censée définir le « Conseil municipal d'Enfants à vocation éducative » et la référence au « développement de l'éducation civique » et à un « réseau éducatif »⁴⁵⁰ se retrouvent dans la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 29 novembre 1988, où le « rôle éducatif et pédagogique »⁴⁵¹ est placé en seconde position. Mais il est intéressant de mettre en rapport ce souci pédagogique —qui passe notamment par la nécessité d'évaluer

⁴⁵⁰ Cf. Tome 3, Annexe 18, p. 32.

⁴⁵¹ Cf. Tome 3, Annexe 19, p. 34.

l'action des conseils de jeunes— avec la réalité des pratiques décrites par les enquêtes les plus sérieuses⁴⁵² : cette évaluation est quasi inexistante.

C'est aussi le constat qui peut être fait après l'analyse des discours des 75 agents interrogés. Il faut préciser que l'aspect pédagogique ne faisait pas partie des thèmes abordés par le guide d'entretien, ce qui peut donner plus de poids à cette référence puisqu'elle est alors spontanée. Apparue — spontanément donc— chez un peu plus d'un agent sur trois, il ne faut pas exagérer l'importance de cette proportion élevée. En effet, la référence la plus fréquente est celle de l'instruction civique, parfois de l'éducation civique, presque toujours pour justifier l'intérêt d'organiser les élections dans les écoles. Cette référence ne peut pas, dans cette perspective, être considérée comme véritable discours pédagogique :

« G-CMO » : « [Une] leçon d'instruction civique »

« H-A2 » : « ça fait partie d'apprentissage euh ... d'la citoyenneté entre guillemets, quoi »

« N-ADM2 » : « Il n's'agit pas d'singer les grands, mais ch'uis convaincu que . le fait qu'il y ait des élections ... entre les gosses, on en parle ! ... Donc c'est d'jà une leçon d'instruction civique euh ... grandeur nature ! Et deuxièmement ça donne de la crédibilité au conseil ! »

« O-CM » : « A c'niveau-là, les Maires qui ... qui jouent l'jeu, une des communes qui joue l'jeu à c'niveau-là et qui s'ert du conseil, non pas en tant qu'gadget mais en tant que institution de représentation et de ... de de civisme et caetera, c'est certainement très euh très positif pour euh ... pour tout l'monde ! »

« P-M » : « Et donc euh ... cette idée d'élection, et puis en plus, je parlais d'apprentissage de la citoyenneté, c'est pas idiot !! ... Hein !! Ça explique c'que c'est qu'une élection ! On élit quelqu'un qui s'présente, hein ! Et après on surveille c'qu'il fait ! »

« P-ADM » : « La manière dont on procède pour avoir les gamins, au niveau des élections dans les écoles ! ... Parc'que la aussi ça a un p'tit côté instruction civique et c'est vrai qu'c'est exactement comme pour les grands ! »

« P-CMO2 » : « c'est l'apprentissage de la démocratie ! C'est ... c'est celui qui a l'plus de voix qui est élu et qui est censé représenter »

« Q-CMO » : « C'est une belle leçon d'instruction civique, ou d'éducation civique, c'est *bien* ... »

⁴⁵² A. VULBEAU, N. ROSSINI, *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : à la recherche d'un dispositif de participation*, op. cit. p. 182.

La référence est très superficielle et s'arrête généralement à des expressions ou des formules comme « leçon d'instruction civique » ou « apprentissage de la démocratie » qui semblent porter en elles-mêmes leurs justifications. Même les enseignants qui l'évoquent minimisent cet aspect, d'autant plus que leur position est élevée dans la hiérarchie des postes :

« E-A », professeur des écoles : « Ça fait en même temps ... euh ... de l'instruction civique au niveau d'école ! C'est-à-dire que ça nous permet de faire des leçons ... d'instruction civique ... qui est actuellement ... qui sont actuellement au programme, hein, de ... de de ... de l'école ! ... Et euh ... nous parlons d'abord, avant de parler, avant de passer aux élections, nous parlons des ... différents modes d'élections ! Et ensuite ... application directe ... en classe ! Hein ! Avec ... des élections ! », il s'agit d'une application pratique du cours d'instruction civique obligatoire

« M-O », professeur certifié d'histoire à la retraite : « ... parc'que ça, ça donnait ... c'était en même temps une leçon de civisme ! ... D'instruction civique pour euh ... les enfants ! »

« J-M », professeur d'histoire « et d'instruction civique ! » à la retraite : « La leçon d'instruction civique ! ... Hein ! ... [D'un air condescendant] »

« D-M », professeur certifié d'histoire : « ... euh ... et aussi pour un peu d'instruction civique ! ... »

Ce dernier témoignage doit être complété par l'évocation que fait le Maire de Daulwiller de l'avis de ses collègues sur l'idée de mettre en place un conseil de jeunes, avis qu'il ne dément pas, et qui justifie pour lui la position de « stand-by » dans laquelle il a mis ce projet pour l'instant :

« D-M » : « Ils ont l'impression que pédagogiquement c'est p'têt' pas euh ... le ... bon, c'est p'têt' pas euh ... utile hein ! »

Ce non démenti est particulièrement significatif dans la mesure où, qui d'autre que lui, seul enseignant de son équipe —« Non, ch'uis l'seul !! ... [Rire] Heureusement ! ... »—, est plus à même de juger de cette qualité pédagogique ?

Cette justification pédagogique, si minime soit-elle, est parfois le seul argument qui est valorisé par l'opposition municipale :

« H-CMO » : « Puisque l'instruction civique, à mon gré, fait fortement défaut (...) à tous les stades de ... de la scolarité ! »

« M-CMO2 » : « Et j'crois qu'c'est très important parc'que c'est l'âge normalement où on devrait faire ... l'instruction civique, et appliquer l'instruction civi-

que justement dans ces conseils de jeunes ! Donc je suis assez *pour* les conseils de jeunes, hein ! »

On voit également poindre parmi certains opposants, les effets faciles que le discours pédagogique peut provoquer sur la capacité d'un élu à critiquer le conseil de jeunes :

« B-CMO » : « Ce conseil municipal des jeunes a un but civique ... et ... on n'peut pas être contre c'la ! »

Dans l'ensemble des entretiens réalisés, seuls quatre discours prônent un peu plus longuement l'aspect pédagogique que peut revêtir l'expérience d'un conseil de jeunes. Il s'agit de deux Maires (Hellwihr et Koltzhoffen), tous deux enseignants. Le Maire de Hellwihr se déclare même convaincu que « le rôle politique d'un élu local c'est d'abord être pédagogue ». Les trois autres défenseurs des objectifs pédagogiques d'un conseil sont, pour deux d'entre eux, chargés de mission à la ville de Querbruck (l'une est chargé du suivi pédagogique du conseil des jeunes de Querbruck, l'autre est un ancien éducateur spécialisé) ; le troisième, professeur certifié d'histoire, est adjoint chargé de la jeunesse et de l'éducation populaire, et notamment du conseil de jeunes.

Ainsi, le discours pédagogique est relativement absent des discours sur les conseils de jeunes. Et, lorsqu'il apparaît, il est rarement plus qu'une justification secondaire, un *verniss pédagogique*.

Il faut ici faire une remarque de première importance. Parler de *verniss pédagogique* n'est absolument pas l'affirmation d'une absence de vertus pédagogiques d'un conseil de jeunes. Considérer qu'il existe des stratégies, les plus diverses, pour masquer un enjeu politique des conseils ne signifie absolument pas que ce type de structure puisse avoir des répercussions positives (ou négatives) sur les enfants ou les jeunes qui en font partie, qui la traversent pendant une période, fut-elle courte, de leur vie. N. ROSSINI a tenté depuis quelques années de s'atteler à cette tâche difficile. Il serait d'ailleurs intéressant d'étudier aussi les effets que peut avoir l'échec d'un candidat, voire les échecs répétés. La perspective choisie ici tient volontairement écartés les effets de la participation à cette organisation particulière sur ses membres, qui renvoient notamment à tout un autre secteur de re-

cherche concernant le contrôle social et la socialisation politique. Le conseil de jeunes est ici étudié comme pratique à l'intérieur du champ politique, et plus particulièrement au sein de l'espace local.

c. Choisir un enseignant

« Ce sont des enseignants ? ... »

Plus qu'une question, ces mots de P. BOURDIEU étaient la réponse spontanée du sociologue au bref exposé de la présente thèse par le chercheur lors d'une rencontre de doctorants à Strasbourg (printemps 1995). Comme si le *sens pratique* qu'il a mis en évidence chez les agents sociaux dans leur rapport au monde s'exerçait dans son cas comme sixième sens dans le domaine de l'étude des pratiques sociales elles-mêmes.

Ce sont effectivement très souvent des enseignants qui, portant également et avant tout la casquette d'élus, semblent attirés par la mise en place et l'animation des conseils de jeunes. Cet aspect sera exploré de manière plus approfondie dans le prochain chapitre. L'intérêt d'aborder ce point ici consiste à le mettre en rapport avec cette recherche, par les élus, d'une logique apparente de la démarche : confier à un enseignant l'animation de cette structure et la responsabilité de ce domaine ne paraît souvent qu'un alibi pour rendre le conseil crédible. En effet, les vertus éducatives d'un conseil sont souvent considérées, de l'aveu même des coordonnateurs (qui par ailleurs sont enseignants), comme mineures ou inexistantes, comme cela vient d'être vu. Mais d'autres stratégies sont à l'oeuvre dans le choix du coordonnateur.

3. Le choix du coordonnateur

a. Un apparent apolitisme

La coordination du conseil de jeunes est le plus souvent confiée par le Maire à un adjoint ou à un conseiller municipal apparemment éloignés de la politique partisane, et non encartés. C'est le cas de douze des 18 structures ou projets de structures de type conseil de jeunes étudiés dans l'échantillon. Cette proportion augmente logiquement avec la taille de la commune, comme augmentent avec celle-ci les chances pour n'importe quel élu d'appartenir à une formation politique. Il se trouve que dans les communes de moins de 15 000 habitants de l'échantillon, aucun coordonnateur n'était encarté au moment où il s'est occupé du conseil ou du projet de conseil.

Il est difficile de faire apparaître dans le discours des Maires (ou même de leurs adjoints) les raisons du choix d'un coordonnateur, surtout si ce choix a été guidé par une volonté de dépolitisation de la structure, cette stratégie, si elle est consciente —et d'autant plus qu'elle est consciente—, devant rester masquée. En effet, le masquage peut apparaître nécessaire au Maire, soit parce que l'enjeu politique du conseil lui paraît réel, soit parce qu'il lui paraît pouvoir être perçu et critiqué par ses opposants et devant donc également être masqué ou dénié (comme cela sera vu plus loin avec la notion de gadget). Cependant, dans certains cas, cette volonté apparaît tout de même, même si les hésitations et les allusions au politique sont parfois difficiles à élucider :

« J-M » : « Et ... ce qui est ... donc euh ... important, c'est que ... ce cette ... structure ... a été euh mise en place, donc euh ... par euh ... l'adjointe donc chargée des jeunes et de l'Etat Civil, qui n'avait pas d'a priori, qui est une toute nouvelle qui était jamais, qui siégeait jamais dans un conseil ! ... Donc euh ... ça veut dire que c'était quelque chose de de tout à fait ... naturel, sans euh je dirais, pressentiment, sans sentiment, tout ça, de c ... c'qu'on a pu entendre ! ... Donc c'est parti d'une euh ... pureté naturelle, quoi, entre ... euh ces cette personne ! »

Quelques minutes plus tard, le Maire d'Ilfelden précise, toujours avec une certaine hésitation et en déniait la participation politique de son adjointe

à la campagne électorale, qu'elle incarne pour lui cette « pureté naturelle » qui caractérise selon lui la naissance du conseil :

L'ENQUETEUR : « Alors est-ce que Madame « I-A » euh ... au moment de la campagne, était d'jà dans votre équipe à réfléchir ? »

« I-M » : « Non non non ! »

L'ENQUETEUR : « Pas encore ? »

« I-M » : « Pas du tout hein ! »

L'ENQUETEUR : « Ah elle est v'nue après alors ? »

« I-M » : « Et ... disons elle est rentrée dans l'équipe euh ... en campagne, c'est-à-dire, mais disons ... elle n'était pas ... avant la campagne elle était pas ... euh ... engagée euh dans ... dans quoi que ce soit ! Si !! Je sais qu'elle a été dans ... les ... « Elles aussi » ou « Femmes euh ... » ... avec une autre adjointe aussi ! Elles étaient à deux trois réunions avec Liliane GALL là, à ... qui est ... « Femmes d'Alsace » là ! ... »

L'ENQUETEUR : « A à faire quoi ? A ? »

« I-M » : « A la, « Femmes euh ... », vous savez et femmes euh ... « Elles aussi » ou ... « Femmes d'Alsace » donc c'est ... un groupe de réflexion ... »

L'ENQUETEUR : « Ah d'accord ! »

« I-M » : « ... où euh ... les ... il y a donc notamment Liliane GALL qui est la conseillère régionale ... qui a été élue sur une liste ... « Femmes d'Alsace » en tout il y avait que des femmes sur la liste ... et elles étaient ... une ou deux fois à des réunions ... comme ça de ... »

L'ENQUETEUR : « C'est son seul engagement ... préalable ! »

« I-M » : « Oui donc euh ... »

L'ENQUETEUR : « Et c'est un peu pour ça, donc, comme vous le disiez, que vous l'avez choisie, pour porter un peu cette structure ... »

« I-M » : « Oui ... Oui oui ... »

Mais même dans les plus grandes communes, ce sont rarement des ténors de la politique locale qui sont choisis par les Maires pour s'occuper de cette question. Une des conséquences en est que, pour les Maires qui profitent politiquement du conseil, le fait de choisir, pour chapeauter la structure, un élu moins armé que lui politiquement lui permet d'éviter toute utilisation politique incontrôlable du conseil. D'ailleurs, la déférence avec laquelle la plupart des adjoints concernés attribuent au Maire, parfois consciemment à tort, l'origine de l'initiative peut montrer leur degré de soumission au Maire (cette pratique est cependant, dans certains cas, elle-même une stratégie de crédibilisation de la structure, conjuguée à la conscience qu'a le véritable initiateur de la moindre efficacité politique que provoquerait l'affirmation contraire).

Ces constatations ne remettent pourtant pas en cause la confiscation quasi générale (constatée plus haut) par le groupe majoritaire de la gestion

du conseil : l'apolitisme n'est souvent qu'apparent, les coordonnateurs se reconnaissant en fin de compte proches de la tendance affichée par le Maire, l'apparence restant sauve. Ainsi, « Q-A2 » affirme d'abord haut et fort qu'elle n'a « jamais » eu et n'a « toujours pas » de carte dans aucun parti politique. Quelques minutes plus tard, elle reconnaît ses appartenances :

« Q-A2 » : « je dis qu'j'ai pas d'carte, mais ... je pense que ... faut quand même pas ... [Petit rire] (...) Oui oui ! Ben bien sûr je fais partie de la mouvance euh dite de gauche ! Je sais pas si ça veut dire que'que chose ! ... On dit qu'ça veut plus rien dire ! Mais je crois quand même que ça veut dire quelque chose ! », mouvance qu'elle ne renie « absolument pas ! » ; elle considère faire partie « de ces groupes qu'on appelle (...) chrétiens de gauche »

Son collègue qui a repris depuis la coordination du conseil des jeunes n'a lui non plus aucune carte dans aucun parti. Mais il a tout de même été pendant de nombreuses années un des militants d'extrême gauche les plus actifs sur Querbruck (« militant révolutionnaire ») jusqu'à être permanent de la Ligue Communiste Révolutionnaire pendant plusieurs années.

A Eckwiler, l'adjoint se dit apolitique, mais sa femme a été une militante active du RPR et semble même avoir eu pendant de nombreuses années des responsabilités départementales. L'adjoint (devenu Maire) de Daulwiler, principal initiateur de la commission des jeunes, est un ex-membre du PS.

D'autres exemples moins flagrants existent où les adjoints en question déclarent qu'ils sont sympathisants (de gauche ou de droite, selon l'appartenance du Maire).

Quand le coordonnateur est malgré tout engagé politiquement, on s'aperçoit donc que son engagement reste souvent très limité et dominé, en tout cas presque jamais affirmé publiquement, et que l'appartenance partisane ne semble pas avoir été la logique dominante du choix, mais plutôt le sexe, la profession, ou l'engagement passé ou actuel dans un domaine proche des enfants ou des jeunes.

Ainsi, un apparent apolitisme cache parfois, chez les coordonnateurs des conseils étudiés, un engagement passé ou des convictions politiques partisans.

b. Une faiblesse pour le sexe « faible »

Dans l'échantillon des communes étudiées, chaque fois que la municipalité —au sens du groupe [Maire + adjoints]— est mixte, le conseil de jeunes est confié à une femme, et le plus souvent à la seule femme adjointe (sauf à Melsbourg). La division sexuelle de l'accès aux fonctions politiques est manifeste en France : le pourcentage de femmes dans les conseils municipaux en France métropolitaine, même s'il a augmenté de 89 à 95 (en passant de 17,3% à 21,7%), reste faible, et la différence avec la proportion d'hommes s'accroît considérablement pour les Maires (il n'y a en 95 que 7,5% de femmes Maires en France), et pour les conseillers généraux (on ne trouve en 94 que 2,5% de femmes dans les conseils généraux⁴⁵³). Cette inégalité devant la politique se retrouve dans notre échantillon, et particulièrement parmi les adjoints. Elle se traduit non seulement par la faiblesse des effectifs, mais aussi par l'attribution des domaines de compétence : les hommes aux sports, aux travaux et aux finances, les femmes au social.

Dans la même logique que la non appartenance partisane des coordonnateurs de conseils, les femmes semblent parfois représenter la « pureté » que doit incarner le conseil :

« I-M » : « et puis en plus, c'était ... quand même euh ... c'est l'adjointe la plus jeune Donc, elle a encore ... (...) elle a encore euh ... bon elle a une fille qui a douze ou treize ans ! ... Hein, elle était un moment dans les parents d'élèves, elle a ... hein, donc un un profil et ... une prédilection, j'dirais, pour euh ... »

Cependant, il est difficile d'attester de stratégies conscientes dans ce domaine. La dépolitisation affichée d'un secteur, parce que l'adjoint incarne l'image, semble plus être ici l'effet d'une adéquation entre des compétences particulières, réelles ou supposées —animer et s'occuper des en-

⁴⁵³ Tous ces chiffres sont tirés de : *Les agents des collectivités territoriales*, op. cit., p. 13. Il est pourtant intéressant de constater que, depuis 95, les conseillères municipales sont proportionnellement légèrement plus nombreuses quand la taille de la commune augmente. Cette tendance peut être mise en rapport avec des chiffres semblables concernant la catégorie sociale, et avec le récent enjeu, qui semble d'autant plus présent que la taille de la commune augmente, que représente le fait d'intégrer de plus en plus de femmes sur les listes lors des diverses élections, comme gage de représentativité.

fants, du social, de l'éducation— et des domaines de compétence qui leur correspondent —les affaires scolaires, sociales, les conseils d'enfants—.

4. Les enfants, un sujet politiquement tabou

L'intérêt de ne pas avoir limité l'échantillon des élus —comme cela est souvent le cas dans les études sur les conseils— aux promoteurs des conseils ou aux agents impliqués de près ou de loin dans la mise en place, le suivi, la coordination ou l'animation d'un conseil de jeunes, va dès lors porter ses fruits. Mais l'entrée en scène de l'opposition municipale, que l'on pouvait légitimement attendre du côté de la critique, est beaucoup moins virulente que prévu.

Cette critique existe, à l'état latent, mais elle est toujours très prudente, et rarement exposée au grand jour, d'autant plus rarement que le capital politique de l'élu est plus élevé. Cette prudence pourrait se résumer dans l'adage : on ne doit pas s'attaquer aux plus faibles que soi.

« Q-CMO » considère qu'il n'a aucun intérêt à critiquer les jeunes. Invité à une séance publique du conseil des jeunes de Querbruck, il a préféré ne pas s'y rendre :

« Q-CMO » : « Alors moi on m'a invité au bout d'la troisième ou quatrième année, je crois, hein, de de je reste prudent, je ... à venir à ce conseil, un samedi après-midi ou un dimanche matin, je n'sais plus ! Et j'avais malheureusement un programme très chargé ! Qu'est-ce que j'y f'rai ? Est-ce que je f'rai une démonstration de spectacle en ... en en jouant euh ... à l'opposant devant ... Madame le Maire ? Ou en mettant en difficulté les adjoints ? Non ! J'crois que ... bon, c'est ... (...) Moi je crois que si je n'monte pas au créneau, c'est aussi ... par respect pour les jeunes ! Est-ce qu'on doit leur donner l'image euh de ... de confrontation ou d'affrontement ? Ou est-ce qu'on doit se servir des jeunes et du public jeunes, la presse étant présente, pour démontrer qu'il y a ... Je suis pas sûr ! Mais enfin voilà ! »

Lorsque l'enquêteur lui apprend que « P-CMO1 » s'est exprimé publiquement de manière critique sur le conseil municipal des enfants de Preschwiller, il considère cela comme une faute de *jeunesse* politique (comme cela a déjà été évoqué plus haut) :

« Q-CMO » : « Monsieur « P-CMO1 » est un ... un homme nouveau si je puis dire ! ... Qui a peu d'expérience politique ! »

« P-CMO1 », interrogé sur ce sujet, n'avoue pas avoir fait une faute politique. Il persiste dans sa voie et interprète la présence silencieuse des enfants du conseil au conseil municipal ayant suivi la parution de l'article (déjà évoquée), comme le comble de la manipulation des enfants par les élus socialistes.

Son collègue de l'opposition Front National semble avoir plus de recul que lui. Cette récupération politique lui semble tout à fait normale et fait partie intégrante du jeu politique : il n'isole pas le conseil municipal des enfants de toutes les autres stratégies du Maire qu'il qualifie d'électoralistes :

« P-CMO2 » : « Ben ça a été d'abord un un des éléments de la panoplie des gadgets, des effets d'annonce, ... des mesures euh le Maire bouge ! Il fait que'que chose ! ... Ah il crée ! Tous les cinq minutes on avait droit à un effet d'annonce ! (...) En fait euh ... c'était pour des raisons purement électorales et électoralistes ! (...) »

Mais, contrairement à d'autres pratiques, le conseil d'enfants semble bénéficier de qualités particulières qui lui assurent une reconnaissance quasi générale parmi les élus, même ceux de l'opposition, et dans les médias, comme cela a été vu plus haut. L'élu du Front National qui vient d'être cité, revenant sur le CME quelques minutes plus tard, reconnaît tout de même les vertus d'un conseil d'enfants :

« P-CMO2 » : « Alors j'dis pas qu'c'est mauvais ! ... Forcément mauvais ! Parce'que c'est une bonne chose d'écouter un peu les enfants ! »

Il envisage même, s'il est élu aux prochaines élections, de continuer l'expérience en l'améliorant, en la dynamisant.

Parmi les qualités des conseils de jeunes qui imposent le respect, il en est une qui peut paraître fondamentale lorsque l'on considère que les élus doivent aussi leur position d'élu au système démocratique et aux règles correspondantes qui le définissent, et qui font dire à un conseiller municipal de Bertschbach, malgré sa rancœur cachée d'avoir perdu les élections :

« B-CMO » : « Ce conseil municipal des jeunes a un but civique ... et ... on n'peut pas être contre c'la ! »

L'autre caractéristique d'un conseil, celle qui dissuade toute critique publique, semble correspondre d'abord à l'âge de ses membres : critiquer le conseil, c'est indirectement critiquer ses membres, parce que dissocier les

membres de l'organisation semble difficile. Or critiquer ses membres, c'est critiquer les enfants, les jeunes. C'est s'attaquer à des êtres réputés fragiles qu'il faut avant tout protéger. C'est la base même de la loi qui prévoit avant tout la protection des mineurs parce qu'elle les considère comme incapables juridiquement. Les qualités que l'on prête souvent aux membres des conseils —« fraîcheur », « spontanéité » « franchise »— peuvent être considérés, dans cette perspective, comme des corollaires de « naïveté », « vulnérabilité » et « inexpérience ». Il s'agit en quelque sorte d'un aveu, celui d'une certaine faiblesse que l'on veut transformer en force —c'est le principe de l'exaltation déjà évoquée plus haut—, mais qui empêchera la critique.

L'enfant, du fait de son incapacité, se trouve dans un état de dépendance vis à vis de l'adulte, et en premier lieu, de ses parents. Critiquer le conseil, donc, l'enfant, ce sera donc aussi critiquer les parents.

Toutes ces logiques en chaîne ne sont pas la description de ce qui se passe consciemment dans la tête d'un élu qui voudrait critiquer le conseil. Il s'agit plutôt d'une tentative d'explication des raisons pratiques qui font que la plupart des élus jugeront pratiquement que la critique n'a pas d'intérêt. Pourtant, il semble que, tant dans la conscience des promoteurs de conseils que dans celle des détracteurs potentiels que sont les élus de l'opposition, le conseil soit perçu comme stratégie politique, tous se référant à un moment ou à un autre à la notion de gadget électoral.

5. Se défendre de la notion de gadget

Un terme très répandu dans les discours recueillis est celui de *gadget*. Il apparaît dans les discours spontanés de 22 agents sur les 75 interrogés, auxquels on devrait ajouter tous ceux qui ont prononcé ce mot —le plus souvent pour s'en défendre— dans des discours lors de colloques ou de séances plénières en public. Il est intéressant de constater que la défiance par rapport à la notion de gadget apparaît beaucoup plus fréquemment chez les Maires (8 sur 13 Maires interrogés ayant un conseil ou ayant eu un projet de conseil de jeunes) et plus généralement les promoteurs de l'échantillon, que ce mot n'apparaît comme dénonciation dans les propos des opposants, internes ou externes (3 sur 29 interrogés). On peut alors se demander si cette défiance, largement apparente chez ceux que l'on pourrait dès lors nommer les *défenseurs* des conseils (et non plus seulement les *promoteurs*), est la réaction face à des attaques réelles de l'opposition ou face à une représentation supposée de la critique possible de l'opposition ou des médias. Cela en dit long au sujet des représentations qu'ont les promoteurs de conseils de jeunes sur ce qu'ils sont ou peuvent être pour eux dans une perspective politique de type stratégique.

La défiance est souvent exprimée sans objet particulier, ou sans que l'on puisse déterminer les origines de la réaction :

« J-M » : « nous sommes conscients ... qu'il va falloir qu'on fasse quelque chose ... à ce niveau-là ... mais nous n'avons pas envie ... de de ... de mettre en place un gadget, je dirais ! Hein ! »

« O-ADM » : « Ce groupe n'a jamais été considéré comme un gadget ! Du tout ! Euh et j'crois pas qu'il ait été considéré comme un gadget par les intéressés ! »

« P-M » : « j'ai jamais considéré que ça pouvait être un gadget ! Franchement ! »

Le Maire de Preschwiller a si souvent insisté sur le fait que le conseil municipal des enfants n'est pas un gadget que les journalistes ont très tôt commencé à le remarquer :

« Le Député-Maire a insisté une nouvelle fois sur le fait que cette initiative n'avait à ses yeux rien d'un gadget » (*L'Alsace* du 24 avril 1990)

Lors du discours de clôture improvisé par le Maire de Climbourg, qui, en tant que vice-président du conseil général et en l'absence imprévue du président, a été sollicité pour clore le colloque départemental de 90, la critique semble venir « des adultes » sans précision :

« Une des difficultés qu'on a pu rencontrer, nous, les adultes, c'est qu'on nous a dit : vous allez participer à des opérations gadget, vous allez donner dans la mode, et caetera, et on a dû subir aussi les critiques des adultes »

Ainsi, très souvent, la notion de gadget dont il faut se défier apparaît dans le discours des élus sans référence précise à des détracteurs particuliers :

A Frischbach, la délibération du conseil municipal du 26 juin 1989 portant sur la « création d'un conseil de jeunes » (cf. Tome 3, Annexe 45, p. 124) annonce : « dans l'optique du Conseil des Anciens, ce doit être ni un gadget, ni une mode mais une volonté de donner la parole aux jeunes »

« Monsieur le Maire (...) se refuse que le C.M.J. ne se transforme en "gadget" » (compte-rendu de la réunion de concertation rassemblant une trentaine de partenaires du projet de conseil municipal des enfants à Hellwihir ayant eu lieu le 28 septembre 1989)

« M-A » : « A la limite, c'est peut-être considéré comme un gadget ! Mais pour nous, c'est clair, ce n'est pas un gadget ! Hein on ... on essaie de ... de jouer l'jeu ! Et de prendre les enfants au sérieux ! »

« P-M » : « Je crois que certaines communes se posent encore des questions, certaines personnes se demandent encore si ces histoires de conseils municipaux des enfants, c'est un gadget sympathique ou si c'est quelque chose de sérieux » (discours d'ouverture du colloque de 90)

Dans de nombreux cas cependant, ce sont d'autres communes (sans jamais les nommer) et d'autres expériences de conseils qui justifient le refus d'une opération conçue comme un gadget, comme c'est le cas à Landwihir :

« L-A » : « [Les conseils] sont un outil indispensable, mais il faut les écouter ! (...) Il faut pas qu'ce soit un gadget ! (...) Et j'ai peur que des fois ... ça serve un peu de ... de gadget électoral ! ... Et là euh ... on n'peut être que défavorable ! C'est c'est pas la peine ! »

« L-ADM » : « Quand je vois les autres ... dans certaines communes euh à quoi ... se réduit le rôle du conseil des jeunes ! C'est vraiment le gadget type ! Et alors ... ça, ça me fout hors de moi ! »

Le Maire de Daulwiller parle de la réticence de ses adjoints à la mise en place d'un conseil de jeunes :

« D-M » : « Y'en a ... à gauche à droite et puis finalement on les réunit une ou deux fois euh ... par an ... simplement pour dire : on a un conseil municipal des jeunes et caetera, ça ça fait bien dans l'décor ... mais qu'est-ce qui ... dans l'concret ... ils ont dit : si c'est simplement pour ... pour avoir son ... euh ... bon ! Ou alors c'est ... une espèce de de de ... comment dire euh ... pour se donner bonne conscience »

Dans la lettre de « L-M » aux jeunes de Landwihr pour leur annoncer la création du conseil consultatif des jeunes, le conseil est présenté de manière négative en référence au « conseil municipal d'enfants » qui serait « un gadget ». L'opposition est donc en partie fondée sur l'âge des participants qui doit venir renforcer son propre choix de structure. Le Maire se distingue, en faisant le choix des adolescents, par le risque de la critique, et s'éloignerait du même coup du conseil-gadget :

« Vous ne le saviez peut-être pas, mais j'avais promis au moment des élections, l'an dernier, de donner la parole aux jeunes de Landwihr. Pas sous la forme d'un conseil municipal d'enfants qui ressemble plus à un gadget qu'à autre chose. Ce que je souhaite, c'est vous rencontrer tous, vous écouter, connaître vos critiques et vos propositions pour Landwihr. Ça dépend de vous ! Lisez ce tract et à bientôt. Votre Député-maire, « L-M » »

L'ancien Maire d'Ohlkirch, ancien professeur de philosophie, était farouchement opposé à l'idée d'un conseil d'enfants, comme le confirme son ancien opposant :

« O-CMO1 » : « Les les trucs pour les enfants, il il trouvait qu'ça fait, c'était plus un gadget qu'autre chose ! »

Le nouveau Maire d'Ohlkirch a décidé de créer un conseil municipal des enfants. Le jeune conseiller municipal qu'il a désigné pour suivre ce projet semble avoir l'habitude des gadgets à Ohlkirch ; il veut tenter d'éviter que c n'en soit un de plus :

« O-CM » : « Il y a un écueil à éviter, c'est d'créer ce conseil ... entre deux gadgets ! Parc'que d'autres l'ont fait ... et euh qu'il faut aussi avoir son conseil ! Et à c'moment-là (...) ça risque de pas apporter grand chose ! Et puis euh, et c'est la volonté euh du Maire d'Ohlkirch, de ... de de effectivement se servir de ce conseil, servir au sens noble hein ! »

Là aussi, les mots ont dépassé la pensée : se rendant compte que l'expression « se servir de ce conseil » peut être interprétée par l'enquêteur comme « se servir *politiquement* de ce conseil », le conseiller municipal s'empresse d'ennoblir l'utilisation qu'un Maire peut faire d'une action qu'il

mène. Ce danger de récupération politique se traduit dans certains discours de l'opposition comme un danger de manipulation des enfants :

« I-CMO2 » : « Il y avait un souci et aussi peut-être quelque chose euh ... que ça n'devienne pas une institution gadget ! ... Alors ça c'est actuellement euh ... je veille particulièrement, bon, on peut encore rien dire, puisque c'est nouveau !! Il faut pas qu'ça devienne une institution gadget, ni euh ... ça pourrait, mais je l'espère que non, ... devenir un ... pfffhhhh ... un organisme de manipulation ! »

« P-CMO1 » : « Et puis derrière ça, naturellement, alors, en plus, il y a il y a des aspects un p'tit peu de manipulation ! Il y a il y a un p'tit côté manipulation derrière ! Il y a un p'tit côté gadget ! Un p'tit côté ... euh ... déclinaison d'une certaine communication via les enfants, hein »

Sans prononcer cette fois le mot « gadget », le Maire de Hellwih (qui est sans doute celui qui l'a prononcé le plus depuis qu'il est Maire) s'oppose à une politique de l'enfance qui pourrait être malsaine :

« Nous accordons une grande importance à vos idées, vos regards, vos sensibilités, car nos objectifs pour la commune sont fortement empreints par une saine politique de l'enfance » (propos prêtés à « H-M » lors de la 3e séance publique du CME relatés dans un article de *L'Alsace* du 13 novembre 1990)

Certains élus associent directement la notion de gadget à une stratégie politique. Dans le discours de clôture du colloque de 1990 déjà cité plus haut, le Maire de Climbourg précise indirectement que la critique liée à la notion de gadget vise le conseil d'enfants en tant que volonté politique, c'est-à-dire ici d'opération politique :

« Je crois que l'intérêt que ... que peut porter un élu à ce type d'initiative, je crois que, effectivement, ça relève ... beau beaucoup moins d'une d'une ... l'avent euh la volonté politique ... que d'un ... d'un sentiment profond ... euh ... de ... vouloir faire en sorte que l'enfant ait sa place ... dans la cité complètement ... »

Souvent, la notion est associée à l'idée de coup médiatique, d'opération de prestige :

« N-ADM » : « on a beaucoup apprécié euh ... euh quand les médias nationaux se sont emparés du conseil des enfants de Nordwiller ! Euh ... et j'crois qu'on a été ... on a été un p'tit peu dépassés, et à un moment, ça m'a gêné ! En disant : attention ! On est en train d'dénaturer l'truc et ... et on en fait un gadget ! Et ... j'crois qu'on a bien fait d'faire marche arrière ! »

Dans quelques rares cas, la critique est publique. Dans la « tribune » de *L'écho preschwillerois*⁴⁵⁴, journal municipal distribué à tous les foyers de Preschwiller (plus de 100 000 habitants), « P-CMO1 » dénonce ouvertement l'utilisation que fait le Maire du conseil municipal des enfants :

« C'est un gadget du Maire, qui a l'heur de plaire à la presse et devient un bon moyen pour la municipalité actuelle de faire diffuser dans les familles une image sympathique du premier magistrat de la ville. Soulignons au passage que ce gadget est bien loin de remplacer, malheureusement, l'instruction civique que le pouvoir socialiste a fait disparaître de nos écoles élémentaires. Ce qui ne l'empêche pas de nous inonder de prêches sur le civisme, la civilité, la citoyenneté, et caetera ... »

La critique est indirectement dirigée, pour la première fois, vers un parti politique. Son collègue, le chef de file du Front National, confirme au cours de l'entretien que la notion de gadget représente aussi pour lui un outil de promotion médiatique, donc politique, du Maire. Mais il se garde de l'affirmer publiquement :

« P-CMO2 » : « Ben ça a été d'abord un un des éléments de la panoplie des gadgets, des effets d'annonce, ... des mesures euh le Maire bouge ! Il fait que'que chose ! ... Ah il crée ! Tous les cinq minutes on avait droit à un effet d'annonce ! ... Dans tous les domaines ! ... Parc'qu'il fallait ... asseoir son ... assise ! Fallait euh ... montrer qu'on existait ! Qu'on était différents des autres ! ... Et donc il fallait faire que'que chose ! Alors euh ... conseil de ceci ! Conseil de cela ! Les vieux, les personnes âgées, l'troisième âge ! ... Euh ... les les les les les les plus jeunes, à savoir les la ... la ... la jeunesse et caetera et caetera, conseil d'enfants ! »

Parfois, le gadget signifie pour ceux qui l'utilisent dans leur discours, quelque chose qui n'est pas sérieux ou qui ne sert à rien :

« Au vu de cette exposition, on ne peut imaginer un seul instant qu'il n'y ait pas de conseil municipal des enfants dans notre commune » (phrase prononcée par « H-M » relatée par *L'Alsace* du 22 juin 1990 à propos de « l'exposition du conseil municipal des enfants »)

Toujours à propos de Hellwihr : « Les jeunes (...) ont prouvé qu'ils n'étaient de loin pas inactifs » (« Conseil municipal des enfants : la 2e séance publique », *L'Alsace* du 26 juin 1990)

« M-M » : « Et et le contact qu'moi j'ai pu avoir notamment avec le dernier conseil avec les les les les enfants ... m'a prouvé que c'était pas un gadget parce qu'ils amenaient quelque chose ! C'que j'vous disais tout à l'heure ! Et que ils sont effectivement ... très utiles ! »

⁴⁵⁴ Cf. Tome 3, Annexe 72, p. 177.

« P-M » : « Ça fait que quand ils r'viennent dans leur classe, quand ils veulent la mobiliser, j'veux dire on peut pas ... complètement faire ... comme si c'était un gadget ! »

Il est difficile de ne pas penser que ce besoin de justifier l'existence et la valeur même du CME ne soit pas liée à des critiques de leur entourage.

En associant le CME de Preschwiler à un gadget, amusant et pas sérieux, « P-CMO1 » est en train d'affirmer indirectement que sa propre fonction est un gadget :

« P-CMO1 » : « On oublie l'effort ! On oublie que l'apprentissage suppose un effort ! ... Euh que cet effort intellectuel, ben, c'est c'est ... suppose aussi une discipline, au départ, et bon ... Et tout ça, on le ... si vous voulez, on le met d'côté ! On va directement, sans passer par les phases nécessaires d'apprentissage, on va directement ... à c'qui est le, je di je dirais un p'tit peu, le plus amusant, euh ... le plus gadget, entre nous ! ... Le moins sérieux, c'est-à-dire le faux débat municipal ! ... (...) Le *jeu* municipal des enfants, à mon avis, c'est c'est caricaturer ... le sérieux qu'il y a derrière cette phase d'apprentissage ! Et de donner accès directement ... j'allais dire au plaisir de débattre, de voter, de jouer ... à la, mais c'est c'est une caricature ! C'est c'est, pour moi, c'est trop sérieux pour être caricaturé la vie municipale !! On n'a pas l'droit d'la caricaturer comme ça ! »

Le glissement est net : la politique est considérée par « P-CMO1 » comme un jeu qui procure un réel plaisir, auquel des enfants n'ont pas le droit encore d'éprouver parce qu'ils n'ont pas fait leur apprentissage. Au moment où il se rend compte de l'incongruité de sa réponse, « P-CMO1 » s'interrompt dans sa phrase : « ... de voter, de jouer à la ... [coupure : prise de conscience, déjà annoncée par « j'allais dire » qui marque une première distanciation]. La coupure est suivie d'une tentative de revalorisation de la « vie municipale », qui ne doit décemment pas paraître comme un jeu, mais comme quelque chose de très sérieux.

Le Maire de Hellwih, au cours d'une table-ronde devant 130 jeunes et adultes au colloque de 90, prend le micro pour répondre à un échange autour de la question du réel pouvoir des CME. Il en profite pour refuser avec force la notion de gadget, à tel point que ce sont pratiquement les seules phrases reprises par la presse locale le lendemain :

« H-M » : « [Créer un conseil municipal des enfants] c'est un acte de foi ! ... C'est aussi un acte d'authenticité ! Et je crois qu'à la, je crois que on n'peut pas se permettre le luxe ... de créer un conseil municipal des enfants euh envisagé comme un gadget ! Et dès lors qu'on refuse la notion de gadget, je crois que toute équipe municipale qui a pris la décision ... de donner aux en-

fants la parole —c'est d'jà pas mal !— et de se donner les exigences de les écouter, se doit de créer une politique ... *volontariste* en direction de l'enfant dans la cité ! »

Il faut prendre le temps de s'arrêter sur la signification de ces phrases. Créer un CME envisagé comme gadget serait donc pour lui un luxe, c'est-à-dire concrètement, après un an de fonctionnement de son CME, il considère que l'investissement est lourd et qu'il faut le rentabiliser en concevant le conseil comme un élément déterminant dans l'ensemble de la politique de l'enfance menée par la municipalité. Sept années plus tard, le Maire se défie toujours avec autant de force du gadget :

« H-M » : « En fait c'est pas du gadget, quoi hein ! »

« H-M » : « ... un mandat qui ... qui n'est ... qui n'est pas de ... de l'ordre du gadget, quoi ! Donc les élections sont des vraies élections, il y a une vraie campagne électorale et j'crois qu'il est important de de partir sur cette base hein ! »

« H-M » : « Moi j'ai le sentiment, mais j'peux m'tromper hein, je j'ai le sentiment que vu euh de la population ... ça paraît ça appar ça apparaît encore comme un gadget ! ... D'une certaine manière ... euh ... c'qui n'est d'ailleurs pas la réalité hein ! Maintenant j'peux m'tromper complètement dans le jugement hein ! ... »

Cette dernière tirade manque toujours de précision dans l'origine de la critique. On peut s'interroger sur le rôle de l'entourage politique du Maire. Le Maire de Hellwihr étant un militant socialiste, la critique a peu de chance de venir des membres de ce parti, qui, en Alsace comme dans l'ensemble de la France, a toujours favorisé le développement des conseils. Plus localement, la critique peut venir de l'opposition municipale. Il se trouve que le chef de file de l'opposition à Hellwihr émet une légère critique qui va dans ce sens :

« H-CMO » : « C'est difficile de pas considérer que [A Hellwihr] ... ça va pas s'terminer par une image gadget, hein ! ... Un jour ! »

Implicitement, cette remarque dénote un caractère de seconde analyse qui est confirmée, premièrement, par la grande précocité de l'évocation de la notion de gadget par le Maire —dès l'inauguration du CME— (on peut d'ailleurs se demander si, compte tenu de la confidentialité dans laquelle s'est monté le projet, l'opposition a eu le temps d'émettre des critiques) et, deuxièmement, par le respect dont fait preuve le chef de file de l'opposition

—le principal opposant à Hellwahr— vis à vis du conseil municipal des enfants :

« H-CMO » : « le conseil municipal des enfants, c'est à mon avis une euh ... une con une prem une contribution des élus à la formation ... euh je dirais ... à ... à la ... vie civique des ... des des tout jeunes ! Quoi ! ... C'est pas d'les embriga d'les embrigader en quoi qu'ce soit idéologiquement ! ... Mais c'est c'est c'est certainement une démarche euh ... qui ... objective »

En vérifiant dans les autres communes si les Maires qui se défient du « gadget » sont entourés par des opposants abordant également ce thème, il paraît clair que ce n'est généralement pas le cas. Le seul autre exemple est Preschwiller, mais l'apparition de ce terme précède de plusieurs années l'arrivée sur la scène politique locale du détracteur le plus virulent des deux opposants.

La critique peut venir d'un entourage moins politique ou politisé, d'une sphère plus large incluant les acteurs sociaux que sont les fonctionnaires municipaux, les enseignants, les travailleurs sociaux et les représentants associatifs. Ces milieux sont évoqués par les rares promoteurs qui évoquent directement leurs détracteurs :

« K-M » : « L'ensemble du corps enseignant euh ... disait qu'on pouvait pratiquer la politique de la jeunesse, l'initiation à la vie civique, euh ... d'une autre manière ... que euh en faisant un ... un conseil municipal des jeunes ou des enfants, *qui* leur paraissait, il faut bien le dire, au début, un un gadget, un peu un ... un élément ... assez ... fi finalement dans certains cas ils disaient même électoraliste euh donc ils ils ils n'arrivaient pas à percevoir le fondement même de l'intérêt que pouvait présenter un conseil ! »

« M-M » : « nous depuis 83 on le réclamait, on disait : faut en faire un ! Faut en faire un, un jour ! ... Et donc, il a été fait en 89 ... mais mon sentiment, c'est qu'il a été fait comme un gadget (...) Voyez, c'que j'veux éviter, si vous voulez, c'est un peu le le travers qu'ont eu de c'point d'vue-là mes prédécesseurs, c'est de faire du conseil municipal des enfants un gadget ! C'est-à-dire ça se fait ! C'est dans l'air du temps ! Donc on l'a fait ! ... Hein euh ... ça ça n'm'intéresse pas de faire de gadget, et j'crois qu'« M-A » non plus ! »

« N-ADM » : « alors bon ! Il faut qu'j'sois honnête avec vous, hein ! Sinon vot'travail euh ... n'a pas d'intérêt ! Je ... je n'ai jamais perçu ... à titre personnel, de critique venant de l'extérieur ! C'est-à-dire euh de l' de l'administré ou de la population en général ! Tout l'monde a trouvé ça très bien et caetera. J'ai ... perçu beaucoup plus de critiques *internes*, notamment, alors pas tellement au niveau des élus parc'que hein hein, mais au niveau du personnel ... plus de critiques, alors, en disant : mais qu'est-ce que c'est qu'ce truc, ce gadget, ce machin-là ? Ça c'est ... faut l'dire ! »

Ainsi, cette omniprésence de la notion de gadget qui d'un côté est dénoncée et dont on doit, de l'autre, se défier, même si elle recouvre des réalités légèrement différentes pour leurs nombreux utilisateurs, semble révéler le coeur du problème. Les promoteurs de conseils de jeunes —et particulièrement les Maires— s'ils se défendent publiquement de leur utilisation en tant que gadget, c'est —semble-t-il— rarement pour contrer directement des propos tenus par les opposants politiques (ou même les acteurs locaux). Le discours *anti-gadget* semble faire partie intégrante du discours sur les conseils. L'enquêteur ayant participé à de nombreux colloques départementaux, régionaux, nationaux, internationaux traitant de la question des conseils de jeunes, il a toujours été frappé par la présence de ce mot dans la bouche des hommes politiques qui assurent l'ouverture ou la clôture de ces journées, ces moments publics particulièrement importants politiquement. C'est le cas aussi des nombreuses inaugurations officielles de conseils de jeunes auxquelles il a assisté. Il serait utile d'émettre l'hypothèse que cette défiance est moins liée à une critique effective qu'à une critique supposée de la part des promoteurs de conseils. La conséquence la plus importante de cette hypothèse serait que ces promoteurs auraient peut-être plus conscience que les autres agents de l'espace politique d'un manque de confiance (réel ou supposé) de la population dans la sincérité (réelle ou seulement apparente) des hommes politiques, et d'une perte de crédibilité (réelle ou supposée) du monde politique en général. Ce serait l'une des significations sociales de cette dénégation du politique mise en exergue dans ce chapitre. Cette dénégation est assortie de multiples stratégies visant à dépolitiser les conseils. Mais la politique visée par cette dépolitisation serait la *mauvaise* politique, celle qui est —soi-disant— remise en cause par les citoyens, à grand renfort de sondages d'opinion. Ces promoteurs seraient-ils alors des défenseurs de cette « politique saine » dont parle le Maire de Hellwihir ?

D. DES STRATEGIES PLUS CONSERVATRICES QUE SUBVERSIVES

1. La politique « au sens noble »

En se défiant du *gadget* municipal et en déniaient le politique dans leurs discours, les Maires et les élus ayant mis en place —ou voulant mettre en place— un conseil de jeunes semblent défendre une certaine idée de la politique.

Rares ont été les situations d'entretien qui ont permis aux enquêtés d'admettre que le conseil de jeunes a un objectif politique. Mais chaque fois que cela a été le cas, les agents concernés se réfèrent immédiatement, soit, de manière négative, à ce que n'est pas pour eux ce sens de la politique en l'opposant à la politique *politicienne*, soit de manière positive en référence à un *sens noble* de la politique, gestion idéalisée des affaires de la cité.

La proximité professionnelle (et socioculturelle) de l'enquêteur avec l'un des adjoints au Maire de Preschwiller, mais peut-être aussi son propre éloignement de la question du conseil que ses attributions en tant qu'adjoint n'amènent pas à gérer directement, auxquels s'ajoute la propre démarche de recherche entreprise par cet adjoint —il est lui-même en train de mener une vaste enquête sur sa commune et a déjà publié un livre sur une autre question—, ces deux facteurs ont favorisé à de nombreuses reprises au cours de l'entretien l'émergence de positions plus ouvertes, moins méfiantes :

« P-A2 » : « c'est vrai qu'ess qu'c'était un objectif politique important aussi, un ... un conseil municipal d'enfants, ça peut être un projet politique ! ... Et c, mais pas ... politicien !! »

Pour de nombreux Maires, la méfiance se traduit par un silence d'autant plus significatif que le reste des réponses est donné sans aucun temps d'attente. En voici quelques exemples.

Le Maire d'Arolsheim, après avoir précisé ce qu'est pour lui la politique —« la seule politique qui m'intéresse, c'est la politique de ma ville », c'est la défense de « l'intérêt général »—, semble ne pas comprendre le rapprochement fait par l'enquêteur avec son projet de conseil communal des jeunes :

L'ENQUETEUR : « Ça c'est votre conception d'la politique, est-ce que vous pensez euh ... c'que vous proposez aux jeunes ... »

« A-M » : « Mmh ! »

L'ENQUETEUR : « ... est-ce que ça ressemble à ça ? »

« A-M » : « »

L'ENQUETEUR : « Est-ce que c'est la même chose ... finalement ? »

« A-M » : « La concept, que la conception de la politique ? »

L'ENQUETEUR : « Ben non mais ... vous avez parlé de vot de c'que v ... »

« A-M » : « Ouais ... »

L'ENQUETEUR : « ... de c'que vous entendez par la politique, est-ce que c'est la même chose que vous proposez à ces jeunes ? »

« A-M » : « »

L'ENQUETEUR : « Vous m'avez dit : c'est euh ... faire bouger les choses, faire euh ... euh amélio, enfin ... »

« A-M » : « Absolument hein ! ... Donc euh ... »

L'ENQUETEUR : « Donc c'est pareil ! »

« A-M » : « Oui oui ! Tout à fait ! »

Le Maire de Climbouurg, pendant toute la demi-heure d'entretien, hésite à deux reprises seulement à répondre à une question de l'enquêteur : lors de la première question parmi celles évoquant son passé, et lors de la question qui nous intéresse ici. Il faut noter que le temps de silence qui correspond à trois fois des pointillés, même s'il est légèrement variable d'un enquêté à l'autre⁴⁵⁵, correspond à une moyenne de six secondes, ce qui est énorme :

L'ENQUETEUR : « Bon, maintenant par rapport au conseil de jeunes et et la politique. On dit souvent que c'est de la politique, c'est pas de la politique ... Est-ce que vous considérez vous que ce que font les enfants, est-ce qu'ils est-ce qu'ils participent quelque part à la vie politique ? »

« C-M » : « Ain m moui, ils participent à la vie euh de la ville, hein ! Donc euh ... la polis, hein, donc euh ... de la cité ! Hein ... ça ... ça sûrement ! ... Le ... le débat politicien sûrement pas ! ... »

Là aussi, la dichotomie entre deux sens opposés du mot « politique » se fait jour. Dans le cas du Maire de Daulwiller, la question initiale de

⁴⁵⁵ Une explication des codes utilisés se trouve dans le « dictionnaire à l'attention des lecteurs d'interviews », (cf Tome 4, A).

l'enquêteur biaise la réponse, mais la suite du propos de l'enquêté revient toujours sur cette même dichotomie implicite :

L'ENQUETEUR : « En associant les jeunes aux commissions municipales, à la vie municipale, vous ... vous leur permettez, en quelque sorte, de faire de la politique ? »

« D-M » : « Euh ... Bien sûr ! »

L'ENQUETEUR : « Municipale ! ... »

« D-M » : « Absolument ! ... »

L'ENQUETEUR : « Alors ... euh ... »

« D-M » : « Au sens noble du terme ! ... C'est ... c'est très important ! ... »

L'ENQUETEUR : « Oui ... »

« D-M » : « Je constate que ... »

L'ENQUETEUR : « C'est-à-dire au sens noble ! Qu'est-ce que, quelle est votre conception de la politique ? Justement ! »

« D-M » : « Ben ... c'est la gestion de la cité ... »

L'ENQUETEUR : « M-mmh ... »

« D-M » : « ... au sens étymologique du ... du terme ! C'est ça la politique ! C'est de ... d'être associé à ... ce qui se fait, aux décisions, à la manière dont on les prend, ensuite comment on conduit un projet et puis ensuite comment on le gère quoi ! Hein donc euh ... »

L'ENQUETEUR : « Est-ce que il y a une autre poli ti une autre forme de poli ti que que euh ... que vous opposez, puisque vous parlez de sens noble du terme donc il y a d'autres sens ? »

« D-M » : « [Rire] »

Vers la fin de ce dialogue, l'enquêteur tente de rendre la dichotomie explicite. Cela provoque une certaine gêne de la part de l'enquêté, exprimée par le rire en prenant conscience que la question de l'enquêteur n'est, elle, pas innocente et qu'elle fait presque partie d'un jeu politique. Si tel est le sens du rire, celui-ci peut signifier au mieux : « là, t'as marqué un petit point ».

Durant tout l'entretien avec le Maire de Melsbourg, l'enquêteur a été étonné de la qualité verbale et de la rapidité des réponses. Le fait que l'enquêté soit avocat dans sa vie professionnelle y est sans doute pour quelque chose. Pourtant, les seules questions qui ont marqué un ou des silences plus ou moins prolongés étaient celles où le conseil d'enfants était mis en relation avec des aspects politiques —ou perçus comme politiques par le Maire—, comme la médiatisation du conseil, les éventuelles critiques des habitants, la question du pouvoir des enfants ou encore le conseil comme outil politique. Avant la question de l'enquêteur, le Maire vient d'évoquer le

travail d'équipe qu'a représenté l'élaboration du projet municipal durant la campagne électorale :

L'ENQUÊTEUR : « Je vais peut-être sauter puisque vous m'en parlez ... du travail d'équipe euh ... Est-ce que vous pensez qu'aujourd'hui euh ... le conseil municipal d'enfants ... est devenu un outil politique indispensable pour un Maire ? »

« M-M » : « »

L'ENQUÊTEUR : « Par rapport à c'qu'il représente pour vous ! »

« M-M » : « Euh Il est ... enfin il est indispensable pour moi dans le sens où il y a une ... une, la parole d'enfant est très intéressante. C'est-à-dire qu'ils ont une vision de ... de leur environnement qui est tout à fait exceptionnelle ! Une autre approche que les adultes ! »

La question du pouvoir des enfants, puis l'idée qu'ils puissent faire de la politique, semblent déstabiliser —ou au moins prendre de court— le Maire de Melsbourg :

L'ENQUÊTEUR : « Est-ce que vous considérez que les enfants ... qui sont élus euh en ... dans ce conseil municipal, parce que c'est une structure quand même ... assez forte ... ont un certain pouvoir, quand même, sur la ville ? »

« M-M » : « »

L'ENQUÊTEUR : « Sur la cité ? »

« M-M » : « »

L'ENQUÊTEUR : « Est-ce qu'ils font d'la politique ? »

« M-M » : « »

L'ENQUÊTEUR : « Mais d'la politique euh ... ? »

« M-M » : « Ils font de la politique au sens le plus noble ! Ça, vraiment, ils s'occupent ... de leur ville ! C'est-à-dire que, eux, les les les idées euh ... de ... politique politicienne euh ... »

L'ENQUÊTEUR : « Bien sûr ! »

« M-M » : « ... ne n'existent pas dans leur tête ! »

L'ENQUÊTEUR : « Voilà ... »

« M-M » : « Donc ils font de la politique ! Mais c'est vrai qu'ils font de la politique ! »

L'ENQUÊTEUR : « La politique au sens noble donc c'est ... vous disiez ... euh ... ? »

« M-M » : « La gestion d'la cité ! »

L'ENQUÊTEUR : « Gestion d'la cité ! Est-ce que c'est un peu l'idée, enfin c'est votre idéal de la politique ? »

« M-M » : « »

Les craintes du Maire se confirment à la fin de la séquence : il semble percevoir que l'enquêteur cherche absolument à faire le lien entre politique et conseil de jeunes.

Outre le problème méthodologique que révèle cet exemple —et bien d'autres— dans les situations d'entretien occasionnées par cette recherche (ce problème sera analysé au chapitre 6), cette méfiance ne fait que révéler,

une fois de plus, la dichotomie précitée : il ne faut pas faire ce lien, il ne faut pas même l'imaginer, en dehors d'une référence presque mythique à une politique purifiée de la partie politicienne, partisane, systématiquement contradictoire de la politique.

Une situation particulière a failli faire sauter ce verrou sémantique dans les représentations du Maire de Hellwihr. Préoccupé par la baisse de motivation des membres de son conseil, et en constatant, à la fin de la partie de l'entretien concernant le conseil, grâce aux remarques de l'enquêteur, que la seule grande différence entre le conseil des enfants et celui des adultes réside dans l'absence d'opposition, il en vient à réfléchir tout haut et à imaginer l'introduction du débat contradictoire à l'intérieur du conseil, ce qui permettrait éventuellement de remotiver les jeunes élus :

L'ENQUETEUR : « ... par rapport à c'que j'avais oublié ! Donc euh vous disiez que ... c'est le même engagement politique quelque part euh ... au sens noble du terme, pour les enfants, mais euh ... quand quand je vois enfin bon quand j'entends quand je lis les journaux et caetera, l'engagement politique à votre niveau, c'est quand même aussi une sacrée opposition, je pense au conseil ... général par exemple ... »

« H-M » : « Oui, bien sûr ! »

L'ENQUETEUR : « Alors est-ce que la politique c'est aussi s'opposer ? »

« H-M » : « Bien sûr ! Ouais ! »

L'ENQUETEUR : « Parce que les enfants, c'est pas vraiment c'qui ... enfin c'est pas exactement la même chose ! »

« H-M » : « Ah ouais ! Très bonne question ! Ouais ! Très très bien ! ... Ouais ! Juste ! Euh ouais ! Parce que bon ! Eff au niveau du conseil municipal des enfants il y a pas d'majorité et il y en a pas une opposition ! Il y a un consensus euh ... »

L'ENQUETEUR : « Et des projets ! »

« H-M » : « ... et une diversité de projets, mais il y a pas de contexte ... euh ... politique euh ... comme on le connaît dans les assemblées ... »

L'ENQUETEUR : « De critique et de ... »

« H-M » : « Pas de critique, voilà ! Il y a pas d'stratégie en fait ! ... Et puis il y a pas non plus de ... de ... ouais, c'est vrai, y'a pas la ... il y a la diversité, mais il y a pas ... euh une majorité et une opposition ! ... Ah ça j'sais pas comment trouver quoi, mais ça à la limite c'est ... peut-être pas forcément l'essentiel ... euh ... au début ! Ça devient tout à fait naturel lorsqu'on ... est sur des créneaux ... politiques, dans la mesure où la démocratie est faite d'opposition et de majorité, et de ... diversité ! »

Même si, en y réfléchissant un peu, le Maire de Hellwihr finit par dire que ce débat contradictoire n'est pas « l'essentiel » dans un conseil d'enfants, il ajoute « au début », ce qui signifie qu'il en envisage éventuelle-

ment la possibilité. Cette conception rentre en cohérence avec la haute opinion du débat contradictoire qu'il expose ensuite au travers de son expérience au sein du conseil général. Il estime que son groupe politique a réussi à imposer une opposition constructive, « avec la volonté d'faire avancer les choses ».

Le Maire de Preschwiller observe l'un des trois plus longs silences de l'ensemble des entretiens réalisés, après la question du rapprochement entre l'engagement dans un conseil d'enfants et l'engagement politique :

L'ENQUETEUR : « Alors ... est-ce que euh ... cet engagement ... que vous proposez à ces enfants euh ... ces candidats ensuite élus, cet engagement on peut le rapprocher d'un engagement, entre guillemets, ... *politique* ? »

« P-M » : « ... C'est à dire ? »

L'ENQUETEUR : « Ben est-ce que on peut considérer qu'il y a une définition de la politique ... qui pourrait ressembler à cet engagement des enfants dans euh dans la ville ? »

« P-M » : « Qu'est-ce que vous voulez dire par là ? »

Une autre version du silence provoqué par l'allusion politique évoquée est la négation immédiate, mais exagérée inconsidérément. Ainsi, le Maire de Landwihr semble réagir au mot « outil » comme s'il y avait derrière une allusion politique, du type : outil médiatique, gadget, mode :

L'ENQUETEUR : « Est-ce qu'ils sont devenus aujourd'hui un outil indispensable pour un Maire ? D'avoir un ... »

« L-M » : « Non ! »

L'ENQUETEUR : « ... une écoute ! »

« L-M » : « Non ! »

L'ENQUETEUR : « Non ? »

« L-M » : « Non ! ... Non non ! ... Non ! ... Non ! »

L'ENQUETEUR : « C'est pas euh ... ? »

« L-M » : « Non ! ... Non non ! »

L'ENQUETEUR : « Parce qu'il y en a quand même pas mal, hein, des conseils ! »

« L-M » : « Oui ! Non ! C'est pas indispensable, mais c'est utile ! ... C'est utile ! ... »

Reparlant de la volonté du Maire d'Illfelden de ne pas choisir comme coordonnateur du conseil un adjoint engagé sur le plan politique, l'enquêteur tente d'approfondir le sens de cette démarche :

L'ENQUETEUR : « Et vous pensez que ça peut ... euh ... ça ça ... ça ... comment dire ... ça permet peut-être justement d'éviter au conseil d'enfants ... »

« I-M » : « Ouais de de de de donner ... une mauvaise euh ... entrée ... j'dirais dans ... dans la vie euh ... de ... municipale ! ... Avec une euh ... couleur ... »

L'ENQUETEUR : « Par le biais politique ! ... »

« I-M » : « ... tout d'suite avec une euh ... couleur, donc de les teinter tout de suite un ... »

L'ENQUÊTEUR : « D'accord ... »

« I-M » : « ... une sous-couche, comme on dit, quoi ... qu'il prenne une sous-couche hein ... »

Les symboles de la couleur et de la sous-couche sont particulièrement intéressants. Ils peuvent révéler deux significations diamétralement opposées.

Une sous-couche, comme une couche, comme la « couleur », restent des éléments extérieurs qui ne caractérisent pas le fond des objectifs du conseil, mais les signes de reconnaissance présentés aux observateurs extérieurs. Dans ce sens, une teinte politique ne serait pas justifiée pour décrire la finalité du conseil —la couleur politique particulière de l'adjoint pouvant déteindre sur la structure qu'il coordonne—. Si c'est là le sens donné implicitement par le Maire, lui-même politiquement très marqué (RPR), pourquoi sa propre couleur politique ne déteindrait pas aussi sur le conseil, puisqu'il en est l'initiateur ? Dans ce cas, ne serait-ce pas la non appartenance politique, la non teinte de son adjointe qui doit masquer sa propre couleur ?

Mais la sous-couche n'est pas la couche ! Le Maire a pu vouloir dire par cette allusion que la tendance de l'adjointe, si elle était marquée politiquement, pourrait être recouverte et donc cachée par une autre couche — qui peut être représentée par le discours habituel qui accompagne les conseils de jeunes et qui n'a apparemment rien de politique—. Cette dissimulation reviendrait à une certaine hypocrisie.

Dans les deux cas, la non appartenance politique du coordonnateur semble devoir symboliser —ou garantir ?— l'apolitisme de la démarche.

C'est ce qu'on retrouve en partie chez le Maire de Landwihr. Après s'être exprimé négativement sur l'éventualité qu'au sein de sa formation politique, le RPR, il y ait pu avoir une discussion à propos du développement des conseils de jeunes et qui aurait pu expliquer la naissance récente de nombreux conseils dans des communes RPR de son département, c'est-à-dire après avoir abordé un sujet directement politique, il confirme la distance nécessaire entre conseil de jeunes et politique :

L'ENQUETEUR : « D'accord ... Euh ... bon, d'après la la la définition que vous ... m' donnez de la politique, on peut pas comparer ... l'engagement ... que re représente un jeune qui va s'engager dans ... dans l'conseil consultatif de jeunes, avec un engagement euh politique ! »

« L-M » : « Non ... Il faut ... faut éviter d'ailleurs ! »

L'ENQUETEUR : « Oui ? Vous pensez ? »

« L-M » : « A mon avis il faut l'éviter hein ! ... Que ce soit considéré ou ... que ce soit un p'tit peu ... ressenti par le jeune comme un em un embrigadement ! Hein euh ... »

L'ENQUETEUR : « Ah oui ! Non mais ... oui ! »

« L-M » : « On peut pas ! »

L'ENQUETEUR : « Non mais quand j'pensais engagement politique, ça veut aussi ... »

« L-M » : « Mm aussi l'in l'in l'intérêt pour c'qui s'passe autour de soi ! Hein ! Ça c'est euh ... c'est plutôt une démarche dans l'sens du d'un civisme euh ... positif hein ! ... »

Au-delà de l'opposition que l'on perçoit entre d'un côté la politique et de l'autre le civisme qui en serait la forme épurée, la mise à distance entre le conseil de jeunes et la politique vise apparemment plus la manière de percevoir le conseil que le conseil lui-même : il ne se demande pas si le conseil est un embrigadement, mais si le jeune —et derrière lui, l'adulte, que ce soit le parent ou l'habitant— le *ressent* comme un embrigadement. Il s'agit donc plus de préserver une image éloignée de la politique, que le dispositif lui-même. Quand cette façon de percevoir la réalité est mise en rapport avec la teinte politique des principaux promoteurs de son conseil (un Député-Maire RPR, un concepteur RPR, un adjoint RPR, une animatrice RPR), on peut comprendre que certaines stratégies de dépolitisation de l'apparence de la structure soient estimées nécessaires.

On assiste parfois aussi au déplacement du problème politique. Une variante intéressante en est l'explication donnée par l'adjointe chargée du conseil municipal des enfants de Preschwiller :

« P-A1 » : « Euh la politique, c'est ... il y a il y a déjà une attitude négative, puisque l'opposition nous reproche ... euh ... d'être politisés, alors que ce n'est pas vrai ! Euh en ... sous-entendant : c'est un élu d'gauche euh ... qui s'occupe de c'truc-là, donc forcément ... Non ! Euh non ! Les gamins euh ça n'leur pose pas d problème ! J'crois que ... les questions qu'ils posent au Maire, par exemple, c'est assez intéressant : comment faites-vous pour vous occuper d'vos enfants ! Est-ce que vous avez l'temps de ... comment ils vous arrivent à tout gérer ! Euh ... quelles sont vos difficultés ! C'est ça les questions qu'ils posent ! C'est surtout pas d'quelle tendance, ou que ... j'veux dire, ça, les gamins s'en s'en s'en contrefoutent complètement hein ! (...) Je n'voudrais pas qu'les adultes puissent dire euh ... on fait d'la politique avec les en-

fants ! Ça je n'voudrais pas ! Et ... c'est ça finalement, que je ... Mais bien sûr ils en font euh ... ils en font ! (...) Je suis prudente ... parc'que je n'aim'rais pas qu'on puisse dire à l'extérieur : les gamins du conseil font d'la politique ! Parc'que ce s'rait à double tranchant ! »

Le politique —qui est pourtant dans ce cas le propre des élus, puisque l'opposition reproche manifestement aux adultes d'être politisés et non pas aux enfants— est dénié par l'apparente dépolitisation des enfants : le politique n'est pas le problème des enfants, donc le conseil n'est pas politisé, donc il ne fait pas l'objet de stratégies politiques. La dernière partie de la réponse de l'adjointe est encore plus explicite sur les sens opposés que donne l'adjointe au mot « politique » : la politique dont il faut absolument se défier, c'est bien la politique politicienne —dont la *tendance* politique illustre le sens—, pourtant, en quelque sorte et dans un certain sens, les enfants font quand même de la politique, mais sans s'en rendre compte, *naturellement* — l'évidence étant ici signifiée par l'expression « bien sûr »—, puisqu'ils agissent dans le cadre municipal sur la vie de la cité. Le plus important est de ne pas laisser paraître le mot « politique » publiquement, du fait de la confusion entre les deux acceptions opposées.

Ainsi, la référence au *sens noble de la politique*, même s'il correspond parfois à des stratégies de masquage d'un marquage politique, est le plus souvent liée à une volonté d'affirmer l'éloignement entre le conseil de jeunes et la politique partisane, appelée encore politicienne. Le conseil de jeunes doit être et paraître dénué d'objectifs *bassement* politiques (cet adverbe pouvant en être le corollaire), électoralistes.

Cette caractéristique semble dépasser le souci des seuls promoteurs locaux puisqu'elle est présente au sein des associations nationales qui se sont succédées et même dans certaines études qui se veulent objectives. Ainsi, lorsque J. PERRIER aborde dans son étude cette question, il participe et contribue au masquage du politique. En effet, d'après son interprétation des résultats, seuls 2% des communes de son échantillon ont utilisé le conseil au cours d'une campagne électorale. En fait, la question avait été posée de telle manière que cette réponse-là n'était absolument pas attendue, ni

dans les possibilités de réponse prévues, ni dans le sens même de la question⁴⁵⁶. La conclusion de J. PERRIER est catégorique :

« Enfin, il faut remarquer que 2% seulement des conseils trouvent leur origine dans les **promesses** faites au cours d'une campagne électorale : on peut en conclure que l'enfant n'est pas l'objet de surenchères électorales, à ce niveau. D'ailleurs, l'impression domine que la majorité des conseils sont le fruit d'initiatives **authentiques**, dépouillées d'arrière-pensées, et que les quelques municipalités qui ont tenté une expérience partisane se sont vite aperçues que ce n'est pas la recette pour faire vivre longtemps un conseil. »⁴⁵⁷

Masquer le politique n'est pas un acte gratuit et on peut réfléchir sur l'intérêt que J. PERRIER avait de le faire. Première étude nationale publiée sur les conseils de jeunes en France, elle devait, semble-t-il, permettre à son producteur de négocier la place de directeur de l'ANACEJ qui était en discussion à cette époque, l'étude comportant d'ailleurs en seconde partie un ensemble de vingt propositions d'actions concrètes pour animer un mouvement national, voir international visant à promouvoir la citoyenneté des jeunes. N'ayant pas été retenu dans le cadre de l'ANACEJ, J. PERRIER semble s'être complètement désintéressé de la question, à tel point que, sollicité à de nombreuses reprises par le chercheur, il n'a pas été capable de retrouver et/ou de lui envoyer la moindre archive sur son étude.

Parmi les études ultérieures menées sur le sujet, celle de N. ROSSINI est également significative du tabou qui entoure la notion de politique lorsqu'elle est mise en rapport avec les conseils de jeunes. Pour évoquer cette question, N. ROSSINI prend de multiples précautions et en explique les raisons dans le corps même de son rapport, en introduisant un chapitre intitulé « Le rapport au politique et à la politique » :

« Nous approcherons cet aspect selon divers points qui ne traduisent pas tous des répercussions en tant que telles puisque nous sommes ici dans le domaine par excellence où les conseils ne veulent pas avoir d'incidence, ou de façon la plus neutre possible afin de ne pas tomber dans l'accusation (ou

⁴⁵⁶ Répondre que le conseil était né au cours de la campagne électorale supposait de cocher la case « autres » à une question portant sur l'origine de l'initiative et formulée ainsi : « Qui dans votre commune a le premier souhaité créer un CMEJ ? », et dont les quatre cas attendus —c'est-à-dire en quelque sorte *autorisés*— étaient : « le Maire », « un élu qui en a parlé à ses collègues », « des enfants », « des enseignants ». Cf. J. PERRIER, *La participation des jeunes à la vie de la cité*, op. cit. p. 168.

⁴⁵⁷ Op. cit. p. 22.

la tentation, sûrement) d'embrigadement ou de manipulation politiques vis à vis des jeunes »⁴⁵⁸

N. ROSSINI est, avec A. VULBEAU, la sociologue qui a le plus travaillé avec l'ANACEJ sur la question des conseils de jeunes. C'est son regard critique face aux nombreux contacts qu'elle a eus pendant cinq années avec des promoteurs de conseils, que ce soit dans le cadre de ses enquêtes ou des activités de l'ANACEJ (colloques, congrès, journées de réflexion, de formation) qui semble l'amener à formuler ces précautions.

Ainsi, la mise à distance des aspects politiques des conseils de jeunes, prenant souvent la forme d'une vision dichotomique de la politique, semble en partie caractériser les discours des promoteurs des conseils de jeunes. Parler de sens *noble*, c'est sous-entendre qu'il y a un sens *ignoble* de la politique.

Mais au-delà de cette mise à distance, peut-on voir, dans ce type de discours d'accompagnement et dans le conseil de jeunes lui-même, le symbole d'une certaine idée de la politique que les Maires concernés veulent promouvoir ?

2. Revaloriser la politique

La référence au modèle de Schiltigheim, souvent positive, parfois négative, rarement absente dans le processus de conception des conseils de jeunes amène à se poser une question délicate : que reste-t-il lorsque l'on tente de dépouiller les conseils de leurs habits changeants qui les distinguent entre eux ? Quelle est leur ossature ? Ont-ils quelque chose de fondamental en commun qui les fait se ressembler tous ?

Vouloir répondre complètement et définitivement à cette question peut sembler plus relever d'une volonté de prise de pouvoir dans l'espace étudié que d'une démarche scientifique, et le chercheur s'est jusqu'à présent bien gardé de donner une définition péremptoire d'un conseil de jeunes. Donner une définition, c'est aussi prendre position.

⁴⁵⁸ N. ROSSINI (avec la collaboration de H. BAZIN), *Les répercussions de la participation des jeunes aux conseils*, ANACEJ, octobre 1996, p. 56.

Pourtant, l'étude approfondie des discours produits par les promoteurs des conseils étudiés a montré que les variations observées —de dénomination, de tranche d'âges, de structuration, etc.— sont souvent des différences d'apparence qui leur permettent de se distinguer les uns des autres. Derrière ces distinctions apparaît un modèle de référence constant, que le conseil des jeunes vient imiter, plus ou moins, dans ses formes : le conseil municipal lui-même. Fondamentalement, le conseil des jeunes s'y rattache, lui est soumis, en tire sa légitimité territoriale.

Promouvoir les conseils des jeunes, serait-ce avant tout promouvoir le conseil municipal et ce qu'il représente : le système républicain et démocratique —la démocratie étant souvent qualifiée, dans sa version municipale, de démocratie de proximité, celle qui est réputée être la plus proche des citoyens— ?

a. Défendre une conception de la fonction d'élu local

Pour de nombreux promoteurs, le conseil des jeunes permet d'initier les enfants à la vie publique. Le mode de désignation utilisé le plus fréquemment est l'élection. Le choix de ce mode n'est pas anodin. Il est à mettre en rapport avec une multitude d'autres petits rites liés à l'accession au conseil de jeunes et à l'exercice du mandat de jeune conseiller, qui tous concourent à faire vivre aux jeunes élus *l'expérience d'élu*, une expérience qui intègre les notions de délégation et de représentation.

Le Maire de Hellwihr fait débiter la séance du conseil municipal des enfants de novembre 90 par un tour de table où chaque élu présente succinctement « pourquoi il s'est engagé dans la vie publique ». ⁴⁵⁹

Plusieurs Maires associent les enfants élus à des cérémonies officielles du souvenir : Hellwihr, Climbourg, Eckwiller, ...

La première réunion du conseil après les élections est toujours marquée par un caractère officiel, inaugural : il s'agit de la séance d'installation, « moment solennel ». ⁴⁶⁰

⁴⁵⁹ Cf. *L'Alsace* du 13 novembre 1990 (cf. Tome 3, Annexe 95, p. 286).

L'élection est également une initiation concrète à la notion de crédit, celui qui permet la délégation : l'étude de N. ROSSINI confirme que cette expérience est la plus forte vécue par les élus pendant tout leur mandat : elle est un moyen pour le jeune de jauger son capital de confiance auprès de son entourage, « l'amour » qu'il lui porte.⁴⁶¹

Tous ces indices montrent que les conseils de jeunes concourent implicitement à promouvoir *la fonction* d'élu local et *le mode d'accès* à cette fonction, mais aussi le conseil municipal —en tant qu'organe institutionnel— que tous deux contribuent à rendre légitimes et qui les légitime en retour.

Rares sont les agents de l'échantillon qui confondent complètement la fonction d'élu local avec celle de militant d'un parti politique. Les autres sont soit des militants d'un parti politique qui font la distinction entre leur engagement local qui est dénué de politisation et qui parlent en termes de gestion des affaires communales, soit ce sont des non encartés qui valorisent leur fonction par opposition à la politique partisane dont certains se méfient et que d'autres estiment représenter une privation de liberté de penser (et qui justifient ainsi leur non engagement politique). Il est particulièrement remarquable que parmi les 23 agents qui déclarent au cours de l'entretien que les partis sont nécessaires pour le fonctionnement de notre démocratie⁴⁶², 18 d'entre eux sont d'actuels militants politiques, trois sont d'anciens militants ayant eu un fort engagement dans le passé, un est en passe d'obtenir

⁴⁶⁰ Terme utilisé par le Maire de Hellwahr dans son discours d'introduction à la première séance du conseil municipal des enfants le 20.12.89 (cf. Tome 3, Annexe 48, p. 127).

⁴⁶¹ N. ROSSINI, *Les répercussions de la participation des jeunes aux conseils*, op. cit., pp. 21-22.

⁴⁶² A ces 23 agents, il faut en ajouter 24 autres dont le discours ou la fonction élevée au sein de la hiérarchie du parti considéré permettent de déduire qu'ils sont implicitement et/ou potentiellement défenseurs du système des partis. Parmi ces 47 agents, on observe 8 cas dans lesquels la nécessité des partis (implicite ou explicite) s'accompagne d'une méfiance des partis. Il s'agit principalement des membres du FN (5 des 6 membres du FN interviewés), d'un représentant du PC (qui vient semble-t-il d'être remis en cause par le parti pour avoir appelé à voter à droite contre le PS aux dernières élections municipales), d'un déçu des Verts (qui ne comprend pas les dissensions internes aux écologistes), et un non encarté (qui a été placé dans cette catégorie pour avoir caractérisé les partis de « mal nécessaire »). Parmi les militants, le discours de méfiance n'est pas dirigé vers son propre parti mais vers celui des autres. Ce discours est particulièrement virulent dans le cas des représentants du FN, le thème du complot étant classique et régulier dans le discours adopté par les militants, à l'image de celui développé par J-M. LE PEN.

l'investiture d'un parti (dont il se déclare proche mais dont il ne serait pas encore membre) pour les prochaines législatives. Sur ces 23 agents qui explicitement défendent le système des partis politiques, un seul agent n'est pas militant. C'est-à-dire aussi que parmi les 28 agents ayant déclaré ne jamais avoir eu de carte dans un quelconque parti politique, un seul les défend explicitement.

Mais que les partis fassent l'objet de discours d'approbation ou de méfiance, la fonction d'élu local, dans la plupart des cas, est valorisée par son absence de logique partisane. Dans quelques rares cas, la politique partisane et la politique municipale sont affirmées être confondues dans un même engagement indissociables : il s'agit alors d'élus pour lesquels les partis représentent avant tout un idéal à défendre, un projet de société à mettre en oeuvre.

Cette fonction d'élu local est d'ailleurs souvent valorisée par les hommes politiques, même les plus haut placés dans la hiérarchie politique. Elle est utilisée comme instrument de légitimation de fonctions politiques nationales : elle vient apporter la légitimité du « terrain » face à la critique la plus fréquente adressée aux parlementaires (ou aux Ministres) de ne pas connaître cette « réalité du terrain ». C'est ainsi qu'au Sénat, on dénombre 48,3% de Sénateurs-Maires⁴⁶³, à l'Assemblée Nationale, 51,6% de Députés-Maires. Bien entendu, plusieurs autres explications peuvent être données concernant ces chiffres. La fonction locale est considérée traditionnellement comme étant le tremplin pour une fonction nationale (tant parmi les électeurs que les grands électeurs). Parfois, c'est le contraire, comme on l'a vu parmi les communes de notre échantillon pour les Maires de Preschwiller et de Querbruck. Souvent, ces stratégies sont concomitantes du souci qu'ont les élus nationaux de conserver une assise locale, de manière à assurer leur pérennité politique grâce à cet enracinement électoral.

⁴⁶³ Si l'on y ajoute les Sénateurs qui sont également adjoints au Maire ou simplement conseillers municipaux, c'est, en décembre 1995, exactement deux Sénateurs sur trois qui ont également un mandat municipal. De même plus d'un Sénateur sur deux est également conseiller général. Sources : *Le Sénat*, brochure de présentation édité en 1996 par le Sénat dans la collection Ouverture Sur la Vie, p. 38.

Cette valorisation —dans les discours— de la fonction de l'élu, peut être mise en rapport avec la valorisation de la fonction du jeune élu au sein des conseils de jeunes. Pour être tout à fait précis, cette mise en rapport a été dans certains cas suggérée au cours de l'entretien par l'enquêteur, soit en demandant à l'enquêté, après qu'il se soit exprimé sur sa conception de la politique et/ou de l'engagement politique, si on pouvait considérer que l'engagement des jeunes au sein du conseil pouvait y ressembler, soit, plus rarement, si la conception exprimée par l'enquêté du rôle des jeunes élus était également celle qu'il avait de son propre rôle d'élu. Cette mise en relation aurait dû être faite lors de l'analyse et non durant l'entretien, et les deux conceptions auraient dû être recueillies à des moments bien séparés en utilisant les techniques appropriées. Conscient de cette erreur⁴⁶⁴, le chercheur a pu tenir compte des conditions de recueil des données correspondantes pour caractériser —et dans certains cas atténuer— les réponses à ces deux questions⁴⁶⁵. Tenant compte de ces informations, leur mise en relation montre nettement la cohérence entre les deux conceptions. Ceux qui revendiquent pour eux-mêmes le « sens noble » de la politique appliquent cette même conception à l'engagement des jeunes élus. Ceux qui s'expriment essentiellement en terme de gestion des affaires de la cité —ce qui est souvent lié au sens noble— disent que les jeunes y participent à leur niveau. Ceux qui voient dans la politique un idéal et des valeurs à défendre pensent que les jeunes doivent également défendre des idées et s'exprimer sur les grands problèmes de la société. Quantitativement dans l'échantillon, 37 agents sur 65 questionnés à ce propos estiment que l'engagement des enfants correspond exactement au leur, auxquels on peut ajouter 12 agents qui estiment qu'il lui ressemble avec quelques différences.

Plus rares sont ceux qui considèrent que l'action des jeunes élus n'a rien à voir avec l'engagement politique d'un adulte (11 agents sur 65 ayant

⁴⁶⁴ L'erreur ne consistait pas dans le fait d'évoquer les deux conceptions —les deux questions se succédaient dans le guide d'entretien (voir Tome 3, Annexe 78, p. 80)—, mais de faire prendre conscience à l'enquêté d'un lien potentiel entre le contenu des réponses.

⁴⁶⁵ Dans les tableaux des entretiens, les cas correspondants sont indiqués par une introduction explicative suffisamment explicite qui précède la réponse de l'agent dans la colonne : « Aspects politiques, représentations, conception de la politique ».

répondu à ces deux questions). Il s'agit essentiellement d'opposants ou de certains Maires ayant commencé à définir leur engagement politique sur le plan idéologique, ce qui ne leur permettait plus de le comparer à celui des jeunes élus, selon la logique précédemment explicitée de la dénégation du politique.

Ainsi, au travers de la promotion des conseils de jeunes, la plupart des élus concernés valorisent leur propre engagement et semble vouloir initier les jeunes à leur conception idéale de la fonction d'élu local.

Cette conception tourne le plus fréquemment autour du service public et de l'intérêt général, où l'élu doit être à l'écoute des habitants et agir au service des autres —ou au service de ses seuls électeurs pour plusieurs membres du Front National—. Cette conception est un peu moins fréquente quand s'élève la taille de la commune où l'on retrouve plus fréquemment le simple rôle de gestionnaire des affaires de la cité (auquel s'ajoute une dimension prospective) et celui de l'élu qui doit se battre pour ses idées ou pour son programme, en tentant de les appliquer par la négociation avec les habitants.

Cet engagement revendicatif de cette fonction est illustré par les propos de l'adjoint chargé du conseil des jeunes de Querbruck qui vient de s'exprimer sur le fait que son propre engagement politique est fondé sur la défense de certaines valeurs et notamment d'une démocratie réelle, c'est-à-dire proche des habitants, négociée avec eux, et que cette conception est rigoureusement celle qu'il propose aux jeunes à travers le conseil :

« Q-A1 » : « je pense que l'activité politique, contrairement à c'qu'on pense en général en Alsace, c'est une activité noble ! Et pas une activité euh ... secondaire ! C'est une activité essentielle ! »

Autre illustration de la logique qui sous-tend la promotion des conseils de jeunes, cette réponse du Maire de Nordwiller à l'entrée dans son propre conseil municipal de deux anciens conseillers enfants :

« N-M » : Parce que moi qui était ... ravi d'avoir ... et alors qu'c'é ... pp ddes tait pas du tout ma démarche, c'est que des jeunes qui étaient au conseil d'enfants ... quelques années plus tard, vvenaient ... à être candidats ... pppour les élections pour de vrai, comme j'dis en ... (...) Et et et là, il était évident que pour moi, je veux dire, quelque part on a presque bouclé la boucle ! Sympathique ! »

Cette réponse est symbolique de l'ambiguïté de la démarche : en même temps, on perçoit que l'objectif implicite est atteint, et en même temps, il faut dénier cet objectif sous peine d'être accusé de récupération et/ou d'embrigadement, ce qui, dans ce cas précis, a été le cas publiquement et explicitement au cours de la campagne électorale par l'opposant principal du Maire de Nordwiller⁴⁶⁶.

En défendant leur conception de l'engagement local, les élus concernés défendent leur propre position au sein de l'espace politique local et au sein du champ politique, mais, concomitamment, elle consolide de manière plus générale la fonction politique et le système démocratique actuel qui permet d'y accéder. Comme cela a été vu plus haut, rares sont les promoteurs de conseils à remettre en cause l'ordre politique établi. Les seules critiques s'adressent au système des partis politiques qui correspondent pour certains à une privation de liberté de penser —la plupart d'entre eux n'en font pas partie et sont dans des positions politiques dominées—, mais cette critique s'accompagne le plus souvent de l'acceptation de ce système.

Dans cette perspective, promouvoir les conseils de jeunes est une stratégie qui peut être qualifiée de conservatrice de l'ordre politique. Elle

⁴⁶⁶ L'émotion perceptible dans les hésitations du langage peuvent avoir deux significations : la remémoration de l'affront public évoqué, mais également un conflit interne au Maire au moment où il affirme que la démarche ne venait pas de lui : en effet, l'un des deux anciens conseillers enfants fait partie de l'échantillon et affirme, au cours de l'entretien, qu'il s'agissait explicitement d'une proposition de l'adjoint à l'enfance et à la jeunesse, et que les premières questions qu'il pose au Maire avant de prendre sa décision d'accepter de faire partie de sa liste sont : « Pourquoi ? Et pourquoi moi ? » Après de telles questions introductives, le Maire ne peut affirmer que la démarche ne venait pas de lui, puisqu'il incarne sa liste (ou du moins, il en est responsable). Une troisième raison de son hésitation peut provenir de la forte dévalorisation au sein de l'ANACEJ de cette pratique : au cours du débat intitulé « les enjeux des conseils de jeunes » introduisant l'assemblée générale de l'association nationale du 6 mars 1996 à Paris, il met en avant cette entrée d'anciens conseillers municipaux enfants dans le conseil municipal comme une réussite et se fait très vite rabrouer publiquement par le président de l'Assemblée Européenne des Citoyens, Paul DREANO, qui parle à ce propos de récupération politique, ce dont se défend immédiatement le Maire. Ce dérapage est d'autant plus étonnant que, un an auparavant, la campagne électorale du Maire de Nordwiller avait, d'après le secrétaire général, membre actif du mouvement politique du Maire, bien intégré la consigne de ne pas mettre en avant la qualité d'ancien conseiller municipal enfant de ces deux membres de la liste : « N-ADM2 » : « On fabrique pas des apprentis élus ! Et si vous r'gardez pendant toute la campagne électorale on a bien pris soin de pas mettre en avant leur qualité d'anciens conseillers municipaux enfants ! On a dit : c'est des jeunes qui entrent au conseil municipal ! ».

semble se développer parallèlement au développement d'un sentiment de discrédit de la politique dans l'opinion publique⁴⁶⁷.

b. Réagir face au discrédit de la politique

La promotion des conseils de jeunes, parce qu'elle promeut les valeurs fondamentales de la démocratie représentative, et qu'elle sert à revaloriser la fonction d'élu local, pourrait aussi être considérée comme un outil de revalorisation du politique face à un discrédit croissant dont le monde politique fait l'objet dans les médias. Même si l'augmentation —dans les vingt dernières années par exemple— du nombre d'« affaires » concernant des hommes politiques n'est pas attestée, les effets conjugués de leur médiatisation et de l'augmentation du taux de pénétration des médias dans la population font que ce discrédit, que l'on pourrait appeler, avec plus de précautions, la perception par les agents d'un discrédit croissant, tend à exister réellement, et en particulier dans les représentations des élus.

Existe-t-il une crise de la participation démocratique en France, et particulièrement en Alsace ?

B. VOGLER exprime une inquiétude face à la progression de l'abstentionnisme en Alsace et notamment dans les grandes villes. Il montre que depuis 1945, l'abstentionnisme en Alsace est toujours supérieur à la moyenne nationale, particulièrement dans les grandes villes. Il cite l'exemple du taux d'abstention aux municipales dans la capitale alsacienne qui oscille entre 40 et 48% (44% pour 1995). B. VOGLER va plus loin :

« Ce fort abstentionnisme qui progresse peu à peu ne laisse pas de poser des questions sur le civisme et la notion de démocratie participative en Alsace »⁴⁶⁸

Alain LANCELOT⁴⁶⁹ affirme que l'abstentionnisme en France est cyclique, mais qu'il progresse dans les années 80. Pour les élections municipales, le taux le plus élevé semblait avoir été atteint en 1959 avec 25,3% au

⁴⁶⁷ Bien que P. CHAMPAGNE ait montré le caractère construit de l'opinion publique, le terme a été conservé ici à dessein pour illustrer l'idée que les représentations des élus se constituent souvent à partir des opinions construites par les instituts de sondage.

⁴⁶⁸ B. VOGLER, *Histoire politique de l'Alsace*, op. cit. p. 364.

⁴⁶⁹ A. LANCELOT, « Abstentionnisme », *Encyclopaedia Universalis* 1996, 1, 59c.

premier tour. Mais il ne fait que croître depuis 1977. En 1989, il dépasse le taux de 1959, mais la plupart des commentaires expliquent que l'importance du taux par les nombreuses élections survenues à cette époque (ce fut la cinquième en moins d'un an). Pourtant, en 1995, le taux, en dépassant 30%, confirme une tendance qui paraît plus profonde.

Tableau 33. Evolution du taux d'abstention aux élections municipales en France depuis 1977⁴⁷⁰

Année	1971	1977	1983	1989	1995
Inscrits n'ayant pas voté	24,8%	21,1%	21,6%	27,2%	30,6%
Inscrits ne s'étant pas exprimés ⁴⁷¹	-	-	24,0%	29,6%	33,1%

P. BOURDIEU explique que l'abstentionnisme —comme le taux de « non-réponses » dans les sondages—, variable « en fonction du sexe, de l'âge, du niveau d'instruction, de la profession, du lieu de résidence et de la tendance politique », est « peut-être moins un raté du système qu'une des conditions de son fonctionnement comme *système censitaire méconnu*, donc reconnu »⁴⁷². L'abstentionnisme serait donc à la limite le signe de la santé d'une démocratie qui, dans son principe même, cache à ceux sur qui elle fonde sa crédibilité le fait que seule une fraction privilégiée des citoyens sont autorisés à exercer le pouvoir qu'elle confère. P. BOURDIEU déclare que la science politique se contente de déplorer cette « abstention » coupable et n'en tire aucune conséquence. Même si depuis cette déclaration (1977), on peut estimer que la science politique a fait de grands progrès dans ses analyses, on ne peut certes pas considérer que la grande majorité des élus accède à cette signification savante de l'abstention. Et même pour ceux qui ont suffisamment de distance critique, la montée de

⁴⁷⁰ Données recueillies dans les mises à jour annuelles de l'*Encyclopaedia Universalis* suivant l'année de l'élection (article intitulé : « Elections municipales » dans la rubrique « FRANCE ») sauf pour 1995 où l'article traditionnel fait défaut. Les résultats pour 1995 ont donc été consultés dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace*.

⁴⁷¹ Ce pourcentage comprend les blancs et les nuls.

⁴⁷² P. BOURDIEU, « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, op. cit. pp. 55-56. L'article est repris dans : P. BOURDIEU, « Culture et politique », in *La distinction. Critique sociale du jugement*, op. cit., pp. 463-541 (la citation se trouve p. 464).

l'abstentionnisme, notamment dans les grandes villes, a de quoi inquiéter les élus et peut provoquer en eux l'idée que leur légitimité peut être menacée.

Tableau 34. Taux d'abstention aux élections municipales de 1989 et 1995 dans les 17 communes de l'échantillon

COMMUNES	ELECTIONS MUNICIPALES de 1995		ELECTIONS MUNICIPALES de 1989	
	Taux d'abstention	Taux avec blancs et nuls	Taux d'abstention	Taux avec blancs et nuls
AROLSHEIM	21.7%	24.7%	22.3%	25.4%
BERTSCHBACH	22.2%	25.1%	13.6%	17.4%
CLIMBOURG	21.8%	25.2%	21.8%	25.2%
DAULWILLER	29.3%	31.6%	26.3%	33.6%
ECKWILLER	28.5%	32.5%	22.8%	28.1%
FRISCHBACH	33.7%	36.3%	31.8%	34.6%
GROSSTHAL	37.5%	40.3%	30.8%	34.5%
HELLWIHR	35.6%	37.7%	33.8%	36.8%
ILLFELDEN	37.9%	40.4%	33.2%	34.8%
JUNGWILLER	42.0%	43.5%	35.6%	36.9%
KOLTZHOFFEN	48.2%	49.3%	41.9%	43.0%
LANDWIHR	42.9%	44.7%	34.8%	36.6%
MELSBOURG	40.6%	42.5%	38.0%	39.7%
NORDWILLER	46.9%	47.7%	44.9%	45.8%
OHLKIRCH	42.3%	44.1%	39.2%	41.1%
PRESCHWILLER	38.9%	39.8%	37.6%	38.7%
QUERBRUCK	42.1%	42.8%	42.4%	43.1%

Le tableau 34 (ci-dessus) permet de constater que dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants de l'échantillon, que ce soit en 89 ou en 95, les taux d'abstention dépassent la moyenne nationale. Mais il faut tenir compte du fait que le taux d'abstention augmente avec la taille de la commune, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 35. Taux moyen d'abstention en France pour le premier tour des élections municipales de 1983 et 1989⁴⁷³

Nb d'hab.	- de 3 500	3 500 à 9 000	9 à 30 000	+ de 30 000	Ensemble
1983	15,8%		25,3%	30,1%	21,6%
1989	17,7%	25,5%	32,4%	38,0%	27,1%

Ainsi, même en tenant compte de la taille de la commune (pour 1989), les taux des communes de l'échantillon dépassent presque toujours les taux moyens pour la France entière. Cette remarque ne manque pas d'intérêt pour un sociologue. Mais les élus qui se retrouvent face à un taux d'abstention dans leur commune vont-ils aller puiser une information de ce type ? Les deux données qui peuvent sembler les plus importantes pour eux sont le taux lui-même et son évolution par rapport aux dernières élections. Ces deux données ont un effet sur leurs représentations. A trois exceptions près, le taux d'abstention augmente de 89 à 95, quelquefois très fortement.

Les élus de l'échantillon ne s'expriment pas directement face à cet abstentionnisme. Mais certains de leurs propos indiquent qu'ils en tiennent compte. L'adjointe qui a mis en place le conseil des jeunes de Querbruck s'exprime au cours de l'entretien sur les raisons qui l'ont poussée à le faire :

« Q-A2 » : « Euh pourquoi l'mettre en place ? Parc'que effectivement ... je pense que ... euh aujourd'hui euh ... euh ... la ... [Déglutition] les la la politique et les décisions euh les décisions politiques, elles doivent euh être davantage écl éclairées, j'ai envie de dire, les analyses et puis les décisions, elles doivent être éclairées par euh un ensemble de ... d'informations, qui doivent être de plus en plus pointues, et qui ne passent plus du tout par les canaux habituels ! ... Les canaux habituels, c'étaient les partis politiques, c'est les grands groupes d'opinions et caetera ! Or on a aujourd'hui euh une euh une faillite ... dans le cadre de ... de ces canaux (...) Alors il m'semble qu'il y a une autre ... il y a d'autres espaces ! ... Et que dans le champ de l'organisation d'la démocratie, euh ... eh bien.. c'est, véritablement, de *nouveaux* modes d'organisation ... euh qu'il faut développer ! »

La prise de position de cette adjointe est à mettre en rapport avec son choix de n'être dans aucun parti politique —ce qui ne signifie pas qu'elle n'ait pas d'appartenance politique—, ce qui lui permet de critiquer plus ouverte-

⁴⁷³ Sources Ministère de l'Intérieur, *Encyclopaedia Universalis* 1984 et 1990. Les taux pour 1995 n'ont pas encore été publiés dans cette collection.

ment les « canaux habituels » d'information des élus et l'appropriation par un petit nombre de personnes du discours public. Implicitement, elle défend son propre parcours : une femme, qui, de surcroît, n'est pas encartée, qui parvient à une position de pouvoir politique relativement élevée, tout en réussissant —apparemment— à conserver son indépendance politique. La critique du système va plus loin encore, ou plutôt, elle prend à son compte la critique habituelle faite aux hommes politiques, à savoir d'être coupés de la base, et tente, au travers du conseil de jeunes, mais également de conseils de quartiers, d'anciens, d'étrangers, de retrouver le lien avec cette base :

« Q-A2 » : « Euh ... on se rend compte, autre réflexion, que le système de représentation, qui est notre système électoral, nous suffit plus ! Hein, pour aller de ... de l'électeur vers les élus ! Et je fais la flèche, et je *fais ça* ... dans ce sens-là, euh parc'que effectivement ... c'est de la base vers et caetera ! Mais ... euh ceci n'est pas suffisant ! Et il faut que entre ce côté euh les, les électeurs qui sont toujours là, c'est la base de notre système, et des élus qui s'retrouvent, il faut trouver ... des moyens, des des temps ... de rencontre, des relations, ... et caetera ... »

L'ENQUÊTEUR : « Des lieux d'médiation ! »

Mme « Q-A2 » : « ... des lieux de médiation, des lieux de retour, de systèmes d'aller-retour avec les électeurs ! Et, donc, je l'disais au début, les ... systèmes classiques ne fonctionnent plus ! Donc, aujourd'hui, il me semble ... que euh ... la la demande, c'est ... d'être au plus près, de de rencontrer au plus près ! Et donc c'est dans le cadre de regroupements de citoyens ... que ça doit pouvoir se faire ! Et ces regroupements ils sont faits parc'que les gens ... ils se euh reconnaissent, soit du quartier, soit sur un thème, soit sur ceci ! Ils se reconnaissent aussi ... euh éventuellement en tant que jeunes ! »

Ce discours exprime clairement la préoccupation d'un élu de donner la parole à la partie « muette » des habitants de sa ville. Il serait cependant illusoire de chercher une relation directe entre le taux d'abstention dans une commune et la volonté de créer un conseil de jeunes. D'une part parce que ce sont les effets de ce taux sur les représentations de l'élu ou d'une équipe d'élus qui à la rigueur pourraient intervenir comme l'un des facteurs pouvant déclencher une réaction de défense visant à promouvoir la participation électorale —particulièrement des jeunes—, l'un des moyens possibles pouvant être la création d'un conseil de jeunes. D'autre part parce que ce qui fonde les représentations d'un élu, surtout s'il est membre d'une formation politique, ne se limite pas à ce qu'il constate dans sa propre commune, mais il prend en compte ce que son parti diffuse auprès de ses militants, ce que

les politologues font croire dans leurs analyses et ce que les médias colportent, parce que les habitants sont sans doute plus informés et modelés par les médias (et particulièrement la télévision) qu'ils ne sont informés d'un taux d'abstention dans la commune. Les représentations des habitants à propos de la politique, même s'ils sont perdus au fin fond d'une vallée vosgienne, sont plus modelées par la médiatisation des « affaires » qui secouent la classe politique, par l'emprisonnement de Bernard TAPIE, ou par la « montée du Front National », que par les actions menées localement par leur Maire. De nombreux médias se sont posé des questions sur les pourcentages particulièrement élevés obtenus par le Front National en Alsace. Certains villages alsaciens ont même été cités pour mettre en relation l'absence totale d'étrangers dans le village et leur pourcentage exceptionnellement fort pour J-M. LE PEN aux élections présidentielles de 1995. En dehors du fait que le vote Front National ne puisse certainement pas se résumer à l'expression d'une certaine xénophobie (ce que laisse sous-entendre ce genre de commentaires), ce serait raisonner comme si les seules relations de voisinage et les problèmes directement vécus par les citoyens déterminaient le choix d'un candidat.

Cette « montée du Front National » pourrait être tout aussi bien interprétée comme la montée d'une défiance vis à vis de la classe politique en général, surtout depuis que J-M. LE PEN en a fait l'un de ses principaux chevaux de bataille et depuis que les partis qui auraient pu être considérés comme les plus proches du Front National —et particulièrement le RPR qui, en 1989, avait créé des alliances locales— ont condamné publiquement et officiellement ce parti. Depuis, donc, que le fossé se creuse entre le Front National et ce que l'on appelle désormais les « partis traditionnels » ou encore les « partis de gouvernement », la défiance pour la politique peut se traduire plus facilement par un vote Front National. Inversement, l'une des interprétations de la montée du Front National peut être la défiance grandissante vis à vis des partis politiques traditionnels et des hommes politiques.

Les agents de l'échantillon ne restent pas indifférents à ce raisonnement. Aucune des questions de l'enquête ne portait ni sur l'extrême droite, ni

sur le Front National en particulier. Or, sans compter les six membres du FN, douze agents (dont cinq des quinze Maires interviewés) citent spontanément ce parti à plusieurs reprises, certains dans un rapport direct avec le conseil de jeunes.

Le conseiller municipal d'opposition d'Eckwiller parle de l'intérêt que peuvent avoir les conseils de jeunes sur le plan national :

« E-CMO » : « Les enfants, c'est l'avenir de demain ! (...) ils peuvent un peu ... enfin remuer, un peu ... aiguiller, (...) un peu pousser dans une certaine direction ! (...) ils peuvent éventuellement euh ... faire un espèce de mouvement d'masse, réagir contre les idées du Front National ! Par exemple, hein ! »

Le Maire de Nordwiller, Président de l'ANACEJ, parle de la charte que son association a mis au point et qui contient le « minimum nécessaire » pour qu'une structure puisse être qualifiée de conseil de jeunes :

« M-N » : « Des Maires du Front National ne signeraient pas c'la ! ... [Petit rire] »

Ainsi, dans les représentations du Président de l'ANACEJ, la plateforme minimale qui est censée rassembler les promoteurs de conseils de jeunes correspond précisément à ce qui les différencie du Front National. Et la manière dont la charte est présentée laisse à penser qu'elle a aussi été en partie conçue pour ne pas pouvoir être signée par des membres du Front National, ce qui définit politiquement —une fois de plus— l'engagement militant de l'association nationale qui veut assurer la promotion et le développement des conseils de jeunes en France et en Europe.

Son adjoint à la mairie de Nordwiller évoque en 1990, lors du colloque départemental, la crainte qu'avait eue le Maire du noyautage du conseil des jeunes par le Front National :

« N-A » (au colloque de 90) : « on a donc créé ce conseil des adolescents, mais malgré tout les adultes se sont posé la question, bon, les adolescents, c'est un peu différent quand même que les enfants, ils vont peut-être nous poser des questions... bien plus pertinentes... et euh, est-ce qu'il ne risque pas d'y avoir une... une manipulation même politique et caetera, même que le Maire s'était posé la question de la manipulation par rapport au Front National et caetera,... donc il y avait eu des réticences au niveau des adultes »

Le fait pour un élu d'imaginer qu'un parti puisse manipuler à ce point une structure de type conseil de jeunes en dit long sur leur conception de

leurs propres possibilités de manipulation. Mais cette crainte du Front National précisément prend valeur de symbole : c'est, dans leur esprit, le seul parti qui puisse saboter le conseil par opposition idéologique. Cette même idée est implicitement présente chez l'adjoint qui s'occupe du conseil des jeunes de Querbruck. Hors micro, à la fin de l'entretien, l'enquêteur lui fait part du fait qu'il a également réalisé plusieurs entretiens avec des membres du Front National. L'adjoint se déclare alors persuadé que ce parti est contre les conseils de jeunes. Cela fait partie pour lui des évidences. Son étonnement est grand lorsque l'enquêteur lui déclare que plusieurs conseillers municipaux concernés se sont déclarés pour le maintien ou la transformation de conseils de jeunes en place.

La même hésitation était présente chez sa collègue qui est à l'origine de la création de la structure querbruckoise : la crainte du noyautage par le Front National⁴⁷⁴. Cette hésitation explique en partie le retard pris par le projet. Elle s'en explique :

« Q-A2 » : « à cette époque-là, si vous voulez, on avait mis à plat tous les risques ! (...) Et on s'disait, si on ouvre tout, on on qu'est-ce qu'on maîtrise ? ... Bon, il s'est rien passé ! »

A Preschwiller, cette même conviction d'un conseil de jeunes à l'opposé des thèses défendues par le Front National se traduit par un partenariat très ciblé : l'une des rares associations intervenant au sein du conseil municipal des enfants de Preschwiller est décrite par l'un de ses membres :

« P-A2 » : « c'est une association qui rassemble des gens qui, autour d'un thème ... et d'une volonté commune euh de lutter contre le Front National ! (...) Je dirais 99% des gens sont des gens à gauche ! »

Si l'on ne tient compte que des élections municipales, il semble que le Front National ne devient une réalité sur la scène politique locale qu'à partir du moment où il présente une liste. Ainsi, dans les communes de l'échantillon, elle ne se fait ressentir de manière directe —à la manière des forts taux d'abstention— que dans les communes de plus de 5 000 habi-

⁴⁷⁴ Cette hésitation, confirmée au cours de l'entretien, n'a pas été évoquée spontanément. C'est l'enquêteur qui avait recueilli cette donnée en 1990 lors d'une rencontre au siège des CEMEA avec l'adjointe en question.

tants. Le tableau 36 (page suivante) montre que les scores obtenus sont variables selon les situations locales et ne progressent pas forcément proportionnellement à la taille de la commune. Mais là aussi, même si les chiffres attestent d'une présence réelle et affirmée du Front National dans ces communes seulement, l'évolution des scores de ce parti existent aussi —et surtout— dans les médias et par l'image qu'en renvoient les instituts de sondage. C'est ainsi que le Front National est aussi virtuellement présent par les scores des élections nationales. Les taux atteints aux présidentielles indiqués dans le tableau sont extrêmement élevés.

Tableau 36. Scores du Front National au premier tour des élections de 1995 dans les communes de l'échantillon⁴⁷⁵

COMMUNES	Municipales	Présidentielles
AROLSHEIM	NC	22%
BERTSCHBACH	NC	29%
CLIMBOURG	NC	25%
DAULWILLER	NC	24%
ECKWILLER	NC	30%
FRISCHBACH	NC	24%
GROSSTHAL	18%	27%
HELLWIHR	9%	29%
ILLFELDEN	7%	24%
JUNGWILLER	14%	29%
KOLTZHOFFEN	20%	28%
LANDWIHR	12%	23%
MELSBURG	17%	24%
NORDWILLER	13%	26%
OHLKIRCH	13%	22%
PRESCHWILLER	37%	26%
QUERBRUCK	10%	20%
ALSACE	-	25%

Depuis 1983, à la demande de RTL et du journal *Le Monde*, la SOFRES effectue à intervalles réguliers des sondages sur l'audience du Front National. L'une des questions posées aux sondés est de savoir s'ils estiment que « le Front National représente un danger pour la démocratie ». Le pourcentage de sondés qui optent pour cette affirmation est passé de 38% en octobre 1983 à 75% en mars 1997, selon une progression forte les quatre premières an-

⁴⁷⁵ NC = non concernés (pas de liste du Front National). Dans certaines communes, il n'a pas été tenu compte d'autres listes d'extrême droite (ce qui explique en partie par exemple le score relativement faible du FN à Querbruck).

nées, plus faible ensuite⁴⁷⁶. Pascal PERRINEAU, Directeur du Centre d'Études de la Vie Politique Française (CEVIPOF), reprend l'évolution de ces pourcentages, précisément sur cette question du danger pour la démocratie⁴⁷⁷.

A travers ces sondages, les médias et les instituts de sondage —ainsi que les « politistes » eux-mêmes— contribuent à faire exister la possibilité d'une liaison entre la montée du Front National et la mise en péril de la démocratie, et cela d'autant plus que les chiffres annoncés sont très élevés. Même si le fait que des sondés croient en l'existence de cette liaison, cette liaison n'existe pas a priori, mais plus les médias le feront croire, plus elle existera, puisqu'elle existe dans les représentations des agents. C'est un cercle vicieux, qui nous intéresse ici parce que ce type de raisonnement fonctionne beaucoup en politique, il en est même semble-t-il l'une des bases de son fonctionnement actuel. Les agents du champ politique ne peuvent plus rester indifférents à ce danger, *devenu réel*, même s'il a été construit de toutes pièces. Comment défendre une démocratie menacée sinon en tentant de la revaloriser ? C'est aussi dans cette perspective que les conseils de jeunes peuvent être considérés comme l'une des actions municipales permettant de revaloriser la démocratie aux yeux de la population.

Ainsi, le conseil des jeunes peut être envisagé comme une stratégie politique destinée à défendre une définition de la politique —c'est-à-dire à définir la politique— pour revaloriser la politique et contribuer à défendre l'ordre politique établi. Dans le même temps, il s'agit pour les agents concernés de défendre leur propre position politique, non seulement parce qu'en défendant cette idée, ils prétendent l'incarner aux yeux de la population, mais parce que défendre l'ordre politique établi, c'est défendre leurs acquis contre une possibilité de déstabilisation des valeurs qui ont fondé leur engagement dans le champ et qui provoquerait la remise en cause de ces acquis.

Cette vision très conservatrice du rôle politique des promoteurs de conseils de jeunes au sein de l'espace politique est-elle limitative ? Peut-on per-

⁴⁷⁶ Cf. *Le Monde* du 20 mars 1997, p. 6 (cf. Tome 3, Annexe 96, p. 287).

⁴⁷⁷ Cf. P. PERRINEAU, *Le Figaro Magazine* du 18 janvier 1997 p. 32.

cevoir dans leurs discours et leurs pratiques une volonté de subversion de l'ordre politique ?

3. Accroître le champ du politique ?

a. Un nouveau terrain du politique

Les conseils de jeunes, dans une première perspective, peuvent être replacés dans un contexte plus large de municipalisation des activités proposées à la jeunesse. Historiquement, les premières commissions municipales consacrées exclusivement aux problèmes de la jeunesse apparaissent à la fin des années 50. Au cours de l'exploration des premiers conseils de jeunes des années 60, plusieurs d'entre elles (qui ont dû faire partie des premières expériences) ont été à l'initiative ou ont pris à leur compte ces premières structures qui se voulaient représentatives de l'ensemble de la jeunesse de la commune, dans toute sa diversité socioprofessionnelle. Quelques-unes d'entre elles vont d'ailleurs dériver logiquement vers la gestion de loisirs culturels ou sportifs. La décentralisation ne fera qu'accentuer progressivement la nécessité pour les municipalités de s'occuper des questions d'enfance et de jeunesse, que ce soit par une volonté de fédérer des actions associatives existantes ou pour pallier à leur carence, que ce soit pour contrôler l'utilisation de subventions, particulièrement dans le cas de structures lourdes comme les centres socioculturelles ou les maisons de jeunes, ou encore que ce soit pour coordonner localement des mesures gouvernementales, dont l'accompagnement financier nécessite l'engagement communal (sous forme de contrats divers et variés). La tendance des deux dernières décennies va dans le sens d'une prise de responsabilité —et de pouvoir— croissante des communes, en particulier dans ce secteur.

Dans cette perspective, la mise en place d'un conseil de jeunes peut incarner une nouvelle dimension dans la volonté des élus de trouver de nouveaux terrains, dans leur volonté d'accroissement du champ du politique.

Cette éventualité semble exister. Les discours recueillis permettent d'en déceler certains indices. Si les hypothèses avaient porté sur ce point, la construction de l'échantillon aurait été différente pour prendre en compte un cercle plus large d'agents gravitant autour des conseils.

Mais même au sein de l'échantillon, à plusieurs reprises, les difficultés évoquées à propos des enseignants et des associations permettent d'attester ce frottement. A Querbruck, ce sont les structures socioculturelles qui ont, dans un premier temps, considéré le conseil des jeunes comme une ingérence de la municipalité dans leur domaine réservé :

« Q-A2 » : « On a eu beaucoup de mal aussi ... à se faire entendre par les structures socio-éducatives ! Là on disait : mais de quoi s'occupe la ville !! (...) ils le prenaient un peu comme un système concurrent (...) Les jeunes, c'est nous ! C'est pas vous ! »

Dans de très nombreuses communes —c'est devenu un leitmotiv dans les réunions nationales—, on constate le manque de motivation des enseignants et les réticences de l'Education Nationale à cautionner la démarche. Parfois, la méfiance prend des formes modérées, comme le relatif échec des négociations pour les premières élections à Querbruck ou la remarque de l'inspecteur départemental de l'éducation nationale de Melsbourg concernant l'organisation des élections en 1990 :

« Je suggère en outre qu'une note puisse être adressée aux familles afin d'obtenir leur appui à cette initiative, tout en leur demandant de garder la plus stricte neutralité de manière à garantir à ce conseil des jeunes toute la "fraîcheur" souhaitable. Il serait dommage que les enfants reproduisent à leur échelle des divisions dont le bien-fondé ne pourrait que leur échapper.⁴⁷⁸ »

Parfois la méfiance prend des formes plus radicales. A Illfelden, trois écoles primaires sur quatre ont refusé d'organiser les élections.

Mais on n'accroît pas le champ du politique pour le plaisir d'alourdir la tâche. Surtout que cela coûte. En temps, en argent, en possibles critiques. Il faut nécessairement qu'il y ait un intérêt suffisamment important pour qu'il justifie l'investissement, fut-il à long terme. Il semble que les deux principaux intérêts sont d'une part, tous les profits politiques évoqués plus haut et qui font du conseil de jeunes une stratégie politique et dont les entreprises de crédibilisation ne font que renforcer la légitimité, et d'autre part, que la relation directe ainsi instituée entre des élus et des jeunes, en dehors de toute logique partisane et, en ce sens, nouvelle, permet de contourner les traditionnels représentants de la jeunesse, tant du côté des mouvements de jeu-

⁴⁷⁸ Cf. Tome 3, Annexe 59, p. 153.

nesse que de celui des professionnels de l'animation ou de l'éducation (au sens large) qui s'arrogeaient seuls le droit de parler et de revendiquer au nom des jeunes. Le conseil de jeunes de Frischbach (qui est resté à l'état de projet) avait un objectif ambitieux qui allait dans ce sens :

« Il doit pouvoir traduire auprès des élus communaux les aspirations et les revendications d'une catégorie de la population : les jeunes »⁴⁷⁹

Cette volonté de donner la parole et d'écouter la jeunesse au travers de ses représentants est très présente dans la plupart des conseils étudiés. Elle fait partie de l'un des objectifs les plus cités avec l'apprentissage de la démocratie et du civisme. Parfois, les conseils de jeunes sont ouvertement considérés comme des courroies de transmission du pouvoir en place. L'adjoint à la jeunesse de Nordwiller parle des deux conseils mis en place dans sa commune :

« N-A » : « Je me rends bien compte que c'est que c'est deux éléments moteurs ... évidents ! Puisque ce sont quand même les contacts privilégiés ! Ce sont des lieux d'propositions ! Ce ce sont sont vraiment des, j'ai envie d'dire, des ... euh ... c'est des des, *forcément*, des courroies d'transmission ... euh ... très importantes, en terme, pour le pouvoir en place ! ... Alors j'm'exprime ! Parc'que ça peut être aussi euh ... j'm'explique : c'est que ... on est en contact direct avec cette popula, avec la population ... jeune ! Et euh ... on travaille avec eux ! Et euh donc, *forcément*, ... si tu veux, sss c'est sss ... ça prend une place conséquente ! »

Cet aveu est à mettre en rapport avec le jeu ambigu combinant une grande réticence à accepter l'entretien et la grande proximité entre l'élu et l'enquêteur. Cet adjoint a une grande conscience des enjeux politiques des conseils. Il connaît aussi la vision critique du chercheur à propos des conseils —critique qu'il a déjà exprimée dans ses précédentes études et dans la revue Territoires—. Mais, en même temps, il est très proche de lui puisqu'ils ont travaillé ensemble pendant plusieurs années dans la même mairie dans un rapport tant d'élu à fonctionnaire que d'animateur à animateur. C'est sans doute cette combinaison de faits et de représentations qui fait d'abord hésiter l'élu à se laisser prendre au jeu des questions de l'enquêteur, mais en même temps à laisser progressivement tomber les barrières au cours de l'entretien et à se laisser aller à cet aveu. Ce dernier produit —

⁴⁷⁹ Cf. Tome 3, Annexe 45, p. 124.

immédiatement après— un lapsus : « je m'exprime » à la place de « je m'explique » et une réaction de défense inachevée : « parc'que ça peut être aussi euh ... ». La phrase, si elle avait été achevée, aurait pu être : « parce que ça peut être aussi compris dans le mauvais sens du terme, de récupération politique, ce que je ne voulais pas dire (ou avouer) ».

Ce souci d'être à l'écoute des jeunes dans la commune à travers le conseil va souvent de pair avec un souci plus général de proximité des habitants. Ce souci se traduit de plus en plus par la mise en place de réunions plus ou moins formelles par quartiers et qui vont des conseils de quartiers (Preschwiller et Querbruck) aux simples réunions de quartiers (Ohlkirch, Melsbourg, Nordwiller) ou simplement d'habitants lorsque la taille de la commune ne justifie pas une séparation en différents quartiers.

Ce souci d'écouter les habitants —et en particulier les jeunes— peut être compris aussi comme une réaction à la perception qu'ont les élus de la baisse de l'engagement associatif (au sens du bénévolat traditionnel) et des nouvelles exigences des jeunes en matière de pratiques sportives ou culturelles. Par exemple, plusieurs Maires expliquent, au cours de l'entretien, la volonté des jeunes de trouver dans la commune des lieux de pratique sportive en accès libre et dénués d'encadrement. Ce qui est perçu comme le désengagement associatif des jeunes provoque une perte de crédibilité des associations qui ne sont plus le principal lieu de vie collective des jeunes dans la commune. D'où la nécessité de trouver un moyen d'inventer un nouveau mode de représentation de cette population, le conseil de jeunes permettant en outre de maîtriser tous les éléments de la structure, en évitant les intermédiaires associatifs qui représentaient autant de groupes de pression : à la tête de ces associations se trouvent souvent des notables locaux, et parfois des opposants locaux réels ou potentiels.

Le système de représentation choisi, pour avoir le maximum de légitimité, est calqué sur celui qui conduit à l'élection et à la légitimation du conseil municipal des adultes : son aspect démocratique ne peut ainsi pas être mis en cause. Un conseil de jeunes, bien qu'étant limité à une tranche d'âge bien

précise, prétend représenter l'ensemble des jeunes de la commune⁴⁸⁰. Sa mise en place peut ainsi prétendre limiter le pouvoir de représentation de la jeunesse que s'arrogeaient seuls les éducateurs et les cadres des mouvements de jeunesse.

L'un des discours permettant d'illustrer cette perspective a déjà été cité plus haut à propos de la crédibilisation du conseil. Il prend ici une nouvelle dimension. Il s'agit du discours de clôture d'un colloque départemental consacré aux conseils de jeunes prononcé en 1990 par le Maire de Climbourg, par ailleurs vice-président du conseil général :

« C-M » : « je pense que le secteur associatif, bien sûr, c'est important, mais l'aspect formel, c'est à dire le cadre, la structure, là je rejoins Madame lorsqu'elle dit l'importance de savoir comment est fait, comment se comporte, comment fonctionne ce Conseil Municipal des enfants, je crois que c'est excessivement important qu'il y ait un certain cadre, parce que ça donne une consistance aussi, et on dépasse simplement le petit sec, le secteur associatif aussi important soit-il, pour entrer dans un cadre plus officiel »

L'adjoint de Melsbourg chargé du conseil des enfants fait référence explicitement à ce lien direct que recherchent les élus adultes :

« M-A » : « ... on ne peut pas faire une politique de l'enfance sans les enfants ! Donc il nous a semblé *indispensable* ... que les enfants soient partie prenante ! ... Et pas des enfants représentés par des adultes !! Mais des enfants représentés par eux-mêmes ! Alors ça allait de soi ! »

La quasi totalité des agents interviewés ne parlent à aucun moment des associations comme pouvant être des canaux de représentativité de la jeunesse. Pourtant, c'est par le biais associatif qu'ils sont le plus souvent passés pour accéder à leur position. La référence aux associations, quand elle existe, est diamétralement opposée. A Arolsheim, le conseil des jeunes doit permettre aux jeunes de s'intéresser à nouveau à leur village et de retrouver le chemin de ses associations :

« A-M » : « ... Ben disons que bon euh ... c'qu'on aimerait bien c'est que ... que les jeunes s'investissent euh ... ils s'investissent assez fortement dans les associations ! ... Parce que je suis quand même relativement inquiet euh ... inquiet de l'avenir des associations euh locales ! Euh on s'rend quand même compte et ... ça c'est un fait indéniable que ... que les dirigeants de ces associations euh ... prennent un certain âge hein ! ... Et que ... le renouvoi

⁴⁸⁰ Cette phrase peut d'ailleurs être appliquée au conseil municipal : bien qu'étant limité à une tranche d'âge précise (les majeurs), il prétend représenter l'ensemble des habitants de la commune.

le renouvellement n'est pas toujours là hein ! ... Et ... euh ... il faut faut pas s'voiler la face, quand même, il y a ... un certain égoïsme ... qui existe euh ... je le vois dans ... dans pas mal d'associations euh ... La mentalité d'aujourd'hui, mais ... c'est certainement dû aussi aux difficultés d'la vie euh quotidienne hein ... et notamment du ... du du ... de l'emploi ... du chômage ! Euh ... les jeunes d'aujourd'hui euh ... d'abord ne raisonnent plus comme ceux d'il y a, même d'il y a vingt ans ! ... Et ... sont beaucoup plus individualistes ! ... C'est ... un peu mon sentiment ! Donc, justement, à travers les les conseils euh municipaux ou communaux de jeunes ... on peut peut-être les sensibiliser euh assez tôt euh ... à une certaine euh vie en commun ! ... Et ça j'crois c'est effectivement ça peut être ça peut être que'que chose de positif ! ... »

Toujours à Arolsheim, le conseiller municipal qui était la tête de liste d'une certaine opposition et qui avait un projet de conseil municipal des jeunes dans son programme confirme cet objectif :

« A-CM » : « La deuxième ... idée, c'est aussi pour inciter à viv à ... développer les activités culturelles, sportives euh ... au niveau d'la commune, parce que souvent ils le délaissent pour ... pour euh ... d'autres activités qui sont pas forcément culturelles ! J'veux dire, bon, la télé qui est souvent un peu le grand problème ... Et ... aussi l'individualisme qu'on vit en c'moment dans not'société ! Donc euh c'est pour ... c'est un peu pour nous aussi peut-être un ... un vivier pour euh ... pour redyma re ... dynamiser les associations hein ! Ça c'est très important ! »

Le Maire de Daulwiller conçoit que le cadre associatif ne convient plus à une partie de la jeunesse. Le conseil de jeunes peut pallier à ce qu'il ressent comme un besoin d'expression qui n'a plus de « tribune » appropriée :

« D-M » : « C'est 30% de la population ! ... Donc euh ... qui a des ... des désirs euh ... qui a des ... des plaisirs, qui a des frustrations, et qui a certainement des choses à dire euh ... euh ... donc il faut, il ... c'est un ... il faut une tribune ! ... Euh ... où les jeunes peuvent exprimer ... les choses. A mon avis, c'est important ! »

Le Maire de Frischbach utilise le même argument pour justifier non pas la mise en place d'un conseil de jeunes, mais simplement l'action municipale en direction de la jeunesse, et notamment l'embauche d'un animateur :

« F-M » : « Alors certains vous diront euh ... nous euh ... c'est les associations locales ! Elles font tout ! Or ... les associations locales font un certain nombre de de de choses mais elles ne font pas tout ! Et il y a des jeunes qui sont allergiques aux associations ! »

A Jungwiller, le Maire s'est toujours refusé de mettre en place un conseil municipal des enfants ou des jeunes. Il met cela en rapport avec sa politique en direction des associations : il s'agit pour lui de faire une grande con-

fiance aux associations et ne pas vouloir préaffecter les subventions (même s'il faut contrôler a posteriori). Les associations sont une force qu'il faut promouvoir parce qu'elles représentent l'initiative locale. Concernant les jeunes, la même logique prévaut. Il ne veut absolument pas créer de toutes pièces un lieu formel de consultation ou de participation. Il veut laisser les initiatives venir des jeunes eux-mêmes :

« J-M » : « je déteste ... les les les ... simulacres de démocratie ! Hein ! ... Et euh bon ! Y'a des choses qui sont ... bon ! J'veux dire ! ... La démocratie, ça consiste quelque part à ... donner aussi euh du pouvoir ... euh ... et un vrai pouvoir euh de ... de proposition et éventuellement de décision ... aux uns et aux autres ! ... Bon ! Ce ce ce p'tit jeu qui consiste un peu ... à faire semblant ... euh ... bon, moi, ça m'a ... toujours un peu dérangé ! Alors il y a euh ... d'une d'une façon tout à fait concrète ... euh ... je pense que ... justement à travers euh toutes les actions qu'on a dites et puis ... je vais, vendredi, recevoir un groupe de jeunes ... d'un certain quartier, le quartier de la rue d'la Doller ! ... C'est eux qui ont ... décidé euh ... que ... c'est eux, qui ont 15 ou 16 ou 13 ans, ... de s'regrouper parce que ils ont quelque chose à m'dire ! Hein ! J'veux pas ... Dans un ... conseil municipal des jeunes, on décide à un moment donné ... que chaque cours moyen ... première année ... hein ... envoie un délégué ! ... Donc, on a ... un délégué de chaque cours moyen 1, euh ... de la commune ! Bon, j'pense que ... c'est pas vraiment représentatif ... de J'veux dire : ceux qui ont envie ... de nous dire quelque chose, ils doivent savoir que la mairie est ouverte, que les élus ... moi ou les adjoints qui s'occupent de ça ou les services ... sont là et prêts ... à les écouter ! Et c'est pas parce que formellement une fois l'an ou deux fois l'an ... »

Le Maire de Koltzhoffen, en déplorant l'absence de dynamisme parmi ses conseillers municipaux, fait indirectement le constat que les associations —auxquelles il ne doit pas directement son élection— ne parviennent plus à produire d'élus dynamiques, proches des habitants. Les objectifs du conseil de jeunes qu'il aurait voulu mettre en place sont de symboliser cette possibilité d'engagement public et désintéressé, et de former concrètement certains enfants à ce rôle :

« K-M » : « Moi je pense d'abord un un un objectif d'exemple hein ! Moi je crois, les ... ça m'semble important ... que les jeunes aient un exemple et un repère ! ... Donc ... ça, ça m'semblerait important et je ... je suis persuadé qu'un conseil municipal ... des jeunes ou des enfants ... a un certain rayonnement, est un exemple, et montre aux jeunes qu'il y en a qui s'engagent (...) Et et et moi je ... je je dis qu'il y a un un ... troisième élément qui me semble ... intéressant dans dans ... dans cette ... manière de procéder, c'est aussi de préparer, parce que ... ss ss ... on on dit ça comme ça, mais c'est aussi de préparer l'av'nir ! Oui oui ! ... Bon je, on ... peut-être ... les différents Maires n'en parlent pas, mais moi je dis : un jour, il faut quand même ... avoir des conseillers municipaux ... qui sss qui ... ont le sens d'la responsabilité, qui

s'engagent et caetera, et il faut dire que ... de plus en plus nous avons quand même des difficultés à trouver des conseillers municipaux ... qui qui ... qui qui prennent leur rôle, enfin ... euh évidemment on peut être un conseiller municipal très ... en tant que figurant ! Mais ... à l'heure actuelle, dans une politique municipale, il faut des ... il faut plus des ... des conseillers municipaux qui fassent d'la figuration, il faut des conseillers municipaux dynamiques, des, qui font des propositions, qui s'occupent de leur quartier, de leur rue, et caetera, ... pour que tout ça remonte et permette donc ... la détermination d'une politique municipale ... *proche* des habitants, répondant à leurs besoins, à leurs souhaits, et caetera ... »

L'adjoint au Maire d'Ohlkirch pense que les associations ne sont plus le moyen d'expression privilégié des jeunes et ne correspond plus à leur intérêt. Il estime que les conseils de jeunes peuvent répondre à une nouvelle demande d'expression de la jeunesse et que seuls les « nouveaux Maires » ont compris cet enjeu. Pour lui, ce serait le cas notamment du nouveau Maire d'Ohlkirch :

« O-A1 » : « ... « O-M » [Le nouveau Maire d'Ohlkirch] ... [En riant légèrement] à mon avis encore plus ! Donc qui sentent la nécessité de cette représentativité ... des jeunes ! Qui ... pour certains anciens, je crois qu'il y a un problème de génération, à mon avis, de génération d'hommes, hein, ayant des responsabilités politiques ! Les anciens pensaient ... que les jeunes s'exprimaient dans ... les associations ! Dans les ... dans les clubs ! Euh ... euh bon euh ... que ce soit culture ou sport ! Et qu'ils ne ... ne s'intéressaient ... pas tellement ... à la vie politique ! C'était pas ... c'est une idée nouvelle, c'est quelque chose ... ça, ça va je crois avec la vie, hein, qui fait qu'actuellement on donne des responsabilités plus facilement à des jeunes ! Mais aussi inversement c'est que les jeunes aussi sont mieux formés, hein !

Ainsi, pour leurs promoteurs, les conseils de jeunes symbolisent aussi le constat que le mouvement associatif n'est plus capable d'assurer une représentation valable de la jeunesse, parce qu'elle ne correspond plus à sa volonté d'engagement. Un constat analogue peut être fait en ce qui concerne le milieu scolaire et la mise en place d'un conseil de jeunes peut être considéré comme une leçon de citoyenneté donnée à l'école, aux associations, et aux familles elles-mêmes en fin de compte.

Le milieu familial mérite une attention particulière. La référence aux familles permet à certains promoteurs de doubler leurs espérances de profit. En effet, la plupart des Maires constatent que les enfants sont souvent porteurs de la parole des adultes qui les entourent. On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit avant tout de ceux qui se sont impliqués dans le processus

d'accès de l'enfant à la fonction d'élu, parce que l'adulte correspondant, s'il s'y est impliqué, c'est qu'il y a trouvé un intérêt ou qu'il espère en tirer un certain profit. On retrouve certains enseignants ou animateurs, et surtout les parents, dans l'incitation à la décision d'un enfant de poser sa candidature. Ils suivent ensuite de près l'enfant tout au long de son parcours municipal. A titre d'exemple seulement, le seul agent de l'échantillon qui était membre d'un conseil d'enfants parle de son entourage familial :

« N-CM » : « « moi déjà j'ai mes voisins qui sont super enthousiastes ! Pas aussi enthousiastes que mes parents puisque ... mes parents, c'est vraiment mon fan-club : t'as réunion ! Euh ... t'y vas, tu euh ... donc c'est vraiment euh (...) et j'ai toute ma famille autour qui m'soutient ! »

Ainsi, face à ce repérage assez facile du discours des adultes à travers celui des jeunes élus, certains Maires considèrent ce qui peut être pris pour un travers comme l'un des objectifs du dispositif. Ainsi le Maire de Landwihir utilise le conseil en quelque sorte comme un sondage d'opinion dans sa commune par rapport à des projets municipaux :

« L-M » : « Mais lorsqu'on demande aux jeunes de v'nir euh ... souvent euh ... ils ils ils ont un peu, c'est c'est ... c'est l'écho de c'qu'ils entendent à la maison ! ... Donc c'est pour nous un moyen également de savoir un p'tit peu ... comment réagit la population ! »

Le Maire d'Eckwiller convient que pendant longtemps, les projets réalisés par le conseil provenaient en partie des parents ou des enseignants :

« E-M » : « Ils nous donnent, nous amènent, ils nous amènent, chaque commission nous amène une dizaine de de de de de de projets, de propositions ! »

L'ENQUETEUR : « Ah ! ... Ah ! ... »

« E-M » : « Euh ... bon, initiés par les parents, initiés par les enseignants, un p'tit peu par tout l'monde ! (...) »

L'ENQUETEUR : « (...) Pour vous, quand quand vous dites que ... c'est aussi un peu les idées des parents ou des enseignants, est-ce que ça fait partie intégrante de votre projet, vous la euh ou est-ce, c'est un ... effet pervers ? »

« E-M » : « ... Ah ça fait partie intégrante du projet ! »

L'ENQUETEUR : « Ça permet aussi d'avoir une écoute ... des euh ... »

« E-M » : « Bien sûr ! Moi j'crois que sss ... »

L'ENQUETEUR : « ... des revendications des parents et des ... »

« E-M » : « Mais je crois qu'actuellement les choses évoluent, on, et là aussi c'est intéressant ... quand on a suivi euh depuis euh ... une bonne quinzaine d'années ces conseils municipaux des enfants, au départ, n'ai j'ai j'ai je voyais des enfants venir à la mairie euh ... effarouchés, avoir peur, le fauteuil, le ... le le le l'environnement et caetera ! Certains même qui vous disaient : maman a dit ou papa a dit ! ... Ça n'existe plus aujourd'hui ! ... »

Le Maire de Hellwihr est encore plus clair. Dans « le Mot du Maire » du journal du conseil municipal des enfants N°1, p.1, il s'adresse aux habitants :

« Toutes vos préoccupations sont, d'une manière ou d'une autre, relayées et exprimées par les jeunes citoyens du Conseil Municipal des Enfants »

Cette conception est confirmée au cours de l'entretien :

« H-M » : « en mobilisant les enfants autour du projet, et en ... faisant mobiliser les enfants dans l'projet, on mobilisait les familles »

Enfin, le Maire de Melsbourg, comme d'autres Maires (Hellwihr, Preschwiller), voit aussi la relation aux parents dans le sens inverse : les enfants vont pouvoir transmettre des messages en direction de leur famille et de leur entourage et devenir de véritables « relais d'opinion » :

« M-M » : « Euh Il est ... enfin il est indispensable pour moi dans le sens où il y a une ... une, la parole d'enfant est très intéressante. C'est-à-dire qu'ils ont une vision de ... de leur environnement qui est tout à fait exceptionnelle ! Une autre approche que les adultes ! ... Et donc à côté de la ... concertation, des discussions qu'on peut avoir avec les adultes ... celles qu'on peut avoir avec les enfants est tout à fait intéressante parce qu'ils ont ... tout à fait une autre approche ! ... En plus ils peuvent aussi être des relais d'opinions ! Des relais de messages ! ... »

Ainsi, les conseils de jeunes semblent aussi servir à définir de nouveaux terrains d'intervention politique, face à la perception, par les élus, d'une transformation des modes d'expression de la jeunesse et en regard desquels le secteur associatif traditionnel ne répond plus. La municipalité entre ainsi en concurrence avec ceux qui monopolisaient jusqu'alors la fonction de représenter la jeunesse. Les élus peuvent espérer réussir à contourner ces groupes de pression en créant les conditions d'une relation directe avec les jeunes, et avec des jeunes qui sont censés représenter l'ensemble de leur classe d'âge —et, au-delà, l'ensemble de la jeunesse de la commune— grâce au crédit apporté par le mode électif. En effet, en donnant au conseil de jeunes une partie des caractéristiques du conseil municipal, les promoteurs font croire que les membres élus du conseil de jeunes représentent l'ensemble de la jeunesse de la commune, de la même manière que le conseil municipal prétend représenter tous les habitants de la commune, selon le principe même qui fait fonctionner la démocratie aujourd'hui.

Ainsi, la définition de nouveaux terrains du politique n'a pas forcément pour conséquence de révolutionner l'ordre politique. C'est même une des fonctions de la politique de s'approprier divers terrains et d'en faire des enjeux politiques. Pour créer, constituer et légitimer les conseils de jeunes, les élus se servent —dans la quasi totalité des cas— de l'un des principes qui fonde le champ politique —la démocratie représentative— qui a pour effet de faire croire que les élus représentent ceux qui les ont élu, que la majorité donne la légitimité de l'exercice du pouvoir sur tous, y compris sur ceux qui n'ont pas voté parce que le système ne les prend pas en compte. Utilisant donc la base même du système, il serait difficile d'envisager que les élus cherchent à transformer les règles du jeu du champ politique. Au contraire, grâce au conseil de jeunes, ils peuvent prétendre connaître mieux encore les aspirations de la population, une population que le conseil municipal est censée représenter mais qui ne peut s'exprimer par la voie d'expression traditionnelle de la démocratie qu'est le vote.

Toutefois, cette place particulière faite à l'enfant ou au jeune dans la commune peut-elle être considérée comme une tentative d'élargir, non pas cette fois le champ *du* politique, mais le champ politique lui-même, par la prétention que les mineurs civiques —au sens de ceux qui n'ont pas atteint la majorité civique— ont suffisamment de compétences spécifiques pour faire partie, « avant l'heure », du champ politique ?

a. Faire des mineurs des acteurs politiques ?

La forte ressemblance entre la définition idéale que donnent de nombreux élus de l'échantillon de leur engagement politique local, et celui qu'ils proposent aux jeunes membres des conseils qu'ils promeuvent pourrait être un premier indice qui contribuerait à considérer les jeunes élus comme de véritables acteurs politiques.

Mais les 49 élus qui soutiennent cette idée se répartissent en deux groupes à peu près équivalents : ceux qui considèrent que l'engagement est identique (24) et ceux qui considèrent qu'il lui ressemble (25), mais qu'il s'agit avant tout d'une phase d'apprentissage ou d'initiation (15) ou qu'il

s'agit d'une pratique qui est « limitée », qui se fait « à leur niveau », ou encore « à dose homéopathique » (8).

Cette distinction est importante. Elle révèle une ambiguïté fondamentale que l'on retrouve dans tous les discours à propos des conseils, que ce soit dans les colloques, les discours à propos des conseils ou dans la définition même des objectifs d'un conseil au plan local. C'est la distinction entre le « futur citoyen » et le « déjà citoyen », entre « l'apprentissage de la démocratie » et « l'exercice de la démocratie », entre la « leçon de civisme » que *prennent* les jeunes élus des élus adultes ou qu'ils *donnent* aux élus adultes.

Ce qui caractérise les discours, ce n'est pas toujours un choix clair entre ces deux options. Certains conçoivent le conseil de jeunes comme étant un compromis entre les deux, l'une des conceptions étant souvent une concession faite à l'autre. On laisse les jeunes élus réaliser des actions concrètes pour conserver leur motivation (Climbourg, Eckwiller, Landwihr, Ohlkirch), mais l'objectif principal reste de leur apprendre les institutions et les règles de la démocratie. L'autre version (Bertschbach, Melsbourg, Nordwiller,) correspond d'abord à une volonté de concevoir l'enfant comme déjà capable d'avoir une vision pertinente de la ville —une vision, de surcroît, originale—, mais certaines phases de l'expérience servent tout de même de prétexte à l'apprentissage de certaines règles formelles —le moment des élections—, ou de techniques de négociation —dans la phase de montage d'un projet par exemple—.

Les options ne sont pas toujours aussi tranchées.

L'enquêteur a placé l'ancien adjoint communiste de Koltzhoffen dans l'éventualité de son élection en tant que Maire en 1989. Aurait-il créé un conseil ? De jeunes ? D'enfants ? En exprimant son choix, l'élu utilise le même type d'expression ambiguë qui ne permet pas de savoir si sa conception va plus dans le sens d'un apprentissage de la démocratie ou de l'exercice réel de cette démocratie à travers des actions :

« K-O1 » : « ... On ... on éra, on aurait peut-être ... choisi : jeunes ! ... Pour une perspective ! Pour une ... avoir une perspective ... plus importante et p plus près ... de cette jeunesse, qui a quand même euh ... qui ... souffre beaucoup ! Déjà à l'époque et encore maintenant ! Davantage ! Donc euh entraîne les jeunes aussi ... à un exercice ... important de de de ... de démocra-

tie ! D'exercice d'la démocratie ! Ça nous paraissait important, c'était aussi ... dans ce contexte, nous voulions absolument laisser la parole, et nous avons tellement envie de discuter avec les associations, les sociétés. »

L'ENQUÊTEUR : « C'est pas faire un *exercice*, au sens scolaire du terme, mais de d'*exercer* ... »

« K-O1 » : « D'exercer oui ! »

L'ENQUÊTEUR : « ... la démocratie ! »

« K-O1 » : « Exactement ! Vous avez bien ... [En souriant] compris l'sens de mes ... [En riant] de mes paroles ! »

Les termes employés — « entraîne », « exercice »— sont plus évocateurs de la notion d'apprentissage. Il semble que l'interprétation « à vif » de l'enquêteur n'ait pas été forcément la bonne, ce qui explique le sourire et le rire de l'élu qui, au même moment, comprend également l'ambiguïté de ses propres propos. Quelques minutes plus tard, en parlant de l'élection, le thème de l'apprentissage de la démocratie revient d'ailleurs spontanément :

« K-O1 » : « ça m paraît aussi important ! ... dans toute la mesure où ce serait un certain apprentissage, quand même, d'la mise en place ... de de d'un du fonctionnement de ... actuellement d'la démocratie ! »

D'autres exemples existent dans l'art de la confusion des genres. Le Maire de Preschwiller en est l'un des exemples les plus frappants :

« P-M » : « Et donc ... voilà euh donc cette idée de d'apprentissage aussi d'la ... d'l'exercice de la démocratie et, partant, d'la citoyenneté à travers des actions euh ... même hors débat hein, des actions qu'ils montent !! »

Cette phrase n'exprime-t-elle pas toute l'ambiguïté ? Au fond, il s'agit d'un apprentissage, mais on essaie de faire croire qu'ils sont acteurs. Dans le discours de l'adjoint au Maire de Melsbourg chargé du conseil municipal des enfants, on a l'impression qu'il se force pour croire aux qualités de l'enfant :

« M-A » : « à la limite, c'est peut-être considéré comme un gadget ! Mais pour nous, c'est clair, ce n'est pas un gadget ! Hein on ... on essaie de ... de jouer l'jeu ! Et de prendre les enfants au sérieux ! »

Le Maire de Hellwih (et quelques autres) voient dans les enfants des qualités propres, que n'ont pas ou que n'ont plus les adultes :

« H-M » : « moi j'ai observé que que les enfants ont une perméabilité à l'avenir que n'ont pas les en que n'ont pas les adultes⁴⁸¹. Ils ont une ouverture

⁴⁸¹ On peut noter au passage le lapsus « que n'ont pas les en ... », c'est-à-dire que n'ont pas *les enfants* à la place des *adultes*. Ce lapsus est à mettre en rapport avec l'exaltation de l'enfant déjà évoquée plus haut. Cette exagération est soulignée, voir confirmée, par le bes-

à l'avenir, une imagi une imagination, premier point, que n'ont pas les adultes. Deuxième point : ils ont un degré d'audace que n'ont pas les adultes. Et troisième point : ils ont, parc'qu'ils sont euh je dirais plus euh comment dire, plus authentiques, ils sont davantage porteurs de l'intérêt général que les adultes, ça ... je le dis vraiment sans aucune euh ... en toute évidence »

La prétention, attribuée aux enfants, à incarner un certain idéal démocratique —à travers la notion d'intérêt général— doit apparaître comme une évidence. Ce qui l'est moins, c'est l'attribution d'une place réelle dans l'espace politique, dans les lieux où se prennent les décisions politiques. La présence d'adultes convaincus et politiquement haut placés est nécessaire pour ménager ne serait-ce qu'une petite place aux jeunes élus dans cet espace :

« H-M » : « Avoir leur avis et surtout de de les mettre en situation d'acteurs, en fait c'est pas du gadget, quoi hein, c'est ... les mettre en situation d'acteurs ... c'qui n'est pas facile en termes de stratégie, de pédagogie et caetera quoi »

On en revient à toutes les stratégies qui visent soit à crédibiliser la structure, soit à ménager un espace de crédibilité au sein même du conseil municipal. En fin de compte, cette place politique ménagée aux enfants semble rester modeste et nécessite de constants appuis et investissements pour perdurer dans le temps.

soin de l'intéressé d'appuyer sa sincérité : « je le dis vraiment sans aucune ... », sous-entendu : sans aucune arrière-pensée.

E. POSITION POLITIQUE ET CONSEILS DE JEUNES

1. Poids dans la hiérarchie politique, poids dans la hiérarchie communale

En admettant que les conseils de jeunes ont pour objectif de relégitimer la fonction politique, mise à mal, au moins dans les représentations des élus, par les affaires qui la traversent, il eut été logique de voir un plus grand engouement pour les conseils de jeunes chez les membres des partis politiques plutôt que chez les autres, et notamment chez ceux qui détiennent des positions intermédiaires, c'est-à-dire qui ont en même temps déjà investi dans l'acquisition de leur position, mais qui peuvent espérer encore gagner des positions plus importantes, dans un élan qui est d'autant plus contrarié que le monde politique est discrédité dans ce qu'ils perçoivent comme étant *l'opinion publique*.

Or quantitativement dans l'échantillon choisi pour l'enquête, cette donnée ne semble pas se vérifier. Parmi les représentants de positions intermédiaires se trouvent les plus ardents détracteurs des conseils. A cela, plusieurs niveaux d'explications sont possibles et nécessaires.

La première raison tient à la structuration même de l'échantillon. Elle laisse une place deux fois plus importante à l'opposition municipale : celle-ci correspond à 20% des élus des communes étudiées⁴⁸² alors qu'elle représente 38% de l'échantillon des élus. L'opposition municipale a plus tendance à tenir un discours d'opposition, parfois systématique, même si ce discours ne correspond pas forcément à une dénonciation publique ou publiée. Or il se trouve que c'est au sein de cette opposition que se trouve la plus forte

⁴⁸² Ont été exclues du calcul du pourcentage les deux communes rurales (Arolsheim et Bertschbach) pour lesquelles l'opposition n'a pas pu être définie. La troisième commune de moins de 3 500 habitants, Climbourg, a été prise en compte malgré tout puisque l'intégralité de la liste est passée au premier tour.

proportion d'élus ayant justement une position intermédiaire dans la hiérarchie politique. Les résultats évoqués plus haut sont donc faussés.

La seconde raison semble paradoxalement provenir du fait que plus l'agent s'élève dans la hiérarchie politique, moins il ressent le besoin de critiquer les autres expériences ou, autrement dit, moins il semble avoir besoin de critiquer et de s'appuyer sur la critique des autres pour exister. De plus, comme cela a déjà été évoqué plus haut, la disposition pratique liée au capital politique qui permet d'anticiper les effets d'une prise de position publique provoque chez les agents les plus pourvus en capital politique une distance prudente à une critique trop vive qui pourrait se retourner contre eux dans le cas précis des conseils de jeunes, puisque critiquer le conseil de jeunes, c'est critiquer les jeunes (cela est plus vrai encore pour les enfants). Il suffit de rappeler la grande prudence des Maires d'Eckwiller, de Jungwiller et de Nordwiller, tous trois parlementaires, qui se refusent à diriger précisément les quelques rares critiques qu'ils émettent. Rappeler aussi la prudence de l'opposant à la mairie de Querbruck, vice-président du conseil général et du conseil régional, ancien adjoint au Maire et ancien président national de l'Union des Jeunes pour le Progrès, qui se gardera bien de « monter au créneau sur les conseils municipaux des jeunes » et qui explique que la critique publique de « P-CMO1 » dans les colonnes de l'*Echo Preschwillerois*⁴⁸³ est un ratage dû à un manque d'expérience politique de son collègue.

Enfin, une troisième explication doit être tentée, bien qu'elle ait des conséquences plus fondamentales sur le sens même des conseils de jeunes. Du fait d'une forte proportion de promoteurs complètement absents de la scène politique des partis —plus du tiers des promoteurs n'ont jamais adhéré à aucune formation politique et ils s'en défendent souvent violemment—, il est possible de se poser la question si les conseils, pour eux, ne correspondent pas à une tentative de légitimation d'une nouvelle capacité politique, dénuée de l'aspect partisan, et que les enfants et les jeunes élus pourraient incarner parfaitement, du fait qu'ils sont le plus souvent *présumés*

⁴⁸³ Cf. Tome 3, Annexe 72, p. 177.

innocents politiquement. Eux-mêmes incarnent cette capacité politique proprement locale. Ils décrivent souvent leur engagement comme apolitique, au service des autres, au service des habitants de leur commune. Sur les 18 promoteurs n'ayant jamais été encartés, 14 refusent totalement les partis ou s'en méfient, alors que parmi les 33 promoteurs encartés (actuellement ou dans le passé), 32 les reconnaissent au moins partiellement (16 les considèrent comme nécessaires et indispensables à la démocratie, 16 autres les reconnaissent indispensables tout en émettant quelques critiques).

Ces deux groupes de promoteurs qui semblent à ce point s'opposer dans leur conception de la vie politique —voire de la vie démocratique—, semblent trouver dans la promotion des conseils de jeunes un terrain d'entente puisqu'il s'agit souvent du couple Maire / adjoint vis à vis du fonctionnaire chargé du suivi du conseil (Preschwiller ou Ohlkirch), ou du Maire vis à vis de son adjoint (Eckwiller, Illfelden, Hellwahr, Koltzhoffen, Melsbourg). Cette entente est possible parce que, même le plus engagé politiquement ne dira jamais publiquement qu'il vise une conscientisation politique des jeunes. Quelques rares élus (situés le plus à gauche sur l'échiquier politique) ont évoqué cette idée, mais seulement au cours de l'entretien et ne l'ont jamais fait publiquement et ne le feraient sans doute pas. Le cas général correspond plutôt à la mise en avant, comme cela a été montré plus haut, d'une idée noble de la politique qui s'oppose à toute politisation. C'est grâce à cette mise à distance de la politique politicienne dans le discours sur les conseils de jeunes que le travail commun des deux groupes de promoteurs évoqués est rendu possible, jusqu'à y inclure même les opposants politiques qui ne peuvent rien tenter sous peine de se discréditer aux yeux d'une population qui globalement est réputée adhérer à l'idée des conseils de jeunes. Même si cette reconnaissance est surtout active chez les parents des jeunes élus et reste des plus passives en frisant l'indifférence pour le reste de la population communale.

Mais l'idée de promotion d'un *nouvel ordre politique non partisan* que défendraient les promoteurs de conseils non engagés politiquement dans les partis et caractérisés par leur seul engagement communal, même si elle peut

exister virtuellement comme produit symbolique dérivé des conseils de jeunes, cette idée n'existe que très peu dans la conscience des intéressés. Dans les rares cas où elle est exprimée au cours de l'entretien, elle ne veut pas révolutionner l'ordre politique établi, mais plutôt permettre aux élus les plus pourvus en capital politique de retrouver une écoute plus attentive des citoyens, et particulièrement de ceux qui sont le plus dépourvus de capacité d'influence sur le pouvoir : les jeunes, les personnes âgées, les étrangers, les quartiers excentrés, reclus. C'est le cas à Preschwiller et notamment à Querbruck, où l'adjointe qui a conçu le conseil des jeunes de quartiers estime qu'il existe une « faillite » générale des partis politiques qui ne sont plus représentatifs des citoyens :

« Q-A2 » : « je pense que les jeunes sont encore moins qu'avant dans les partis politiques »

Pour elle, le fossé se creuse entre la réalité des difficultés des jeunes et « ceux qui s'autorisent à parler pour tout l'monde » :

« Q-A2 » : « Les canaux habituels, c'étaient les partis politiques, c'est les grands groupes d'opinions et caetera ! Or on a aujourd'hui euh une euh une faillite ... dans le cadre de ... de ces canaux, et euh le résultat, c'est que, entre les canaux classiques [Déglutition], les partis politiques, les syndicats, les groupes ... constitués, bien identifiés ... et puis le sondage d'opinion ... et ... l'espèce de ... de rumeur euh qui est traduite euh ... par euh la presse, dans l'journal, comme ... l'opinion générale, alors, je trouve que euh ... on a, aujourd'hui, ... à euh inventer, à trouver un autre sy, ni l'un, ni l'autre ! Un, c'est c'est d'la faillite ! Le reste, je peux pas euh ... je je crois pas à cette euh ... au spontanéisme, comme ça, bon, euh qui, de toute façon, ne laisse ... la place ... qu'à une certaine partie de l'opinion ! Parc'qu'il y a toute une autre partie qui est muette ! D'accord ou pas d'accord, elle est muette ! C'est quand même toujours les mêmes qui s'approprient ... le discours ! Alors il m'semble qu'il y a une autre ... il y a d'autres espaces ! ... Et que dans le champ de l'organisation d'la démocratie, euh ... eh bien.. c'est, véritablement, de *nouveaux* modes d'organisation ... euh qu'il faut développer !

Les conseils de jeunes sont l'un des nouveaux lieux de parole donnés à ceux qui ne font pas partie des canaux habituels d'influence évoqués. Les conseils doivent venir éclairer les décisions politiques et diversifier leurs canaux d'information qui ne sont plus en prise directe avec la réalité des jeunes, des quartiers, des citoyens en général.

Cette critique de l'adjointe de Querbruck renvoie plus ou moins directement à l'autonomisation du champ politique que décrit P. CHAMPAGNE⁴⁸⁴. L'évolution récente du champ politique est caractérisée par l'apparition de professions spécialisées dans l'analyse politique et les sondages d'opinion qui se servent d'outils statistiques réputés « scientifiques » parmi les non initiés pour valider socialement et médiatiquement leurs résultats⁴⁸⁵ et construire par là-même une *opinion* qui n'existerait pas sans eux et qui fait croire aux mandants qu'il s'agit de la leur et qu'on les écoute plus qu'avant. L'importance qu'ont pris les médias dans les stratégies politiques ont abouti à une situation où la plupart des décisions politiques sont prises par les hommes politiques et leurs conseillers dans un rapport de soumission aux sondages d'opinion et plus généralement aux médias, et non plus dans un rapport direct aux mandants. Des analyses récentes montrent que ce rapport, plus qu'une soumission, peut être considéré comme le produit d'une modification du recrutement des occupants des positions centrales au sein du champ politique —et notamment des énarques—, dont les caractéristiques (liées à leur formation et leur culture) conviennent parfaitement à cette mise en scène du politique⁴⁸⁶.

Mais cette analyse ne se limite pas à certaines hautes sphères de la politique. La question des sondages a été abordée directement avec quelques élus ou des fonctionnaires proches des questions politiques, dont la proximité avec l'enquêteur a permis de lever des barrières habituellement très tenaces sur cet aspect. Des sondages très confidentiels existent dans plusieurs communes de l'échantillon, et de manière certaine dans les quatre plus importantes en taille. Le rôle des médias dans le pouvoir local est important —il l'a toujours été—, mais l'évolution récente montre une reproduction, au plan régional, et à son échelle, de la médiatisation des débats politiques

⁴⁸⁴ Cf. P. CHAMPAGNE, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, op. cit.

⁴⁸⁵ Dans un article paru dans *Le Monde* du 20 avril 1988 (p. 2), P. CHAMPAGNE explique que les sondages préélectoraux ont notamment pour fonction de légitimer un ensemble beaucoup plus vaste de pratiques de sondages d'opinion, dont la fiabilité est souvent beaucoup plus douteuse.

⁴⁸⁶ Cf. E. NEVEU, *Une société de communication ?*, Clefs Politique, Montchrestien, 1994, pp. 93-96.

nationaux, par la multiplication des débats politiques télévisés dans les périodes préélectorales, ainsi que par l'apparition de sondages officiels dans les plus grandes communes de la région, commandés par les Dernières Nouvelles d'Alsace à l'institut CSA (notamment pour les municipales de 95).

Mais la critique d'un monde politique désincarné, qui n'est plus à l'écoute de sa « base » —critique qui apparaît dans quelques-uns des discours des élus interrogés— ne semble pas fondamentalement révolutionnaire. Elle semble rester au service de la politique, même si les agents concernés croient rendre ce service à leurs collaborateurs directs qui, eux, ne seraient pas (encore) atteints par ce fléau. C'est le fonctionnaire ou l'adjoint qui, malgré le fort engagement politique de son Maire, le croit fondamentalement bon, proche des gens, et admire son charisme et sa présence « sur le terrain » (Hellwihr, Preschwiller). Certains vont jusqu'à l'excuser de son engagement politique :

« E-A » : « Moi j'suis apolitique euh Notre Maire dit toujours : bon, ceux qui ne s'engagent pas vraiment dans une direction euh ... Bon, lui, naturellement, en tant que Parlementaire, il faut qu'il s'engage euh ... parce qu'il siège à Paris ! Mais disons au niveau d'la commune, nous n' faisons pas d'politique ! »

Certains Maires (Climbourg, Jungwiller) vont jusqu'à s'excuser ou se justifier eux-mêmes de leur nécessaire engagement politique, rendu nécessaire par le jeu parlementaire qui ne donne de réel pouvoir qu'aux groupes parlementaires (d'où la décision du Maire de Jungwiller, à la surprise générale, de s'apparenter RPR au Sénat alors que, n'ayant jamais eu de carte, tout le monde le croyait centriste).

Mais même s'ils ne sont pas membres d'un parti politique, les élus — voire certains fonctionnaires municipaux— font partie de l'espace politique local, et, à leur niveau, participent ainsi au champ politique. Et, en défendant leur Maire ou en défendant une idée noble de la politique, ils se défendent eux-mêmes et ils défendent le champ politique dans son ensemble.

De plus, leur absence d'engagement partisan doit être relativisé, puisque si 30 agents de l'échantillon (40%) affirment n'avoir jamais eu de carte dans un parti politique, ce chiffre tombe à 9 (12%) quand il s'agit d'indiquer

leur tendance. Il s'agit souvent d'un apolitisme de façade, à l'image de l'adjointe de Querbruck qui, dans un premier temps, affirme avec conviction qu'elle n'a « jamais » eu et qu'elle n'a « toujours » pas de carte, puis, devant la perplexité de l'enquêteur, fait tomber la façade :

« Q-A2 » : « Je dis qu'j'ai pas d'carte, mais ... je pense que ... faut quand même pas ... [Petit rire] (...) Oui oui ! Ben bien sûr je fais partie de la mouvance euh dite de gauche ! Je sais pas si ça veut dire que'que chose ! ... On dit qu'ça veut plus rien dire ! Mais je crois quand même que ça veut dire quelque chose ! »

Cet apolitisme, en servant à leurs représentants d'outil de distinction interne au sein du conseil municipal ou parmi les adjoints (Bertschbach et Eckwiller, mais surtout Hellwihr, Illfelden, Jungwiller, Koltzhoffen, Melsbourg et Querbruck), sert bien entendu également l'intérêt du Maire par l'image qu'il veut donner de son équipe au moment des élections. Les discours produits par la plupart des Maires concernés va dans ce sens puisqu'ils défendent généralement l'idée que la politique municipale se fait sans politisation (en particulier à Dauwiller et Illfelden). Même dans les équipes les plus politisées, des discours semblables ont cours (Ohlkirch, Landwihr).

Derrière cet apolitisme qui, on l'a vu, laisse transparaître des options politiques —même si elles restent vagues—, existe-t-il des conceptions différentes des conseils de jeunes et de l'engagement politique qui dépendraient de l'appartenance politique ?

2. Des modèles de discours politiques sur les conseils de jeunes

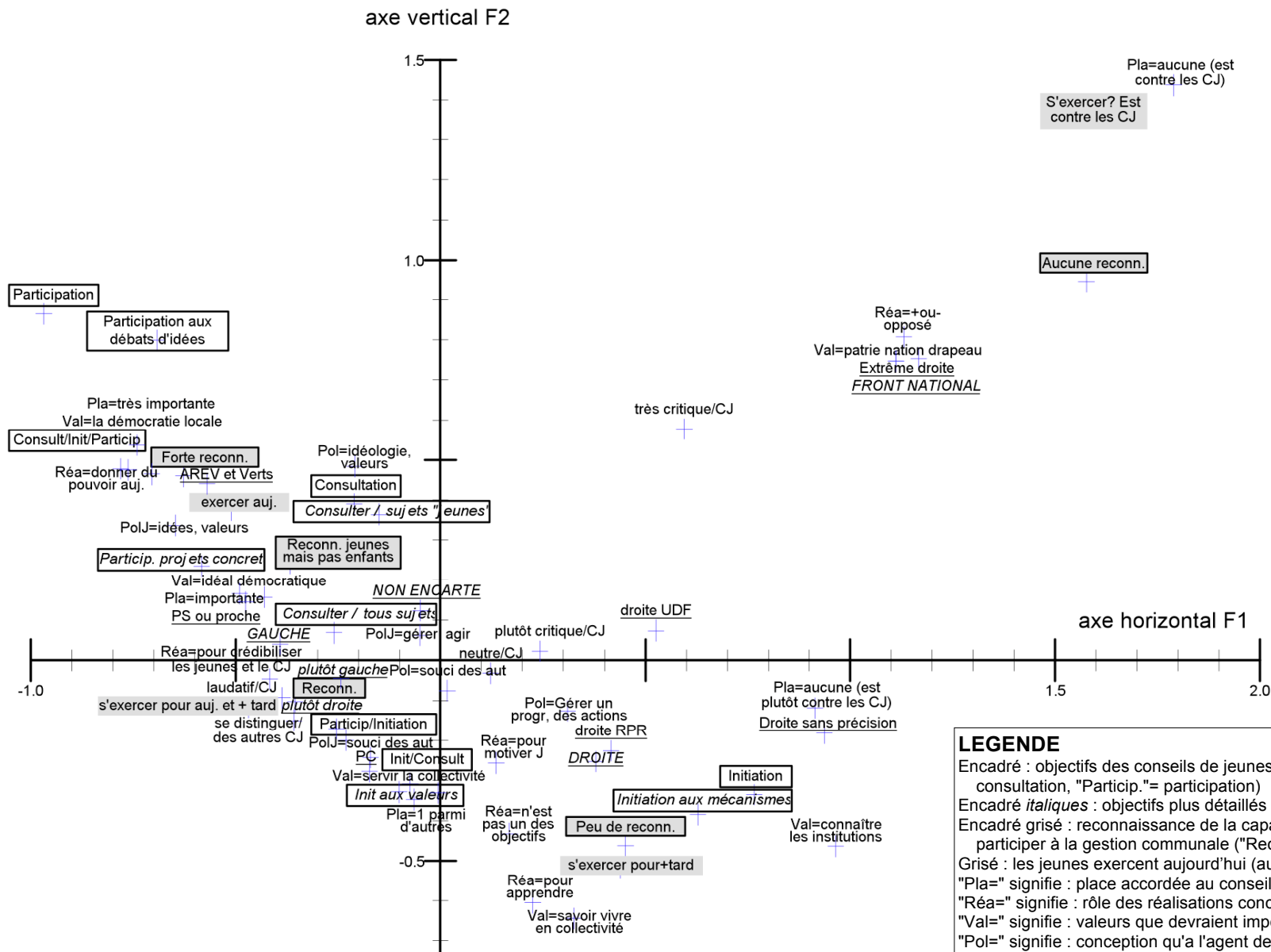
Pour ce dernier aspect, le chercheur a eu recours à un outil statistique permettant d'intégrer une grande partie des données étudiées —et notamment des représentations des agents de l'échantillon à propos des conseils de jeunes et à propos de la politique— afin de déterminer s'il existe des groupes cohérents de conceptions concernant les discours sur les objectifs, les finalités des conseils de jeunes, le sens des pratiques le plus souvent repérées (les élections, la réalisation de projets concrets), le rapport au modèle de Schiltigheim et aux conseils de jeunes en général, en mettant tout cela en rapport avec la position dans un état donné du champ politique.

La pratique de l'analyse factorielle des correspondances multiples montre que l'outil informatique n'est qu'un outil, et que la qualité du travail que l'on obtient dépend de la dextérité de celui qui a manié cet outil⁴⁸⁷. Il a donc été nécessaire de créer, à partir de l'ensemble des discours récoltés auprès des 75 agents de l'échantillon, un certain nombre de variables suffisamment différentes, mais parfois aussi redondantes, afin de cerner la complexité de certains indicateurs. Ont ainsi été créées 21 variables de position politique (le plus souvent simples, mais aussi numériques), et 28 variables de représentations (simples ou multiples) à propos des conseils de jeunes et de la politique⁴⁸⁸. Celles-ci ont fait l'objet de regroupements (généralement un ou deux, mais parfois jusqu'à quatre regroupements de types différents).

Une première analyse globale à partir de toutes les variables concernant les représentations a permis de dégrossir l'analyse, de choisir les regroupements par essais successifs, puis d'y intégrer les données politiques

⁴⁸⁷ Il est certain aussi qu'il est des outils plus affûtés que d'autres et qu'il faut choisir son outil en fonction de l'ampleur de la tâche à accomplir. L'outil choisi pour ces analyses est le logiciel QUESTION version 2 (concepteur J-F. GRIMMER) qui non seulement est parfaitement adapté aux petites enquêtes, mais permet depuis sa seconde version de retoucher aisément la position et le contenu des libellés afin d'en faciliter la lecture finale.

⁴⁸⁸ A ces variables s'ajoutent les 18 variables concernant les données sociales de position et de parcours, d'investissements passés qui seront utilisées dans le chapitre 5. Le tri à plat de ces 67 variables se trouve en annexe (cf. Tome 3, Annexe 97, pp. 288-303).



LEGENDE

Encadré : objectifs des conseils de jeunes ("Init"= initiation, "Consult." = consultation, "Particip."= participation)
 Encadré *italiques* : objectifs plus détaillés
 Encadré grisé : reconnaissance de la capacité des enfants / des jeunes à participer à la gestion communale ("Reconn." = reconnaissance)
 Grisé : les jeunes exercent aujourd'hui (auj.) ou s'exercent pour plus tard
 "Pla=" signifie : place accordée au conseil de jeunes dans la commune
 "Réa=" signifie : rôle des réalisations concrètes du conseil de jeunes
 "Val=" signifie : valeurs que devraient imposer les conseils de jeunes
 "Pol=" signifie : conception qu'a l'agent de son engagement politique
 "PolJ" signifie : conception de l'engagement des jeunes dans le conseil
 ".../CJ" signifie : rapport général entretenu avec les conseils de jeunes

VARIABLES ILLUSTRATIVES :

Souligné : tendance politique (avec ou sans adhésion)
 Souligné *italiques majuscules* : appartenance politique à un parti

Figure 15 : première analyse factorielle des correspondances multiples : représentations par rapport aux conseils de jeunes

en variables illustratives exclusivement et en n'en conservant que les plus significatives par un long travail d'aller-retour. Mais l'investissement a été rentable puisque le résultat est particulièrement intéressant.

La figure 15 (ci-contre) correspond à un aperçu de la mise en facteurs de l'ensemble des modalités choisies pour caractériser la conception qu'ont les agents de l'échantillon des conseils de jeunes et de la politique. Il s'agit des deux premiers facteurs⁴⁸⁹, ceux qui contribuent le plus à résumer les corrélations existant entre les variables —le second corrigeant en partie les approximations du premier—. Le troisième axe a également été pris en compte pour affiner la constitution des groupes de modalités définissant les modèles de conception des conseils de jeunes⁴⁹⁰.

Il faut préciser que l'analyse factorielle réalisée permet avant tout de repérer des modèles bien distincts de discours sur les conseils de jeunes. C'est tout le sens du choix de ne pas faire intervenir l'appartenance politique en variable active (une variable active contribuant à la définition des axes). Le positionnement des variables illustratives, comme leur nom l'indique, viennent illustrer le propos et permettent de vérifier dans quelle mesure les modèles de discours repérés peuvent être rattachés à une appartenance politique.

a. Le discours critique

Un premier type de discours qui s'oppose à tous les autres est le discours critique. Il correspond aux agents ne reconnaissant aucune capacité ni chez l'enfant, ni chez le jeune, à exercer un quelconque pouvoir, fut-il consultatif, au sein d'une structure municipale. Les conseillers municipaux d'opposition qui jugent la structure mise en place dans leur commune s'y opposent soit farouchement en estimant les jeunes incapables de comprendre les

⁴⁸⁹ Le premier facteur, correspondant à l'axe F1, contribue à 27,3%, le second, correspondant à l'axe F2, contribue à 16,9% de la totalité de l'information ainsi mise en facteurs. Les contributions et les coordonnées de chaque modalité pour les quatre premiers axes se trouvent en annexe (cf. Tome 3, Annexe 98, pp. 304-307).

⁴⁹⁰ Le logiciel utilisé permet notamment de bouger dans tous les sens une représentation tridimensionnelle (en l'occurrence selon les trois premiers axes factoriels), ce qui permet de mieux repérer les structures.

problèmes municipaux et en leur déniaient le droit d'y intervenir, sauf pour éventuellement y apprendre à respecter et y référer des valeurs telles que la patrie, la nation et le drapeau français. Les représentants de ce type de réaction estiment indirectement que le conseil de jeunes a pour objectif l'instruction civique puisque, le plus souvent, ils estiment que c'est le rôle de l'école (parfois de la famille) et non celui de la mairie d'enseigner le civisme aux jeunes. Logiquement, les représentants de ce modèle de discours s'opposent plus ou moins fortement à la possibilité donnée aux jeunes des conseils de réaliser des projets concrets, soit en dénonçant le mauvais usage des crédits municipaux (« P-CMO1 »), soit en minimisant l'importance des productions (« N-O »).

Ce type de discours est le plus caractéristique du Front National. Mais on y trouve également un opposant d'Arolsheim (« A-CMO »), l'un des opposants de Preschwiller se disant proche du Mouvement Pour la France (« P-CMO1 ») et du Maire de Grossthal, conseiller général non inscrit (mais plutôt de droite)⁴⁹¹.

A ce premier type de discours (repérable en haut et à droite sur le diagramme) s'oppose un ensemble de discours plutôt de promotion des conseils (bien qu'à des degrés divers et laissant un place à la critique). Ces conceptions ne sont pas uniformes. Dans la suite logique du discours critique qui ne reconnaît aucune capacité politique à l'enfant ou au jeune, ces discours seront abordés successivement en suivant une ligne en demi cercle qui va de la non reconnaissance évoquée jusqu'à la reconnaissance forte en passant par les différents stades intermédiaires (libellés encadrés grisés). Les trois modèles de conception définis ci-dessous tiennent compte du troi-

⁴⁹¹ Le fait de pouvoir situer avec tant de précision les porteurs du type de discours décrit provient non seulement de la connaissance acquise par le chercheur, après des mois d'analyse, de chacun des 75 agents interviewés, mais également d'un artifice technique permis par le logiciel qui attribue à chaque agent un score sur chacun des axes factoriels, ce qui permet d'éditer un nuage de points, chaque point correspondant à la position d'un agent. Cette position n'est souvent pas repérable précisément du fait du grand nombre d'enquêtés, mais permet de repérer de grandes structures. Pourtant, dans le cas présent, chacun des 75 agents est repérable par son numéro d'enregistrement sur le graphique. Afin de montrer la dispersion des agents pour chaque appartenance politique, ces numéros ont été remplacés par cette appartenance dans leurs positions respectives sur les deux premiers axes factoriels. Le résultat est présenté en annexe (cf Tome 3, Annexe 99, p. 308).

sième axe factoriel ce qui les fait paraître se superposer et s'interpénétrer dans la représentation bidimensionnelle (surtout les deux derniers)⁴⁹².

b. Le discours d'initiation et de sensibilisation

Un second type de discours, caractérisé par un faible reconnaissance de la capacité politique des enfants et des jeunes, correspond à une volonté de sensibiliser les membres des conseils de jeunes aux mécanismes démocratiques et au fonctionnement d'une mairie. Il comporte quelques variantes : on retrouve d'un côté ceux qui prônent l'idée que les enfants doivent être initiés dans le but de connaître les institutions de la République trop souvent méconnues, de l'autre, ceux qui penchent du côté de l'initiation des jeunes à des valeurs, principalement celle de l'apprentissage de la vie en collectivité. Le conseil des enfants — il s'agit en effet plus ici d'enfants que de jeunes — est conçu comme un cours d'éducation civique grandeur nature qui vient compléter ou prolonger l'action de l'école. La réalisation de projets concrets existe mais n'est souvent pas le souci premier et, lorsqu'elle est prônée, elle sert concrètement à maintenir la motivation des jeunes élus, ou, dans certains cas, elle est là pour *apprendre* aux enfants ; apprendre à gérer un petit budget, à mener des petits projets, à faire des choix. Dans tous les cas, ce modèle ne vise pas l'exercice immédiat de responsabilités. Les enfants s'exercent pour pouvoir agir plus tard, pour devenir des citoyens plus actifs dans le futur. Le conseil d'enfants tient une place secondaire dans la politique municipale, parfois même négligeable — pour les promoteurs les plus critiques⁴⁹³. Ce modèle est également lié à une conception de

⁴⁹² Pour affiner encore l'analyse, une analyse factorielle semblable (c'est-à-dire en utilisant les mêmes modalités) a été réalisée à partir d'un sous-fichier de 60 agents dans lequel ont été éliminés les 14 agents les plus détracteurs des conseils ainsi que la fonctionnaire de Koltzhoffen qui ne s'est pratiquement pas exprimée sur le sujet. En éliminant ainsi le premier modèle de conception, les trois autres devenaient plus faciles à interpréter. La représentation graphique correspondant aux deux premiers axes factoriels se trouve en annexe (Tome 3, Annexe 100, p. 309) ainsi que les résultats chiffrés de l'analyse pour les quatre premiers axes factoriels (cf. Tome 3, Annexe 101, pp. 310-312).

⁴⁹³ On retrouve ici à peu de choses près le « modèle paternaliste ou l'école des cadets », qui est l'un des trois modèles mis à jour par A. VULBEAU et N. ROSSINI, *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : à la recherche d'un dispositif de participation*, op. cit. pp. 239-242.

l'engagement politique comme une affaire de gestion, de programme, d'action.

Ce modèle semble ancré à droite, et particulièrement chez les membres du RPR et ceux qui s'en disent proches.

c. Le modèle consultatif

Ce modèle intermédiaire est d'abord caractérisé par une certaine reconnaissance chez l'enfant ou le jeune d'une capacité d'intervenir dans le débat public communal. Il s'agit avant tout de consulter les jeunes, parfois spécifiquement sur des sujets *qui les concernent* —tout dépend bien sûr des représentations qu'ont les promoteurs correspondants des limites de cet espace consultatif—, parfois sur tous les sujets qu'ils veulent aborder. Réaliser des actions concrètes est un objectif rarement cité par les agents correspondants. Si des projets sont réalisés, c'est pour rendre la structure crédible dans la commune et pour crédibiliser les jeunes élus. Ce modèle se rapproche par certains côtés du pôle de l'initiation et de la sensibilisation aux valeurs, dans lequel les valeurs principalement prônées sont le service de la collectivité et le souci des autres, à l'image de l'idée que se font les élus adultes de leur propre engagement municipal. Dans ce modèle, l'exercice de démocratie et l'exercice de la démocratie se confondent mais se limitent à apporter aux élus en place un éclairage supplémentaire pour leur décisions. De fait, le conseil ne tient pas une place centrale dans la politique municipale, il s'agit d'une action parmi d'autres. Mais le besoin de se distinguer d'autres expériences de conseils de jeunes se fait ressentir.

Ce modèle de conception est plutôt caractéristique des agents qui ne se sont jamais engagés dans aucun parti politique et que se déclarent plutôt à gauche ou plutôt à droite, dans une certaine prudence et méfiance à l'égard du monde politique. Les « non encartés » qui se disent plutôt à gauche se rapprochent le plus (notamment par le troisième axe) du quatrième modèle.

d. Le modèle participatif

Le dernier modèle de conception repéré concerne les agents qui ont la plus forte reconnaissance dans les capacités de l'enfant et du jeune — parfois seulement de l'adolescent— à intervenir et à participer tant dans le débat communal que dans la réalisation d'actions concrètes perçue comme l'octroi d'un pouvoir sur la ville. C'est dans cette représentation que l'enfant a une vision originale de son environnement que n'a pas l'adulte ou qu'il ne peut plus avoir (ce qui est vrai en partie aussi dans le modèle consultatif), et qu'on lui reconnaît le plus une capacité d'agir en tant que véritable partenaire et acteur, capacité qu'il doit pouvoir exercer aujourd'hui dans la commune, notamment à travers des réalisations concrètes qui sont le symbole de cette reconnaissance. Le conseil a une place importante dans la politique municipale et c'est dans cette conception que l'on retrouve les plus fervents défenseurs des conseils. Leurs objectifs ont toujours un versant participatif, mais les autres versants —la consultation, l'initiation— y sont également parfois présents bien qu'à des degrés divers. Les valeurs sous-jacentes à cette démarche tournent autour des notions de démocratie locale, directe, de proximité. La défense d'un idéal démocratique, de valeurs, voire d'une certaine idéologie, dans la conception de l'engagement politique des représentants de ce modèle se retrouve dans leur conception de l'engagement des jeunes dans les conseils : la défense d'idées et de valeurs y tient une place importante.

Ce modèle est caractéristique de la gauche et plus particulièrement du PS et du MDA. Les mouvements écologistes et autogestionnaires, également concernés par ce modèle, se retrouvent dans son pôle le plus purement participatif⁴⁹⁴.

⁴⁹⁴ Bien que les représentants de ces tendances politiques (Alternative Rouge et Verte, Verts) soient très peu nombreux, leur relative cohérence entre eux permet de considérer le positionnement dans le diagramme comme relativement satisfaisant. Ce n'est pas le cas des représentants du parti communiste, pas plus nombreux (3), qui sont eux très dispersés : chacun d'entre eux se retrouve dans l'un des trois derniers modèles évoqués et le positionnement sur le diagramme ne permet pas d'en rendre compte. Une des explications qui peut être donnée à cette apparente incohérence des vues sur la question provient du fait que deux des trois intéressés ne sont plus élus, donc ni majoritaires, ni directement opposants, dans une même commune qui n'a pas ds conseil de jeunes, et que le troisième, bien que

3. La dénégation comme illusion ?

Le fait d'avoir limité les aspects politiques des positions des agents à leur appartenance politique, que ce soit dans des partis ou non, signifie que les autres variables de position ont été testées mais illustraient moins bien les différents modèles de conception repérés. Quelques tendances sont tout de même à noter.

Par exemple, la prise en compte des derniers résultats électoraux obtenus aux municipales (qui devaient caractériser un poids municipal de majorité ou d'opposition) ne permet pas de croire qu'un élu serait d'autant plus fervent promoteur des conseils et de la place de l'enfant dans la commune qu'il serait lui-même en difficulté politique dans sa commune. Cette remarque reste même valable pour les détracteurs des conseils de jeunes. De même, le niveau d'engagement politique atteint, que ce soit dans un parti ou dans les instances politiques locales, départementales, régionales, nationales ou européennes, ni même l'ancienneté dans ces différents mandats, ne permettent pas de repérer un lien significatif. Une des raisons en est que l'expérience politique n'est pas l'apanage d'un parti ou d'une tendance politique.

C'est sans doute la même raison qui ne permet pas de tirer beaucoup plus de renseignements du type de capital politique. Pourtant, on peut noter une légère tendance au type « investiture » dans le premier modèle de conception évoqué, celui qui est le plus critique sur les conseils. Cela provient essentiellement du fait que les principaux détracteurs sont les membres du Front National et que la plupart d'entre eux fonctionne sur ce type de capital. Mais la tendance générale de toutes les autres variables liées à ce capital à s'agglutiner au centre du diagramme peut aussi signifier que le fait d'avoir

faisant partie de la liste majoritaire socialiste de Querbruck, se sentait très peu concerné par la question tout en gardant une distance critique vis à vis d'une mainmise socialiste dont il se méfie.

Dans ce modèle se retrouve aussi l'un des trois membres du parti communiste. Le fait que ce parti ne soit représenté que par trois membres, dont deux représentent une tendance marginale peut mettre en doute la fiabilité de ce résultat. L'un d'entre eux aurait même, selon le troisième, été « désavoué » par les instances départementales du parti du fait d'une alliance avec la droite contre le PS local au second tour des élections municipales de 1995.

voulu artificiellement séparer les notables de ceux que les notables ont choisi sur leur liste ou de ceux qui ont acquis l'essentiel de leur notabilité au sein de leur formation politique n'est pas opérant quand il s'agit de se différencier par rapport aux conseils de jeunes. Cela peut signifier aussi que tous ces promoteurs (même partiellement détracteurs) fonctionnent plus ou moins sur du capital de notable.

Mais au-delà du type de capital, le fait d'être ou non engagé dans un parti semble beaucoup moins déterminant dans la conception des conseils de jeunes que le fait de se sentir à droite ou à gauche. On comprend ainsi mieux comment fonctionne la dénégation du politique dans cet espace. Il réunit militants et non militants politiques dans un souci apparemment commun de promotion de la citoyenneté. En assurant tous deux, à travers l'engagement proposé aux jeunes, la promotion d'un engagement politique authentique —le leur—, les uns croient s'opposer à la logique politicienne par la promotion de l'engagement local, les autres défendent plus ou moins consciemment le système démocratique et politique existant, y compris celui des partis, les uns et les autres s'appuyant pour cela sur le réputé ou apparent apolitisme des enfants et des jeunes. Mais dans cette défense de l'engagement politique, même si l'aspect politicien est dénié, compte tenu de leur position le plus souvent dominée au sein du champ politique, ne font-ils pas autre chose que d'assurer en fin de compte la promotion du champ politique, celui même dont, à leur niveau, ils font partie ?

F. CONCLUSION

L'analyse des rapports entre les conseils de jeunes et l'espace politique local a montré que les premiers sont une stratégie possible des agents du second. L'image presque toujours positive véhiculée par les médias, associée à la bonne réputation du modèle de Schiltigheim qui fonctionne depuis quinze ans tant comme modèle régional que national, en font une action municipale qui agrmente utilement un programme électoral pour une équipe qui prétend conquérir ou conserver le pouvoir local. L'analyse des conditions dans lesquelles ces structures sont conçues et des discours qui les accompagnent montre que les conseils de jeunes font l'objet d'une mainmise quasi exclusive de l'équipe majoritaire, voire d'une petite partie d'entre elle. L'opposition municipale, si elle n'est pas volontairement écartée des débats préalables, garde souvent d'elle-même ses distances.

La structure ne peut exister de manière autonome : non seulement elle a besoin d'un encadrement adulte représenté principalement par les élus majoritaires les plus impliqués ou par des fonctionnaires choisis par eux, mais en plus elle a besoin, pour exister, de stratégies de crédibilisation. Ces dernières sont très diverses : une certaine ressemblance à la structure légitime qu'elle est censée en partie symboliser —le conseil municipal— (par la dénomination, la structuration interne, le choix symbolique de la salle du conseil municipal comme lieu des réunions publiques), la présence du Maire aux séances plénières, l'attribution d'un budget symbolique, la médiatisation des événements principaux (les élections et les réalisations concrètes), la production d'un journal du conseil, et enfin l'ensemble des discours qui accompagnent le conseil de jeunes, qui louent —souvent exagérément— les qualités et les capacités des enfants et/ou des jeunes, ou qui trouvent dans un discours pédagogique la justification de la démarche.

L'analyse approfondie des discours et des pratiques des promoteurs de conseils laisse apparaître la volonté d'un apparent apolitisme de la démarche. Dans les pratiques, le choix du coordonnateur se porte souvent vers un

élu non encarté ; le public auquel s'adressent ces structures a la réputation d'une certaine innocence politique. Dans les discours, les plus ardents défenseurs des conseils se *défendent* d'avoir mis en place un gadget électoral, sans que cette stratégie puisse être considérée directement comme une réponse à des critiques politiques.

Enfin, les conseils de jeunes incarnent pour leurs promoteurs une image idéalisée de la politique, la politique *au sens noble du terme*, qui semble symboliser l'image idéale que s'en fait le producteur du discours, mais aussi l'image qu'il veut donner de lui-même. Mais, au-delà des profits électoraux et politiques que peuvent tirer les élus de leur initiative —profits qui restent très limités—, c'est aussi le champ politique lui-même qui profite de ces initiatives par effet induit puisqu'elles sont menées par des acteurs du politique et qu'elles contribuent à véhiculer une image positive d'une politique désintéressée, locale, à l'écoute des citoyens. L'efficacité médiatique de la démarche semble devoir être mise en rapport avec le principe de dénégation du politique qui est à leur fondement, au point où les éventuelles critiques des conseils de jeunes restent discrètes dans l'opposition (et dans les médias), d'autant plus discrètes que s'élève le capital politique de ses représentants, qui comprennent le peu de rentabilité que représente le fait de critiquer ces structures, assimilable à la critique de ses membres, qui non seulement sont réputés incapables et innocents, mais représentent des électeurs par le biais de leurs familles.

La revalorisation de la politique, si elle ne semble pas être partisane, ne semble pas concerner la totalité du monde politique. En effet, l'analyse des discours produits sur ces actions municipales particulières a montré qu'ils se structurent dans des modèles de conception qui sont en relation avec l'appartenance politique, dans une opposition principale —et réciproque— avec le Front National. L'idée de pacte ou de front républicain semble jouer un rôle important dans la signification des conseils. Elle s'incarne par exemple dans la « charte des conseils de jeunes » définie par l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, dont le conseil d'administration s'est voulu représentatif de l'éventail politique, charte qui a été conçue —

selon les déclarations de son Président⁴⁹⁵ — de telle manière à ce que le Front National ne puisse y adhérer.

Si les différents modèles de discours —prônant prioritairement la participation, la consultation ou l'initiation— semblent caractéristiques de grandes familles d'appartenance politique, cela semble être plus un effet induit qu'une tendance de fond qui signifierait que les conseils de jeunes participent à des enjeux politiques profonds. En effet, l'analyse fait également apparaître des stratégies de distinction entre communes qui affectent tant les caractéristiques des conseils que les discours produits à leur propos. Les promoteurs de conseils étant le plus souvent *aussi* positionnés sur le plan politique, il est logique que le jeu d'imitation et de distinction propre à toute action municipale se traduise dans une opposition entre conseils qui semble politique. Mais les conseils de jeunes ne semblent pas avoir fait l'objet ni de débats internes aux partis politiques ni de prises de position politiques, que ce soit au plan régional ou national. Les partis veulent laisser ces initiatives *au plan local*. Cette volonté peut montrer au passage que les conseils ne semblent pas révolutionner la politique et n'inquiètent pas les politiques.

Si le présent chapitre a permis de répondre à certaines questions concernant l'intérêt pour un agent de mettre en place un conseil de jeunes, il est légitime de se demander ce qui, dans le parcours d'un agent, le conduit à promouvoir ou critiquer un conseil de jeunes, et à adopter un modèle de discours plutôt qu'un autre. Il apparaît ainsi utile d'approfondir l'analyse en explorant les conditions mêmes qui ont produit ces discours et qui ont produit un rapport particulier à l'engagement politique et aux conseils de jeunes, puisque ces derniers en sont souvent une image idéalisée, en particulier dans sa version locale et dépolitisée. Il ne s'agit pas de redémontrer qu'une position au sein du champ politique est liée à des propriétés socioculturelles déterminées et qu'elle est le produit d'une histoire et de conditions particulières d'existence, mais plutôt de comprendre comment un parcours, des expériences et des propriétés sociales spécifiques peuvent conduire des

⁴⁹⁵ Cf. Tome 4, p. 314 : « N-M » : « des Maires du Front National ne signeraient pas c'la ! ... [Petit rire] ».

agents à avoir des représentations différentes concernant les conseils de jeunes et le type d'engagement proposé à ses membres.

CHAPITRE 5 :

PROPRIETES

SOCIALES

ET

HISTOIRE

PERSONNELLE

A. PRESENTATION DE L'ECHANTILLON

La logique de constitution de l'échantillon ne comprenait aucune contrainte directe concernant les caractéristiques sociales des enquêtés. Indirectement, comme il s'agissait essentiellement d'élus, l'inégalité d'accès à ces fonctions (déjà évoquées au chapitre précédent) permettait de présager la présence prédominante des hommes, des personnes un peu plus âgées, de catégories sociales plus aisées, et ceci d'autant plus qu'il s'agissait généralement de Maires et d'adjoints, ou de chefs de file de l'opposition, qui souvent sont des Maires potentiels.

1. Difficultés rencontrées dans le recueil de données

Cette partie du recueil des données aurait pu devenir la plus importante en quantité et en qualité. Parvenir à caractériser un parcours à travers un récit est une entreprise extrêmement complexe qui demande avant tout du temps. Tel n'était pas l'objectif recherché lorsqu'ont été abordés les 75 agents de l'échantillon. Pour deux raisons : une raison théorique et une raison pratique qui en découle.

La partie centrale de la thèse portant sur la recherche de la signification sociale des conseils de jeunes au sein du champ politique —et plus précisément de l'espace politique local—, les caractéristiques actuelles et passées des agents qui les mettent en place dans leur commune ne semblent pas tenir une place centrale dans les déterminants en jeu qui font que le conseil de jeunes peut constituer une stratégie politique et avoir du sens. Ils peuvent pourtant, comme les caractéristiques communales, contribuer à expliquer les variations de certaines pratiques et discours, qui constituent la marge de liberté des acteurs à l'intérieur d'une logique plus générale. Ainsi, en ce qui concerne l'influence des données sociales et des expériences vécues des enquêtés, les entretiens n'ont pas été de type exploratoire, mais sont allés le plus souvent à l'essentiel, l'essentiel étant défini par l'hypothèse correspondante.

La raison pratique évoquée plus haut est la durée limitée de chaque entretien qui n'a pas permis toujours de laisser une place suffisante à l'évocation du parcours de l'agent. Cependant, sur certaines questions, et notamment les conditions dans lesquelles s'est faite l'entrée en politique de l'agent, un compromis a été effectué pour laisser à chaque enquêté un espace d'expression suffisant —c'est-à-dire un temps suffisant—, même si le terme « suffisant » peut paraître bien prétentieux quand on sait que la durée moyenne des entretiens a été de 40 minutes pour l'ensemble du recueil de données.

2. Les caractéristiques sociales des enquêtés

La moyenne d'âge des agents de l'échantillon est relativement élevée —48 ans—, à l'image des élus alsaciens : si la moyenne d'âge des conseillers municipaux en Alsace est de 44 ans, cette moyenne atteint 52 ans pour les Maires⁴⁹⁶. Compte tenu de la surreprésentation des Maires et des adjoints au sein de l'échantillon, cette moyenne semble conforme à la moyenne attendue.

Les 14 femmes interrogées sont toutes concernées par l'animation ou la coordination du conseil (lorsqu'il existe) : 6 sont adjointes, 6 sont fonctionnaires municipales, 2 sont conseillères municipales. Elles sont plus jeunes que leurs homologues masculins.

⁴⁹⁶ *Les agents des collectivités territoriales*, op. cit. pp. 26 et 29.

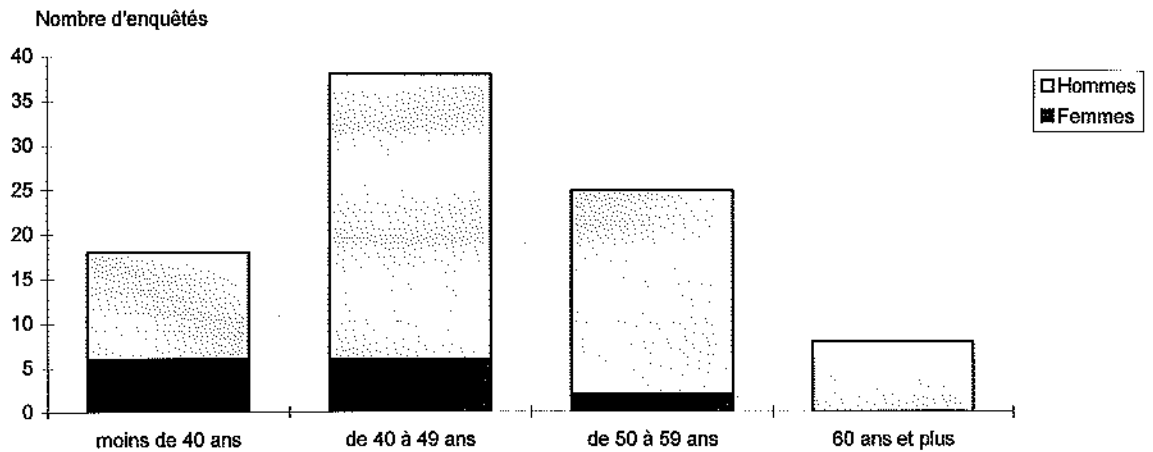


Figure 16. Répartition des enquêtés par âge et par sexe

Si l'âge et le sexe ne semblent pas révéler de différence significative par rapport à la moyenne attendue, il en va tout autrement du nombre d'enfants, puisque 90% des élus (ou anciens élus) de l'échantillon ont au moins un enfant. Comme le montre la figure ci-dessous, les élus ont même dans leur grande majorité plusieurs enfants. Cette donnée sera exploitée plus loin.

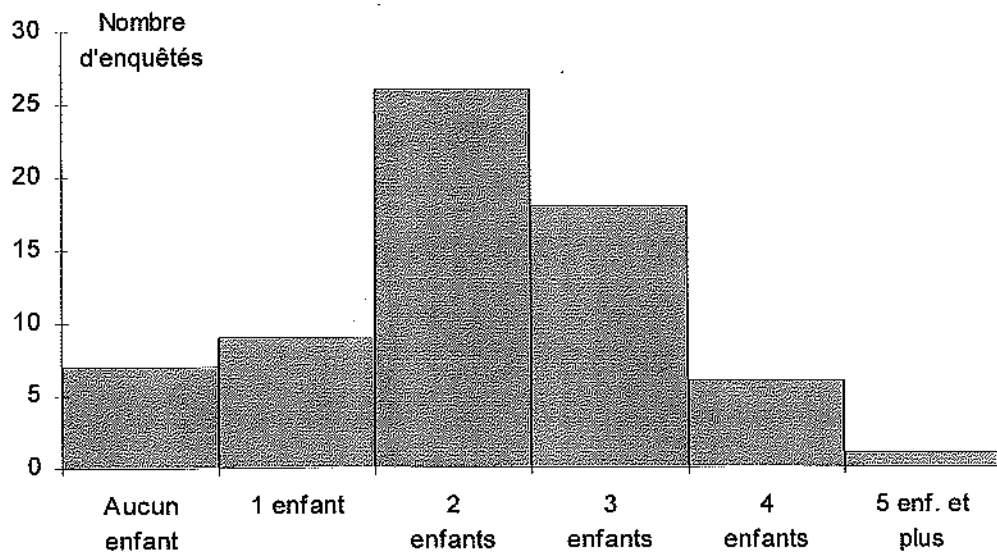


Figure 17. Nombre d'enfants des élus de l'échantillon

Le niveau d'études des enquêtés n'a pu être que partiellement déterminé. Même si cette question était indirectement abordée par le parcours scolaire, l'enquêteur a estimé préférable de ne pas demander systématiquement des précisions aux enquêtés, surtout lorsque celles-ci auraient contribué à les dévaloriser.

Les 16 non-réponses que fait apparaître le tableau 37 (ci-dessous) sont essentiellement le fait d'agents dont la profession et le parcours laissent présager un faible niveau d'études, ce dernier pouvant être masqué par la position, notamment dans le champ politique. Il s'agit pour moitié de représentants du domaine de la banque, de l'immobilier ou de l'assurance, des professions qui, compte tenu de l'âge des enquêtés concernés, font apparaître une prédominance du capital économique sur le capital culturel, au sens où l'entend P. BOURDIEU dans sa construction de l'espace des positions sociales⁴⁹⁷.

Tableau 37. Diplôme le plus élevé obtenu par les enquêtés

Diplôme	Agents de l'échantillon		40-59 ans e France 1990 ⁴⁹⁸
	Effectifs	%	%
Non Réponses	16	21%	58%
Aucun/BEPC	3	4%	
CAP/BEP	7	9%	20%
BAC	8	11%	11%
BAC+2/BTS	13	17%	5%
Lic/Maî et +	28	37%	6%

⁴⁹⁷ Cf. P. BOURDIEU, avec M. DE SAINTMARTIN, « Anatomie du goût », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 5, 1976, pp. 10-11. La prise en compte de l'âge des personnes concernées par cette remarque est importante parce que le secteur décrit est de plus en plus investi par des techniciens ou des cadres administratifs pour lesquels le déséquilibre en faveur du capital économique semble moins marqué depuis une quinzaine d'années. En l'occurrence, il s'agit ici surtout de propriétaires de leur agence immobilière ou de leur cabinet d'assurance.

⁴⁹⁸ France métropolitaine, sondage au quart, RGP 1990. Les 58% correspondent à la rubrique « aucun diplôme déclaré » et comprend donc également une part de non-réponses.

Mais cette remarque ne fait que légèrement atténuer l'importance de la surreprésentation, parmi les agents de l'échantillon, des diplômés les plus élevés : ils sont proportionnellement cinq fois plus nombreux à avoir un diplôme supérieur au baccalauréat. Cette constatation rejoint l'analyse des catégories socioprofessionnelles et renvoie aux caractéristiques de l'ensemble de la classe politique et ne semble pas spécifique à l'échantillon étudié. Ainsi, la présence écrasante des catégories moyennes et supérieures parmi les élus de l'échantillon (78%) ne fait que confirmer celle, déjà constatée au chapitre 3, pour la population totale des élus des 17 communes étudiées. Elle est même accentuée du fait de la présence prépondérante, dans l'échantillon, de Maires et d'adjoints, au détriment de simples conseillers municipaux.

Tableau 38. Catégories socioprofessionnelles des élus de l'échantillon en référence à celles des conseillers municipaux et de la population des 17 communes de l'échantillon⁴⁹⁹

CSP en 7 postes	Elus de l'échantillon ⁵⁰⁰		Conseillers municipaux des 17 communes	Population totale des 17 communes
	Effectifs	%		
Agriculteurs expl.	1	1.6%	2.8%	0.2%
Art., comm., chefs d'entr.	7	10.9%	9.3%	3.3%
Cadres et prof. intell. sup.	29	45.3%	37.9%	9.8%
Prof. intermédiaires	21	32.8%	30.6%	14.8%
Employés	2	3.1%	6.9%	22.7%
Ouvriers	0	0.0%	3.4%	25.4%
Retraités	4	6.3%	9.1%	23.7%
TOTAL	64	100.0%	100.0%	100.0%

⁴⁹⁹ Les pourcentages ont été calculés en excluant la catégorie « autres sans activité professionnelle » dans la mesure où cette catégorie est essentiellement composée de moins de 25 ans et de femmes, ce qui n'est le cas ni de l'échantillon des 67 élus, auquel ont donc logiquement été retirés les trois agents faisant partie de cette catégorie, ni de l'ensemble des conseillers municipaux des communes étudiées.

⁵⁰⁰ Dans cette catégorie a été pris en compte un non élu parce que, en tant que seul opposant au Maire de Climbourg, aucun élu de sa liste n'a pu se faire élire ; il a été considéré comme élu potentiel. D'autre part une élue n'a pas été prise en compte parce que la fonction pour laquelle elle fait partie de l'échantillon est administrative et que son élection concerne une commune voisine.

Dans la perspective de la mise en relation entre la position sociale des élus et leurs représentations (à propos des conseils de jeunes, mais aussi de la politique), et compte tenu du peu d'éléments disponibles pour la caractériser, il a paru utile de recourir à l'espace des positions sociales construit par P. BOURDIEU. Même s'il est clair que le positionnement des professions dans cet espace n'est que le reflet d'un compromis entre des situations individuelles variées, il permet tout de même d'envisager une classification provisoire en fonction de la prédominance de l'un ou l'autre des capitaux — économique et culturel—.

Cette classification des élus de l'échantillon devient d'autant plus pertinente que les données sur la profession peuvent être utilement complétées par la connaissance plus fine du parcours professionnel ainsi que par d'autres données comme le diplôme le plus élevé obtenu ou quelquefois la profession des parents.

Tableau 39. Dominante culturelle, technique ou économique de la profession des élus de l'échantillon en fonction de leur position hiérarchique dans l'espace des positions sociales de P. BOURDIEU⁵⁰¹

Catégories	Effectifs	%
CPIS à dominante culturelle	11	16.4%
CPIS à dominante technique	15	22.4%
CPIS à dominante économique	5	7.5%
PI à dominante culturelle	9	13.4%
PI à dominante technique	16	23.9%
PI à dominante économique	8	11.9%
EO à dominante technique	2	3.0%
Aucune profession (étudiant)	1	1.5%
TOTAL	67	100.0%

⁵⁰¹ CPIS = Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures. PI = Professions Intermédiaires. EO = Employés et Ouvriers (il s'agit dans ce cas précis de deux employés).

Ainsi, les élus de l'échantillon ont été divisés en trois groupes : 30% d'entre eux ont une prédominance du capital culturel sur le capital économique, 20% ont une prédominance inverse, et 50% se situent dans une position moyenne et fonctionnent sur du technique. Cette classification sommaire sera d'une grande utilité pour l'analyse factorielle de ce chapitre.

Enfin, une dernière donnée recueillie chez la plupart des personnes interrogées concerne l'appartenance religieuse. Celle-ci peut prendre de l'importance lorsqu'il s'agit d'étudier la conception qu'ont les agents de l'engagement politique, celle-là même qui semble en partie déterminer leur vision des conseils de jeunes et des formes d'engagement dans la vie publique proposées aux jeunes. De plus, de nombreuses études ont déjà montré que la pratique religieuse est fortement corrélée à la tendance politique⁵⁰², notamment lorsqu'elle est exprimée lors d'élections présidentielles ou législatives : les croyants —et, parmi eux, les pratiquants— votent traditionnellement plus à droite. Le fait que l'Alsace ait depuis longtemps constitué un bastion de la droite est certainement à mettre en rapport avec le fort taux alsacien de pratique religieuse (surtout catholique).

Si l'on ne prend en compte que les élus catholiques, qui constituent plus des trois-quarts des élus étudiés, on s'aperçoit que le taux de pratiquants —un peu plus d'un élu sur trois— est relativement faible par rapport à la moyenne alsacienne. Si l'on en croit R. KLEINSCHMAGER, les deux départements étudiés « se situent très haut dans la hiérarchie départementale de la pratique religieuse » et annonce « un taux de messalisants de 62% dans le Bas-Rhin et de 68% dans le Haut-Rhin⁵⁰³ ». La pratique des élus catholiques de l'échantillon serait donc beaucoup moins régulière que la population qu'ils représentent⁵⁰⁴.

⁵⁰² Cf. R. KLEINSCHMAGER, *Géopolitique de l'Alsace*, op. cit. 151-173.

⁵⁰³ R. KLEINSCHMAGER, *Géopolitique de l'Alsace*, op. cit. p. 170. R. KLEINSCHMAGER définit les « messalisants » comme « les personnes assistant habituellement à la messe du dimanche » (p. 168). Ils correspondent aux deux premières catégories de catholiques définies dans le tableau.

⁵⁰⁴ Il faut cependant noter que les taux annoncés par R. KLEINSCHMAGER se réfèrent à un travail d'enquête datant de plus de quinze ans déjà et que ces taux ont certainement beau-

Tableau 40. Appartenance religieuse et degré d'engagement des agents de l'échantillon.

Appartenance religieuse et type d'engagement ⁵⁰⁵	Ensemble		Elus seuls	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Sujet non abordé	8		4	
Catholiques pratiquants actifs	6	9.5%	6	9.0%
Catholiques pratiquants	14	20.6%	13	20.9%
Catholiques non pratiquants	36	52.4%	33	53.7%
Protestants pratiquants actifs	2	3.2%	2	3.0%
Protestants pratiquants	2	3.2%	2	3.0%
Protestants non pratiquants	3	4.8%	3	4.5%
Israélites	3	4.8%	3	4.5%
Musulmans	1	1.6%	1	1.5%
Aucune appartenance	0	0.0%	0	0.0%
TOTAL	75	100.0%	67	100.0%

Sur la proportion des différentes religions représentées, les élus reflètent les proportions alsaciennes, avec une sous-représentation des protestants. En effet, l'Alsace est considérée comme l'une des régions où le protestantisme est le plus présent : lors du dernier recensement ayant pris en compte cette dimension, en 1962, les protestants représentent 20% de la population alsacienne, ce chiffre ayant eu tendance à baisser à 17% —voire à 15%— depuis. De ce point de vue au moins, les parlementaires alsaciens depuis 1945 reflètent relativement bien leur électorat : à partir du répertoire constitué par B. VOGLER⁵⁰⁶, on peut calculer que 65,8% d'entre eux sont catholiques, 15,8% protestants. Pour les 18,4% restants, la religion n'est pas indiquée.

coup chuté depuis (la référence est : F.-A. ISAMBERT, J.-P. TERRENOIRE, *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, Ed. du CNRS, 1980).

⁵⁰⁵ La notion de pratiquant actif correspond à la participation au conseil de fabrique chez les catholiques ou au conseil presbytéral chez les protestants ou à une participation active à des activités paroissiales en dehors du fait d'assister, même régulièrement, aux cérémonies religieuses.

⁵⁰⁶ B. VOGLER, *Histoire politique de l'Alsace*, op. cit. pp. 393-397.

Les musulmans aussi sont sous-représentés dans notre échantillon puisqu'ils représentent environ 4% de la population alsacienne et qu'un seul agent a déclaré être musulman⁵⁰⁷. Les israélites sont légèrement surreprésentés, mais leur nombre très restreint (3) ne permettra pas d'en déduire des éléments particulièrement pertinents.

A partir de l'ensemble de ces données, il est dès lors nécessaire d'explorer le rapport qui peut exister entre d'une part des caractéristiques sociales, des expériences passées et un certain type de relation à l'enfance et/ou à la jeunesse, et d'autre part les représentations —et éventuellement les pratiques— des agents en ce qui concerne les conseils de jeunes. Dans un premier temps seront abordées quelques caractéristiques sociales.

⁵⁰⁷ On peut noter que, pour la première fois en Alsace, un musulman s'est présenté en mai 1997 aux élections législatives.

B. LA POSITION SOCIALE ET QUELQUES AUTRES APPARTENANCES

Dans la même logique que celle adoptée au chapitre précédent pour les appartenances politiques, les prises de positions à propos des conseils de jeunes ont été mises en rapport avec un certain nombre de données sociales comme le sexe, le niveau d'instruction, la catégorie socioprofessionnelle et la religion, par le biais d'une analyse factorielle.

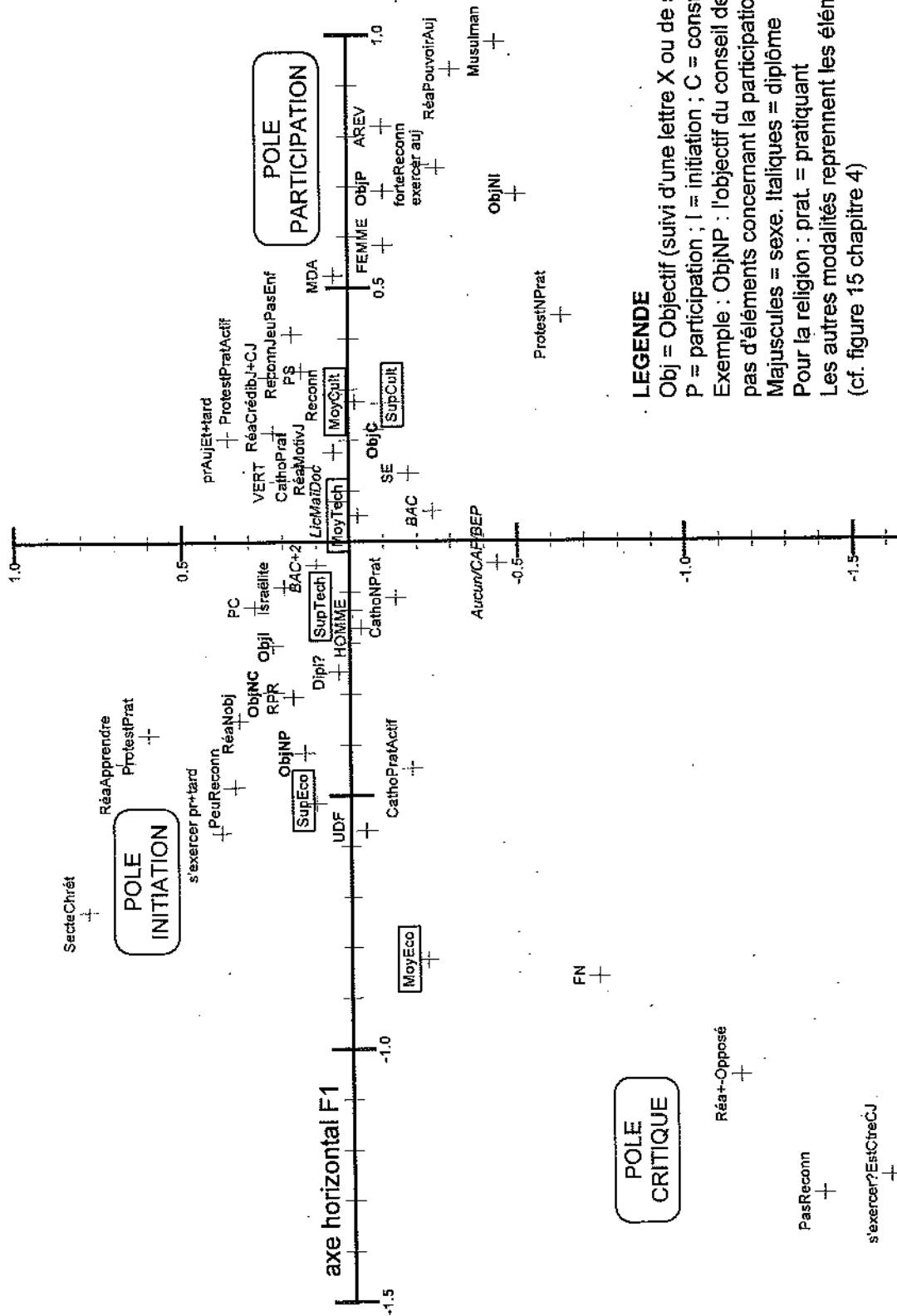
Comme cela a déjà été expliqué dans l'introduction de ce chapitre, plutôt que de se contenter d'appliquer une classification simplifiée de la catégorie socioprofessionnelle qui se serait presque résumée à deux grandes catégories, les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, le chercheur a tenté de combiner sa connaissance des parcours professionnels des agents avec des données trop lacunaires sur leur niveau d'instruction, pour créer une variable de position sociale en fonction des grandes catégories proposées par P. BOURDIEU dans l'espace des positions sociales. Six catégories principales ont été retenues pour éclater chacun des deux groupes évoqués en trois sous-catégories, selon le prédominance du capital culturel ou économique.

Il reste clair que cet espace n'est pas discontinu et que toute classification de ce type est une manière de s'introduire dans le jeu politique qui consiste aussi à une « lutte des classements⁵⁰⁸ » visant à imposer un mode de perception légitime du monde social.

Considérant que les différentes variables étudiées sont aussi en lien plus ou moins étroit avec l'appartenance politique, les principales formations en présence ont été également indiquées dans l'analyse factorielle à titre d'illustration.

⁵⁰⁸ P. BOURDIEU, « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, p. 9.

axe vertical F2



LEGENDE

Obj = Objectif (suivi d'une lettre X ou de son antagoniste NX)
 P = participation ; I = initiation ; C = consultation
 Exemple : ObjNP : l'objectif du conseil de jeunes n'intègre pas d'éléments concernant la participation
 Majuscules = sexe. Italiques = diplôme
 Pour la religion : prat. = pratiquant
 Les autres modalités reprennent les éléments déjà connus
 (cf. figure 15 chapitre 4)

Figure 18 : analyse factorielle des correspondances multiples N°3
 Représentations par rapport aux conseils de jeunes et caractéristiques des acteurs

Un premier aspect de l'analyse factorielle présentée sur la figure 18⁵⁰⁹ (ci-contre) concerne le fait que les femmes apparaissent très proches du pôle participatif et en opposition avec le modèle de l'initiation. L'analyse des conseils de jeunes en Alsace a montré que les femmes occupaient le plus souvent des positions politiquement secondaires au sein de la hiérarchie municipale, mais au premier plan concernant le conseil de jeunes lui-même.⁵¹⁰ La présence de plusieurs d'entre elles au sein de l'échantillon n'est pas un accident. Or la position même de coordonnateur d'un conseil rapproche généralement des aspects plus concrets du conseil de jeunes, et des jeunes eux-mêmes. La nécessité de réaliser concrètement des projets pour motiver les jeunes élus est ressentie plus fortement. Cette proximité des jeunes ne concerne d'ailleurs pas seulement les femmes les plus impliquées dans un conseil : dans l'ensemble de l'échantillon, elles sont proportionnellement bien plus nombreuses que les hommes à avoir dans leur propre famille un enfant au moins directement concerné par le conseil ou le projet de conseil (10 sur 14 femmes et seulement 7 sur 51 hommes).

Tableau 41. Plus haut niveau de participation atteint au sein des instances décisionnelles des partis politiques en fonction du sexe.

Plus haut niveau atteint	Aucun (jamais encarté)	Militant de base	Niveau secteur	Niveau département	Niveau national	Total
Hommes	15	6	14	19	7	61
Femmes	11	1	1	1	0	14
Total	26	7	15	20	7	75

Sur le plan politique, les femmes de l'échantillon sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les hommes à n'avoir jamais fait partie d'aucun parti politique, et, comme le confirme le tableau 41 (ci-dessus), les

⁵⁰⁹ Les résultats chiffrés de cette analyse pour les quatre premiers facteurs se trouve en annexe (cf. Tome 3, Annexe 102, pp. 313-314).

⁵¹⁰ Cette présence importante des femmes à des postes d'adjoint au Maire s'occupant des conseils a été évoquée plus haut (cf. Chapitre 3, B, 2, b).

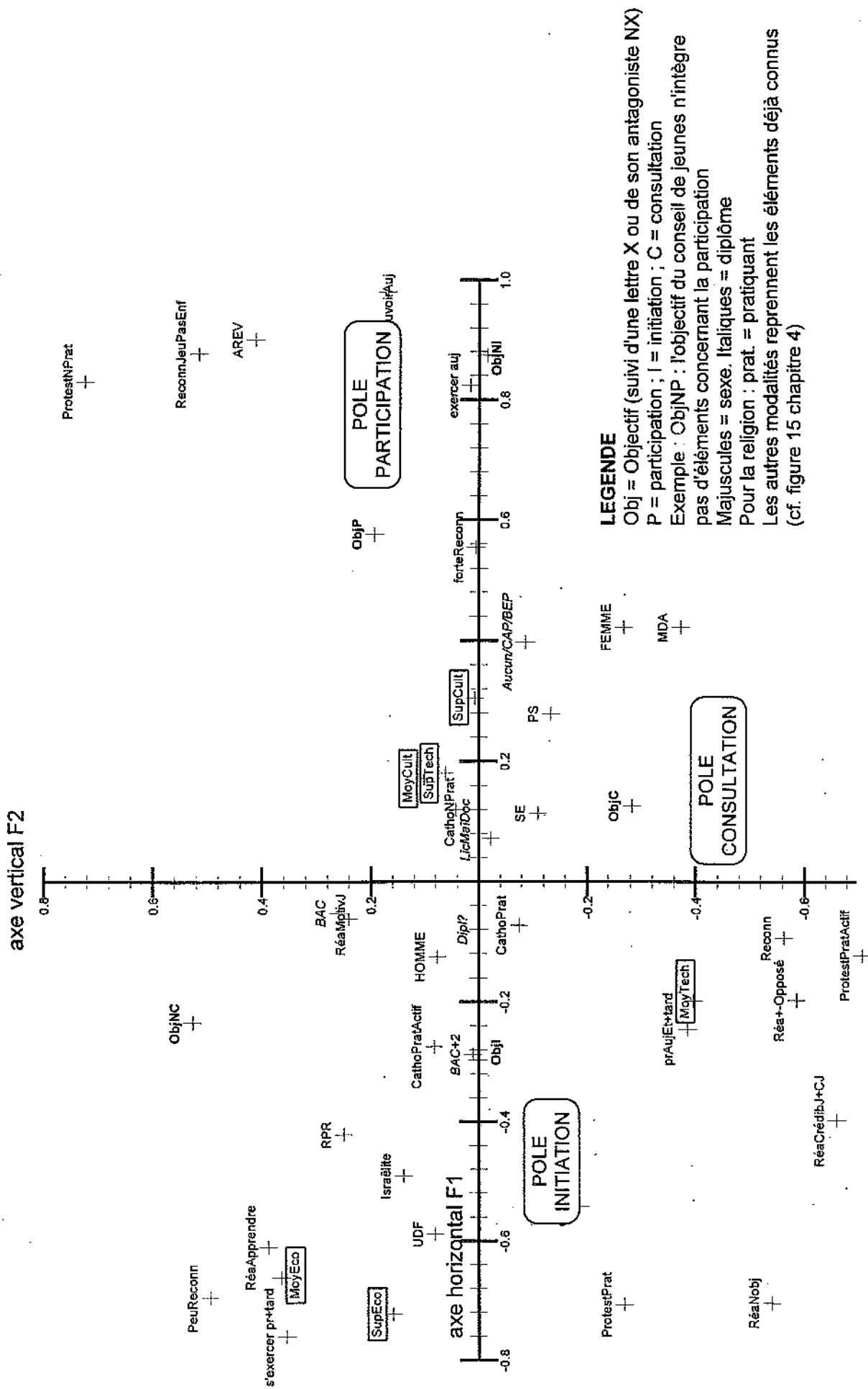


Figure 19 : analyse factorielle des correspondances multiples N°4
 Représentations par rapport aux conseils de jeunes et caractéristiques des acteurs
 (concepteurs principaux et secondaires seulement)

rare exceptions ne détiennent pas les positions les plus importantes. Ce résultat ne fait là aussi que confirmer une tendance générale au sein du champ politique, même si cette tendance évolue au cours du temps.

Un second aspect concerne la religion. Les caractéristiques d'appartenance religieuse ont fait l'objet d'un soin particulier compte tenu des caractéristiques régionales déjà évoquées plus haut, mais également dans l'hypothèse de voir apparaître un clivage politique en fonction plus du degré de pratique que de la religion elle-même, et de voir si ce clivage se répercute sur les modèles de conception des conseils de jeunes.

Concernant les trois israélites et la seule musulmane de l'échantillon, cette finesse dans l'analyse n'a pas pu être atteinte. Le positionnement de la modalité « musulman » ne correspond ainsi qu'à un seul agent et ne permet pas de déterminer une tendance quelconque. Le positionnement central de la modalité « israélite » provient d'une relative dispersion des trois représentants de cette religion sur le plan de leur conception du conseil et illustre leurs tendances politiques : UDF, RPR, PS, partis au sein desquelles tous trois sont fortement engagés. La seconde analyse factorielle (figure 19 ci-contre⁵¹¹) ne tenant compte que des concepteurs des conseils, la modalité se retrouve franchement du côté du pôle de l'initiation du fait que le membre du PS représentant plutôt le pôle participatif n'a pas fait partie des concepteurs du conseil de sa commune et également du fait que les deux autres représentants israélites, en exprimant leur conception, parlent du même conseil puisqu'ils représentent la même commune, la même équipe majoritaire et le même projet. Ce qui a, dans ce cas, une influence non négligeable sur les représentations à propos du conseil.

En ce qui concerne les deux autres religions représentées, la prise en compte systématique du degré de pratique et d'engagement local au sein des activités paroissiales (ce qui est représenté par le qualificatif de pratiquant « actif ») ne permet pas de trouver un lien logique et évident avec un modèle de conception. Ce n'est particulièrement pas le cas des protestants,

⁵¹¹ Les résultats chiffrés de cette analyse pour les quatre premiers facteurs se trouve en annexe (cf. Tome 3, Annexe 103, pp. 315-316).

mais, là aussi, la faiblesse des effectifs (7 agents se répartissant dans chacun des trois niveaux de pratique définis) ne permet pas de tirer de conclusion. Finalement, le seul élément fiable de ce point de vue concerne les catholiques. Parmi les seuls concepteurs (figure 19), une légère tendance se dessine : plus un agent est actif dans sa pratique, plus le modèle conceptuel de référence est le modèle de l'initiation, et plus on se rapproche des partis de droite.

Enfin, concernant la position sociale, les résultats sont plus nets (figure 18). La prédominance du capital économique dans la structure du capital de l'agent est le plus caractéristique d'une conception où l'enfant est peu ou pas du tout reconnu comme capable, à son âge, d'intervenir dans les affaires de la commune. Parmi les agents caractérisés par cette prédominance, ceux qui occupent les positions les plus élevées dans la hiérarchie sociale (chefs d'entreprises importantes, propriétaires de compagnies d'assurance ou d'agence immobilière) sont un peu plus enclins à promouvoir les conseils, mais dans la version d'initiation, dans laquelle les jeunes élus s'exercent aujourd'hui pour exercer plus tard une citoyenneté active. Ce pôle est le mieux illustré par une appartenance politique à l'UDF et au RPR. La tendance est confirmée par l'analyse limitée aux seuls concepteurs (figure 19).

Les agents dans le capital desquels prédomine l'aspect culturel (les enseignants, éducateurs, animateurs de notre échantillon), opposés aux premiers dans l'espace des positions sociales, se retrouvent également à l'opposé en ce qui concerne leur conception des conseils de jeunes, du côté du pôle participatif, mais de manière moins marquée. Cette position est explicable par la forte dispersion des enseignants déjà constatée plus haut, dont une partie reste attachée à la notion d'apprentissage et à une vision de l'enfant, logique pour un enseignant compte tenu de la dissymétrie de la relation pédagogique, comme ayant des potentialités mais devant apprendre à les mettre en oeuvre pour en faire de réelles capacités.

Les agents qui occupent dans l'espace social une position intermédiaire entre les deux précédents groupes se situent également dans une

position intermédiaire concernant leur conception des conseils. C'est aussi la catégorie la plus hétéroclite, puisque l'analyse du nuage de points sur les deux premiers axes factoriels (correspondant aux scores de chaque agent sur ces deux axes) montre la plus forte dispersion (on y trouve notamment deux des quatre plus virulents détracteurs) ; on aboutit à un résultat analogue lorsque ne sont pris en compte que les concepteurs⁵¹².

Comme cela a déjà été évoqué plus haut, le niveau d'instruction (diplôme le plus élevé atteint) n'a pas été abordé avec tous les agents. Cette omission non fortuite explique pourquoi cette méconnaissance se trouve placée, en tant que modalité dans la figure 18, plus du côté où la prédominance est économique, et surtout chez des militants du RPR (6 sur 14, alors que sur 18 militants de partis situés à gauche, un seul niveau d'instruction est méconnu).

Sur le niveau d'instruction, en dehors du fait qu'il ne semble pas faire varier de manière significative les conceptions des conseils de jeunes, une remarque doit cependant être faite : les militants du Front National sont ceux qui ont proportionnellement le plus tendance à critiquer les conseils de jeunes et à ne reconnaître aucun droit aux enfants ou aux jeunes à agir sur le plan communal. Or les deux membres de ce parti qui se retrouvent au milieu des autres non-détracteurs sont justement ceux qui ont le niveau d'instruction le plus élevé. Ils ont tous deux des positions élevées dans la hiérarchie de leur parti et sont tous deux d'anciens militants du RPR.

Ainsi, l'étude de l'influence de la position sociale sur la manière de concevoir les conseils de jeunes n'apporte pas beaucoup plus d'éléments et ne vient que confirmer les tendances déjà observées concernant la tendance politique (la seconde est d'ailleurs plus la conséquence de la première que l'inverse).

Il s'agira maintenant d'aborder d'autres aspects qui pourraient expliquer d'une part l'intérêt que des agents trouvent à promouvoir, à louer ou à criti-

⁵¹² Cf. Tome 3, Annexe 104, p. 317.

quer les conseils de jeunes, et à les concevoir d'une certaine façon. Quel est l'influence de la fréquentation d'enfants ou de jeunes, que ce soit dans le domaine associatif ou professionnel ? Quel est le poids de la participation passée à des mouvements de jeunesse ?

C. LE RAPPORT DE PROXIMITÉ A L'ENFANCE ET/OU A LA JEUNESSE

1. Les effets de l'âge et du nombre d'enfants

Le chapitre 4 a abordé l'âge en tant que donnée politique. Les stratégies visant à conquérir le pouvoir municipal peuvent s'appuyer sur des discours prônant la nécessité du changement par le *rajeunissement* de l'équipe municipale. Ces stratégies peuvent être développées aussi bien par les prétendants à la conquête du pouvoir que par ceux qui veulent le conserver, bien que la difficulté pour un Maire sortant de rajeunir son équipe soit plus grande : pour rajeunir, il faut exclure. Or il est difficile de faire comprendre aux membres d'une équipe sortante, compte tenu de l'investissement qu'ils ont fourni pendant six ans, qu'il faut faire place aux jeunes.

Mais l'âge est également une donnée sociale qui marque chaque agent dans son rapport à la société et à ses valeurs. La date de naissance est un marquage social qui l'inscrit dans une temporalité, dans un état de l'évolution du champ social. De même que naître fille ou garçon ne fait pas seulement référence à des différences biologiques ou morphologiques mais donne le signal du démarrage de tout un processus d'identification forcée à des modèles, masculins ou féminins, tout un long programme d'inculcation de normes sociales par l'entourage⁵¹³, de même que naître blanc ou noir est plus qu'une question de couleur, mais incarne le résultat de siècles de domination, de luttes, d'humiliations ou d'arrogance, de la même manière donc, l'époque à laquelle naît un être humain n'est pas qu'une date sur un calendrier. Comme l'espace, le temps est marqué socialement. Des événements collectifs importants —une guerre, une révolution, un mouvement social— peuvent avoir été vécus ou non par un agent selon son âge. Mais avoir vécu

⁵¹³ Depuis les progrès et la généralisation de l'échographie, ce marquage débute même avant terme.

une guerre dans son berceau ne marque pas de la même façon que de l'avoir vécue comme jeune soldat ou comme père de famille. Les méthodes d'éducation, elles aussi, évoluent avec le temps, que ce soit dans la famille ou à l'école, bien que différemment selon les milieux sociaux. Enfin, le temps qui passe permet également la répétition d'expériences et donne la possibilité d'un certain recul réflexif qu'il est plus difficile d'atteindre dès le plus jeune âge.

Toutes ces réflexions et ces exemples ne doivent en aucun cas laisser de doutes quant à l'importance prépondérante qu'ont les conditions d'existence sur l'appartenance sociale : ils prennent un large ascendant sur la seule variable *âge*. Le conditionnement social que subissent les jeunes enfants dès leur naissance par leur entourage le plus proche assure un marquage social d'autant plus prégnant qu'il est précoce. Ce qui, lors de l'entrée dans le système scolaire, peut —ou veut— paraître, dans l'idéal laïque et républicain, comme un marquage uniforme réalisant une égalité d'accès à la culture, ne fera que progressivement accentuer les différences et assurer une reproduction sociale particulièrement efficace⁵¹⁴. Pourtant, dans une perspective synchronique, l'existence d'un temps obligatoire de scolarisation pour tous, la relative uniformité des programmes, et la relative homogénéité sociale des agents assurant la transmission et l'organisation des savoirs, c'est-à-dire les enseignants —la multiplicité des enseignants au cours de la scolarité permettant de gommer, pour un même élève, les effets pervers pouvant être produits par un enseignant atypique—, permettent de penser que la plus grande partie d'une classe d'âge subit des conditionnements analogues, même si leurs effets sont très variables en fonction des conditionnements sociaux initiaux —la scolarisation ne transforme pas fondamentalement un habitus, elle semble plutôt le consolider—.

L'enjeu de ces différentes remarques, dans la perspective présente, est de déterminer si l'âge à lui seul permet de repérer des comportements homogènes, c'est-à-dire, indirectement aussi, si la jeunesse constitue ou non

⁵¹⁴ Cf. P. BOURDIEU, J.-C. PASSERON, *Les héritiers*, Ed. de Minuit, Paris, 1964.

un groupe social⁵¹⁵. Sans entrer plus loin dans cette polémique, il paraît nécessaire de tenir compte de cette variable et d'explorer comment elle peut intervenir dans les représentations des élus à propos des conseils de jeunes et de leur engagement politique, et surtout de comprendre des différences de conceptions qui seraient liées à l'âge.

Le tableau 42 (page suivante) apporte des informations concernant les élus directement concernés par un projet de conseil. Il indique tout d'abord que le nombre de réels concepteurs de projets de conseils est limité : environ 30 élus sont dans ce cas, dont 20 seulement ont abouti à une concrétisation et dont plusieurs sont des Maires qui n'ont pas participé activement à cette conception, sauf dans le sens d'un contrôle du travail effectué par l'adjoint chargé de la question (Landwihr, Melsbourg 2, Preschwiller)⁵¹⁶.

Ainsi, tous les élus (ou fonctionnaires) qui s'investissent dans les conseils de jeunes et en sont parfois des promoteurs actifs n'en sont pas forcément les concepteurs. Même si l'idée de mettre en place une telle structure dans sa commune peut naître à partir d'exemples et de modèles médiatisés, le fait de la projeter, au cours d'une campagne électorale par exemple, c'est aussi s'engager à la porter après l'élection. Cette conscience de la responsabilité que suppose la mise en place d'un conseil d'enfants ou de jeunes est perceptible dans les propos de certains élus de l'échantillon, comme le jeune adjoint de Jungwiller, à qui il paraît indispensable de se former :

« J-A » : « ça m'semble indispensable ! Parce que (...) ce qui me freinait pour l'instant c'était mon manque d'information et de formation ! C'est-à-dire que c'est un sujet que je n'maîtrise pas encore suffisamment et je me refuse à aller, et je le dis encore entre guillemets, à aller au feu ... hein ... si je n'maîtrise pas mon sujet parfaitement ! »

⁵¹⁵ Il est particulièrement significatif de mettre en rapport l'intérêt que peuvent avoir les chercheurs spécialisés dans la sociologie de la jeunesse de constituer leur objet principal en groupe social, avec les résultats de leurs recherches qui, ne pouvant ignorer les éléments apportés par P. BOURDIEU sur la question (cf. « La "jeunesse" n'est qu'un mot » in *Questions de sociologie*, op. cit. pp. 143-154), concluent à la diversité, mais aussi à l'unicité de la jeunesse (cf. G. MAUGER, « Unité et diversité de la jeunesse » in *Jeunesses et sociétés. Perspectives de la recherche en France et en Allemagne*, Paris, Armand COLIN, 1994, pp. 21-49 ; voir aussi O. GALLAND, *Sociologie de la jeunesse*, op. cit.).

⁵¹⁶ Ce contrôle, même s'il paraît peu actif et ne représente que peu de temps investi par le Maire, n'en est pas moins prégnant. Il peut s'appliquer dès la conception et tout au long du projet, et, si l'intervention du Maire reste limitée, c'est que le projet construit par son adjoint correspond grosso modo à sa propre conception (même si les intérêts de l'un et de l'autre ne sont pas forcément tout à fait les mêmes).

Tableau 42. Age des agents ayant eu un projet de conseil de jeunes et âge de leurs enfants. Possibilité que leurs enfants en aient fait partie⁵¹⁷

COMMUNES	Maire	Adjoint	Autres	Opposition
AROLSHEIM	43 ans 19+19	42 ans (1) 20+16+14+6		
BERTSCHBACH	41 ans 20+15			
CLIMBOURG	41 ans 16+15			
DAULWILLER	48 ans 24+26+28			
ECKWILLER	44 ans 18+17+9	39 ans 14+13		
FRISCHBACH	39 ans (2) 14+13	29 ans (3) 3+1		
HELLWIHR	38 ans 13+12	43 ans 14+11+7	43 ans (4) 16+15+11	
ILLFELDEN	50 ans (5) env. 25	35 ans (6) 11		34 ans (7) 13+10
JUNGWILLER		35 ans 5+3+0	env. 37 ans 12+9	
KOLTZHOFFEN	47 ans pas d'enfants			43 ans (8) 3
LANDWIHR	54 ans 30+29+22	43 ans pas d'enfants		
MELSBourg	43 ans (9) 17+17+10	46 ans 19+16+11	57 ans (10) 26+21	
NORDWILLER	39 ans 16+13	35 ans (11) 10+6		
OHLKIRCH		56 ans 34+29+(11)		
PRESCHWILLER	39 ans 11+9+7+3	38 ans 16+14+13+4		
QUERBRUCK		43 ans (12) 18+15+12	43 ans 10	

⁵¹⁷ La première indication est l'âge de l'agent, recalculé pour correspondre à l'année où il a formulé le projet de conseil de jeunes. Cette donnée est quelquefois suivie d'un appel de note spécial (de 1 à 12) qui explique quel est le projet de référence —notamment lorsque celui-ci n'est pas en lien avec le conseil étudié—. Les notes se trouvent page suivante.

Sous l'âge de l'agent est indiqué l'âge de ses éventuels enfants : en gras, les membres potentiels du conseil correspondant (soit au moment de sa conception, soit par la suite, au cours du mandat), en gras souligné, ceux qui ont fait partie du conseil, en gras et entre parenthèses, les petits-enfants directement concernés.

Explications concernant les projets de référence :

- (1) Il s'agit d'un conseiller municipal qui avait un projet de conseil de jeunes dans son programme mais qui ne considère pas faire partie de l'opposition municipale
- (2) Il s'agit du premier projet de conseil datant de 1977 et qui n'a jamais été réalisé.
- (3) Il s'agit du second projet de conseil datant de 1989 et qui n'a pas pu non plus être concrétisé.
- (4) Il s'agit du projet de conseil des adolescents qui viendrait compléter le CME mais qui n'est pour l'instant qu'à l'état de projet.
- (5) Il s'agit du premier projet de conseil (1992) qui n'a pas abouti au cours de la précédente mandature.
- (6) Il s'agit du conseil municipal des enfants mis en place par la nouvelle municipalité (1995).
- (7) Il s'agit d'un projet de conseil de jeunes (plutôt d'adolescents) inscrit dans le programme de la liste écologiste de 1989 (un projet aurait existé déjà en 1983, mais cette information n'a pu être vérifiée).
- (8) Ce projet de conseil n'existe que dans la tête de cet élu de l'opposition socialiste, mais comme il est déjà très élaboré, il a été considéré comme un projet qui se serait réalisé en cas d'élection en 1995 (il a donc été daté de 1995).
- (9) Le Maire a déclaré que sa liste d'opposition socialiste réclamait un conseil de jeunes depuis 1983 mais, cette information n'ayant de surcroît pas pu être vérifiée, le projet concret mis en place lors de la prise de pouvoir en 1995 a été utilisé comme référence (Melsbourg 2).
- (10) Il s'agit de l'ancien adjoint qui avait été à l'initiative de la création de l'ancien conseil municipal des enfants (Melsbourg 1) et qui n'est plus élu (et ne fait donc plus partie de l'opposition municipale).
- (11) Il s'agit du projet de conseil d'adolescents que cet adjoint s'attribue et qui date de 1989.
- (12) Il s'agit du projet de 1989 qui n'a commencé à se réaliser qu'en 92/93.

Les 31 agents ayant été retenus ici pour être qualifiés de concepteurs plus ou moins actifs de conseils de jeunes ont une moyenne d'âge de 42 ans au moment où ils projettent de mettre en place un conseil de jeunes (si l'on ne prend en compte que les Maires, cette moyenne est de 43,5 ans). Dire que cette moyenne est légèrement inférieure à la moyenne des élus alsaciens en 1995 est vrai en soi, mais il serait périlleux d'en tirer des conclusions trop hâtives. En effet, l'âge des élus étant souvent recalculé au début de leur premier mandat, date à laquelle le conseil de jeunes a été projeté, les chiffres ne sont pas comparables. Ainsi, en 1995, les 30 élus concernés avaient une moyenne d'âge de 46 ans, ce qui est légèrement plus que la moyenne alsacienne (44 ans), mais compréhensible vu la proportion importante de Maires dans l'échantillon étudié (13 sur 30). En effet, plus on monte dans la hiérarchie municipale, plus la moyenne d'âge augmente : celle des Maires alsaciens est légèrement supérieure à 52 ans (celle des Maires étudiés n'est que de 50,8 ans).

Si l'on applique les moyennes trouvées en fonction du poids démographique des Maires dans les conseils municipaux (ils ne représentent en fait que 7,4% des conseillers municipaux et non 43% comme ici), la moyenne d'âge pondérée serait de 42,8 ans. Si l'on y ajoute que toutes ces moyennes diminuent avec la taille des communes, et si l'on considère que l'échantillon de communes étudié est surreprésenté en grandes communes, on peut sans risques affirmer que l'âge des élus projetant de mettre en place un conseil de jeunes dans leurs communes est significativement inférieur à la moyenne. D'ailleurs, cette dernière moyenne pondérée —42,8 ans—, si elle est comparée à la moyenne d'âge des conseils municipaux des communes étudiées (47,5 ans⁵¹⁸) permet de se rendre compte de cette différence.

Cet âge, globalement inférieur à la moyenne, des Maires ayant mis ou tenté de mettre en place un conseil de jeunes est leur âge en 1995. Si on rapporte leur âge au moment où la démarche a été effectuée, on constate que la plupart des élus concernés avaient à peu près *quarante ans*. Le Maire de Preschwiller avance une explication intéressante :

« P-M » : « C'est plutôt euh ... un peu, voyez, autour d'la quarantaine euh ... en étant père de famille, qui commence à avoir des enfants qui grandissent, que ... c'est pas à vingt ans qu'j'avais c'souci ! Ce s'rait mentir que d'vous l'dire ! Ni même à trente, quoi ! Par contre à l'approche d'la quarantaine euh ... c'était un peu différent ! Ça a dû influencer sur ... mon attention à ces questions ! C'est sûr ! »

Le tableau 42 apporte à ce propos une certaine confirmation : seuls deux concepteurs sur 31 n'ont pas d'enfants au moment de leur engagement. La grande majorité en a deux ou trois (sans compter ceux qui dont la naissance a suivi la conception du projet de conseil). Le taux moyen (2,2 enfants) est d'ailleurs supérieur de 20 à 25% au nombre moyen d'enfants par femme de 39 à 49 ans qui, ces vingt dernières années, a oscillé entre 1,7 et 1,9 enfants⁵¹⁹. Cette proximité directe d'enfants, dont la plupart ont un âge qui approche celui correspondant à la tranche d'âge visée par le conseil, semble être une donnée importante : les relations internes à la famille con-

⁵¹⁸ Cf. Tome 3, Annexe 82, p. 194. La moyenne générale a été calculée à partir de la deuxième colonne du tableau.

⁵¹⁹ Cf. *Données sociales 1990*, INSEE, p. 19.

tiennent certains aspects revendicatifs de la part des enfants qui rendent les parents sans doute plus sensibles à l'écoute. Un élu du Front National, dont l'appartenance politique conduirait logiquement à critiquer sans détour le conseil municipal des enfants, fait état de cette nécessité et la rapproche d'un certain intérêt pour les conseils :

« P-CMO2 » : « Moi personnellement ça m'avait toujours euh intéressé parc'que ... just, sur, uniquement un angle, c'était d'abord de faire remonter l'information ! ... Et moi j'le fais l'conseil municipal des enfants je l'faisais chez moi ! ... Avec mes enfants ! J'en ai deux ! Plus deux à charge, ça f'sait quatre ! ... Deux garçons, deux filles ! (...) Souvent quand on est adulte ... on est très loin de la perception des choses que peuvent avoir les enfants ! (...) On est à milles lieues de de connaître, parfois, les problèmes des jeunes euh actuellement ! ... Et on fait des erreurs, quand, adulte, on doit juger ... ou . prendre une décision dans tel ou tel domaine ! Souvent souvent on s'plante ! Et c'est pareil avec les femmes ! C'est pareil ! »

Nombreux sont les élus qui évoquent l'avis de leurs propres enfants par rapport au conseil, soit parce qu'ils en font partie, soit parce qu'ils ont échoué aux élections ou parce qu'ils jugent l'engagement de leur frère ou soeur dans le conseil.

L'importance que revêt dans l'engagement social d'un agent l'âge de ses enfants semble indéniable. L'engagement de « K-ADM » naît dans le domaine qui concerne directement ses enfants en bas âge : elle milite pour la création d'une crèche parentale. Plusieurs autres agents débutent leur engagement public à travers les activités scolaires ou associatives de leurs enfants. Les engagements successifs dans la vie locale d'Arolsheim de « A-CM » sont, eux aussi, directement liés à l'âge de ses quatre enfants : d'abord pour la création et la gestion d'une halte-garderie intercommunale, au sein de l'école de musique ensuite, puis pour diversifier les activités proposées aux enfants de la commune et pour la création d'une bibliothèque des jeunes ; enfin, au moment où trois de ses enfants ont entre 13 et 19 ans, il propose la mise en place d'un conseil de jeunes et opte résolument pour les adolescents, considérant que les enfants sont suffisamment encadrés au sein de l'école et que le problème principal est celui des jeunes :

« A-CM » : « Les petits, ou les enfants, pour être plus juste, qui vont à l'école primaire, ont toujours une relation avec euh la commune ! (...) Alors que ... les ... les jeunes, ceux qui vont au collège, on on voit tout d'suite qu'il y a un ... un décalage qui se fait ! (...) Mais aussi euh ... il y a souvent un ... euh une ... une

sensation peut-être un peu d'exclusion, quoi ! Et j'crois que ... c'est pour renouer un peu l'contact ! (...) La deuxième ... idée, c'est aussi pour inciter à viv à ... développer les activités culturelles, sportives euh ... au niveau d'la commune, parce que souvent ils le délaissent pour ... pour euh ... d'autres activités qui sont pas forcément culturelles ! J'veux dire, bon, la télé qui est souvent un peu le grand problème ... »

Dans quelques cas, chez les élus plus âgés, on observe un regain d'intérêt pour les questions d'enfance et de jeunesse au moment où les petits-enfants atteignent l'âge correspondant. Ainsi l'adjoint d'Ohlkirch chargé de la création du conseil municipal des enfants entretient une relation très forte avec son petit-fils de 12 ans, membre potentiel de la structure en préparation. Ce grand-père ne tarit pas d'éloges devant les qualités de cet enfant qu'il généralise à l'ensemble de sa génération et qui semble modeler directement sa conception et sa philosophie des conseils de jeunes :

« O-A2 » : « c'est fou c'qu'il m'apprend ! ... J'veux dire je m'entends magnifiquement bien avec lui ! Ch'uis avec lui euh ... très très souvent ! (...) Je me réserve ... euh ... quelques quelques heures dans la s'maine ... pour être *seul* ... avec lui ! ... Bien ! [Eclaircissement de voix] (...) On est entre nous, tous les deux ! En en en hommes ! Si vous voulez ! [Eclaircissement de voix] Mais c'est fou c'que j'apprends ... de c'même ! Donc ... je m'dis ... que, les enfants, qui sont *frais*, qui ont ... qui ont, qui sont comme nous étions il y a bien longtemps, qui sont , enfin qui n'ont pas encore été pollués dans leur tête et par tout, par les intérêts, par les difficultés, par les contraintes, par tout c'que vous voulez, eh bien ces enfants, ils ont plein d'choses à dire !! Et moi parfois il m'dit des choses mais ... qui me ... qui me sidèrent ! Et j'me dis : mais ... il a totalement raison ! *Donc* ... je pense que (...) que les jeunes . peuvent ... apporter quelque chose, même s'il y a un côté naïf (...) il y aura *toujours* dans leur message quelque chose d'important (...) à partir du moment où nous saurons les écouter ! »

Dans quelques autres cas (Eckwiller, Landwihir) on peut nettement percevoir ce regain d'intérêt lié aux petits-enfants.

Dans un autre village, Bertschbach, « B-M », alors qu'il n'était encore que conseiller municipal (avant de devenir Maire) profite de l'intérêt marqué de l'un de ses enfants pour les conseils de jeunes : il l'incite directement à engager une démarche officielle et collective auprès de la mairie —en mobilisant quelques copains autour de lui—. Ce détour aura pour conséquence d'accréditer sa propre démarche au sein d'un conseil municipal vieillissant :

« B-M » : « Ah ouais ouais ... mon fils, il m'a ta tartiné, puisqu'il a vu c'qu'i's'passait donc à ... à Schiltigheim euh ... »
L'ENQUETEUR : « Ah oui, c'était lui un peu qui ... »

M. « B-M » : « C'était lui ! Donc euh j'leur dis : ben faites une lettre ! ... J'ai pas insisté plus hein et ... »

L'ENQUETEUR : « Tu étais juste conseiller municipal ou déjà adjoint ? »

M. « B-M » : « J'étais qu'conseiller ... municipal ... »

L'ENQUETEUR : « Conseiller municipal ... »

M. « B-M » : « ... ben j'm'occupais de ... des jeunes ! ... Et j'ai ... bien sûr appuyé, j'ai dit ... c'est c'est important de ... de ... puisqu'on fait déjà de ... l'éducation, de l'instruction civique à l'é ... à l'école, c'est l' ... c'est l'prolongement, quoi ! »

Mais le lien semble rarement aussi direct. Le tableau 43 (ci-dessous) permet aussi en partie d'illustrer cette relation, parmi les agents de l'échantillon, entre leur âge et leur préoccupation des enfants et des jeunes.

Tableau 43. Reconnaissance de la capacité des enfants et/ou des jeunes à agir sur le plan communal en fonction de l'âge des agents⁵²⁰

Reconnaissance	- de 40 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +	Total
Forte	3	7	3	0	13
Moyenne	3	15	9	1	28
Faible ou nulle	5	9	10	7	31
Total	11	31	22	8	72

La tranche d'âge 40-49 ans est celle qui est la plus concernée par des enfants dont l'âge est en rapport direct avec les structures de type conseils d'enfants ou de jeunes. On constate que c'est aussi celle où la reconnaissance des capacités de l'enfant et/ou du jeune à agir sur le plan communal est la plus forte chez les élus correspondants.

De même, la présence au sein de la famille de l'agent, d'enfants ou de jeunes directement concernés par le conseil de jeunes de la commune (lorsqu'il existe) semble jouer un rôle dans la vision qu'a l'agent du but du conseil.

Comme le montre le tableau 44 (page suivante), tout se passe comme si les enfants en question assuraient une certaine pression (directe ou indirecte) sur l'agent en vue d'agir concrètement et directement dans la com-

⁵²⁰ Le total est inférieur à 75 parce que dans trois cas, la question de la reconnaissance n'a pas été abordée (et ne peut donc pas être interprétée comme une non-réponse).

mune, et non de reporter cette action à plus tard, corollaire de l'objectif d'initiation.

Tableau 44. Représentation du rôle d'un conseil de jeunes en fonction de l'existence, dans la famille de l'agent, d'enfants potentiellement membres du conseil de référence

Rôle d'un conseil de jeunes	aucun enfant	un enfant	deux enfants ou plus
Est contre les conseils de jeunes	3 (10%)	2 (11%)	0 (0%)
s'exercer pour plus tard	12 (40%)	7 (39%)	3 (27%)
aujourd'hui et plus tard	7 (23%)	2 (11%)	2 (18%)
exercer un certain pouvoir aujourd'hui	8 (27%)	7 (39%)	6 (55%)
Total	30	18	11

L'âge des agents de l'échantillon peut également être mis en rapport avec la période vécue pendant leur jeunesse. Les effets de l'âge, faisant appartenir l'agent à une génération donnée ayant subi un certain nombre d'influences communes (et notamment la présence ou non de cours de morale et d'instruction civique à l'école), se font ressentir dans le discours développé sur les conseils de jeunes.

Tableau 45. Objectif principal des conseils de jeunes en fonction de l'âge de l'agent⁵²¹

Objectif du conseil	moins de 40 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +
Avec une part de participation	4 (36%)	9 (29%)	4 (19%)	0 (0%)
Essentiellement initiation	3 (27%)	16 (52%)	12 (57%)	6 (86%)
Consultation	4 (36%)	6 (19%)	5 (24%)	1 (14%)
Total	11	31	21	7

⁵²¹ Les pourcentages ont été placés entre parenthèses du fait de la faiblesse des effectifs. Malgré cet handicap, ils ont néanmoins été indiqués pour mieux indiquer la tendance.

Le tableau 45 (page précédente) permet de distinguer les générations des années 30 et 40 qui ont plus souvent une vision du conseil comme lieu d'apprentissage presque scolaire des fondements de la République et de ses institutions, des générations ultérieures, qui ont notamment vécu mai 68 à l'âge scolaire ou étudiant, qui mettent plus souvent en avant la participation effective des jeunes élus aux décisions. Cette référence aux événements de mai 68, même si ceux-ci ont été évoqués directement par certains élus ou après sollicitation par l'enquêteur, peut difficilement être explorée plus avant compte tenu du manque de données pour la majorité des agents interrogés, compte tenu aussi du fait que d'avoir vécu ces événements à un certain âge ne signifie pas forcément qu'ils ont marqué l'agent dans une direction unique. Dans certains cas, ils ont même marqué leur engagement contre la gauche :

« L-A » : « Ouais, ch'uis dans un parti ! Mais enfin ... je je suis rentré dans un parti en ... 68 ! ... Parc'que quelque part ça m'a interpellé ces choses-là ! (...) Il y a certaines choses qui me conv'naient pas du tout ! ... En mai 68 ! (...) On voyait tout l'monde euh ... crier, aller contre, mais il y a aussi des gens quelque part qui doivent dire : ben on peut pas laisser faire tout l'temps faire la même chose ! Puis j'ai essayé de trouver ! Et puis ch'uis tombé sur le ... le RPR de l'époque ! »

Ainsi, l'existence, dans l'entourage familial, d'enfants susceptibles d'être concernés par le conseil de jeunes ou le projet de conseil, mais également la simple proximité d'enfants dans la famille en responsabilité⁵²² semblent jouer un rôle non négligeable dans la sensibilité qu'a un agent à la question de l'écoute de l'enfant et du jeune et sur le rapport entretenu aux conseils de jeunes et notamment sur l'investissement consacré.

Mais d'autres domaines comme la vie professionnelle et l'engagement associatif doivent être explorés pour tenter de déterminer le poids d'autres expériences de proximité avec les enfants et/ou les jeunes.

⁵²² Ce terme a été préféré à famille de procréation puisque plusieurs cas se sont présentés dans lesquels le parent n'est pas le géniteur des enfants qu'il élève et que ceci est d'ailleurs de plus en plus souvent le cas depuis 20 ans. La responsabilité à laquelle il est fait référence intègre le fait qu'il y ait le plus souvent co-responsabilité. Cette dénomination a même l'avantage d'inclure le cas limite d'une responsabilité régulière assurée par un grand-parent.

2. Le rapport aux enfants et/ou au jeunes dans le parcours des agents

Plus qu'une vérification systématique, ce paragraphe abordera quelques exemples particulièrement éclairants sur l'influence que peuvent avoir eu les expériences passées et les engagements actuels des agents dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse sur leurs représentations à propos des conseils de jeunes, et notamment celui de leur commune.

a. Des discours et des parcours d'enseignants

Au sein de l'échantillon des 75 agents interrogés, les enseignants sont au nombre de 16. Il s'agit de cinq instituteurs et onze professeurs du secondaire (dont un PEGC).

L'ensemble des agents peuvent être classés en professions plus ou moins en rapport avec des enfants et des jeunes : en dehors des enseignants, on trouve une conseillère d'éducation en collège et quelques éducateurs ou animateurs, un pédiatre, une dizaine de professions qui ont quelques lointains rapports avec les jeunes et 39 professions qui n'y ont aucun rapport. Il est intéressant de constater que l'implication dans les conseils de jeunes est proportionnelle au degré de relation à la jeunesse dans la profession.

La proportion de concepteurs de conseils de jeunes dans chacune de ces catégories va décroissant selon que l'on s'éloigne professionnellement des enfants et des jeunes : cinq instituteurs sur cinq, sept professeurs sur onze, trois animateurs/éducateurs sur sept, quatre professions peu en rapport avec la jeunesse sur onze et quinze sur 39 n'ayant aucun rapport.

Il est intéressant aussi de noter que, parmi les 19 concepteurs ayant une profession qui a peu ou pas de rapport avec les jeunes, tous les 19 ont participé durant leur propre jeunesse (avant 25 ans) à des mouvements de jeunesse, la plupart d'entre eux ayant eu des responsabilités dans l'encadrement de plus jeunes.

Pour revenir sur les 16 enseignants de l'échantillon, à première vue, ils représentent une proportion importante : trois fois plus importante que celle des Maires en France, elle dépasse largement celle des conseillers généraux et régionaux⁵²³ et équivaut à peu près à la proportion d'enseignants parmi les Sénateurs en 1995⁵²⁴. Mais, compte tenu du fait que c'est justement parmi les enseignants que l'on retrouve la plus forte proportion des élus qui ont directement conçu ou participé à la conception des conseils de jeunes (12 sur 16), on pourrait considérer que cette importance a pour origine les principes-mêmes de la constitution de l'échantillon des communes, puisque la plupart de celles choisies avaient un conseil de jeunes en fonctionnement ou en projet.

En plongeant un peu plus avant dans l'étude des agents interrogés, il apparaît que la relation constante qu'entretient un enseignant avec des élèves peut produire des effets très différents.

Un premier type d'effets rencontré est la reproduction, dans le mode de fonctionnement adopté au sein du CME, d'une logique de l'apprentissage et d'un fonctionnement très scolaire. C'est le cas de deux enseignants parmi les plus âgés de l'échantillon : « E-A » et « M-O ».

A bien des égards, le CME représente pour l'adjoint au Maire d'Eckwiller le prolongement de l'école, et les élections sont une application pratique du cours d'instruction civique obligatoire :

L'ENQUETEUR : « Est-ce que c'est important pour vous qu'il y ait *élection* ? »
« E-A » : « Oui !! ... Ça fait en même temps ... euh ... de l'instruction civique au niveau d'école ! C'est-à-dire que ça nous permet de faire des leçons ... d'instruction civique ... qui est actuellement ... qui sont actuellement au programme, hein, de ... de de ... de l'école ! ... Et euh ... nous parlons d'abord, avant de parler, avant de passer aux élections, nous parlons des ... différents modes d'élections ! Et ensuite ... application directe ... en classe ! Hein ! Avec ... des élections ! »

L'ENQUETEUR : « C'est vraiment euh ... un support euh ... pédagogique ... »

« E-A » : « Absolument ! »

L'ENQUETEUR : « ... par rapport à un programme d'instruction civique ! »

« E-A » : « Voilà ! »

⁵²³ Cf. *Les agents des collectivités territoriales*, op. cit. p. 14.

⁵²⁴ Cf. *Le Sénat*, Boulogne, collection Ouverture Sur la Vie, 1996, p.28 : en décembre 1995, les enseignants siégeant au Sénat représentent 20,5% des Sénateurs.

Le choix de la tranche d'âge est directement lié à sa fonction d'instituteur en école primaire : en fait de tranche d'âge, c'est le niveau de classe qui est au principe de la base électorale (CM1 et CM2). Si, pour expliquer son choix de s'en tenir au primaire, il prétexte des problèmes d'organisation, la raison principale semble liée à ses relations difficiles aux enseignants du collège, ce qui paraît doublement logique, du fait de son infériorité statutaire, mais également du fait de ses amitiés politiques : il est très proche d'un Maire RPR très engagé (le corps enseignant, malgré des variations sensibles récentes, reste toujours assez fortement ancré à gauche). Le conseil a une visée éducative :

« E-A » : « sensibiliser les enfants ... à la vie municipale ! ... Et ... surtout aux problèmes ... qui les concernent directement ! C'est-à-dire problèmes de propreté euh ... aménagement d'la ville ! Euh ... problèmes scolaires ! »

Pour lui, le conseil des enfants est surtout un lieu d'initiation. La seule apparition de la notion de participation fait référence chez lui à la présence des enfants élus aux côtés des adultes lors des fêtes nationales de commémoration, pour déposer une gerbe par exemple. Pour lui, il ne faut pas trop compliquer les choses :

« E-A » : « ce sont quand même des enfants ! »

Le réel exercice de la citoyenneté et la participation au pouvoir sont pour plus tard :

« E-A » : « Je pense, quand ces jeunes euh ... seront aptes à ... à ... rentrer dans la vie politique, je pense qu'ils euh qu'ils apporteront quelque chose à la vie politique ! »

Cette relation entre les discours sur le conseil d'enfants, les pratiques mises en place dans ce cadre et la qualité d'enseignant —d'instituteur— de son principal concepteur et animateur, ne doit cependant pas occulter une relation conflictuelle interne à l'école primaire qui oppose « E-A » à ses collègues. Il les considère comme trop enfermés dans leur école, alors que son propre double engagement —professionnel et politique— lui permet d'avoir pied dans la réalité, et en même temps de se distinguer de ses collègues :

« E-A » : « Bon j'veux pas critiquer mes collègues enseignants mais souvent les enseignants ... ne voient que les problèmes ... scolaires ... et ne se rendent pas tout à fait compte de la réalité d'la vie ! ... hein ! C'est-à-dire j'jjjj je di-

rais un p'tit peu, ils planent un p'tit peu de temps à autre ! Ils n'ont pas les pieds tout à fait par terre ! A être là ... impliqué avec les problèmes communaux ou avec euh les problèmes de familles, et en même temps, donc, à l'école, je crois qu'c'est une bonne chose ! »

Une variante de ce type de discours se trouve chez l'ancien adjoint de Melsbourg, ancien principal adjoint et ancien professeur d'histoire-géographie en collège. Pour lui, le métier d'enseignant conduit logiquement à promouvoir les conseils d'enfants :

« M-O » : « le Maire euh ... a tout d'suite suivi parc'que le Maire était lui-même euh ... avant de ... devenir Député, était lui-même enseignant ! Euh ... professeur d'histoire et de géo aussi ! Et il était, là, j'ai eu son soutien ! »

L'étude approfondie des comptes-rendus d'activités du CME et des articles écrits dans le bulletin municipal montre que la plupart des actions menées avec les jeunes élus ressemblaient à des sorties pédagogiques, excursions et visites, où l'activité *conseil municipal enfants* permettait à certains enfants de la commune d'en savoir un peu plus sur leur environnement. Ces « visites » révèlent aussi la philosophie du projet qui est de leur faire connaître la réalité de l'environnement communal : l'installation d'un nouveau conseil municipal d'enfants commençant systématiquement par la visite commentée du ban communal. Dans un article du bulletin municipal (*InfoMels*, n°50, p. 18), le conseil est appelé : « la petite classe ». Le projet de journal du conseil qui est enfin paru en juillet 1994 se nomme « Encre et plume » et rend essentiellement compte des activités réalisées au sein des écoles. Pour « M-O », les enfants doivent « connaître leur ville » et ses différents quartiers, et le conseil doit avoir un rôle d'initiation :

« M-O » : « Je pense qu'on peut, à travers un conseil municipal des enfants, dans certaines communes, ... on peut leur apprendre euh ... le civisme ! »

Les élections aussi jouent leur rôle éducatif :

« M-O » : « parc'que ça, ça donnait ... c'était en même temps une leçon de civisme ! ... D'instruction civique pour euh ... les enfants ! On leur expliquait comment euh ... se passaient les élections ! Et puis euh les enfants, ceux qui étaient candidats, ils essaient de faire une campagne électorale dans leur école, avec des affiches et caetera ! »

Comme son collègue d'Eckwiler, il pousse l'initiation des enfants jusqu'à la participation aux rites et aux rôles traditionnellement remplis par les élus :

« M-O » : « Lors des manifestations . 14 juillet, 11 novembre et caetera, le conseil municipal des enfants était placé devant le monument aux morts, à côté de euh du du ... du conseil municipal des des adultes ! ... Et ils étaient invités à certaines euh ... [cérémonies ou fêtes] »

Pour animer le conseil, rien n'est plus naturel qu'un enseignant ! Seul problème : l'âge. « M-O » avait « insisté lourdement » pour que soit embauché un jeune animateur comme à Schiltigheim :

« M-O » : « quelqu'un qui n'est pas un élu et qui est relativement jeune ... [Déglutition] pour s'occuper, avec moi, du conseil municipal ! Parc'que ... encore que moi, j'avais d'excellentes ... je je crois ! J peux dire que j'avais de très bonnes relations ... avec les ... les élus, avec les enfants, parc'que ... j'étais enseignant, ils me connaissaient et caetera ! Hein ! Mais euh ... quand il y a quelqu'un de jeune et qui ... qui vient, comme ça, de l'extérieur ... ça accroche peut-être plus ! »

A l'opposé de cette conception, on trouve l'enseignant qui se sert du contact avec les jeunes dans le cadre des cours pour mieux connaître les revendications des jeunes, et déjà pour se rendre compte que les jeunes ont une certaine capacité à revendiquer quelque chose dans la commune.

Le Maire de Daulwiller, professeur d'histoire-géographie en lycée, en tire la conclusion qu'il est nécessaire de créer des lieux pour canaliser et/ou utiliser cette revendication. A l'opposé de la première conception, le souci pédagogique devient secondaire, les élections, superflues : il faut permettre aux plus motivés —ceux qui ont des revendications à faire valoir— de participer directement aux instances de décision. Son souci est de ne pas trop encadrer les jeunes élus. Résultat : une commission des jeunes basée sur le volontariat, avec des réunions autonomes des jeunes entre eux et une participation de délégués dans les différentes commissions municipales des adultes. Mais l'échec cuisant de son initiative le fait douter et hésiter à réitérer l'opération. Et la logique de l'enseignant semble avoir repris le dessus puisque depuis quelque temps, il accueille des classes de primaire pour leur expliquer le fonctionnement de la commune et ses caractéristiques.

D'autres enseignants enfin semblent plus marqués par leur engagement associatif que par leur qualité d'enseignant.

On peut citer par exemple le cas du nouvel adjoint de Melsbourg, professeur dans le secondaire, qui ne cite spontanément, en terme de rapport aux enfants et aux jeunes, que son engagement associatif :

« M-A » : « Depuis ... j'allais dire : depuis toujours ... je . je fais de l'animation ! Dans ... dans le milieu des enfants, au niveau associatif ! Je suis en fait euh d'abord militant associatif ! Et ... je m'occupe d'enfants depuis . depuis toujours ! Je suis euh ... membre du Foyer protestant, donc, ici, à Melsbourg ! Et ... j'anime donc un groupe d'enfants ! »

Ayant à son actif les différents brevets d'animation permettant d'encadrer et de diriger des centres de vacances (BAFA, BAFD, qu'il a passés dans le cadre du Centre Protestant de Centres de Vacances), il n'a jamais encadré de formations d'animateurs : il préfère encadrer les enfants directement, notamment hors du cadre scolaire :

« M-A » : « On prend beaucoup plus en compte euh la vie des enfants euh ... hors scolaire ! »

Son engagement auprès d'enfants dans un cadre non scolaire peut être interprété comme une critique sous-jacente d'une institution scolaire qui ne permet pas d'approcher l'enfant dans sa totalité. Il voit un lien évident entre d'une part sa conception de la politique, de l'engagement politique municipal et sa critique des partis politiques, et, d'autre part, l'objectif du conseil municipal des enfants :

« M'A » : « Je dirais que c'est un peu la même chose que tout à l'heure pour le conseil municipal des enfants ! Euh en principe euh il faudrait ... être proche des préoccupations des gens ! De leur vie quotidienne, tout bêtement hein ! C'est pour ça le discours ne m'a jamais plu ! Le discours, c'est ... ça cache souvent la réalité ! Or ... par le milieu associatif, on est beaucoup plus proche de la vie quotidienne des gens !

Ce que ne feraient pas les partis politiques —à cause de leur logique systématique d'opposition— et ce que ne pourrait pas faire l'école —à cause de son incapacité à approcher la réalité de l'enfant—, pourrait se réaliser au travers d'un engagement associatif, d'un engagement politique local non politisé, et en fin de compte au travers d'un engagement au sein d'un conseil municipal des enfants.

Cette critique de l'école est présente, de manière plus ou moins consciente, chez plusieurs enseignants qui choisissent de s'investir dans les conseils de jeunes.

Chez l'adjoint d'Eckwiller (déjà analysé plus haut), un enseignant qui n'est qu'enseignant est borné par les limites de son école et ne peut approcher « la réalité d'la vie ».

En évoquant les tentatives —qu'il juge positives— de rapprochement entre l'Education Nationale et Jeunesse et Sports à propos de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, le Maire de Nordwiller estime que l'Education Nationale a longtemps été incapable de considérer « l'enfant dans sa totalité ». Lui-même a très tôt choisi de quitter la fonction classique de l'instituteur pour intégrer les sections spécialisées, une façon pour lui d'avoir une autre relation avec l'enfant :

« N-M » : « Je savais enseigner non pas obligatoirement des matières, mais j'savais être près des gosses et ... comme dit ... on on avait une approche très très positive ! Et les gens disent : comment vous faites ? Je dis : ça c'est peut-être le plus difficile ! Parce que ça ch'ais pas vous dire ! »

L'ENQUETEUR : « [Rire] »

« N-M » : « Ça il faut l'regarder mais ch'ais pas vous dire ! Pourquoi ... dehors ils chahutent, avec moi on avance, on rentre dans la classe, c'est calme, c'est détendu, c'est ... un gamin qui avait pas envie de faire ça, il s'mettait dans un coin il faisait d'la peinture ! ... Et j'allais le voir, j'le félicitais pour sa peinture et je n'disais pas : il sait pas faire des maths ! Bon ... pour pour dire c'était ... »

L'ENQUETEUR : « C'était gagné, quoi ! ... Enfin ... c'était ... en partie gagné ! »

Cette relation *autre* à l'enfant, ce respect de l'individualité de chacun dans une pédagogie différenciée qu'il n'était pas possible d'appliquer dans les sections normales de l'enseignement classique, « N-M » a non seulement réussi à l'instaurer dans ses classes de transition (comme on les appelait à son époque), mais il a aussi tenté de la conserver —voire de la susciter— à travers le conseil des enfants —la mise en place de ce conseil correspond à l'année même où il a décidé d'abandonner l'enseignement pour se consacrer entièrement à sa fonction de Maire—.

Mais au-delà de l'enfant, ce respect des caractéristiques de chacun peut même se percevoir dans sa philosophie des conseils de jeunes, où chaque mairie et chaque conseil doivent être respectés dans leur originalité,

et même dans sa philosophie de la politique, lui-même n'ayant jamais tout à fait réussi à s'intégrer dans le moule d'un parti et a même été conduit à créer son propre parti, sa philosophie pouvant alors être interprétée aussi comme un souhait que le monde politique respecte ses propres caractéristiques, ses propres choix.

A Bertschbach aussi, le Maire, directeur de l'école primaire, a toujours eu une conception progressiste de l'école :

« B-M » : « ma conception de l'école ... c'est une école ouverte ! (...) L'école sort ! Va dans le village ! C'est qui s'y passe dans le village, ça intéresse l'école ! ... Et ... c'est qui ... s'y passe à l'école, intéresse le village, tout le village ! »

Le conseil municipal des jeunes qu'il a mis en place est une application directe de ses idées concernant une école différente. Les bénéficiaires sont la population des jeunes du village que l'instituteur ne peut plus atteindre :

« B-M » : « Nous sommes partis sur quinze ... enfants ... qu'on a pris entre eux ... à la sortie de l'école primaire, c'est-à-dire de sixième jusqu'à 17 ans ! »

Il n'a pas choisi les enfants du primaire puisqu'il appliquait déjà ses idées au sein de son école primaire :

« B-M » : « J'espère que ça m'apportait rien à moi ! Mais surtout pas à eux ! Parce que cette formation, on la faisait à l'école ! (...) Donc j'allais pas pourquoi les prendre encore ... sous sous ... sous la coupe d'un ... d'un conseil municipal ! »

Pourtant, même s'il s'agit d'une école différente, il semble qu'il s'agisse plus d'une différence de moyens qu'une différence d'objectif : de nombreuses expressions rappellent que le but de l'opération reste l'apprentissage et l'acquisition d'un certain nombre de connaissances, même si ces connaissances sont également pratiques, en prise directe avec la réalité de la vie de l'enfant ou du jeune, et doivent les amener à prendre des responsabilités — ou du moins à apprendre à les assumer — :

« B-M » : « C'est important de ... de ... puisqu'on fait déjà de ... l'éducation, de l'instruction civique à l'école, c'est l' ... c'est l'prolongement, quoi ! »

« B-M » : « Un gars qui reste quatre ans au conseil municipal, bon euh ... ben il a quand même euh ... un certain bagage ! »

« B-M » : « Il faut former un maximum de jeunes euh ... leur ouvrir les yeux ... pour qu'ils s'aperçoivent que ... la vie c'est pas ... simplement ... voilà,

être dans les jupes de ... de papa et maman ! ... Pour donner le goût de la responsabilité pour que, quand ça arrive chez nous⁵²⁵, ... ils puissent ... euh y répondre ! »

Mais il est également intéressant d'analyser le regard des non enseignants sur le lien entre le métier d'enseignant et les conseils de jeunes. Ce lien, quand il est évoqué, paraît toujours logique ou naturel.

« A-CM », imprimeur à son compte, considère que la profession d'enseignant du Maire de Bertschbach l'a naturellement conduit à créer un conseil de jeunes :

« A-CM » : « Bertschbach était ... un peu un mélange conseil enfants et jeunes quoi ! ... Et le Maire de Bertschbach étant ... pédagogue, je dirais, puisqu'il est ... instit ! ... Donc ouais euh ... il avait une fibre déjà un p'tit peu ... dans ce genre-là ! [Rire] »

Au sein-même de la commune de Bertschbach, le conseiller municipal d'opposition lui aussi reconnaît cette même qualité, dans des termes cependant différents :

« B-CMO » : « Qui mieux que le directeur d'école pouvait instaurer ceci ? Parce que lui les connaît, les enfants ! Nous, on ne les connaît plus ! (...) Au fond, je crois que c'est une bonne chose, mais là où parfois le bât blesse, c'est que ... moi je pense que (...) un Maire, tout seul, ne peut pas être le père des enfants⁵²⁶, remplacer la famille, qui parfois est défaillante ! »

A travers ces remarques, d'autres enjeux que la simple reconnaissance de capacités pédagogiques d'un enseignant peuvent être mises à jour. En mettant en avant le directeur d'école, « B-CMO », indirectement, semble vouloir placer l'enjeu du conseil sur le plan pédagogique et l'éloigner du pan politique. Au fond, pour lui, ce n'est finalement pas le rôle de l'enseignant — et encore moins du Maire ! — de s'occuper de l'éducation des enfants : c'est aux parents.

Le Maire de Climbourg voit dans la profession d'enseignant un atout indispensable dans la bonne marche d'un conseil municipal des enfants, au point où il redoute le départ à la retraite de l'enseignante qui s'est fortement

⁵²⁵ Le Maire de Bertschbach fait ici référence à la délinquance, la drogue, la violence qui, selon lui, ne concerne pas seulement les quartiers dits difficiles, mais se trouvent à la porte des villages.

⁵²⁶ Il faut admirer la beauté de la formule !

impliquée dans son conseil depuis ses débuts. L'intérêt porté à l'enseignant ici ne concerne visiblement pas ses qualités pédagogiques : on peut estimer qu'une enseignante à la retraite conserve —au moins pendant quelque temps !— ses qualités pédagogiques. Ce qui est visé ici c'est plutôt le lien direct avec les enfants du village qu'elle permet, qu'elle incarne et qui, pour le Maire, est la condition de la réussite de l'opération.

Le Maire de Preschwiler, avocat d'origine, voit dans la profession d'enseignant de son collègue socialiste de Hellwihr, un penchant naturel pour les conseils de jeunes :

« P-M » : « Mais mais « H-M », il il a aussi cette, mais lui en plus c'est un pédagogue de profession ! Hein, puisqu'il est enseignant ! ... Euh ... mais il a ... il a ... vraiment euh tout à fait, j'crois, euh ... cette cette approche ! Hein ! « H-M » [par son prénom] hein ! ... Il aime les *mômes*, enfin, « H-M » [par son prénom] ... C'est clair !

En qualifiant de pédagogique l'approche de son collègue, le Maire de Preschwiler se distancie de ce type de relation. Le ton employé est à la limite de la critique, même si, en début d'entretien, il met en avant son admiration pour les pédagogues —un peu à la manière du patron qui dit aimer ses ouvriers et admirer le travail qu'ils fournissent— :

« P-M » : « Enfin ! Donc j'ai eu quand même quelques engagements dans ... dans la jeunesse, mais ... ch'uis pas un pédagogue ! Hein ! Ch'uis pas ... ch'uis pas un pédagogue ! J'ai jamais été un pédagogue ! C'est pas mon truc, si vous voulez ! J'veux dire ... j'ai d'ailleurs beaucoup d'admiration ... pour les pédagogues, parce que ssss c'est de grandes qualités que j'ai pas forcément ! Mais disons qu'j'ai pas été non plus *absent* de l'engagement en direction de la jeunesse ! »

Chez le Maire de Melsbourg, la critique de l'ancien CME (organisé par la précédente municipalité) se résume dans la critique d'un certain modèle pédagogique et s'incarne dans celle d'une conception archaïque de l'instruction civique :

« M-M » : « ... Et donc, il a été fait en 89 ... mais mon sentiment, c'est qu'il a été fait comme un gadget, c'est à dire que ... euh ... c'que vous disiez tout à l'heure est tout à fait vrai, par rapport à la façon dont la ... la personnalité est vécue ... c'était l'adjoint qui s'occupait de la vie éducative, qui était un principal adjoint de collège ... euh ... qui maintenant a pris sa retraite, qui a 66 ans, et donc quand il l'a implanté eh ben ... il s'retrouvait à ... à l'âge de 60 ans à prendre un conseil municipal ... des enfants, avec l'idée ben ... on va leur montrer la ville ! ... Euh ... On va leur euh ... bon ! C'était très euh ... euh très orienté !! Très très ... très autoritaire à la limite hein !!! »

L'ENQUETEUR : « C'était un peu de l'instruction civique ? »

« M-M » : « Tout à fait ! D'in ... mais d'instruction civique ... euh ... non pas par la découverte personnelle, parce que l'aspect instruction civique me paraît fondamental ! Hein ça c'est ... pour moi, il est évident que c'est ... la découverte ... pour ces enfants-là ... d'un mode de fonctionnement ... de de d'une d'une vie sociale et d'une commune ! ... Donc c'est vrai qu'il y a une part d'instruction civique importante ! Mais l'instruction civique, c'est pas quelque chose d'autoritaire ! C'est-à-dire qu'on n'le fait pas passer comme on l'a fait passer à l'école ! ... Alors que là c'était un peu ça ! C'est c'est ... les gronder parc'qu'ils étaient pas v'nus, on avait organisé une visite des jardins ... familiaux et puis ... ils étaient pas v'nus, c'était anormal ! Euh ... euh ... Alors que la démarche, là, qu'on essaie de mettre en place, c'est de fonctionner, effectivement, ... comme une instance véritablement démocratique ! ... Mais en sachant que ça s'accompagne ... encore plus que pour les adultes ... d'une formation à l'instruction civique ! C'est pas sûr d'ailleurs que ce soit pas nécessaire aussi pour les adultes ! »

Enfin certains enseignants utilisent leur compétence et leur connaissance des enfants et des jeunes pour justifier leur critique des conseils de jeunes, comme « J-M » qui a toujours considéré la participation des enfants aux instances de décisions scolaires comme un leurre :

« J-M » : « Il y a des coopératives scolaires où le président doit être un élève et caetera ... C'est c'est c'est bien !! Il faut ... c'est c'est ... c'est de l'instruction civique mais c'est pas ... c'est c'est c'est c'est pas vrai ... j'veux dire quand dans une école il y a une coopérative scolaire, c'est quand même pas vrai que c'est les enfants qui sont les chefs hein ! C'est ... c'est ... c'est faire semblant que ... mais ce n'est pas vrai ! »

La fonction d'enseignant a joué pour lui un autre rôle, plus politique celui-là, dans l'accumulation d'une notoriété locale. « J-M » a utilisé sa fonction comme un moyen d'être connu et reconnu dans de nombreuses familles de sa commune et il ne le cache pas :

« J-M » : « Je pense que le fait que j'ai été enseignant *dans* la commune ... hein euh (...) Constamment enseignant ... *dans* ... cette commune ! ... Ce qui fait que, bon, non seulement j'étais ... j'étais enseignant, mais je connais ... euh ... bon, ben maintenant je je ... cesse un peu de connaître, mais enfin ... j'ai j'ai connu, comme j'étais au collège, ... tous les jeunes euh ... de cette commune ! Et euh ... leurs parents ! »

L'ENQUETEUR : « Vous étiez prof de ... ? »

M. « J-M » : « D'histoire géo ! »

L'ENQUETEUR : « D'histoire géo ? »

M. « J-M » : « Et donc là on a beaucoup d'élèves (...) comme on ne fait ... que trois heures par classe, donc on a beaucoup de classes ! Donc ... pratiquement tout l'monde m'a passé quelque part euh ... entre les mains ! ... Si j'puis dire ! ... »

Ainsi, dans une perspective politique d'accroissement d'un capital de notable, sa fonction d'enseignant lui a permis de compléter ses divers engagements associatifs comme d'avoir eu des engagements d'abord dans le scoutisme, puis dans le sport scolaire (il a « recréé l'USEP » dans le département à la fin des années 50), et enfin en tant que dirigeant sportif dans un sport particulièrement populaire, le football.

Chez son adjoint —qu'il semble avoir choisi comme dauphin, au grand dam de tous les prétendants à sa succession—, le choix de la fonction enseignante a correspondu à la volonté de ménager du temps pour satisfaire sa carrière sportive amateur :

« J-A » : « Les gens n'comprenaient pas parce que je gagnais très bien ma vie, j'avais u u u u une situation ... honorable, mais j'avais envie de temps ! Mais alors là où j'ai été surpris, c'est quand ... j'ai ... j'ai eu ce ... ce concours ! Parce que c'était ... plus qu'un choix de de métier, c'était un choix d'vie que je faisais ! Vous comprenez ! Et du coup j'ai eu beaucoup plus de temps pour encadrer les jeunes et ... j'ai eu beaucoup plus de temps pour m'entraîner également ! Et donc j'ai en fait changé de métier pour pouvoir assouvir ma passion ! »

Initialement technicien dans les travaux publics, « J-A » n'a pas tenu longtemps dans le métier d'instituteur et a très vite recherché à se libérer des programmes scolaires :

« J-A » : « et puis bon au bout d'un an, je je ça peut paraître prétentieux mais j'avais p'têt' l'impression d'avoir fait l'tour d'la question ! C'était pas ... c'était pas mon truc tout compte fait ! »

Après avoir trouvé un « contact différent et une liberté d'agir » dans les sections spécialisées de l'Education Nationale, il devient directeur d'une SES (Section d'Enseignement Spécialisé).

Ce parcours se traduit de manière très nette dans sa conception de la politique et des partis politiques, qu'il estime être des carcans et qui sont « limitatifs ». Il justifie ainsi son refus d'adhérer à un parti quelconque :

« J-A » : « Je veux être libre de dire et de penser ce que je veux ! ... Et d'agir euh ... comme je le, comme je l'entends ! »

Ainsi, on retrouve dans sa conception de la politique les raisons de son choix professionnel de liberté —son « choix d'vie »—, mais aussi les raisons

qui l'ont poussé à quitter très vite la fonction enseignante traditionnelle, dans un souci identique d'une certaine liberté pédagogique.

Enfin chez le Maire de Hellwihr, le métier d'enseignant d'éducation physique est un symbole de proximité de la jeunesse et d'un rapport différent. Il est aussi une image de dynamisme et de proximité de la pratique ou de la réalité dont il se sert politiquement :

L'ENQUETEUR : « Mais votre hésitation à entrer vraiment complètement en tant que professionnel de la politique ... »

M. « H-M » : « C'est pas vraiment une hésitation, mais euh ... c'est ... c'est plutôt c'est une façon d'être ! ... J'veux dire que moi je ... suis très heureux lorsque je viens ici euh ... le lundi après-midi ou le mardi matin, le mercredi matin avant d'aller en cours, que je passe à la mairie euh après les cours à onze heures et demie ou avant les cours ... en survêt ! J'veux dire quelque part c'est aussi l'image de ... de ... c'est p't'être aussi l'image d'un ... tout simplement d'un mec qui est engagé dans un qui a une profession, qui est un citoyen comme tout le monde, ... euh qui n'est pas complet-cravate euh ... »

Sa conception de la politique et sa fonction d'enseignant fait un tout qui définit son engagement social :

« H-M » : « Pour moi, il y a pas deux politiques, celle qui est politicienne et ... et une qui n's'rait pas ! Pour moi la politique, en tout cas c'est c'que je crois encore aujourd'hui sin sinon j'y serais plus, ... euh c'est d'avoir quelque part un projet, un idéal, ... euh, de savoir aussi que ... faut partir du réel pour aller à l'idéal comme disait Jean JAURES, et que par rapport à cela il y a tout un travail fondamental qui est la pédagogie ! Euh ... moi je crois que le rôle politique d'un élu local c'est d'abord être pédagogue, ... être capable d'entendre, partir de c'qui est vécu réellement ... pour aller ensemble, de cheminer ensemble vers des idéaux qui sont finalement de vivre ensemble ! »

Ainsi, la place des enseignants à la tête des conseils de jeunes est le plus souvent reconnue sans être revendiquée. Reconnue par les non-enseignants comme conférant des qualités pédagogiques et relationnelles avec un public composé d'enfants ou de jeunes. Non revendiquée par les enseignants eux-mêmes parce qu'ils s'opposent le plus souvent à une conception traditionnelle de l'école et qu'ils semblent trouver dans le conseil de jeunes une manière d'entretenir une autre relation avec un enfant considéré dans sa totalité, un enfant considéré comme plus qu'un simple élève.

On observe néanmoins une reproduction de certaines pratiques scolaires dans la manière de gérer le conseil de jeunes. Dans la manière de le concevoir, on retrouve aussi certains modèles éducatifs centrés soit sur l'apprentissage, l'acquisition de connaissances, soit sur l'expérimentation et la nécessité d'aboutir à des réalisations concrètes, ou encore sur une combinaison de ces deux conceptions.

Mais la proximité d'enfants, si elle semble la plus forte chez les enseignants, ne se limite pas au parcours professionnel. Des expériences fortes dans le milieu associatif peuvent expliquer ou illustrer l'investissement dans les conseils de jeunes.

b. Quelques autres types d'investissements

Un certain nombre d'élus particulièrement impliqués dans la mise en oeuvre ou le suivi des conseils de jeunes étudiés ont eu des engagements associatifs passés fortement liés aux enfants ou aux jeunes, parfois en tant que jeune participant, mais le plus souvent dans une participation active à l'encadrement de mouvements concernant la jeunesse.

C'est le cas par exemple de l'adjointe au Maire de Hellwihr. Après s'être investie dans sa jeunesse dans l'encadrement d'enfants puis d'adolescents au sein des MRJC⁵²⁷ puis dans la JOC⁵²⁸, c'est surtout son engagement ultérieur comme militante de l'ACE⁵²⁹ qui a été déterminant dans sa connaissance des enfants, la reconnaissance de leur capacité d'expression et d'action et, en fin de compte, sa volonté de mettre en place une structure de participation communale. Elle parle du besoin des enfants d'être écoutés :

« H-A1 » : « Moi j'l'ai r'ssenté euh depuis longtemps parce que j'étais donc euh ... animatrice au niveau de clubs ACE ! (...) Pendant plus d'dix ans, hein ! J'ai aidé ... des clubs avec mes enfants hein ! Avec leurs copains ! Et c'est vrai qu'souvent j'ai ressenti ça ! Parce que les gamins euh ... bon, plus grands, c'est vrai, ils réagissaient par rapport : il y a rien à Hellwihr ! On n'a pas d'salle ! Y'a pas ... d'espaces de jeux ! Y'a rien pour se r'trouver ! Et souvent,

⁵²⁷ MRJC = Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne.

⁵²⁸ JOC = Jeunesse Ouvrière Chrétienne. En l'occurrence, il s'agissait de la branche féminine, la JOCF.

⁵²⁹ ACE = Action Catholique des Enfants.

bon, euh ... ils avaient même ... souvent fait des actions, en faisant une lettre au Maire, tu vois ! Moi je ... j'ai ... j'étais impliquée aussi, quoi ! En disant : mais oui ! Il faut qu'vous écriviez ! Et puis ... hop ! Ils faisaient des actions dans c'sens-là, tu vois ! Et ... souvent les gamins disaient : c'est pas normal ! On nous écoute pas ! Et ça, j'l'avais vraiment r'essenti, quoi ! »

Mais l'engagement associatif de « H-A1 » a été porté par une tradition familiale :

« HA1 » : « J'ai toujours fait partie d'mouv'ments d'jeunes ! (...) [La parole du jeune] a toujours été présente chez moi ! Parce que bon j'étais d'une famille où sou, tout l'monde était assez engagé dans ce mouvement ! [Rire] Et c'est vrai qu'ch'uis né là-d'dans ! Bon j'avais des frères et soeurs beaucoup plus âgés qu'moi, tu vois, qui étaient responsables aussi quand j'étais gamine ! Donc euh ... et ... j'pense que j'l'ai beaucoup plus ressenti ... moi j'étais un peu bercée d'dans, donc, c'est comme ça que ... hein, j'me suis r'trouvée ! Et ... après, JOC, euh ... c'est là que je m' ... suis vraiment rendue compte que ... il y avait qu'en donnant la parole aux jeunes que ... ça pouvait aussi changer les choses et qu'on avait not'mot à dire et que ... il fall, il y avait des tas d'choses qui pouvaient s'changer par eux, quoi hein ! »

On voit là toute l'influence que des dizaines d'années de militantisme ont eu sur sa volonté de reconnaître aux enfants et aux jeunes le droit et les capacités de s'impliquer sur le plan communal. D'autant plus que cette longue période de militantisme, puis son engagement municipal, ont été les domaines où « H-A1 » a réellement trouvé son épanouissement, contrairement à sa profession (elle est technicienne à la CPAM) qu'elle dévalorise complètement et qu'elle a volontairement limité à un mi-temps :

« H-A1 » : « je ... rembourse les feuilles de maladie ! J'passe dans l'ordinateur ... toute la journée ! [D'un ton triste] »

Cette reconnaissance des capacités des enfants et des jeunes à s'impliquer dans la vie communale est l'exacte traduction de sa manière de définir son propre engagement politique local :

« H-A1 » : « Essayer de ... de monter des projets euh pour arriver à changer un peu euh ... les choses, quoi ! Ou de faire avancer ! »

Dans cette adéquation parfaite entre d'une part sa conception de la politique, d'autre part ce qu'elle a appris des jeunes et en tant que jeune dans sa participation à des mouvements de jeunes ou d'enfants, et enfin ce qu'elle projette sur le CME, il est difficile de faire la part de l'apport des conditions d'existence et des expériences propres d'encadrement. En tout cas cette adéquation ne semble pas totalement consciente, ou du moins elle

rencontre certaines résistances, puisque « H-A1 » ne voit aucun lien entre la politique et le CME, ce qui peut aussi être interprété comme une volonté de garder elle-même une certaine distance entre son engagement municipal et la politique (elle fait partie des deux adjointes non encartées).

Le Maire de Bertschbach, en donnant la possibilité aux adolescents de son village de participer à la vie du village, semble reproduire les conditions qui lui ont permis de s'impliquer lui-même dans sa jeunesse dans des activités collectives (dans le « Cercle Catholique »). Cette expérience semble l'avoir profondément marqué : il s'est particulièrement révolté contre la mainmise des « vieux » sur cette structure et sur l'absence de confiance faite aux jeunes.

Le chef du service communication d'Ohlkirch n'a pas vraiment choisi de s'occuper de la commission des jeunes en 1991. En tant que fonctionnaire municipal, il a cependant accepté de jouer le jeu et d'y consacrer une partie de son emploi du temps déjà lourdement chargé. Il a une vision assez critique de l'expérience. Mais il semble que cette critique ait été rendue possible uniquement du fait que, au moment de l'entretien, la commission n'existe plus depuis près de quatre ans et que la municipalité a changé. En effet, pour tout ce qui touche aux projets de la nouvelle municipalité, il garde une certaine prudence. Même sur ses tendances politiques, il ne se permet pas de révéler quoi que ce soit, estimant qu'un fonctionnaire municipal doit garder une neutralité qui est garante de sa survie. Il ne pense « rien » des partis politiques et préfère garder ses distances. Pourtant, porté par son élan et sa proximité de l'enquêteur (ils ont travaillé ensemble sur plusieurs projets et se tutoient depuis plusieurs années), il a failli confier ses sympathies politiques :

« O-ADM » : « Mon point d'vue général n'a pas d'intérêt ! Euh ... le seul, ... non !! Le le le le ... euh ... non ! Non ... non ! Je suis ... non ! Ch'uis apolitique, moi, hein ! J'l'ai toujours été ! Faute de quoi je n's'rais pas là d'ailleurs ! »

Ce fonctionnaire, peu engagé dans la vie associative, a une vision du rôle du conseil qui semble faire référence à sa seule expérience collective de jeunesse. En effet, il est convaincu de l'intérêt des conseils de jeunes, en les

mettant en rapport avec les difficultés existentielles grandissantes des jeunes dans notre société :

« O-ADM » : « Ils font partie de la collectivité ! (...) Ils sont pas aidés ! ... De tout point de vue !! [Il faut donc les] écouter ! ... Intégrer les préoccupations des jeunes, parc'que les adultes se manifestent de toute façon !! D'une manière ou d'une autre, hein ! »

Cette conviction qu'il faut écouter les jeunes —en dehors du fait qu'elle sous-entend que les jeunes ne sont pas capables d'exprimer seuls leurs préoccupations et leurs revendications— peut être liée à une expérience difficile, d'autant plus marquante qu'elle semble avoir été la seule initiative collective, celle d'une incompréhension entre un groupe de jeunes dont il faisait partie et la mairie qui proposait par voie de presse aux jeunes de la commune de construire et d'investir un « mille-club » :

« O-ADM » : « Je m'suis occupé de ... la construction de ce ... de ce, à l'époque, c'était des mille-clubs ! (...) On était à l'époque en ... en contact avec la mairie ! ... Et là non nous, nous n'comprensions pas ! Non ! Mais qu'est-ce que c'est long ce truc !! [En criant presque] Mais c'est pas possible !!! Mais qu'est-ce qu'ils foutent !!! ... Hein ! ... mais non mais ... si !! »

La principale critique adressée à la gestion de la commission des jeunes de 1991 par les élus porte justement sur le manque de moyens consacrés à la structure, qui n'a pas permis de répondre aux demandes des jeunes dans des délais qui puissent maintenir leur motivation.

L'animatrice du conseil municipal des enfants de Preschwiller, elle non plus, ne semble pas du tout avoir été prédestinée à s'occuper du conseil. Non seulement elle n'est pas animatrice de formation, mais en plus elle reconnaît n'avoir aucune expérience de l'animation. Son unique rapport aux enfants est sa qualité de mère d'un fils unique qui, au moment où elle est embauchée, en 1991, a l'âge des conseillers dont elle s'occupe. Sa conception de l'encadrement semble directement liée à cette unique expérience. Déjà lors d'une réunion de préparation d'un colloque (celui qui s'est déroulé à Hellwahr en 1992), l'enquêteur avait été surpris par la manière de présenter les conseillers : « mes enfants ». La confusion était telle que les membres présents ont souhaité un éclaircissement : parlait-elle de ses propres enfants

ou des enfants du conseil ? Quatre ans plus tard, le même type de rapport existe, mais il est verbalisé voire revendiqué par l'intéressée :

« P-ADM » : « Et si vous voulez, moi, en tant qu'animatrice, je suis avant tout une maman ! ... Donc euh ... je réagis un p'tit peu ... comme une maman par rapport aux gamins ! Et je dis qu'les gamins ont besoin, en *plus* de l'animatrice, d'une certaine affection ! ... Et de se sentir bien ! ... Et de savoir qu'on les écoute, qu'on respecte et qu'on va essayer d'faire au maximum c'qu'ils ont envie euh de de dans leurs projets, dans leurs euh ... Mais en plus euh ... donner des explications quand ça n'va pas ! »

Elle fait corps avec les enfants qu'elle maternelle, au point où les enfants élus connaissent son numéro de téléphone privé. Parlant de l'attaque politique de l'opposition dans les colonnes du journal municipal⁵³⁰ :

« P-ADM » : « Affreux ! Les gamins m'ont appelée à la maison ! Le soir, à la maison, en pleurs ! »

Sa vision du « monde des gamins » est fortement idéalisée. Il est « encore beau » et s'oppose à celui de la politique, qu'elle-même refuse énergiquement. Elle dit préférer être avec les enfants qu'avec les adultes :

« P-ADM » : « J'aime les gamins ! J'aime les gamins et je dis qu'il faut les écouter et qu'il faut ... J'veux dire qu'à la limite euh ... il faudrait plus inventer une école ... pour les parents ... que pour les gamins ! »

Sa conception du conseil est directement liée à cette séparation entre adultes et enfants :

« P-ADM » : « Déjà au départ les gamins euh ... représentent quand même euh ... leurs p'tits copains ! C'sont les porte-parole de leurs petits copains ! ... Mais en plus euh ... justement, le fait d'aborder des ... des sujets ... graves euh ... c'est surtout pour euh ... c'est ... le conseil, c'est une campagne préventive contre ... contre euh ... contre tous les problèmes des jeunes ! ... Et je crois qu'c'est ça ! C'est ... un langage euh ... fait par des enfants *pour* des enfants ! »

Le conseil ne sert qu'aux enfants et elle fustige avec force tous ceux qui osent affirmer que les conseils servent aux adultes :

« P-ADM » : « Pour nous, le conseil municipal des enfants ne sert à personne ! [D'un ton solennel] ... N'aide personne ! ... Il est là *pour* des gamins ! ... Donc euh le monde de la politique, sss ... n'a rien à voir ! ... Rien ! (...) Et puis c'est pas l'monde des gamins ! Je veux dire, il est encore beau, là, il est encore ... fichez-leur la paix avec euh ... On n's'en sert pas ! Personne ne s'en sert ! »

⁵³⁰ Cf. Tome 3, Annexe 72, p. 177.

Enfin, il est possible de chercher plus loin les origines de ce marquage particulier de la relation qu'elle entretient avec les enfants dans sa propre enfance qu'elle idéalise (« Nous on a eu une jeunesse euh ... *saine* ! ») au cours de laquelle elle a reçu une éducation religieuse, dispensée par des religieuses, et où la relation à ses parents semble avoir été idéale :

« P-ADM » : « [J'ai été] élevée comme une fille unique ! Mais j'ai eu beaucoup beaucoup de dialogue, beaucoup d'écoute vis à vis d'mes parents ! Euh ... avec le respect ! (...) Maman était une ... une *copine* ! (...) Chez nous à la maison, à table, c'était fait pour parler ! Pour dire tout c'qui n'allait pas ! Mais *tout* ! (...) Je me suis toujours dit : le jour où je me marie, qu'j'ai un enfant, je veux qu'ce soit pareil ! »

Son admiration sans limite pour le Maire semble lié à sa qualité de père de cinq enfants, un Maire père qui sait parler aux enfants :

« P-ADM » : « Et ... les enfants euh ... savent euh ... qu'ils sont ... qu'ils sont sout'nus, qu'le conseil est apprécié par le Maire ! En plus il est venu nous rendre visite, en *simple* réunion du mercredi après-midi, il a passé ... une heure et demie avec nous ! Il nous a expliqué euh ... *sa vie* ! Sa vie d'homme ! Sa vie d'Maire ! ... Et ... c'est vrai qu'il a ce côté ... familial et ... (...) puis après, pouvoir discuter, plaisanter, le sourire, ce contact, et ... Et c'est vrai qu'ça c'était ... c'était *super* !! (...) Pour les enfants, c'est aussi un *papa* ! »

« N-CM », à 21 ans, est le plus jeune des agents de l'échantillon. Cette jeune-fille a pourtant déjà une expérience assez longue de l'engagement collectif en relation avec la mairie puisqu'elle a été depuis l'âge de 10 ans conseillère municipale enfant au sein du CME de Nordwiller, puis, au moment où elle devait le quitter, a été créée la structure pour adolescents à laquelle elle a participé pendant trois ans. Parallèlement, elle a fait partie d'un club d'astronomie un peu particulier en ce sens qu'il associait les enfants aux décisions du club au sein du conseil d'administration :

« N-CM » : « Donc c'était une parité euh ... le conseil d'administration, enfants, adultes ! ... C'est encore une autre forme de participation ... *active* ! »

Toutes ces expériences semblent l'avoir convaincue de la nécessité, dans un mandat électif, de représenter ses électeurs, ou plutôt, comme les élus et les animateurs qui l'ont fréquentée pendant plusieurs années le lui ont demandé, de représenter son entourage :

« N-CM » : « Défendre mes idées et les idées que j'essaie de relayer euh ... dans ... dans l'microcosme que j'fréquente, quoi ! Les gens que ... J'essaie de relayer un peu, tu vois ! J'veux pas arriver avec *mes* idées personnelles ! De toute façon, ça suffira pas ... à construire que'que chose de ... mais euh ... c'est pour ça qu'à mon sens le ... la la représen, enfin, le le fait d'être représentatif, d'être élu euh ... c'est que'que chose de fondamental ! »

Ce travail d'inculcation de la philosophie du CME s'est certainement affermi par le fait qu'elle ait eu l'occasion d'exposer ces objectifs à de très nombreuses reprises au cours de colloques —pratiquement tous ceux qui se sont déroulés pendant ses mandats—, d'émissions de radio, de télé, d'interviews de journalistes. Elle définit son engagement politique comme si elle parlait du prolongement naturel de ses mandats de conseillère enfant puis jeune.

A l'opposé, il est possible de comprendre certaines réactions négatives en intégrant des circonstances présentes ou passées qui s'ajoutent à la logique de critique propre à toute opposition municipale.

C'est le cas par exemple de « P-CMO1 » —l'auteur de la critique publique dans le journal municipal de Preschwiler citée plus haut— dont le mouvement d'humeur ne provient pas seulement de sa qualité d'opposant municipal. « P-CMO1 » semble se faire le porte-parole de quelques familles dans son entourage immédiat, dont les enfants semblent avoir vécu un ou plusieurs échecs aux élections du CME :

« P-CMO1 » : « J'ai entendu dire, notamment, que ... si vous voulez, qu'il y avait un peu d'frustration chez beaucoup d'enfants ! Ça, c'est comme ça que j'ai commencé à m'y intéresser ! Parc'que ... il y a des enfants qui ... qui auraient voulu y être qui n'y étaient pas ! Donc ça fait une frustration ! ... »

En tant que nouvel élu, il est possible qu'il se soit fait un honneur d'aller au front pour le plaisir de défendre ses électeurs dont font certainement partie les parents qui lui ont fait part de cette frustration.

Mais il existe en lui une conviction plus profonde qui le fait s'opposer à cette « caricature » que représente un CME. Les références au « devoir de père de ... ou de mère de famille », à la « discipline » et à l'« effort », à « l'instruction civique autrefois » en font un opposant farouche de tout ce que peuvent représenter « ces mairies d'origine socialiste ! » :

« P-CMO1 » : « Avant 18 ans, un, on n'a pas à prendre de responsabilités ! On n'a pas à les assumer ! Par contre on a ... à faire son apprentissage ! Et notamment l'apprentissage dans l domaine des ... c'que c'que les ... les les maîtres appellent les fondamentaux ! Et l'apprentissage, en c'qui concerne le civisme, ... euh ... cet apprentissage, on ... à travers un certain nombre de règles morales, là, inculquées peu à peu aux gens et bon ! ... Et ... à l'issue de cet apprentissage, on peut être considéré comme majeur »

Dans une version différente, la critique tout azimut du représentant de l'opposition Front National de Nordwiller trouve son origine dans son enfance et son adolescence au cours de laquelle son sort était à la merci de son entourage familial qui décidait pour lui :

« N-O » : « A notre époque, on avait beau avoir 21 ans ... ça commandait encore à la maison ! Il y avait pas d'histoires de majorité à 18, ni d'trucs comme c'la ! Tant qu't'es là c'est moi qui commande ! ... J'trouve ça bien ! D'toute façon il faut un chef ! »

Son discours sur la jeunesse reproduit ce que lui-même a subi. Pour lui, il est impensable de donner du pouvoir aux enfants :

« N-O » : « Il nous est *interdit* de leur donner des moyens ! ... Ce serait faire tourner le monde à l'envers ! Les moyens, ce sont l'adulte ! ... Le commandeur, c'est l'a c'est l'adulte ! ... Et l'enfant est là pour obéir ! »

Cette vision autoritaire du rapport adulte-enfant se reproduit parfaitement dans son acceptation, au sein du Front National, que l'on décide pour lui l'endroit où il devra se présenter :

« N-O » : « J'ai été parachuté la prem, la première fois sur euh ... sur euh [X...] [une commune à 15 kms] ! J'ai fait un 16% ! Personne ne me connaissait ! Aux cantonales ! Euh ensuite on m'a dit : « N-O », tu prends Nordwiller ! ... Euh ... tu fais les municipales ! J'ai fait 13% ! »

D'un autre côté, une expérience apparemment traumatisante durant son enfance associée au fait qu'il s'occupe seul de sa fille de 14 ans lui font suspecter de pédophilie toute initiative où des adultes se rapprochent des enfants :

« N-O » : « Les valeurs de l'enfant ne sont pas les mêmes que les valeurs de l'a de l'adulte ! ... Et un *enfant* ne peut pas être *copain* avec un adulte ! ... A moins qu'c'soye son oncle ! ... Ou un parent proche ! A c'moment-là il y a une filiation qui rend, qui intervient ... et euh qui *charpente* ... ce copinage ! ... Mais *en dehors* ... euh de de ... de de comment je dirais, de cette ... affectation, d'ce sentiment, vis-à-vis d'un a, de de de de de de deux individus, d'un adulte et d'un enfant, ... il y a ... quelque part ... et en règle générale, sur l'adulte, conflit d'intérêt ! ... Ce n'est pas ... en pure perte ! ... A mon

avis ! ... (...) Est-ce que il n'y a pas un côté euh ... *pédophile*, qui sss qui risque de de de ... euh de de dériver ! (...) Donc, à l'époque, quand j'ai vu euh ... quand j'ai vu c'la⁵³¹, j'étais pas en politique ni rien du tout, j'ai pensé ... [Inspiration sonore] manier des enfants, manipuler des enfants euh ... c'est bien beau ! Euh moi j'étais en colonie d'vacances aussi ! Euh ... il n'y a pas une, il n'y a pas de la dérive que chez les hommes ! Ça se prête aux ... aux deux genres, je veux dire ! Au sexe féminin comme au sexe mas masculin ! Euh on peut avoir une cheftaine qui est très amoureuse du gamin !! Ça ne va pas à l'attouchement, ça n'va pas à tout c'la ! Ça ça n'm'est jamais arrivé ! Mais j'ai j'ai eu des cheftaines qui étaient ... très gentilles avec moi ! (...) Mais il y a jamais eu de ... de quiproquo !! *Mais* dans la tête de l'enfant et dans la *mienne*, j'étais pas pas pire que les *autres*, on a beau avoir sept huit ans on a un *appel* on a un développement à la sexualité ... qui *commence* ! Il y a cet affinement ... aux sens ... qui *démarre* !! ... Le contact, l'odeur, le le le fait qu'elle est en short, le fait que on peut voir euh ... quelques poils qui dépassent sur euh ... la jambe ! Le gamin n'est pas inconscient d'tout c'la ! Il il il ... au *contraire* ! ... Il est il est assez ... *scrutateur* je veux dire, pour euh pour remarquer ces ... ces différences et puis sentir que la jeune fille ... et sa p'tite copine ... et la cheftaine, il y a une petite différence, et que tout compte fait euh ... oui ! Pourquoi pas toucher les bouts du ... le bout des seins d'la cheftaine !! Quand on est même on pense à tout !! (...) Voyez, donc, je suis un père célibataire ! ... C'est p'têt' aussi pour c'la que je ... m'interroge beaucoup plus sur ces contacts adultes enfants ! J'ai la charge de ma fille ! Euh elle a 14 ans aujourd'hui ! (...) Donc je me pose quand même beaucoup d'questions à c'sujet ! »

Cet extrait peut paraître plus relever d'une analyse psychologique, voire psychanalytique. Mais c'est spontanément en tout début d'entretien que ce climat général de suspicion a été évoqué. Celui-ci semble fortement teinter la vision qu'a cet agent des conseils d'enfants.

Ainsi, sans vouloir multiplier encore l'analyse de cas précis, des expériences différentes de relations avec des enfants ou des jeunes, que ce soit dans le parcours professionnel, associatif ou familial, conduisent à orienter les représentations qu'ont les agents des conseils de jeunes, et à expliquer en partie leur choix de s'investir dans un conseil de jeunes. Il semble exister une tendance à la reproduction, soit dans la définition organisationnelle, soit dans les représentations à propos du conseil, des rapports qu'ont entretenus les agents avec leurs expériences collectives de jeunesse ou en rapport avec les enfants ou les jeunes.

⁵³¹ Il fait référence à l'expérience de Schiltigheim qui a été médiatisée dans les années 85 et qu'il avait vue en reportage à la télévision.

Bien que toutes ces données soient difficiles à synthétiser —à simplifier— sous forme de variables, le paragraphe suivant tentera, à partir d'une analyse factorielle, de résumer quelques tendances déjà évoquées au cours de ce sous-chapitre.

3. Quelques correspondances

A partir de l'ensemble des variables déjà évoquées à la fin du dernier chapitre⁵³², plusieurs analyses factorielles des correspondances multiples ont été effectuées à partir d'un choix un peu plus restreint de variables actives résumant les représentations à propos des conseils de jeunes. La base de l'analyse restant le rapport aux conseils, les modèles de conception sont à peu de choses près les mêmes que dans l'analyse effectuée au chapitre 4. Quelques différences ont été cependant introduites qui permettaient de mieux caractériser le rapport aux conseils dans la perspective présente :

- la reconnaissance de la capacité des enfants et/ou des jeunes à s'impliquer au niveau communal a été conservé en l'état, ainsi que le rapport à l'exercice d'un certain pouvoir (pour aujourd'hui ou pour plus tard) et le rapport aux réalisations concrètes ;

- par contre, les objectifs assignés aux conseils ont été revus dans un triple rapport aux trois pôles déjà étudiés : l'initiation, la consultation, la participation. Les conceptions des agents correspondant parfois à un seul des trois modèles, mais combinant le plus souvent deux de ces aspects —voire tous les trois—, la question a été scindée en trois questions portant chacune sur l'un des aspects dans un rapport binaire : l'objectif comporte-t-il ou non un aspect « initiation » ; de même pour les deux autres pôles. Cela permet d'étudier également, mais fictivement, les rejets de conceptions —fictivement parce que le rejet n'est pas forcément exprimé en tant que tel, mais est une opposition potentielle—.

⁵³² Cf. Tome 2, chapitre 4, E, 2. Le tri à plat des variables évoquées se trouve en annexe (cf. Tome 3, Annexe 97, pp. 288-303).

A partir de cette base, des variables illustratives y ont été projetées, celles qui caractérisent les agents et leur rapport aux enfants et/ou aux jeunes, dans leur propre famille (nombre d'enfants), leur profession (rapport plus ou moins prononcé avec des enfants ou des jeunes dans le parcours professionnel) et leurs engagements actuels et passés dans le domaine associatif principalement (différents types de mouvements en rapport avec la jeunesse).

Plusieurs possibilités d'analyse ont été effectuées afin de trouver des groupes de modalités qui seraient caractéristiques de certains modèles de conception.

Une première analyse prenant en compte le simple nombre d'enfants a fait apparaître que celui-ci ne semble pas être un facteur particulièrement clivant. Seul élément notable : les agents n'ayant et n'ayant eu aucun enfant sont ceux qui reconnaissent peu les capacités de l'enfant et du jeune (ce qui en veut pas dire qu'ils ne les reconnaissent pas du tout) et qui conçoivent avant tout le conseil comme un lieu d'initiation où l'on apprend et où l'on s'exerce pour plus tard.

Sur l'analyse factorielle présentée ci-contre (figure 20⁵³³) a été retenu le fait d'avoir un ou plusieurs enfants concernés par le conseil de jeunes existant ou projeté. On s'aperçoit que même dans ce cas, il n'existe pas de tendance de fond qui associerait cet entourage familial immédiat à la propension à apprécier ou non les conseils. Tout au plus, le modèle *participatif* semble plus lié à cette présence.

Plus généralement, l'analyse factorielle (figure 20) présente un premier groupe de variables (en bas à gauche) correspondant aux détracteurs des conseils de jeunes et à une conception qui ne reconnaît aucune capacité d'intervention à l'enfant sur le plan communal. Il s'oppose selon un axe oblique à l'ensemble des autres variables actives, c'est-à-dire à un ensemble de conceptions qui admet plus ou moins la valeur des conseils.

⁵³³ Les résultats chiffrés de cette analyse pour les quatre premiers facteurs se trouve en annexe (cf. Tome 3, Annexe 105, pp. 318-319).

Le premier axe factoriel oppose deux conceptions des conseils de jeunes :

- la conception qui considère les enfants ou les jeunes comme de « futurs citoyens » : faisant le moins référence à la notion de participation, il s'agit plutôt pour les enfants ou les jeunes d'apprendre à devenir plus tard — à leur majorité— des citoyens actifs. C'est le modèle de l'*initiation*, déjà vu au chapitre 4, qui reconnaît le moins aux enfants la capacité d'agir sur leur commune et, lorsque des réalisations concrètes sont menées, il ne s'agit pas d'un objectif en soi, mais d'un exercice. Cette conception est à mettre en rapport avec un faible investissement actuel et passé en rapport avec des mouvements ou des activités collectives de jeunesse, à l'exception du scoutisme.

- la conception qui considère les enfants —parfois seulement les jeunes— comme « déjà citoyens » : se référant le moins à la notion d'initiation, elle se caractérise par la reconnaissance la plus forte d'une capacité à agir dès aujourd'hui, à exercer un certain pouvoir sur la commune, au travers, par exemple, de réalisations concrètes. Cette conception est caractéristique d'un investissement passé dans des mouvements qui sont en rapport direct avec la jeunesse, comme le sport, les mouvements de jeunesse autres que le scoutisme, ou encore des expériences collectives ou de délégation en tant qu'élève ou étudiant. On y trouve surtout ceux qui *encadrent* actuellement des enfants ou des jeunes (contrairement à l'autre versant où l'on trouve plutôt des dirigeants d'associations ou aucun investissement). C'est aussi sur ce versant que l'on trouve les plus jeunes représentants de l'échantillon.

Concernant l'âge, comme cela avait déjà été montré en partie plus haut, plus les agents sont âgés, plus ils se situent sur le premier versant décrit, c'est-à-dire moins on reconnaît d'éventuelles capacités aux mineurs.

Enfin, concernant le parcours professionnel, si les animateurs et éducateurs se retrouvent franchement sur le second versant, c'est moins le cas des professeurs, encore moins des instituteurs qui se retrouvent plutôt du côté de l'initiation. L'analyse des scores des différents agents sur les deux

premiers axes factoriels (voir en annexe⁵³⁴) montre que l'emplacement de chacune des deux modalités —instituteur et professeur— sur l'analyse factorielle résume une forte dispersion entre les deux versants évoqués : si les professeurs se retrouvent dans tous les cas de figure —même parmi les détracteurs—les instituteurs restent tous des promoteurs engagés. Pour l'ensemble des enseignants, en tenant compte cette fois-ci de leur tendance politique, on, s'aperçoit que la position dans la figure, qui traduit la prise de position par rapport aux conseils de jeunes, est liée à cette tendance politique, le côté initiation étant exclusivement représenté par des enseignants de droite (essentiellement proches du RPR mais se disant non encartés), le côté participation représenté par des militants du PS (le plus éloignés sur l'axe), puis le MDA et toute la gamme des proches du PS. Au centre du conglomerat de points se trouvent un militant de Force Démocrate, un proche des Verts (ancien militant actif) et d'autres enseignants s'estimant plutôt de gauche.

Afin d'éviter que la présence des détracteurs les plus virulents n'écrase le reste des modalités mises en facteur, une seconde analyse ne retenant que les 35 concepteurs principaux et secondaires (c'est-à-dire ceux qui ont conçu ou participé à la conception de conseils de jeunes, sans forcément qu'il y ait eu complète concrétisation) permet d'affiner l'analyse (voir figure 21 ci-contre⁵³⁵). Ont été pris en compte dans l'analyse par exemple les concepteurs du projet de conseil de Frischbach où tout le projet était déjà décrit, même passé en conseil municipal, mais n'a pas abouti, ceux de la commission des jeunes de Daulwiller même si le projet a été suspendu au bout de deux ans, ou encore ceux d'Ohlkirch 2, où le projet est ficelé, annoncé officiellement par le Maire, mais attend la rentrée scolaire 97/98 pour être mis en oeuvre.

⁵³⁴ Cf. Tome 3, Annexe 106, p. 320.

⁵³⁵ Les résultats chiffrés de cette analyse pour les quatre premiers facteurs se trouve en annexe (cf. Tome 3, Annexe 107, pp. 321-322).

Outre la confirmation des tendances observées plus haut, certains facteurs semblent se renforcer, d'autres s'atténuer.

Ainsi, les élus les plus âgés de l'échantillon (aucun des fonctionnaires municipaux ne fait partie de cette tranche d'âge) se retrouvent plus encore du côté du modèle de l'initiation —ce qui ne signifie pas que les plus jeunes élus soient tous du côté participatif—. C'est aussi sur ce versant de l'initiation que se retrouvent la plupart de ceux qui n'ont participé dans leur passé à aucun mouvement mettant en rapport avec des jeunes, en dehors d'une exception notoire : le scoutisme.

Le fait d'être engagé, en tant qu'adulte, dans des mouvements liés aux enfants ou aux jeunes *en tant qu'encadrant* est bien caractéristique du modèle participatif, le plus opposé à la notion d'initiation. On ne s'étonnera donc pas de ne pas y trouver majoritairement les enseignants, une partie d'entre eux étant, comme cela a été montré plus haut, attachés aux vertus de l'apprentissage et de l'initiation. Ceux, parmi les enseignants, qui sont du versant participatif sont ceux qui s'opposent à une vision trop traditionnelle de l'enseignant qui dispense un savoir, et qui semblent vouloir s'échapper de leur statut par le biais du conseil ou par d'autres engagements associatifs en direction des enfants, ou encore, au sein-même de l'Education Nationale, par la voie de l'enseignement spécialisé qui semble leur laisser plus de liberté. Sur le versant participatif, on trouve ainsi logiquement les animateurs et les éducateurs qui, le plus souvent, sont opposés sur ce point aux enseignants les plus traditionnels.

Ces analyses factorielles, outre leur intérêt en tant qu'illustration d'une démonstration, permettent de relativiser l'importance qu'ont certaines variables comme le nombre d'enfants, le fait d'être enseignant ou encore d'avoir eu par le passé des expériences collectives en liaison avec un public de jeunes ou d'enfants. Ces expériences, cet environnement favorable, ont leur importance dans le déclenchement d'un processus qui, dans la stratégie politique d'un Maire, le fait opter pour un conseil de jeunes plutôt qu'un festi-

val de théâtre ou que la restauration d'un musée, dans le but de conquérir le crédit des habitants de sa commune.

Pourtant s'engager dans la mise en place d'un conseil de jeunes n'est pas qu'une question de déblocage de crédits. Tout au long du chapitre 4, l'analyse des discours des agents de l'échantillon a montré qu'il existe des objectifs explicites, d'autres implicites —car faisant partie de la logique immanente du jeu politique, qui existe aussi au niveau local— ; ces objectifs explicites ont pu être mis en relation avec l'appartenance politique des agents. Le prochain sous-chapitre va compléter cette analyse en prenant en compte l'influence spécifique du parcours politique.

D. QUELQUES EFFETS DE LA TRAJECTOIRE POLITIQUE

Le goût pour l'engagement municipal peut naître de diverses manières. Au sein de la population étudiée, des expériences très différentes de prise de responsabilités collectives sur le mode de la délégation sont repérables : l'élection du délégué de classe ou d'établissement, la délégation de parents d'élèves, la représentation de lycéens ou d'étudiants dans une amicale, un syndicat ou un simple mouvement de grève, de salariés dans un comité d'entreprise ou dans un syndicat. Tous ces types de délégation ont pu donner à l'agent le goût de la représentation collective.

Dans la perspective présente, il s'agit de mettre en rapport les représentations à propos des conseils de jeunes —et notamment en ce qui concerne le mode de désignation— et les circonstances dans lesquelles est né chez un agent le goût pour la politique ou tout simplement le goût de la délégation, leur reconnaissance comme mode de représentation acceptable ou leur rejet plus ou moins prononcé.

La franche opposition de « A-CMO » à l'idée des conseils de jeunes semble devoir être mise en rapport avec une première expérience malheureuse concernant les limites imposées par les adultes à l'expression des jeunes. En mai 68, « A-CMO » a 14 ans. Il rentre au lycée agricole dans un « après 68 » qui se traduit pour lui par une expérience qu'il croit propre à son établissement : l'autodiscipline. En tant que meneur qui dérange l'institution scolaire, il pousse la logique jusqu'au bout et se fait renvoyer :

« A-CMO » : « Le but, c'était : l'autodiscipline ! A savoir : vous êtes des grands, on va vous *responsabiliser*, chef de classe, et tout l'pataqués ! ... Il m'a fallu euh ... six mois ou un an pour réaliser qu'c'était une arnaque comme une autre ... pour euh ... pour euh ... sss ... enlever, pour je ne, pour l'adulte, ne plus assumer son poste de ... pour serrer les vis, de ... si vous voulez, on enlevait les surveillants, et il y a un surveillant dans le couloir qui courait ... dans la salle pour euh vite donner une colle à celui qui avait parlé ! Ou bien on mettait un chef ... de classe, à l'entrée, pour ... gueuler contre les autres, pour sss les autres, et si ça s'passait pas bien : salut ! ... Et comme j'étais

d'un tempérament ... plutôt meneur, je me suis retrouvé ... chef de classe ! Et comme je menais euh ... plus que ne le désirait le directeur, j'ai ... au bout d'un trimestre, on m'a ... on m'a ... licencié ! C'est-à-dire qu'on m'a ... fait quitter ma classe ! Et prétextant ... une ... répartition nouvelle des élèves, on m'a fait passer dans une autre classe, du même niveau, même du niveau un peu au-dessus ... euh ... dans laquelle il y avait d'jà un chef de classe ! ... Bien installé ! Et quand ch'uis arrivé, quinze jours après, l'ensemble de la classe a d'mandé à c'qu'il y ait ... »

L'ENQUETEUR : « Un chang'ment ! [Rire] »

M. « A-CMO » : « ... un chang'ment, enfin ! De nouveau une élection ! »

L'ENQUETEUR : « [Rire] »

M. « A-CMO » : « Ce qui fait qu'en fin d'année ... la première année d'mon existence où j'avais à peu près tenu le niveau, on a appelé mes parents et on leur a dit : écoutez euh ... je n'peux pas garder vot'fils ! Euh ... c'est un meneur en puissance ! Dans la structure dans laquelle nous ... que nous avons euh je vous l'place dans l'lycée qu'vous voulez ! Choisissez ! Et en tant qu'directeur j'interviendrai pour qu'il aille où vous voulez ! ... Je m'suis senti tellement euh ... comment dire ... »

L'ENQUETEUR : « Aigri ? »

M. « A-CMO » : « ... poignardé, quoi !! ... D'un côté, on me dit : allez, vous allez le droit d'rentre dans la danse ! Et quand on rentre dans la danse et qu'on ... prend d'importance, on vous ... remet ... euh en d'sous d'truc ! »

Quelles que soient les raisons qui ont finalement décidé l'équipe enseignante à renvoyer, dans la douceur, le fauteur de trouble, il est clair que « A-CMO » a mis ce renvoi sur le compte de l'illusion d'un fonctionnement démocratique, comme l'illusion du partage du pouvoir entre les enseignants et les élèves. Cette idée s'est fixée en lui au point de caractériser sa conception des conseils de jeunes :

« A-CMO » : « Personnellement ... je ... ce n'est pas la démarche que j'pense être bonne ... pour les enfants ... dans la mesure où ... je m'demande si ça cache pas un p'tit peu là derrière, ... de la part des adultes en général, ... un manque de ... de de de comment dire d'arriver à assumer les responsabilités ! S'il y a pas une décharge que l'on passe déjà aux enfants ... en les faisant rentrer dans not'monde des adultes un peu trop tôt ! »

Il ne se fait plus d'illusions ni sur l'aspect illusoire d'un partage des responsabilités avec les enfants, ni sur le partage des responsabilités au sein même du conseil municipal : un simple conseiller municipal n'a pour lui aucun pouvoir. Il affirme s'être décidé tardivement et avoir été poussé à se présenter par son entourage. En fait, il semble qu'il espérait pouvoir tirer un profit de cette position au sein du conseil municipal pour accroître son influence dans la commune : il possède et gère l'un des principaux hôtels de ce village particulièrement touristique.

Conseillère municipale à Climbourg depuis 1989, « C-CM » a baigné dans la politique dans son enfance. Son père a été élu conseiller général et deux fois Député (en 56 et 58) en entrant par la petite porte : simple employé d'une grande entreprise alsacienne, il semble avoir possédé une part de capital politique héroïque puisqu'il est entré en politique en prenant une place que personne ne voulait prendre lors d'une grande grève. Mais il n'a pas réussi à rester longtemps dans la cour des grands. Finalement, si « C-M », sa fille, garde des souvenirs de campagnes électorales passionnées, elle a surtout connu le déclin politique de son père entre l'âge de 10 et 16 ans, ce qui a pu provoquer son sentiment ambivalent pour la politique :

- son sentiment d'appartenir naturellement à la droite —même à la droite du Maire centriste actuel—, mais le refus de préciser une tendance ;
- son idéal de justice sociale, mais son refus de s'engager dans un parti ;
- l'offre spontanée de service qu'elle fait à la mairie au moment où elle emménage à Climbourg, mais son refus de voir un lien, même lointain, entre le CME et la politique :

« C-CM » : « ça a été un des axes de la politique de l'enfance ! Du moins du Maire, hein ! ... Moi, c'est l'enfant tout court, hein ! (...) Pour moi l'CME, c'est l'enfant ! Ça n'a rien à voir avec un axe ... politique ! (...) Moi je ... j'pense pas à ce ce ... à ce système, tu vois ! »

Dans le cas de « B-CMO », c'est son supérieur hiérarchique, le président du syndicat des eaux dont il est le secrétaire général, qui a été pour lui un « guide » et un « maître ». Cette figure politique départementale l'a pour ainsi dire *élevé politiquement* :

« B-CMO » : « Un jour, je suis arrivé ici dans ce syndicat des eaux et puis ... le Monsieur que vous voyez là au mur ... c'était [X], le Député du [département], Maire de [X...], président du conseil général du [département], qui était président d'ce syndicat ! ... Et puis euh ... c'est un homme pour lequel j'ai une admiration sans limite ... euh parce que c'était un grand homme ! Et ... [X] m'a aidé, a été mon maître, là-d'dans ! Vous voyez, j'ai été, disons, l'élève, le petit, [Eclaircissement de voix (l'unique de tout l'entretien)] ... qu'il a pris en main ... [Déglutition] m'a inculqué un certain nombre de choses, m'a appris un certain nombre de choses ! ... Euh ... j'y ai trouvé, j'y ai trouvé du plaisir ! Et puis il m'a poussé vers euh ... vers cette vie publique ! Et je crois que ... nos jeunes aujourd'hui ... qui au départ ne sont pas faits pour un engagement public, eh bien cette présence, ce guide, qu'ils ont par le conseil municipal des jeunes, les conduit certainement à goûter à la chose publique, à la

chose collective, au bénévolat, à la vie associative ... et les aidera à rentrer là-dans ! Parce que ailleurs, peut-être, on n'leur explique pas suffisamment la chose ! ... C'est l'engagement hein ! »

C'est là la seule vertu que « B-CMO » reconnaît au conseil municipal des jeunes mis en place par le Maire : guider les jeunes, leur donner l'exemple du dévouement pour la collectivité et les initier pour aller dans ce sens. Mais, à la manière dont lui-même a été guidé par un père spirituel —si l'*esprit du civisme* existe—, il voit le Maire dans ce rôle de père vis à vis de tous ces jeunes et le déplore :

« B-CMO » : « Un Maire, tout seul, ne peut pas être le père des enfants, remplacer la famille, qui parfois est défaillante ! »

Le rôle de la famille —qu'elle soit biologique ou politique— joue un grand rôle pour lui. L'éducation qu'il a reçue —« moi, j'ai été élevé d'une façon très dure ! »— semble se traduire dans sa conception de la politique : il faut respecter la hiérarchie au sein des partis, il faut des « guides » :

« B-CMO » : « Aujourd'hui, être élu, c'est un engagement, c'est *du travail* ! »

« B-CMO » : « Je crois que ... on doit faire confiance à un élu ! »

Une autre manière —plus classique— d'accéder à des fonctions électives et à une position élevée dans la hiérarchie politique est représentée par le Maire de Climbourg. Il s'est progressivement constitué un capital de notable. Porté dans un premier temps par sa profession —médecin du village—, il accède très vite au poste de Maire et réussit, grâce son fort engagement associatif local et politique au sein du CDS, et parvient à acquérir dans son canton une notoriété qui lui permet de conquérir la présidence du SIVOM et un poste de conseiller général qui se transformera à l'élection suivante en vice-présidence, pour finalement réussir à devenir Sénateur. Cette ascension, même rapide, caractérise son capital politique. S'il fallait encore douter, l'évocation par l'enquêteur, en fin d'interview, de la possibilité que son parti, Force Démocrate, ait pu encourager la mise en place des conseils municipaux d'enfants le fait réagir, en particulier à l'évocation de l'expression « ligne de parti » :

« C-M » : « Ecoutez, bon ! ... Moi j'ai ... j'ai jamais eu de directives de qui que ce soit ! On m'a jamais empêché de faire quoi que ce soit, on m'a jamais dit ... et caetera »

Ce type de parcours et son capital de notable à dominante rurale semblent avoir orienté sa conception des conseils de jeunes.

D'abord, il estime que les enfants doivent participer aux tâches rituelles de l'élu. Au colloque de 1990, il déclare :

« C-M » : « Moi je crois que les intégrer aux inaugurations, les intégrer à des réceptions, à des manifestations, où ils sont à nos côtés, ça a quelque chose de très positif, non pas qu'on essaie de développer un sentiment élitiste chez eux, ni de notable, c'est sûrement pas ça, mais je crois que ça leur donne une certaine... plus de conscience de leurs responsabilités et de leur position »

Même s'il s'en défend, cette participation des enfants à ces moments symboliques que sont les inaugurations et les commémorations est aussi une initiation politique à la fonction d'élu local. D'autres aspects y concourent, notamment la manière dont se déroulent les élections —et auxquelles il est toujours présent—, comme le révèle la conseillère municipale chargée du suivi du conseil :

« C-CM » : « T'as une campagne à partir de noms et de têtes ! Ça c'est sûr ! ... Hein et puis de ... de p'tits projets aussi, quoi ! (...) Moins ! Mais c'est surtout les têtes ! ... Et puis c'est les copains, hein, la copine euh ... ! J'te mets, bon, hein et tu m'barres ou j'te ... (...) Tu sais qu'les gamins sont vachement fiers, quand même, d'être élus, hein ! (...) C'est fou hein !! ... Sont contents hein ! »

Des photos (déjà citées au chapitre 4) montrent l'importance accordée aux écharpes qui faisaient l'objet d'une remise officielle par le Maire lors de la séance d'installation (jusqu'à ce que les enfants décident de ne plus élire entre eux d'adjoints, ce qui a étonné le Maire).

En plus de ces aspects rituels, il semble projeter sa vision et sa propre expérience de l'ascension politique sur les jeunes. En effet, à propos de la tenue à l'assemblée nationale d'une réunion annuelle de Députés-juniors, « C-M » émet de vives critiques, non pas sur l'aspect médiatique de l'opération, mais sur le fait de permettre à des jeunes d'accéder aussi vite à des fonctions nationales —sans le mériter en quelque sorte— :

« C-M » : « Oh, j'crois que le le le le choix que certains peuvent avoir le ... chez moi, je crois plutôt à l'enfant, hein ! Chez l'junior euh ... pouh ! Ch'uis pas ... je ch'rais moins ... ch'rais moins conv ... ch'rais moins

convaincu, hein, euh ... C'est vrai que ... des Députés juniors ... ouais, mais disons ... qu'ça, ça me Sénateurs-juniors ça voudrait rien dire du tout ! [Rire] »

L'ENQUETEUR : « Mais Députés-juniors, ce sont des enfants ... au Parlement ? Parlement d'enfants ? Ou alors Parlement de jeunes ? »

« C-M » : « Ch'uis un convaincu de ... de de ... de de de comment dire : avant avant d'avoir ... de de de de devenir un Maire ou un Sénateur et caetera, bon, on est président d'association, on est leader de mouvement, on on fait ses classes ! Hein ! ... Hein ! Et bon, ça marche, ça marche pas et caetera, mais euh ... d'emblée euh ... catapulter des gens euh ... Députés-juniors et caetera, euh à mon avis ça m'paraît pas euh ... non ! Par contre un Conseil Municipal des Enfants euh ... »

L'ENQUETEUR : « Ou des jeunes ? »

« C-M » : « ... ou des jeunes, oui ! ... Oui, on apprend d'abord ... la vie de chez soi ! Hein euh ... »

Lui-même a gravi, même si cela a été relativement rapide, un à un les échelons du pouvoir pour parvenir à l'âge de 47 ans à un mandat national durable. Ce parcours lui a demandé beaucoup d'investissement et de renoncement. Sa conception des conseils de jeunes en semble ainsi fortement teintée.

Le parcours très différent qui a permis à « D-M » d'accéder au poste de Maire de Daulwiller a déjà été évoqué au chapitre 4 : premier opposant après 24 années de règne du Maire précédent, la stratégie de « D-M » s'est très vite transformée en négociation et en compromis, puisqu'il y a création d'une liste commune. Bien que proches politiquement, les deux hommes étaient situés sur un versant opposé (centre droite et centre gauche) ; tous deux enseignants, ils sont non seulement parvenus à s'entendre, mais en plus le Maire sortant, reconnaissant le fort engagement de son ancien concurrent, l'a reconnu capable d'assurer sa succession. Celle-ci s'est donc faite dans la collaboration et non dans l'opposition.

Ce sont ces mêmes idées de collaboration et de « cooptation » —terme qu'il affectionne particulièrement en parlant des conditions dans lesquelles les jeunes membres de sa commission des jeunes ont été désignés— qui sont au centre de sa conception de la participation des jeunes à la vie communale. Plutôt que d'organiser des élections, il avait prévu de contacter et

de rassembler les jeunes les plus motivés, et, lors de cette première assemblée, les jeunes se sont « cooptés » mutuellement :

« D-M » (au colloque de 1990) : « Nous avons donc organisé un soir à la Mairie de Daulwiller, le 26 avril, une réunion au cours de laquelle un certain nombre de jeunes sont venus et donc qui se sont cooptés pour participer ou non à cette expérience »

Six années plus tard, lors de l'entretien, le terme reste présent à son esprit :

« D-M » : « Euh ... oui ! Ils ont été cooptés, quoi, en fait hein ... »

Pourtant, une nuance est perceptible. Il ne s'agit plus de cooptation mutuelle : ces jeunes ont été cooptés en réalité par les élus adultes (ou une partie d'entre eux). La conception originale de la commission va également dans ce sens puisque, contrairement à la plupart des promoteurs de conseils de jeunes, « D-M » a voulu associer les jeunes directement aux commissions municipales existantes, à l'image de son parcours personnel. Enfin, son parcours personnel, qui l'a conduit à gravir rapidement les échelons municipaux (conseiller municipal d'opposition, adjoint, Maire), ne lui donne aucune raison de s'opposer à l'idée de hiérarchie dans une structure municipale. Ce n'est pas sa volonté de se démarquer du modèle du conseil municipal des enfants, calqué sur celui des adultes, qui l'empêchent de structurer de manière interne sa commission des jeunes : un président, un vice-président, un secrétaire.

Dans cette perspective, la structure mise en place concourt à initier certains jeunes —les plus motivés— à une forme particulière d'engagement local qui reflète parfaitement l'image de sa propre conception, de son propre parcours : une coopération active basée sur le volontariat, respectueuse de la hiérarchie des structures en ce qu'elle permet d'initier à la prise de responsabilités, au pouvoir.

Cette conception semble dominer le microcosme daulwillerois puisque les trois autres agents interviewés, même ceux qui représentent l'opposition municipale, sont tous convaincus, à leur manière, de la validité de cette idée de cooptation —l'un d'entre eux (« D-O ») allant jusqu'à estimer que les jeunes doivent être choisis pour leur compétence, directement liée au milieu

social d'origine—, et de la nécessité de s'opposer à l'idée traditionnelle du conseil municipal des enfants, dans un élan caractéristique d'une petite commune souffrant de l'hégémonie de sa grande voisine, capitale administrative du département.

Le cas de Frischbach montre une autre variante de cette cohérence entre le parcours politique et ce qui est proposé aux jeunes. L'opposition viscérale vouée par le Maire au modèle de CME de Schiltigheim semble politique. Le Maire de Schiltigheim, avant d'accéder à cette position, avait participé en tant qu'adjoint à la gestion d'une commune située plutôt à droite. Devenu socialiste, il crée son propre mouvement régional —le MDA— tout en se déclarant publiquement rocardien. Or ROCARD incarne justement pour le Maire de Frischbach toute la faillite d'une partie de la gauche, en référence à un mouvement socialiste authentique qui serait le PSU :

« F-M » : « Oui ! Oui ! J'ai été ... longtemps secrétaire fédéral alsacien, je faisais partie un p'tit peu du ... j'étais au bureau national ... euh sans être au ... euh ... au au au au ... au au au conseil parce que j'étais un p'tit peu allergique aux réunions parisiennes, mais j'étais considéré comme, à l'époque de ROCARD, comme un ... un lieutenant de ... de ROCARD, c'est pour cette raison que j'connais tous tous ses Ministres ! Mais moi je suis pas allé au PS pour pour ... pour des raisons que vous comprenez fort bien ! ... (...) J'ai j'ai j'ai été allergique à ... à à à à à ... à la course ... au au au au pouvoir et à la gauche caviar et euh ... (...) Vous pouvez ... les gens ... ils mm ... je pense que même un certain nombre d'ennemis, enfin sauf s'ils sont ... complètement ... ils diront : au moins « F-M » [se désignant par son propre prénom], il est resté fidèle à ses à sa ligne de conduite. Alors ça ça ... j'crois que c'est quelque chose que que que tout le monde me me re me rec me reconnaît, et j'en suis ... je peux ... peux vous dire, pour moi, j'en suis beaucoup plus heureux, je rencontre ROCARD à des meetings ou des des choses comme ça ! C'est plutôt eux qui sont ... mal à l'aise par rapport à moi ! (...) Parce que ROCARD n'est pas ... par, il, avant de partir il a été mis en minorité au PSU hein ! On l'oublie ce genre de ... de truc ! »

Le Maire de Frischbach, ancien militant actif du PSU dès les années 60, serait donc resté fidèle à son idéal autogestionnaire. S'il était considéré comme un « lieutenant de ROCARD », c'était le ROCARD authentique, autogestionnaire, des années 60. Alors que le rocardien MULLER fait référence au ROCARD devenu militant du PS qui aurait perdu son âme dans une course au pouvoir. C'est bien dans le souci de marquer cette différence

fondamentale que semble résider la conception qu'a « F-M » d'un conseil de jeunes : il ne doit surtout pas ressembler au CME de Schiltigheim :

« F-M » : « Alors on a toujours été ... très ... réticents ... pour mettre un conseil des enfants ! Alors ça c'est une volonté politique on est contre ! ... On dit : les enfants doivent rester des enfants, ils n'ont pas à jouer ... à ... euh au ... à l'élu ! Ça fait mousser les communes, on on joue au Maire ... au sous-Maire, enfin qu'est ... qu'est-ce que j'en ai à foutre, moi, à dix ans, pour jouer au Maire, ça, c'est vraiment ... j'étais sur les genoux de la ... »

Le sujet de la phrase n'est plus la première personne du singulier comme dans d'autres sujets abordés tout au long de l'entretien. Dès que « F-M » parle d'aspects plus politiques ou de son passé militant, le « je » est remplacé par le « nous » ou le « on » comme ici. Le rapport aux conseils de jeunes semble avoir fait l'objet d'une prise de position politique collective au sein du mouvement. Mais le rejet n'est pas total. Il concerne spécifiquement les conseils d'enfants. Les conseils de jeunes, d'adolescents, semble mieux incarner pour « F-M » l'idéologie du mouvement politique dont il est issu —le PSU— et de celui dont il est devenu le porte-parole national —l'Alternative Rouge et Verte—. Il croit dans l'initiative locale, dans la « participation des habitants » à la réflexion sur leur environnement et au montage de projets qui les concernent. Les jeunes sont considérés ici comme des habitants à part entière et qui doivent avoir leur place dans la réflexion et l'action dans le village, principalement dans le domaine de l'animation. Croyant avant tout dans l'initiative des habitants, le Maire se déclare logiquement contre le principe de l'élection dans l'éventualité de la mise en place d'un conseil de jeunes : il faut plutôt permettre aux initiatives existantes de trouver une plus grande légitimité à travers un conseil de jeunes et à travers le lien direct avec le pouvoir municipal qu'il pourrait représenter dans la commune. Son adjoint note au passage une apparente contradiction entre ce mode de désignation proposé pour les jeunes et celui qui a présidé à sa propre prise de pouvoir : l'élection.

La tentative de mise en place d'un conseil en 1989 en réponse à l'initiative de quelques jeunes habitants, est restée sans suite. Le Maire parle à ce propos de « manque de volonté politique », comme si ce manque était extérieur à lui. A la lumière de l'analyse effectuée, l'absence

d'aboutissement du projet peut être partiellement expliqué par le fait que, piloté dans sa phase de conception en l'absence du Maire par un conseiller municipal ayant peu d'expérience politique, il ressemblait trop au modèle schillickois.

C'est une conception comparable que développe le Maire de Jungwiler quand il justifie son refus de mettre en place une structure de type conseil d'enfants :

« J-M » : « Ce ce ce p'tit jeu qui consiste un peu ... à faire semblant ... euh ... bon, moi, ça m'a ... toujours un peu dérangé ! Alors il y a euh ... d'une d'une façon tout à fait concrète ... euh ... je pense que ... justement à travers euh toutes les actions qu'on a dites et puis ... je vais, vendredi, recevoir un groupe de jeunes ... d'un certain quartier, le quartier de la rue d'la Doller ! ... C'est eux qui ont ... décidé euh ... que ... c'est eux, qui ont 15 ou 16 ou 13 ans, ... de s'regrouper parce que ils ont quelque chose à m'dire ! Hein ! J'veux pas ... Dans un ... conseil municipal des jeunes, on décide à un moment donné ... que chaque cours moyen ... première année ... hein ... envoie un délégué ! ... Donc, on a ... un délégué de chaque cours moyen 1, euh ... de la commune ! Bon, j'pense que ... c'est pas vraiment représentatif ... de ... J'veux dire : ceux qui ont envie ... de nous dire quelque chose, ils doivent savoir que la mairie est ouverte, que les élus ... moi ou les adjoints qui s'occupent de ça ou les services ... sont là et prêts ... à les écouter ! Et c'est pas parce que formellement une fois l'an ou deux fois l'an ... on réunit un délégué des ... donc y'a un problème de représentativité ! (...) Hein, souvent ... on élit un bon élève dans chacune des classes ! Les parents sont très fiers que leur gosse siège là et puis ... et puis euh ... bon ! »

Ce Maire, comme son collègue de Frischbach, considère qu'il faut partir de la motivation existante de certains groupes de jeunes pour construire un dialogue et répondre éventuellement de manière positive à une demande. Mais contrairement à lui, il ne croit pas beaucoup dans la capacité des jeunes à participer à la gestion et aux choix de gestion sur le plan communal :

« J-M » : « Mais enfin pas non plus, on n'peut pas non plus les laisser gérer ... le budget d'la commune en disant : bon, là ... pour ça vous pouvez ... faire des propositions et vous savez que ... il y a de quoi les financer ! (...) Quand dans une école il y a une coopérative scolaire, c'est quand même pas vrai que c'est les enfants qui sont les chefs hein ! (...) C'est faire semblant que ... mais ce n'est pas vrai ! »

En estimant que le système de l'élection dans un conseil d'enfants ne permet pas de représenter efficacement le potentiel participatif de la jeunesse d'une commune, en voyant cette élection comme un système qui dé-

lègue des enfants qui ne sont pas forcément porteurs d'une dynamique ou de besoins à exprimer, le Maire de Jungwiller est en train d'exprimer symboliquement son rejet du système des partis politiques et particulièrement d'une certaine forme de capital politique, celui qui est délégué d'autorité politique :

« J-M » : « Ch'uis entré en politique euh ... municipale ... et je n'ai jamais été ... candidat aux cantonales, aux législatives, candidat à la candidature aux régionales ... en partie parce que ... ça me gênait ... quelque part, je me sentais pas ... vraiment convaincu, disons, par aucune ... formation, je n'avais pas non plus envie d'être le prisonnier d'une formation politique, je veux dire, ben voilà, on t'a filé ... l'investiture, bon enfin maintenant tu ... tu files droit et caetera ! ... Et parc'que ... euh ce ce mandat municipal m'intéressait et qu'j'avais le sentiment que les gens (...) n'aiment pas avoir le sentiment ... d'une façon ou d'une autre ... de servir une formation politique ! »

Le parallèle peut être fait avec sa vision du « délégué de chaque cours moyen 1 » : l'autorité qui lui est donnée est comparable au système d'investiture qu'il dénonce ; elle pourrait être nommée *pouvoir délégué d'autorité pédagogique* !

Cette perception des élections conduisant à la constitution des conseils de jeunes baigne pour cet agent dans une perception négative d'ensemble, où les conseils sont des « simulacres de démocratie » et « un phénomène de mode ». Pour lui, la position d' élu ne doit pas tomber du ciel. Elle doit être le résultat d'un investissement dans la commune, à l'image de son propre investissement : il est élu depuis 31 ans au conseil municipal (six années en tant que simple conseiller municipal, puis 12 années en tant qu'adjoint puis Maire depuis 13 ans) et avant d'être élu, il s'est successivement investi dans le scoutisme, le mouvement sportif et le syndicalisme. Il semble que pour lui, les conseils d'enfants et les structures qui y ressemblent ne font que brûler les étapes nécessaires pour accéder à un certain pouvoir. Ainsi, logiquement, comme le Maire de Climbourg, il dénonce l'élection de Députés-juniors à l'Assemblée Nationale :

« J-M » : « J'ai j'ai vu les p'tits jeunes ... qui sont v'nus à l'Assemblée Nationale et au Sénat ! ... Bon c'est ... c'est chouette ! C'est pour eux ... quelque chose de de de ... euh ... euh ... euh ... un ss un souvenir euh ... relativement inoubliable ! ... Mais enfin la démocratie n'y a rien gagné !! Faut pas ... pas ... pas raconter d'histoires ! C'est des opérations médiatiques ! »

Enfin, pour compléter la tentative d'explication de l'aversion que porte ce Maire —et d'autres élus— aux conseils d'enfants, il est utile de se demander quel est son degré de connaissance des conseils. Devant l'insistance de l'enquêteur, la réponse du Maire est évasive et dénote une connaissance très vague :

« J-M » : « Bon moi je je veux dire au départ euh bon ! Il y a les choses ... auxquelles on adhère euh ... comme ça ! Avec enthousiasme, spontanément, comme ça, sur un euh parce que parce que ... parce qu'on l'sent ... là on l'sent pas vraiment ! ... Euh ... d'abord j'ai eu une espèce de de de de réaction contre c'qui m'apparaissait un peu comme un phénomène de mode ! ... Et un peu ... un ... effectivement, un ... simulacre ! Bon ensuite je ... je connais, je n'les citerai pas, un certain nombre de ... cons... de communes ... où ce ce dialogue ! Parce qu'en fait c'est de ça qu'il s'agit ... le dialogue, une espèce d'apprentissage, aussi, de la délibération ... euh ... de la discussion ... de l'argumentation et de de la décision ... euh ... collective ! ... Eh bien euh ... je pense qu'il y a un certain nombre de ... d'endroits où c'est ... bien conduit, où c'est ... intéressant ! Mais je je connais aussi ... euh j'pense que si on faisait l'compte ... des conseils municipaux des jeunes qui ont été mis en place en Alsace ... si on faisait *objectivement* ... le bilan ... euh ch'uis pas vraiment sûr que on dirait : ben voilà, c'était l'idée géniale euh ... comment peut-on ... ne pas vouloir le faire ici ? ... »

Parmi les 65 agents qui se sont exprimés sur leur degré de connaissance des conseils de jeunes, onze des douze détracteurs les plus violents n'ont eu aucun contact direct avec un conseil ; huit d'entre eux n'ont même rien lu sur le sujet dont ils pourraient se souvenir. La tendance s'inverse chez ceux qui en parlent positivement (seuls 7 sur 39 promoteurs n'ont qu'une connaissance vague des conseils). Ainsi, comme l'exprime le Maire de Jungwiller, l'opinion qui se forme est instinctive —« on l'sent » ou « on l'sent pas »—, situation dans laquelle s'exprime de manière privilégiée le sens pratique⁵³⁶, et, par là-même, l'habitus de l'agent.

Enfin, l'exemple de l'adjoint chargé du conseil des jeunes de Querbruck ne fait que révéler une fois de plus la cohérence qu'il peut y avoir entre l'engagement politique d'un agent et sa conception des conseils. Son parcours politique de militant d'extrême gauche l'a conduit pendant une bonne

⁵³⁶ Cf. P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, op. cit. p. 111 et suiv.

partie de sa vie à lutter pour des idées, des valeurs. Il s'oppose de manière catégorique à une conception de la politique comme « gestion » :

« Q-A1 » : « [La politique] c'est essentiel (...) par rapport à un certain nombre de valeurs (...) d'égalité, d'liberté, d'démocratie, de citoyenneté (...) Je me suis toujours battu pour la démocratie ! ... Pour moi ça va d'soi ! »

Se déclarant en même temps très favorable aux partis politiques qu'il considère « indispensables » et refusant d'en faire partie —« à quoi voulez-vous qu'j'adhère !! »—, il est un ardent défenseur de l'activité politique qui est pour lui une « activité noble » :

« Q-A1 » : « je pense que l'activité politique, contrairement à c'qu'on pense en général en Alsace, c'est une activité noble ! Et pas une activité euh ... secondaire ! C'est une activité essentielle ! (...) Sans entrer dans l'débat sur les ... clivages politiques »

C'est ce sens noble qu'il attribue sans détour à l'activité menée par les jeunes conseillers, qui pratiquent aussi une forme de politique :

« Q-A1 » : « la vie d'la cité au sens fort du terme ! (...) [Le conseil] c'est d'abord quelque chose de politique »

En affirmant la différence entre un conseil de jeunes —qui correspond à « une pratique de l'exercice de la citoyenneté »— et un conseil d'enfants —où « la dimension didactique l'emporte sur la responsabilité »—, cet adjoint affirme sa croyance en une réelle capacité politique de l'adolescent entre 13 et 17 ans (tranche d'âge concernée pour le conseil des jeunes de Querbruck), lui-même n'ayant guère été plus âgé lorsqu'il fut un ardent militant politique. Il a même été très surpris de ne pas voir le conseil se politiser en partie (il reconnaît qu'il s'agissait là d'un problème qui s'était posé dans la phase de conception du conseil). En plus, sa conception de la politique liée à la défense d'idées et de valeurs —et qui l'ont fait quitter tout parti politique mais adhérer à des mouvements de réflexion et d'échanges comme le club Jacques PEIROTÉS⁵³⁷—, se retrouve dans sa conception de l'engagement des jeunes qui doivent pouvoir eux aussi s'exprimer sur des valeurs et ne pas se limiter à de la gestion concrète de projets.

⁵³⁷ Jacques PEIROTÉS fut l'un des rares Maires socialistes de Querbruck (élu en 1919).

Ainsi, plusieurs exemples semblent indiquer que le parcours politique d'un agent peut influencer de manière décisive non seulement sa conception de la politique, mais également celle de l'engagement des jeunes au sein des conseils de jeunes, et qu'elle lui ressemble souvent.

Le tableau 46 (ci-dessous) semble indiquer que cette ressemblance concerne la majorité de ceux qui se sont exprimés à ce sujet au cours de l'enquête et permet d'illustrer plus quantitativement cette analyse.

Mais ces résultats doivent être relativisés. La conception de la politique exprimée au cours de l'entretien est souvent une conception idéalisée de l'action politique, et ceci d'autant plus que tout au long du précédent chapitre, il est devenu clair que, dans le domaine des conseils de jeunes, en mettant explicitement en avant une politique noble, il faut aussi masquer ou se démarquer implicitement d'une politique *ignoble* dominée par le profit. D'autre part, la liaison entre les deux versions de l'engagement, celui de l'agent et celui des jeunes à travers le conseil, a été faite par l'enquêteur lui-même au cours de l'entretien.

Tableau 46. Comparaison entre la conception qu'ont les agents de leur engagement politique et celle qu'ils ont de l'engagement des jeunes au sein des conseils⁵³⁸

Agents \ Jeunes	Le souci de autres	La gestion, l'action concrète	La défense d'idées, de valeurs	Total
Le souci de autres	19	3	1	23
La gestion, l'action concrète	2	15	1	18
La défense d'une idéologie, d'idées, de valeurs	4	7	2	13
Total	25	25	4	54

Cette vision idéalisée de l'engagement politique a des versants différents selon les agents : ceux qui voient avant tout la commune comme une

⁵³⁸ Seuls 54 agents sur les 75 interrogés ont répondu à l'une et l'autre de ces deux questions.

entreprise qui doit être gérée, dans tous ses aspects, ceux qui ont une vision éminemment altruiste et voient avant tout des habitants qu'il faut aider à vivre ou à mieux vivre dans leur commune ; enfin ceux qui reconnaissent ouvertement défendre une idéologie ou qui disent défendre avant tout des idées, des valeurs, un projet de société, même à travers leur engagement municipal.

Ainsi, le parcours politique propre à chaque agent, les premières expériences de délégation, le type d'engagement mais aussi le mode d'entrée en politique, semblent pouvoir marquer le rapport entretenu aux conseils de jeunes et la vision de leurs objectifs. Il n'a pas été question de reprendre une description détaillée de tous les cas rencontrés dans l'enquête, ni de détailler tous les parcours qui ont conduit certains agents à conquérir des positions plus ou moins dominantes au sein de l'espace politique local : une telle analyse systématique eut même été impossible compte tenu des données incomplètes et disparates concernant plusieurs dizaines d'agents de l'échantillon. L'analyse a plutôt tenté de comprendre comment certains parcours typiques —ou atypiques— peuvent se traduire par une conception des conseils de jeunes, et plus particulièrement de l'engagement proposé aux enfants ou aux jeunes à travers ces conseils.

E. CONCLUSION

Ce chapitre a tenté de mettre en relation certains éléments de l'histoire personnelle des agents et certaines de leurs caractéristiques sociales avec leurs représentations à propos des conseils de jeunes, qu'il s'agisse de leur propre structure qu'ils ont contribué à mettre en place, à faire fonctionner ou à transformer, qu'il s'agisse de la structure mise en place par l'équipe majoritaire à laquelle ils s'opposent à l'intérieur de l'espace politique local, ou enfin qu'il s'agisse de leur rapport général aux conseils de jeunes et à leur degré de reconnaissance des capacités de l'enfant ou du jeune à agir au niveau communal.

La proximité d'enfants —et notamment d'enfants concernés directement par le conseil existant ou projeté—, que ce soit dans la famille propre de l'agent (enfants et parfois petits-enfants), dans le cadre professionnel ou encore associatif, peut être utilement mise en relation avec la propension à s'investir et à reconnaître l'utilité des conseils de jeunes. Les concevoir comme des lieux de participation où l'enfant est considéré comme déjà acteur dans la commune semble souvent lié chez un agent à une forte expérience d'encadrement d'enfants ou de jeunes dans une activité associative. Mais cette relation ne semble pas déterminer de façon fondamentale l'opposition entre des modèles différents de conseils de jeunes. Le fait pour un élu d'être enseignant, la profession la plus répandue parmi les concepteurs et les animateurs des conseils de jeunes étudiés, ne suffit pas à caractériser ses représentations à propos des conseils, même si pour les non enseignants, leur investissement dans ce domaine est le plus souvent reconnu et reconnu comme logique. Il faut prendre en compte leur appartenance ou leur proximité politique, mais aussi le rapport qu'ils entretiennent avec la pédagogie traditionnelle et le cadre scolaire pour comprendre leur attachement ou leur rejet de la notion d'apprentissage et d'initiation —rejet qui s'est traduit pour plusieurs d'entre eux par une orientation vers l'éducation spéciali-

sée—. C'est ce rapport qui semble contribuer le plus fortement à définir leur conception des conseils de jeunes.

L'âge, considéré dans un premier temps comme rapport de proximité particulier à la jeunesse, s'est révélé pouvoir être considéré aussi comme effet de génération, puisque parmi les agents de l'échantillon, le rapport critique aux conseils de jeunes augmente avec l'âge, alors que décroît la reconnaissance chez l'enfant de capacités à agir, à son âge déjà, dans le cadre communal, et que décroît aussi la propension à voir dans les conseils des lieux de participation plus que d'initiation.

Mais la conception des conseils de jeunes semble également révéler une version idéalisée de la conception que les agents ont de la politique, et plus particulièrement de leur propre engagement politique local. En ce sens, certains notables défendent pour les jeunes une vision progressive de l'exercice de la citoyenneté qui passe par l'initiation et fustigent les initiatives de parlements d'enfants ou de jeunes —comme cela se fait depuis 1995 à l'Assemblée Nationale et depuis 1997 au Sénat par l'élection de Députés et de Sénateurs « juniors »— qui, par cette représentation nationale directe, brûlent les étapes d'accès nécessaires à l'apprentissage de la démocratie. D'autres doivent leur ascension politique à certains « guides » et voient dans les conseils une façon pour les adultes de guider les jeunes vers des valeurs. Certains élus ayant réussi à se faire coopter par le pouvoir en place pour y accéder conçoivent une version des conseils où les jeunes volontaires sont cooptés par les élus adultes pour participer aux « vraies » commissions municipales. D'autres enfin, parachutés dans un territoire électoral par décision de leur parti, estiment que les conseils de jeunes n'ont pas lieu d'être et que le rôle des enfants est d'obéir, pas de décider.

Ces relations ne sont pas toujours aussi simples et aussi systématiques. Pourtant il est possible de mettre en relation le fait que la plupart des élus de l'échantillon ont, dans leur capital politique, une part non négligeable de ce que P. BOURDIEU appelle le *capital de notable* et que tous doivent leur élection et leur pouvoir —si faible soit-il— au principe même de l'élection et aux règles démocratiques actuelles, pour comprendre que la grande ma-

ajorité d'entre eux reconnaissent dans l'élection le mode de désignation le plus légitime pour les conseils de jeunes.

Les conseils de jeunes sont des stratégies politiques. Mais parce qu'elles sont menées et pensées par des agents qui ont eux-mêmes des caractéristiques sociales particulières, un parcours associatif et/ou professionnel plus ou moins lié à l'enfance ou à la jeunesse, un parcours politique particulier, ces expériences gardent une trace des caractéristiques de leurs concepteurs. Cette trace est perceptible dans les caractéristiques de la structure, mais aussi dans les discours qui les accompagnent.

Mais ces caractéristiques ne peuvent expliquer à elles seules les raisons qui peuvent expliquer le développement des conseils de jeunes. Quelle est la logique sous-jacente qui, quelles que soient les caractéristiques des élus qui teintent chaque conseil, peut l'expliquer ?

A partir de l'ensemble des données recueillies, analysées et synthétisées, il s'agit maintenant de tenter de resituer les conseils de jeunes dans le cadre communal étudié au départ et de comprendre la signification sociale de ce phénomène.

CHAPITRE 6 :

ESPACE

ET

ENJEUX

Les trois précédents chapitres correspondent à l'exploitation systématique d'une grande partie des données empiriques recueillies lors de l'enquête et recherchées par ailleurs en fonction des besoins de l'analyse. Ce long travail dont le compte rendu peut paraître fastidieux n'en n'a pas moins été indispensable pour faire apparaître, à la lumière des hypothèses avancées au départ, quelle est la place des conseils de jeunes dans des enjeux politiques locaux et comment les propriétés des agents font varier les caractéristiques des structures qu'ils mettent en place et les discours qu'ils produisent à leur sujet.

En replaçant les conseils de jeunes dans le cadre communal qui représente le véritable espace dans lequel se jouent leurs enjeux —où les conseils de jeunes représentent une scène dont l'acte correspond aux stratégies municipales et la pièce, au jeu politique—, le présent chapitre permettra de synthétiser les données des chapitres précédents en évaluant le poids respectif des acteurs et des caractéristiques de l'espace. De même, il permettra d'approcher la signification sociale des conseils de jeunes dans cette dynamique. Enfin, il abordera les limites méthodologiques et les enjeux scientifiques de l'étude afin de préciser l'importance qu'elle a eue et qu'elle peut avoir sur le chercheur et son domaine d'étude.

A. UNE LOGIQUE D'ESPACE

Si les différentes étapes de la construction de l'objet de la présente étude ont conduit le chercheur, pour vérifier ses hypothèses, à limiter le champ d'investigation à un secteur géographique donné et, à l'intérieur de celui-ci, à un échantillon de communes et d'agents impliqués dans l'espace politique local, cela a pu occulter une donnée plus fondamentale : les conseils de jeunes s'inscrivent prioritairement dans des stratégies locales, municipales.

1. Resituer le phénomène des conseils de jeunes

a. Les frontières du politique

Ce qui a surtout pu être repéré dans la logique de distinction des élus à propos des conseils de jeunes à travers leurs discours, c'est un besoin de se repérer en fonction de la taille de la commune. Cette illusion qui consiste à croire que des conseils de jeunes ne sont comparables qu'à taille de commune comparable semble traverser l'ensemble de l'espace et fait même partie des discours de l'ANACEJ⁵³⁹. C'est là un effet qui n'est certainement pas propre aux conseils de jeunes mais qui est caractéristique du système communal, ou même du système communal français comme l'estiment certains, qui explique notamment l'échec des tentatives successives de fusion intercommunale, et qui permet de comprendre parallèlement et conséquemment

⁵³⁹ Dans sa présentation des conseils en France, C. CARRERE, chargée de la communication à l'ANACEJ, fait le rapprochement entre taille de commune et finalité du conseil de jeunes : « Au début, les conseils de jeunes étaient implantés en majorité dans des villes de taille moyenne (20 000 à 30 000 habitants). Actuellement, ils se développent dans de petites communes de 1 000 à 5 000 habitants ou dans de très grandes villes. Les premières y voient peut-être un moyen d'intéresser les jeunes au monde rural et un encouragement à y rester. Les secondes sont à la recherche d' "un lien", d'une certaine forme de dialogue entre les jeunes d'une même cité, et entre jeunes et adultes » (in *Territoires* N° 352, op. cit. p. 14). L'ANACEJ a d'ailleurs participé à l'organisation de rencontres thématiques traitant de « la spécificité des conseils de jeunes en milieu rural » (programme 1994). Il faut rappeler que ce numéro de la revue *Territoires* est la première présentation globale non interne à l'association à laquelle une revue consacre un numéro entier.

la proportion négligeable de conseils intercommunaux de jeunes. A. MABILEAU, en évoquant ce modèle français, explique que « la France constitue à cet égard une remarquable exception » et fait même remonter l'échec de ces tentatives à la Révolution avec le projet de « municipalités de canton »⁵⁴⁰. Bien qu'il différencie les communes selon leur taille, A. MABILEAU constate que les forces de cohésion du système local tiennent certainement à la volonté des élus —et notamment des Maires— de conserver leur pouvoir, qui se traduit par l'existence d'une structure politique propre à chaque commune, mais que, en plus de ces résistances des élus, et malgré les divisions sociales qui traversent la population d'une commune —et qui marquent des divisions d'intérêts—, il existe encore une certaine « identité locale », un « sentiment d'appartenance » à la commune qui « reste l'espace privilégié d'appartenance des Français que la mobilité géographique n'a pas réussi à entamer⁵⁴¹ ». Par ailleurs, la commune reste aussi dans les discours le symbole de la démocratie locale et la « base de la représentation politique⁵⁴² ». Cette croyance est appuyée régulièrement par des personnages politiques de haut rang, leur propre ascension politique étant le plus souvent due à leur enracinement local. Lors de son allocution le 17 novembre 1994 au congrès des Maires de France, F. MITTERRAND prônait le respect de l'« âme » communale qui « fait la France », et louait l'engagement bénévole des 500 000 conseillers municipaux qui, selon lui, forment « un réseau, une réserve de civisme exceptionnelle tissée par le suffrage universel qui est notre loi⁵⁴³ ».

Pourtant, quand D.-G. LAVROFF publie un « Précis DALLOZ » de 957 pages sur *Le système politique français*, aucun paragraphe n'est consacré aux communes, comme si elles ne faisaient pas partie du système. La seule

⁵⁴⁰ A. MABILEAU, *Le système local en France*, op. cit. p. 54.

⁵⁴¹ Id. p. 52.

⁵⁴² Ibid. p. 53.

⁵⁴³ Allocution de M. François MITTERRAND, Président de la République, sur le rôle des Maires, leurs difficultés, la décentralisation et les qualités nécessaires au chef de l'Etat, Paris le 17 novembre 1994, 77e congrès des Maires de France du 15 au 17 novembre 1994 à Paris (Texte partiel tiré du CD-Rom « Politique et Société » de La Documentation Française, 1996).

allusion vient dans les deux dernières pages de l'ouvrage où il pressent — l'édition consultée date de 1986 — que la décentralisation « modifiera profondément le fonctionnement du système politique français⁵⁴⁴ » à travers l'extension de l'autonomie des collectivités territoriales (qui avait déjà été amorcée par la loi départementale de 1871 et surtout la loi communale de 1884). Cet exemple est significatif de la vision qu'ont certains spécialistes de la place des communes dans le système politique⁵⁴⁵.

Les communes et l'étude du pouvoir local ne sont pas pour autant complètement absentes de la recherche en France, mais, de l'aveu même de certains de ses plus importants représentants, elles ne sont qu'un domaine d'étude récent⁵⁴⁶.

On touche là un problème fondamental : quelles sont les frontières du politique ?

Pour reprendre l'exemple de D.-G. LAVROFF cité plus haut, la réponse apportée par l'auteur met en avant la complexité de la question. Toutes les précautions qu'il prend pour ne pas limiter son objet d'étude de manière simpliste le conduisent finalement à ne prendre en compte dans son analyse systémique que les institutions et les organes qui lui paraissent avoir le plus de pouvoir dans le système décrit.

⁵⁴⁴ D.-G. LAVROFF, *Le système politique français, la Ve République*, Dalloz, Paris, 4ème éd., 1986, p. 896.

⁵⁴⁵ La recherche de documents dans le cadre de la présente thèse a conduit le chercheur à « éplucher » le fichier de la bibliothèque de l'Institut des Etudes Politiques de Strasbourg, à la recherche de données et d'ouvrages consacrés aux conseils municipaux et aux élections municipales. Une seule référence a été trouvée (qui date déjà d'une quinzaine d'années). Alors que des dizaines d'ouvrages concernent chacun des autres sujets comme les élections législatives, présidentielles, l'étude des partis politiques, etc. Il est certain que d'autres universités (comme Bordeaux par exemple) sont beaucoup plus fournies sur ce thème. Mais le sujet est également presque absent du panorama de la science politique présenté par la Documentation Française : « Découverte de la science politique », *Les Cahiers français*, N° 276, La Documentation Française, mai-juin 1996. La seule allusion, dans 80 pages de la revue, est de P. FAVRE, Professeur à l'IEP de Paris, qui cite le « pouvoir local » comme l'un des domaines d'étude actuels de la sociologie électorale (p. 29). Contrairement aux autres domaines cités, celui-ci ne fait l'objet d'aucun article, ni même d'un paragraphe spécifique.

⁵⁴⁶ Cf. A. MABILEAU, C. SORBETS, et alii, *Gouverner les villes moyennes*, Pedone, Oullins, 1989, pp. 8-9. Plusieurs ouvrages (comme celui-ci) ont été publiés par des chercheurs issus du Centre d'Etude et de Recherche sur la Vie Locale (C.E.R.V.L.) de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux (et fondé par A. MABILEAU). Mais d'autres chercheurs se sont intéressés aux aspects politiques du pouvoir local comme S. BIAREZ ou P. GARRAUD.

En ce qui concerne la présente étude, la référence au concept de champ de P. BOURDIEU permet de définir le champ politique en termes d'enjeux, comme un espace structuré de positions, occupées par des agents ayant en commun une croyance fondamentale dans la valeur du jeu politique. Le but du jeu, sa loi fondamentale, est de chercher à exercer un pouvoir. Mais cela n'est pas propre au champ politique. Ce qui est spécifique, c'est le mode de légitimation des positions de pouvoir : celles-ci ne peuvent être occupées qu'en obtenant la confiance et le crédit (et par conséquent une certaine légitimité d'action), en capitalisant la confiance du plus grand nombre d'agents possible, en faisant croire aux mandants que le mandataire défendra leurs intérêts. L'élection, qui est la phase concrète de ce mode de légitimation et qui lui confère son caractère provisoire, est centrale dans ce phénomène de délégation de pouvoir. Mais elle ne permet pas, à elle seule, de rendre compte de l'ensemble des agents faisant ou non partie du champ politique. Les élus sont entourés d'un certain nombre de professionnels qui y participent également, dans des positions plus ou moins dominantes⁵⁴⁷.

Dans cette perspective, les conseillers municipaux font partie du champ politique, même s'ils y occupent le plus souvent des positions largement dominées. Ils acquièrent leur légitimité par voie électorale et exercent leur pouvoir dans le cadre des affaires communales, mais ils peuvent également mettre à profit leur position et les avantages qui y sont liés pour dépasser ce cadre strict. La commune représente —au moins pour eux— une société en miniature, et le conseil municipal, un parlement en miniature⁵⁴⁸. Cette reproduction à l'échelle communale du système politique national dépend, pour une partie de ses caractéristiques, de la taille de la commune. Dans les plus petits villages, les élus ne peuvent pas compter sur des fonctionnaires municipaux pour accroître leur possibilités d'action et ne peuvent compter que sur leur propre engagement bénévole. Les petites communes dont le per-

⁵⁴⁷ C'est ainsi que l'on observe que la fonction publique est le premier fournisseur d'élus, et notamment de Députés : 47% d'entre eux en sont issus dans l'Assemblée en 1986 (cité par D.-G. LAVROFF, *id.* p. 335).

⁵⁴⁸ Certains élus de l'échantillon ont même poussé le symbole jusqu'à faire construire une salle de conseil municipal en hémicycle (c'est le cas notamment de Querbruck, mais aussi de Landwihl, commune de moins de 20 000 habitants).

sonnel est limité et n'a pas les compétences nécessaires pour assurer toutes les tâches nécessaires restent encore dépendantes de certains services de l'Etat. Derrière ces disparités apparaît la différence fondamentale : les ressources financières de la commune (qui dépendent essentiellement du nombre d'habitants et du nombre d'entreprises —c'est-à-dire de l'attractivité du lieu géographique d'implantation de la commune en regard des flux de communication, et, secondairement, de la politique d'accueil en termes d'aménagement zonal et d'exonération de taxes etc.—). Par contre, la structure du conseil municipal ainsi que le mode de légitimation de ses membres —l'élection— restent identique à tous les niveaux (même si le mode de scrutin change).

Les frontières du champ politique sont ainsi plus clairement définies et, à titre d'exemple limite, on peut citer l'un des élus de l'échantillon, simple conseiller municipal de la plus petite commune étudiée et, de surcroît, très critique vis à vis du monde politique. Or il reconnaît tout de même implicitement sa valeur :

« A-CMO » : « Ah non alors là j'ai une ... grande conviction que la la ... politique n'a ... c'est un mal nécessaire mais elle n'a aucun sens ! »

C'est à l'intérieur de cet espace politique communal, sous-espace du champ politique, que se joue la scène du conseil des jeunes. La métaphore théâtrale n'est d'ailleurs pas inutile pour faire comprendre le jeu qui est joué. Plutôt qu'une pièce spécifique que viendrait voir un public motivé, le jeu politique semble être une pièce qui se joue en permanence sur la place publique. La théâtralisation atteint son maximum durant les campagnes électorales. La politique municipale est la version locale du jeu politique. Le conseil de jeunes est l'une des scènes de la pièce, scène dont les acteurs, à la manière de plus en plus en vogue depuis une dizaine d'années du théâtre interactif ou « forum-théâtre », sont choisis dans le public et continuent une partie du jeu. Qui osera alors, parmi le public, dénoncer les maladresses et l'incompétence relative de ces acteurs improvisés, surtout quand il s'agit d'enfants ou de jeunes ?

b. Une stratégie politique peu marquée politiquement

Ainsi, il était nécessaire de repositionner clairement le phénomène des conseils de jeunes dans le cadre dans lequel il est né : la commune. Même si —comme cela a été montré tout au long du chapitre 4— les conseils de jeunes peuvent être considérés comme des stratégies politiques, ils restent des stratégies locales, dominées par l'environnement communal qui les a engendrés. Créer un conseil de jeunes n'est pas un mot d'ordre politique, même si dans les faits, les communes « tenues » par le parti socialiste ont longtemps été plus nombreuses à en mettre en place. Créer des conseils de jeunes n'a même jamais été une obligation imposée par une quelconque loi, même si certains Ministres socialistes se sont investis vers la fin des années 80 pour soutenir le mouvement jusqu'à encourager cette création par une circulaire⁵⁴⁹, et même si un projet de loi a été adopté en conseil des Ministres sous le gouvernement BALLADUR. On le voit, les grands clivages politiques ne semblent pas déterminer fondamentalement l'existence des conseils de jeunes : ils ont été soutenus à droite comme à gauche. Les sections départementales ou régionales des principaux partis d'Alsace, mais également les sièges nationaux des principaux partis en France, ont été tous contactés et ont tous confirmé l'absence de débat politique sur ce sujet et de position politique officielle. Même le parti communiste, contacté en 1988 par la toute jeune association nationale —l'ANCME—, et qui semblait avoir émis les plus grandes réserves sur son adhésion au mouvement⁵⁵⁰, a dû mettre de l'eau dans son vin depuis la mise en place de conseils dans plusieurs dizaines de villes communistes. Les conseils de jeunes sont considérés par les partis politiques comme relevant de la seule compétence des Maires.

⁵⁴⁹ Cf Tome 3, Annexe 19, pp. 34-36.

⁵⁵⁰ Il n'a jamais été prouvé que cette position ait été officiellement prise par le parti. Elle a été rapportée dans le « compte-rendu de la réunion du bureau » de l'ANCME du 2 mars 1988. Le Président de l'ANCME, A. VINCENT, s'est chargé lui-même d'aller rencontrer plusieurs fédérations d'élus (en fait, il ne s'agissait que des socialistes et des communistes). Le compte-rendu précise que « la Fédération des Elus Communistes émet les plus grandes réserves quant à la constitution de Conseil Municipaux d'Enfants ».

C'est aussi l'opinion de certains juristes comme l'a confirmé l'un des rares arrêts concernant le sujet⁵⁵¹.

L'analyse plus poussée réalisée au cours de l'enquête auprès des agents de l'échantillon a confirmé non seulement l'apparente absence de concertation proprement politique à propos des conseils de jeunes, mais aussi une volonté de les maintenir éloignés de la politique. Deux hommes politiquement et même géographiquement proches comme les Maires de Preschwiller et de Hellwahr —ils font tous deux partie des instances dirigeantes du parti socialiste dans le même département— ne semblent que vaguement au courant de leurs expériences mutuelles. Cela a été également constaté pour plusieurs ténors régionaux du RPR (les Maires d'Eckwiller et de Landwahr par exemple).

L'analyse a certes révélé que les choix en matière de conseils obéissent souvent à une logique de distinction, et que cette distinction prend inévitablement dans certains cas des apparences d'opposition politique, puisque les Maires qui choisissent de mettre en place des conseils sont aussi souvent des acteurs politiques et que leurs pratiques et leurs discours sont en conséquence teintés par leur appartenance. On y reviendra un peu plus loin avec le poids des acteurs. La seule tendance de fond qui a pu être observée serait une opposition entre le Front National et le reste des partis politiques. On peut se demander si ce n'est pas là aussi l'effet d'une conjoncture particulière face à un parti qui dérange, qui doit s'opposer et à qui les autres doivent s'opposer, quel que soit le sujet abordé.

2. L'influence des caractéristiques de l'espace

Les conseils de jeunes, comme stratégies politiques locales particulières, peuvent et doivent ainsi être rapportées à l'espace au sein duquel elles sont produites, parce que les caractéristiques de cet espace représentent les conditions de la production de ces stratégies et qu'elles sont donc particulièrement déterminantes. A travers deux éléments fondamentaux, la taille et la

⁵⁵¹ Cf. Tome 1, Chapitre 1, D, 7.

couleur politique des communes, le jeu d'imitation et de distinction permet de comprendre en partie la dynamique de création et de différenciation des conseils de jeunes, quel que soit le discours de dénégation du politique, ce qui, en quelque sorte, ne fait que renforcer les déterminants sous-jacents des pratiques politiques.

a. La taille de la commune

Pour mieux resituer le phénomène des conseils de jeunes quant à cette question, il faut rappeler quelques données élémentaires évoquées au chapitre 1, et qui prennent dès lors un nouveau relief.

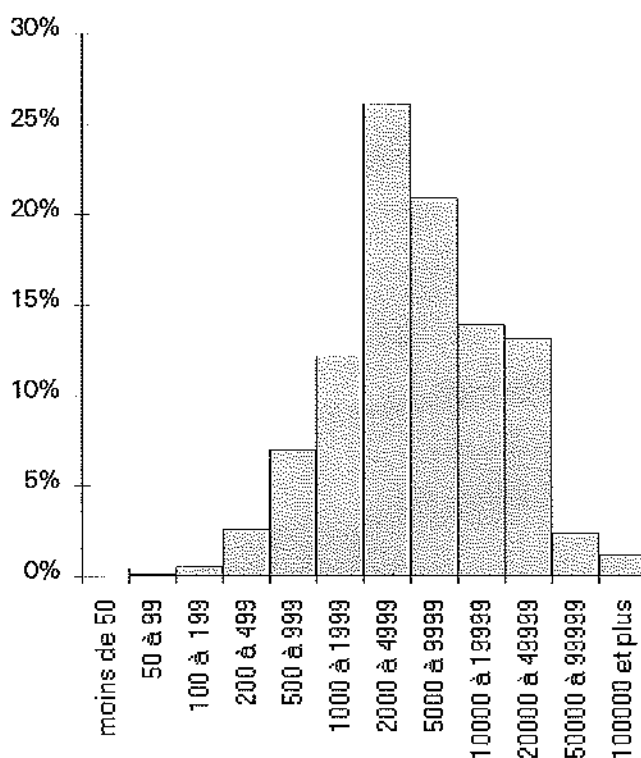


Figure 22. Structure des communes ayant créé un conseil de jeunes selon la taille des communes (décembre 1995)

La répartition des conseils de jeunes en France selon la taille de la commune tendait à montrer jusqu'ici que le phénomène concernait en majorité des petites communes⁵⁶² (cf figure 22 ci-dessus).

⁵⁶² Cf. Tome 1, Chapitre 1, C, 1, Tableau 4, p. 77.

En raisonnant en nombre d'habitants et en rapportant dans chaque catégorie le nombre de conseils au nombre de communes correspondants, le chercheur a établi que, au contraire, plus la taille de la commune augmente, plus il y a de chances qu'elle crée un conseil de jeunes⁵⁵³ (voir figure 23 ci-dessous).

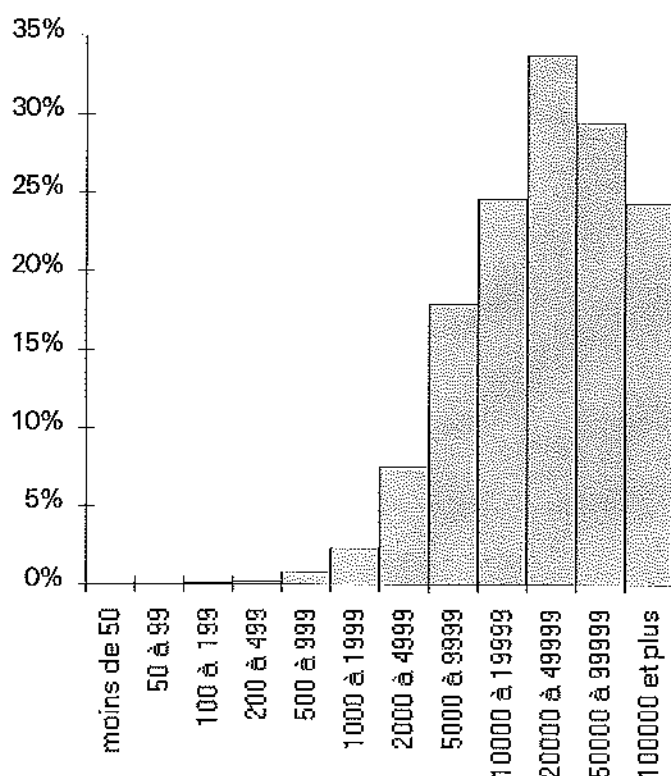


Figure 23. Pourcentages des communes ayant créé un conseil de jeunes dans chaque catégorie de taille de communes (décembre 1995)

En fait, la logique mise à jour dans la plupart des discours analysés au cours de l'enquête —logique de dépolitisation des conseils et de dénégation du politique— semble être là aussi à l'oeuvre dans la manière dont on voit et dont on rend compte du phénomène en France : dire que le phénomène touche principalement les petites communes, c'est affirmer qu'il est ancré dans le *local* et qu'il en est ainsi éloigné du politique. Le chercheur, en présentant le phénomène différemment, a tenté, à un moment donné, de mon-

⁵⁵³ Cf. Tome 1, Chapitre 1, C, 1, Tableau 5, p. 78.

trer le contraire et cette participation aux enjeux mêmes de l'espace —qui n'était sûrement pas involontaire— nécessite une nouvelle prise de distance.

L'évolution dans le temps des communes ayant eu un conseil de jeunes depuis 1980⁵⁵⁴ a montré que la proportion des communes de plus de 50 000 habitants ayant un conseil a augmenté plus lentement que la plupart des autres. De même l'analyse plus fine du pourcentage des communes ayant créé un conseil de jeunes selon la taille des communes (figure 23 page précédente) a montré un infléchissement de la courbe pour les plus peuplées. Si, dans un premier temps, cet infléchissement a été attribué à la faiblesse des effectifs à ce niveau de taille, il faut peut-être y voir une tendance plus significative de l'ancrage local des conseils de jeunes. Cela semble également confirmé par l'évolution récente du phénomène : le graphique est produit à partir d'éléments datant de décembre 1995, qui n'intègre donc que très peu la vague des créations post-électorales. D'après l'ANACEJ, la plus grande partie des conseils nés récemment concerne des petites communes. Cette évolution récente est confirmée en Alsace puisque, si le phénomène est parti de communes de taille moyenne, il semble gagner des communes de plus petite taille : 13 des 23 communes ayant mis en place un conseil depuis 1995 ont moins de 3 500 habitants. Les plus petites communes (moins de 2 000 habitants) restent pourtant très faiblement touchées.

Même s'il existe un phénomène régional de saturation dans les plus grandes communes alsaciennes (une seule des six communes de plus de 20 000 habitants n'a pas encore son conseil et il est en préparation), la diffusion a tout de même plutôt tendance à se faire vers les petites communes et non vers les collectivités de plus grande importance, comme les structures intercommunales (qui restent peu touchées, en Alsace comme en France) et les conseils généraux ou régionaux, collectivités territoriales qui auraient pu suivre le mouvement. Dans cette perspective, le pourcentage de conseils généraux de jeunes en France (environ 10%) confirme l'infléchissement de

⁵⁵⁴ Cf. Tome 1, Chapitre 1, C, 1, Figure 2, p. 80.

la courbe de la figure 23⁵⁵⁵. L'analyse de l'évolution de la répartition des conseils de jeunes selon la taille de la commune en France depuis 1980 montre que la taille moyenne des communes concernées ne fait que baisser : 40 000 habitants en 1980, 30 000 en 1988, 20 000 en 1991 et 12 000 en 1995. L'évolution alsacienne est comparable, bien que les chiffres soient moins élevés. Il faut peut-être ne voir là qu'une caractéristique régionale puisqu'en Alsace, les petites communes de 1 000 à 5 000 habitants sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses qu'en France (27,3% en Alsace contre 17,9% en France).

Ainsi, l'importance prépondérante de la taille de la commune dans la logique de diffusion du phénomène permet parallèlement de montrer l'influence des caractéristiques régionales. Cette double influence se fait également ressentir pour l'appartenance politique des Maires.

b. L'appartenance politique

Le chapitre 1 a montré que le phénomène des conseils de jeunes en France était marqué par la présence massive de communes socialistes : 47,5% des communes de plus de 2 000 habitants ayant un conseil de jeunes en 1992 étaient socialistes, alors que l'UDF et le RPR ne rassemblaient ensemble que 19,2% de ces communes⁵⁵⁶. Au sein de l'ANACEJ, en tant qu'unique association rassemblant près de la moitié des communes concernées, la tendance est également repérable. Le taux d'adhésion des commu-

⁵⁵⁵ Quelques inexactitudes ont été constatées par le chercheur dans un article que M. EBSTEIN-BRETON, diplômée de science politique à Strasbourg, consacre aux conseils de jeunes (« S'exercer à la citoyenneté » in *Saisons d'Alsace*, n° 135, printemps 1997, pp. 105-108). Elle affirme notamment que les conseils de jeunes constituent un « fait de société », mais que celui-ci est « tout de même limité. Il concerne en effet moins de 20% des communes françaises » (p. 105). Même si cette affirmation n'est pas totalement inexacte, elle surestime largement le phénomène puisque le chiffre réel est bien inférieur à 3%. En fait, M. EBSTEIN-BRETON a certainement calculé le pourcentage à partir d'une taille de commune donnée, et cette taille, d'après le chiffre indiqué, devrait être 3 500 habitants, ce qui est tout de même significatif de la taille à partir de laquelle on considère, en analyse politique, qu'une commune est digne d'être étudiée, voire simplement considérée. De même, elle affirme : « géographiquement, le phénomène ne concerne que 6 à 8% des départements et des régions ». En fait, 99% des départements et 100% des régions sont concernées. Ce que voulait certainement dire M. EBSTEIN-BRETON, c'est que seuls 6 à 8% des conseils généraux et régionaux sont concernés, et que le phénomène est bien considéré comme *local*.

⁵⁵⁶ Cf. Tome 1, Chapitre 1, C, 3, Tableau 9.

nes socialistes est le plus élevé : fin 1994, 56,5% des communes socialistes étaient adhérentes, alors que ce taux n'était que de 33,0% pour les communes UDF-RPR⁵⁵⁷. Cette tendance s'accroît encore dans ses instances dirigeantes (jusqu'à la décision récente de rééquilibrer politiquement les forces en présence lors de l'assemblée générale de 1996).

En Alsace, la proportion de communes ayant créé des conseils de jeunes avant 1995 confirme cette tendance générale : si 6 des 8 communes socialistes de plus de 2 500 habitants avaient fait cette démarche, elles n'étaient que 7 sur 41 communes UDF/RPR. Mais, comme l'a montré le chapitre 3, la configuration politique particulière de l'Alsace et des communes alsaciennes fait que quantitativement, les communes ayant créé un conseil de jeunes et se situant à droite sont plus nombreuses que celles de gauche.

Si la pratique des conseils en Alsace doit prendre en compte, plus encore peut-être que pour le reste de la France, le poids médiatique de l'expérience de Schiltigheim, la logique ou la dynamique de diffusion se faisant aussi par le biais des phénomènes d'imitation et de distinction, il faut préciser que l'histoire politique de Schiltigheim a fait évoluer son appartenance politique. Très marquée à gauche au moment de la création du conseil municipal des enfants en 1979 —la municipalité comptait deux adjoints communistes et le Maire était encarté au PS—, la période de plus forte médiatisation de l'expérience (83-90) est marquée successivement par des événements ayant recentré politiquement la commune : le retrait de la délégation de signature aux adjoints communistes, puis le propre retrait du Maire du parti socialiste, enfin la création par celui-ci d'un nouveau parti régional auquel participent quelques élus de centre droit. Aujourd'hui, le Député-Maire fait partie des non-inscrits à l'Assemblée Nationale. Ce flottement politique semble révéler un problème plus profond de légitimité chez l'élu concerné, que l'on peut non seulement mettre en rapport avec la mise en place du premier conseil, mais surtout avec son acharnement ultérieur et son en-

⁵⁵⁷ Source : fichier politique des communes constitué par l'association fin 1994.

gagement dans la fondation d'associations nationales de conseils, qui semble être l'une des voies qu'il a choisies pour s'armer politiquement⁵⁵⁸.

Toute cette évolution s'est faite en quelques années au point que le marquage politique à gauche de l'expérience du CME n'a pas été aussi important qu'il a pu l'être auparavant. De plus, les discours produits autour de cette expérience de conseil (comme autour de toutes celles qui ont suivi) déniaient l'aspect politique de la démarche. Dès la première démarche volontaire de médiatisation nationale de l'expérience par ses promoteurs, en l'occurrence la production de la première cassette vidéo sur le CME de Schiltigheim, la stratégie adoptée devait favoriser la minimisation des blocages politiques, puisque la présentation était en fait double : le second conseil présenté est celui de Ph. SEGUIN, Maire d'Epinal. Sans qu'il soit nécessaire de faire état des appartenances politiques de l'un et l'autre Maire, ceux, parmi les Maires pouvant potentiellement créer un conseil dans leur commune, qui sont particulièrement sensibles à l'aspect politique auront vite repéré ces appartenances et auront compris le message : Ph. SEGUIN est déjà à l'époque un membre éminent du RPR ; il deviendra même Ministre en 1986 dans le gouvernement de cohabitation de J. CHIRAC.

Ainsi, cette volonté d'équilibrer politiquement la gauche et la droite dans la médiatisation des conseils et au sein des instances qui sont censées les représenter —en l'occurrence l'ANACEJ, mais déjà du temps de la CVCJ fondée et présidée par le Maire de Schiltigheim de 87 à 91—, cette volonté de favoriser le développement des conseils de jeunes —confirmée, au cours de l'entretien, par son président⁵⁵⁹— a très certainement favorisé le développement à droite des conseils en Alsace et plus généralement en France,

⁵⁵⁸ Dans la revue *Territoires*, l'intéressé décrit l'action des communes ayant mis en place des conseils de jeunes. L'image qu'il prend semble symboliser son propre combat —voire son dépit— politique : « comment continuer à ignorer que sept cent quarante communes françaises tentent aujourd'hui contre vents et marées, tel le vaillant petit village d'irréductibles Gaulois, de placer au cœur de leur politique de la jeunesse l'écoute des jeunes et leur participation à la vie de la cité ? (...) Ils ne sont pas toujours aussi entendus qu'ils l'aimeraient, mais nous pouvons imaginer que, un jour, ils le seront. » (A. MULLER, « Le dialogue jeunes-adultes », *Territoires*, N° 352, op. cit. p. 18).

⁵⁵⁹ Cf. Tome 4, p. 320.

ou, au moins, elle a pu limiter certains blocages politiques qui auraient pu survenir.

Cette toile de fond qui peut expliquer la diffusion des conseils en fonction de l'appartenance politique n'empêche pas les variations plus subtiles qui se cachent derrière l'existence d'un conseil et les discours stéréotypés qui l'accompagnent, derrière certaines notions comme le « civisme », la « citoyenneté », ou la « participation », dont le flou permet justement de rassembler artificiellement des pratiques et des conceptions différentes, et dont l'utilisation permet d'occulter ces différences.

Le chapitre 4 a permis de constater que certains modèles de conception des conseils de jeunes peuvent être mis en relation avec l'appartenance politique dominante de ceux qui les adoptent ou les produisent. Les trois pôles repérés —initiation, consultation et participation— (sans parler du quatrième qui correspond au rejet systématique des conseils) correspondent à des groupes d'agents repérables politiquement, principalement dans une bipolarité qui oppose une dominante du pôle participation à une dominante du pôle initiation, c'est-à-dire grosso modo l'opposition gauche / droite, et plus particulièrement PS et centre gauche / RPR (et, dans une moindre mesure, UDF).

Il est intéressant alors de constater que les représentants de Schillicheim, ville qui est censée symboliser les conseils de jeunes en France, sont parmi les seuls à réussir à conjuguer dans leur discours les trois pôles repérés. Cette habile conjugaison —même si elle se situe franchement du côté du pôle participatif— peut être considérée comme la condition nécessaire à la possible fédération de l'ensemble des conseils et des modèles de conception différents qui sont produits dans ce que l'on pourrait appeler l'espace des prises de positions à propos des conseils de jeunes. Tout promoteur de conseil peut se reconnaître dans une partie du discours produit par les promoteurs schillicheois, même s'ils n'occupent pas une position centrale dans cet espace. C'est sans doute une des raisons qui a permis à cette commune de continuer à être considérée comme le lieu de naissance des conseils en France, et à son Maire de conserver une position dominante au

sein de l'ANACEJ depuis plusieurs années. Ph. SEGUIN aurait-il accepté de faire le duo médiatique avec un Maire communiste ou même avec un représentant national du parti socialiste ?

c. Une dynamique conjuguée

Ainsi, la logique de diffusion des conseils de jeunes, quand on les considère comme des pratiques politiques particulières, suit un phénomène déjà repéré pour de nombreuses pratiques sociales, celui de « divulgation », de « démocratisation » des pratiques au sein de l'espace politique. Pratique politique distinctive, pendant les premiers temps de son évolution, des villes moyennes, le phénomène touche de plus en plus les petites villes, au risque peut-être de se dévaloriser aux yeux des plus grandes. Le même raisonnement peut être fait pour l'appartenance politique. Le phénomène étant de moins en moins marqué à gauche, on peut s'attendre à un moindre engouement parmi les villes de gauche si la diffusion continue à s'opérer prioritairement à droite du fait même de l'abaissement de la taille moyenne des communes concernées (qui s'accompagne d'une proportion plus importante de communes situées à droite). La logique de dénégation du politique qui a été repérée comme l'une des caractéristiques de l'espace peut-elle avoir raison de cette tendance de fond ?

Concernant les modèles conceptuels adoptés par les promoteurs de conseils, l'étude plus fine des résultats de l'analyse factorielle du chapitre 4 permet de comprendre, comme le montre la figure 24 (ci-contre), que l'opposition des modèles se fait prioritairement à taille de commune égale. Une nouvelle variable illustrative croisant la taille de la commune et son appartenance politique⁵⁶⁰ a été intégrée à l'analyse factorielle.

⁵⁶⁰ Ces deux variables ont été divisées chacune en trois grandes classes : PV = petites villes (en fait les communes de moins de 10 000 habitants), MV = villes moyennes (de 10 à 20 000 habitants) et GV = grandes villes (de plus de 20 000 habitants). Les tendances politiques des agents ont été regroupées en trois classes : gauche, droite et extrême droite (une dernière classe —celle constituée par les agents n'ayant exprimé aucune tendance politique— était trop petite pour différencier la taille des communes et a été dénommée « PMGAucune ». Aux sigles de taille (PV, MV, GV) s'ajoute ainsi G pour gauche, D pour droite et ExD pour extrême droite. Cette dernière classe n'existe pas dans la figure 24 ci-contre qui ne prend en compte que la sous-population des promoteurs de conseils. Les résultats chiffrés de cette

Ainsi, l'espace dans lequel se situent les conseils de jeunes, pris comme des stratégies politiques locales particulières, impose ses déterminations propres à ce qui n'est, par certains côtés, qu'une action politique particulière. A l'intérieur de cette logique d'espace, quel peut être le poids et la marge de manoeuvre des acteurs en présence ?

analyse pour les quatre premiers facteurs se trouve en annexe (cf. Tome 3, Annexe 108, pp. 323-325). Une figure analogue prenant en compte l'ensemble des agents de l'échantillon se trouve en annexe (Cf. Tome 3, Annexe 109, p. 326). Les résultats chiffrés de cette analyse pour les quatre premiers facteurs se trouve également en annexe et la suit (cf. Tome 3, Annexe 110, pp. 327-330).

3. Le poids des acteurs

L'analyse des discours produits lors des entretiens menés au cours de l'enquête a permis de montrer que les conseils de jeunes peuvent véhiculer chez les agents qui en sont proches des modèles de conception différents. Ces modèles semblent être en partie la conséquence de leurs appartenances politiques et en partie liées à un certain nombre de caractéristiques sociales et à des histoires personnelles singulières. Quelle est la part de ces caractéristiques que l'on doit aux acteurs dans le développement des conseils de jeunes ?

Il s'agit de tenter de resituer le poids de ces caractéristiques —celles des acteurs— par rapport à cette influence déterminante du cadre communal qui est la base sur laquelle se construisent les stratégies.

Comme l'a montré le chapitre 5, le rapport aux conseils de jeunes semble en partie déterminé par l'âge de celui qui en parle et par le fait d'avoir ou d'avoir eues des relations suivies avec un public d'enfants ou de jeunes, à titre professionnel ou bénévole. Ces constatations ont conduit le chercheur à prendre en compte une partie de ces données dans une analyse systématique de toutes les communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants, en prenant en compte l'âge du Maire, sa profession, le fait qu'il soit nouvellement élu ou réélu, et la présence ou non d'enseignants (ou de professions approchantes du point de vue de la relation aux enfants et/ou aux jeunes) au sein de la municipalité (Maire et adjoints). Ces données ont été mises en relation avec le recensement précis des conseils de jeunes dans les communes correspondantes (et notamment leur date de création, et parfois de disparition). Les limites de l'échantillon des 17 communes n'auraient pas pu permettre d'avoir cette vision plus globale du phénomène alsacien (même s'il a dû être limité aux communes de plus de 2 500 habitants)⁵⁶¹, ni d'en comprendre certains déterminismes ni d'en approcher une évolution dans le temps.

⁵⁶¹ Un certain nombre d'autres variables ont été recueillies et serviront à compléter l'analyse du chapitre suivant. Elles sont issues pour partie du recensement de l'INSEE de 1990 (le

a. Nouvelle élection ou réélection, âge du Maire

Si l'étude de cette variable au sein de l'échantillon a montré que plus un élu était âgé, plus il avait de chances de critiquer les conseils de jeunes, il est intéressant de constater que ce résultat se confirme partiellement lorsque l'on étudie les 101 Maires des communes de plus de 2 500 habitants. Comme le montre le tableau 47 (ci-dessous), plus de la moitié des plus jeunes Maires d'Alsace ont en 1997 un conseil fonctionnant dans leur commune, contre 28% des Maires les plus âgés.

Tableau 47. Existence en 1997 de conseils de jeunes dans les 101 communes de plus de 2 500 habitants en Alsace en fonction de l'âge des Maires en 1995

Conseil de jeunes	Moins de 50 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Total
Pas de conseil	17	15	13	45
%	37.8%	48.4%	52.0%	
Projet de conseil	5	5	5	15
%	11.1%	16.1%	20.0%	
Conseil en fonctionnement	23	11	7	41
%	51.1%	35.5%	28.0%	
Total	45	31	25	101
%	100%	100%	100%	

Il est intéressant de constater que non seulement les Maires ayant créé un conseil de jeunes dans la période 89-95 sont proportionnellement les plus jeunes Maires de l'échantillon, mais également que 17 de ces 18 Maires se sont faits réélire en 95, alors que seuls 39 des 76 Maires n'ayant pas de conseils pendant cette période se sont faits réélire. Peut-on dire pour autant que la création d'un conseil de jeunes dans une commune semble rentable politiquement ? Il serait hasardeux d'y voir une simple relation de cause à effet.

taux de moins de 20 ans et le taux d'étrangers dans la commune), pour partie des résultats des élections municipales de 1995 (notamment le taux d'abstention) et des élections présidentielles de 1995 (pourcentage obtenu par le Front national au premier tour).

En 95, les Maires qui proposaient un conseil de jeunes (ou du moins qui en avaient le projet) et qui ont réussi à conquérir la Mairie sont nombreux : ils représentent exactement la moitié de tous les nouveaux Maires des communes de plus de 2 500 habitants en Alsace. Il est à noter qu'en Alsace, il semble particulièrement difficile de détrôner un Maire sortant : parmi les communes de plus de 3 500 habitants, 60,6% des sortants alsaciens ont été réélus en 1995, alors que, pour les communes de même importance, ce taux de réélection pour la France entière n'était que de 36,2%. Ce *conservatisme alsacien* bien connu peut être utilement mis en rapport avec l'équilibre politique particulier de l'Alsace.

b. L'exemple des enseignants

La présence importante d'enseignants parmi les agents de l'échantillon a été attestée dans les chapitres précédents. Le rôle particulier qu'ils occupent au sein des conseils a conduit le chercheur à vérifier plus systématiquement si la présence d'enseignants au sein de la municipalité pouvait être le signe d'une plus grande probabilité qu'un conseil puisse naître dans une commune.

Deux niveaux d'analyse ont pu être effectués à partir du repérage systématique des professions sur les tableaux des conseils municipaux consultés dans les Préfectures (communes de 2 500 habitants et plus).

A propos de la profession du Maire tout d'abord, on peut repérer une très légère tendance allant dans le sens recherché, notamment pour les projets datant d'avant 1995. Si parmi les Maires ayant mis en place un conseil avant cette date, 40% sont (ou ont été) enseignants, ce n'est le cas que de 32% de ceux qui n'ont aucun conseil ou projet de conseil dans leur commune. Pourtant, dans les projets récents, on ne trouve que 30% de Maires enseignants.

La tendance ne s'accroît pas beaucoup lorsque l'on considère la municipalité, c'est-à-dire le Maire et ses adjoints. Il faut tout d'abord signaler que l'on ne trouve que 26 communes de plus de 2 500 habitants en Alsace au sein desquelles la municipalité n'est composée d'aucun enseignant. Dans

les communes sans conseil ni projet de conseil de jeunes, les municipalités sans enseignants représentent 33%. Dans les autres, ce taux est de 21%.

L'étude aurait pu être poussée plus loin en considérant l'ensemble des conseillers municipaux de l'équipe majoritaire. Il se trouve que très souvent le conseil est coordonné par un adjoint. On peut tout de même affirmer que ce qui paraissait être une caractéristique propre aux conseils de jeunes ne reflète pas une réalité statistique dans les communes alsaciennes les plus touchées par le phénomène. Si les enseignants sont présents dans de nombreux conseils de jeunes, c'est qu'ils sont très présents au sein des conseils municipaux.

La prise en compte dans l'étude des autres professions en rapport plus ou moins étroit avec des enfants ou des jeunes ne remet pas en question ces résultats. Ces professions sont d'ailleurs très peu nombreuses en regard des enseignants au sein des municipalités. Sur 750 Maires et adjoints consultés, elles représentent à peine 2,5%, alors que les enseignants atteignent le taux de 18%.

De plus, le chapitre 5 a montré à propos des enseignants interviewés que leurs conceptions à propos des conseils de jeunes sont sans doute les plus diverses et qu'ils se retrouvent dans chacun des pôles repérés, même dans celui de la plus vive critique des conseils. De la même manière que les modèles de conception ont pu être mis en relation avec des tendances politiques, les enseignants qui font partie d'une municipalité dominée par un Maire qui affiche une appartenance politique précise se situent rarement à l'opposé du point de vue de leur tendance, même s'ils affichent un certain apolitisme. Cela est d'ailleurs également vrai des adjoints non enseignants. La quasi totalité des adjoints interrogés qui mettaient en avant leur absence d'engagement politique ont fini par reconnaître leur « sympathie » pour la tendance représentée par le Maire, ou même leur proximité de sa famille politique.

Enfin, les données recueillies pour les 101 communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants ne permettaient que trop rarement de différencier les instituteurs des professeurs, et, parmi ces derniers, la matière enseignée, ni

le type d'établissement fréquenté. Il faut donc rappeler les résultats plus approfondis concernant l'échantillon, et notamment, parmi les enseignants élus qui se sont chargés de concevoir et mettre en oeuvre des conseils de jeunes, la présence de nombreux professeurs d'histoire-géographie et de chefs d'établissements scolaires (surtout le principal de collège ou l'adjoint). Ces deux professions sont certainement celles qui rapprochent le plus du politique, la première par le biais intellectuel, la seconde par les contacts directs territoriales qu'elle occasionne (selon le type d'établissement) avec les instances politiques. Elles sont aussi en contact permanent avec les enfants et/ou les jeunes, même s'ils y sont élèves avant d'être citoyens.

De manière globale, la qualité d'enseignant ne semble pas en elle-même permettre une importante marge de manoeuvre sur les conseils de jeunes à l'intérieur des déterminations de l'espace communal. On peut être enseignant de droite ou de gauche, on peut reconnaître ou non, que ce soit au sein de la classe ou au conseil, de réelles capacités de l'enfant à agir et à émettre des avis originaux sur son environnement ou même sur des problèmes de société. Mais tel ou tel enseignant, en fonction de ses options, qui peuvent être considérées aussi comme des options politiques, ne se retrouvera pas dans n'importe quelle municipalité pour y développer sa conception à travers le conseil de jeunes.

c. Le parcours politique

Le chapitre 5 a montré que la conception des conseils de jeunes semble révéler une version idéalisée de la conception que les agents ont de la politique, et plus particulièrement de leur propre engagement politique local. Bien que ces relations ne soient pas toujours aussi simples et aussi systématiques, le fait que la plupart des élus de l'échantillon doivent leur position et leur pouvoir —si faible soit-il— au principe même de l'élection et aux règles démocratiques actuelles, permet de comprendre que la grande majorité d'entre eux reconnaissent dans l'élection le mode de désignation le plus légitime pour les conseils de jeunes.

Les rares conseils de jeunes étudiés qui n'ont pas utilisé ce mode de désignation ou qui n'y croyaient pas n'ont tenu qu'un ou deux ans (Daulwiller et Ohlkirch 1). Dans le cas de Frischbach, le projet ne s'est même pas concrétisé et le rejet du conseil municipal des enfants traditionnel semble se cristalliser dans le rejet du mode électif. Les représentants de cette municipalité ont une conception de la citoyenneté et de la participation dans laquelle la légitimité ne vient pas de l'élection, mais de la participation préalable à la vie d'un quartier, d'une association, à l'un des « lieux de citoyenneté ». Le conseil de jeunes rassemblerait donc des membres déjà acteurs dans la commune et ne viendrait que prolonger leur action en lui donnant une dimension supérieure. L'adjoint admet d'ailleurs que sa vision est assez « paradoxale » puisque lui-même est parvenu à sa position par le biais de l'élection.

D'autres cas limites sont significatifs. Pour le Maire de Jungwiller, l'élection, dans le cas des conseils municipaux d'enfants, est une loterie, un simulacre de démocratie, parce qu'elle ne parvient pas à élever au rang d'élu ceux qui, par leur engagement, leur motivation et leur compétence, mériteraient de se présenter et de se faire élire.

Le Maire de Grossthal va encore plus loin en ne reconnaissant pas aux enfants la compétence nécessaire pour faire partie d'un conseil municipal :

« G-M » : « Mais je s'rais d'accord ... à condition ... »

L'ENQUETEUR : « Ah ! A condition !! »

M. « G-M » : « ... que ... ss les gamins, qui rentrent, ou qui i i ou i qui sont candidats à ces trucs-là ... aient suivi pendant au moins trois ans des cours d'instruction civique au niveau de de ... leur classe ! »

La réaction négative de la plupart des élus du Front National interrogés face aux conseils de jeunes peut aussi être interprétée comme une vision particulière des règles démocratiques actuelles, perçues plus comme un obstacle à l'exercice du pouvoir, même si elles sont aussi perçues comme le seul moyen actuellement possible d'accéder au pouvoir, et cela de plus en plus depuis les victoires locales de Toulon et Vitrolles.

De ce point de vue, dans leur forme dominante, les conseils de jeunes, supposent, pour être mis en oeuvre, une profonde adhésion de leurs promoteurs aux lois démocratiques.

Secondairement, les conceptions peuvent varier en fonction d'une plus ou moins grande reconnaissance, chez l'enfant et/ou le jeune, d'une compétence à parler et à agir dans sa commune au nom des autres jeunes. C'est ce deuxième aspect qui produit des conceptions différentes. Les modèles les plus opposés ne font que révéler des oppositions propres à l'espace de production idéologique, dans un rapport plus ou moins parfait d'homologie structurale.

d. Discours et pratiques

A la lumière de l'analyse des différentes caractéristiques des acteurs, il semble que la plupart d'entre elles font plus varier les discours que les pratiques et la marge de manoeuvre des acteurs, même si elle est difficile à évaluer, semble relativement limitée.

Un Maire peut ne pas mettre en place un conseil. Jusqu'à une époque récente, plus un Maire était jeune, plus il était enseignant ou ancien enseignant, plus il était de gauche —ce qui est d'ailleurs moins vrai pour l'Alsace que pour le reste de la France—, enfin plus il avait d'adjoints enseignants ou proches des enfants ou des jeunes par leur engagement associatif, plus il avait de chances d'être tenté par l'expérience et de créer un conseil de jeunes. Encore fallait-il qu'il soit plutôt Maire d'une commune de quelques milliers d'habitants au moins.

Depuis les dernières élections municipales, ces critères ne semblent plus aussi déterminants. Avec la divulgation de la pratique du conseil de jeunes dans de plus petites communes et, dans le même élan, vers des communes situées plus à droite sur l'échiquier politique, les enseignants se font plus rares parmi les adjoints —bien qu'il soit toujours intéressant politiquement d'avoir dans son équipe un enseignant, surtout s'il exerce dans la commune même—.

Comme le montre l'analyse factorielle ci-contre (figure 25⁵⁶²), les Maires des communes ayant mis en place les plus récents conseils ne sont plus caractérisés par une dominante culturelle du capital, caractéristique de la première vague alsacienne d'avant 1995⁵⁶³.

Dans le cas où le Maire décide de créer un conseil, il peut en principe le modeler à sa façon. Mais, dans la logique de l'espace local, peut-il faire autrement que d'imiter et de se distinguer des modèles alentour en fonction de la taille de la commune et de l'appartenance politique ?

De plus, malgré la fréquente proximité politique entre le Maire et l'adjoint chargé de mettre en place la structure, le Maire doit composer avec l'adjoint correspondant et doit accepter que l'image particulière qu'il peut véhiculer du conseil ne soit pas exactement la sienne. L'analyse comparée des modèles de conception entre Maires et adjoints, mais également fonctionnaires, le cas échéant, d'une même commune de l'échantillon⁵⁶⁴ montre qu'il existe parfois des disparités de conceptions à propos d'une expérience qui est pourtant rigoureusement identique. Les disparités les plus grandes peuvent s'expliquer par un passé politique très différent (Querbruck, Ohlkirch, Frischbach) ou par des appartenances politiques concurrentes au sein de la même majorité (Ohlkirch), d'autres par la nature différente de l'intérêt porté à la structure —et donc du profit espéré— (Preschwiler, Landwihr).

⁵⁶² Les résultats chiffrés de cette analyse pour les quatre premiers facteurs se trouvent en annexe (cf. Tome 3, Annexe 111, pp. 331-332). Plusieurs analyses factorielles ont été effectuées faisant varier le choix de quelques modalités disponibles. Celle qui intègre l'âge du Maire n'a pas été retenue parce qu'elle n'apportait rien de plus à l'analyse. Elle contribuait peu au premier axe factoriel, un peu plus au second dans la mesure où ont été séparés les enseignants retraités de ceux qui sont encore en activité.

⁵⁶³ Il est intéressant de constater que les conseils de jeunes en cours de création ressemblent aux caractéristiques de ceux créés avant 1995, ce qui laisse présager, lorsqu'ils seront créés, d'une évolution moins radicale que la description qui vient d'en être faite. Une des interprétations possibles de ce retard consiste à dire que plus on va vers une prédominance du capital culturel chez le Maire et ses adjoints (présence plus forte des enseignants), plus la maturation du conseil prend du temps. L'autre manière de voir les choses est de dire qu'à droite, on serait plus efficace. Le choix de l'interprétation dépend d'où l'on parle au sein de l'espace politique.

⁵⁶⁴ L'analyse indiquée a été faite à partir des scores des agents de l'échantillon sur les deux premiers axes de l'analyse factorielle présentée à la fin du chapitre 4. Ce diagramme est présenté en annexe (cf. Tome 3, Annexe 112, p. 333) et, grâce aux numéros attribués à chaque agent dans la liste (cf. Tome 3, Annexe 84, pp. 198-200), peut permettre à un éventuel réutilisateur des données de vérifier toutes ces différences.

Mais les différences entre les discours sur les conseils de jeunes sont, de manière générale, plus marquées que les différences entre les pratiques. En dehors de la logique générale de la reproduction, dans le conseil de jeunes, des règles propres à l'espace politique, plusieurs autres raisons limitent les différences que laissent apparaître les modèles de conception.

La première raison est structurelle : les moyens humains et financiers à la disposition des élus ne permettent pas toujours de concrétiser leur volonté politique, et une priorité donnée aux réalisations concrètes comme symbole de la crédibilité des jeunes élus et du conseil se heurte souvent à l'inertie du fonctionnement municipal.

Un second obstacle est lié à la faible volonté politique de la majorité des élus du conseil municipal —et même des élus de la majorité— : le conseil est souvent porté par le seul adjoint coordonnateur et l'investissement éventuel de quelques rares autres élus s'effiloche au cours du temps.

Une troisième contrainte est liée à la nature des membres de la structure —enfants ou jeunes— et à la nécessité d'investir de l'énergie dans la cohésion du groupe et dans le maintien de la motivation des jeunes, avec le risque de voir le conseil se vider de ses membres au bout de quelques mois ou au bout d'une année. C'est ainsi qu'un conseil qui se voulait avant tout consultatif (Landwahr) et qui s'oppose dans le discours au modèle du conseil municipal des enfants de Schiltigheim, a été contraint de laisser une place à la réalisation concrète de petits projets, afin de mieux répondre au besoin de reconnaissance des jeunes. L'animation d'un groupe d'enfants ou de jeunes n'est pas facile. Le réflexe du Maire de confier le projet à un enseignant ou à un adjoint ayant une expérience concrète d'animation est souvent plus une nécessité pédagogique qu'un choix politique. De la même manière, le choix de l'adjoint le plus jeune peut fonctionner chez certains Maires comme illusion que la proximité d'âge pourrait favoriser la bonne animation du dispositif.

L'hypothèse pourrait même être avancée que l'une des raisons pour lesquelles les conseils seraient apparus plutôt d'abord dans les villes de gauche n'est plus une raison politique, mais que, devant un dispositif encore

mal connu des élus, ce sont d'abord les communes dont le Maire était enseignant et au sein desquelles il y avait le plus d'enseignants —voire d'animateurs ou d'éducateurs—, c'est-à-dire de professionnels de la relation pédagogique, que les conseils ont pris leur premier essor. Or ce sont justement les communes de gauche, à partir d'une certaine taille surtout, qui correspondent à ce critère. Maintenant que les médias ont fait savoir que « ce truc marche », la divulgation du phénomène se fait plus facilement dans les autres communes aussi.

Concernant la gauche et les enseignants, le rapprochement de certaines données statistiques peut parfois étonner. D.-G. LAVROFF donne pour chaque parti politique le détail des professions des Députés à la date du 26 mai 1986⁵⁶⁵. Cela a permis de déterminer le pourcentage d'enseignants dans chacun des principaux partis qui composaient l'Assemblée Nationale à cette date.

Tableau 48. Pourcentage d'enseignants par parti politique chez les Députés en 1986

Parti	PC	PS	UDF	RPR	FN
% d'enseignants	31,4%	47,6%	13,7%	11,0%	5,9%

En dehors du cas particulier des communistes qui ont accusé un certain retard et des membres du Front National qui, à cette époque, ne détenaient aucune ville, les pourcentages indiqués, s'ils reflètent la situation des Maires des villes moyennes françaises à cette époque —ce qui n'est pas improbable puisque déjà environ la moitié des Députés sont Maires—, semblent assez bien refléter le déséquilibre politique initial du développement des conseils de jeunes en France.

Cette comparaison n'a pas été faite pour tenter de prouver que le recours aux enseignants pour créer les premiers conseils ait été la cause d'un démarrage à gauche du mouvement, ni, inversement, que la présence des enseignants s'explique par le fait que l'esprit des conseils de jeunes ait été

⁵⁶⁵ Cf. D.-G. LAVROFF *Le système politique français*, op. cit. pp. 336-337.

au départ le reflet d'une idéologie de gauche, et plus particulièrement socialiste, incarnée peut-être par ces enseignants. Les données recueillies ne permettent pas de répondre à ces hypothèses.

On peut dire tout au plus que le développement du phénomène, dû en partie à la médiatisation laudative et à la dénégation du politique dans la démarche, s'est accompagné d'une diversification démographique, sociale et politique des communes et des équipes municipales concernées.

Il faut se demander si cette modélisation des conceptions effectuée, comme structuration de l'espace des prises de positions par rapport aux conseils de jeunes, correspond à une réelle opposition entre fractions politiques, ou si elle n'en est en fait que le reflet, sans qu'il y ait véritablement affrontement entre les agents ou entre fractions à ce sujet. Il semble bien que la deuxième solution soit la plus probable, compte tenu de l'absence quasi totale de débat politique sur le sujet, même au niveau départemental. Les conseils de jeunes semblent réussir à noyer les différences proprement politiques, ou du moins à les masquer. Certains débats apparemment anodins —comme le port de l'écharpe ou l'élection du Maire-enfant— sont souvent les signes extérieurs d'un affrontement entre des conceptions opposées des conseils, mais peuvent aussi bien incarner une opposition politique.

L'ANACEJ se donne pour but de fédérer les conseils de jeunes en France afin d'en assurer la promotion et le développement qualitatif. En fait, elle promeut essentiellement un modèle de conception particulier des conseils, celui situé au plus près du versant participatif. Celui-ci a une caractéristique intéressante (celle déjà repérée auprès des élus schillickois), celle de cumuler certains aspects des trois pôles conceptuels repérés ce qui permet effectivement de fédérer. Mais l'association ayant fédéré des communes ayant des discours très éloignés du sien, elle rentre inévitablement en conflit avec elles dans son travail « qualitatif »⁵⁶⁶. De plus, la diversification politique

⁵⁶⁶ Dans un article de la revue *Territoires* N° 352, Le Président de l'association nationale évoque sa gêne : « Bien sûr, certains conseils donnent encore d'eux une image trop caricaturale, montrant des jeunes écoutant les leçons d'un Maire ou d'un adjoint bavard ou ne montrant que quelques petits projets, avec peu de moyens humains et financiers » (A. MULLER, « Le dialogue jeunes-adultes », *Territoires*, op. cit. p. 19).

des conseils se reflète également parmi ses adhérents et des effets politiques indésirables se font sentir, comme la récente contestation sur la forte participation de fédérations d'éducation populaire au sein de ses instances dirigeantes, à qui l'on reproche implicitement de refléter plus la gauche que la droite⁵⁶⁷. L'expression « éducation populaire » plaît rarement aux hommes politiques de droite⁵⁶⁸. Des stratégies spécifiques ont dû être mises en oeuvre pour équilibrer un conseil d'administration qui ne reflétait plus sa « base ». La représentativité d'un échantillon (le conseil d'administration) par rapport à une population plus large (les adhérents) se définit toujours selon certains critères. Ceux-ci auraient pu être l'âge ou le sexe, ou encore l'origine géographique. En fait, les deux critères choisis ont été l'appartenance politique et la taille de la commune. C'est dans ce contexte que l'association a constitué courant 1995 un fichier spécifique reprenant systématiquement ces deux critères pour tous ses adhérents⁵⁶⁹. Le résultat de cette investigation n'a pas été divulgué au cours de l'assemblée générale et pour cause : malgré le développement des conseils dans les communes de droite en France —les villes de gauche ne représentaient plus que 47,4% des communes ayant un conseil en France fin 1994—, l'association restait encore largement dominée par les villes de gauche puisqu'elles représentaient au même moment 68% de leurs adhérents d'après ce fichier, les villes de droite, 24% seulement (les non-réponses 8%). Malgré cela, sans doute pour favoriser son attractivité vis à vis des communes de droite, et sous couvert des récents changements survenus dans la composition des conseils sur le plan politique et démographique (taille des communes), elle propose

⁵⁶⁷ Cinq des sept fédérations composant le « collège des fédérations d'éducation populaire » sont généralement situées plutôt à gauche : les Francas, la Ligue de l'Enseignement, les CEMEA, Léo LAGRANGE et la FCPE. Les Eclaireurs de France (EEDF) sont les « scouts laïques ». Les Scouts de France représentent la dernière fédération représentée (cf Tome 3, Annexe 113, p. 334)

⁵⁶⁸ On peut citer à ce propos les effets de la cohabitation de 86-88 sur un établissement public du Ministère de la Jeunesse et des Sports : en 1986, l'Institut National de l'Education Populaire devient l'Institut National de la Jeunesse, pour devenir, après le retour de la gauche au pouvoir, l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, où le sigle garde les traces des luttes symboliques dont il a fait l'objet.

⁵⁶⁹ La date précise de constitution de ce fichier n'a pas pu être précisée par l'association qui confirme cependant la liaison entre la constitution de ce fichier et l'objectif de modifier la composition du conseil d'administration.

de modifier la composition de son conseil d'administration pour arriver à la parité gauche-droite. Cette logique fédératrice de l'association est la condition nécessaire pour ensuite mieux agir sur les conseils adhérents, c'est-à-dire imposer une vision particulière des conseils de jeunes, et, à travers eux, peut-être une vision idéale de la politique ou une vision différente de la démocratie.

Cette dernière remarque est plus une question qu'une affirmation qui conduit à poser le problème de la signification sociale des conseils de jeunes et des tendances profondes qui peuvent expliquer leur développement. Quels sont les enjeux que ces structures peuvent représenter au sein de l'espace politique local ?

B. LES ENJEUX DU RECOURS A LA JEUNESSE

A. VULBEAU et N. ROSSINI ont mis en avant le caractère « flexible » des conseils de jeunes⁵⁷⁰ qui explique la diversité des pratiques. Mais cette flexibilité fait également partie du discours dominant sur les conseils de jeunes : aucun conseil ne se ressemble, il ne faut d'ailleurs surtout pas imposer un modèle unique, mais plutôt permettre à chaque commune d'adapter son projet en fonction de la réalité locale. Cette flexibilité semble aussi être l'une des conditions du développement des conseils par la possibilité qu'elle donne de se distinguer par la mise en place d'un conseil toujours original. Mais ce discours dominant a aussi pour fonction —ou au moins pour effet— de cacher l'*unicité* des pratiques, ce en quoi elles se ressemblent toutes, celles, parmi ses caractéristiques, à propos desquelles on ne se pose même plus la question de savoir si elles ont leur raison d'être et qui rentrent dans le domaine de l'évidence. Il s'agit principalement du mode de désignation quasi exclusif qu'est l'*élection*. Conçu par des élus, le conseil des jeunes, reproduit le scénario qui a procédé à leur propre légitimation politique. Cette donnée fondamentale produit des effets sur l'espace politique local et peut révéler des enjeux sociaux qui n'apparaissent pas à première vue.

1. Le recours à la jeunesse

Pour l'instant, l'étude a essentiellement travaillé sur les relations entre des caractéristiques des pratiques, des agents et de l'espace. Si ces relations sont parfois complexes, plusieurs types de logiques ont pu être révélées. De plus, une perspective diachronique —bien que limitée du fait du caractère récent du phénomène— a montré une tendance à une certaine divulgation de la pratique au sein de l'espace politique local.

⁵⁷⁰ A. VULBEAU, N. ROSSINI, *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : à la recherche d'un dispositif de participation*, op. cit. p. 116 et suiv.

Mais la pratique du conseil de jeunes, si elle est une pratique politique des élus locaux, s'exerce dans un cadre qui est l'espace communal, c'est-à-dire le territoire géographique et la population correspondante sur lesquels s'applique l'autorité des élus d'une commune. La quasi totalité des conseils de jeunes recrutent leurs membres parmi les seuls habitants de la commune. Même s'ils ne sont recrutés que dans une tranche d'âge donnée, les jeunes élus sont censés représenter *la jeunesse*.

Au-delà de tous les petits profits que peut procurer la mise en place d'un conseil et qui ont été largement décrits dans le chapitre 4, pourquoi certains élus ont-ils ainsi recours à la jeunesse ?

Au cours des entretiens, certains agents ont remis en cause les conseils de jeunes en arguant que ce n'était pas le rôle de la mairie ou des élus, mais celui de la famille et/ou de l'école, de s'occuper de l'éducation des jeunes au civisme. Ces élus, en dehors du fait qu'ils n'ont perçu dans leur appréhension des conseils de jeunes que le discours apparent —stéréotypé— qui en est véhiculé, posent un problème politique : qui définit le rôle des institutions, sinon l'Etat et qui oriente les voies de domination de l'Etat sinon les hommes politiques, ou du moins ceux qui détiennent les positions dominantes au sein du champ politique —même si l'Etat est lui-même dominé par des logiques socio-économiques— ? Or les conseils de jeunes semblent bénéficier d'un accord tacite de l'Etat. Si, depuis le développement récent des conseils de jeunes, l'Etat ne s'est jamais interposé et a plutôt encouragé ces initiatives —même s'il a tenté de les orienter—, c'est que les conseils de jeunes ne dérangent fondamentalement ni l'Etat, ni les formations politiques qui se taisent à leur sujet. On peut même avancer que les conseils de jeunes les arrangent, c'est-à-dire peuvent par certains côtés contribuer à les promouvoir à travers la reconnaissance qu'ils peuvent susciter de cette « politique au sens noble » : quel est l'homme politique qui ne s'attribue pas cette qualité ?

A partir de ce socle de légitimité au sein de l'espace politique, on peut remarquer que la jeunesse n'est pas une préoccupation nouvelle des politiques municipales —ni même des politiques de l'Etat⁵⁷¹—, même si cette préoccupation a conservé et conserve toujours un caractère facultatif —ou au moins non précisé— dans la détermination officielle des attributions légales des communes. En effet, même s'il existe dans certains domaines comme la prévention et l'animation de fortes incitations de l'Etat vis à vis des communes, on peut considérer que les actions en direction de la jeunesse conservent un caractère intermédiaire —objet de luttes— entre ce qui est du domaine de compétence municipal et ce qui ne l'est pas.

Mais ce qui est nouveau, c'est la volonté de représenter directement les jeunes par des jeunes, dans l'illusion que des jeunes —fussent-ils élus— puissent exprimer les besoins ou la volonté de l'ensemble des jeunes d'une commune. Les conseils de jeunes sont censés représenter *la jeunesse* de la commune.

Cette illusion n'est pas étonnante. Elle est au principe même de la démocratie représentative et elle définit en partie le champ politique lui-même : c'est-à-dire faire croire que, du fait de leur élection et par la prétendue représentativité et la légitimité qu'elle leur confère, l'opinion exprimée par quelques jeunes puisse représenter l'opinion, la volonté et les besoins de l'ensemble des jeunes qu'ils sont censés représenter et au-delà, de l'ensemble des jeunes de la commune.

Ainsi, les conseils de jeunes reproduisent le principe même qui est à la base de la qualité de ceux qui les mettent en place. D'où également la ressemblance entre la structure proposée aux enfants et/ou aux jeunes et la structure officielle qui, dans un double mouvement de légitimation, est en même temps une manière pour les élus de crédibiliser et de légitimer la structure mise en place, mais aussi en retour, dans une moindre mesure, une manière de crédibiliser et de légitimer à nouveau les institutions et les principes de la démocratie dont elle se veut l'image, et même parfois l'image

⁵⁷¹ Cf. F. TETARD « Les trente glorieuses. Recherche politiques de la jeunesse désespérément ... », *Territoires*, N° 362-363, op. cit.

idéalisée : les élus adultes demandent souvent aux jeunes élus d'assurer un aller-retour avec leurs électeurs qu'eux-mêmes ont du mal à pratiquer.

Les chapitres précédents ont montré comment l'engagement que proposent les élus aux enfants ou aux jeunes à travers les conseils de jeunes représente souvent aussi l'image idéalisée de leur propre engagement politique local. Ainsi c'est plus que l'image d'une institution —le conseil municipal— qui veut être valorisée, mais également l'image de l'engagement politique, et en fin de compte, de la politique.⁵⁷²

De ce point de vue, les conseils de jeunes ne remettent pas en cause l'ordre établi. Si l'une des fonctions que se donnent encore quelques représentants du monde théâtral est de conscientiser les spectateurs sur les incohérences de la société et parfois même de stopper la fonction plus traditionnelle de *catharsis* par des effets de distanciation brechtiens, la fonction des conseils de jeunes ne semble pas représenter une remise en cause ni de l'ordre politique, ni du mode de légitimation actuel, que l'on appelle démocratique, mais qui n'est en fait qu'une oligarchie masquée. Les conseils de jeunes semblent même contribuer au masquage par une apparente meilleure représentativité sociale de la population qu'ils sont censés représenter : plus grand équilibre filles/garçons, meilleure représentativité géographique selon les quartiers (grâce au mode d'organisation des élections choisis) ce qui a parfois pour conséquence une meilleure représentativité socioprofessionnelle. Ces modes d'organisation particuliers des élections ne sauraient remettre en cause celui appliqué aux élections du « vrai » conseil municipal.

Pourtant, si de nombreux élus continuent à recourir à la jeunesse de cette manière directe dans l'espace politique local, si les conseils de jeunes semblent pouvoir valoriser ou revaloriser la politique, ne faut-il pas comprendre que ces pratiques peuvent être mues par une perte de légitimité de ces élus et de l'espace politique ?

⁵⁷² A la limite, on pourrait avancer l'hypothèse que la façon de concevoir un conseil de jeunes serait révélateur de la façon dont on conçoit le conseil municipal dans lequel on se trouve et surtout du conseil municipal dans lequel on voudrait être, c'est-à-dire du conseil municipal idéal.

2. Une réaction à une perte de légitimité

L'abstentionnisme est une préoccupation des élus. Cette question n'a pas été abordée directement auprès des agents de l'échantillon, mais des investigations ultérieures ont permis de rendre compte que ce souci est dans certains cas très important. Il l'est logiquement dans la mesure où ce taux est en rapport direct avec ce que l'on pourrait appeler la *surface de légitimité* d'un élu. Même si le système démocratique actuel ne tient compte ni des abstentions, ni des votes blancs et nuls pour déterminer le résultat final d'une élection en général, le chiffre des abstentions est tout de même calculé. C'est même souvent le premier chiffre disponible. Celui-ci peut être utilisé politiquement par un élu pour dévaloriser la victoire de son adversaire. Quand il est particulièrement élevé, il peut également inquiéter un élu sur sa légitimité. En plus, le chiffre des abstentions joue tout de même, particulièrement pour les petits candidats, puisque le taux de 10% permettant à un candidat de se présenter au second tour est calculé sur le nombre des inscrits, et non sur celui des votants. Ce détail a son importance sur l'intérêt qu'ont la plupart des candidats en lice à inciter par tous les moyens le plus de citoyens possible à voter —et bien sûr à voter pour eux—.

Tableau 49. Taux d'abstention au premier tour des élections municipales de 1995 en Alsace en fonction de la taille de la commune⁵⁷³

Taux d'abstention	Abst.	Abst.	Abst.	Abst.	Abst.	Abst.
Taille de la commune	17-24%	25-29%	30-34%	35-39%	40-55%	moyenne
2500 à 3500 H	6	6	8	6	4	31.2%
3500 à 5000 H	2	14	8	0	0	28.4%
5000 à 10000 H	1	5	8	2	2	32.1%
10000 à 20000 H	0	1	3	6	5	38.0%
20000 H et +	0	0	1	1	4	41.17
Total	9	26	28	15	15	32.4%

⁵⁷³ Sources : *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 12 et 13 juin 1995 (calcul effectué après pointage des résultats pour chaque commune). Les huit communes de plus de 3 500 habitants dans lesquelles ne se présentait qu'une seule liste n'ont pas été intégrées aux résultats. Elles font apparaître un taux d'abstention anormalement élevé (42% en moyenne) du fait de l'absence de choix.

Le tableau 49 (page précédente) nous montre que les plus faibles taux d'abstention se retrouvent dans les plus petites communes et que ce taux est globalement proportionnel à la taille de la commune pour atteindre des sommets dans la plupart des villes de plus de 20 000 habitants. On retrouve pour l'ensemble des communes ci-dessus la tendance profonde repérée pour les 17 communes de l'échantillon⁵⁷⁴.

Mais on retrouve une nouvelle fois les effets du changement de mode de scrutin à 3 500 habitants. Deux interprétations sont possibles : le système du panachage ne semble pas favoriser la participation électorale ; ou alors c'est le scrutin de liste qui la favorise, malgré la tendance de fond qui fait que plus la taille de la commune augmente, plus on se désintéresse des élections. L'interprétation la plus judicieuse est sans doute la seconde parce que le taux moyen d'abstention pour les plus petites communes (moins de 2 500 habitants) n'est que de 27% environ. Ainsi, le taux anormalement bas de l'abstention au-dessus de 3 500 habitants correspond plus à un décrochage d'une courbe ascendante d'abstention, proportionnelle à la taille de la commune.

L'abstentionnisme peut également être étudié dans une perspective diachronique. Son évolution au cours du temps a fait dire à de nombreux politologues que l'abstentionnisme en France a toujours suivi une évolution en dents de scie et qu'il ne fallait pas s'en inquiéter. G. GRUNBERG, Directeur de recherche au CEVIPOF présente un tableau récapitulatif complet de l'abstention à toutes les élections sous la Ve République⁵⁷⁵ : si l'on ne prend en compte chaque année que le premier scrutin (puisque les études montrent que la participation électorale a tendance à chuter en fonction du nombre de scrutins dans l'année), les taux d'abstention de tous les types d'élection présentés augmentent depuis 1982 (à l'exception des cantonales de 1992). Concernant les élections municipales, les taux (déjà présentés au chapitre 4) sont en augmentation depuis les élections de 1977.

⁵⁷⁴ Cf. Tome 2, Chapitre 4, D, 2, b, Tableau 34.

⁵⁷⁵ G. GRUNBERG, « La participation politique », in *Cahiers français*, N° 276, op. cit. p. 38.

Sans aller plus loin dans la description du phénomène de l'abstentionnisme⁵⁷⁶, il y a lieu de s'attacher à l'image que peuvent en avoir les élus. Cette image n'est pas forgée seulement par l'analyse que se fait l'élu au soir d'une élection. Elle est aussi influencée par l'image qui en est véhiculée dans les médias. On peut observer un fréquent glissement interprétatif entre la montée de l'abstentionnisme et la baisse de la participation politique, voire de l'intérêt pour la politique. Ce glissement est dénoncé par les spécialistes. G. GRUNBERG explique que si l'intérêt déclaré pour la politique est fortement corrélé avec le niveau d'instruction, ce n'est pas le cas de la participation électorale⁵⁷⁷. P. BRECHON, professeur de sciences politiques à l'Université de Grenoble, explique que le phénomène de « dépolitisation » de la jeunesse généralement colporté par les médias et par des « militants d'hier, nostalgiques de leur combat politique et qui veulent croire que toute leur génération était à leur image », est « une thèse largement fautive⁵⁷⁸ » et que, au contraire, la compétence politique, la connaissance des institutions et des enjeux politiques a tendance à augmenter du fait de la montée générale du niveau d'instruction, et que la participation politique n'a pas baissé mais prend de nouvelles formes.

Ainsi, c'est l'illusion, chez les élus locaux, d'une certaine désaffection pour la politique, et non forcément sa réalité, qui peut contribuer à expliquer le développement des conseils de jeunes, considérés alors comme l'une des stratégies, parmi d'autres, visant à y réagir. Le schéma tentant de modéliser l'espace communal (figure 26 page suivante) permet de mieux situer dans un premier temps les limites de la surface de légitimité d'un élu local (mais cette partie du schéma pourrait s'appliquer à tout niveau de territoire).

⁵⁷⁶ F. HERAN minimise d'ailleurs le phénomène dans sa description des élections présidentielles de 1995 en définissant une nouvelle caractéristique : les « absents des deux tours » (cf. F. HERAN, D. ROUAULT, « La présidentielle à contre-jour : abstentionnistes et non-inscrits », *INSEE Première* N° 397, juillet 95, p. 1). Ainsi, lors de présidentielles de 95, le tiers des abstentionnistes du premier tour ont voté au second tour et ne seraient donc pas de vrais abstentionnistes. Cette minimisation n'est pas aussi valable pour les municipales puisque ce n'est qu'un abstentionniste du premier tour sur 10 qui a voté au second tour (cf. F. HERAN, D. ROUAULT, « La double élection de 1995 : exclusion sociale et stratégie d'abstention », *INSEE Première*, N° 414 - Novembre 1995, p. 1).

⁵⁷⁷ Cf. G. GRUNBERG, *Cahiers français*, op. cit. p. 37.

⁵⁷⁸ Cf. P. BRECHON, « S'engager autrement », *Le Monde des Débats*, op. cit. p. 8.

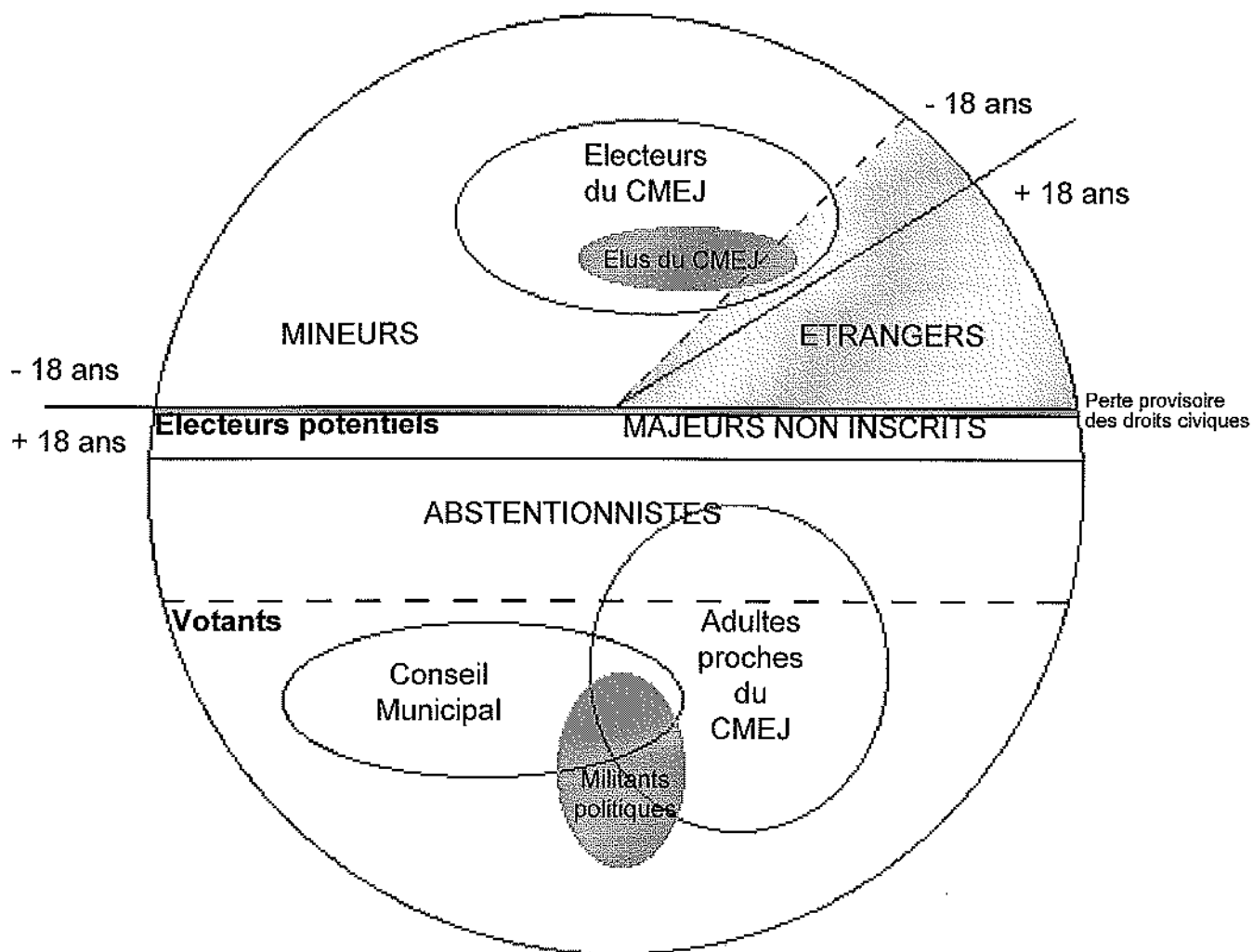


Figure 26. Tentative de modélisation de l'espace communal⁵⁷⁹

Explication du schéma

La schématisation comporte deux parties principales :

- les deux cinquièmes supérieurs qui représentent les mineurs, les étrangers, et une petite bande horizontale qui représente les majeurs ayant perdu leurs droits civiques. L'ensemble de cette population n'a pas le droit de vote. Elle a été doublement séparée entre mineurs et étrangers et entre

⁵⁷⁹ Les données de références utilisées pour respecter les proportions des surfaces (en dehors des ovales) sont celles de l'INSEE (taux d'étrangers et de mineurs en Alsace), de F. HERAN (op. cit.) pour le taux moyen de non inscrits en France (9% de l'électorat potentiel) et du taux moyen d'abstention en Alsace. Le petit secteur noir correspondant aux condamnés ou sous tutelle est évalué par F. HERAN à 310 000 personnes en France (environ 0,5%).

français et étrangers ; les électeurs du CMEJ se recrutent dans ces deux catégories (ce qui marque son originalité par rapport au conseil municipal)⁵⁸⁰

- le reste de la surface correspond à l'électorat potentiel. Il est subdivisé en plusieurs parties : les majeurs non inscrits (qui ne votent jamais, mais qui peuvent voter s'ils font la démarche de s'inscrire sur les listes) ; les abstentionnistes (les pointillés sont là pour indiquer le caractère fluctuant de cette population, mais la surface représentée a tendance à augmenter depuis 15 ans) ; les votants enfin, parmi lesquels on trouve les membres du conseil municipal, les militants politiques et les parents et les proches des jeunes élus du CMEJ.

Des proportions moyennes ont été respectées quant aux différentes surfaces horizontales et les secteurs délimités, mais pas pour les différents ovales (leur taille a été exagérée pour mieux les visualiser).

On voit nettement que les votants ne représentent qu'une minorité des habitants de la commune. Pour déterminer parmi les votants ceux qui participent effectivement à la détermination du résultat et de la prise de pouvoir de certains élus sur tous les habitants, il faudrait encore déduire un petit pourcentage de blancs et nuls (1 à 2%). La majorité absolue des suffrages exprimés représente alors à peine la moitié de la surface restante, et, en cas de maintien de plus de deux listes au second tour, certains Maires se sont fait élire avec moins de 40% des voix. Ainsi, les personnes qui ont réellement voté pour la liste du Maire ne représentent dans la commune que le cinquième des habitants. Au premier tour des élections municipales de 1995, ce pourcentage, comme le montre le tableau 50 (page suivante), peut osciller entre 20 et 40% pour les plus petites communes, mais descendre jusqu'à 11 à 16% dans les plus grandes.

⁵⁸⁰ Les pointillés entre mineurs étrangers et mineurs français sont illustratifs de la précarité du statut des mineurs nés en France de parents étrangers et du caractère aléatoire des statistiques à leur sujet..

Tableau 50. Pourcentages de voix obtenus par les Maires des communes de l'échantillon au premier tour des élections municipales de 1995 selon différentes populations de référence

COMMUNE	Nb de voix sur nb d'exprimés	Nb de voix sur nb d'inscrits	Nb de voix sur nb d'habitants
AROLSHEIM	47.0%	35.4%	26.4%
BERTSCHBACH	60.0%	45.0%	36.4%
CLIMBOURG	74.0%	55.4%	33.2%
DAULWILLER	48.0%	32.8%	23.5%
ECKWILLER	81.0%	54.7%	38.9%
FRISCHBACH	52.0%	33.1%	24.4%
GROSSTHAL	49.0%	29.3%	20.5%
HELLWIHR	65.0%	40.5%	27.6%
ILLFELDEN	45.0%	26.8%	18.9%
JUNGWILLER	68.0%	38.4%	24.0%
KOLTZHOFFEN	50.0%	25.4%	15.0%
LANDWIHR	53.0%	29.3%	16.5%
MELSBURG	29.0%	16.7%	11.8%
NORDWILLER	45.0%	23.5%	14.8%
OHLKIRCH	48.0%	26.8%	16.0%
PRESCHWILLER	37.0%	22.3%	11.9%
QUERBRUCK	53.0%	30.3%	15.9%

Cette vision abrupte des résultats électoraux pourrait susciter des critiques chez les profanes : il serait absurde de tenir compte, dans le pourcentage calculé, des étrangers, des mineurs, des non inscrits, des abstentionnistes ...

Mais toutes ces critiques renvoient à des questions fondamentales que l'on pose rarement parce qu'elles remettraient en question la validité même des règles du jeu démocratique actuel. Faut-il rappeler qu'il y a à peine plus de cinquante ans, les femmes n'avaient pas le droit de vote et que, quelques dizaines d'années encore auparavant, peu de gens se posaient la question de savoir si cette discrimination était légitime. Cela faisait partie de l'évidence pour l'immense majorité des citoyens, et des femmes elles-

mêmes qui, aujourd'hui encore, ont conservé quelques traces de ce sentiment d'incompétence statutaire liée au genre.

Ce n'est que depuis une quinzaine d'années que la question du droit de vote des étrangers fait l'objet d'une opposition déclarée et médiatisée entre différents partis, grossièrement entre la gauche et la droite.

La question de l'abaissement de l'âge du droit de vote est posée périodiquement mais a rarement abouti à des changements.

Ces extensions du corps électoral ont toujours été subordonnées à un calcul de profit électoral. Depuis la systématisation des sondages d'opinion, les hommes politiques ont dû constater que les profits que l'on peut en espérer ne sont pas aussi tranchés, ou qu'ils sont souvent conjoncturels.

Ce sentiment de réduction de la surface de légitimité des élus fait l'objet de nombreuses campagnes d'incitation des jeunes à l'inscription sur les listes électorales. Mais leurs effets sont limités, au point où une nouvelle possibilité a été récemment envisagée⁵⁸¹. Au cours d'une émission de télévision consacrée aux questions concernant la jeunesse⁵⁸², J. CHIRAC, Président de la République en exercice, constate que la « raison simple » pour laquelle « bien des jeunes, notamment dans beaucoup de banlieues ou de quartiers moins favorisés, ne votent pas (...), c'est que ils n'ont pas de carte d'électeurs ! Et ils n'en ont pas parce qu'ils n'en font pas la demande ! Naturellement ! ... Et c'est pas bien ! ... ». Pour réagir à cet état de fait, il affirme avoir demandé au gouvernement « de mettre à l'étude la possibilité pour les jeunes d'être systématiquement inscrits sur les listes électorales et donc de recevoir automatiquement leur carte électoral ». Pour justifier ce projet, il affirme que c'est là « la reconnaissance de leur qualité de citoyen et de leur responsabilité de citoyen ».

En fait de reconnaissance pour les jeunes, il s'agit là surtout de tenter d'assurer une certaine reconnaissance aux élus, tant la proportion de suffra-

⁵⁸¹ En fait, cette inscription automatique ne serait qu'un retour à la situation existant avant 1974.

⁵⁸² « Années 2000 : une chance pour tous ? », France 2, 10 mars 1997, émission en direct d'environ deux heures au cours de laquelle J.-M. CAVADA et W. LEYMERGIE interrogent J. CHIRAC.

ges exprimés parmi les citoyens en âge de voter a tendance à diminuer en France, c'est-à-dire tant leur base de légitimité diminue. L'argument est d'autant plus saugrenu que, quelques minutes auparavant, J. CHIRAC vante les qualités de volontariat de la jeunesse actuelle à grand renfort de sondages.

Que cette préoccupation atteigne les plus hautes sphères de l'Etat est significatif d'une volonté d'intervenir face à ce que l'on peut appeler la perception, par le monde politique, d'une certaine perte de légitimité.

La mise en exergue, par le schéma, de la surface de légitimité des élus (qui est valable pour les municipales, mais également à tous les niveaux territoriaux), n'est certes pas une révélation pour les sociologues. Mais il en est certainement une pour la grande majorité des citoyens : il illustre les propos de P. BOURDIEU à propos des mécanismes du pouvoir : « il n'est pas de pouvoir qui ne doive une part —et non la moindre— de son efficacité à la méconnaissance des mécanismes qui le fondent⁵⁸³ »

Mais il faut revenir un instant sur la fameuse montée de l'abstentionnisme déjà, abordée au chapitre 4. P. BOURDIEU explique⁵⁸⁴ que l'abstention pourrait à la limite être interprété comme un signe de santé de notre système démocratique. A la limite, un fin politicien doit, dans ses discours, ou du moins en apparence, se désoler d'un fort taux d'abstention, mais il doit intérieurement s'en réjouir, à condition que cette abstention soit celle, classique, des agents les plus privés de la compétence politique nécessaire pour produire un choix électoral.⁵⁸⁵

A cette remarque, il faut cependant ajouter deux aspects. D'abord, il ne semble pas que tous les hommes politiques aient une telle conscience de l'aspect positif que peut représenter l'abstention. Ensuite, il arrive un moment (comme pour le chômage d'ailleurs) où le taux est tellement élevé que l'effet inverse peut se produire et que la légitimité du procédé même de

⁵⁸³ P. BOURDIEU, *Questions de sociologie*, op. cit., p. 28.

⁵⁸⁴ P. BOURDIEU, « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, op. cit. pp. 55-56.

⁵⁸⁵ On pourrait comparer un homme politique qui s'afflige ou se désole d'un fort taux d'abstention à celui qui s'attriste du fort taux de chômage, signe presque normal d'une économie capitaliste.

l'élection puisse être remis en cause, et avec elle, la légitimité des élus. Enfin, l'abstention peut aussi être le fait d'agents ayant une compétence politique plus importante et peut alors présager de nouvelles stratégies comme la présentation de candidats « vote blanc » qui aurait tendance à se développer. Dans ce dernier cas, l'abstention n'est plus seulement une crainte de perte de légitimité dans les représentations des élus, mais elle devient une réalité dans les représentations d'une partie des électeurs, et le rejet des partis politiques traditionnels qu'elle symbolise devient encore plus gênant pour le monde politique.

Ainsi il semble qu'un fort taux d'abstention puisse être considéré, au moins par une partie des agents de l'espace politique, comme un signal d'alarme. Parmi les communes de l'échantillon, il faut citer par exemple Querbruck où ce taux atteint 42% aux dernières municipales, ou encore Koltzhoffen avec 48% (49,3% en comptant les blancs et les nuls). Dans les grandes villes, on se retrouve à des seuils relativement élevés. A Querbruck, où le phénomène est particulièrement développé, si l'on tient compte de la population totale en âge de voter qui ne s'est pas inscrite sur les listes électorales (24% environ des adultes en âge et en droit de voter), le taux d'abstention réel atteint plus de 56%.

Localement, les Maires sont incapables de changer la loi. Mais ils peuvent donner —ou se donner— l'illusion d'étendre virtuellement ce corps électoral. C'est sans doute une des significations des conseils de jeunes. Par ce lien direct avec des jeunes créé par le conseil des jeunes, le Maire prétend créer un lien direct avec *la jeunesse* de la commune. Il peut même prétendre parler au nom de *tous* les habitants de la commune (les jeunes, comme la fait apparaître visuellement le schéma, représentent à eux seuls une surface aussi grande que les votants, plus grande même si l'on y ajoute les adultes faisant partie de leur entourage adulte immédiat).

Une deuxième raison pouvant expliquer que les Maires ont le sentiment de perdre une certaine légitimité semble être la montée du Front National,

particulièrement sensible en Alsace. L'analyse des discours produits par les agents de l'échantillon (chapitre 4) a montré que ce phénomène est très présent dans les préoccupations de nombreux élus. Même si la présence concrète de ce parti ne se fait ressentir que dans les communes à partir d'une certaine taille (présence d'une liste Front National aux élections municipales), la présence virtuelle de ce parti se fait par l'intermédiaire des autres scrutins, et notamment les élections présidentielles à propos desquelles les chiffres⁵⁸⁶ ont montré que la taille de la commune n'intervient plus.

Si de nombreux observateurs affirment que le vote Front National est une réaction xénophobe, elle n'est absolument pas liée à la présence effective d'étrangers dans la commune, comme le montre le tableau 51 (ci-dessous), mais serait plutôt liée à une impression générale⁵⁸⁷.

Tableau 51. Pourcentage obtenu par le Front National aux élections présidentielles de 1995 en fonction du pourcentage d'étrangers dans les 101 communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants⁵⁸⁸

	FN <23%	FN 23-25%	FN 26-28%	FN 29-31%	FN 32-39%	Total
Etr <3%	2	6	3	3	1	15
Etr 3-4%	4	5	7	5	3	24
Etr 5-7%	4	10	7	2	4	27
Etr 8-12%	4	6	2	3	1	16
Etr 13-18%	2	6	6	2	3	19
Total	16	33	25	15	12	101

Plus qu'un vote xénophobe, le vote Front National peut être considéré comme une réaction vis à vis de la classe politique et au sentiment qu'elle est devenue incapable de résoudre les problèmes économiques du pays. En

⁵⁸⁶ Cf. Tome 2, Chapitre 4, D, 2, b, Tableau 36.

⁵⁸⁷ Même si l'on peut objecter à cet argument que le vote Front National est plus important dans les quartiers où justement les étrangers sont proportionnellement plus nombreux, les taux obtenus dans les villages où ces quartiers n'existent pas et où la proportion d'étrangers est proche de zéro tend à confirmer la première hypothèse.

⁵⁸⁸ Le pourcentage d'étrangers a été calculé pour le dernier recensement de l'INSEE (1990). Le pourcentage obtenu par J-M. LE PEN dans chacune des 101 communes étudiées provient des résultats parus dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 24 avril 1995.

ce sens, ce vote remet également en cause la légitimité du pouvoir politique. Le type de discours du Front National peut également faire croire à la fraction la moins cultivée de l'électorat qu'il pourra résoudre ces problèmes. Mais il est difficile pour un homme politique de dire aux électeurs qu'ils sont incapables de juger de la validité d'un programme, puisque ce discours est valable pour tous les partis, y compris le sien.

De la même manière, on aurait pu émettre l'hypothèse que la nécessité de permettre aux jeunes de s'exprimer au travers d'un conseil de jeunes serait liée à une proportion particulièrement forte de jeunes dans la commune. La confrontation de cette hypothèse avec la réalité des chiffres du dernier recensement INSEE conduit à son abandon : l'étude des 101 communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants permet d'affirmer qu'aucun lien de corrélation n'existe entre la proportion des moins de 20 ans et l'existence d'un conseil ou d'un projet de conseil de jeunes dans la commune (cf. tableau 52 ci-dessous). On peut même remarquer que les communes dont les taux de jeunes sont les plus forts sont celles qui produisent le moins de conseils ! Ce résultat provient du fait que, contrairement à ce que l'on croit généralement, les jeunes sont proportionnellement aussi présents en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 52. Relation entre taux de jeunes dans la commune et tentative de création d'un conseil de jeunes dans les communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants

Taux de moins de 20 ans	< 26%	26 à 27%	>27%	Total
Pas de conseil	19	22	21	62
Conseil ou tentative de conseil	17	17	5	39
Total	36	39	26	101

De la même manière, C. REGNIER a montré que si l'Alsace a toujours eu la réputation d'être « une population jeune », les faits ne le confirment absolument pas.⁵⁸⁹

⁵⁸⁹ C. REGNIER, « Les jeunes alsaciens au recensement », in *Saisons d'Alsace* n° 135 printemps 1997, p. 55. C. REGNIER montre dans cet article que cette rumeur n'est pas fon-

Ces remarques reposent le problème plus vaste des déterminants de l'action politique. Qu'est-ce qui va déclencher dans la tête d'un élu la volonté de répondre par une action concrète, ici, la mise en place d'un conseil de jeunes ? La conscience d'un problème, qui nécessite la production d'une réponse politique, est sans doute plus souvent le résultat d'une interprétation subjective d'une réalité médiée —et donc transformée— par les médias et le monde des conseillers politiques, que le résultat d'une analyse scientifique, que l'auteur d'une thèse universitaire ne peut faire autrement que de considérer comme plus objective.

Revenant au plan communal, on peut se poser la question de savoir si toute action municipale est politique. Que chaque commune considère qu'il lui faille son club de football, son court de tennis, sa salle polyvalente, sa piscine ou son festival, cela ne signifie pas forcément que les éléments désignés fassent l'objet d'enjeux politiques profonds ou que tel ou tel parti politique puisse s'approprier telle action comme lui étant propre. Mais cela ne veut pas dire non plus que ces enjeux locaux n'aient rien de politique. Ils font partie, à un moment donné, de la stratégie politique d'un Maire ou d'une municipalité pour la conquête de sa crédibilité locale.

C'est sans doute ce qui différencie le plus le conseil de jeunes des autres pratiques municipales : non seulement on le crée —ou non— pour faire —ou ne pas faire— comme la commune voisine, on le nomme, on l'organise en partie aussi pour ressembler ou se distinguer, mais en plus, quels que soient la forme adoptée et les discours qui l'accompagnent, le conseil de jeunes représente symboliquement non seulement le conseil municipal, mais aussi l'engagement politique local.

dée et que « l'Alsace occupe au sein des régions métropolitaines une position de milieu de tableau » et qu'elle est « moins jeune que les régions françaises voisines, Franche-Comté et Lorraine » (id. p. 55). Il va même plus loin en révélant que cette position moyenne de l'Alsace est moins due aux effectifs des moins de 20 ans qu'à la faiblesse de ceux des plus de 60 ans (pour cette dernière tranche d'âge, l'Alsace occupe le 19e rang sur les 22 régions).

3. Les jeunes : des hors-jeu temporaires

C'est dans ce climat de perte de légitimité des élus qui s'accroît depuis le début des années 80 au travers d'une montée de l'abstentionnisme et du vote Front National, et, parallèlement, au travers d'une montée de la violence dans les banlieues souvent exagérée par les médias⁵⁹⁰, que se développent les conseils de jeunes.

Devant la progressive réduction de l'espace de légitimité du conseil municipal (c'est-à-dire la réduction du nombre d'électeurs) due à l'accroissement de l'abstentionnisme (dans la commune comme dans l'ensemble de la France), au phénomène de non inscription sur les listes électorales (surtout des jeunes majeurs), et au discrédit croissant de la classe politique perceptible, dans l'interprétation des élus, par l'abstentionnisme mais aussi par le vote Front National —particulièrement élevé en Alsace—, le Maire et les élus semblent venir chercher, *hors* de la population qui les légitime dans leur fonction, de nouvelles populations au sein de la commune pour accroître leur légitimité⁵⁹¹.

Par le fait que le conseil de jeunes symbolise une pratique *noble* de la politique, les promoteurs de conseils peuvent vouloir faire passer d'eux-mêmes auprès de la population cette même image noble, qu'elle corresponde ou non à la réalité de leur pratique politique.

Cette revalorisation de leur propre image est aussi une revalorisation de la politique en général et ne va donc pas à l'encontre de l'ordre politique,

⁵⁹⁰ Une récente étude systématique des articles de presse parus dans les quotidiens régionaux sur une période donnée à propos de la violence dans les banlieues a montré qu'un simple fait divers a pu faire l'objet de plus de dix articles étalés sur plusieurs mois en passant de l'entrefilet jusqu'aux rubriques régionales et à l'article de fond (cf. « Les jeunes et les violences urbaines dans les quartiers alsaciens », *Les Cahiers de l'Observatoire*, N°18, juin 1996 (Observatoire Régional de l'Intégration et de la ville, Strasbourg). Une analyse plus systématique a été effectuée par P. CHAMPAGNE à ce propos : « La construction des "maïaises sociaux" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, décembre 1991, pp. 64-75.

⁵⁹¹ Les conseils des étrangers que l'on retrouve dans des grandes villes de gauche comme Querbrück ou Preschwiller obéissent sans doute à la même logique. D'autres stratégies d'accroissement de la légitimité consistent à viser des catégories de la population communale qui ne sont pas forcément exclues de la participation électorale : les conseils de quartiers (ou même les réunions de quartiers), les conseils des « sages », des « anciens », ou encore des « séniors ».

de la même manière que le recours aux élections confirme la légitimité du mode électif et donc des élus, quel que soit leur fonction politique.

En faisant participer des enfants ou des jeunes à un conseil de jeunes (qu'il faut, par différents moyens, crédibiliser aux yeux de la population), non seulement les élus prétendent que les jeunes élus représentent toute leur catégorie d'âge —et au-delà, tous les jeunes de la commune—, mais en plus, ils peuvent espérer toucher les habitants adultes (ceux avec lesquels ils entretiennent des liens familiaux ou de voisinage). Compte tenu de la faible proportion réelle de votants dans une commune, cet enjeu n'est pas à minimiser, surtout dans les plus petites communes. Pour reprendre le schéma réalisé (figure 26), la taille du sous-ensemble des « adultes proches du CMEJ » est d'autant plus grande que la taille de la commune est petite, mais, quelle que soit cette taille, il s'agrandit au fur et à mesure que se succèdent les promotions de jeunes conseillers (le rythme de renouvellement est, on l'a vu, relativement rapide).

Mais si les enfants ou les jeunes ne font pas partie des électeurs, s'ils sont hors-jeu politique, cet état n'est que provisoire et les élus peuvent espérer, comme l'analyse des discours l'a révélé, que les anciens membres du conseil de jeunes deviennent des citoyens actifs et viennent grossir les rangs des votants réguliers, voire de ceux d'entre eux qui sont le plus actifs dans leur engagement communal, ou même municipal.

4. Une initiation au jeu politique

Au sein de l'espace politique local —et même dans le discours d'une partie des promoteurs de conseils de jeunes, ceux qui, qualifiant les jeunes de futurs citoyens, disqualifient leur capacité politique actuelle—, les jeunes ne sont généralement pas considérés comme ayant un capital politique ou faisant partie du jeu politique. C'est d'ailleurs cette faiblesse qui fait leur force aux yeux de ceux qui y ont recours.

Mais en utilisant le mode de l'élection, avec tous ses attributs et ses rites, l'ensemble des promoteurs de conseils créent les conditions de l'attribution aux jeunes élus d'une certaine compétence politique : les uns

volontairement —ceux qui développent le modèle participatif—, les autres, involontairement. Ce mode est d'ailleurs l'une des raisons de l'unité des conseils de jeunes qui se cache derrière une diversité de dénominations, de tranches d'âge, de hiérarchisation interne, et surtout de discours. Très souvent, les jeunes sont élus avec le *matériel électoral* même qui sert à élire leurs aînés. Et si le lieu principal de l'élection est l'école, n'en est-il pas de même pour l'ensemble des élections en France⁵⁹² ?

L'une des préoccupations les plus fréquentes des élus (ou des fonctionnaires) chargés de coordonner les conseils de jeunes est l'aller-retour entre les élus et leurs électeurs. Il n'existe certainement pas un seul colloque traitant des conseils de jeunes qui n'ait abordé cette question, et cette préoccupation semble exister depuis que les conseils existent. De nombreux élus se plaignent de la grande difficulté à assurer cette liaison qui leur paraît pourtant fondamentale. Le lien de filiation qui existe entre conseil municipal et conseil de jeunes peut pourtant apporter quelques éclaircissements à ce sujet. En effet, cette difficulté est exactement celle qu'éprouvent les élus adultes qui tentent d'assurer cette liaison au cours de leur mandat. Les mêmes conditions produisent les mêmes effets, et c'est dans le principe même de l'élection —et de la *délégation* qui est en même temps sa conséquence et son essence— qu'il faut sans doute chercher les raisons de cette relation impossible (ou au moins difficile).

L'organisation d'élections n'est pas un exercice anodin, un exercice pratique « grandeur nature » d'éducation civique, comme tentent de le croire ou de le faire croire un grand nombre d'élus interrogés. Elle produit des effets sur la *nature* de la structure ainsi constituée et sur la nature de la relation qui relie les élus et leurs électeurs : les jeunes élus sont censés représenter leurs électeurs, tous les jeunes de leur tranche d'âge et, au-delà, tous

⁵⁹² Le choix de l'école correspond certainement à d'autres objectifs en ce qui concerne les conseils de jeunes, l'avantage principal étant d'avoir un public captif et d'augmenter ainsi la participation électorale. Mais n'est-ce pas la même raison qui amène le même choix pour toutes les élections ? L'école publique est un lieu qui non seulement est censé incarner la neutralité de l'Etat, mais qui est aussi conçu pour être au plus près des citoyens (notamment les écoles maternelles) et peut inciter à une plus grande participation électorale, dans le but d'accroître la légitimité des élus.

les jeunes de la commune. En faisant parler des jeunes au sein d'un conseil, les élus l'ayant mis en place prétendent faire parler la jeunesse. Cette « usurpation du mandataire⁵⁹³ » propre au phénomène de délégation qui est au coeur du champ politique est aussi l'une des composantes qui constitue le conseil de jeunes et qui conduit à dénommer la structure « conseil municipal des jeunes » et non « conseil municipal de jeunes ».

N. ROSSINI a étudié les répercussions que peuvent avoir sur les pratiques ultérieures et essentiellement sur les représentations des jeunes leur participation à un conseil de jeunes (à partir d'un échantillon de 60 anciens conseillers enfants ou jeunes issus de 16 communes différentes). Elle constate que les élections semblent constituer « le moment marquant du parcours » et, bien qu'elle ne fasse à aucun moment le parallèle avec le parcours d'un élu adulte, une grande partie de ses descriptions est extrêmement évocateur : « la fierté », « une marque de notoriété », « l'amour des autres à son égard », la « capacité à mobiliser les copains », « la reconnaissance par les autres »⁵⁹⁴. La comparaison avec l'élu adulte peut même aller jusqu'à la conscience, chez une partie des anciens jeunes élus, de la part d'arbitraire dans leur élection.

D'autre part, dans la plupart des conseils de jeunes étudiés dans les précédents chapitres, les organisateurs ne se contentent pas d'utiliser le matériel électoral de la mairie, ils *mettent en scène* les élections de manière identique, avec, la plupart du temps une véritable campagne électorale.

Ainsi, au-delà de l'instruction ou de l'éducation civique invoqués par de nombreux promoteurs, les conseils de jeunes semblent aussi avoir pour objectif implicite *une sensibilisation aux règles du jeu politique*, au sens d'une introduction à un fonctionnement par une sorte de *jeu de rôle*. Mais en créant un espace spécifique, on l'isole aussi de la « vraie » politique, on

⁵⁹³ Cf. P. BOURDIEU, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 51.

⁵⁹⁴ N. ROSSINI, *Les répercussions de la participation des jeunes aux conseils*, op. cit. pp. 22-23.

maintient les jeunes dans une salle de jeu qui ne leur permet pas d'agir et de gérer avec les élus⁵⁹⁵.

Quels que soient les détails d'organisation et les discours qui accompagnent les conseils de jeunes, c'est le fait même qu'une municipalité décide de créer ce type de structure qui produit certains effets. A travers son ancrage municipal, le conseil de jeunes reproduit le *modèle local*. Le choix quasi unanime du mode de l'élection mais aussi le choix non moins répandu d'une limitation géographique des conseils au territoire communal contribuent à faire des conseils de jeunes un *modèle de la légitimité locale*. La pratique du conseil de jeunes —en tant que stratégie municipale— traduit une profonde reconnaissance du modèle existant du pouvoir local et assure en quelque sorte sa reproduction : le conseil municipal crée le conseil des jeunes à son image. Ce qui en subsiste est d'ailleurs surtout son image, puisque le pouvoir reste aux mains des élus —et, plus précisément, aux mains d'une partie d'entre eux—. Alors que dans les années 80, de nombreux discours évoquaient encore le partage du pouvoir, la plupart des élus reconnaissent maintenant que le pouvoir ne change pas de mains, bien que les jeunes soient associés au pouvoir, ou au moins à un fonctionnement politique.

5. Une place pour les jeunes au sein du champ politique ?

Si les analyses et les nouvelles hypothèses évoquées plus haut peuvent faire croire que les seuls bénéficiaires de la mise en place des conseils de jeunes sont les élus de la commune, l'espace politique local et, au-delà, le champ politique, il n'en reste pas moins que les jeunes membres de ces structures, mais aussi l'« entité » qu'ils sont censés représenter —la jeunesse—, tirent également certains profits de leur investissement.

Parler de conseils municipaux de *jeunes* —et non de conseils communaux de la *jeunesse*—, c'est déjà reconnaître les jeunes en tant qu'acteurs,

⁵⁹⁵ C'est là la grande déception de nombreux animateurs de conseils qui se désolent du manque de relations entre les élus adultes et les jeunes élus, et surtout du manque d'intérêt des premiers pour les seconds.

—et non en tant qu'état—, mais c'est aussi contribuer à —ou prétendre— faire exister les jeunes en tant que groupe social, c'est faire croire que ce groupe social existe dans une commune, parce que, en créant un organe représentatif des jeunes, l'organe ainsi créé parle au nom de ceux qui les ont élus, mais aussi au nom de ceux qui se sont abstenus, selon les règles démocratiques en vigueur. Ce qui est en jeu aussi, secondairement, c'est l'identité communale. De la même manière qu'un Maire a intérêt à faire croire qu'une commune est une communauté, une entité qui a des frontières —et cette croyance est particulièrement forte en France par rapport aux autres pays européens—, faire croire que les jeunes de sa commune forment une entité, qu'il est possible de représenter au sein d'une structure représentative permet de contribuer à renforcer la cohésion communale. Or le sentiment d'appartenance communale est loin d'être une réalité forte pour l'ensemble des habitants : le fait même d'habiter la commune —ce qui pour certains élus ne signifie plus autre chose que d'y avoir une boîte aux lettres l'année de l'élection— suffit-il à créer un groupe ?

Plusieurs études ont montré que la participation à un conseil de jeunes a peu d'effets sur la participation ultérieure des jeunes dans d'autres lieux. Dans sa plus récente étude, N. ROSSINI va jusqu'à conclure que le type de participation proposé par les conseils en est la cause principale : « l'action et la consultation autorisée dans un cadre et un espace autorisés, prévus pour le faire, tend à les rendre dépendants de ce cadre de permission dont ils ont du mal à s'émanciper pour continuer à agir⁵⁹⁶ ».

Pourtant elle insiste également sur le fait que, tout au long de la période d'exercice de leur fonction d'élu, les jeunes concernés participent réellement à la définition d'un certain nombre de projets concernant leur environnement local, et que, en dehors du marquage fort de l'expérience électorale, les effets de leur expérience sur leurs représentations ne sont pas négligeables.

⁵⁹⁶ N. ROSSINI, *Les répercussions de la participation des jeunes aux conseils*, op. cit. p. 116.

Elle fait référence à A. TOURAINE et M. WIEVIORKA quant au sens qu'ils donnent à la notion de participation —sens qui aurait provoqué une certaine méfiance chez les acteurs sociaux des années 60-70— et le met en rapport avec la question des conseils : « participer, c'était en définitive faire le jeu du système⁵⁹⁷ ». En effet, les conseils de jeunes n'apprennent pas la contestation aux jeunes. Les quelques rares critiques que l'on entend parfois lors de colloques en sont devenus presque le piment nécessaire à ce que certains promoteurs jugent un colloque réussi, ce « plus » qui relève un plat généralement trop fade sur le plan de la critique. Même ceux qui choisissent les adolescents plutôt que les enfants, jugeant la seconde solution trop facile, ceux qui acceptent le risque de la critique et s'arment pour cela au point de retarder le lancement de leur conseil, se disent finalement presque déçus de l'absence quasi totale de contestation (Querbruck).

Malgré tous ces éléments, le fait d'associer les jeunes, même partiellement, au fonctionnement municipal reste un fait nouveau dans l'espace politique. La reconnaissance des capacités des enfants et des jeunes à participer à la réflexion et à l'action sur leur environnement, même si cette reconnaissance n'est pas caractéristique de tous les conseils et que ce discours a souvent plus d'ampleur que les pratiques qui en découlent, n'est certainement pas sans effets sur l'évolution du statut du mineur dans la société.

Cette remarque appelle une dernière fois à s'interroger sur l'âge comme donnée sociale et donnée politique.

Comme l'a montré le chapitre 4, l'âge d'un Maire ou l'âge moyen d'une équipe prenant le pouvoir semble, dans les stratégies d'accès au pouvoir politique local, faire partie intégrante des propriétés pouvant fonctionner comme capital, et ceci d'autant plus que cet âge se différencie de celui de l'équipe rivale. Cette propriété est synonyme de renouvellement, de changement et peut attirer la confiance d'une partie des électeurs. Les agents qui comptent sur l'effet de cette propriété dans leur conquête du pouvoir (ou

⁵⁹⁷ M. WIEVIORKA, « Critique de la participation », *Informations Sociales*, N° 43, 1995, p. 15 (cité par N. ROSSINI, op. cit. p. 115).

dans sa conservation en rajeunissant l'équipe) semblent, en créant un conseil de jeunes, reproduire symboliquement cette *confiance dans les plus jeunes*, sur laquelle ils fondent leur stratégie d'accès au pouvoir —marquant donc publiquement leur propre souci des plus jeunes—. Le conseil de jeunes, dans une perspective politique, peut ainsi devenir dans certains cas le symbole de la confiance dans les plus jeunes. Une stratégie analogue peut d'ailleurs diamétralement s'y opposer, lorsqu'est affirmé le souci des personnes âgées, ou, plus finement, des anciens ou des sages, qui représentent la sagesse et l'expérience, que les prétendants à la conquête ou à la conservation du pouvoir tentent d'utiliser pour faire croire en leur propre expérience et sagesse, symboles d'une certaine confiance dans le passé et dans les valeurs établies qu'il faut conserver. Certaines communes jouent ainsi sur les deux tableaux, espérant par là s'accorder la confiance d'un électorat d'autant plus large. La présente étude n'a pas la prétention de conclure sur la réalité de l'effet produit par ces discours et programmes sur l'électorat, mais cette illusion semble exister au moins dans les stratégies de certains agents de l'espace politique local.

L'âge a depuis longtemps déjà été repéré comme une donnée qui varie en raison inverse de la compétence politique⁵⁹⁸. Mais ces résultats se basent le plus souvent sur des échantillons de personnes majeures. Que devient la compétence politique avant 18 ans, avant 15 ans ? A. PERCHERON fait remarquer que cette variable, pourtant si complexe dans ses effets, est l'une « des trois données constitutives des échantillons sur quotas des sondages d'opinion et des cinq variables explicatives, considérées comme fondamentales, et figurant, à ce titre, dans tous les rapports d'enquête⁵⁹⁹ ». Pourtant, même là on ne descend jamais sous 15 ans pour décrire les variations. Quand A. PERCHERON aborde des âges inférieurs, c'est alors sous l'angle de la socialisation politique.

⁵⁹⁸ Cf. P. BOURDIEU, *La distinction, critique sociale du jugement*, op. cit. pp. 464 et 466.

⁵⁹⁹ A. PERCHERON, R. REMOND, *Age et politique*, Ed. Economica, Paris, 1991, p. 143. Sur l'attrait de la variable âge pour le statisticien et les enjeux qu'elle révèle, on peut citer aussi : L. THEVENOT, « Une jeunesse difficile, les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26-27, mars-avril 1979, pp. 14 et suiv.

En affirmant une certaine compétence politique des enfants, en reconnaissant leur capacité de prendre des responsabilités « à treize ans déjà » (pour reprendre une partie du titre du livre de C. JODRY), les promoteurs de conseils trahissent la relation que les *plus vieux* entretiennent généralement avec les *plus jeunes*, en l'occurrence les « maintenir en état de «jeunesse», c'est-à-dire d'irresponsabilité⁶⁰⁰ ». Contrairement à certaines situations où ce sont les jeunes eux-mêmes qui revendiquent une plus grande compétence —liée à leur détention de nouveaux savoirs apparus récemment— et un plus grand enthousiasme et dynamisme⁶⁰¹, dans le cas des conseils de jeunes ce sont paradoxalement les *plus vieux* qui tentent d'imposer l'idée que les *plus jeunes* sont compétents, et qui vont mettre en exergue, dans une sorte d'exaltation, d'exagération, les capacités des enfants ou des jeunes, l'originalité de leur vision du monde qui les entoure, et le sérieux de leur engagement.

Cette reconnaissance de capacité et le fait d'associer concrètement des jeunes à un fonctionnement politique local signifient-ils pour autant que ceux-ci font réellement partie du champ politique, même provisoirement, le temps de leur mandat ?

Certaines stratégies politiques locales peuvent viser une extension du champ du politique sans vouloir modifier le champ de la politique : en créant une relation directe avec des enfants ou des jeunes, et indirecte, par délégation, avec l'ensemble de la jeunesse de la commune, le but et l'effet de la mise en place de ces structures ne semble pas être de faire entrer les jeunes dans le champ politique, mais plutôt de faire entrer la préoccupation de la jeunesse dans le champ de la politique.

⁶⁰⁰ Cf. P. BOURDIEU, *La distinction, critique sociale du jugement*, op. cit. p. 557.

⁶⁰¹ Cette logique semble d'ailleurs plus apte à décrire la plupart des conseils de jeunes des années 60.

C. DISCUSSION, LIMITES, ENJEUX

Si les conclusions de la recherche ont permis d'abord de dégager les principaux mécanismes qui déterminent le développement du phénomène des conseils de jeunes en Alsace, puis de montrer comment les caractéristiques propres à l'espace politique local se conjuguent avec celles liées aux acteurs dans un espace de liberté limité, et enfin de montrer que d'autres déterminations plus profondes sont en lien avec un sentiment de perte de légitimité des élus, un certain nombre de limites doivent être évoquées en rapport avec les hypothèses de départ, avec les choix méthodologiques et théoriques, mais aussi du fait de l'implication du chercheur.

1. Quelques interrogations en suspens

Une grande partie des hypothèses avancées se sont trouvées vérifiées. La logique propre à l'espace politique local s'exerce sur les conseils de jeunes parce que ce sont des stratégies municipales —mais aussi politiques— particulières. Si les profits électoraux et politiques que peuvent en tirer les Maires qui les mettent en place existent indéniablement, leur importance est plus faible que ce qui était suspecté. De même, si le conseil de jeunes est pour de nombreux élus le symbole d'un idéal de la politique —et surtout de leur propre engagement politique local—et participe de ce fait à une revalorisation de la fonction politique, il n'a pas été complètement prouvé que la raison profonde du développement du phénomène soit liée à une réelle perception par les élus d'une perte de légitimité de leur action politique voire de leur statut. Tout le laisse à penser, mais cette partie de la démonstration reste à l'état d'une nouvelle hypothèse.

Les élus concernés par la promotion des conseils de jeunes —même s'ils défendent avant tout l'engagement local et l'espace politique correspondant— agissent effectivement comme défenseurs de l'ordre politique. Rares sont d'ailleurs ceux qui dénoncent les « affaires », particulièrement —et c'est logique— parmi les plus engagés politiquement. Plus qu'une *purification de*

la politique, les effets attendus —rarement consciemment— par les élus seraient plutôt une purification de l'image qui en est donnée.

Les profits politiques des élus à l'intérieur des réseaux de pouvoir internes à la commune —et notamment vis à vis de certains groupes de pression ou d'institutions qui pouvaient revendiquer jusque là le monopole de la représentation de la jeunesse— ces profits sont nettement moins importants que ce qui était supposé. Peu de conflits sont perceptibles, en dehors des plus grandes communes étudiées. Même si le choix de l'échantillon ne comportant que des élus ou des fonctionnaires municipaux peut expliquer en partie l'absence de ces enjeux dans les propos recueillis et les représentations qu'ils révèlent, il semble que là n'est pas l'enjeu principal.

Les profits tirés par les promoteurs des conseils sont d'une part portés par l'image presque toujours positive donnée par les médias et par la quasi absence de critique de la part des opposants politiques. Ce phénomène semble très lié au principe de dénégation du politique qui traverse l'ensemble des discours sur les conseils. L'hypothèse principale est de ce point de vue en grande partie confirmée.

Le visage des conseils est bien modelé en partie par le jeu de l'imitation / distinction vis à vis des communes alentour et de certains modèles où Schiltigheim fait l'objet d'une reconnaissance presque unanime, en partie par les caractéristiques des agents et de la compétence qu'ils estiment avoir pour encadrer des enfants ou des jeunes. Mais ce visage est aussi déterminé par les oppositions propres au champ politique : ce sont en fait surtout les discours sur les conseils qui reproduisent —quoique imparfaitement— l'espace des tendances politiques (qui sont des prises de position particulières) et des appartenances politiques. Mais, en dehors des discours produits, les caractéristiques personnelles des promoteurs ont certainement été trop peu mises en relation avec les caractéristiques organisationnelles des conseils, et il est donc difficile de préciser comment les unes ont pu influencer les autres. Les discours semblent en fait varier beaucoup plus que les pratiques.

2. Exploitation et limites des données recueillies

Certaines données recueillies au cours de l'enquête, qui ont parfois nécessité un investissement en temps très important —il s'agit essentiellement des tableaux des conseils et de certaines caractéristiques des communes, et particulièrement les budgets—, ont été peu utilisées au cours de la démonstration. Le travail accompli était nécessaire, mais il a surtout été utilisé pour appuyer l'analyse des discours. Comme évoqué plus haut, un travail systématique de mise en relation des discours et des pratiques aurait certainement apporté plus d'éléments et aurait notamment confirmé ce qui a été repéré : un plus grand resserrement des pratiques en regard de la disparité des discours qui les accompagnent.

Concernant l'échantillon de communes, les principaux manques concernent les petites communes, au sein desquelles aurait pu —et certainement dû— être choisies une ou plusieurs communes n'ayant jamais projeté de mettre en place un conseil (surtout qu'elles sont les plus nombreuses dans ce cas, et en effectif et en pourcentage). Mais en dehors de cela, la diversité des autres communes choisies a été un atout dans l'exploration et la compréhension du phénomène alsacien.

Par bien des aspects, l'Alsace se distingue du reste de la France. Mais le cas alsacien, d'abord par la richesse et la diversité des expériences de conseils de jeunes, mais aussi par le fait que, dominée politiquement par la droite, elle met en scène certaines oppositions qu'un département où les conseils ne seraient qu'une pratique de gauche interdirait de comprendre. De ce point de vue et parce que l'histoire des conseils est déjà longue en Alsace —aussi longue que l'histoire « officielle » de conseils en France puisqu'on la fait naître si souvent à Schiltigheim—, le cas alsacien, plus que certains autres départements, permet de comprendre l'évolution du phénomène sur le territoire national. Quelques inconvénients subsistent, notamment l'absence de municipalités communistes qui n'a que bien partiellement pu être comblée par les trois membres du parti communiste interrogés, les

discours de deux d'entre eux n'ayant pu que difficilement être séparés compte tenu de leur astucieuse proximité spatiale au moment de l'entretien.

Enfin, la mise en perspective du phénomène des conseils de jeunes en Alsace et son évolution dans le temps ont nécessité un travail spécifique de récolte de données extrêmement intéressant sur les 101 communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants, mais qui n'était pas prévu au départ. Concernant les caractéristiques recueillies, de grandes difficultés ont été rencontrées dans la détermination de l'appartenance politique des Maires : de plus en plus, la dénomination des listes et les commentaires des journalistes ne révèlent plus cette appartenance. On peut d'ailleurs se demander si ces pratiques ne sont pas cohérentes avec les conclusions de la thèse, et si l'absence de plus en plus fréquente d'une identification politique d'une liste n'est pas en rapport significatif avec le sentiment de perte de légitimité de plus en plus grand des agents du champ politique.

Concernant le recueil des données que représentent les 75 interviews effectués, il semble nécessaire de revenir sur la manière dont l'enquêteur a introduit l'entretien —en exposant le sujet aux enquêtés— et a en quelque sorte masqué les aspects plus politiques de l'objet de la recherche. Ce masquage partiel de l'objet (le fait de noyer les aspects plus politiques de la quête d'information) est la reproduction même des caractéristiques propres aux stratégies à l'œuvre dans le domaine des conseils de jeunes : il faut masquer l'enjeu politique des conseils, il faut masquer les aspects politiques qui peuvent conduire les promoteurs à promouvoir les conseils. A ce titre, il est particulièrement intéressant d'évoquer les multiples précautions que prend N. ROSSINI pour parler de ces aspects dans son dernier rapport d'enquête (enquête commandée par l'ANACEJ).⁶⁰²

Enfin, il faut également signaler la recherche du rapport entre la conception de la politique par l'agent et sa conception du conseil de jeunes comme pratique politique. En effet, au cours des entretiens, l'enquêteur a peut-être quelquefois forcé ce lien, au point où quelques enquêtés ne l'ont

⁶⁰² N. ROSSINI, *Les répercussions de la participation des jeunes aux conseils*, op. cit. p. 56.

pas compris. En fonction de son niveau d'instruction, l'enquêté est plus ou moins capable de comprendre la problématique politique sous-jacente à la question, notamment quand celui-ci s'en remet à son parti pour pouvoir répondre, la question des conseils de jeunes n'ayant justement pas de réponse politique spécifique à l'intérieur des partis. D'où la place prépondérante que prend l'*ethos* de classe et l'*habitus* dans la réponse à la question⁶⁰³. Un problème politique n'est politique et n'existe que dans la relation entre deux ou plusieurs groupes antagonistes (c'est-à-dire en concurrence pour imposer la représentation légitime du monde social et de l'action légitime sur ce monde). Or tout est fait dans le domaine des conseils de jeunes pour éviter un affrontement politique, pour éviter d'en faire un enjeu politique pour les raisons déjà évoquées, inhérentes à la constitution même des conseils et à la qualité de leurs membres. C'est là aussi l'une des clefs permettant de comprendre la diffusion du phénomène dans des communes d'obédience politique différente⁶⁰⁴.

⁶⁰³ Cf. P. BOURDIEU, *La distinction, critique sociale du jugement*, op. cit. pp. 502-506.

⁶⁰⁴ Il est intéressant de constater les réactions politiques du Sénat à l'évocation récente de l'abaissement de 23 à 18 ans de l'âge minimum requis pour faire partie d'un jury d'assises (ce projet avait été proposé par le Ministre de la Justice et avait eu l'assentiment de l'Assemblée Nationale). Cette proposition a provoqué un tollé sur tous les rangs du Sénat. Tous les groupes parlementaires, des communistes au RPR, ont dans un même élan violemment refusé la proposition — en insistant au passage sur ce que cette réaction avait de *transpolitique* — en arguant de l'*incapacité* d'un jeune de 18 ans à supporter psychologiquement une telle situation et à la nécessité de le *protéger*. Le Ministre appuyait sa proposition sur le fait que, puisqu'un jeune est passible de cette juridiction, il est logique de lui permettre également de participer à son contrôle, et en faisant également référence à la majorité civile. Les prises de position des Sénateurs sont étonnantes compte tenu de l'organisation, quelques semaines seulement avant cette séance, d'une assemblée des Sénateurs-juniors qui était censée faire participer des mineurs élus dans toute la France à la rédaction d'une charte destinée à faire entendre et faire peser les représentations qu'ont les jeunes des grands problèmes sociaux actuels. R. BADINTER (groupe socialiste) insiste sur la nécessaire différence entre « l'exercice d'un droit, celui de voter, et l'exercice d'un pouvoir, celui de juger » (p. 1648) ; B. PLASAIT (groupe des républicains et indépendants) affirme que « 18 ans, c'est l'âge de tous les doutes, la fin de l'adolescence, le début de l'âge adulte, sans l'expérience des choses de la vie » (p. 1639) ; M. PAGES (groupe communiste républicain et citoyen) se fait l'écho de l'ensemble de son groupe en expliquant que « nous estimons que, paradoxalement, fixer l'âge requis pour être juré à 18 ans renforcera le rôle des magistrats professionnels, étant donné les difficultés inévitables qu'auront les jeunes à se forger une opinion » (p. 1697). Cette dernière réponse révèle, comme les autres, une conception très minimale des capacités de jugement des jeunes de 18 à 22 ans. Que dire alors des mineurs ? (toutes les citations ont été tirées du *Journal Officiel de la République Française, Sénat, Débats Parlementaires*, séances du 25 et 26 mars 1997).

3. La fonction d'une théorie

Le propre du politique est de vouloir imposer sa vision du monde social et des divisions qui le traversent, les représentations du monde social ainsi produites contribuant à le modeler et le transformer, de même le sociologue propose sa propre vision de ce monde social qu'il étudie, et essaie de l'imposer dans l'espace des visions sociologiques de celui-ci, mais également au-delà, puisque la sphère d'influence du sociologue dépasse le monde restreint des sociologues —du moins faut-il l'espérer—.

Le principal danger consiste dans le rapport qu'entretient le sociologue avec les théories auxquelles il se réfère, que cette référence soit explicite ou implicite, que la ou les théories soient produites par lui-même ou par d'autres. Ces théories orientent sa vision du monde social et, si son étude est valable, elles orienteront également son choix sur des outils d'analyse adaptés ou, dans le meilleur des cas, sur la manière dont il se forgera ses propres outils d'analyse de la réalité. Or, cette réalité existe-t-elle en elle-même ? N'est-elle pas en partie le produit de la vision du sociologue ? La réalité étudiée étant par essence, dans le cas de la sociologie, une réalité *sociale*, on peut se demander si le terme *réalité* n'est pas abusif. Cette réalité est le produit d'une certaine vision, elle-même déterminée par les références théoriques du sociologue, elles-mêmes produites par l'analyse d'autres domaines par le concepteur de la théorie, qui lui-même s'est inspiré d'autres théoriciens. Dans le recueil de récits de vie, D. BERTAUX appelle « *saturation* », le phénomène « par lequel, passé un certain nombre d'entretiens (biographiques ou non d'ailleurs), le chercheur ou l'équipe a l'impression de ne plus rien apprendre de nouveau, du moins en ce qui concerne l'objet sociologique de l'enquête »⁶⁰⁵. Ce phénomène est-il valable également en ce qui concerne les théories sociologiques ? La diversité et la multiplication des domaines précis du réel étudiés par un sociologue et qui l'ont conduit à élaborer une théorie du monde social autorisent-elles son uti-

⁶⁰⁵ D. BERTAUX, « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », in : *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXIX, 1980, p. 205.

lisation inconditionnelle pour étudier de nouveaux objets sociaux ? La réalité sociale qui en est le produit ne garde-t-elle pas la marque de la fabrique qui l'a produite, en l'occurrence, la théorie sociologique de référence, cette vision particulière du monde social ? A la manière dont P. BOURDIEU parle du pouvoir des mots, en décrivant le discours politique hérétique comme une « pré-diction qui vise à faire advenir ce qu'il énonce⁶⁰⁶ », une nouvelle vision d'un phénomène social qu'apporte un sociologue ne va-t-elle pas contribuer à transformer cette réalité sociale, parce qu'elle va transformer la vision qu'en ont ceux qui vont y croire, en premier lieu ceux qui y auront accès, ensuite ceux qui, se référant eux-mêmes de manière dominante à la théorie qui a contribué à la produire, verront moins d'obstacles à lui donner du crédit, ceux aussi qui, le cas échéant, l'ont commandée ou qui ont participé à sa définition ou à son financement, c'est-à-dire ceux qui ont eu intérêt à contribuer à produire cette nouvelle vision, qui l'adopteront et qui s'en serviront à condition qu'elle serve leurs intérêts, enfin, selon la diffusion médiatique des résultats, un cercle encore plus large et plus éloigné du champ scientifique ? Dans cette perspective, l'alternative n'est pas de savoir si telle ou telle vision du monde ou d'une partie de celui-ci est plus ou moins proche de la réalité, puisque celle-ci est non seulement changeante, mais multiple, car produit de multiples regards. L'impression que l'on a de son unicité ou de sa permanence n'est que le reflet de l'unicité et la permanence du pouvoir dominant qui impose et assure la reproduction de cette vision du monde et, par là, de l'ordre établi.

L'objection principale à cette critique de la méthodologie scientifique dominante serait de dire que les visions du monde social produites au sein du champ scientifique —et en particulier par les sociologues— sont soumises à une bien plus rude épreuve interne que celles émises au sein du champ politique où le contrôle de validité passe par l'institut de sondage, c'est-à-dire par le degré de croyance et de confiance émis par un échantillon, dont la représentativité en terme de sexe, d'âge, de catégorie socio-

⁶⁰⁶ P. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 1982, p. 150.

professionnelle, etc. ne fait que renforcer la faiblesse de la compétence de l'échantillon à juger de la validité scientifique de l'*opinion* ainsi construite⁶⁰⁷.

Mais certains agents du champ scientifique ne fonctionnent-ils pas aussi, à un degré moindre peut-être, à partir d'une logique semblable ? Même si la référence théorique n'est pas explicite, certains signes de reconnaissance —comme les concepts utilisés— permettent assez facilement de situer la production dans l'espace des références théoriques classées en courants ou en écoles sociologiques. Cette référence, explicite ou implicite, n'a-t-elle pas pour fonction de juger —avant l'heure— du degré de validité d'une thèse avancée ?⁶⁰⁸

Dans le domaine de la sociologie, les universités, qui, avec le CNRS et quelques écoles nationales, sont de grandes productrices de travaux scientifiques, sont elles-mêmes réputées appartenir de façon dominante à certaines écoles sociologiques. Les thèses en cours en sont le reflet, la domination d'une école sociologique passant par le nombre et le poids interne des professeurs qui l'incarnent. Le producteur (terme choisi pour situer le chercheur entre le concepteur et le simple applicateur) de la présente thèse a pu constater durant plusieurs années le rapport entretenu par des doctorants à cette domination —qu'eux-mêmes contribuent à rendre dominante en la reconnaissant—. Il semble que le rapport de domination entretenu par le doctorant avec le professeur qui, pour lui, incarne cette domination théorique contribue au rapport entretenu avec le modèle théorique en question. Plus concrètement, un doctorant professionnellement proche du professeur (un enseignant de la même université par exemple) aurait tendance à s'opposer au modèle théorique dominant, dans la mesure où il est incarné par la personne avec qui elle se trouve localement en conflit latent, c'est-à-dire en concurrence potentielle ; cette nécessaire démarcation semble beaucoup moins importante quand le doctorant a subi la domination du professeur très tôt dans son cursus ; dans ce cas, d'autres stratégies, très fréquemment re-

⁶⁰⁷ P. CHAMPAGNE, *Faire l'opinion*, Ed. de Minuit, Paris, 1990, pp. 28-36.

⁶⁰⁸ Et quand elle est explicite, certains autres signes permettent de juger si l'étudiant a compris et a réussi à *faire sienne* la théorie à laquelle il se réfère.

pérables, consistent à masquer la domination théorique dans le corps même de la thèse par des références annexes qui ne parviennent cependant pas à tromper les experts. Dans certaines universités, le choix de la théorie est même imposé d'entrée de jeu.

L'évocation de cette imprégnation théorique liée au lieu de production scientifique ne se veut pas un constat pessimiste sur la validité de ces productions. Elle est le constat de la nécessité pour un doctorant, partant d'un modèle théorique dominant —dont la domination momentanée a plus d'avantages que de défauts—, de comprendre les raisons des conditions qui ont produit cette domination, afin de lui permettre ultérieurement, et pour certains déjà en cours de thèse, de s'ouvrir à d'autres modèles théoriques sans état d'âme et sans sentiment, ni de trahison, ni de règlement de comptes.

Le choix de la théorie systématique de l'*habitus* et du champ comme système explicatif du monde social, et du champ politique en particulier, est aussi lié aux résultats d'une première étude des conseils de jeunes en tant qu'organisations particulières et des discours qui les accompagnent. Cette étude⁶⁰⁹ a essentiellement montré que, contrairement à ce que révèle la manière dont a été construit l'objet et qui a donné son nom à l'étude —*le champ des conseils de jeunes*—, le domaine étudié n'est pas un espace autonome et il ne constitue pas un champ, ni un espace très structuré en tant que tel. Les conseils de jeunes doivent plutôt être considérés comme des pratiques politiques, faisant partie intégrante du champ politique, même si elle se situent au niveau de l'espace politique local qui n'y est pas dominant. Ce donné fondamental qui a orienté la thèse est aussi une affirmation à l'attention de certains promoteurs de conseils qui y verraient un lieu spécifique de rencontre entre deux mondes —le monde pédagogique et le monde politique—, que l'aspect pédagogique est mineur dans ces pratiques avant tout politiques. Le choix d'une théorie va plus loin. Le chercheur aurait pu

⁶⁰⁹ Cf. M. KOEBEL, *Le champ des conseils de jeunes*, op. cit. (mémoire de DEA).

considérer —et c'est un peu le sens qu'il faut voir à l'aspect revendicatif du DEA qui tentait d'autonomiser un *espace des conseils de jeunes*, d'y voir même un champ—, que les conseils de jeunes sont l'expression d'un mouvement social naissant, un mouvement d'enfants ou de jeunes d'un genre nouveau, qu'il fallait comprendre et dont le fruit de la compréhension devait permettre à ses membres de prendre conscience de leur force. Dans cette perspective, une démarche sociologique telle celle que propose Alain TOURAINE aurait pu être intéressante. Un autre niveau d'analyse eut pu correspondre à cette conception de l'intervention sociologique si les pratiques politiques que représentent les conseils de jeunes avaient été interprétées comme un contre-pouvoir des élus locaux à l'intérieur de la classe politique ou par rapport à elle. Mais les conseils de jeunes ne semblent pas représenter un tel mouvement de contestation. A la lumière des analyses qui précèdent, ils peuvent tout au plus être considérés comme une stratégie indirecte —parce qu'elle sert aussi des intérêts locaux— de défense des intérêts du champ politique, de l'ordre politique établi. Le mouvement des conseils de jeunes des années 60 aurait pu, à la rigueur, être étudié dans le sens d'un mouvement d'affirmation de la jeune génération : en effet, il semble que, contrairement au développement des conseils d'enfants des années 80, la revendication des conseils des années 60 a été la rencontre entre une demande de jeunes et une volonté municipale. Pierre BRECHON, en dénonçant l'idée largement répandue que l'on assisterait aujourd'hui à une « dépolitisation de la jeunesse »⁶¹⁰, affirme que cette idée était également répandue à la fin des années 50 et au début des années 60. Même si ce sont des idées fausses, le fait qu'elles aient été répandues, et tout particulièrement dans le monde politique qui est très sensible aux opinions répandues, aujourd'hui à travers les sondages, hier plus dans les médias, ce fait agit, à travers les représentations des élus, sur leurs pratiques. Ainsi, l'ouverture de certains élus locaux à la mise en place de conseils municipaux des jeunes dans les années 60 peut aussi être comprise comme réaction à

⁶¹⁰ P. BRECHON, « S'engager autrement », *Le Monde des Débats*, op. cit., p. 8.

une perte de crédibilité, réelle non pas forcément dans les faits et les chiffres, mais réelle dans les représentations des élus d'alors et donc pouvant avoir des conséquences sur leurs pratiques. De la même manière, le fait que le développement des conseils d'enfants des années 85 à 90 s'est principalement fait dans les communes de gauche, et surtout socialistes, peut être mis en rapport avec la sérieuse perte de crédit qu'a rencontré le pouvoir socialiste après les premières années de gouvernement. Le retour de la droite et ses difficultés à maîtriser le chômage notamment peut, dans cette même perspective, être mis en rapport avec le rééquilibrage national de l'appartenance politique des Maires qui mettent en place des conseils quelques années plus tard. Il ne faut certainement pas voir là une liaison trop mécanique, mais un signe d'une certaine corrélation entre perte de crédit (réelle ou supposée) de la classe politique ou d'une fraction d'entre elle et tentative de réaction par des moyens divers pour tenter de regagner la confiance nécessaire à l'efficacité de l'exercice du pouvoir.

Ainsi la signification sociale des conseils de jeunes aujourd'hui peut être comprise comme une réaction épiphénoménale à un sentiment de perte de légitimité présent dans les représentations d'une partie des agents du champ politique. Il est, de ce point de vue, comparable à d'autres pratiques comme les réunions de quartiers, les conseils de quartiers, les conseils d'étrangers, les conseils de sages, d'anciens, mais également à mettre en rapport avec certains projets de loi comme le droit de vote aux SDF, l'introduction d'un quota de femmes dans les listes lors d'élections, ou encore la proposition, relayée par le Président de la République lui-même, de rendre automatique l'inscription sur les listes électorales, dans un souci — sans doute bien vain — de favoriser la participation électorale, c'est-à-dire d'élargir sa base de légitimité.

4. Implication et ruptures

Le travail ne serait pas terminé s'il ne comportait pas une tentative d'analyse du rapport entretenu par le chercheur à son objet et particulièrement à son domaine d'étude. La thèse est aussi un travail sur soi. Mais les

résultats obtenus sont en partie liés au degré de rupture qu'a pu réaliser le chercheur par rapport à la réalité étudiée⁶¹¹. Et ce n'est certainement pas l'absence du « je » ou du « nous » tout au long de la restitution des présents résultats qui peut provoquer la distance nécessaire. Les avoir remplacés par « l'enquêteur » ou « le chercheur », d'avoir ainsi parfois provoqué *l'illusion de la distance* peut être considéré comme une solution de facilité pour masquer l'implication dans le domaine étudié qui est bien réelle : lorsque l'on est professionnellement *issu* de Schiltigheim, lorsque, de surcroît, on apprend que son propre poste d'animateur a été créé à l'initiative des enfants du premier conseil (ce poste qui a permis au chercheur d'*entrer dans la vie* professionnelle), lorsque l'on a entretenu, au sein de cette commune, des rapports de subordination avec l'actuelle directrice de l'ANACEJ (responsable à cette époque du service municipal concerné) et avec son Président (Maire de la commune), on peut comprendre les liaisons profondes qui lient le chercheur aux conseils de jeunes et qui ont contribué à orienter le choix de l'objet d'étude. De même, l'éloignement géographique et les changements professionnels intervenus en 1987 qui, en faisant passer l'intéressé du statut précaire d'animateur contractuel à celui de fonctionnaire titulaire de l'administration Jeunesse et Sports, a permis d'assurer non seulement à une promotion sociale, mais également institutionnelle, n'ont pas permis à eux seuls de créer une rupture : le discours, quelle que fut la volonté de son producteur, est en même temps devenu institutionnel, son poids s'est peut-être accru, mais, contrairement à l'illusion habituelle que l'on entretient à propos de la *neutralité* du service public, il s'est *teinté* et en quelque sorte symboliquement *alourdi*.

La prise de conscience progressive de ces déterminismes n'est certainement pas achevée. La sociologie critique de P. BOURDIEU et son utilisation dans la quête de savoir ont beaucoup plus compté dans cette entreprise et plusieurs ruptures sont repérables. Celle déjà évoquée concernant la volonté du chercheur d'exagérer l'importance de son domaine d'étude pour y

⁶¹¹ Cf. P. BOURDIEU, J.-C. CHAMBOREDON, J.-C. PASSERON, *Le métier de sociologue*, Mouton, La Haye, 1983 (1ère éd. 1968), pp. 27-49.

voir un champ sociologique alors qu'il ne s'agit que d'un espace en voie de structuration. Ensuite, dans la perspective de la thèse, il a fallu considérer le conseil de jeunes non plus comme une organisation mais comme une pratique. Ces deux éléments fondamentaux ont provoqué la révélation pour le chercheur qu'il n'étudiait pas les conseils de jeunes *en eux-mêmes*, mais qu'il étudiait à travers les conseils, le champ politique, et plus particulièrement l'espace politique local, à travers ce que l'on peut considérer comme l'une de ses pratiques politiques. Et cela a été d'autant plus difficile —ou facile ?— que le chercheur a toujours entretenu un rapport de méfiance avec la politique, ce qui le rapproche une fois de plus des caractéristiques d'une partie des promoteurs de conseils et qui peut révéler une certaine faiblesse quant à certains aspects du problème étudié.

On peut même se demander dans quelle mesure le chercheur ne s'est pas *servi* lui aussi des conseils de jeunes pour aborder la politique qu'il n'a jamais osé affronter directement.

CONCLUSION

Partant de l'hypothèse que les conseils de jeunes représentent une stratégie municipale visant à conquérir ou conserver le pouvoir local, l'analyse approfondie de nombreux cas concrets pris dans l'espace politique local alsacien a permis d'approcher plusieurs logiques à l'oeuvre dans cette forme particulière d'action politique.

Tout d'abord, une logique d'image. Les conseils de jeunes ont l'air d'une opération rentable sur le plan médiatique. L'image presque toujours positive véhiculée par les médias, associée à la bonne réputation du modèle de Schiltigheim qui fonctionne depuis quinze ans tant comme modèle régional que national, en font une action municipale qui agrmente utilement un programme électoral.

L'analyse des conditions dans lesquelles ces structures sont conçues et les discours qui les accompagnent montre que les conseils de jeunes font l'objet d'une mainmise quasi exclusive de l'équipe majoritaire, voire d'une petite partie d'entre elle. L'opposition municipale, si elle n'est pas volontairement écartée des débats préalables, garde souvent d'elle-même ses distances. C'est que les conseils ont l'avantage de préserver des critiques : critiquer un conseil d'enfants revient à critiquer les enfants eux-mêmes, ce qui n'a jamais été rentable politiquement.

Stratégies municipales, à l'initiative des élus locaux, les conseils de jeunes doivent faire l'objet de stratégies de crédibilisation, tant en direction de la population que de ses jeunes membres, qui, au départ, ne sont pas demandeurs (ou très rarement). Par exemple, la réalisation de projets concrets répond souvent plus à un besoin de maintenir une motivation chez les jeunes élus que de partager réellement le pouvoir de penser et de transformer l'environnement local. L'attribution d'un budget, revendiqué comme symbolique du pouvoir accordé aux enfants, n'est en fait souvent « symbolique » que dans le sens de ridicule.

C'est que le pouvoir reste aux mains des élus. Pourquoi la structure prévue pour les enfants ou les jeunes prend-elle une forme identique à la structure légitime ? La dénomination, la structuration interne, le choix symbolique de la salle du conseil municipal comme lieu public de réunion, et

surtout le procédé utilisé pour désigner les jeunes membres —l'élection, avec campagne électorale, urnes et isolements—, tous ces attributs, contribuent certainement à assurer une certaine crédibilité à la structure. Mais est-ce là la fonction principale de cette mise en scène ?

On assiste plutôt à un *double-jeu*, dans les deux sens du terme. Double-jeu d'abord parce que dans les conseils de jeunes, on joue au jeu politique. Double-jeu ensuite de la part des élus parce que, en prétendant défendre les droits de l'enfant à être écouté et à agir sur son environnement, ils défendent leur propre légitimité politique qu'ils ont l'impression de perdre ou de ne pas détenir.

Au-delà de la légitimité propre de tel ou tel élu local, le phénomène des conseils de jeunes peut être mis en rapport avec l'évolution plus globale de l'espace politique et de ses rapports avec l'espace social. La mise à jour de nombreuses « affaires » dans le monde politique et la méfiance grandissante vis à vis des partis politiques, même si leur importance n'est pas forcément proportionnelle à la réalité mais à la médiatisation qui en est faite, semblent se traduire dans l'abstentionnisme croissant depuis la fin des années 70 et la montée du vote Front National (particulièrement sensible en Alsace). La légitimité des élus étant fondée sur la croyance des profanes, les élus, et tout particulièrement ceux qui ont des positions dominées mais qui ont déjà sacrifié beaucoup de temps et de poignées de mains à la conquête d'un pouvoir politique fondé sur la délégation, ont tout intérêt à défendre les principes qui ont présidé à l'acquisition de leur position au sein du champ politique. Les conseils de jeunes peuvent, dans cette perspective, être compris comme un recours à une population politiquement *hors-jeu* —exclue du droit de vote et du droit de se présenter à des élections—. Ce recours à la jeunesse a tous les avantages. Celle-ci est un symbole positif, une image porteuse sur le plan médiatique. De plus, l'apparent *apolitisme* des jeunes élus, renforcé par les discours des élus et par le choix fréquent d'élus non encartés pour coordonner la structure ou encadrer les jeunes, permet à leur engagement local d'incarner une idée *noble* de la politique, version idéalisée de

celle de l'élu local lui-même. Cela contribue ainsi à revaloriser l'engagement politique et à valoriser l'idée que l'élu veut donner de lui-même.

Au coeur de la démarche se trouve ce principe *de dénégation du politique*. Elle concerne d'abord les enfants. L'ambiguïté des discours est à la mesure de l'enjeu : d'un côté, le travail des élus n'a rien à voir avec la politique, de l'autre, la politique est au coeur de la démarche, mais il s'agit de la politique *au sens noble du terme*. La vice-présidente de l'association des Maires du Haut-Rhin, intervenant au cours d'un débat public⁶¹², exprime parfaitement cette ambiguïté :

D. GISSINGER : « Je crois que dans le cadre des relations que l'on a avec les jeunes, la politique elle vient pas sur le tapis. Les jeunes ont quelque chose à dire au sein de ce qu'ils vivent et j'allais dire, même dans les conseils municipaux de petits villages, on pense d'abord à l'intérêt de sa commune avant de faire, on fait ... J'allais dire : *avant de faire de la politique* ! J'allais dire une grosse bêtise ! On fait de la politique au sens *propre* et *pur* du terme ! C'est-à-dire qu'on regarde ce qui se vit dans sa ville, c'est le sens du mot politique et on fait pas du tout de la politique de partis au sein des petits villages ! »

De l'autre côté, elle concerne les promoteurs de conseils qui dénie l'aspect politique de leur démarche : les plus ardents défenseurs des conseils de jeunes *se défendent* d'avoir mis en place un gadget électoral. Ils le font spontanément sans que cette stratégie puisse être considérée directement comme une réponse à des critiques politiques. Les conseils se situent dans le créneau de la *politique propre*.

La volonté —plus ou moins consciente— de revaloriser la politique, si elle ne semble pas caractériser un seul parti, ne semble pas concerner non plus la totalité du monde politique : l'analyse des discours produits sur ces actions municipales particulières a montré qu'ils se structurent dans des modèles de conception qui sont en relation avec l'appartenance politique, dans une opposition principale —et réciproque— avec le Front National.

Par ailleurs, différents modèles de discours —prônant prioritairement la participation, la consultation ou l'initiation— ont pu être repérés en fonction d'une plus ou moins grande reconnaissance chez l'enfant d'une capacité à

⁶¹² Ce débat a eu lieu lors d'une rencontre départementale ayant pour thème « la participation des jeunes à la vie de la cité » le 5 juin 1996 à Mulhouse.

agir dès son jeune âge dans le cadre communal. Ces différents modèles de conception des conseils de jeunes semblent caractéristiques de grandes familles d'appartenance politique, le modèle participatif étant plus ancré à gauche et rassemblant des agents de tendance socialiste, écologiste ou autogestionnaire, le modèle de l'initiation —dans lequel l'enfant est un futur citoyen et doit faire l'apprentissage de la citoyenneté pour agir plus tard dans la commune et éventuellement s'engager dans la politique— étant plus caractéristique des adhérents du RPR (de l'UDF dans une moindre mesure) ainsi que des agents se déclarant plutôt à droite.

Mais d'autres caractéristiques liées à l'histoire personnelle des agents et à leurs propriétés sociales —à leur habitus— semblent déterminer leurs représentations à propos des conseils de jeunes et leur décision de les promouvoir ou de les critiquer. Ces expériences gardent une trace des caractéristiques de leurs concepteurs. Cette trace est perceptible dans les caractéristiques de la structure, mais aussi dans les discours qui les accompagnent.

La proximité d'enfants —et notamment d'enfants concernés directement par le conseil existant ou projeté—, que ce soit dans la famille propre de l'agent (enfants et parfois petits-enfants), dans le cadre professionnel ou encore associatif, peut être utilement mise en relation avec la propension à s'investir et à reconnaître l'utilité des conseils de jeunes. Les concevoir comme des lieux de participation où l'enfant est considéré comme déjà acteur dans la commune semble souvent lié chez un agent à une forte expérience d'encadrement d'enfants ou de jeunes dans une activité associative. Mais le fait pour un élu d'être enseignant —la profession la plus répandue parmi les concepteurs et les animateurs des conseils de jeunes étudiés— ne suffit pas à caractériser ses représentations à propos des conseils, même si pour les non enseignants, leur investissement dans ce domaine est le plus souvent reconnu et reconnu comme logique. Il faut prendre en compte le rapport qu'ils entretiennent avec la pédagogie traditionnelle et le cadre scolaire pour comprendre leur attachement ou leur rejet de la notion d'apprentissage et d'initiation —rejet qui s'est traduit pour plusieurs d'entre eux par une orientation vers l'éducation spécialisée—.

L'âge, considéré dans un premier temps comme rapport de proximité particulier à la jeunesse, peut être considéré aussi comme effet de génération, puisque parmi les agents de l'échantillon, le rapport critique aux conseils de jeunes augmente avec l'âge, alors que décroît la reconnaissance chez l'enfant d'une capacité à agir, à son âge déjà, dans le cadre communal.

Mais la conception des conseils de jeunes révèle une version idéalisée de la conception que les agents ont de la politique, et plus particulièrement de leur propre engagement politique local. En ce sens, le parcours et le type de capital —capital de notable ou capital délégué d'autorité politique— se retraduit dans le rapport entretenu avec la question des conseils de jeunes et se reproduit en partie dans les modèles de structure adoptés. Si le type de capital qui reste le plus fréquent au sein de l'espace politique local est le *capital de notable*, il faut rappeler que *tous* doivent leur élection et leur pouvoir —si faible soit-il— au principe même de l'élection et aux règles démocratiques actuelles, pour comprendre que la grande majorité d'entre eux reconnaissent dans l'élection le mode de désignation le plus légitime pour les conseils de jeunes. Les rares concepteurs de conseils qui ne la reconnaissent pas sont ceux dont le conseil n'a pas duré.

C'est dans cette caractéristique fondamentale, l'élection, tombée dans le domaine de l'évidence, que l'on ne justifie plus, et à la délégation qui est au principe de l'élection que semble résider le caractère commun à la plupart de ces structures, au-delà des différences apparentes qui sont plus des différences de discours que de pratiques. Même les différences dans les modèles de conception, si elles reproduisent des oppositions propres à l'espace politique, constituent plus un effet *induit* qu'une tendance de fond qui signifierait que les conseils de jeunes participeraient à des enjeux politiques profonds.

Le poids des acteurs s'atténue devant le poids de la logique propre à l'espace politique local. L'analyse fait apparaître que des stratégies de distinction entre communes affectent tant les caractéristiques des conseils que les discours produits à leur propos. On constate par exemple que c'est à taille de commune comparable que les oppositions gauche-droite entre mo-

dèles sont les plus significatifs. Les promoteurs de conseils étant le plus souvent positionnés *aussi* sur le plan politique, il est logique que le jeu d'imitation et de distinction par rapport aux communes environnantes, propre à toute action municipale, se traduise dans une opposition entre conseils, qui peut sembler politique puisqu'elle reflète des oppositions politiques entre communes.

L'analyse des 101 communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants permet de montrer que le conseil de jeunes se comporte comme une pratique sociale dans un milieu hétérogène, qu'il subit à ce titre la loi de la divulgation des pratiques. Dans ses débuts, le phénomène concernait des communes de taille moyenne, plutôt de gauche, des Maires enseignants et ayant plusieurs enseignants au sein de leur municipalité. Aujourd'hui, en Alsace, les conseils se développent plus à droite qu'à gauche, dans des communes de plus petite taille, avec des Maires dont la structure du capital est nettement moins dominée par le culturel.

Mais que ce soit à droite ou à gauche, les conseils de jeunes ne paraissent avoir fait l'objet ni de débats internes aux partis politiques ni de prises de position politiques officielles, que ce soit au plan régional ou national. Les partis veulent laisser ces initiatives *au plan local*. Cette volonté peut montrer au passage que les conseils ne semblent en rien inquiéter le monde politique.

Ainsi la pratique du conseil de jeunes, en tant que stratégie politique locale, subit les déterminations de l'espace politique local mais également, secondairement, celles qui traversent l'espace politique dans son ensemble.

Si l'espace politique local est un sous-espace dominé du champ politique, il peut, à certains égards et dans certaines circonstances, servir le champ politique. Le Maire semble y conserver un crédit important dans la population et rester le personnage le plus épargné des critiques⁶¹³. La commune, dans certains discours, serait « redevenue la "cellule de base" de la

⁶¹³ A. MABILEAU, *Le système local en France*, op. cit. p. 130.

démocratie⁶¹⁴ ». Pour un politicien, il fait bon revendiquer sa proximité des citoyens en invoquant son mandat local.

En fait, les conseils municipaux semblent jouer au sein du champ politique le rôle que jouent les conseils municipaux d'enfants au sein de l'espace politique local : celui de faire croire à cette proximité et cette écoute de la population, et les conseils de jeunes vont de plus en plus de pair avec des stratégies dans lesquelles, paradoxalement, c'est en faisant parler une catégorie de la population que l'on tente de la faire taire (les conseils des sages ou des anciens, les conseils des étrangers, les réunions de quartiers).

Et quand les promoteurs de conseils de jeunes parlent de « démocratie locale » en prétendant inventer une nouvelle forme de démocratie, ils contribuent à faire croire que l'élu local est plus proche du citoyen, alors qu'il reproduit au plan local les mêmes principes qui provoquent cet éloignement de plus en plus caractéristique de la démocratie représentative.

Dans cette perspective, on peut se demander dans quelle mesure, par le système de délégation qui est à la base d'un conseil de jeunes, le fait de prétendre représenter la jeunesse ne contribue pas à donner l'illusion que la jeunesse existe en tant que groupe social et qu'elle peut à ce titre être *représentée*, que l'on peut la *faire parler* au travers d'élus.

Toutes ces stratégies peuvent également être resituées dans un contexte plus large. Il peut paraître paradoxal que des problèmes de légitimité apparaissent justement au moment où le pouvoir des Maires tend à s'accroître au travers du processus de décentralisation. C'est que l'accroissement des responsabilités ne va pas sans heurts et sans angoisse chez les Maires qui souvent la subissent plus qu'ils ne la choisissent. On peut à la limite se demander si la décentralisation n'est pas une manière pour l'Etat de se désengager d'un certain nombre de problèmes pour relocaliser les conflits sociaux dans l'espoir de les étouffer localement en donnant l'illusion aux citoyens qu'ils sont ainsi plus proches des décisions qui les concernent. Les conseils de jeunes sont à rapprocher du processus de municipalisation des

⁶¹⁴ Id. p. 127. A. MABILEAU estime lui aussi qu'il s'agit là plutôt d'un mythe.

pratiques : ils ne sont qu'un aspect d'un mouvement de fond visant à contrôler les pratiques sociales locales et les populations, d'autant plus que le développement des conseils suit aussi le développement des grandes grèves lycéennes. La volonté de contrôler la jeunesse n'est certainement pas absente des logiques pouvant expliquer le développement de structures de participation qui peuvent tenter de faire entrer la contestation dans un cadre qui permet de désamorcer les conflits.

L'utilisation des enfants et des jeunes dans des logiques de profit n'est pas un fait nouveau dans la société. Leur rôle économique a changé de nature. Au XIXe siècle, leur utilité économique était directe : ils étaient rentables par leur capacité de travail. Au XXe siècle, l'enfant devenu inutile économiquement est devenu précieux « affectivement⁶¹⁵ » et cette valeur constitue la base d'une rentabilité économique bien supérieure : il est consommateur et influence considérablement le pouvoir d'achat de son entourage.

Une allusion à l'économie n'est jamais inutile : les logiques sous-jacentes aux marchés des biens matériels sont souvent utiles pour comprendre celles qui prévalent aux biens symboliques.

La présente étude a contribué à montrer que les enfants font leur entrée sur la scène politique, non plus seulement pour porter des fleurs au leader, ni pour saluer ou défiler devant lui dans l'uniforme d'organisations paramilitaires de jeunesse. Avec les conseils municipaux d'enfants et de jeunes sont nées des formes plus subtiles de recours aux enfants et aux jeunes, dans lesquelles un discours de promotion de l'enfant cache souvent la promotion qu'en espèrent les agents qui les mettent en place, dans lesquelles l'invention de nouvelles formes de participation démocratique occultent la reproduction parfaite des règles de la démocratie représentative et du principe de la délégation, dans lesquelles enfin, sous couvert de faire une place aux *mineurs*, la place des jeunes devient *mineure*.

⁶¹⁵ C'est l'analyse proposée par Viviana ZELIZER : « Repenser le marché, La construction sociale du "marché aux enfants" aux Etats-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 94, septembre 1992, pp. 3-26.

BIBLIOGRAPHIE

- ARIES (Philippe), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Le Seuil, Paris, 1973.
- ARZ (Marie-Sophie), *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : une entreprise de participation sociale*, Mémoire de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, mai 1996.
- AUGUSTIN (Jean-Pierre), *Jeunesses et politique. Tome 2 : mouvements et engagements depuis les années trente*, Les Presses de l'Université de Laval / L'Harmattan, Paris, 1994, pp. 207-231.
- BEAUD (Michel), *L'art de la thèse*, La Découverte, Paris, 1985.
- BERTAUX (Daniel), « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. LXIX, 1980, pp. 197-222.
- BOURDIEU (Pierre), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 1982.
- BOURDIEU (Pierre), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979.
- BOURDIEU (Pierre), « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, pp. 49-55.
- BOURDIEU (Pierre), « La représentation politique. Eléments pour une théorisation du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, pp. 3-24.
- BOURDIEU (Pierre), « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, 1980, pp. 2-3.
- BOURDIEU (Pierre), « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, pp. 3-15.
- BOURDIEU (Pierre), *Le sens pratique*, Les Editions de Minuit, Paris, 1980.
- BOURDIEU (Pierre), « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°16, septembre 1977, pp. 55-89.
- BOURDIEU (Pierre), *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit, 1984.

- BOURDIEU (Pierre), avec SAINTMARTIN (Monique de), « Anatomie du goût », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 5, 1976, pp. 2-81.
- BOURDIEU (Pierre), CHAMBOREDON (Jean-Claude), PASSERON (Jean-Claude), *Le métier de sociologue*, Mouton, La Haye, 1983 (1ère éd. 1968).
- BOURDIEU (Pierre), PASSERON (Jean-Claude), *Les héritiers*, Ed. de Minit, Paris, 1964.
- BRECHON (Pierre), « S'engager autrement », *Le Monde des Débats*, N° 24, novembre 1994, p. 8.
- CARRERE (Caroline), « Les conseils d'enfants et de jeunes, c'est quoi ? », *Territoires. La revue des acteurs locaux*, N° 352, novembre 1994, pp. 14-17.
- CHAMPAGNE (Patrick), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Ed. de Minit, Paris, 1990.
- CHAMPAGNE (Patrick), « La construction des "malaises sociaux" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, décembre 1991, pp. 64-75.
- CHAMPAGNE (Patrick), « La loi des grands nombres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 101-102, mars 1994, pp. 10-24.
- CHAMPAGNE (Patrick), « Les sondages, le vote et la démocratie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 109, octobre 1995, pp. 73-92.
- CRUCY-SANS (Michèle), *Chronique municipale d'une participation inachevée, Le conseil municipal des enfants de Creil*, Mémoire de DESS "responsable social et éducatif dans l'espace urbain", Université de Paris VIII Vincennes à Saint-Denis (UFR de sciences de l'éducation), septembre 1993.
- DE GAULLE (Charles), *Mémoires de guerre. L'unité : 1942-44*, Plon, Paris, 1956.
- DIVAY (Gérard), *Les jeunes et la vie municipale : l'expérience des "Conseils Municipaux de Jeunes"*, Mémoire présenté à l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Paris, préparé sous la direction de MENDRAS (Henri), Paris, 1968.
- DOISE (Willem), CLEMENCE (Alain), LORENZI-CIOLDI (Fabio), *Représentations sociales et analyses de données*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1992.

- DONZELOT (Jacques), *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Fayard, Paris, 1984.
- EBSTEIN-BRETON (Maud), *Les conseils d'enfants et de jeunes : lieu de citoyenneté ?*, Mémoire de Maîtrise de Science Politique, Strasbourg, 1996.
- FAVRE (Pierre), « Naissance de la science politique », *Cahiers français*, N° 276, La Documentation Française, mai-juin 1996, pp. 3-14.
- FERRAROTTI (Franco), *Histoire et histoires de vie : la méthode biographique dans les sciences sociales*, Librairie des Méridiens, Paris, 1983.
- FERRAROTTI (Franco), « Les biographies comme Instrument analytique et interprétatif », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXIX, 1980, pp. 227-248.
- FICHET (Brigitte) dir., LERIA (Ersie), RUHLMANN (Régine), *Etude sur la participation au conseil municipal des enfants de la ville de Schiltigheim*, réalisé pour la Ville de Schiltigheim par le CEMRIC (Centre d'Etudes des Migrations et des Relations Interculturelles), USHS, juin 1989.
- GALLAND (Olivier), *Sociologie de la Jeunesse*, Paris, A. Colin, 1991.
- GIRIER (Clotilde), *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes, Cause encore, tu m'intéresses !*, DEA de sociologie politique, s. l., année 94/95.
- GRAWITZ (Madeleine), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, septième édition 1986.
- GRUNBERG (Gérard), « La participation politique », *Cahiers français*, n°276, La Documentation Française, mai-juin 1996, pp. 32-40.
- HERAN (François), « Le monde associatif », *Economie et statistique*, n° 208, mars 1988.
- HERAN (François), ROUAULT (Dominique), « La double élection de 1995 : exclusion sociale et stratégie d'abstention », *INSEE Première*, N° 414, novembre 1995
- HERAN (François), ROUAULT (Dominique), « La présidentielle à contre-jour : abstentionnistes et non-inscrits », *INSEE Première*, N° 397, juillet 95.
- JODELET (Denise), *Les représentations sociales*, PUF, Paris, 1989 (2e édition 1991).
- JODRY (Claire), *A 13 ans, déjà citoyen ! Le conseil municipal des enfants à Schiltigheim*, Syros, Paris, 1987.

- KLEINSCHMAGER (Richard), *Géopolitique de l'Alsace*, bf éditions, Strasbourg, 1987.
- KOEBEL (Michel), *Le champ des conseils de jeunes*, mémoire de DEA de sciences sociales, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 1990.
- KOEBEL (Michel), « La détermination du rapport qu'entretiennent les animateurs avec la notion d'animation, le cas du centre Victor HUGO », Mémoire de Maîtrise STAPS, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 1983.
- KOEBEL (Michel), *L'implication de la jeunesse dans les lieux de décision collective*, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin, 1988.
- KOEBEL (Michel) dir., *Un conseil communal de la jeunesse à Soultz ?*, DDJS du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, Colmar, octobre 1995.
- LANCELOT (Alain), « Partis politiques », *Encyclopaedia Universalis* 1996, 17-601a.
- LAPASSADE (Georges), *L'entrée dans la vie. Essai sur l'inachèvement de l'homme*, Les éditions de Minuit, Paris, 1963.
- LAVROFF (Dmitri Georges), *Le système politique français, la Ve République*, Dalloz, Paris, 4ème éd. 1986.
- MABILEAU (Albert), *Le système local en France*, Clefs Politique, Montchrestien, 2e éd. 1994.
- MABILEAU (Albert), SORBETS (Claude), et alii, *Gouverner les villes moyennes*, Pedone, Oullins, 1989.
- MAILLARD (Jean-Pierre), « Le pari », in *France-Jeunes*, Organe des conseils municipaux de jeunes, N° 1, avril 1966.
- MARTIN (Jean-Paul), « D'Alger à Paris : les structures, les hommes et leurs oeuvres. Un entretien avec André BASDEVANT », *Les cahiers de l'animation*, n°57-58, INEP, Marly le Roi, 1986, pp. 115-125.
- MILLET (Fabrice), *La socialisation des enfants : les conseils municipaux d'enfants en Essonne*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation sous la direction de C. PREVOT, Paris VII, mai 1995.

- MILLET (Fabrice), « Les conseils municipaux d'enfants : lieu de socialisation politique », in *Vers l'éducation nouvelle* (revue des CEMEA), N° 476, septembre 1996, pp. 8-10.
- MOKRY (Hossein), « Les conseils d'enfants et de jeunes. Un outil pour favoriser l'intégration des enfants et des jeunes d'origine immigrée », FAS Alsace, non daté. Se trouve également dans : *L'enfant partenaire dans la cité ...? Actes de la première rencontre départementale des conseils de jeunes du Haut-Rhin - 9 juin 1990*, DDJS / FAS, mai 1991, pp. 81-84.
- MORIN (Christine), *Vers de nouvelles pratiques de citoyenneté*, Mémoire de DEA de sciences de l'éducation de l'Université de Rouen, juin 1995.
- MULLER (Alfred), « Le dialogue jeunes-adultes », *Territoires. La revue des acteurs locaux*, N°352, novembre 94, pp. 18-19.
- MUXEL (Anne), « Les jeunes et la politique : effets d'âge, effets de conjoncture », in MAUGER (Gérard), BENDIT (René), VON WOLFFERSDORFF (Christian), *Jeunesses et sociétés : perspectives de la recherche en France et en Allemagne*, Colin, Paris, 1994, pp. 215-225.
- NEVEU (Erik), *Une société de communication ?*, Clefs Politique, Montchrestien, 1994.
- ORVILLE (Pierre d'), « Pour une politique-jeunesse », *France-Jeunes*, Organe des conseils municipaux de jeunes, N° 1, avril 1966.
- PERCHERON (Annick) et REMOND (René) dir., *Age et politique*, Ed. Economica, Paris, 1991.
- PERCHERON (Annick), *La formation du civisme chez les enfants. Rapport intermédiaire*, Paris, FNSP -CEVIPOF - Association des Conseils Municipaux d'Enfants, septembre 1989.
- PERCHERON (Annick), *La formation du civisme chez les jeunes*, FNSP - CEVIPOF - Association des Conseils Municipaux d'Enfants, Paris, septembre 1989.
- PERRIER (Jacques), *La participation des jeunes à la vie de la cité. L'expérience des conseils d'enfants et de jeunes en France. Fonctionnement, réalisations, évaluation, propositions*, Rapport à Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Famille, aux Personnes Agées et aux Rapatriés, février 1993.
- REGNIER (Claude), « Les jeunes alsaciens au recensement », *Saisons d'Alsace* n° 135, printemps 1997, pp. 55-68.

- ROSSINI (Nathalie), *Pré-étude sur les répercussions de la participation des jeunes aux conseils*, commandée par l'ANACEJ avec le soutien du Ministère de l'Intérieur, décembre 1994.
- ROSSINI (Nathalie) avec la collaboration de BAZIN (Hugues), *Les répercussions de la participation des jeunes aux conseils*, ANACEJ, octobre 1996.
- ROSSINI (Nathalie), ZIEGLER (Isabelle), *Passerelles, Pour que tous les jeunes soient concernés par une participation à la vie de la cité*, DIV-MJS-Fondation de France-ANACEJ, décembre 1993.
- SAUVY (Alfred), *La montée des jeunes*, Calmann-Lévy, Paris, 1959.
- SEGUIN (Philippe), « Lutter contre l'exclusion. Le véritable enjeu des conseils de jeunes », *Territoires. La revue des acteurs locaux*, N°352, novembre 94, pp. 20-22.
- TETARD (Françoise), « Les avatars d'une administration. L'organisation du "service public d'éducation populaire". Une reconstitution par Françoise TETARD (1944-1949) », *Les cahiers de l'animation*, n°57-58, INEP, Marly le Roi, 1986, pp. 322-324.
- TETARD (Françoise), « Les trente glorieuses. Recherche politiques de la jeunesse désespérément ... », *Territoires*, N° 362-363, nov-déc. 1995, pp. 55-58.
- TETARD (Françoise), « L'histoire d'un malentendu : les politiques de la jeunesse à la Libération », *Les cahiers de l'animation*, n°57-58, INEP, Marly le Roi, 1986, pp. 81-99.
- THEVENOT (Laurent), « Une jeunesse difficile, les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26-27, mars-avril 1979, pp. 3-18.
- VIVIER (Yvan), *Education civique et conseils municipaux de jeunes*, Mémoire de Licence de sciences de l'éducation, Université Lumière Lyon II, s. l.
- VOGLER (Bernard), *Histoire politique de l'Alsace*, éd. La Nuée Bleue / Dernières Nouvelles d'Alsace, Strasbourg, 1995.
- VULBEAU (Alain), ROSSINI (Nathalie), *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : à la recherche d'un dispositif de participation*, coédition ANACEJ-IDEF-FAS, Paris, n. d.

VULBEAU (Alain), ROSSINI (Nathalie), *Les conseils municipaux d'enfants et de Jeunes : évaluation d'un dispositif de participation sociale*, édition provisoire des résultats, janvier 1993.

WARGNY (Christophe), *A Vandoncourt, c'est tous les jours dimanche*, Ed. Syros, Paris, 1980.

WETTSTEIN (Guy), *Plaidoyer pour des conseils municipaux d'enfants et de jeunes en Suisse*, Conseil Suisse des Activités de Jeunesse, 2e éd., septembre 1993.

ZIEGLER (Isabelle), *Le conseil municipal des jeunes de la ville de Dole*, Mémoire de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1990.

Références bibliographiques sans indication d'auteur

« Les jeunes, acteurs du politique », *AGORA débats/jeunesses*, n°2, 3e trimestre 1995, l'Harmattan.

Annuaire statistique de la France 1994, 98e volume, Nouvelle série n° 40, Résultats de 1993, INSEE, Paris, 1994.

CD-ROM Universalis (version 2.0), Texte intégral de l'Encyclopaedia Universalis 1996.

Conseils Municipaux de Jeunes, rapport d'études réalisé par les Eclaireuses Eclaireurs de France, FNDVA / EEDF, 1987.

« Conseils municipaux d'enfants et de jeunes - Une expérience en plein succès », texte issu d'une communication orale faite par Claire JODRY, Directrice de l'ANACEJ, lors des rencontres de la citoyenneté organisées le 14 février 1992 à Auch.

« Découverte de la science politique », *Les Cahiers français*, N° 276, La Documentation Française, mai-juin 1996.

Données sociales 1990, Imprimerie nationale, INSEE, 1990.

France-Jeunes, Organe des conseils municipaux de jeunes, N° 1, avril 1966.

Guide méthodologique de formation à l'animation des conseils d'enfants et de jeunes, Dossiers pédagogiques N°5, Ed. Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, avril 1995.

Guide pratique de l'élus, N°25, non daté, publication du Ministère de l'Intérieur (ce numéro est entièrement consacré aux « conseils municipaux d'enfants »).

Jeunes mais citoyens, quelle éducation pour quelle citoyenneté ?, Ministère de la Jeunesse et des Sports - Institut de l'Enfance et de la Famille, Paris, s. d.

« Jeunesse et citoyenneté », *Hommes et migrations* n°1196, mars 1996.

La gazette des communes, des départements, des régions, « L'annuaire des Maires 1989 », 3 au 16 avril 1989.

La gazette des communes, des départements, des régions (Fascicule N°2) du 22 octobre 1990.

La gazette des communes, des départements, des régions du 24 déc. 1990.

L'avenir citoyen, brochure éditée en septembre 1992 par l'ANACEJ.

Le Cahier « France-Jeunes » n°1, 1966.

Le dossier de démocratie locale, n°48, mai 1987.

L'enfant acteur de sa commune (la revue de l'ANCME), n° 1, mai-juin 1988.

L'enfant, acteur de sa commune (la revue de l'ANCME), N° 2-3, juillet-octobre 1988.

L'enfant acteur de sa commune (revue de l'ANCME), n° 5, mai 1989.

L'enfant acteur de sa commune (la revue de l'ANCME), n° 6, mars-avril 1990.

L'enfant partenaire dans la cité ...? Actes de la première rencontre départementale des conseils de jeunes du Haut-Rhin - 9 juin 1990, DDJS-FAS, mai 1991.

Les agents des collectivités territoriales, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales, 1ère édition 1996.

« Les conseils municipaux d'enfants », *Document de l'INJ* n°6, avril 1990, Institut National de la Jeunesse, Association Nationale des Conseils Municipaux d'Enfants.

« Les jeunes et les violences urbaines dans les quartiers alsaciens », *Les Cahiers de l'Observatoire*, N°18, juin 1996 (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, Strasbourg).

Le Sénat, collection Ouverture Sur la Vie, Boulogne, 1996.

Les cahiers de l'animation, n°57-58, INEP, Marly le Roi, 1986.

Les conseils d'enfants et de jeunes : quel projet pour la cité ?, Actes de la rencontre régionale du 26 novembre 1993 à Schiltigheim, Ed. Ville de Schiltigheim - ANACEJ, s.d.

Les conseils municipaux d'enfants, rapport du Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales), mars 1989.

Listes des conseils de jeunes en France (classée par départements) établies par l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes en novembre 1994 et décembre 1995.

Rapport d'enquête sur la jeunesse française, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1966-1967. Ce rapport est plus connu sous le nom de « Rapport MISSOFFE » ou de « Livre blanc sur la jeunesse ».

Synthèse du rapport "La participation des jeunes à la vie de la cité", Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, mai 1993.

Territoires. La revue des acteurs locaux, N° 352, novembre 1994, publié par l'ADELS (l'Association pour la Démocratie et l'Education Sociale et Locale).

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Nombre de conseils en France métropolitaine selon diverses sources et à divers moments.....	61
Tableau 2. Recensement par l'ANACEJ du nombre de conseils de jeunes par pays dans le monde de 1991 à 1995.	63
Tableau 3. Structure des adhérents selon l'appartenance politique (source ANACEJ - 1992).....	68
Tableau 4. Nombre de communes ayant un conseil selon leur taille	77
Tableau 5. Pourcentage des communes ayant créé un conseil de jeunes selon la taille des communes.....	78
Tableau 6. Evolution de la proportion de communes ayant un conseil de jeunes selon la taille des communes (diverses sources 1980-1995).....	79
Tableau 7. Proportion de conseils selon le nombre moyen d'habitants par commune dans les 96 départements de la métropole.	82
Tableau 8. Tendance politique des communes ayant créé un conseil de jeunes selon A. VULBEAU.....	85
Tableau 9. Comparaison entre : tendance politique des communes ayant créé un conseil de jeunes, proportion de conseils selon l'appartenance politique et taux d'adhésion à l'ANACEJ selon l'appartenance politique (communes de plus de 2000 habitants).....	87
Tableau 10. Taux d'adhésion à l'ANACEJ selon la taille des communes.....	88
Tableau 11. Appartenance politique des communes ayant un conseil de jeunes, des communes adhérent à l'ANACEJ et de celles faisant partie de son conseil d'administration (décembre 1994 - Source : ANACEJ)	89
Tableau 12. Appartenance politique des Maires de communes ayant mis en place un conseil de jeunes selon la taille de la commune (en nombre d'habitants).....	90

Tableau 13. Classification par J. PERRIER des commissions existant au sein de 251 conseils de jeunes en France (1992/1993)	119
Tableau 14. Typologie des actions : dix catégories de réalisations	125
Tableau 15. Catégories socioprofessionnelles des pères des conseillers enfants de Schiltigheim de 1979 à 1988 comparées à celles des hommes de 40-49 ans habitant Schiltigheim (INSEE 1990).	131
Tableau 16. Effectifs des communes ayant eu un conseil d'enfants ou de jeunes entre 1989 et 1995 en fonction de la tendance politique du Maire	228
Tableau 17. Population et rang administratif des communes de l'échantillon.....	234
Tableau 18. Dépenses totales réalisées en 94, potentiel fiscal/moyenne et taux de logements sociaux, pour les communes de l'échantillon.....	235
Tableau 19. Titres et mandats des Maires des communes étudiées.	238
Tableau 20. Les catégories socioprofessionnelles des habitants des communes de l'échantillon (INSEE 90).	241
Tableau 21. Comparaison entre la répartition socioprofessionnelle de la population d'une commune et celle de ses élus en 95.	247
Tableau 22. Age moyen des élus selon qu'ils ont ou non tenté de mettre en place un conseil de jeunes dans leur commune.	249
Tableau 23. Taux de féminisation des élus selon qu'ils ont ou non tenté de mettre en place un conseil de jeunes dans leur commune.....	250
Tableau 24. Données générales sur les conseils de jeunes des communes étudiées.	254
Tableau 25. Tendance politique des Maires étudiés selon la taille de la commune.....	256
Tableau 26. Ancienneté et durée de vie des conseils dans les communes alsaciennes et dans les communes de l'échantillon (novembre 96).....	257
Tableau 27. Pourcentages respectifs obtenus lors du dernier scrutin municipal des différentes listes représentées dans l'échantillon.....	276

Tableau 28. Participation aux instances dirigeantes des partis politiques des 75 agents de l'échantillon.....	286
Tableau 29. De 1989 à 1995 : différence d'âge moyen des membres du conseil municipal (CM) et du groupe majoritaire (GM) et du Maire.....	309
Tableau 30. Budget et chiffres annoncés pour les conseils de jeunes.....	329
Tableau 31. Place occupée pendant un an dans les bulletins municipaux des communes de l'échantillon par la politique de l'enfance et de la jeunesse et par l'éventuel conseil de jeunes.....	346
Tableau 32. Présence de délégations de communes à quelques rencontres ou colloques qui se sont déroulés en Alsace depuis 1990.....	351
Tableau 33. Evolution du taux d'abstention aux élections municipales depuis 1977.....	413
Tableau 34. Taux d'abstention aux élections municipales de 1989 et 1995 dans les 17 communes de l'échantillon.....	414
Tableau 35. Taux moyen d'abstention pour le premier tour des municipales de 1983 et 1989.....	415
Tableau 36. Score du Front National au premier tour des élections de 1995 dans les communes de l'échantillon.....	420
Tableau 37. Diplôme le plus élevé obtenu par les enquêtés.....	460
Tableau 38. Catégories socioprofessionnelles des élus de l'échantillon en référence à celles des conseillers municipaux et de la population des 17 communes de l'échantillon.....	461
Tableau 39. Dominante culturelle, technique ou économique de la profession des élus de l'échantillon en fonction de leur position hiérarchique dans l'espace des positions sociales de P. BOURDIEU.....	462
Tableau 40. Appartenance religieuse et degré d'engagement des agents de l'échantillon.....	464
Tableau 41. Plus haut niveau de participation atteint au sein des instances décisionnelles des partis politiques en fonction du sexe.....	467

Tableau 42. Age des agents ayant eu un projet de conseil de jeunes et âge de leurs enfants. Possibilité que leurs enfants en aient fait partie	475
Tableau 43. Reconnaissance de la capacité des enfants et/ou des jeunes à agir sur le plan communal en fonction de l'âge des agents	480
Tableau 44. Représentation du rôle d'un conseil de jeunes en fonction de l'existence, dans la famille de l'agent, d'enfants potentiellement membres du conseil de référence	481
Tableau 45. Objectif principal des conseils de jeunes en fonction de l'âge de l'agent.....	481
Tableau 46. Comparaison entre la conception qu'ont les agents de leur engagement politique et celle qu'ils ont de l'engagement des jeunes au sein des conseils	524
Tableau 47. Existence en 1997 de conseils de jeunes dans les 101 communes de plus de 2 500 habitants en Alsace en fonction de l'âge des Maires en 1995.....	548
Tableau 48. Pourcentage d'enseignants par parti politique chez les Députés en 1986	556
Tableau 49. Taux d'abstention au premier tour des élections municipales de 1995 en Alsace en fonction de la taille de la commune.....	564
Tableau 50. Pourcentages de voix obtenus par les Maires des communes de l'échantillon au premier tour des élections municipales de 1995 selon différentes populations de référence.....	569
Tableau 51. Pourcentage obtenu par le Front National aux élections présidentielles de 1995 en fonction du pourcentage d'étrangers dans les 101 communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants.....	573
Tableau 52. Relation entre taux de jeunes dans la commune et tentative de création d'un conseil de jeunes dans les communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants.....	574

INDEX DES FIGURES

Figure 1. Evolution de la proportion des communes ayant un conseil de jeunes en France depuis 1960.	60
Figure 2. Evolution de la proportion de communes ayant un conseil selon la taille des communes, de 1980 à 1995	80
Figure 3. Nombre de communes ayant un conseil de jeunes par région (France, source ANACEJ décembre 1994)	83
Figure 4. Proportion de communes ayant un conseil de jeunes par région (France, source ANACEJ décembre 1994)	84
Figure 5. Répartition droite/gauche des communes de plus de 2 000 habitants ayant un conseil de jeunes : par région en France en 1994.	91
Figure 6. Pourcentage de communes ayant un conseil de jeunes selon la taille (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Alsace, France).....	225
Figure 7. Appartenance politique des communes en Alsace en fonction de la taille ; élections municipales de 1989.....	227
Figure 8. Pourcentage de communes ayant eu un conseil d'enfants ou de jeunes pendant la période 89-95 par rapport au total des communes alsaciennes correspondant, en fonction du nombre d'habitants et de la tendance politique du Maire.....	229
Figure 9. Rapport entre la taxe professionnelle et la santé fiscale des communes de l'échantillon.	236
Figure 10. Catégories socioprofessionnelles (en quatre groupes) des habitants des communes étudiées (INSEE 90).....	243
Figure 11. Nombre d'élus pour 1 000 habitants en fonction de la taille de la commune.	244
Figure 12. La progression logarithmique du nombre de conseillers municipaux selon le nombre d'habitants par commune en France.....	245
Figure 13. Nombre de mandats municipaux entamés par les 75 agents de l'échantillon.	280

Figure 14. Répartition des appartenances partisans des 41 agents de l'échantillon ayant déclaré une telle appartenance.....	285
Figure 15. Analyse factorielle des correspondances multiples N°1.	445
Figure 16. Répartition des enquêtés par âge et par sexe.	459
Figure 17. Nombre d'enfants des élus de l'échantillon.	459
Figure 18. Analyse factorielle des correspondances multiples N°3.	467
Figure 19. Analyse factorielle des correspondances multiples N°4.	468
Figure 20. : Analyse factorielle des correspondances multiples N°5.....	506
Figure 21. Analyse factorielle des correspondances multiples N°6.	508
Figure 22. Structure des communes ayant créé un conseil de jeunes selon la taille des communes (décembre 1995).	538
Figure 23. Pourcentages des communes ayant créé un conseil de jeunes dans chaque catégorie de taille de communes (décembre 1995).	539
Figure 24. Analyse factorielle des correspondances multiples N°7.	545
Figure 25. Analyse factorielle des correspondances multiples N°9.	554

INDEX DES NOMS CITES

A

ABRIGNANI	74
AFERIAT	48
ARDITI	104; 156
ARIES	20
AUDIGIER	32; 48
AUGUSTIN	22

B

BADINTER	589
BALLADUR	259; 365; 536
BAMBUCK	59; 67
BASDEVANT	26; 27; 28; 29; 30; 34
BAYLET	67
BAZIN	405
BEROT	37
BERTAUX	212; 590
BIAREZ	533
BIER	25
BIHAN	33; 36; 43; 44
BILLAUELLE	34
BISIAUX	48
BOLTANSKI	177
BONNEMAISON	65
BOSQUET	47
BOURDIEU	17; 132; 168-169; 177; 179; 185; 194; 237 248; 281; 378; 413; 460; 462; 466; 473-474; 522; 527; 534; 571; 579; 583-584; 589; 591; 596
BOURG-BROC	48
BRECHON	25; 151; 566; 594

C

CALLON	28
CAPITANT	26; 27; 28
CARRERE	101; 147; 295; 531
CATHALA	95; 147
CAVADA	570
CHALANDON	307
CHAMBOREDON	596
CHAMPAGNE	2; 177; 180; 412; 441; 576; 592
CHAUVIERE	32
CHIRAC	239; 543; 570; 571
CHRISTIN	177
CLEMENCE	221
CONSTANT	216
COUBART	216
CROZIER	167

D

DE GAULLE	26; 27; 28; 48
DE VILLIERS	372
DIVAY	32; 33; 34; 35; 38; 39; 41; 42; 45; 71
DOISE	221
DONZELOT	158
DOUFFIAGUES	66
DREANO	411
DRUT	70
DUVERGER	286

E

EBSTEIN-BRETON	541
ELKABBACH	65

F

FABIUS	67
FADKY	40
FALALA	47

FAVOREU	28
FAVRE	533
FERRAROTTI	211; 212
FICHET	123; 316
FINKIELKRAUT	294
FREYSSINIER	48

G

GALL	380
GALLAND	21; 22; 186; 474
GARRAUD	533
GEORGIN	34; 35
GERBAUD	53
GISCARD d'ESTAING	151
GRAWITZ	202
GRIMMER	221; 444
GROSSMANN	48
GRUNBERG	565; 566
GUEHENNO	27; 29

H

HERAN	128; 566; 567
HERZOG	36; 49

I

INCHAUSPE	33
ISAMBERT	464

J

JODELET	211; 212
JODRY	58; 65; 67; 71; 72; 97; 115; 143; 147; 148; 153; 342; 360; 584
JOXE	58; 59; 67; 101
JUPPE	293

K

KLEINSCHMAGER.....	206; 463
KOEBEL	1; 16; 105; 106; 111; 113; 117; 128; 154; 168; 191; 246; 352; 593

L

LABADIE.....	25
LACOUTURE.....	28
LAMBERT	43
LANCELOT.....	286; 412
LAPASSADE	24
LAURENT	67
LAVROFF	532; 533; 534; 556
LE HELLEY.....	43
LE PEN	407; 417; 573
LECANUET.....	33
LELANDAIS	39; 40
LEOTARD.....	66
LERIA	123; 130; 316
LEYMERGIE.....	296; 570
LORENZI-CIOLDI.....	221

M

MABILEAU.....	150; 325; 532; 533; 604; 605
MAILLARD.....	33; 34; 35; 36; 47; 51; 52; 71
MAILLARD-SALIN	52
MALHERBE.....	48
MAMMERE	296
MARTIN.....	29
MASSON	43
MAUGER.....	474
MENDRAS.....	32
MICHON	1; 2
MILLET	194; 295
MISSOFFE	31; 33; 36
MITTERRAND.....	67; 532
MOKRY.....	72; 115; 117
MULLER	54; 65; 66; 72; 147; 289; 291; 292; 322; 339; 363; 518; 543; 557

N

NEVEU 2; 441

O

ORVAL (D')..... 36; 52

P

PAGES 589

PASSERON..... 473; 596

PATOUNAS 39; 40

PEIROTÉS..... 523

PERCHERON..... 86; 101; 116; 117; 191; 583

PERRIER.....
94-95; 99-100; 102; 104; 111; 113-116; 118-120; 124; 128; 147; 149; 152; 321; 364; 403-404

PERRINEAU..... 421

PETAÏN 28

PHILIP 27; 28

PITETTE..... 53

PLASAIT 589

POINTEAU 39

POLAC..... 65; 296; 339; 363

PREVOT..... 194

R

RAUSCH..... 53

REGNIER 2; 574-575

REMOND..... 583

ROCARD 518

ROSSINI..... 26; 34; 73-74; 76; 82; 85; 98-100; 104; 111; 126-127
148-149; 153; 158; 172; 293-294; 364; 375; 377; 404-405; 407; 447; 560; 579; 581-582; 588

ROUAULT..... 566

ROUSSEAU..... 34; 35

RUDELLE 28

RUHLMANN 123; 130; 316

S

SAINTMARTIN (DE).....	177; 460
SAUVY.....	24
SEGUIN.....	66; 160; 181; 216; 543; 545
SORBETS.....	533
SORMAN.....	293

T

TAPIE.....	417
TAQUARD.....	213
TERRENOIRE.....	464
TETARD.....	22; 23; 26; 27; 32; 67; 289; 562
THEVENOT.....	15; 583
THIVOLLIER.....	38
THOMAS.....	212
TOURAINÉ.....	582; 594

V

VASSAL.....	47
VAUBAN.....	223
VERNIER.....	53
VINCENT.....	104; 536
VOGLER.....	275; 412; 464
VULBEAU.....	2; 26; 32; 34; 73; 76; 82; 85; 87 95; 98-100; 104; 111; 126-127; 148-149; 153; 158; 172; 293-294; 364; 375; 405; 447; 560

W

WARGNY.....	52; 148
WETTSTEIN.....	62
WIEVIORKA.....	582

Z

ZELIZER.....	606
ZNANIECKI.....	212